

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2008

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Version du 28/09/2007 à 12:04:30

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances (PAP) des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2008 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Suite aux modifications apportées à la maquette missions/programmes/actions dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2008 et afin de permettre une analyse systématique des écarts avec la loi de finances pour 2007, il a été décidé de retraiter, lorsque cela était nécessaire, les données de la loi de finances pour 2007 dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2008. Cependant, les résultats de l'exécution 2006 ne sont pas fournis lorsque le périmètre des programmes a évolué entre 2006 et 2008, compte tenu de la difficulté de retraitement de l'exécution 2006 au format de la maquette budgétaire du projet de loi de finances pour 2008.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2008 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome II de l'annexe Voies et moyens). Lorsqu'un programme n'a pas de dépense fiscale associée, cette rubrique ne figure pas.

■ Le projet annuel de performances qui regroupe

- la présentation stratégique de ce projet ;
- la présentation du programme et de ses actions ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois ;
- la présentation des coûts associés à chaque action.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION	9
Récapitulation des crédits et des emplois par programme	9
Récapitulation des crédits par programme et action	10
Présentation des crédits par programme et titre	14
Programme 150	
FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	17
Présentation stratégique du projet annuel de performances	18
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	21
Présentation du programme et des actions	30
Objectifs et indicateurs de performance	41
Justification au premier euro	62
Opérateurs	102
Analyse des coûts du programme et des actions	135
Programme 231	
VIE ÉTUDIANTE	141
Présentation stratégique du projet annuel de performances	142
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	144
Présentation du programme et des actions	150
Objectifs et indicateurs de performance	155
Justification au premier euro	161
Opérateurs	173
Analyse des coûts du programme et des actions	182
Programme 172	
RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES PLURIDISCIPLINAIRES	187
Présentation stratégique du projet annuel de performances	188
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	190
Présentation du programme et des actions	198
Objectifs et indicateurs de performance	210
Justification au premier euro	219
Opérateurs	241
Analyse des coûts du programme et des actions	276
Programme 187	
RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	283
Présentation stratégique du projet annuel de performances	284
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	286
Présentation du programme et des actions	293
Objectifs et indicateurs de performance	299
Justification au premier euro	306
Opérateurs	314
Analyse des coûts du programme et des actions	342

Programme 193	
RECHERCHE SPATIALE	347
Présentation stratégique du projet annuel de performances	348
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	350
Présentation du programme et des actions	354
Objectifs et indicateurs de performance	360
Justification au premier euro	365
Opérateurs	374
Analyse des coûts du programme et des actions	380
Programme 189	
RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES RISQUES ET DES POLLUTIONS	385
Présentation stratégique du projet annuel de performances	386
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	388
Présentation du programme et des actions	392
Objectifs et indicateurs de performance	402
Justification au premier euro	406
Opérateurs	419
Analyse des coûts du programme et des actions	423
Programme 188	
RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE	427
Présentation stratégique du projet annuel de performances	428
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	430
Présentation du programme et des actions	435
Objectifs et indicateurs de performance	441
Justification au premier euro	448
Opérateurs	458
Analyse des coûts du programme et des actions	464
Programme 192	
RECHERCHE INDUSTRIELLE	469
Présentation stratégique du projet annuel de performances	470
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	472
Présentation du programme et des actions	479
Objectifs et indicateurs de performance	486
Justification au premier euro	492
Opérateurs	500
Analyse des coûts du programme et des actions	506
Programme 190	
RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'HABITAT	511
Présentation stratégique du projet annuel de performances	512
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	515
Présentation du programme et des actions	522
Objectifs et indicateurs de performance	527
Justification au premier euro	531
Opérateurs	542
Analyse des coûts du programme et des actions	551
Programme 191	
RECHERCHE DUALE (CIVILE ET MILITAIRE)	557
Présentation stratégique du projet annuel de performances	558
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	559
Présentation du programme et des actions	563

Objectifs et indicateurs de performance	567
Justification au premier euro	568
Opérateurs	575
Analyse des coûts du programme et des actions	578
Programme 186	
RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE	581
Présentation stratégique du projet annuel de performances	582
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	584
Présentation du programme et des actions	588
Objectifs et indicateurs de performance	593
Justification au premier euro	598
Opérateurs	609
Analyse des coûts du programme et des actions	615
Programme 142	
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE AGRICOLES	619
Présentation stratégique du projet annuel de performances	620
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	622
Présentation du programme et des actions	627
Objectifs et indicateurs de performance	633
Justification au premier euro	636
Opérateurs	649
Analyse des coûts du programme et des actions	656

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Programme	Ministre intéressé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT (*)
Formations supérieures et recherche universitaire	Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche	11 215 547 145	11 279 825 281	148 520
Vie étudiante	Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche	1 950 453 251	1 950 453 251	1 687
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche	5 004 608 150	5 004 608 150	
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche	1 220 812 427	1 220 812 427	
Recherche spatiale	Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche	1 277 747 726	1 277 747 726	
Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	Ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	279 843 057	279 843 057	
Recherche dans le domaine de l'énergie	Ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	671 485 965	671 485 965	
Recherche industrielle	Ministre de l'économie, des finances et de l'emploi	697 320 182	576 470 182	
Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat	Ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	416 512 132	379 273 132	
Recherche duale (civile et militaire)	Ministre de la défense	200 000 000	200 000 000	
Recherche culturelle et culture scientifique	Ministre de la culture et de la communication	159 848 690	157 298 690	609
Enseignement supérieur et recherche agricoles	Ministre de l'agriculture et de la pêche	277 856 008	281 296 008	2 691
Totaux		23 372 034 733	23 279 113 869	153 507

(*) Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

Recherche et enseignement supérieur

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
150	Formations supérieures et recherche universitaire	10 509 615 424	11 215 547 145	46 420 000	10 659 314 223	11 279 825 281	46 420 000
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 216 924 503	2 378 099 979	860 000	2 216 924 503	2 378 099 979	860 000
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 924 195 478	2 161 847 751	540 000	1 924 195 478	2 161 847 751	540 000
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	496 594 283	190 059 072		496 374 946	190 059 072	
04	Établissements d'enseignement privés	56 388 852	55 288 852		56 388 852	55 288 852	
05	Bibliothèques et documentation	378 113 222	349 826 812		378 113 222	349 826 812	
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	805 140 158	801 765 836		805 140 158	801 765 836	
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	424 654 223	350 095 751		424 654 223	350 095 751	
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	441 076 161	495 791 305		441 076 161	495 791 305	
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	1 262 966	13 650 762		1 262 966	13 650 762	
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	122 844 460	128 417 116		122 844 460	128 417 116	
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	951 113 117	839 573 846		951 113 117	839 573 846	
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	398 586 775	999 504 274		398 586 775	999 504 274	
13	Diffusion des savoirs et musées	84 720 949	77 699 768		84 720 949	77 699 768	
14	Immobilier	1 090 942 693	1 367 274 743	45 000 000	1 240 860 829	1 431 552 879	45 000 000
15	Pilotage et support du programme	727 754 777	1 006 651 278	20 000	727 754 777	1 006 651 278	20 000
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur (ancien)	389 302 807			389 302 807		
231	Vie étudiante	1 846 909 704	1 950 453 251	4 000 000	1 846 909 704	1 950 453 251	4 000 000
01	Aides directes	1 441 276 892	1 503 748 311	4 000 000	1 441 276 892	1 503 748 311	4 000 000
02	Aides indirectes	228 973 239	236 120 625		228 973 239	236 120 625	
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	112 050 507	137 601 304		112 050 507	137 601 304	
04	Pilotage et animation du programme	64 609 066	72 983 011		64 609 066	72 983 011	
172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	3 839 171 484	5 004 608 150	200 000	3 839 171 484	5 004 608 150	200 000
01	Pilotage et animation du programme et de la mission	14 176 770	20 655 370	200 000	14 176 770	20 655 370	200 000
02	Actions incitatives et soutien à l'innovation	17 178 000	975 692 400		17 178 000	975 692 400	

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
03	Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	76 738 771	85 147 729		76 738 771	85 147 729	
04	Renforcement des liens entre science et société	8 609 588	8 559 588		8 609 588	8 559 588	
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 089 600 218	1 115 769 768		1 089 600 218	1 115 769 768	
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	449 803 073	478 806 448		449 803 073	478 806 448	
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	510 805 759	538 106 277		510 805 759	538 106 277	
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	302 594 823	351 463 441		302 594 823	351 463 441	
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	276 639 990	290 089 441		276 639 990	290 089 441	
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	290 460 329	304 569 149		290 460 329	304 569 149	
11	Recherches interdisciplinaires et transversales	55 179 876	58 487 225		55 179 876	58 487 225	
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	64 169 759	67 975 257		64 169 759	67 975 257	
13	Grandes infrastructures de recherche	211 642 000	210 320 000		211 642 000	210 320 000	
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche	471 572 528	498 966 057		471 572 528	498 966 057	
187	Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	1 163 116 925	1 220 812 427		1 163 116 925	1 220 812 427	
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	250 050 372	263 163 319		250 050 372	263 163 319	
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	243 022 351	254 677 372		243 022 351	254 677 372	
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	82 315 666	86 372 797		82 315 666	86 372 797	
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	69 477 944	72 954 285		69 477 944	72 954 285	
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	153 963 520	162 406 049		153 963 520	162 406 049	
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	64 960 966	68 584 144		64 960 966	68 584 144	
07	Grandes infrastructures de recherche	53 198 698	54 145 641		53 198 698	54 145 641	
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche	246 127 408	258 508 820		246 127 408	258 508 820	

Recherche et enseignement supérieur

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
193 Recherche spatiale	1 261 054 058	1 277 747 726		1 261 054 058	1 277 747 726	
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	127 551 962	130 468 339		127 551 962	130 468 339	
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	207 946 202	212 420 240		207 946 202	212 420 240	
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	139 265 116	140 332 784		139 265 116	140 332 784	
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	428 866 396	435 119 880		428 866 396	435 119 880	
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	217 391 009	223 364 866		217 391 009	223 364 866	
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	107 203 373	111 931 617		107 203 373	111 931 617	
07 Développement des satellites de météorologie	32 830 000	24 110 000		32 830 000	24 110 000	
189 Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	276 843 057	279 843 057		276 843 057	279 843 057	
01 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	4 867 948	5 867 948		4 867 948	5 867 948	
02 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 092 805	1 592 805		1 092 805	1 592 805	
03 Evaluation et prévention des risques nucléaires	235 150 587	235 150 587		235 150 587	235 150 587	
04 Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 236 965	28 736 965		28 236 965	28 736 965	
05 Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	7 494 752	8 494 752		7 494 752	8 494 752	
188 Recherche dans le domaine de l'énergie	659 299 204	671 485 965		659 299 297	671 485 965	
01 Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	436 724 504	442 600 000		436 724 504	442 600 000	
02 Nouvelles technologies de l'énergie	75 752 686	81 472 949		75 752 686	81 472 949	
03 Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	146 822 014	147 413 016		146 822 107	147 413 016	
192 Recherche industrielle	644 320 182	697 320 182		576 470 182	576 470 182	
01 Recherche publique sur les technologies de base	85 418 950	85 418 950		85 418 950	85 418 950	
02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique	167 150 000	180 640 000		167 150 000	180 640 000	
03 Soutien de la recherche industrielle stratégique	391 751 232	431 261 232		323 901 232	310 411 232	
190 Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat	400 276 284	416 512 132	143 000	378 021 473	379 273 132	143 000
01 Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	44 893 122	46 801 036		45 354 142	46 801 036	
02 Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	280 456 664	292 698 000		256 724 664	257 159 000	
03 Recherche et développement dans le domaine des transports	48 537 467	49 916 096	10 000	49 456 978	49 016 096	10 000

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
04	Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	26 389 031	27 097 000	133 000	26 485 689	26 297 000	133 000
191	Recherche duale (civile et militaire)	198 000 000	200 000 000		198 000 000	200 000 000	
01	Recherche duale en sciences du vivant	19 800 000	19 000 000		19 800 000	19 000 000	
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	4 950 000	4 000 000		4 950 000	4 000 000	
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial	163 350 000	165 000 000		163 350 000	165 000 000	
04	Autres recherches et développements technologiques duaux	9 900 000	12 000 000		9 900 000	12 000 000	
186	Recherche culturelle et culture scientifique	151 444 520	159 848 690		150 184 520	157 298 690	
01	Recherche en faveur des patrimoines	7 121 371	6 937 105		6 965 396	6 937 105	
02	Recherche en faveur de la création	2 067 912	2 078 827		2 027 148	2 078 827	
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique	105 221 367	111 590 949		104 221 367	109 040 949	
04	Recherches transversales et pilotage du programme	37 033 870	39 241 809		36 970 609	39 241 809	
142	Enseignement supérieur et recherche agricoles	272 400 215	277 856 008		275 845 215	281 296 008	
01	Enseignement supérieur	230 461 799	234 627 306		232 065 992	236 226 500	
02	Recherche, développement et transfert de technologie	41 938 416	43 228 702		43 779 223	45 069 508	

Recherche et enseignement supérieur

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
150 / Formations supérieures et recherche universitaire	10 509 615 424	11 215 547 145	46 420 000	10 659 314 223	11 279 825 281	46 420 000
Titre 2. Dépenses de personnel	8 092 355 625	8 424 589 285		8 092 355 625	8 424 589 285	
Autres dépenses :	2 417 259 799	2 790 957 860	46 420 000	2 566 958 598	2 855 235 996	46 420 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	2 162 838 675	2 242 369 378	1 420 000	2 257 210 323	2 300 429 378	1 420 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	102 724 900	148 708 195	45 000 000	170 072 051	251 950 346	45 000 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	89 476 224	93 461 224		89 476 224	93 461 224	
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	62 220 000	306 419 063		50 200 000	209 395 048	
231 / Vie étudiante	1 846 909 704	1 950 453 251	4 000 000	1 846 909 704	1 950 453 251	4 000 000
Titre 2. Dépenses de personnel	73 000 068	81 378 865		73 000 068	81 378 865	
Autres dépenses :	1 773 909 636	1 869 074 386	4 000 000	1 773 909 636	1 869 074 386	4 000 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	343 123 398	376 573 398		343 123 398	376 573 398	
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 423 737 258	1 487 652 008		1 423 737 258	1 487 652 008	
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	7 048 980	4 848 980	4 000 000	7 048 980	4 848 980	4 000 000
172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	3 839 171 484	5 004 608 150	200 000	3 839 171 484	5 004 608 150	200 000
Titre 2. Dépenses de personnel	300 000			300 000		
Autres dépenses :	3 838 871 484	5 004 608 150	200 000	3 838 871 484	5 004 608 150	200 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	3 526 878 422	4 653 200 030		3 526 878 422	4 653 200 030	
Titre 6. Dépenses d'intervention	311 993 062	351 408 120	200 000	311 993 062	351 408 120	200 000
187 / Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	1 163 116 925	1 220 812 427		1 163 116 925	1 220 812 427	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 163 116 925	1 220 812 427		1 163 116 925	1 220 812 427	
193 / Recherche spatiale	1 261 054 058	1 277 747 726		1 261 054 058	1 277 747 726	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	543 217 058	568 637 726		543 217 058	568 637 726	
Titre 6. Dépenses d'intervention	717 837 000	709 110 000		717 837 000	709 110 000	
189 / Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	276 843 057	279 843 057		276 843 057	279 843 057	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	269 682 404	271 683 057		269 682 404	271 683 057	
Titre 6. Dépenses d'intervention	7 160 653	8 160 000		7 160 653	8 160 000	
188 / Recherche dans le domaine de l'énergie	659 299 204	671 485 965		659 299 297	671 485 965	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	651 097 239	662 402 949		651 097 239	662 402 949	
Titre 6. Dépenses d'intervention	8 201 965			8 202 058		
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		9 083 016			9 083 016	
192 / Recherche industrielle	644 320 182	697 320 182		576 470 182	576 470 182	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	140 568 950	136 908 950		140 568 950	136 908 950	
Titre 6. Dépenses d'intervention	503 751 232	560 411 232		435 901 232	439 561 232	

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
190 / Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat	400 276 284	416 512 132	143 000	378 021 473	379 273 132	143 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	108 315 392	116 734 132	143 000	108 312 050	116 714 132	143 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	67 704 228	111 080 000		61 564 759	85 317 000	
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	224 256 664	188 698 000		208 144 664	177 242 000	
191 / Recherche duale (civile et militaire)	198 000 000	200 000 000		198 000 000	200 000 000	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	198 000 000	200 000 000		198 000 000	200 000 000	
186 / Recherche culturelle et culture scientifique	151 444 520	159 848 690		150 184 520	157 298 690	
Titre 2. Dépenses de personnel	34 273 153	36 457 741		34 273 153	36 457 741	
Autres dépenses :	117 171 367	123 390 949		115 911 367	120 840 949	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	110 287 589	116 921 434		109 131 069	114 371 434	
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 112 496	771 067		947 662	771 067	
Titre 6. Dépenses d'intervention	5 771 282	5 698 448		5 832 636	5 698 448	
142 / Enseignement supérieur et recherche agricoles	272 400 215	277 856 008		275 845 215	281 296 008	
Titre 2. Dépenses de personnel	158 935 032	159 636 008		158 935 032	159 636 008	
Autres dépenses :	113 465 183	118 220 000		116 910 183	121 660 000	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	77 056 341	74 362 210		78 949 283	75 961 404	
Titre 6. Dépenses d'intervention	36 408 842	43 857 790		37 960 900	45 698 596	
Totaux pour la mission	21 222 451 057	23 372 034 733	50 763 000	21 284 230 138	23 279 113 869	50 763 000
Dont :						
Titre 2. Dépenses de personnel	8 358 863 878	8 702 061 899		8 358 863 878	8 702 061 899	
Autres dépenses :	12 863 587 179	14 669 972 834	50 763 000	12 925 366 260	14 577 051 970	50 763 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	9 294 182 393	10 640 605 691	1 563 000	9 389 287 121	10 697 694 885	1 563 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	103 837 396	149 479 262	45 000 000	171 019 713	252 721 413	45 000 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	3 172 041 746	3 370 838 822	200 000	3 099 665 782	3 226 066 628	200 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	293 525 644	509 049 059	4 000 000	265 393 644	400 569 044	4 000 000

the 1990s, the number of people with diabetes has increased in all industrialized countries. In the Netherlands, the prevalence of diabetes is estimated to be 6.5% in 1995, which corresponds to 1.5 million people (1). The prevalence of diabetes is expected to increase to 10% by the year 2010 (2).

Diabetes is a chronic disease with a high prevalence and a high mortality. The most common complications of diabetes are cardiovascular disease, nephropathy, retinopathy, and neuropathy. The prevalence of these complications is high, and the mortality is high. In the Netherlands, the mortality of diabetes is estimated to be 10% per year (3). The mortality of diabetes is expected to increase to 15% by the year 2010 (4).

The prevalence and mortality of diabetes are high, and the mortality is expected to increase. This is a public health problem. The prevalence and mortality of diabetes are high, and the mortality is expected to increase. This is a public health problem. The prevalence and mortality of diabetes are high, and the mortality is expected to increase. This is a public health problem.

The prevalence and mortality of diabetes are high, and the mortality is expected to increase. This is a public health problem. The prevalence and mortality of diabetes are high, and the mortality is expected to increase. This is a public health problem. The prevalence and mortality of diabetes are high, and the mortality is expected to increase. This is a public health problem.

The prevalence and mortality of diabetes are high, and the mortality is expected to increase. This is a public health problem. The prevalence and mortality of diabetes are high, and the mortality is expected to increase. This is a public health problem. The prevalence and mortality of diabetes are high, and the mortality is expected to increase. This is a public health problem.

The prevalence and mortality of diabetes are high, and the mortality is expected to increase. This is a public health problem. The prevalence and mortality of diabetes are high, and the mortality is expected to increase. This is a public health problem. The prevalence and mortality of diabetes are high, and the mortality is expected to increase. This is a public health problem.

The prevalence and mortality of diabetes are high, and the mortality is expected to increase. This is a public health problem. The prevalence and mortality of diabetes are high, and the mortality is expected to increase. This is a public health problem. The prevalence and mortality of diabetes are high, and the mortality is expected to increase. This is a public health problem.

The prevalence and mortality of diabetes are high, and the mortality is expected to increase. This is a public health problem. The prevalence and mortality of diabetes are high, and the mortality is expected to increase. This is a public health problem. The prevalence and mortality of diabetes are high, and the mortality is expected to increase. This is a public health problem.

The prevalence and mortality of diabetes are high, and the mortality is expected to increase. This is a public health problem. The prevalence and mortality of diabetes are high, and the mortality is expected to increase. This is a public health problem. The prevalence and mortality of diabetes are high, and the mortality is expected to increase. This is a public health problem.

PROGRAMME 150

FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	18
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	21
Présentation du programme et des actions	30
Objectifs et indicateurs de performance	41
Justification au premier euro	62
Opérateurs	102
Analyse des coûts du programme et des actions	135

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Bernard SAINT-GIRONS

Directeur général de l'enseignement supérieur

Responsable du programme n° 150 : Formations supérieures et recherche universitaire

Le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » rassemble l'intégralité des moyens (crédits et emplois) consacrés par l'État aux missions de formation et de recherche dévolues aux établissements d'enseignement supérieur relevant de la ministre chargée de l'enseignement supérieur.

Ces missions s'exerceront désormais dans le nouveau cadre fixé par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et aux responsabilités des universités.

La loi instaure une réforme profonde de l'organisation des universités en rénovant leur gouvernance par le resserrement et la redéfinition du rôle du conseil d'administration, du conseil scientifique et du conseil des études et de la vie étudiante et par un renforcement des compétences du président de l'université qui a vocation à devenir le porteur du projet d'établissement. Toutes les universités devront avoir élu un nouveau conseil d'administration d'ici le 11 août 2008.

Leur gouvernance ainsi renforcée, les universités seront en mesure d'exercer des compétences nouvelles leur permettant d'affronter dans les meilleures conditions la concurrence internationale. Dans un délai de cinq ans, toutes les universités auront la maîtrise pleine et entière de leur budget et de leurs ressources humaines.

La loi constitue le socle de la réforme de l'Enseignement supérieur qui se déroulera sur cinq ans.

Cinq autres chantiers complètent le dispositif :

- le chantier sur les conditions de vie des étudiants, dont l'objectif est d'offrir aux étudiants un cadre de vie et de travail plus conforme aux standards internationaux, et de faire de l'université un lieu d'égalité des chances et d'épanouissement ;

- le chantier sur les carrières des personnels de l'université dont l'objectif est de rendre les carrières de l'ensemble des personnels de l'université plus attractives, notamment pour l'encadrement de haut niveau indispensable à l'exercice de l'autonomie renforcée ;

- le chantier sur les conditions d'exercice des missions d'enseignement et de recherche de l'université qui doit permettre aux enseignants et aux chercheurs de bénéficier de conditions matérielles de travail, notamment sur le plan immobilier, à la hauteur des enjeux économiques et sociaux attachés à leurs missions.

- le chantier sur le statut des jeunes chercheurs et des enseignants-chercheurs vise à rendre plus attractives, pour les jeunes diplômés, la poursuite d'une formation à la recherche et par la recherche ainsi que les carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- le chantier sur la réussite en licence a pour objectif de proposer des solutions pour lutter contre l'échec en 1er cycle universitaire, dont le taux reste trop élevé (de l'ordre de 50 % la première année), et de faire de la licence un diplôme qualifiant, que ce soit en termes de poursuite d'études ou de débouchés professionnels.

Une des caractéristiques principales du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » est d'être exécuté par 200 opérateurs aux statuts variés : universités, grands établissements, écoles ... liés à l'État par des contrats quadriennaux.

La loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités fait désormais du contrat le principe unique d'organisation du rapport entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur.

Le contrat sera global, incluant l'ensemble des moyens alloués aux universités dans le cadre des compétences nouvelles qui leurs seront transférées marquant la volonté de l'État de s'engager pluri-annuellement sur un budget couvrant la totalité des crédits dévolus à travers les dotations critérisées mais aussi la masse salariale.

Dans ce contexte, la maîtrise de la gestion des ressources humaines constituera un levier essentiel.

Le nouveau contrat sera également le cadre d'un renforcement des relations entre universités et organismes de recherche.

En corollaire aux efforts consentis par l'État en faveur de l'enseignement supérieur, l'évaluation sera renforcée avec la montée en puissance de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure

- INDICATEUR 1.1 : Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur
- INDICATEUR 1.2 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale
- INDICATEUR 1.3 : Pourcentage d'une classe d'âge accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur

■ OBJECTIF 2 : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

- INDICATEUR 2.1 : Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur
- INDICATEUR 2.2 : Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur
- INDICATEUR 2.3 : Part des licences obtenues trois ans après une première inscription en L1 (1ère année de licence ou 1ère année de Deug) dans le total des licenciés
- INDICATEUR 2.4 : Réussite au DUT et BTS selon le bac d'origine
- INDICATEUR 2.5 : Taux d'usage de la procédure du dossier unique
- INDICATEUR 2.6 : Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus

■ OBJECTIF 3 : Maîtriser l'offre de formation

- INDICATEUR 3.1 : Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000
- INDICATEUR 3.2 : Part des mentions à faibles effectifs (L et M)

■ OBJECTIF 4 : Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie

- INDICATEUR 4.1 : Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés
- INDICATEUR 4.2 : Nombre des validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM

■ OBJECTIF 5 : Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial

- INDICATEUR 5.1 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)
- INDICATEUR 5.2 : Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en licence, master
- INDICATEUR 5.3 : Nombre de diplômes conjoints aux niveaux Master et Doctorat

■ OBJECTIF 6 : Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche

- INDICATEUR 6.1 : Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque

- INDICATEUR 6.2 : Taux de fréquentation des bibliothèques par lecteur inscrit
- INDICATEUR 6.3 : Consultation des ressources électroniques : nombre de documents téléchargés et taux de demandes satisfaites

■ **OBJECTIF 7 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international**

- INDICATEUR 7.1 : Production scientifique des opérateurs du programme
- INDICATEUR 7.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

■ **OBJECTIF 8 : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire**

- INDICATEUR 8.1 : Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme

■ **OBJECTIF 9 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche**

- INDICATEUR 9.1 : Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés
- INDICATEUR 9.2 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle
- INDICATEUR 9.3 : Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs

■ **OBJECTIF 10 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française**

- INDICATEUR 10.1 : Attractivité des opérateurs du programme

■ **OBJECTIF 11 : Consolider l'Europe de la recherche**

- INDICATEUR 11.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne
- INDICATEUR 11.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne
- INDICATEUR 11.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme

■ **OBJECTIF 12 : Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier**

- INDICATEUR 12.1 : Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité
- INDICATEUR 12.2 : Montant des ressources propres procurées par les prestations de services
- INDICATEUR 12.3 : Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes de fonctionnement, hors droits d'inscription
- INDICATEUR 12.4 : Taux d'occupation des locaux

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 877 857 632	500 242 347				2 378 099 979	860 000
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 689 907 055	471 940 696				2 161 847 751	540 000
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	163 499 142	26 559 930				190 059 072	
04	Établissements d'enseignement privés				55 288 852		55 288 852	
05	Bibliothèques et documentation	237 905 076	111 921 736				349 826 812	
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	736 162 820	65 603 016				801 765 836	
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	312 385 439	37 710 312				350 095 751	
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	429 710 433	66 080 872				495 791 305	
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	12 387 796	1 262 966				13 650 762	
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	109 375 468	19 041 648				128 417 116	
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	756 876 448	82 697 398				839 573 846	
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	902 725 386	96 778 888				999 504 274	
13	Diffusion des savoirs et musées	31 001 410	46 682 168		16 190		77 699 768	
14	Immobilier	325 899 735	586 247 750	148 708 195		306 419 063	1 367 274 743	45 000 000
15	Pilotage et support du programme	838 895 445	129 599 651		38 156 182		1 006 651 278	20 000
Totaux		8 424 589 285	2 242 369 378	148 708 195	93 461 224	306 419 063	11 215 547 145	46 420 000

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 877 857 632	500 242 347				2 378 099 979	860 000
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 689 907 055	471 940 696				2 161 847 751	540 000
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	163 499 142	26 559 930				190 059 072	
04	Établissements d'enseignement privés				55 288 852		55 288 852	
05	Bibliothèques et documentation	237 905 076	111 921 736				349 826 812	
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	736 162 820	65 603 016				801 765 836	
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	312 385 439	37 710 312				350 095 751	
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	429 710 433	66 080 872				495 791 305	
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	12 387 796	1 262 966				13 650 762	
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	109 375 468	19 041 648				128 417 116	
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	756 876 448	82 697 398				839 573 846	
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	902 725 386	96 778 888				999 504 274	
13	Diffusion des savoirs et musées	31 001 410	46 682 168		16 190		77 699 768	
14	Immobilier	325 899 735	644 307 750	251 950 346		209 395 048	1 431 552 879	45 000 000
15	Pilotage et support du programme	838 895 445	129 599 651		38 156 182		1 006 651 278	20 000
Totaux		8 424 589 285	2 300 429 378	251 950 346	93 461 224	209 395 048	11 279 825 281	46 420 000

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 964 366 840	252 542 663		15 000		2 216 924 503	860 000
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 638 074 467	286 121 011				1 924 195 478	540 000
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	478 853 016	17 741 267				496 594 283	
04	Établissements d'enseignement privés		100 000		56 288 852		56 388 852	
05	Bibliothèques et documentation	268 351 486	109 761 736				378 113 222	
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	729 396 272	75 742 886		1 000		805 140 158	
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	377 772 231	46 881 992				424 654 223	
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	367 297 249	73 778 912				441 076 161	
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		1 262 966				1 262 966	
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	102 702 332	20 142 128				122 844 460	
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	848 443 359	102 669 758				951 113 117	
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	346 340 317	52 096 458		150 000		398 586 775	
13	Diffusion des savoirs et musées	21 278 591	63 426 168		16 190		84 720 949	
14	Immobilier	377 772 025	548 225 768	102 724 900		62 220 000	1 090 942 693	30 000 000
15	Pilotage et support du programme	571 707 440	123 057 155		32 990 182		727 754 777	
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		389 287 807		15 000		389 302 807	
Totaux		8 092 355 625	2 162 838 675	102 724 900	89 476 224	62 220 000	10 509 615 424	31 400 000

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 964 366 840	252 542 663		15 000		2 216 924 503	860 000
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 638 074 467	286 121 011				1 924 195 478	540 000
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	478 853 016	17 521 930				496 374 946	
04	Établissements d'enseignement privés		100 000		56 288 852		56 388 852	
05	Bibliothèques et documentation	268 351 486	109 761 736				378 113 222	
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	729 396 272	75 742 886		1 000		805 140 158	
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	377 772 231	46 881 992				424 654 223	
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	367 297 249	73 778 912				441 076 161	
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		1 262 966				1 262 966	
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	102 702 332	20 142 128				122 844 460	
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	848 443 359	102 669 758				951 113 117	
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	346 340 317	52 096 458		150 000		398 586 775	
13	Diffusion des savoirs et musées	21 278 591	63 426 168		16 190		84 720 949	
14	Immobilier	377 772 025	642 816 753	170 072 051		50 200 000	1 240 860 829	49 000 000
15	Pilotage et support du programme	571 707 440	123 057 155		32 990 182		727 754 777	
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		389 287 807		15 000		389 302 807	
Totaux		8 092 355 625	2 257 210 323	170 072 051	89 476 224	50 200 000	10 659 314 223	50 400 000

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total y.c. FDC et ADP
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 877 608 141	43 225 038		2 600		1 920 835 779
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 676 843 379	132 613 509		-3 532 746		1 805 924 142
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	149 903 694	10 958 639		65 000		160 927 333
04	Établissements d'enseignement privés				50 135 447		50 135 447
05	Bibliothèques et documentation	377 314 208	113 362 742		3 629 813		494 306 763
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	535 587 096	44 415 173		1 082 679		581 084 948
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	230 091 024	21 557 453		3 153 969		254 802 446
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	361 146 290	48 082 321		1 228 386		410 456 997
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	12 025 948	231 070				12 257 018
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	115 906 030	15 608 157				131 514 187
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	591 289 304	39 423 936		1 366 752		632 079 992
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	51 061 948	118 777 361		6 154 156		175 993 465
13	Diffusion des savoirs et musées	48 738 323	61 975 142		1 419 822		112 133 287
14	Immobilier	425 664 641	172 007 130	197 806 986	105 633 386	96 605 937	997 718 080
15	Pilotage et support du programme	1 175 425 806	134 064 992		17 928 616		1 327 419 414
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		893 297 206		48 270 489		941 567 695
Totaux		7 628 605 832	1 849 599 869	197 806 986	236 538 369	96 605 937	10 009 156 993

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total y.c. FDC et ADP
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 877 608 141	43 205 247		2 600		1 920 815 988
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 676 843 379	127 966 066		1 096 823		1 805 906 268
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	149 903 694	10 989 586		65 000		160 958 280
04	Établissements d'enseignement privés				50 135 447		50 135 447
05	Bibliothèques et documentation	377 314 208	112 864 073		3 629 813		493 808 094
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	535 587 096	44 415 173		1 082 679		581 084 948
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	230 091 024	21 407 428		3 303 994		254 802 446
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	361 146 290	48 026 456		1 345 843		410 518 589
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	12 025 948	231 070				12 257 018
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	115 906 030	15 607 266				131 513 296
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	591 289 304	39 429 736		1 366 752		632 085 792
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	51 061 948	183 552 715		7 543 572		242 158 235
13	Diffusion des savoirs et musées	48 738 323	61 975 142		1 419 822		112 133 287
14	Immobilier	425 664 641	241 903 175	138 925 240	76 453 587	153 752 050	1 036 698 693
15	Pilotage et support du programme	1 175 425 806	133 970 838		17 927 047		1 327 323 691
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		895 728 916		48 270 489		943 999 405
Totaux		7 628 605 832	1 981 272 887	138 925 240	213 643 468	153 752 050	10 116 199 477

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	Consommés en 2006	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008
Titre 2. Dépenses de personnel	7 628 605 832	8 092 355 625	8 424 589 285	7 628 605 832	8 092 355 625	8 424 589 285
Rémunérations d'activité	4 742 388 743	5 100 184 644	5 151 913 023	4 742 388 743	5 100 184 644	5 151 913 023
Cotisations et contributions sociales	2 819 495 962	2 940 096 688	3 210 097 500	2 819 495 962	2 940 096 688	3 210 097 500
Prestations sociales et allocations diverses	66 721 127	52 074 293	62 578 762	66 721 127	52 074 293	62 578 762
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 849 599 869	2 162 838 675	2 242 369 378	1 981 272 887	2 257 210 323	2 300 429 378
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 988 614	5 090 860	9 907 549	3 953 450	5 090 860	9 907 549
Subventions pour charges de service public	1 845 611 255	2 157 747 815	2 232 461 829	1 977 319 437	2 252 119 463	2 290 521 829
Titre 5. Dépenses d'investissement	197 806 986	102 724 900	148 708 195	138 925 240	170 072 051	251 950 346
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	197 254 702	102 724 900	148 708 195	138 925 240	170 072 051	251 950 346
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	552 284					
Titre 6. Dépenses d'intervention	236 538 369	89 476 224	93 461 224	213 643 468	89 476 224	93 461 224
Transferts aux ménages	2 778 277	28 738 756	28 904 756	2 969 161	28 738 756	28 904 756
Transferts aux entreprises	7 746 203			1 154 832		
Transferts aux collectivités territoriales	59 535 691			14 073 316		
Transferts aux autres collectivités	166 478 198	60 737 468	64 556 468	195 446 159	60 737 468	64 556 468
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	96 605 937	62 220 000	306 419 063	153 752 050	50 200 000	209 395 048
Dotations en fonds propres	93 606 853	62 220 000	306 419 063	153 752 050	50 200 000	209 395 048
Dépenses de participations financières	2 999 084					
Totaux hors FDC et ADP prévus		10 509 615 424	11 215 547 145		10 659 314 223	11 279 825 281
FDC et ADP prévus		31 400 000	46 420 000		50 400 000	46 420 000
Totaux y.c. FDC et ADP	10 009 156 993	10 541 015 424	11 261 967 145	10 116 199 477	10 709 714 223	11 326 245 281

PRÉSENTATION DES DÉPENSES FISCALES¹

Avertissement

Les chiffrages présentés pour 2008 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2008. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2008 est, pour sa part, présenté dans le tome I de l'annexe "Évaluation des Voies et Moyens".

DÉPENSES FISCALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Chiffrage pour 2006	Chiffrage pour 2007	Chiffrage pour 2008
<i>Informations complémentaires</i>			
410114 Exonération des établissements d'enseignement supérieurs visés au livre VII du code de l'éducation qui organisent des formations conduisant à la délivrance au nom de l'Etat d'un diplôme sanctionnant cinq années d'étude après le baccalauréat (Taxe sur les salaires) <i>Réf. CGI: 231-1 - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires: 500 - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2006 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2006</i>	-	-	1

DÉPENSES FISCALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT CONTRIBUANT AU PROGRAMME SANS QUE CE SOIT LEUR OBJET PRINCIPAL

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Chiffrage pour 2006	Chiffrage pour 2007	Chiffrage pour 2008
<i>Informations complémentaires</i>			
110201 Réduction d'impôt au titre des dons (Impôt sur le revenu) <i>Réf. CGI: 200 - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires: 6.310.000 - Méthode de chiffrage: Simulation - Niveau de fiabilité du chiffrage: très bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1948 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2007</i>	820	880	820
210309 Réduction d'impôt au titre des dons faits par les entreprises à des œuvres ou organismes d'intérêt général (Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés) <i>Réf. CGI: 238 bis-1 et 4 - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires: 7.400 - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2003 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2007</i>	170	235	250
400203 Réduction d'impôt au titre de certains dons (Impôt de solidarité sur la fortune) <i>Réf. CGI: 885-0 V bis A-I, II, IV et V - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2007 - Année de dernière modification substantielle de la dépense :</i>	-	-	160

¹ Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que le chiffrage de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ». Le cas échéant, les dépenses fiscales sur impôts locaux relatives au programme sont présentées dans un autre tableau. La catégorie de « dépenses fiscales sur impôts locaux » élargit la notion de « dépense fiscale » aux mesures dérogatoires applicables aux impôts directs locaux présentant un impact direct sur les ressources et les charges de l'État (mesures compensées par l'État, et dégrèvements d'impôts directs locaux).

(En millions d'euros)

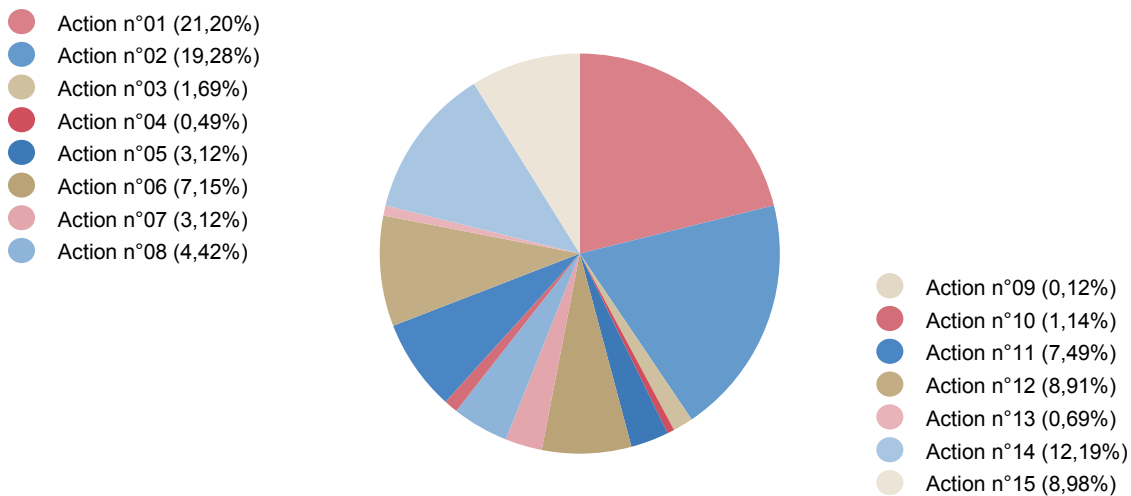
	Numéro et intitulé de la mesure <i>Informations complémentaires</i>	Chiffrage pour 2006	Chiffrage pour 2007	Chiffrage pour 2008
520121	Exonération au bénéfice du donataire des dons ouvrant droit, pour le donateur, de la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune (Droits d'enregistrement et de timbre) <i>Réf. CGI: 757 C - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2007 - Année de dernière modification substantielle de la dépense :</i>	-	5	10

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 378 099 979	2 378 099 979
02	Formation initiale et continue de niveau master	2 161 847 751	2 161 847 751
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	190 059 072	190 059 072
04	Établissements d'enseignement privés	55 288 852	55 288 852
05	Bibliothèques et documentation	349 826 812	349 826 812
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	801 765 836	801 765 836
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	350 095 751	350 095 751
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	495 791 305	495 791 305
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	13 650 762	13 650 762
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	128 417 116	128 417 116
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	839 573 846	839 573 846
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	999 504 274	999 504 274
13	Diffusion des savoirs et musées	77 699 768	77 699 768
14	Immobilier	1 367 274 743	1 431 552 879
15	Pilotage et support du programme	1 006 651 278	1 006 651 278
Totaux		11 215 547 145	11 279 825 281

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2008



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Trois missions sont dévolues aux établissements d'enseignement supérieur sur le programme 150 «formations supérieures et recherche universitaire» : la production des connaissances, leur transmission et la diffusion de la culture scientifique.

En premier lieu, il s'agit d'apporter au plus grand nombre d'étudiants des connaissances et une qualification élevées et reconnues sur le plan international, dont dépendront le niveau et la qualité de vie de nos concitoyens. Il s'agit également de former les cadres de la Nation.

La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population des 25-34 ans (38% en 2004) nous place actuellement devant le Royaume Uni (35%) et l'Allemagne (23%), juste derrière les États-Unis, mais à plus de 10 points en deçà du Canada (53%) et du Japon (52%).

La France a consacré, en 2003, 7 330 PPAD (parité de pouvoir d'achat en dollars) à la dépense annuelle (publique plus privée) par étudiant pour les activités d'éducation supérieure hors recherche, soit une dépense inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE (8 093 PPAD), devant l'Allemagne (7 282 PPAD) mais en deçà de celle des États-Unis (21 566 PPAD).

En France, en 2004, le financement est très majoritairement public (81,3% contre 76,4% en moyenne pour les pays de l'OCDE : ainsi en Allemagne : 87,1%, au Royaume-Uni : 70,2% et aux États-Unis : 42,8%).

En deuxième lieu, ce programme vise, par la recherche universitaire, au développement de la formation à la recherche ainsi que par la recherche et, en imbrication étroite avec les organismes de recherche, à la constitution d'un pôle de référence de recherche scientifique et technologique français de niveau mondial.

En 2006, 3 102 équipes de recherche universitaires ont été reconnues dans le cadre des contrats quadriennaux : soit par l'État seul (1 658 équipes), soit conjointement par l'État et les organismes de recherche lorsque les équipes sont mixtes. L'ensemble de ces équipes regroupe 45 829 enseignants-chercheurs ainsi que 13 909 chercheurs soutenus par 20 081 personnels ITA et IATOS et encadrant environ 80 000 doctorants dont près de 12 000 allocataires de recherche.

En troisième lieu, les établissements ont un rôle important à jouer dans la diffusion de la culture scientifique à destination d'un public de spécialistes et de non spécialistes par la diffusion de leurs travaux, la conservation et la valorisation des collections scientifiques.

Opérateurs

Les principaux opérateurs de ce programme sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et certains établissements publics administratifs, autonomes ou rattachés : les établissements universitaires, les écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les IUFM en cours d'intégration au sein des universités et les IEP, ainsi que les ENS, les écoles françaises à l'étranger, les observatoires de Paris et de Nice et les grands établissements.

Pilotage

L'outil principal de pilotage repose sur les contrats quadriennaux d'objectifs passés entre l'État et ses opérateurs. Ils précisent les objectifs et les engagements de chacune des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre la réalisation.

Le responsable du programme est le directeur général de l'enseignement supérieur.

Actions

Le programme est structuré en quinze actions. Les trois premières déclinent la nouvelle architecture des formations dans le cadre de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Un chantier majeur sera conduit et financé, dès 2008, pour lutter contre l'échec en 1er cycle (action Licence).

Les actions de la recherche universitaire correspondent aux actions «miroir» du programme «Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires». Deux actions spécifiques concernent les bibliothèques et la diffusion des savoirs. Une action transversale porte sur l'immobilier (constructions, équipement, maintenance, sécurisation, entretien et

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

fonctionnement courant des bâtiments). Une action support regroupe le pilotage, l'animation du système universitaire et la coopération internationale. Une action concerne le privé (établissements d'enseignement supérieur privés).

LES ACTIONS DE FORMATION

Environ la moitié d'une génération accède à l'enseignement supérieur. A la rentrée 2006, 2 254 386 étudiants étaient inscrits dont 1 767 431 dans des formations publiques relevant des Ministères de l'éducation nationale, et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Parmi ces derniers 1 563 900 étudiants relèvent de ce programme, les sections de techniciens supérieurs (147 948 étudiants) et les classes préparatoires aux grandes écoles (62 904 étudiants) étant inscrites dans la mission « Enseignement scolaire ».

En 2006, sur les 1 441 075 étudiants inscrits à l'université (y compris IUT) et dans les établissements assimilés, 1 340 036 sont en formation initiale, 17 591 en apprentissage, 49 188 en formation continue diplômante et 34 264 en reprises d'études.

Les établissements d'enseignement supérieur se sont engagés dans un passage progressif à l'architecture européenne « L.M.D » qui devrait concerner l'ensemble des formations supérieures à l'horizon 2010, respectant ainsi l'engagement pris par la France lors de la « déclaration de Bologne » (1999). D'ores et déjà toutes les universités (hors formations de santé en cours) ont basculé en « L.M.D » au 1er septembre 2006.

Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur et du nombre d'établissements

	2005-2006					2006-2007				
	Étudiants (en milliers)	L	M	D	établissements	Étudiants (en milliers)	L	M	D	établissements
Universités	1408,4	64%	31%	5%	86	1399,2	63%	32%	4%	86
...dont universités	1402	64%	31%	5%	81	1393,1	63%	32%	5%	81
...dont CUFR*	5,7	94%	6%	0%	2	6,1	93%	7%	0%	2
...dont sans effectif	0				3					3
IEP	15,1	3%	88%	5%	8	14,9	4%	91%	5%	8
...dont IEP indépendants	5,5	5%	86%	9%	1	5,2	0%	90%	10%	1
...dont IEP rattachés	9,6	7%	90%	2%	7	9,7	6%	91%	3%	7
IUFM (sans tenir compte du processus d'intégration pour comparaison des 2 années universitaires)	82	0%	100%	0%	31	74,2	0%	100%	0%	31
Ecoles et formations d'ingénieurs	49,5	<1%	95,40%	5%	39	48,8	n.d.	n.d.	n.d.	40
...dont EPSCP	39,8	<1%	94%	6%	19	38,4	n.d.	n.d.	n.d.	19
...dont EPA	9,7	0%	100%	0%	20	10,4	n.d.	n.d.	n.d.	21
Etablissements à vocation de recherche et d'enseignement supérieur	24	n.d.	n.d.	n.d.	11	22,6	n.d.	n.d.	n.d.	11
...dont sans effectif connu	24	n.d.	n.d.	n.d.	10	0				1
Autres établissements à vocation principale de recherche	0				5	0,5	n.d.	n.d.	n.d.	5
...dont sans effectif connu	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5	0				2
ENS	3,2	n.d.	n.d.	n.d.	4	3,7	n.d.	n.d.	n.d.	4
Ecoles françaises à l'étranger (sans effectif connu)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5
TOTAL	1582,3				189	1563,9				190

*Centres universitaires de formation et de recherche

Sources : DEPP.

Champ : opérateurs principaux du programme 150.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
- ACTION n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master
- ACTION n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat
- ACTION n° 04 : Établissements d'enseignement privés
- ACTION n° 05 : Bibliothèques et documentation
- ACTION n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé
- ACTION n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies
- ACTION n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur
- ACTION n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies
- ACTION n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement
- ACTION n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société
- ACTION n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale
- ACTION n° 13 : Diffusion des savoirs et musées
- ACTION n° 14 : Immobilier
- ACTION n° 15 : Pilotage et support du programme

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence

21,2 %



Accueillant un public hétérogène, issus des baccalauréats généraux, technologiques ou professionnels, les cursus relevant du cycle Licence doivent contribuer de façon décisive à l'objectif suivant lequel 50 % d'une classe d'âge devra en 2012 être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Ils ont une double vocation : assurer une formation professionnelle répondant à un besoin de recrutement à un niveau de technicien supérieur ou d'encadrement intermédiaire, d'une part ; permettre une poursuite d'études en cycle Master pour les étudiants qui en ont les capacités, d'autre part.

Les indicateurs relatifs à l'origine des étudiants (baccalauréat, catégories socioprofessionnelles des parents), au déroulement des études et à leur issue conduisent à fixer à cette action plusieurs objectifs : promouvoir l'égalité des chances, réduire les taux d'échec qui restent trop élevés, permettre une insertion professionnelle réussie des diplômés et faciliter les transitions vers le cycle Master.

Dans le cadre de l'objectif fixé par le gouvernement de porter 50 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur, la revalorisation du cycle Licence qui accueille au total 1 200 000 étudiants (dont 900 000 dans les universités, IUT inclus) constitue un enjeu majeur.

Prenant appui sur les recommandations qui ont été émises par les comités de suivi de la licence et de la licence professionnelle au printemps 2007, le chantier *Réussite en licence*, lancé par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, a pour objet de

- rendre ce cycle attractif,
- d'en faire un cursus de réussite,
- débouchant sur un diplôme doublement qualifiant, tant pour la poursuite d'études que pour l'insertion professionnelle.

A cet effet, il s'organise autour de trois grands principes :

1. Généraliser l'orientation active et permettre, notamment par une spécialisation progressive des études et la mise en œuvre de passerelles à différentes étapes des cursus, les réorientations.
2. Développer la professionnalisation en élargissant le champ des compétences acquises.
3. Renforcer l'encadrement pédagogique afin de mieux prendre en compte la diversité des étudiants et de mettre en place, grâce à la désignation d'enseignants référents et à la constitution d'équipes pédagogiques homogènes et permanentes, un accompagnement individualisé de chacun.

Ces principes sont au cœur du cahier des charges de l'offre de formation de cycle licence actuellement en cours d'élaboration. Celui-ci constituera le document de référence de l'évaluation par l'AERES ainsi que du dialogue contractuel conduisant à l'habilitation des formations concernées.

Dans le cadre du PLF 2008, la réussite en Licence constitue l'une des priorités du programme 150, avec une mesure d'un montant de 30 M€ :

- le renforcement de l'encadrement pédagogique, sous la forme d'heures complémentaires ou d'heures de tutorat
- la généralisation de l'orientation active et notamment la mise en place par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités du dispositif obligatoire de pré-inscription, d'information et d'orientation.

L'offre de formation initiale et continue doit être bien entendu en cohérence avec les besoins de la nation et des différents secteurs économiques et sociaux. A cet égard, l'inscription de toutes les formations universitaires au Répertoire national des certifications professionnelles impose aux universités de décliner désormais leurs formations non seulement en termes d'acquisition de savoirs mais aussi en termes de compétences.

La généralisation du processus d'évaluation interne et externe doit enfin permettre de garantir la qualité des formations quant aux acquis et compétences nécessaires à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle.

ACTION n° 02

Formation initiale et continue de niveau master

19,3 %



Le cursus master forme les cadres nécessaires au développement social, économique et culturel.

Il s'agit d'organiser une offre de formation initiale et continue étroitement liée aux mondes de la recherche et de l'entreprise, lisible et attractive au niveau national et international.

Au niveau de ce cursus, l'identification, la consolidation et la valorisation différenciées de pôles de compétences sur le territoire conduisent d'une part à encourager les partenariats et à inciter aux regroupements et aux rapprochements fonctionnels d'établissements et d'autre part à favoriser la mobilité internationale, la création de formations conjointes avec les établissements étrangers et la reconnaissance mutuelle des diplômes.

La qualité des formations doit être garantie par la mise en place de processus d'évaluation interne et externe.

Le diplôme de master permet aux universités d'organiser les études entre le grade de licence et le grade de master dans le cadre d'un cursus débouchant sur un nouveau diplôme national : le master dont le niveau correspond à 120 crédits européens au-delà de la licence.

Il ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère. Ce cursus dans un même domaine de formation, permet d'organiser une palette de parcours facilitant l'orientation progressive des étudiants.

Ce diplôme relève d'une habilitation nationale fondée sur une évaluation périodique dans le cadre de la politique contractuelle.

L'offre de formation doit être en liaison avec les compétences scientifiques reconnues de l'établissement qui la propose, quel que soit le niveau du diplôme. A l'issue de la campagne d'habilitation 2006, 100 % des universités proposaient à leurs étudiants une offre renouvelée. Cette réforme a reçu l'adhésion sans réserve de l'ensemble des établissements universitaires sans qu'aucun délai n'ait été imposé.

Outre les établissements relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur, on constate une demande d'établissements d'enseignement supérieur relevant d'autres départements ministériels, pour que soit conféré le grade de master aux diplômés de niveau équivalent. Des réformes pédagogiques sont entreprises dans certains cursus pour permettre cette reconnaissance (par exemple : les écoles d'architecture).

En ce qui concerne les disciplines médicales (médecine, odontologie, maïeutique) et pharmaceutiques, leur intégration dans le parcours L.M.D. exige que soient conciliés les principes de souplesse, d'ouverture et d'autonomie du processus de Bologne et l'exigence d'une formation conforme aux directives européennes, conduisant à la délivrance d'un diplôme d'État autorisant l'exercice d'une profession réglementée.

La nouvelle architecture des diplômes LMD s'applique à l'ensemble de l'enseignement supérieur français dès lors que sa qualité est reconnue par l'État, garant de la valeur des diplômes. Cela concerne les universités, comme les grandes écoles, en particulier les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce et de gestion. Celles-ci sont soumises à une évaluation périodique menée par des commissions spécialisées.

S'agissant des masters dans les écoles d'ingénieurs, l'un des principaux objectifs du LMD est de favoriser les collaborations entre les établissements dans le cadre d'une politique de site, les offres de formation des établissements étant conçues en termes de complémentarité. Les établissements peuvent ainsi délivrer des masters recherche et des masters professionnels.

La voie privilégiée de la structuration de l'offre de formation est celle de l'habilitation conjointe entre écoles et universités, ou « cohabilitation », impliquant une équipe de formation commune et des enseignements communs s'adressant à une même promotion d'étudiants.

Par ailleurs, les écoles d'ingénieurs peuvent, en complément de leurs filières traditionnelles, créer de nouveaux cursus de master conçus spécifiquement pour les étudiants étrangers, afin de développer l'attractivité internationale des établissements.

L'offre master des écoles d'ingénieurs ne se substitue pas à la formation d'ingénieur. Il est rappelé que le titre d'ingénieur diplômé confère désormais à son titulaire le grade de master.

Concernant les écoles supérieures de commerce et de gestion, la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion est compétente pour évaluer les masters proposés par ces écoles.

Le grade de master créé par le décret n° 99.747 du 30 août 1999 modifié certifie un niveau élevé de formation, indépendamment des disciplines ou spécialités, permettant ainsi d'assurer une lisibilité internationale immédiate. Le haut niveau de formation tant sur le plan professionnel que sur le plan académique doit être garanti. L'évaluation de ces formations s'attache donc particulièrement à l'appréciation de la production scientifique en sciences de gestion des écoles.

Les **instituts universitaires de formation des maîtres** sont inscrits dans cette action. Les formations initiale et continue dispensées aux futurs enseignants doivent relever le défi que constitue, pour le système éducatif, le flux croissant des départs à la retraite des enseignants. L'évolution rapide du métier d'enseignant et la complexification des conditions d'exercice rendent nécessaires une évolution qualitative des contenus et des méthodes. Il s'agit notamment de renforcer le lien entre une formation initiale à caractère universitaire alliée à une sensibilisation au métier avant même l'entrée en IUFM et une formation tout au long de la vie, adaptée à l'évolution des conditions d'enseignement.

La loi pour l'avenir de l'école prévoit l'intégration dans un délai de trois ans des IUFM aux universités ce qui rend compatible le système de formation des enseignants français avec celui de la plupart des pays européens. Cette intégration a débuté en 2006 et se poursuit en 2007.

ACTION n° 03

1,7 %



Formation initiale et continue de niveau doctorat

La formation à et par la recherche des doctorants s'effectue au sein des écoles doctorales qui maillent le territoire national. L'objectif des écoles doctorales est de former des spécialistes et des chercheurs de très haut niveau en vue d'irriguer le service public d'enseignement supérieur et de recherche, les administrations et le secteur économique privé. L'action a pour objectif majeur l'organisation d'une offre de formation initiale et continue fondée sur des pôles de recherche et des réseaux d'excellence, lisible et compétitive aux plans européen et international. Les écoles doctorales concourent ainsi au rayonnement européen et international du système français d'enseignement supérieur et de recherche.

La qualité scientifique de l'offre de formation est garantie par un processus d'accréditation qui permet de vérifier, dans le cadre du contrat quadriennal des établissements d'enseignement supérieur et sur la base d'indicateurs de performance, la qualité des équipes et de l'offre de formation ainsi que la cohérence globale de cette offre dans le cadre d'une politique de site. Les écoles doctorales sont accréditées après une évaluation nationale qui sera conduite par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), par la ministre chargée de l'enseignement supérieur dans le cadre du ou des contrats d'établissements, ou tout le moins, en cohérence avec la politique de site pour les établissements ne disposant pas d'un contrat.

Cette action s'inscrit dans le cadre défini en mai 2005 à Bergen par les ministres de l'enseignement supérieur des quarante-cinq pays engagés dans le processus de mise en place de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Les ministres ont en effet confirmé à cette occasion le caractère central de la formation doctorale et ont recommandé que les programmes doctoraux garantissent une formation interdisciplinaire et le développement de compétences transférables répondant ainsi aux besoins du marché de l'emploi le plus large possible. Ils ont également invité à une mobilité accrue aux niveaux doctoral et post-doctoral.

ACTION n° 04

0,5 %



Établissements d'enseignement privés

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur soutient financièrement les établissements privés reconnus par l'Etat, réunis, pour la plupart, en fédérations ou unions. Parmi celles-ci, on distingue :

- l'Union Des Établissements d'Enseignement Supérieur Catholique (UDESCA),
- la Fédération d'Écoles Supérieures d'Ingénieurs et de Cadres, FESIC, est composée d'écoles d'ingénieurs et de commerce et de gestion,
- l'Union des Grandes Ecoles Indépendantes représente l'enseignement privé laïc dispensé au sein d'écoles d'ingénieurs et de commerce-gestion,

- l'Association Pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur Libre (APPEL) regroupe les facultés libres de Paris d'enseignement laïque.

Par ailleurs, le ministère finance des établissements « non affiliés », dont des écoles de journalisme.

59 établissements d'enseignement supérieur privés, érigés en associations « loi 1901 » ou en fondations, reçoivent une subvention annuelle de fonctionnement de la part de l'Etat qui a pour objectif de promouvoir une formation de qualité, complémentaire aux missions du service public.

ACTION n° 05
Bibliothèques et documentation

3,1 %



Le développement des ressources documentaires et de leur accessibilité dans de bonnes conditions correspond à des enjeux à la fois pédagogiques et scientifiques. La mise en œuvre d'une pédagogie de plus en plus fondée sur le travail personnel de l'étudiant exige que celui-ci soit en mesure de recourir à des documents en nombre, diversifiés et faciles d'accès. Par ailleurs, les activités de recherche ne peuvent être conduites qu'à la condition de disposer des ressources d'information scientifique les plus récentes et de niveau international.

Longtemps marquée par son émiettement et son faible niveau de développement, la documentation des établissements d'enseignement supérieur s'est progressivement améliorée à partir du début des années 90 tant en termes de moyens que d'organisation. Avec la constitution des services communs de documentation, les universités ont été en situation de conduire une politique documentaire et d'introduire davantage de cohérence dans le développement de leurs ressources. L'émergence très forte depuis 1997 des revues électroniques et des bases de données - dont les coûts progressent cependant de façon préoccupante - a contribué à accélérer la rationalisation de l'offre documentaire.

ACTION n° 06
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé

7,1 %



Face aux perspectives ouvertes par le décryptage des génomes et à l'enjeu majeur que constitue l'impact prévisible des changements globaux sur les espèces vivantes, la priorité en sciences de la vie est la mise en œuvre d'une biologie des systèmes intégrés permettant de mieux comprendre le fonctionnement unitaire du vivant. Elle implique une approche fonctionnelle, littéralement physiologique avec, en particulier, l'étude des mécanismes d'intégration à toutes les échelles du vivant, depuis la molécule jusqu'à l'écosystème complexe. Les recherches scientifiques en sciences de la vie constituent aussi une force essentielle au développement d'applications dans les domaines des biotechnologies, du biomédical et de la santé avec leurs interfaces avec la recherche clinique et le monde hospitalier. Les modalités d'action sont centrées sur le développement d'une approche pluridisciplinaire des objets de recherche, sur les partenariats scientifiques, en particulier avec les organismes de recherche, et sur l'ouverture vers la valorisation médicale et industrielle.

ACTION n° 07
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

3,1 %



Cette action concerne les recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), micro et nanotechnologies, et se fait en synergie avec les organismes de recherche dans les mêmes domaines. Elle a pour but de développer des recherches fondamentales ainsi que leurs applications à différents secteurs économiques, notamment en informatique, télécommunications et multimédia. Dans le domaine des mathématiques et des STIC, un effort particulier est engagé sur les interactions avec les autres disciplines scientifiques, pour lesquelles la modélisation et la simulation jouent un rôle de plus en plus prépondérant. Parmi les grandes orientations scientifiques actuelles du domaine, on notera le développement des nanosciences, des recherches concernant l'interaction homme-machine, l'indexation multimédia, les systèmes enfouis, la sécurité des systèmes informatiques, le traitement interactif des grandes masses de données, la mise au point de grilles de calcul, enfin les nouvelles interfaces des mathématiques avec les autres disciplines. Les applications attendues dans le

domaine des technologies sont toujours aussi importantes du fait de la miniaturisation des composants et de leur capacité intégrative dans des systèmes de plus en plus complexes. Ces développements reposent sur des plateformes de recherche technologique associant les industriels de la micro-électronique, le CEA/LETI et les universités. Leur contribution à l'efficacité de la politique de valorisation et surtout au maintien d'une industrie européenne compétitive est fondamentale.

ACTION n° 08

4,4 %

Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur



Cette action concerne la recherche scientifique et technologique en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur et se fait en liaison avec les organismes de recherche dans les mêmes domaines. Elle a pour but tout autant le développement des connaissances sur les lois fondamentales dans les sciences de la matière que leur application dans le domaine de l'ingénierie des nouveaux matériaux et des interfaces avec la biologie. Elle prépare les ruptures technologiques de demain. Elle a également pour vocation d'irriguer les autres domaines scientifiques par la mise en œuvre de nouveaux concepts et par la mise au point d'une instrumentation de plus en plus élaborée.

ACTION n° 09

0,1 %

Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies



Cette action concerne les programmes de physique nucléaire et des hautes énergies en collaboration avec le CNRS et le CEA. Elle a pour but d'explorer la physique des particules élémentaires, leurs interactions fondamentales, leur assemblage en noyaux atomiques et d'étudier les propriétés de ces noyaux. Pour cette exploration, les instruments sont des détecteurs de particules placés auprès de grands accélérateurs de haute énergie ; ce sont aussi des instruments au sol ou embarqués observant les rayons cosmiques de haute énergie émanant de phénomènes violents observés dans l'Univers ou les manifestations cosmologiques de la physique des particules. Les deux principaux grands accélérateurs (financés en partie ou en totalité par la France) où se développent ces recherches sont celui du CERN (Centre européen de recherches nucléaires) et celui du GANIL (Grand accélérateur national d'ions lourds) à Caen. Ces recherches se font dans un cadre international.

ACTION n° 10

1,1 %

Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement



Cette action concerne les programmes de recherche de géochimie, géophysique, astronomie, astrophysique et les recherches fondamentales sur les problèmes environnementaux. De manière croissante, les différentes disciplines coopèrent pour comprendre le fonctionnement d'écosystèmes à partir des problématiques transversales du développement durable liées à l'évolution climatique, aux risques naturels, à la dynamique de la biosphère continentale, à la biodiversité, à l'hydrologie et aux phénomènes de pollution générés par une pression anthropique de plus en plus forte. Il s'agit plus globalement de comprendre et de modéliser le fonctionnement du système « Terre », du centre de la planète jusqu'au comportement de l'écorce terrestre. En sciences de l'univers, les enjeux des prochaines décennies sont de répondre aux grandes questions sur la nature de la matière noire et de l'énergie noire, de décrire la formation et l'évolution des premières étoiles, galaxies et trous noirs, de caractériser les exoplanètes, ouvrant ainsi la voie à de futures recherches en exobiologie.

ACTION n° 11

7,5 %

Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société



Les sciences humaines et sociales (SHS) sont indispensables pour comprendre les enjeux et les évolutions des sociétés ainsi que les relations qu'elles entretiennent avec leurs environnements physique et social d'un point de vue spatial et temporel. L'effort de structuration des SHS est une priorité qui suppose une articulation entre la politique des établissements d'enseignement supérieur et les organismes (CNRS, INED), et donc une politique active de contractualisation. Pour accomplir leurs missions de recherche, les SHS doivent, en effet, s'appuyer non seulement sur

des bibliothèques, mais aussi sur des banques de données statistiques, iconiques, visuelles, linguistiques, des centres de ressources documentaires, d'archivage et de diffusion des données. L'un des instruments privilégiés de cette dynamique est la création des maisons des sciences de l'homme (MSH) pour développer les synergies entre les équipes, favoriser l'émergence de projets originaux, répondre aux exigences d'une participation à l'espace européen de la recherche tout en préservant une réelle implication locale. Le progrès de la connaissance repose, tout autant que sur l'existence de territoires disciplinaires solidement balisés, sur l'ouverture des frontières entre les savoirs par le développement de l'interdisciplinarité.

ACTION n° 12**8,9 %****Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale**

Parce que les problèmes et les nouvelles connaissances apparaissent le plus souvent aux interfaces entre disciplines étant donné la nature de plus en plus complexe des objets scientifiques, il n'existe plus de continent disciplinaire de la science qui soit isolé des autres. Tous les secteurs de la science ont besoin des connaissances et des méthodes produites par les autres disciplines pour progresser dans leur propre domaine. La dynamique interdisciplinaire est donc une des grandes caractéristiques de la science du XXI^{ème} siècle, qui reste cependant profondément structurée sur son socle disciplinaire. La définition d'objectifs ambitieux accompagnée de politiques incitatives adaptées est nécessaire afin de polariser l'activité des communautés scientifiques distinctes sur des sujets communs et pour leur offrir un cadre de travail correspondant à une approche pluridisciplinaire qui est souvent la source de grandes applications technologiques innovantes.

ACTION n° 13**0,7 %****Diffusion des savoirs et musées**

Cette action s'inscrit dans la mission de diffusion de la culture scientifique dévolue aux établissements d'enseignement supérieur. Elle vise à assurer une meilleure diffusion des travaux effectués au sein des établissements dans une perspective de valorisation et d'information à destination d'un public de spécialistes et de non spécialistes. Elle comprend également les actions de conservation et de valorisation des collections des musées sous tutelle du MESR, des musées universitaires et des collections scientifiques dont le ministère assume la tutelle technique (universités, muséums d'histoire naturelle en région, autres musées) et les actions de formation et d'information des professionnels des musées et de la culture scientifique et technique par l'intermédiaire de l'Office de coopération et d'information muséographiques (OCIM) de l'université de Bourgogne.

Les collections scientifiques et techniques se trouvent dans :

- les musées scientifiques nationaux : musée des arts et métiers, muséum national d'histoire naturelle, musée national de l'éducation à Rouen, musée du quai Branly ;
- les 60 muséums en région ;
- les musées universitaires et les collections des établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs, observatoires...) et des organismes de recherche (IRD, INSERM, INRA, BRGM,...) et d'autres musées.

ACTION n° 14 **12,2 %****Immobilier**

Cette action regroupe les moyens financiers et humains que l'Etat consacre à la politique immobilière des établissements d'enseignement supérieur, dont l'objectif principal est de permettre d'avoir un patrimoine de qualité, répondant aux besoins induits par les activités d'enseignement et de recherche.

Cette politique doit s'appuyer sur une connaissance approfondie du parc immobilier et une bonne maîtrise de sa gestion. A cet effet, les établissements doivent se doter d'un schéma directeur immobilier qui constitue à la fois un diagnostic de l'état de leur patrimoine, de son utilisation et de ses insuffisances au regard de la politique de formation et de recherche, ainsi qu'une vision prospective des opérations à entreprendre pour en améliorer la qualité et

l'adéquation aux besoins. Il constitue un outil essentiel de pilotage et de dialogue de gestion avec les établissements pour le développement, l'amélioration et l'entretien du parc immobilier bâti et non bâti : constructions, restructurations, acquisitions (notamment dans le cadre des contrats de projets Etat-régions 2007-2013), maintenance, logistique immobilière (locations, entretien et fonctionnement courants), et mise en sécurité de locaux et espaces extérieurs.

Les diagnostics techniques permettent, pour leur part, d'appréhender l'état du parc immobilier universitaire et d'estimer les moyens nécessaires à sa remise à niveau par le biais d'une programmation pluriannuelle de maintenance. Associées à des indicateurs portant sur la qualité du pilotage de la gestion immobilière, ces informations constituent des éléments importants de la démarche contractuelle dont l'objectif est d'inciter les établissements à mener une politique garantissant un niveau satisfaisant de maintenance des bâtiments et des espaces extérieurs et contribuant à une amélioration significative de leur état.

En outre les schémas directeurs peuvent présenter des éléments d'appréciation du coût de l'entretien et du fonctionnement courant des bâtiments, des installations techniques et espaces extérieurs : il s'agit ici d'améliorer et d'optimiser la gestion du patrimoine immobilier à travers le financement de la logistique immobilière. L'adéquation aux besoins immobiliers n'étant pas satisfaite pour tous les établissements, ceux qui ne disposent pas de surfaces suffisantes (en cours de restructuration par exemple) pour répondre à leurs besoins peuvent être amenés à recourir à des locations que l'Etat peut soutenir dans le cadre de l'enveloppe destinée au financement de la logistique immobilière.

Enfin les schémas directeurs permettent également d'évaluer le coût des travaux nécessaires pour lever les avis défavorables émis par les commissions de sécurité, principalement pour une mise aux normes de sécurité incendie des bâtiments universitaires. Etant donné le risque que peut faire encourir aux usagers un défaut de mise en sécurité de locaux, il est accordé aux établissements un financement favorisant la mise en conformité des bâtiments, très sensible s'agissant de santé publique : essentiellement l'amiante sur le campus de Jussieu avec le financement de l'établissement public du campus de Jussieu.

ACTION n° 15

Pilotage et support du programme

9 %



Cette action comprend notamment les moyens consacrés :

- au pilotage du système universitaire (par exemple les moyens de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur - AERES) : tutelle et pilotage des établissements publics d'enseignement supérieur, en particulier la responsabilité du cadre général, du financement et du contrôle de la qualité des formations ;
- à l'Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements (AMUE) chargée, dans le cadre de la modernisation des établissements, de la mise au point d'outils de gestion et de pilotage ;
- au pilotage opérationnel des établissements (fonctions de direction, d'administration, de gestion financière et de GRH des établissements) pour une gestion performante des établissements, une maîtrise de la cohérence entre leurs objectifs à atteindre et l'allocation de leurs ressources ;
- à accroître la dimension internationale de l'enseignement supérieur (notamment les bourses de mobilité, les dotations aux établissements dans le cadre des relations contractuelles) ;
- à la formation des personnels enseignants chercheurs et Personnels ingénieurs, administratifs, techniciens et ouvriers de service (IATOS) ;
- aux technologies de l'information et de la communication pour mettre en place dans les établissements des services numériques pour l'ensemble des activités et services.

Cette action permet de financer enfin, à partir de 2008, les dépenses des personnels affectés auprès de la Direction générale de l'enseignement supérieur ainsi que les dépenses de fonctionnement de celle-ci.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure

L'ajustement formation-emploi est un processus qui dépend de la formation des jeunes sortant du système éducatif mais également de la conjoncture du marché du travail. Les marges de manœuvre existantes permettent cependant de viser une meilleure insertion des jeunes diplômés dans les prochaines années, sauf forte dégradation de la conjoncture.

Les études de prospective à l'horizon 2010 prévoient peu d'écart entre les niveaux de recrutement et de sortie des diplômés de l'enseignement supérieur. Les diplômés à bac+2 seraient même en légère insuffisance par rapport à la demande des entreprises.

Actuellement environ 280.000 jeunes par an, soit 42,5 % des sortants de formation initiale, terminent leurs études titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur. Ce diplôme sanctionne pour 53,6 % d'entre eux la réussite d'un cursus long (licence, maîtrise, doctorat, grandes écoles) et pour 46,4 % la réussite d'un cycle court [essentiellement brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT)].

La formation des diplômés doit leur permettre de s'insérer rapidement dans un emploi stable, bien rémunéré, correspondant à leur niveau de qualification. Ceci est actuellement mesuré par l'indicateur « Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale » et sera complété par un sous indicateur en cours de construction (disponible au PAP 2009) qui pourra mesurer l'insertion des jeunes diplômés de façon annuelle.

L'indicateur « Pourcentage de sortants diplômés selon le niveau L,M,D », présent dans le précédent PAP, est remplacé par l'indicateur « Pourcentage d'une classe accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur ». Le premier ne portait en effet que sur le flux des sortants, alors que le nouvel indicateur, portant sur un stock, donne une information plus complète.

Le rapport de la Commission du débat national Université-Emploi, remis en octobre 2006, et le schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes, remis en mars 2007, ont souligné l'enjeu que représente une meilleure articulation de notre appareil de formation supérieure avec l'ensemble des acteurs du monde professionnel et ont préconisé des mesures destinées à la renforcer. Ces préconisations ont été approfondies dans le cadre des comités de suivi mis en place à l'occasion du déploiement du dispositif L,M,D. Les comités de suivi de la licence et de la licence professionnelle ont émis en particulier des recommandations propres à développer, à côté des unités d'enseignement de savoirs fondamentaux, des unités d'enseignement de professionnalisation. Celles-ci favoriseront l'accès d'un plus grand nombre d'étudiants aux licences professionnelles et rendront par ailleurs la licence générale doublement qualifiante, tant pour la poursuite d'études que pour l'insertion. Le « plan licence » contribuera à la mise en œuvre de ces actions.

Pour améliorer l'insertion des diplômés, plusieurs leviers sont activés :

- la mise en œuvre de l'orientation active, qui prend en compte les débouchés associés à chaque formation
- la généralisation, dans chaque établissement ou dans chaque site universitaire, des observatoires qui ont notamment pour mission de mesurer les taux d'insertion pour chaque filière à chaque niveau
- le développement de la professionnalisation des formations : développement de stages en entreprises, développement de partenariats avec le monde économique
- la constitution de plates-formes d'insertion professionnelle au sein des universités pour favoriser un travail en commun du monde professionnel et des milieux académiques, en particulier pour la définition de l'offre de formation. Outil supplémentaire au service de l'accès à l'emploi des diplômés, les plates-formes d'insertion professionnelle auront pour fonction de caractériser l'environnement socio-économique des établissements d'enseignement supérieur en exploitant les différentes informations produites au niveau local. Les analyses qu'elles conduiront devraient mettre en

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

évidence les évolutions affectant le marché du travail, qu'il s'agisse d'offres d'emplois non satisfaites, d'emplois en émergence ou de métiers en voie de disparition et d'alimenter la réflexion sur l'offre de formation des universités. 32 universités participent d'ores et déjà à la mise en place des 16 plates-formes d'insertion professionnelle nouvellement créées.

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur	%	42,5		44,7		45	50

Précisions méthodologiques :

C'est un indicateur conjoncturel qui mesure le taux d'accès d'une population fictive. Il ne s'agit pas du taux d'accès pour une véritable génération, qui ne peut être calculé annuellement et serait fourni par un recensement de la population.

La cible 2012 est inscrite dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005. « 50% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur d'ici 10 ans ».

Source des données : DEPP

Commentaires :

L'objectif de 50% d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur a été fixé au niveau national et européen et nécessite d'améliorer la réussite dans le cursus licence. La réalisation de cet objectif sera notamment le résultat de la mise en œuvre de différents leviers : politique d'orientation active, renforcement des dispositifs d'aide à la réussite, élaboration d'une offre de formation prenant en compte la diversité des publics accueillis et la hausse des inscriptions dans les différents cursus.

INDICATEUR 1.2 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines : ensemble)	%			86		-	88
dont CDI	%			72		-	75
% des titulaires de L employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%			69	67	-	72
% des titulaires de M employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%			85		-	90
% des titulaires de D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%		89,2	90	90	90,5	92
% de docteurs allocataires insérés professionnellement (CDI et CDD) trois ans après leur thèse	%		89,2	90	90	90,5	92
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, lettres et sciences humaines)	%			73,5		-	78
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, sciences et techniques)	%			88,5		-	94
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, droit, économie, gestion)	%			86,5		-	92

Précisions méthodologiques :

Observation triennale réalisée par le CEREQ sur la base des enquêtes génération 2004, 2007, 2010.

L'observation réalisée en 2001 puis en 2004 fait apparaître une diminution globale du pourcentage de diplômés insérés 3 ans après leur sortie de formation (-9 points). Compte tenu du caractère triennal de cette enquête il n'y a pas de prévision 2008 et il semble difficile avant l'observation 2007 de redéfinir la cible, d'autant qu'aucune information sur les évolutions du marché de l'emploi n'est disponible.

L'indicateur « Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale » sera complété par un sous indicateur en cours de construction (disponible au PAP 2009) qui pourra mesurer l'insertion des jeunes diplômés de façon annuelle. Une étude de faisabilité menée par le CEREQ et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est en cours.

Pour le niveau doctorat, le ministère commande chaque année une extension de l'enquête Génération du CEREQ : l'enquête IREDU. Compte tenu du pourcentage de docteurs dans la population globale, l'échantillon de docteurs, trop petit, n'est pas représentatif dans cette enquête. De ce fait, une enquête annuelle est réalisée et permet d'ores et déjà d'avoir des données annuelles pour ce niveau de formation.

Source des données : CEREQ

INDICATEUR 1.3 : Pourcentage d'une classe d'âge accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
de niveau DUT et BTS	%	18,1				18,5	19
de niveau licence	%	17,9				19	22
de niveau master	%	9,3				10,5	11,3
de niveau doctorat	%	1				1,2	2

Précisions méthodologiques :

Ce pourcentage est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en faisant la somme de ces taux par âge, sur une tranche d'âge allant de 17 à 33 ans.

Source des données : DEPP

Commentaires :

Le pourcentage d'une classe d'âge accédant à la licence peut dépasser le pourcentage des accédants aux DUT et BTS dans la mesure où un grand nombre d'étudiants qui obtiennent la licence ne sont pas passés par la filière IUT ou STS. On peut attendre du plan Licence une croissance de l'indicateur correspondant.

OBJECTIF n° 2 : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur permet d'assigner à chacun des cursus (licence, master et doctorat) des objectifs différenciés décrits dans les actions du programme. C'est en fonction de ces objectifs que l'excellence doit être garantie pour chacun des niveaux.

L'amélioration de l'orientation et des taux de succès des étudiants en cursus licence constitue un enjeu majeur. L'objectif de réussite en licence pourra être atteint par la mise en œuvre conjointe de plusieurs actions :

- le développement de l'orientation active, associée à la généralisation du dossier unique d'accès à l'enseignement supérieur, afin de favoriser une meilleure adéquation entre les aspirations et les capacités des lycéens et les formations leur offrant les plus grandes chances de réussite. A cet égard, le décret n° 2007-540 qui dispose que l'admission des bacheliers technologiques dans une section de technicien supérieur fait l'objet d'un examen prioritaire y contribuera.
- le développement de la pluridisciplinarité, couplée à l'apprentissage de la méthodologie du travail universitaire, notamment au début du cycle licence, afin de permettre aux nouveaux étudiants de choisir leur mention en connaissance de cause et, le cas échéant, de se réorienter.
- l'organisation, au sein de chaque licence, d'un nombre limité de parcours, dans la mesure où cela constitue une des conditions de la mise en place d'équipes pédagogiques homogènes assurant un accompagnement suivi des étudiants.
- un renouvellement des méthodes pédagogiques, associant aux formes d'enseignement traditionnelles (cours, TD, TP) un encadrement renforcé du travail personnel et une pédagogie par projets.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Un nouvel indicateur, «Taux d'usage de la procédure du dossier unique», a été retenu. Le « dossier unique de candidature » est destiné à l'ensemble des élèves de terminale pour leur ouvrir toutes les possibilités d'études. La vocation du dossier unique est d'éclairer chaque élève sur les formations post bac disponibles et leurs conditions d'accès, afin de permettre un choix éclairé pour tous.

INDICATEUR 2.1 : Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
dans les seuls IUT (bacheliers technologiques)	%	13	13,1		13	13,5	15,6
dans les seuls IUT (bacheliers professionnels)	%	3,2	3,3		3,2	3,4	6
dans les seuls STS (bacheliers technologiques)	%	56,2	56		56	56,3	63,5
dans les seuls STS (bacheliers professionnels)	%	66	68,3		68,7	69,1	72

Précisions méthodologiques :

Champ : enseignement public et privé sous contrat – Universités, IUT, STS et CPGE

Source des données : DEPP

Commentaires :

La croissance de cet indicateur doit exprimer un redéploiement significatif des bacheliers technologiques et professionnels qui s'engagent dans des études supérieures vers le STS et les IUT, où ils peuvent bénéficier d'un encadrement pédagogique leur ouvrant de plus grandes chances de réussite

INDICATEUR 2.2 : Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Part des sortants de DUT, BTS ou équivalent sans diplôme en pourcentage de l'ensemble des sortants du supérieur	%			18		20	16

Source des données : INSEE

Commentaires :

Les données sont disponibles en juin de l'année n+2 pour les sortants de l'année n.

INDICATEUR 2.3 : Part des licences obtenues trois ans après une première inscription en L1 (1ère année de licence ou 1ère année de Deug) dans le total des licenciés

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Part des licences obtenues trois ans après une première inscription en L1 (1ère année de licence ou 1ère année de Deug) dans le total des licenciés	%	37,7		60,5		39	43

Précisions méthodologiques : Champ : Etudiants français (enseignement public universités et assimilés) âgés de 18 à 25 ans inscrits en cursus licence et titulaires d'un DEUG, d'un DUT ou d'un autre diplôme de fin de premier cycle.

Source des données : DEPP

INDICATEUR 2.4 : Réussite au DUT et BTS selon le bac d'origine

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Taux de réussite en STS	%	74,3	73,5	76,3	76,3	77	78
dont BAC général (en STS)	%	83,9	83,8	84,6	84,6	84,5	85
dont bac technologique (en STS)	%	73,6	72,5	74,7	74,7	75	76
dont BAC professionnel (en STS)	%	56,1	56,1	58,8	58,8	59	60
Part des inscrits ayant obtenu leur DUT en 3 ans et moins	%	75,9				76	80
dont BAC général (en DUT)	%	81,8				82	86
dont BAC technologique (en DUT)	%	66,6				67	70
dont BAC professionnel (en DUT)	%	44,6				45	50

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul :

BTS : Nombre de candidats admis à l'examen parmi les candidats présentés. Un candidat présenté est un candidat ayant participé à au moins une des épreuves.

DUT : Premiers inscrits en 1^{ère} année d'IUT une année n suivis durant trois années consécutives (pour les résultats 2005 : cohorte d'inscrits en 2002 en première année d'IUT).**Source de données :** DEPP**Commentaires :**

Les diplômés à Bac+2 professionnalisés ont un poids important dans le nombre total de diplômés en France. Le taux de réussite dans ces filières doit donc augmenter afin de participer pleinement à la réalisation de l'objectif de 50% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur.

INDICATEUR 2.5 : Taux d'usage de la procédure du dossier unique

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Taux d'usage de la procédure du dossier unique	%				55	65	100

Source des données : DGES**Commentaires :**

La mise en œuvre du dossier unique est un levier fort de modernisation des inscriptions dans les formations post-bac. L'utilisation d'un système d'information unifié permettra la mise en place d'outils inédits qui guideront notamment le pilotage des politiques d'orientation. Cette nouvelle procédure, plus simple pour les candidats, assurera par ailleurs équité et transparence. La procédure étant en cours de généralisation, elle a vocation à être utilisée par tous les lycéens souhaitant poursuivre des études dans l'enseignement supérieur.

INDICATEUR 2.6 : Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Pourcentage des doctorants allocataires ayant soutenu leur thèse jusqu'au 31/12 qui suit la fin de leur 3 ^{ème} année universitaire	%	38		40	40	41	50

Précisions méthodologiquesMode de calcul : Pour chaque promotion recrutée pendant la période, dénombrement des allocataires qui ont soutenu leur thèse jusqu'au 31 décembre suivant la fin de leur 3^{ème} année universitaire. Le résultat est ensuite rapporté au nombre d'allocataires recrutés à la rentrée correspondante.

Source de données : DGES

Commentaires :

Des doctorants bénéficient d'une aide financière autre que les allocations de recherche ou CIFRE, dans le cadre d'un contrat de même durée. L'amélioration du système d'information sur les études doctorales permettra de mesurer l'efficacité de ces aides et de la comparer à celle des allocations de recherche et des CIFRE. Il sera alors également possible de mesurer l'écart entre les doctorants ayant bénéficié d'une aide financière pendant trois ans et les doctorants non financés.

OBJECTIF n° 3 : Maîtriser l'offre de formation

Le système français d'enseignement supérieur souffrait de deux maux : d'une part, une superposition et un enchevêtrement de dispositifs diplômants le rendait peu compréhensible en France et à l'étranger, d'autre part, une pression interne aux établissements et des pressions externes, notamment locales, conduisait à une inflation non maîtrisée de l'offre de diplômes voire à la multiplication d'établissements de taille réduite.

La politique licence-master-doctorat (LMD) a contribué à clarifier la situation en se donnant pour objectif d'organiser tout l'enseignement supérieur autour de trois grades :

- le cursus licence vise à répondre à la croissance des besoins de formation supérieure et à assurer la réussite du plus grand nombre dans le but d'atteindre 50% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur et de respecter l'égalité des choix sur tout le territoire
- le cursus master vise à mobiliser des compétences de grande qualité afin d'accroître l'attractivité du système en se fondant sur les capacités scientifiques spécifiques des établissements dans un but de haute qualification professionnelle ou de préparer à la recherche
- le cursus doctorat vise, comme dans tous les pays du monde, le meilleur niveau d'excellence académique

Cette politique s'accompagne de mesures pour en assurer l'efficacité :

- mieux organiser les politiques de site en incitant aux coopérations entre établissements et en rassemblant les forces plutôt qu'en les dispersant,
- resserrer l'offre de formation de façon à éviter, sauf cas particuliers, les formations à très petits effectifs.

L'indicateur « nombre de regroupements d'écoles d'ingénieurs » est supprimé car il ne recense qu'un aspect quantitatif sans tenir compte de la carte globale des écoles, ni des créations d'écoles, ni du contexte de site et interministériel. Le regroupement global est un objectif politique non réductible à un indicateur.

INDICATEUR 3.1 : Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000	%	76,8	74,8	73	73,2	72	70

Précisions méthodologiques :

Un site universitaire correspond à une agglomération (unité urbaine de l'INSEE) dans laquelle au moins un étudiant est inscrit dans une formation universitaire.

Un site universitaire secondaire est une implantation où les enseignements relèvent d'une ou plusieurs universités hors de l'agglomération qui accueille le siège de cet(s) établissement(s).

Les sites secondaires ayant moins de 1 000 étudiants s'apprécient en prenant en compte les effectifs des formations universitaires incluant les IUT, les formations d'ingénieurs MESR et les IUFM (hors Ile de France).

Source des données : DEPP

Commentaires :

Malgré l'objectif du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de concentrer des investissements dans les sites principaux, les contrats de projets État-Régions 2007-2013 font apparaître, à l'issue des négociations avec les collectivités territoriales, des opérations immobilières dans les antennes universitaires (ouverture de départements d'IUT, vie étudiante,...). Ainsi, la prévision 2008 a été revue à la hausse pour tenir compte de cet élément de contexte régional.

INDICATEUR 3.2 : Part des mentions à faibles effectifs (L et M)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Part des mentions à faibles effectifs (L): inférieur à 50	%	29,2	31,5	28,3	31,9	30	25
Part des mentions à faibles effectifs (M): inférieur à 30	%	33,1	32,9	31,9	32,3	31,5	30

Source des données : DEPP

Commentaires :

Licence : Les cibles ont été revues à la baisse par rapport au RAP 2006. L'indicateur n'est pas finalisé à l'heure actuelle et sera définitif une fois le passage en LMD consolidé. Le resserrement de l'offre de formation devra néanmoins être effectif et les efforts pour y parvenir devront être poursuivis.

Master : La diminution constatée des mentions à faible effectif devra être accentuée grâce notamment aux efforts entrepris par les établissements d'enseignement supérieur, au travers de la politique contractuelle, pour renforcer les coopérations et resserrer l'offre de formation.

OBJECTIF n° 4 : Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie

Plusieurs facteurs se conjuguent pour faire de la formation tout au long de la vie un enjeu majeur pour l'enseignement supérieur :

-L'évolution accélérée des sciences et des techniques comme la difficulté croissante de la maîtrise de dispositifs de plus en plus complexes dans les sociétés développées conduisent à générer des besoins de formation supérieure sur toute la durée des vies professionnelles ;

-L'élévation des niveaux de la formation initiale fait de plus en plus de l'enseignement supérieur la clef de la mobilité sociale et de la promotion professionnelle ;

-La gestion du temps, traditionnellement « scandée » par le triptyque formation initiale/travail/retraite, est probablement appelée à évoluer vers une alternance tout au long de la vie.

L'enseignement supérieur a de longue date perçu ce besoin, par exemple en instituant le premier des procédures de validation d'acquis. Cependant, bien que significatifs, les résultats obtenus ne se situent pas encore à la hauteur des espérances.

Le schéma licence-master-doctorat (LMD) en ouvrant de larges capacités de parcours diversifiés de formations modulaires, en généralisant les dispositifs de validation d'acquis et en permettant la création de nouveaux diplômes doit, dans l'avenir, favoriser un développement substantiel des activités de formation continue dans les établissements d'enseignement supérieur.

Ce développement sera mesuré par :

-la part des diplômes délivrés au titre de la formation continue et le degré de diffusion des pratiques de validation des acquis de l'expérience ;

-le nombre de validations des acquis de l'expérience (VAE) dans les Universités et au CNAM en attendant un indicateur de retour à l'emploi, mesuré par le taux des titulaires d'un diplôme par VAE ayant amélioré leur situation professionnelle.

Le sous-indicateur « Validation décret 1985 » (VAP) est supprimé. Il n'est en effet plus pertinent du fait de l'incidence du LMD et de la VAE sur son évolution, le nombre de VAP évoluant constamment à la baisse.

INDICATEUR 4.1 : Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
numérateur	Effectifs			-		-	-
dénominateur	Effectifs			-		-	-
Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés	%	5,7		7,75	7,3	7,7	10

Précisions méthodologiques : Les sources et le calcul de cet indicateur ont été modifiés. L'enquête relative au « Bilan des actions de formation continue par les établissements publics d'enseignement supérieur » est désormais utilisée pour les données relatives aux diplômés de formation continue (numérateur), données qui proviennent des services de formation continue des établissements. L'enquête SISE est utilisée pour les données concernant le nombre total de diplômés. Enfin, les diplômés d'université ne sont plus retenus dans ce calcul. Cette modification et ses incidences sur les réalisations ont conduit à revoir à la baisse les pourcentages de prévision.

Source des données : DEPP**INDICATEUR 4.2 : Nombre des validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
VAE (loi du 17/01/2002)	Nombre	3 838	3 705	5 000	3 800	4 000	7 000
dont diplôme obtenu en totalité	Nombre	1 655	1 842	2 200	1 900	2 000	2 600

Précisions méthodologiques :

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) créé par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et inscrit au Code de l'éducation et au Code du travail institue un droit individuel, ouvert à tous, à l'obtention de tout ou partie de diplôme ou certification par la seule validation des acquis de l'expérience sans passer par la formation, les textes faisant de la validation des acquis de l'expérience un nouveau mode d'accès à la certification au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue.

Source des données : DEPP

Commentaires : Les premières années de mise en œuvre de la VAE se sont caractérisées par une forte croissance du nombre de validations et du nombre de diplômes attribués en totalité. Or les prévisions établies initialement se révèlent finalement trop optimistes. L'année 2006 marque un arrêt de cette évolution puisque le nombre de VAE a reculé par rapport à l'année 2005. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette situation :

- les services de VAE ont atteint leur capacité limite de réponse à la demande,
- la fin du volet national du FSE,
- une absence de campagne d'information sur la VAE, la dernière remontant à 2002.

OBJECTIF n° 5 : Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial

Tout système d'enseignement supérieur est désormais soumis à une compétition européenne et mondiale. Le système français doit donc offrir à ses ressortissants une qualité qui leur garantit une bonne comparaison avec les systèmes étrangers ; il doit également être suffisamment attractif pour permettre le rayonnement durable de la culture française et continuer à « compter » dans l'offre mondiale.

L'ouverture et l'action internationales comportent un développement de la mobilité, un accroissement des partenariats entre établissements français et étrangers, des politiques volontaristes sur des zones géographiques ciblées dans le cadre de la politique internationale de la France.

Le développement de la mobilité sera mesuré par le nombre d'étudiants français poursuivant une part de leurs études à l'étranger ainsi que par le nombre d'étudiants étrangers se formant en France aux niveaux master et doctorat, niveaux retenus pour s'assurer d'une véritable attractivité de l'offre. L'indicateur « mesure de la mobilité des étudiants au sein de l'OCDE » est quant à lui supprimé, l'OCDE ne le suivant plus. L'OCDE tente d'approcher la notion de mobilité au travers des pays de délivrance des diplômes et non plus par la nationalité des étudiants. Un étudiant en mobilité est désormais compris comme un étudiant en formation dans un pays et dont le précédent diplôme a été délivré par un système éducatif tiers. Or, cette information n'est pas disponible dans les systèmes d'information.

S'agissant de l'accroissement des partenariats, il sera évalué par la mesure des diplômes conjoints entre établissements français et étrangers mis en œuvre aux niveaux master et doctorat. En effet, compte tenu de l'âpreté de la compétition mondiale, il est indispensable d'accélérer ce processus d'internationalisation et d'éviter qu'il ne revête un contenu superficiel. De ce point de vue, une forme élaborée de partenariat se traduit par la mise en œuvre de diplômes conjoints. Dans ce cadre, un établissement français conclut avec un ou plusieurs établissements étrangers un accord visant à organiser avec une équipe de formation multinationale un cursus accueillant des étudiants des pays participants et de pays tiers et conduisant à un diplôme délivré en commun et reconnu dans les divers pays concernés. C'est cette formule qui a été retenue dans le programme communautaire « Erasmus Mundus ».

La réglementation française qui ne permettait pas jusqu'alors cette formule a été adaptée en 2005 pour tous les types de diplômes d'enseignement supérieur bénéficiant en France de la garantie de l'Etat, qu'ils soient délivrés par les universités ou par les écoles supérieures.

Afin de mesurer la profondeur de l'internationalisation du système français d'enseignement supérieur, il a été choisi de retenir l'indicateur du nombre de diplômes conjoints. Cet indicateur nécessairement faible en 2006, compte tenu de l'évolution récente de la réglementation, devrait être particulièrement sensible pour mesurer les résultats de la politique d'ouverture internationale.

INDICATEUR 5.1 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
inscrits en master	%	14,9	16,6	17,5	18,3	18,7	20
dont étudiants OCDE	%		2,8		2,8	2,9	3,1
inscrits en doctorat	%	28	30	31	32,2	32,6	33
dont étudiants OCDE	%		7		7,3	7,5	9

Précisions méthodologiques :

Nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master hors santé rapporté à l'ensemble des inscrits de ces mêmes formations

Nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat inscrits dans des diplômes équivalents au cursus doctorat rapporté à l'ensemble des inscrits de cette formation.

Source des données : DEPP

Commentaires :

Les actions menées pour accroître l'attractivité des niveaux de formation master et doctorat pour les étudiants étrangers devront être poursuivies afin d'atteindre les prévisions et cibles fixées. Dans cet objectif, les efforts pour améliorer la lisibilité et la qualité des formations et de l'accueil des étudiants, ainsi que le développement des partenariats internationaux seront poursuivis.

INDICATEUR 5.2 : Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en licence, master

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Cursus Licence	%	51,4		53	53	54	60
Cursus Master	%	73,2		75,9	75,9	76,5	80

Précisions méthodologiques :

Le ratio est le suivant : (nombre de diplômés étrangers non bacheliers d'une licence(ou d'un master)/nombre d'étrangers non bacheliers inscrits en année terminale du cursus) rapporté à (nombre de diplômés français d'une licence(ou d'un master) / nombre d'inscrits français en année terminale du cursus).

Source des données : DEPP**Commentaires :**

Les efforts entrepris en matière d'accueil d'étudiants étrangers et de qualité des formations délivrés seront poursuivis pour atteindre les prévisions et cibles 2012.

INDICATEUR 5.3 : Nombre de diplômes conjoints aux niveaux Master et Doctorat

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse	Nbre	926	1 155	750		1 250	1 400
Nombre de cursus en Master conjoint	Nbre			-		-	200

Nombre de cursus en master conjoint : disponible PLF 2009

Source des données : DGES.**Commentaires :**

Les prévisions et cibles ont été revues à la hausse par rapport aux prévisions du RAP 2006 et du PAP 2007. En effet, l'impact positif de la rénovation de la réglementation relative aux thèses préparées dans le cadre d'une cotutelle internationale devrait se poursuivre. L'arrêté ministériel du 6 janvier 2005 a permis d'assouplir sensiblement les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement supérieur français sont habilités à conclure avec leurs homologues étrangers des accords de codiplomation au niveau doctorat.

OBJECTIF n° 6 : Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche

Afin que la documentation soit un élément majeur d'attractivité dans les constitutions de l'espace européen de l'enseignement supérieur, plusieurs objectifs doivent être poursuivis de façon conjointe :

- renforcer la culture de l'évaluation et de l'analyse de la demande afin d'être au plus près des besoins des usagers ;
- améliorer les services, grâce en particulier à la généralisation de l'accès direct ou à distance aux ressources, à l'élargissement des horaires d'ouverture et à la mise en œuvre d'actions de formation des étudiants à la recherche d'information ; ainsi, la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèques progresse. A partir de 2008, l'ouverture de nouvelles surfaces importantes devra permettre d'améliorer cette disponibilité, parallèlement à l'augmentation continue des places assises. L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques est une des actions visant également à la réussite en licence. Ainsi, la disponibilité des bibliothèques sera accrue. L'horaire moyen d'ouverture sera porté de 57 heures hebdomadaires à 58h30 et les périodes annuelles d'ouverture seront étendues en préservant la qualité des services offerts aux usagers.
- développer les ressources dans le cadre d'une organisation cohérente par l'intégration des bibliothèques de composantes dans le service de documentation et par l'élaboration de plans de développement des collections ;
- favoriser la mise en œuvre de systèmes d'information documentaire, donnant accès à un ensemble riche de ressources électroniques ;

-structurer le réseau national autour de bibliothèques de référence et de recours ainsi que d'outils collectifs favorisant notamment les achats groupés, le signalement et l'accès direct aux documents, ainsi que la conservation et l'archivage.

Un nouvel indicateur « Taux de fréquentation des bibliothèques par lecteur inscrit » est créé pour mesurer l'évolution de la fréquentation sur place. Il mesure le nombre d'entrées en bibliothèque, dans l'année, pour un lecteur inscrit, une entrée correspondant à la réalisation d'au moins un acte (prêt, demande de communication sur place, consultation électronique). Cet indicateur s'inscrit toutefois dans un contexte d'accélération des consultations à distance, hors des murs de la bibliothèque.

Le sous-indicateur « communications et prêts » est supprimé car il visait à analyser les usages des documents mis à la disposition des publics, que ces documents soient rangés ou consultables en libre accès. Or il s'avère difficile de mesurer les usages de la documentation en libre accès, précisément parce qu'elle est accessible aux usagers sans intermédiaire et que les équipements magnétiques permettant de suivre leur consultation sont encore peu répandus. Les données disponibles ne répondent donc que partiellement à la définition de ce sous-indicateur, ce qui justifie sa suppression.

Le sous-indicateur « consultation du site web – nombre de documents téléchargés » est également supprimé. Ce sous-indicateur se proposait de caractériser la fréquentation des sites internet des bibliothèques. Or, deux problèmes freinaient la collecte de données exhaustives et fiables :

- les taux de réponses des établissements étaient trop faibles -16% en 2004,21% en 2005- pour permettre d'approcher les usages réels et de déterminer des valeurs cibles adaptées.
- les sites Web de bibliothèques sont progressivement transformés en portails documentaires et intégrés au système d'information de leur établissement, ce qui altère l'interprétation de la mesure. Il a donc été jugé préférable de supprimer cet indicateur et de réfléchir à de nouveaux dispositifs permettant d'évaluer l'activité virtuelle des bibliothèques.

INDICATEUR 6.1 : Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Disponibilité hebdomadaire théorique des places de bibliothèque par usager	Heure/semaine	4h27	4h34	4h45	4h35	4h40	5h00

Précisions méthodologiques :

Champ couvert : services communs de documentation des universités et services interétablissements de coopération documentaire.

Méthode de calcul : Nombre de places de travail * durée hebdomadaire d'ouverture/Nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs à desservir.

La réalisation 2006 est différente par rapport au RAP 2006 dans la mesure où les données provisoires ont été consolidées pour le PAP 2008.

Source des données : DGES.

Commentaires :

Cet indicateur, même s'il montre une progression plus faible que prévue en 2006, devrait connaître une accélération à partir de 2008 et à l'horizon de 2012 pour les raisons suivantes :

- les bibliothèques universitaires bénéficieront d'une augmentation sensible des surfaces et des places assises, près de 40 établissements de l'enseignement supérieur émergeant dans les contrats de projets 2007-2013 pour des réhabilitations et des constructions de bibliothèques (dont la bibliothèque communautaire et universitaire de Clermont Ferrand, 25 000 m²) ; par ailleurs, hors contrats, de nouveaux grands équipements ouvriront à partir de 2008, dont la bibliothèque Sainte Barbe (8 500 m²) et la bibliothèque interuniversitaire des langues et civilisations (Bulac , 11 000 m²) ; ces évolutions se feront d'autant plus sentir qu'elles interviendront dans un contexte de stagnation des effectifs étudiants ;
- la priorité sera donnée, dès 2008, à l'extension des horaires d'ouverture hebdomadaires, notamment à travers les contrats d'établissement.

INDICATEUR 6.2 : Taux de fréquentation des bibliothèques par lecteur inscrit

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Taux de fréquentation des bibliothèques par lecteur inscrit	%	50	50		52	56	68

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : nombre d'entrées / nombre de lecteurs inscrits

Source des données : DGES**Commentaires :**

Les bibliothèques universitaires, au même titre que certains grands équipements publics, ont réussi depuis plusieurs années à fidéliser leurs lecteurs. Il faut compter sur une progression plus marquée de cet indicateur à partir de 2008 grâce à plusieurs facteurs :

- des conditions d'accueil qui continuent de s'améliorer depuis les plans U2M et U3M, et avec les contrats de projets 2007-2013 : réhabilitation des locaux et nouvelles surfaces, augmentation des places assises et du libre accès aux collections ;
- des actions d'accompagnement qui incitent à des usages plus efficaces des bibliothèques : tutorat, formations documentaires ;
- une modernisation des accès aux collections très attractive : portails d'accès, Wifi, postes de consultation informatique nombreux.

A côté des contrats de projets Etat - Régions, les contrats d'établissement constituent le levier principal des actions d'amélioration des services et des conditions d'accueil.

INDICATEUR 6.3 : Consultation des ressources électroniques : nombre de documents téléchargés et taux de demandes satisfaites

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Bases de données	Nombre de documents téléchargés	6 536 202	13 966 442	12 000 000	18 000 000	20 000 000	30 000 000
taux de réponses	%	54	61,5	80	75	80	90
Périodiques électroniques	Nombre de documents téléchargés	13 077 851	14 833 366	22 000 000	16 000 000	18 000 000	25 000 000
taux de réponses	%	63,5	79,6	80	80	85	90

Précisions méthodologiques : Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires, effectuée par voie électronique auprès des universités et autres établissements d'enseignement supérieur.

Les réalisations 2006 sont différentes par rapport au RAP 2006 dans la mesure où les données provisoires ont été consolidées pour le PAP 2008.

Source des données : DGES.**Commentaire :**

L'augmentation régulière du nombre de documents et d'articles de périodiques téléchargés s'explique par plusieurs facteurs :

- l'accroissement de l'offre offerte aux usagers,
- le développement de la formation des usagers à l'utilisation des ressources électroniques,
- le développement des systèmes autorisant la consultation de ces ressources à distance.

Ces développements constituent des axes prioritaires de la politique documentaire contractuelle. La mesure des usages des ressources électroniques au travers d'indicateurs pertinents et susceptibles d'être renseignés de façon homogène par les établissements est au centre de travaux menés par les bibliothèques d'enseignement supérieur en France, un groupe de travail a été constitué et formalise des propositions pour faire évoluer sur ce point le recueil des données statistiques.

OBJECTIF n° 7 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

La qualité de la science française se manifeste par sa capacité à produire des connaissances de niveau international. Le principal levier utilisé par le ministère est le contrat quadriennal par lequel les crédits scientifiques sont répartis entre les établissements sur la base de l'évaluation des résultats obtenus (nombre d'enseignants chercheurs et de chercheurs ayant une production scientifique de niveau international). La mise en place de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) consolide cette modalité de répartition qui a pour conséquence une

forte modulation des financements en fonction des résultats (disparition d'une unité de recherche, diminution de ses crédits, diminution des crédits d'un établissement, augmentation pouvant atteindre 30%). Cette politique conduit à renforcer les points forts du dispositif de recherche universitaire, avec pour conséquence :

- l'émergence de grands sites pluridisciplinaires visibles dans la compétition internationale,
- la consolidation des points forts des sites de taille moyenne,
- la spécialisation des autres sites sur des « niches scientifiques ».

Les 155 établissements contractualisés peuvent ainsi se répartir en 50 sites :

- Paris et la région parisienne (35 établissements) : 38% des crédits,
- 10 sites majeurs en région (Toulouse, Lyon, Marseille, Grenoble, Montpellier, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Nancy et Rennes) : 40% des crédits,
- 19 sites de taille moyenne et 20 sites de taille modeste : 22% des crédits.

Un second levier important consiste en la répartition des nouveaux emplois prioritairement sur des critères de besoins scientifiques.

Enfin, des mesures incitatives concernent directement les enseignants chercheurs :

- la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) permet aux meilleurs enseignants chercheurs (environ 11 000 sur 54 000 en 2007) de toucher un complément de rémunération
- l'institut universitaire de France (IUF) permet à ses membres juniors et seniors sélectionnés (environ 300 membres) de poursuivre leurs travaux de recherche dans leurs établissements avec une décharge de service d'enseignement et des crédits de fonctionnement supplémentaires.

Le sous-indicateur « Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française » est supprimé car il introduit une comparaison peu opportune entre les programmes de la mission recherche et enseignement supérieur.

INDICATEUR 7.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'Union européenne	%			8,6 à 9	8,6 à 9	8,4 à 8,9	8 à 9
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du monde	%			2,7 à 3	2,7 à 3	2,6 à 2,9	2 à 2,5

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur permet de mesurer la production des opérateurs du programme dans la recherche de niveau international au sein de l'Union européenne et du monde. La base de données « articles » de l'OST est construite à partir des données de la base éditée par ISI Thomson Scientific, Philadelphie, qui fait référence au niveau international pour mesurer la production d'articles scientifiques en sciences de la matière et de la vie. Cette base est une sélection qualitative de revues de niveau international et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs, la base ne prenant pas en compte les sciences humaines et sociales.

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs/ nombre d'articles de référence (UE25, monde). Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire qu'il tient compte du nombre de laboratoires signataires des articles, pour assurer la robustesse de l'indicateur.

Cette année encore, le calcul est fait sur la base d'une reconnaissance semi-automatique des articles des opérateurs du programme. Cette méthode devra être remplacée à terme par une reconnaissance précise et validée par chacun des établissements.

Sources des données : ISI-OST

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 7.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme	indice			0,93	0,93	0,93	0,95 à 1

Disponibilité : pour les citations à deux ans, l'année la plus récente disponible par construction est l'année n-3.

Précisions méthodologiques :

Mesure : Cet indice mesure l'écart entre le nombre moyen de citations par publication des opérateurs et celui du monde (IC = part de citations reçues à deux ans par les articles des opérateurs du programme (%) / part des publications des opérateurs du programme (%)-en référence monde-). Il exprime l'impact, sur la recherche internationale, des connaissances produites par les établissements du programme.

Sources des données : Thomson scientific Institute for scientific information, indicateurs OST

OBJECTIF n° 8 : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire

Pour être compétitive au plan international, la recherche publique doit faire preuve d'une capacité d'adaptation permanente aux nouveaux contextes de la production scientifique.

Deux dispositifs différents favorisent le dynamisme et la réactivité de la recherche.

Le premier est l'importance des financements accordés sur appels à projets. Les universités sont en 2006 les principales bénéficiaires des crédits de l'agence nationale de la recherche (ANR), avec 47% des crédits distribués, signe de leur forte mobilisation. Ces crédits représentent, toujours en 2006, 211 M€, à rapporter aux 329 M€ répartis dans le cadre de la politique contractuelle.

Le second est la prise en compte, dans les critères de répartition des crédits scientifiques contractuels, de l'émergence de nouvelles thématiques, de la reconnaissance de « jeunes équipes » et des succès aux appels à projets nationaux ou européens. La capacité d'un établissement à redéployer ses postes vers de nouveaux secteurs en émergence est également prise en compte.

Le sous-indicateur « Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence française » est supprimé car il introduit une comparaison peu opportune entre les programmes de la mission recherche et enseignement supérieur.

INDICATEUR 8.1 : Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence européenne (UE25)	%			8	8	7,9	8
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence mondiale	%			2,6 à 2,8	2,6 à 2,8	2,5 à 2,7	2,5

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs du programme/ nombre d'articles dans le domaine considéré comme prioritaire (en référence France)

Source des données : OST

Commentaires :

Compte tenu de la montée en puissance des nations émergentes dans ces domaines au niveau européen et mondial, une évolution stable ou en légère diminution serait normale et explique les prévisions 2008 et 2012.

OBJECTIF n° 9 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

Les opérateurs de recherche du programme forment un socle de production de connaissances qui doit être un réservoir d'innovation irriguant notre économie. De même que les laboratoires s'ouvrent de plus en plus à l'interdisciplinarité et développent une culture de projet et de partenariat scientifique, la culture de la valorisation et du transfert des savoirs et des technologies doit se renforcer au sein de la recherche publique pour raccourcir le cycle de l'innovation.

Les crédits scientifiques répartis dans le cadre de la politique contractuelle prennent en compte la « production scientifique » des établissements. Cela se traduit par la détermination pour chaque établissement du nombre de « publiants ». Ce terme recouvre en fait les enseignants chercheurs ou chercheurs qui ont satisfait à un nombre minimal de « publications », c'est-à-dire : revues de rang A, ouvrages de référence, communication dans des congrès internationaux sélectifs, mais aussi, brevets, logiciels, développement instrumental ou technologique, création artistique. La contribution des établissements au transfert et à la valorisation des résultats de la recherche est donc bien prise en compte dans l'évaluation des résultats et donc du financement attribué.

Par ailleurs, la création de 9 Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) en 2007 a permis de prolonger l'action entreprise par l'agence nationale de la recherche (ANR) pour des actions d'organisation mutualisée du transfert technologique et de la maturation des projets innovants. De même, les 9 PRES permettront aux établissements universitaires, membres fondateurs, une action mutualisée et plus efficace au sein des pôles de compétitivité.

Enfin, le ministère lance à la rentrée 2007 un monitorat d'initiation à l'entreprise comme il existe aujourd'hui un monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur sur le plan national. Le monitorat d'initiation à l'entreprise consiste en une mission effectuée par un doctorant dans une entreprise, une administration ou une collectivité territoriale, en parallèle à la réalisation de sa thèse au sein d'une unité de recherche ou d'une université qui permet d'offrir aux doctorants l'occasion d'effectuer une mission en entreprise. Un des objectifs attendus de ce monitorat est le rapprochement de la formation doctorale et de l'entreprise, contribuant ainsi à l'objectif visé.

INDICATEUR 9.1 : Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'INPI par des déposants français	%	1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,5
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par des déposants français	%	1,3	1,5	1,2	1,2	1,5	1,7

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur mesure la part des demandes de dépôts de brevets faites par les opérateurs du programme calculées dans la base brevets de l'OST à partir des données enregistrées à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) d'une part, à l'Office européen de brevets (OEB) par voie directe et Patent Cooperation Treaty (PCT), de l'autre. Toutes les demandes de brevets n'aboutissent pas à une délivrance, mais elles reflètent convenablement l'activité inventive.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Source des données : INPI-OEB, indicateurs OST.

Commentaires :

Les réalisations 2006 sont des données provisoires.

La progression des brevets déposés à l'INPI devra être poursuivie. Après un fléchissement des dépôts de brevets à l'OEB de 2004 à 2005, une évolution positive est envisagée. Les dépôts de brevets à l'INPI et à l'OEB devront être encouragés, ce qui sera facilité par la création des 9 PRES (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur).

INDICATEUR 9.2 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriétés intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme.	%	0,18		0,19	0,19	0,19	0,21

Source des données : DEPP

Commentaires :

Une hausse modeste de la part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme peut être envisagée d'ici 2012.

INDICATEUR 9.3 : Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme.	%	3,3		3,5	3,5	3,5	3,8

Source des données : DEPP

Commentaires :

Les prévisions et cibles fixées témoignent d'une volonté de renforcement des contrats de recherche passés avec des entreprises privées ou publiques.

OBJECTIF n° 10 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française

L'activité de recherche est aujourd'hui de plus en plus internationalisée et la capacité pour un pays d'attirer les meilleurs chercheurs étrangers est devenue un enjeu essentiel pour maintenir le dynamisme des dispositifs nationaux. Le premier axe de cette politique est de favoriser le retour des post-doctorants français partis à l'étranger pour compléter leur formation. Le second axe est d'encourager les partenariats et les échanges entre établissements de recherche français et étrangers afin d'offrir aux chercheurs étrangers des opportunités d'insertion professionnelle temporaires ou définitives au sein de notre dispositif de recherche. Ces deux axes politiques s'inscrivent dans une politique générale visant à donner une plus grande visibilité internationale à la recherche universitaire française : l'encouragement à la coopération entre établissements d'un même site et la création de Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) en sont la traduction concrète.

INDICATEUR 10.1 : Attractivité des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Proportion d'étrangers parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'Etat à partir du programme ou par les opérateurs du programme.	%	6,7		6,9	6,9	7	7,4
Proportion d'étrangers de l'Union Européenne (UE 25) parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'Etat à partir du programme ou par les opérateurs du programme.	%	3,9		4	4	4	4,4

Précisions méthodologiques :

Numérateur : nombre de chercheurs étrangers (DR, PR, CR, MCF, IR, Ingénieurs et cadres confirmés et non confirmés, hors boursiers)

Dénominateur : total des chercheurs (étrangers + français + non ventilés).

Source des données : DEPP

Commentaires :

L'encouragement à la coopération et à la création des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) devrait permettre d'accroître la proportion d'étrangers parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'Etat et concourir de ce fait au développement de l'attractivité internationale de la recherche française.

OBJECTIF n° 11 : Consolider l'Europe de la recherche

La construction de l'espace européen de la recherche décidée par les Chefs d'Etat des pays membres de l'Union européenne aux sommets de Barcelone et de Lisbonne constitue aujourd'hui un débouché stratégique de toute politique nationale dans le domaine de la recherche. C'est à l'échelle de l'Europe que la science française pourra tenir son rang dans la compétition internationale en renforçant ses partenariats avec les institutions scientifiques des pays membres tout en participant au développement des nouveaux instruments de la politique européenne visant à conforter ses meilleurs atouts.

C'est aussi à l'échelle de l'Europe qu'une politique volontariste doit être conduite pour identifier par grands domaines les meilleurs acteurs de la recherche et leur donner les moyens nécessaires pour participer, à un bon niveau, à la compétition internationale. Trois indicateurs permettent de mesurer l'intensité de la participation des laboratoires français à la construction de l'espace européen de la recherche.

La France est engagée dans la consultation ouverte actuellement par la Commission européenne sur la relance d'un Espace européen de la recherche (EER) qui a vocation à permettre à l'union européenne et aux états membres d'identifier les leviers pertinents pour un approfondissement d'un EER qui contribue pleinement à la stratégie de Lisbonne renouvelée.

Promouvant la bonne coordination entre actions nationales et communautaires en matière de recherche, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche fait de la capacité des établissements d'enseignement supérieur et de leurs unités de recherche à s'inscrire pleinement dans le 7^{ème} PCRD un élément d'appréciation du dynamisme et de la réactivité des recherches menées par les établissements. Ce critère est pris en compte dans la détermination du niveau du soutien financier apporté dans le cadre de la politique contractuelle.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 11.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision	2008 Prévision	2013 Cible
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne	%	1,5 (6ème PCRD mi-parcours)	1,5 (6ème PCRD mi-parcours)		1,5 (7ème PCRD 2007-2013)	1,5 (7ème PCRD 2007-2013)	1,5 (7ème PCRD 2007-2013)

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : Nombre de participation des opérateurs dans les projets financés par le xème PCRD/ nombre total de participation aux projets financés par le xème PCRD

Source des données : OST-CORDIS

Commentaires :

La valeur pour le 5^{ème} PCRD est de 2% différente de celle figurant au RAP 2006 pour deux raisons :

- L'actualisation de la base Cordis de février 2006 comprenait encore un certain nombre de projets du 5^{ème} PCRD.
- Le repérage semi-automatique réalisé pour le programme 150 a été revu et affiné pour une meilleure reconnaissance des opérateurs.

Au-delà de la cible indiquée, le résultat doit être apprécié au regard des autres pays de l'union européenne, particulièrement de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne. Par ailleurs, il est difficile de fixer une cible alors même qu'il existe encore des incertitudes liées à la structuration du 7^{ème} PCRD.

INDICATEUR 11.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision	2008 Prévision	2013 Cible
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne	%	1 (6ème PCRD mi-parcours)	1 (6ème PCRD mi-parcours)	1,3	1,0 à 1,3 (7ème PCRD 2007-2013)	1,0 à 1,3 (7ème PCRD 2007-2013)	1,0 à 1,3 (7ème PCRD 2007-2013)

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : nombre de projets dans lesquels les opérateurs sont coordonnateurs / nombre de projets financés

Source des données : OST-CORDIS

Commentaires :

La prévision 2008 correspond à la moyenne du 7^{ème} PCRD. Les données concernant les programmes cadres de recherche et développement sont communiquées à mi – parcours et en fin de parcours.

La valeur pour le 5^{ème} PCRD est de 1,3% différente de celle figurant au RAP 2006 pour deux raisons :

- L'actualisation de la base Cordis de février 2006 comprenait encore un certain nombre de projets du 5^{ème} PCRD.
- Le repérage semi-automatique réalisé pour le programme 150 a été revu et affiné pour une meilleure reconnaissance des opérateurs.

Au-delà de la cible indiquée, le résultat doit être apprécié au regard des autres pays de l'Union européenne, particulièrement de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne.

INDICATEUR 11.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (U25) dans les articles des opérateurs du programme	%			23,5	23,5	24,5	33

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur permet de mesurer la part de la production des opérateurs du programme qui est publiée en collaboration entre un laboratoire français et un laboratoire de l'Union européenne. La base de données « articles » de l'OST est construite à partir des données éditées par ISI Thomson Scientific Philadelphie, qui fait référence au niveau international pour mesurer la production d'articles scientifiques en sciences de la matière et de la vie. Cette base est une sélection qualitative de revues de niveau international et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. La base ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales

Mode de calcul : Nombre d'articles des opérateurs écrits publiés en collaboration avec un pays de l'UE 25/Nombre total d'articles des opérateurs

Source des données : ISI-OST

Commentaires :

La part des articles co-publiés est en augmentation constante depuis 2002. Les prévisions et cibles ont été fixées dans cet objectif d'évolution positive. Elles pourront être atteintes grâce au renforcement des coopérations en matière de recherche et de publication sur la recherche entre pays membres de l'Union européenne, pour aboutir à une « Europe de la connaissance » affirmée par la stratégie de Lisbonne.

OBJECTIF n° 12 : Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier

L'optimisation de la gestion des établissements et l'évolution du patrimoine immobilier supposent :

- la mesure du degré de mise en œuvre des démarches d'évaluation de la qualité par les établissements eux-mêmes, l'autoévaluation apparaissant au niveau international comme le fondement le plus adapté pour assurer la pérennité des dispositifs d'évaluation.
- La capacité des établissements à générer des ressources propres leur permettant de donner sens au concept d'autonomie financière tout en leur octroyant une souplesse budgétaire.
- Une meilleure connaissance par les établissements de leur patrimoine immobilier en en mesurant les aspects quantitatifs (nombre d'implantations et surfaces bâties et non bâties) et qualitatifs (état du bâti et situation des bâtiments au regard des réglementations de sécurité).

INDICATEUR 12.1 : Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Politique de formation: Cote 0	%	29,4	9,1	25			0
Politique de formation: Cote 1	%	52,9	77,3	55			55
Politique de formation: Cote 2	%	14,7	13,6	15			35
Politique de formation: Cote 3	%	2,9	0	5			10
Politique scientifique: Cote 0	%	21,2	22,7	15			0
Politique scientifique: Cote 1	%	63,6	59,1	55			30
Politique scientifique: Cote 2	%	12,1	18,2	20			50
Politique scientifique: Cote 3	%	3	0	10			20
Management: Cote 0	%	22,9	13,6	15			0
Management: Cote 1	%	65,7	81,8	65			58
Management: Cote 2	%	8,6	4,5	15			32
Management: Cote 3	%	2,9	0	5			10

Précisions méthodologiques :

% d'établissements relevant des cotations suivantes :

Cote 0 : il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but

Cote 1 : un plan d'action a été défini et mis en œuvre

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Cote 2 : la définition d'un plan d'action, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent (processus d'amélioration continue)

Cote 3 : le dispositif d'assurance qualité est validé par une instance externe reconnue, pour qualifier la mise en place d'une autoévaluation dans les trois secteurs suivants :

- Politique de formation
- Politique scientifique
- Management

Les données seront collectées lors de la présentation de leur bilan quadriennal par les établissements d'une vague contractuelle. Mesure annuelle sur ¼ des établissements : ceux de la vague contractuelle en cours.

Le constat 2005 a été fait sur la base des réponses transmises par les établissements de la première vague contractuelle, soit un quart environ des établissements concernés.

Source des données : DGES.

Commentaires :

Les prévisions ne pourront se faire que suite à la consolidation des 4 vagues contractualisées et seront disponibles au PAP 2009.

INDICATEUR 12.2 : Montant des ressources propres procurées par les prestations de services

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Montant des ressources propres procurées par les prestations de services	M€	996		1 150	1 150	1 170	1 310

Précisions méthodologiques :

Les modalités de calcul de cet indicateur ont été modifiées lors de l'élaboration du RAP 2006. Il y a eu un changement de périmètre dans le calcul de cet indicateur : calculé initialement sans prendre en compte les services à comptabilité distincte (SACD), il est désormais calculé avec les SACD.

Source des données : DGES.

Commentaires :

Actuellement, il est difficile de réaliser une analyse complète de la situation des ressources propres des établissements, dans la mesure où l'année 2005 ne comporte pas l'ensemble des établissements (d'où une réalisation 2005 à la baisse). Néanmoins, la rénovation de l'application « COFISUP » avec la mise en œuvre d'une remontée dématérialisée et informatisée des comptes financiers devrait permettre de fiabiliser ces données financières. L'évolution à la hausse de cet indicateur pourra être mesurée au PAP 2009, les comptes financiers 2006 et 2007 seront alors intégrés dans le COFISUP rénové en temps réel.

INDICATEUR 12.3 : Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes de fonctionnement, hors droits d'inscription

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes de fonctionnement, hors droits d'inscription	%	29,01		36,08	36,08	37,2	38

Précisions méthodologiques :

Les modalités de calcul de cet indicateur ont été modifiées lors de l'élaboration du RAP 2006. Il y a eu un changement de périmètre dans le calcul de cet indicateur : calculé au départ sans prendre en compte les services à comptabilité distincte (SACD), il est désormais calculé avec SACD depuis le RAP 2006.

Source des données : DGES

Commentaires :

Actuellement, il est difficile de réaliser une analyse complète de la situation des ressources propres liées à des prestations de service sur les recettes de fonctionnement des établissements, dans la mesure où l'année 2005 ne comporte pas d'ensemble des établissements. Néanmoins, la rénovation de l'application « COFISUP » avec la mise en œuvre d'une remontée dématérialisée et informatisée des comptes financiers devrait permettre de fiabiliser ces données financières. L'évolution à la hausse de cet indicateur pourra être mesurée au PAP 2009 (comptes financiers 2006 et comptes financiers 2007 intégrés dans le COFISUP rénové en temps réel).

INDICATEUR 12.4 : Taux d'occupation des locaux

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2008 Cible
Taux d'occupation des locaux.	%						

Précisions méthodologiques :

Aucune donnée chiffrée ne peut être renseignée à l'heure actuelle, cet indicateur n'étant pas constitué à ce jour. Un groupe de travail va être lancé à la rentrée 2007 pour réfléchir aux indicateurs les plus pertinents en termes d'occupation des locaux.

Source des données : DGES.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 877 857 632	500 242 347	2 378 099 979	1 877 857 632	500 242 347	2 378 099 979
02 Formation initiale et continue de niveau master	1 689 907 055	471 940 696	2 161 847 751	1 689 907 055	471 940 696	2 161 847 751
03 Formation initiale et continue de niveau doctorat	163 499 142	26 559 930	190 059 072	163 499 142	26 559 930	190 059 072
04 Établissements d'enseignement privés		55 288 852	55 288 852		55 288 852	55 288 852
05 Bibliothèques et documentation	237 905 076	111 921 736	349 826 812	237 905 076	111 921 736	349 826 812
06 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	736 162 820	65 603 016	801 765 836	736 162 820	65 603 016	801 765 836
07 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	312 385 439	37 710 312	350 095 751	312 385 439	37 710 312	350 095 751
08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	429 710 433	66 080 872	495 791 305	429 710 433	66 080 872	495 791 305
09 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	12 387 796	1 262 966	13 650 762	12 387 796	1 262 966	13 650 762
10 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	109 375 468	19 041 648	128 417 116	109 375 468	19 041 648	128 417 116
11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	756 876 448	82 697 398	839 573 846	756 876 448	82 697 398	839 573 846
12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	902 725 386	96 778 888	999 504 274	902 725 386	96 778 888	999 504 274
13 Diffusion des savoirs et musées	31 001 410	46 698 358	77 699 768	31 001 410	46 698 358	77 699 768
14 Immobilier	325 899 735	1 041 375 008	1 367 274 743	325 899 735	1 105 653 144	1 431 552 879
15 Pilotage et support du programme	838 895 445	167 755 833	1 006 651 278	838 895 445	167 755 833	1 006 651 278
Totaux	8 424 589 285	2 790 957 860	11 215 547 145	8 424 589 285	2 855 235 996	11 279 825 281

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2006	Plafond autorisé pour 2007	Demandés pour 2008	Variation 2008 / 2007	Demandés pour 2008 (y.c. charges sociales)
Enseignants du 1er degré		438	439	+1	25 842 960
Enseignants du 2nd degré		13 524	13 545	+21	886 371 255
Enseignants stagiaires		2 814	2 814	0	79 639 014
Enseignants chercheurs et assimilés		75 204	76 802	+1 598	5 264 260 466
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants		36	38	+2	1 622 592
Personnels d'encadrement		2 129	2 363	+234	167 711 562
Personnels administratif, technique et de service		47 613	48 128	+515	1 800 650 277
Personnels des bibliothèques et des musées		4 371	4 391	+20	194 556 428
Totaux		146 129	148 520	+2 391	8 420 654 554

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rémunérations d'activité	5 151 913 023	5 151 913 023
Cotisations et contributions sociales	3 210 097 500	3 210 097 500
Prestations sociales et allocations diverses	62 578 762	62 578 762

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

A – ÉVOLUTION DU PLAFOND D'EMPLOIS

Le programme comprend 148 520 ETPT.

A structure constante, le nombre d'ETPT augmente de 2 026 correspondant à une mesure de correction technique du socle 2008 (+ 1 235 ETPT) et à l'impact des créations d'emplois de l'année 2007 (+791 ETPT).

A structure courante, compte tenu des transferts entre missions, entre programmes et entre titres, il augmente de 2 391, dont 555 sont consécutifs à la création d'un ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de plein exercice.

La variation de la ventilation des ETPT entre catégories d'emplois de 2007 à 2008 résulte de la modification de la répartition du socle 2008, de l'impact des créations d'emplois 2007, des mesures de changement de périmètre et des entrées et sorties.

1 – Ajustement du socle 2008

En préalable à la détermination du plafond d'emplois 2008, il a été procédé à une correction du socle 2008 du programme 150 à hauteur de 1 235 ETPT afin de prendre en compte les ajustements techniques de l'outil de décompte des emplois (ODE), notamment pour certains personnels hospitalo-universitaires (assistants des hôpitaux, praticiens hospitaliers ...) non indicés.

Cet ajustement technique conduit à définir le socle du plafond d'emplois 2008 de la façon suivante :

Catégorie d'emplois	Plafond d'emplois 2007	Flux	Socle 2008
Enseignants du 1er degré	438		438
Enseignants du 2nd degré	13 524		13 524
Enseignants stagiaires	2 814		2 814
Enseignants chercheurs et assimilés	75 204	+ 1 235	76 439

Catégorie d'emplois	Plafond d'emplois 2007	Flux	Socle 2008
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	36		36
Personnels d'encadrement	2 129		2 129
Personnels administratif, technique et de service	47 613		47 613
Personnels des bibliothèques et des musées	4 371		4 371
TOTAL	146 129	1 235	147 364

2 - Schéma d'emplois

Schéma d'emplois – année universitaire 2007-2008 :

Le plafond d'emplois 2008 prend en compte l'impact des créations d'emplois de l'année 2007 (+791 ETPT), soit 362 d'enseignants-chercheurs, 46 de personnels d'encadrement et 383 de personnels administratifs, techniques et de services.

Schéma d'emplois – année universitaire 2008-2009 :

Le présent projet de loi de finances prévoit, au titre de l'année universitaire 2008-2009, une mesure de requalification des emplois des personnels non enseignants par la suppression de 700 emplois de catégories C et B et la création de 300 emplois d'ingénieurs d'études et de 400 emplois d'ingénieurs de recherche sur l'exercice 2008. Elle a pour objet d'accompagner, dès 2008, les universités dans la mise en œuvre des nouvelles responsabilités qui leur sont dévolues par la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.

Cette mesure de transformation d'emplois n'a pas d'impact sur le plafond d'emplois mais conduit à une variation de la répartition entre catégories d'emplois (+400 personnels d'encadrement et -400 personnels administratifs, techniques et de services).

3 – Mesures de transferts entre programmes et entre missions

Transferts entre programmes :

Par souci de cohérence avec la réalité des affectations des personnels dans les établissements, le PLF 2008 intègre un transfert sur le programme 231 « Vie étudiante », de +180 ETPT, correspondant à 179 emplois d'IATOS et à 1 emploi de personnel d'encadrement.

Alors qu'elles étaient initialement imputées sur le programme 150, des enquêtes menées auprès des établissements ont mis en évidence que les fonctions assurées par ces personnels concourent majoritairement à la politique destinée à la vie étudiante ; ce transfert complète celui réalisé en 2007 d'un montant de +639 ETPT.

Transferts entre missions :

Ils majorent le plafond d'autorisation d'emplois inscrits sur ce programme de 545 ETPT (à compter du 1^{er} janvier 2008). Ces mouvements correspondent aux mesures suivantes :

- transfert du programme 214 de la mission « Enseignement scolaire » sur l'action 15 « pilotage et soutien » du programme 150 de +555 ETPT. Ce transfert concerne les emplois du cabinet du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la direction générale de l'enseignement supérieur, de la direction générale de la recherche et de l'innovation et des structures rattachées à ces directions ;
- transfert vers la mission « Enseignement scolaire » (-8 ETPT) : soit -3 ETPT correspondant à des emplois d'ingénieurs de recherche affectés aux missions d'hygiène et de sécurité, -5 ETPT de personnels ouvriers et de services gérés par l'IUFM de Versailles mais exerçant dorénavant en restauration collective dans un lycée d'Anthony ;
- transfert vers le ministère de la Culture et de la Communication de -2 ETPT de personnels administratifs dans le cadre de l'ouverture à Pierrefitte du Centre national des archives.

B – STRUCTURE DU PROGRAMME

Les personnels imputés sur ce programme sont des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et vacataires intervenant majoritairement dans les établissements d'enseignement supérieur (universités, grands établissements, écoles d'ingénieurs...) et à l'administration centrale. Il s'agit principalement de personnels enseignants, administratifs, techniques et de bibliothèque.

Parmi ces personnels, environ 72% appartiennent à la catégorie A, 8% à la catégorie B et 20% à la catégorie C.

Hypothèses d'entrées et de sorties par catégories d'emplois hors transferts - 2008 (en emplois)

Catégorie d'emplois	Entrées	Sorties	Solde
Enseignants du 1er degré	18	18	0
Enseignants du 2nd degré	678	678	0
Enseignants stagiaires	771	771	0
Enseignants chercheurs et assimilés	5 847	5 847	0
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	7	7	0
Personnels d'encadrement	553	153	+400
Personnels administratif, technique et de service	934	1 334	-400
Personnels des bibliothèques et des musées	153	153	0

1 - Les personnels non enseignants

1 495 départs à la retraite de personnels non enseignants sont prévus durant l'année 2008, soit 2,69% des effectifs. Sur l'hypothèse d'un effectif constant, 15,55% des personnels IATOSS et de bibliothèque pourraient partir à la retraite d'ici à 2012, soit environ 1 440 départs par an.

Projection des départs à la retraite à l'horizon 2012 des personnels IATOSS, de Bibliothèques et des Musées

	Effectifs 2007	2007	2008	2009	2010	2011	2012	total départs 2007-2012	% total départs / effectifs physiques 2007
IATOSS	48 711	1 010	1 239	1 197	1 222	1 193	1 178	7 039	14,45%
PERSONNELS D'ENCADREMENT	2 035	118	126	136	138	140	137	795	39,06%
BIBLIOTHEQUE	4 799	140	130	151	131	132	124	808	16,83%
TOTAL	55 545	1 268	1 495	1 484	1 491	1 465	1 439	8 642	15,55%

2 - Les personnels enseignants-chercheurs

Les professeurs des universités sont au nombre de 18 371. D'ici 2012, 5 343 partiront à la retraite, soit 29% des effectifs, pour une moyenne annuelle de 891. Les disciplines les plus touchées sont les lettres (64,5%), puis l'odontologie (59,1%) et la pharmacie (53,3%). Concernant la courbe des départs, les sciences devraient enregistrer une baisse du nombre de départs à la retraite à compter de 2009 tandis que pour les autres disciplines, la tendance à la hausse du nombre de départs devrait se poursuivre et atteindre un palier en 2012-2013.

Les maîtres de conférences sont au nombre de 35 438. D'ici à 2012, 5 270 partiront à la retraite, soit 14,87% de l'effectif actuel des maîtres de conférences, pour une moyenne annuelle de 878. Les disciplines les plus touchées seront par ordre décroissant, la médecine (38,1%), la pharmacie (33%) puis les lettres (28,9%), les sciences connaissant le taux de départ en retraite le plus faible (22,8%). La courbe des départs est analogue à celle prévisible pour les professeurs des universités.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	31 053
02	Formation initiale et continue de niveau master	27 347
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	2 690
05	Bibliothèques et documentation	5 766
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	11 893
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	4 771
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	7 118
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	206
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 886
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	11 331
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	13 129
13	Diffusion des savoirs et musées	782
14	Immobilier	8 926
15	Pilotage et support du programme	21 622
Total		148 520

Ce programme regroupe les rémunérations des personnels intervenant au titre de l'enseignement supérieur, hormis pour les actions relevant de la vie de l'étudiant (activités physiques et sportives, médecine préventive, ...).

La répartition des ETPT entre les différentes actions du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » a été réalisée à partir de l'imputation de la rémunération des personnels sur les actions constatée en exécution 2006 (RAP 2006) complétée pour les personnels imputés sur l'action 99 « personnels à reventiler », d'une reventilation faite à partir des données extraites du contrôle national des emplois de l'enseignement supérieur.

ÉLÉMENTS SALARIAUX**MESURES GÉNÉRALES****1 - Coût annuel en euros par catégorie d'emplois hors CAS pensions (valeur du point 2008)**

Catégories d'emplois	Coût entrant	Coût sortant	Coût moyen
Enseignants du 1er degré,	33 472	40 848	38 010
Enseignants du 2nd degré	39 848	48 362	45 878
Enseignants stagiaires (coût unique)			28 301
Personnels enseignants-chercheurs et assimilés **	45 408	64 467	50 036
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	22 114	35 192	31 837
Personnels d'encadrement	39 216	66 021	50 621
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	25 331	27 503	26 180
Personnels des bibliothèques et des musées	24 648	44 167	30 836

** Les coûts de la catégorie d'emplois « enseignants chercheurs et assimilés » sont déterminés hors allocataires de recherche. Le coût annuel d'un allocataire de recherche est un coût unique de 24 354 € pour 2008.

Les coûts moyens correspondent au traitement indiciaire moyen de la catégorie d'emplois, tel qu'il résulte d'une enquête réalisée tous les ans par le ministère, auquel s'ajoute une évaluation des indemnités perçues en moyenne par chaque agent ; les taux de cotisations en vigueur sont appliqués.

Dans le cas des coûts « entrants » et « sortants », les indices retenus sont respectivement, les indices de recrutement et les indices que détiennent, en moyenne, les personnels partant en retraite.

2 – éléments transversaux

Le PLF 2008 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 54,4113€. La revalorisation du point fonction publique au 1er février 2007 de 0,8 % représente une augmentation de la dépense de masse salariale de 3,96 M€ hors Cas pensions, (Cas pensions : 1,51 M€).

L'élaboration du PLF 2008 est basée sur une hypothèse de GVT solde égal à 0 ; le GVT positif est compensé par l'effet des entrées et sorties.

Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (taux 5,4 %) est de **246,46 M€**

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (FNAL) est de **21,16 M€**, en 2008, compte tenu de l'achèvement de l'alignement sur les taux du secteur privé (taux de 0,5 %, dont 0,1 % pour la rémunération sous plafond de sécurité sociale et 0.4 % pour la rémunération déplafonnée).

Le montant de la cotisation employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de **2 306,22 M€**, dont 2 293, 45 M€ au titre des personnels civils (taux de 55, 71%) et 12, 77 M€ au titre de l'allocation temporaire d'invalidité (taux de 0,31%). Ce montant intègre l'impact des transformations d'emplois et des mesures de transferts.

3- Décomposition et évolution de la dépense de personnel :

Le montant global de la masse salariale de ce programme s'élève à **8 424,59 M€**, dont 6 118,37 M€ hors CAS pensions, (CAS pensions : 2 306,22 M€), soit une évolution de 1,64 % de la masse salariale hors Cas pensions, comparé à la LFI 2007.

Cette dépense se décompose de la manière suivante :

catégorie 21 :	Rémunérations d'activité :	5 151, 91 M€
catégorie 22 :	Cotisations et contributions sociales :	3 210, 10 M€
	dont Cas pensions	2 306, 22 M€
catégorie 23 :	Prestations sociales et allocations diverses :	62, 58 M€

Au titre du PLF 2008, un ajustement des crédits entre les trois catégories de dépenses est effectué pour corriger des erreurs d'imputation entre catégories intervenues lors des deux PLF précédents.

Ainsi, un montant de 36,53 M€ de la catégorie « rémunérations d'activités » est réparti pour 26,21 M€ sur la catégorie « cotisations et contributions sociales » et 10,32 M€ sur la catégorie « prestations sociales et allocations diverses ».

L'évolution de la masse salariale se justifie par les mesures suivantes :

- la transformation de 700 emplois de catégorie C et B en 700 emplois de catégorie A, à la rentrée universitaire 2008, pour un montant de **4,58 M€** hors CAS pensions, (CAS pensions : 1, 58 M€),
- les extensions en année pleine des créations d'emplois 2007 pour **25,83 M€** hors CAS pensions (CAS pensions : 10,78 M€),
- l'impact des mesures de revalorisation de la rémunération des allocataires de recherche prises en 2007, pour un montant de **19,57 M€** non soumis à cotisations pour pensions civiles,
- l'extension en année pleine de la mesure catégorielle, effectuée en 2007 et relative à la transformation de 30 emplois de CASU en SGASU pour **0,31 M€**,
- une mesure négative sur le dispositif de cessation progressive d'activité pour **-2,40 M€**,

- les mesures de transfert entre missions :

elles représentent un montant de **26,80 M€** hors CAS pensions, (CAS pensions : 9, 27 M€), et portent principalement, d'une part :

sur le transfert de la rémunération des personnels de la DGES, de la DGRI et du Cabinet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, soit 555 ETPT, pour **27,10 M€** hors Cas pensions, (Cas pensions : 9,40 M€)

et d'autre part,

sur le transfert d'emplois de ce programme, soit – 10 ETPT, vers les missions enseignement scolaire et mission culture pour un montant de – **0,30 M€** hors CAS pensions, (Cas pensions : 0,13 M€)

- les mesures de transfert entre programmes de la MIREs :

afin d'être conforme à la ventilation des personnels opérée par les établissements d'enseignement supérieur, un transfert complémentaire à celui opéré en 2007, de 180 ETPT vers le programme « vie étudiante » est proposé pour un montant de – **4,26 M€** hors Cas pensions, (Cas pensions – 1,87 M€).

Par ailleurs, le PLF 2008 intègre la montée en charge de l'AERES. Les moyens au titre de la masse salariale de cette autorité administrative indépendante sont fixés pour 2008 à **7,36 M€**, se décomposant ainsi :

2,61 M€ correspondant aux rémunérations hors Cas pensions (Cas pensions : 1,46 M€),

3,29 M€, non soumis à cotisations pour pensions civiles, destinés à l'indemnisation des experts.

Enfin, un montant de **0,3 M€** non soumis à cotisations pour pensions civiles est consacré au versement des vacances et indemnités du Haut Conseil de la science et de la technologie (HCST) pour 0,2 M€ et de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie pour 0,1 M€.

PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Une enveloppe catégorielle de **12,37 M€** non soumise à cotisations pour pensions civiles est provisionnée pour mettre en paiement prioritairement les mesures suivantes :

- le renforcement de la promotion des enseignants chercheurs dès la rentrée universitaire 2008,
- la revalorisation et l'augmentation du nombre de PEDR au 1er octobre 2008,
- la mise en place de l'indemnité d'excellence scientifique instituée par le décret n° 2007-927 du 15 mai 2007,
- l'amélioration du régime indemnitaire des personnels d'encadrement, et des personnels non – enseignants, compte tenu des nouvelles compétences dévolues aux établissements d'enseignement supérieur.

AUTRES ÉLÉMENTS

Les prestations sociales inscrites sur le programme concernent le congé de longue durée, le congé de fin d'activité, le capital - décès, l'allocation d'invalidité temporaire, la prise en charge des trajets domicile travail et les allocations de retour à l'emploi.

Pour 2008, elles représentent un montant de **62,58 M€**. A titre indicatif, les grands postes de dépenses sont évalués de la manière suivante :

- **39 M€** pour les allocations de retour à l'emploi,
- **11 M€** de prestations au titre des congés de longue durée,
- **10 M€** pour la prise en charge des trajets domicile travail,
- **2, 58 M€** au titre des autres prestations et notamment du capital - décès, des accidents de service ou de travail.

CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS EMPLOYEURS ; PRESTATIONS ET ACTION SOCIALES

L'évolution de la dépense de Cas pensions et de la cotisation FNAL entre 2007 et 2008 s'explique d'une part, par le relèvement des taux de ces cotisations, de 51,05% à 56,02% pour le Cas pensions (y compris ATI) et de 0,3 % à 0,5 % pour le FNAL, et d'autre part, par l'impact des mesures du schéma d'emplois 2007, ainsi que celui des mesures non prévues lors de l'élaboration du PLF 2007, comme la revalorisation de 0,3 % du point au 1^{er} février 2007.

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Contribution employeur au CAS pensions	2 007 848 016	2 073 793 554	2 306 218 302
<i>dont civils (y.c. ATI)</i>	2 007 848 016	2 073 793 554	2 306 218 302
Contribution employeur au FNAL	3 480 369	12 320 000	21 160 000

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Crédits de paiement de la génération CPER 2000-2006

Action	CP demandés pour 2008	CP sur engagements à couvrir après 2008
14 Immobilier	265 000 000	206 500 000
Totaux	265 000 000	206 500 000

Génération CPER 2007-2013

Action	CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2007	AE demandées pour 2008	CP demandés pour 2008 sur engagements antérieurs	CP demandés pour 2008 sur AE 2008	CP sur engagements à couvrir après 2008
14 Immobilier	2 122 900 000	139 770 000	216 527 258	28 600 000	22 895 394	289 801 864
Totaux	2 122 900 000	139 770 000	216 527 258	28 600 000	22 895 394	289 801 864

Totaux des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2008	CP sur engagements à couvrir après 2008
316 495 394	496 301 864

Contrats de plan État Régions – 2000 - 2006

L'enveloppe que l'État a consacré au volet enseignement supérieur des contrats de plan État Régions - CPER 2000-2006 s'est élevée en autorisations d'engagement à 80,1 % du montant ajustée à mi parcours (2.185,1 M€). Compte tenu des ouvertures et des annulations de crédits de paiement depuis l'origine des CPER 2000-2006, le montant budgétaire des crédits de paiement restant à ouvrir à partir de 2008 est de 471,5 M€. Dès 2008, il sera ouvert **265 M€** de crédits de paiement.

Contrats de projets État Régions- 2007 - 2013

Dans les contrats de projets État régions 2007-2013 et dans la poursuite des contrats de développement universitaire des collectivités d'outre-mer, le renforcement de l'effort de recherche et des structures d'enseignement supérieur constitue une thématique prioritaire s'intégrant à l'axe « compétitivité et attractivité des territoires ».

L'enveloppe prévue à ce jour pour la nouvelle génération des CPER 2007-2013 sur l'enseignement supérieur est de 2 122,9 M€ ; l'axe prioritaire est de moderniser les structures d'enseignement supérieur par la mise au standard international de l'immobilier universitaire. Cet objectif se traduit par :

- des mises en sécurité lourdes et des réhabilitations de bâtiments existants - des constructions ou extensions de locaux accueillant des laboratoires de recherche ou des écoles doctorales, notamment à travers les pôles de compétitivité ;
- l'amélioration et le développement de l'offre de logements en faveur des étudiants.

Le rattachement du financement des opérations « vie étudiante » au présent programme (les autres moyens concernant l'immobilier de la vie étudiante étant imputés sur le programme « vie étudiante ») a pour but d'éviter une gestion sur deux programmes qui paraît complexe à mettre en œuvre pour des raisons de :

- calendrier (un éclatement des crédits « constructions universitaires » sur deux programmes nécessiterait que les besoins en financement sur chaque programme soient connus antérieurement à la préparation du PLF, soit environ six mois avant l'élaboration de la programmation annuelle des constructions universitaires au niveau déconcentré) ;
- déconcentration de la gestion des enveloppes CPER : il appartient en effet à l'échelon déconcentré d'arrêter la répartition définitive par opération de l'enveloppe globale annuelle d'autorisations d'engagement notifiée aux préfets de région et recteurs. Un éclatement des crédits sur deux programmes ne ferait que rigidifier la gestion de ces crédits.

Il est toutefois prévu de rattacher les opérations relatives au logement étudiant au programme 231 au travers de la comptabilité d'analyse des coûts.

L'ouverture en loi de finances 2007 a été de 139,8 M€ en autorisations d'engagement (AE). Pour 2008, il est proposé d'augmenter de plus de moitié l'effort de l'État et d'atteindre **216,3 M€ en AE**. En termes de crédits de paiement, 15 M€ ont été ouverts en loi de finances initiale 2007 ; le présent projet de loi de finances propose l'ouverture **51,5 M€**, soit 28,6 M€ au titre de la couverture des engagements 2007 et 22,9 M€ au titre des AE nouvelles 2008.

En outre, **0,21 M€ d'AE** sont destinés au financement de dispositifs en Polynésie française, qui pourront être intégrés dans le cadre de la convention de développement qui couvrirait la période 2008-2012.

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

1° Les moyens alloués sous forme de dotations globalisées aux établissements d'enseignement supérieur, opérateurs de l'État, destinés à assurer le financement des actions de formation et de recherche

La spécificité de ce programme porte sur le fait que les crédits (hors titre 2) inscrits dans les différentes actions sont majoritairement utilisés pour allouer des subventions globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur.

A structure constante, c'est un montant global de **1 700,7 M€** hors action immobilier, qui a vocation à être alloué entre les établissements d'enseignement supérieur pour concourir au financement des activités de formation et de recherche, mises en œuvre par ces établissements, soit un abondement de **63,9 M€** par rapport à la LFI 2007.

Si l'on intègre les crédits relevant de l'action 14 « Immobilier » en augmentation de **243,5 M€** (167,3 M€ hors CPER), les crédits destinés à assurer le financement des actions de formation et de recherche des établissements d'enseignement supérieur du programme 150 sont en augmentation de **+307,4 M€**. A structure courante, l'évolution de ces crédits est de **+291,2 M€**.

Actions de formation et de recherche universitaire (y compris bibliothèques)

Sur ces actions, les crédits inscrits au PLF 2008 vont permettre d'abonder de **53,4 M€** les subventions (dotations globales de fonctionnement et dotations contractuelles) des établissements destinées à participer au financement des actions de formation et de recherche universitaire.

Cette hausse des crédits devrait permettre en premier lieu d'augmenter de **38,0 M€** les moyens des établissements :

- **30,0 M€** destinés à financer les dispositifs de réussite en licence, un des cinq chantiers prioritaires du ministère ; ces crédits permettront notamment de renforcer l'encadrement pédagogique en cursus licence, de généraliser le dispositif d'orientation active et d'étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques ;
- **8 M€** en faveur de la recherche universitaire et de formations de niveau doctorat.

Par ailleurs, les trois actions de formation voient leurs crédits augmenter de **15,4 M€** :

- **10,3 M€** pour accompagner dans les IUFM les réformes pédagogiques de la formation des professeurs du 1er degré incluant notamment la mise en place de nouvelles modalités de stage en formation ;
- **5,1 M€** au titre du complément de la mesure de création de 500 postes de moniteurs à la rentrée universitaire 2007 et de la création de 2 250 postes de moniteurs à la rentrée 2008.

Activités muséologiques

Sur cette action est prévu l'abondement de la dotation du muséum national d'histoire naturelle pour **1,0 M€**, ainsi qu'une importante mesure de transfert des crédits de l'Institut national de recherche pédagogique vers le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission Enseignement scolaire (**-16,8 M€**).

Immobilier

Dans le domaine immobilier, les crédits relatifs à la maintenance et à la logistique immobilière, inscrits à l'action 14 « Immobilier », d'un montant de **436,4 M€** (soit plus **23 M€**) contribuent également au financement des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur en vue de l'amélioration des conditions de mise en œuvre des activités de formation et de recherche.

Concernant les subventions aux établissements en matière de mise en sécurité des bâtiments universitaires, un montant d'autorisations d'engagement (AE) supérieur de **22,5 M€** à celui de la LFI 2007 (+50%) permettra de lancer une nouvelle tranche d'opérations. La dotation en crédits de paiement (CP) se montera à 82,5 M€ (soit **+9,5 M€**) permettra de solder les AE ouvertes au titre du plan d'urgence lancé en 2005 et de couvrir une première tranche des AE ouvertes en 2008.

Sur l'opération spécifique du désamiantage du campus de Jussieu, il est prévu d'augmenter les moyens de l'établissement public chargé de mener à bien les travaux : une progression de **58,4 M€** d'AE et de **101,8 M€** de CP est prévue pour 2008.

Sur les opérations de construction qui ne relèvent pas des CPER (les opérations relevant de cette logique contractuelle sont décrits plus haut), il est prévu d'abonder cette enveloppe de **148,5 M€ en AE** et de **33,1 M€ en CP**, ces crédits incluant une provision de 135 M € d'autorisations d'engagement prévues dans le cadre des opérations en partenariat public privé.

Les marges de manœuvre dégagées par l'exonération de taxe sur les salaires consécutive à la LFR pour 2006 (54 M € en année pleine) seront prioritairement affectées à la maintenance immobilière.

Pilotage et support du programme

Au titre des mesures nouvelles, l'action « pilotage et support du programme » voit ses crédits augmenter de **10,1 M€** :

- augmentation des crédits destinés au fonctionnement de l'Agence de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (AERES) de **3,1 M€** par rapport à la LFI 2007 ;
- augmentation du nombre de mensualités de bourses de mobilité pour **2,0 M€** ;
- **5 M€** destinés à financer les zones franches universitaires par une compensation des allègements de charges sociales consenties aux entreprises.

En outre, une importante mesure de périmètre relative aux bourses de voyage a pour effet de transférer 1,8 M€ vers l'action Aides directes du programme Vie étudiante.

2° Les mesures de périmètre communes à plusieurs actions

Dans le cadre du présent PLF, le ministère donne suite aux recommandations exprimées par la Cour des comptes et les commissions parlementaires lors de l'examen des PAP 2006 et 2007, ainsi que par la mission du comité interministériel d'audit des programmes : ainsi, l'action 16 « Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur » est supprimée à compter du PLF 2008.

Pour l'essentiel, les crédits qui y étaient inscrits (389,29 M€) sont ventilés selon le type d'établissements bénéficiaires entre les actions 01 (230,49 M€) et 02 (156,58 M€), le solde des crédits étant transféré vers l'action 15 (2,17 M€) et 03 (0,05 M€).

En outre, dans une logique de rationalisation des dotations aux établissements, les crédits destinés à rémunérer certains personnels sur le budget des établissements (essentiellement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche - ATER) - auparavant imputés sur les actions relevant de la recherche universitaire (actions 06 à 11), sont regroupés sur l'action 12 « Recherche interdisciplinaire et transversale », pour un montant global de **54,7 M€**

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(1)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">10 772 966 220</td></tr> </table>	AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007	(1)	10 772 966 220		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(2)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">10 686 866 932</td></tr> </table>	CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007	(2)	10 686 866 932		
AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007											
(1)											
10 772 966 220											
CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007											
(2)											
10 686 866 932											
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE demandées pour 2008	CP demandés sur AE antérieures à 2008 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2008	Total des CP demandés pour 2008	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2008						
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)						
939 826 195	11 215 547 145	513 305 394	10 766 519 887	11 279 825 281	961 647 347						
					<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(9)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">460 880 000</td></tr> </table>	Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008	(9)	460 880 000			
Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008											
(9)											
460 880 000											
					<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(10)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">157 620 000</td></tr> </table>	Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008	(10)	157 620 000			
Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008											
(10)											
157 620 000											
					<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(11) = (8) - (9) - (10)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">343 147 347</td></tr> </table>	Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **	(11) = (8) - (9) - (10)	343 147 347			
Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **											
(11) = (8) - (9) - (10)											
343 147 347											

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2008 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

La ventilation des crédits de paiement destinés à couvrir les engagements prévus au 31 décembre 2008 concerne uniquement l'action 14 « immobilier ». Ces crédits relèvent de plusieurs types : les crédits contractualisés (CPER 2000-2006 et contrats de projet 2007-2013) et les crédits spécifiques (Plan de mise en sécurité, établissement public du campus de Jussieu et autres établissements hors CPER ou contrats de partenariat public-privé).

Les propositions de ventilation des crédits de paiement sur les années 2009 et suivantes prennent en compte pour une part les prévisions d'engagement des travaux (Jussieu, constructions hors CPER ou plan de mise en sécurité), pour une autre part un échéancier théorique pour la nouvelle génération des contrats 2007-2013 qu'il faudra nécessairement recadrer en fonction du rythme effectif des opérations et enfin le solde des engagements non couverts en crédits de paiement pour les CPER 2000-2006, soit 206,5M€ en 2009.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	1 877 857 632	500 242 347	2 378 099 979
Crédits de paiement	1 877 857 632	500 242 347	2 378 099 979

EFFECTIFS

	Ens. 1er degré	Ens. 2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	Suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. ATOS	Bib musées	ETPT 2008
Action 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	9	7 741	0	15 973	2	56	7 270	2	31 053

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	165 022	165 022
Subventions pour charges de service public	500 077 325	500 077 325

En LFI 2007, l'action 01 s'élevait à **252,5 M€ en AE et en CP**. Au PLF 2008, l'action 16 Dotations globalisées aux établissements d'enseignement supérieur est supprimée et ses crédits sont répartis entre les actions 01, 02 et 15. Par ailleurs, une partie de l'action 01 est transférée vers l'action 02, au titre d'un rééquilibrage de l'enveloppe contractuelle au profit de l'action 02. Au total, 217,7 M€ sont transférés vers l'action 01. Par ailleurs, des mesures nouvelles relatives au renforcement de l'encadrement des étudiants en licence, par notamment la création de monitorats ou l'instauration du tutorat, augmentent les crédits de l'action 01 de 30,0 M€. **Au PLF 2008**, le montant de l'action 01 est donc fixé à **500,2 M€**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits de fonctionnement courant de cette action correspondent à **0,17 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Examen et concours

Les crédits inscrits en fonctionnement courant en action 01 pour un montant de 0,17 M€ permettent de financer des dépenses d'organisation matérielle des concours relatifs à la filière de l'expertise comptable (diplôme d'expert comptable, diplôme préparatoire aux études comptables et financières, diplôme d'études comptables et financières, diplôme d'études supérieures comptables et financières).

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Le montant total des subventions pour charges de service public s'élève sur l'action 01 à un montant de **500,1 M€**

Ce montant comprend la dotation globale de fonctionnement à hauteur de **337,3 M€** (soit 67% du total), les dotations contractuelles pour **63,7 M€** (13%) dont 27,4 M€ alloués dans le cadre de la politique de renforcement de l'encadrement des étudiants de niveau licence, le financement de rémunérations pour **91,0 M€** (18%) et enfin des actions spécifiques pour **8,1 M€** (2%).

Dotations globales de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement inscrite en action 01 s'élève à **337,3 M€** et est destinée à financer les actions de formation de niveau licence des universités, dont les IUT.

Au PAP 2007, si la DGF des IUT avait déjà été intégrée à l'action 01 du programme 150, celle des universités était inscrite en action 16 (hors crédits de logistique inscrits en action 14). Pour 2008, il a été décidé, conformément à la demande des parlementaires, de supprimer l'action 16 et d'inscrire les crédits correspondants en actions 01 et 02. L'enveloppe de crédits inscrite en action 16 s'élevait, en 2007, à 389,3 M€. Considérant que 59,2 % des effectifs étudiants sont inscrits dans le cursus L, il est proposé de transférer un montant de 230,5 M€ de l'action 16 vers l'action 01.

Dotations contractuelles

Le montant de la dotation contractuelle en action 1 s'élève à **63,7 M€**. En LFI 2007, ce montant était de 50,9 M€. Au regard de l'exécution du programme 150 en 2006 et de la prévision d'exécution 2007, on considère que l'enveloppe de crédits consacrée à la politique contractuelle est surévaluée en action 01 et sous évaluée en action 02. Il est donc proposé, au PLF 2008, de rétablir l'équilibre entre les deux premières actions du programme.

Les contrats entre les universités et le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche s'inscrivent dans un cadre quadriennal. Il y a donc chaque année une « vague de négociation » qui correspond environ à un quart des contrats passés entre les universités et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'enveloppe de 36,3 M€ se répartit de la façon suivante entre les différentes vagues :

8,0 M€ au titre de la vague A (vague renégociée en 2007) ;

14,0 M€ au titre de la vague B (vague renégociée en 2008) ;

8,0 M€ au titre de la vague C (vague renégociée en 2009) ;

6,3 M€ au titre de la vague D (vague renégociée en 2010).

A ces montants s'ajoutent **27,3 M€** alloués au titre des mesures prises dans le cadre de l'action pour la réussite en licence et de l'amélioration de l'orientation. Ces crédits supplémentaires sont venus renforcer le montant de la dotation contractuelle de l'action : ils ont pour objet d'assurer aux étudiants une formation généraliste de qualité pour préparer l'insertion professionnelle au niveau Licence en proposant des diplômes de « sortie » reconnus et permettre la poursuite des études au niveau Master.

Ils viennent donc en appui de la mise en œuvre concrète d'actions pédagogiques : mise en œuvre de dispositifs d'accueil et d'orientation des bacheliers, soutien aux dispositifs d'aide à la réussite, tutorat, développement des technologies de l'information et de la communication.

Au total, la dotation globale de fonctionnement, ajoutée à la dotation contractuelle, représente une enveloppe de crédits de 401,0 M€. Sur cette enveloppe globale, la DGF calculée selon des critères quantitatifs représente 84 % et la dotation contractuelle 16 %.

Crédits destinés aux personnels rémunérés sur le budget des établissements

Les rémunérations inscrites en titre 3 du programme 150 s'élèvent globalement à **223,2 M€**. Il s'agit de la prise en charge des dépenses de certaines catégories de personnel contribuant à ce programme et payées sur le budget des établissements. Le nombre total de ces personnels s'élève à 11 457. Ce sont principalement des agents non titulaires comme les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), les moniteurs, les lecteurs, les maîtres de langue et de façon plus marginale des agents titulaires. 40 % d'entre eux environ relèvent de l'action 01, ce qui

représente **90,9 M€**. Ce montant inclut la création de moniteurs dans le cadre du plan licence impliquant le renforcement de l'encadrement pédagogique des étudiants en licence.

Actions spécifiques

Le montant des actions spécifiques s'élève à **8,1 M€** en action 01. Cette enveloppe couvre, à hauteur de 7,3 M€, le financement de la prise en charge des primes de responsabilité pédagogique attribuées aux personnels enseignants au titre des charges pédagogiques qu'ils effectuent en sus de leurs obligations de service.

Une enveloppe de 0,8 M€ est destinée à assurer le financement de plusieurs actions spécifiques, dont le dispositif RAVEL pour 0,2 M€ : il s'agit d'une application informatique qui permet d'assurer une préinscription des étudiants de première année dans les universités d'Ile-de-France. Les trousseaux dentaires sont également financés pour 0,5 M€ : il s'agit pour le ministère de financer, pour les étudiants boursiers, l'équipement nécessaire à leurs études.

Par ailleurs, au-delà des crédits budgétaires, il est prévu de rattacher des crédits provenant du Fonds social européen (FSE) pour un montant évalué en 2008 à **0,86 M€**.

ACTION n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	1 689 907 055	471 940 696	2 161 847 751
Crédits de paiement	1 689 907 055	471 940 696	2 161 847 751

EFFECTIFS

	Ens. 1er degré	Ens. 2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	Suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. ATOS	Bib musées	ETPT 2008
Action 02 : Formation initiale et continue de niveau master	382	5 019	0	16 105	22	137	5 589	93	27 347

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	412 583	412 583
Subventions pour charges de service public	471 528 113	471 528 113

En LFI 2007, l'action 02 s'élevait à **286,1 M€ en AE et en CP**. Au PLF 2008, l'action 16 Dotations globalisées aux établissements d'enseignement supérieur est supprimée et ses crédits sont répartis entre les actions 01, 02 et 15. Par ailleurs, une partie des actions 01, 03 et 15 est transférée vers l'action 02, au titre d'un rééquilibrage de l'enveloppe contractuelle au profit de l'action 02. Au total, 173,0 M€ sont ajoutés à l'action 02. Par ailleurs, des mesures nouvelles relatives aux IUFM et à la création de postes de moniteurs augmentent les crédits de l'action 02 de 12,8 M€. **Au PLF 2008**, le montant de l'action 2 est donc fixé à **471,9 M€**.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Un montant de **0,4 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est consacré au financement des dépenses d'organisation matérielle des concours d'entrée à certaines grandes écoles (concours communs Polytechnique – écoles nationales d'ingénieurs – ENSAM – ENSAIT).

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Le montant total des subventions pour charges de service public s'élève sur l'action 02 à un montant de **471,5 M€**

Ce montant comprend la dotation globale de fonctionnement à hauteur de **301,2 M€** (soit 63,8% du total), les dotations contractuelles pour **47,9 M€** (10,2%), le financement de rémunérations de personnels payés sur le budget des établissements pour **82,4 M€** (17,5%) et enfin des actions spécifiques pour **40,0 M€** (8,5%).

Dotation Globale de Fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement inscrite en action 02 s'élève à **301,2 M€**, dont :

- 124,4 M€ pour les formations de niveau master des universités,
- 51,4 M€ pour les instituts universitaires de formation des maîtres,
- 56,5 M€ pour les écoles d'ingénieurs,
- 44,5 M€ pour les instituts d'études politiques et la fondation nationale des sciences politiques,
- 19,6 M€ pour les autres établissements à vocation d'enseignement et de recherche (conservatoire national des arts et métiers, école normale supérieure Louis lumière, école nationale supérieure agronomique de Toulouse, institut d'administration des entreprises de Paris, institut national des langues et civilisations orientales, institut d'optique théorique et appliquée, institut de physique du globe),
- 4,8 M€ pour les écoles normales supérieures.

Dés 2007, il a été décidé de transférer de l'action 16 vers l'action 02 la DGF des écoles d'ingénieurs, des écoles normales supérieures, des instituts universitaires de formation de maîtres, des instituts d'études politiques et de la fondation nationale des sciences politiques pour un montant de 144,6 M€ (hors crédits de logistique inscrits en action 14). Pour 2008, la suppression intégrale de l'action 16 conduit à la répartir entre les actions 1, 2 et 15. Ainsi, 40 % des crédits de l'action 16 sont transférés vers l'action 02, soit 156,6 M€.

Dotation contractuelle.

Le montant de la dotation contractuelle de l'action 2 s'élève à **47,9 M€**

En LFI 2007, ce montant était de 32,3 M€. Le montant 2008 prend en compte la sous-évaluation constatée au titre de l'année 2007 sur cette action. Ainsi, la dotation contractuelle de l'action 02 a bénéficié d'un transfert de 13,2 M€ en provenance de l'action 01 et de 2,4 M€ en provenance de l'action 03.

Au niveau master, niveau qui permet aux universités d'affirmer leurs compétences et leurs spécificités, les crédits contractuels permettent de reconnaître et soutenir la qualité de l'offre pédagogique et scientifique. L'objectif est notamment d'inciter les établissements à se recentrer sur leurs pôles forts, à rechercher une plus grande cohérence de leur offre, dans une perspective, au niveau national, de régulation de l'offre de formation et de maîtrise de la carte universitaire. Cette appréciation de la qualité intrinsèque de l'offre, qui est un élément déterminant dans la décision de soutien financier, s'appuie notamment sur les résultats des expertises externes pratiquées dans le cadre des campagnes d'habilitation des diplômes.

La répartition entre les différentes vagues de la dotation inscrite en action 02 est la suivante :

- 10,2 M€ au titre de la vague A (vague renégociée en 2007) ;
- 19,7 M€ au titre de la vague B (vague renégociée en 2008) ;
- 5,5 M€ au titre de la vague C (vague renégociée en 2009) ;
- 12,5 M€ au titre de la vague D (vague renégociée en 2010).

Rémunérations.

Le nombre total des personnels contribuant à ce programme et payés sur le budget des établissements s'élève à 11 457. 36 % d'entre eux environ relèvent de l'action 02, ce qui représente un montant de **82,4 M€**. Ce montant inclut la création de moniteurs dans le cadre du renforcement de l'encadrement pédagogique des étudiants en master.

Actions spécifiques

Le montant des actions spécifiques s'élève à **40,0 M€** :

Cette enveloppe couvre, à hauteur de **6,0 M€**, le financement de la prise en charge des primes de responsabilité pédagogique attribuées aux personnels enseignants au titre des charges pédagogiques qu'ils effectuent en sus de leurs obligations de service.

Une enveloppe de crédits de **27,2 M€** est consacrée au financement des indemnités de stage et des frais de déplacement des stagiaires IUFM.

Une enveloppe de **4,3 M€** est demandée pour compenser les dépenses liées à l'organisation de concours organisés par les établissements universitaires.

Une dotation de **1,1 M€** doit être consacrée au financement des boursiers internationaux des écoles normales supérieures (ENS). Il s'agit de verser une bourse aux étudiants étrangers venant se former dans les ENS. La durée de la formation est d'un an, à l'exception de l'ENS Ulm qui accueille les étudiants étrangers durant 3 ans.

1,4 M€ est prévu pour diverses actions spécifiques, dont le financement des pôles et services de la coordination nationale de la formation en micro-électronique (**1,0 M€**), la formation des conseillers d'orientation pédagogiques (**0,2 M€**) ou encore le financement de l'atelier inter établissement de productique et pôle de ressources informatiques pour la mécanique AIP-PRIMECA (**0,1 M€**).

*Au-delà des crédits budgétaires, il est par ailleurs prévu de rattacher des crédits provenant du Fonds social européen (FSE) pour un montant évalué en 2008 à **0,54 M€**.*

ACTION n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	163 499 142	26 559 930	190 059 072
Crédits de paiement	163 499 142	26 559 930	190 059 072

EFFECTIFS

	Ens. 1er degré	Ens. 2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	Suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. ATOS	Bib musées	ETPT 2008
Action 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	0	61	0	1 890	1	23	714	1	2 690

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	26 559 930	26 559 930

En LFI 2007, l'action 03 s'élevait à 17,7 M€ en AE et **17,5 M€ en CP**. Deux mesures de transfert concernant les post doctorants et les aires culturelles ont augmenté le montant de l'action 3 de 10,4 M€. Par ailleurs, une mesure de rééquilibrage des crédits contractuels par action a engendré un transfert de l'action 03 vers l'action 02 de 2,4 M€.

Au **PLF 2008**, le montant de l'action 03 est fixé à **26,6 M€**

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action s'élèvent à **26,6 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les écoles doctorales : **12 M€**

Ces crédits destinés à la formation initiale et continue de niveau doctorat sont principalement attribués dans le cadre du processus de contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur :

En 2006, 306 écoles doctorales ont accueilli 84.308 doctorants. Les contrats quadriennaux des vagues A, C et D sont en cours d'exécution et représentent 75% du total des crédits contractuels de l'action 03 soit **9 M€**

2008 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 56 établissements de la vague B (2008-2011), répartis sur les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Centre, Haute et Basse Normandie, Auvergne, Poitou-Charentes, Limousin, Pays de la Loire, Picardie, Champagne - Ardennes, Corse, Franche-Comté, DOM-TOM et les cinq écoles françaises à l'étranger qui accueillent 73 écoles doctorales soit 19.692 doctorants. Les contrats quadriennaux de la vague B représentent 25 % des crédits contractuels de l'action 3 soit **3 M€**

Le niveau des financements contractuels des écoles de cette vague - qui sont depuis 2004 globalisés - est déterminé en prenant en compte les expertises scientifiques externes et notamment l'évaluation qui sera portée par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES).

Par ailleurs, **1,9 M€** vont aux formations doctorales délivrées dans un cadre différent de ces écoles.

Cette action permet également de financer :

- les «doctorales» : séminaires de sensibilisation des doctorants au monde des entreprises, pour un montant de **0,5 M€**. Une subvention de 300 € par doctorant est attribuée pour leur organisation : une vingtaine de séminaires rassemblant près de 1700 doctorants ont lieu en 2007.

- la prise en charge de l'opération « Valorisation des compétences – un nouveau chapitre de la thèse » et d'autres actions de professionnalisation de jeunes docteurs, par une subvention d'un montant de **0,1 M€** allouée par l'Etat à l'Association Bernard Gregory.

- les dotations de fonctionnement de certains établissements où le niveau doctoral est particulièrement important, tels que l'école pratique des hautes études (0,07 M€), le muséum national d'histoire naturelle (0,42 M€) ou l'école des hautes études en sciences sociales (0,21 M€) soit un total de **0,7 M€**

Au PLF 2008, deux mesures de périmètres ont été prises et ont conduit à transférer des crédits à partir de l'action 12 « Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale » :

La première concerne l'accueil de jeunes chercheurs étrangers en séjour post-doctoral :

9,3 M€ permettent la rémunération de 230 post-doctorants étrangers sur une durée de 12 mois. Chaque post-doctorant bénéficie d'un salaire mensuel net de 1830 € soit 3400 € toutes charges comprises. De façon exceptionnelle, quelques prolongations de 6 mois sont accordées. En 2007, 85 % de ces séjours post-doctorants sont intégrés dans les contrats quadriennaux.

En 2008, **1,0 M€** viendra abonder cette enveloppe afin de renforcer les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) en augmentant le nombre de séjours post-doctoraux de l'ordre de 25.

La seconde mesure concerne le financement des aides à la mobilité internationale des doctorants :

- **1,1 M€** permettent de financer les « cotutelles » internationales de thèse (0,820 M€) et le programme « aires culturelles » réservé aux doctorants de sciences humaines et sociales (0,280 M€).

ACTION n° 04 : Établissements d'enseignement privés

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		55 288 852	55 288 852
Crédits de paiement		55 288 852	55 288 852

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	55 288 852	55 288 852

En LFI 2007, et compte tenu de divers amendements parlementaires, l'action 04 s'élevait à **56,4 M€** en AE et en CP. **Au PLF 2008**, le montant de l'action 04 est fixé à **55,3 M€**

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES

Les transferts aux autres collectivités s'élèvent à 55,3 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Actuellement, 57 associations « loi 1901 » et 2 fondations qui gèrent des établissements d'enseignement supérieur privé bénéficient d'une subvention de l'Etat pour la scolarité de 52 322 étudiants (soit environ 2,2% des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur). Par rapport à l'année précédente, une nouvelle association a demandé et obtenu un soutien financier de l'Etat : l'école supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci.

En 2008, sur la base du projet de répartition des crédits entre les fédérations, la répartition rapportée à l'étudiant sera la suivante :

UDESCA	1 189 € / étudiant
FESIC	1 146 € / étudiant
UGEI	1 029 € / étudiant
UNFL	472 € / étudiant
Non affiliés	812€ / étudiant

La subvention moyenne par étudiant pour l'ensemble de l'enseignement supérieur privé s'établit ainsi à 1 080 € (subvention de l'État uniquement).

Le mode de calcul de la subvention s'effectue sur la base du nombre d'étudiants (52 322 étudiants) et du volume d'heures d'enseignement dispensées. Actuellement, le financement par l'État du coût de l'étudiant de l'enseignement privé représente 14% du coût de l'étudiant de l'enseignement supérieur public.

ACTION n° 05 : Bibliothèques et documentation

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	237 905 076	111 921 736	349 826 812
Crédits de paiement	237 905 076	111 921 736	349 826 812

EFFECTIFS

	Ens. 1er degré	Ens. 2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	Suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. ATOS	Bib musées	ETPT 2008
Action 05 : Bibliothèques et documentation	11	103	0	17	0	21	1 426	4 188	5 766

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 760 916	1 760 916
Subventions pour charges de service public	110 160 820	110 160 820

En **LFI 2007**, le montant de l'action 05 était de **109,7 M€**. Au PLF 2008, une mesure de transfert a été prise, visant à inscrire les crédits alloués à l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques sur l'action 15, pour un montant de 0,4 M€. Par ailleurs, des mesures nouvelles relatives à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques augmentent les crédits de l'action 5 de 2,6 M€. Parmi ces crédits destinés à améliorer l'accueil des bibliothèques, 1,0M€ relève de la dotation contractuelle et 1,6 M€ des actions spécifiques.

Au **PLF 2008**, le montant de l'action 5 est donc fixé à **111,9 M€**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les dépenses de fonctionnement courant s'élèvent à **1,8 M€** en AE et en CP. Elles concernent :

- l'opération nationale de conversion rétrospective des catalogues sur fiches : transformation des catalogues papier en fichiers électroniques accessibles sur le catalogue national de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur et sur les systèmes de gestion de bibliothèque pour offrir aux usagers le signalement et l'accès à l'ensemble du patrimoine documentaire des établissements (320 000 notices sur la base de 2,5 € la notice), soit **0,8 M€** ;
- le financement du droit de prêt, instauré par la loi du 18 juin 2003 et auquel les bibliothèques de l'enseignement supérieur sont soumises : **0,96 M€** ;

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public s'élèvent à **110,2 M€** en AE et en CP, qui se répartissent entre la dotation normée aux bibliothèques (48,6 M€), la dotation contractuelle (46,3 M€), et les dotations aux CADIST, à l'INHA, aux autres établissements (10,2 M€) et enfin les actions spécifiques (5,1 M€).

Dotations normées aux bibliothèques : 48,6 M€

En 2007, 131 établissements représentant 141 bibliothèques, ont bénéficié d'une dotation de fonctionnement documentaire.

Plusieurs modèles de répartition ont été appliqués :

1) Le modèle dominant concerne 84 services communs de documentation d'universités, d'universités de technologie ou d'INP : **35,6 M€**, qui sont répartis selon les clés suivantes (avec majoration de 60% pour les DOM-TOM):

- dotation forfaitaire par établissement : 60 980 €.
- dotation à l'utilisateur T1 (cycle Licence) : 13,09 € avec coefficient 1,
- dotation à l'utilisateur T2 (M & D + enseignants) : 18,32 € avec coefficient 1,4,
- dotation à l'utilisateur T3 (M & D + enseignants) : 41,88 € avec coefficient 3,2,
- dotation à l'étudiant délocalisé : 15,245 €.

2) Un modèle simplifié est appliqué aux Instituts Nationaux des Sciences Appliquées (INSA) : 38,38 € par usager, soit un total de **0,4 M€**

3) Un autre modèle simplifié pour les IUFM pour un total de **1,4 M€**. Ce modèle tient compte du fait que les élèves des IUFM utilisent les services communs de documentation des universités pour une part importante de leurs besoins :

- une dotation forfaitaire de 15 245 € par IUFM
- une dotation par usager de 10,30 €.

4) Une dotation forfaitaire allouée aux 21 bibliothèques dont les spécificités (BIU et bibliothèques des grands établissements) ne permettent pas la répartition de leurs moyens sur des bases communes à celles prises en compte pour les modèles critérisés : **11,2 M€**

Dotations au titre des contrats d'établissement : 46,3 M€

Les volets documentaires des contrats d'établissement ont une importance et un rôle majeur pour la modernisation et le développement des bibliothèques, par leur contribution aux actions suivantes :

- la mise en œuvre d'une offre de ressources documentaires sur papier ou support électronique en lien avec la politique de formation et de recherche de l'établissement, et dans une logique de site : **31,2 M€**;
- l'amélioration des conditions d'accueil et des services aux usagers (en particulier l'extension des horaires d'ouverture et la formation à l'usage de la documentation), ainsi que des accès à la documentation (modernisation des systèmes informatiques, accès à distance, signalement des ressources dans le catalogue bibliographique national (Sudoc), diffusion de la production scientifique de l'établissement (thèses électroniques, archives institutionnelles),...): **12,3 M€**;
- la valorisation du patrimoine documentaire au travers notamment de projets de numérisation : **2,8 M€**

Dotations aux établissements et services de coopération : 5,8 M€

Ces dotations prennent en charge :

- la formation professionnelle (ENSSIB, centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques) : **1,3 M€**
- les outils collectifs (ABES, CINES) : **3,1 M€**
- la conservation partagée (CTLES) : **0,7 M€**
- le Centre international de l'ISSN (CIEPS) : **0,4 M€**
- l'atelier national de reproduction des thèses (ANRT) : **0,3 M€**

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Dotations aux Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifiques et techniques (CADIST), hors contrats d'établissement : 1,5 M€

Les CADIST, implantés au sein d'une bibliothèque universitaire, permettent à celle-ci d'assurer une fonction de bibliothèque de référence et de recours dans sa discipline et contribuent à structurer la carte documentaire nationale. Depuis 2006, leurs dotations sont progressivement intégrées dans les dotations contractuelles, au titre de l'offre documentaire.

Dotation à l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), pour son fonctionnement : 2,9 M€

Dotations au titre d'actions spécifiques : 5,1 M€

Extension des horaires d'ouverture : 1,6 M€

GIP BULAC (Bibliothèque des langues et civilisations) : 1,6 M€

PERSEE (portail d'accès à de grandes revues scientifiques numérisées en sciences humaines et sociales) : 0,5 M€

Subventions pour les groupements d'achat de ressources électroniques (hors ABES) : 0,4 M€

Autres (formation continue, patrimoine documentaire, relations internationales,...) : 1,0 M€

ACTION n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	736 162 820	65 603 016	801 765 836
Crédits de paiement	736 162 820	65 603 016	801 765 836

EFFECTIFS

	Ens. 1er degré	Ens. 2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	Suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. ATOS	Bib musées	ETPT 2008
Action 06 : R.U. en sciences de la vie, biotechnologies et santé	0	4	0	8 663	0	204	3 022	0	11 893

Des mesures nouvelles augmentent les actions 6 à 12 de 7 M€. Celles-ci ont pour objectif d'une part de favoriser les contrats sur la recherche universitaire à hauteur de 6,4 M€ et sont réparties entre les actions 6 à 12. D'autre part, elles ont pour but de renforcer les moyens alloués à l'institut universitaire de France à hauteur de 0,6 M€ et sont réparties entre les actions 7 et 8.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	65 603 016	65 603 016

En **LFI 2007**, l'action 6 s'élevait à **75,7 M€** en AE et en CP. Au PLF 2008, les crédits de rémunérations des ATER répartis entre les actions 06 à 12 au PLF 2007 ont été regroupés sur l'action 12. Au **PLF 2008**, le montant de l'action 6 est donc fixé à **65,6 M€** en AE et en CP.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action s'élèvent à **65,6 M€**

En 2006, cette action regroupait 1 028 unités de recherche (soit 34% des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 13 460 enseignants chercheurs et chercheurs (22%) et 8 033 autres personnels (39%) pour 246 909 étudiants. Près des deux tiers des unités de recherche (62,5%) étaient associées à un organisme de recherche. Elles occupaient 1 057 152 m² soit 31% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 49 écoles doctorales s'appuyaient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 13 058 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur était de 3 952 €, 770 € de plus que le financement moyen toutes actions confondues.

L'essentiel des dépenses de cette action concerne le financement des contrats d'objectifs passés entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en sciences de la vie, biotechnologies et santé, le contrat étant le levier privilégié pour faire émerger et soutenir une politique d'établissement et l'articuler à une politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche.

Les contrats quadriennaux des vagues A, C et D sont en cours d'exécution. L'action 06 représente 23,5% du total annuel des crédits des actions recherche 06 à 12 pour **ces 3 vagues**, soit **44,3 M€** sur un total de 188,6 M€ affectés à ces contrats pour toutes les actions de la recherche universitaire.

L'année 2008 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 56 établissements de la vague B (2008-2011), répartis sur les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Centre, Haute et Basse Normandie, Auvergne, Poitou-Charentes, Limousin, Pays de la Loire, Picardie, Champagne - Ardenne, Corse, Franche-Comté, DOM-TOM et les cinq écoles françaises à l'étranger. La part des crédits scientifiques des contrats de la vague B s'élève à **14,2 M€**

L'ensemble des établissements de cette vague rassemblent en 2006, pour cette action, 254 unités de recherche dont 139 sont liées à un organisme de recherche, 3 520 enseignants-chercheurs et chercheurs, 1 940 personnels ingénieurs techniciens administratifs (ITA) et ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et personnel de service (IATOS) pour 86 136 étudiants. Cette vague compte 13 écoles doctorales et 3 039 doctorants (inscrits 2005-2006).

Les crédits intégrés dans les contrats pour les établissements est donc de **58,5 M€** au titre des crédits scientifiques et des crédits alloués aux équipes de recherche.

Par ailleurs sont prévus :

- **0,02 M€** au titre du financement des colloques
- **5,0 M€** au titre des libéralités. L'engagement d'une résorption totale des libéralités figure dans le Pacte pour la Recherche, l'État prenant à sa charge, à titre transitoire et dans la limite des crédits inscrits en loi de finances, les frais de couverture sociale. Compte tenu des nouveaux recrutements prévus à la rentrée 2007, la dépense devrait atteindre plus de 5,3 M€. Pour 2008, le dispositif sera stabilisé à un niveau légèrement inférieur.
- **0,6 M€** au titre de l'institut universitaire de France. Chaque membre de l'IUF, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les séniors), une subvention de 15 245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche.
- **1,5 M€** au titre d'actions spécifiques dont une partie au titre des délocalisations des laboratoires opérées dans le cadre du désamiantage de Jussieu qui induisent un coût de déménagement des matériels récupérables et de remplacement de matériels scientifiques non récupérables et une partie pour faire face à des mesures urgentes ou particulières.

ACTION n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	312 385 439	37 710 312	350 095 751
Crédits de paiement	312 385 439	37 710 312	350 095 751

EFFECTIFS

	Ens. 1er degré	Ens. 2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	Suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. ATOS	Bib musées	ETPT 2008
Action 07 : R.U. en mathématiques, STIC, micro et nanotechnologies	0	58	0	4 016	0	118	579	0	4 771

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	37 710 312	37 710 312

En **LFI 2007**, l'action 7 s'élevait à **46,9 M€** en AE et en CP. Au PLF 2008, les crédits de rémunérations des ATER répartis entre les actions 06 à 12 au PLF 2007 ont été regroupés sur l'action 12. Au **PLF 2008**, le montant de l'action 7 est donc fixé à **37,7 M€** en AE et en CP.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action s'élèvent à **37,7 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

En 2006, cette action regroupait 221 unités de recherche (soit 7,2% des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 8 941 enseignants chercheurs et chercheurs (14,5%) et 1 500 autres personnels (7,3%) pour 118 211 étudiants. Plus de la moitié des unités de recherche (53,4%) étaient associées à un organisme de recherche.

Elles occupaient 456 430 m² soit 13,4% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 38 écoles doctorales s'appuyaient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 9 299 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur était de 3 482 €, 300 € de plus que le financement moyen toutes actions confondues.

L'essentiel des dépenses de cette action concerne le financement des contrats d'objectifs passés entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en mathématiques, sciences et technologies de l'information et de la communication, micro et nanotechnologie.

Les contrats quadriennaux des vagues A, C et D sont en cours d'exécution. L'action 07 représente 14,6% du total annuel des crédits des actions 06 à 12 pour ces **3 vagues**, soit **27,6 M€** sur un total de 188,6 M€ affectés à ces contrats pour toutes les actions de la recherche universitaire.

L'année 2008 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 56 établissements de la vague B (2008-2011), répartis sur les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Centre, Haute et Basse Normandie, Auvergne, Poitou-Charentes, Limousin, Pays de la Loire, Picardie, Champagne - Ardenne, Corse, Franche-Comté, DOM-TOM et les cinq écoles françaises à l'étranger. La part des crédits scientifiques des contrats de la vague B s'élève à **8,3 M€**

L'ensemble des établissements de cette vague rassemblent en 2006, pour cette action, 79 unités de recherche dont 40 sont liées à un organisme de recherche, 2 779 enseignants-chercheurs et chercheurs, 404 personnels ingénieurs, techniciens et administratifs et Ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et personnel de service pour 40 242 étudiants. Cette vague compte 11 écoles doctorales et 2 517 doctorants (inscrits 2005-2006).

Les crédits intégrés dans les contrats pour les établissements s'élèvent donc à **35,9 M€** au titre des crédits scientifiques et des crédits alloués aux équipes de recherche.

Par ailleurs sont prévus :

- **0,3 M€** au titre du financement des colloques.
- **1,3 M€** au titre de l'institut universitaire de France. Chaque membre de l'IUF, senior ou junior perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les séniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche.
- **0,2 M€** au titre d'actions spécifiques pour faire face à des mesures urgentes ou particulières.

ACTION n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	429 710 433	66 080 872	495 791 305
Crédits de paiement	429 710 433	66 080 872	495 791 305

EFFECTIFS

	Ens. 1er degré	Ens. 2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	Suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. ATOS	Bib musées	ETPT 2008
Action 08 : R.U. en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	0	111	0	4 805	1	262	1 939	0	7 118

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	66 080 872	66 080 872

En **LFI 2007**, l'action 08 s'élevait à **73,8 M€** en AE et en CP. Au PLF 2008, les crédits de rémunérations des ATER répartis entre les actions 06 à 12 au PLF 2007 ont été regroupés sur l'action 12. Au **PLF 2008**, le montant de l'action 8 est donc fixé à **66,1 M€** en AE et en CP.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action s'élèvent à **66,1 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

En 2006, cette action regroupait 497 unités de recherche (soit 16,3% des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 12 729 enseignants chercheurs et chercheurs (20,7%) et 6 390 autres personnels (31,1%) pour 170 671 étudiants. 70 % des unités de recherche étaient associées à un organisme de recherche.

Elles occupaient 1 297 876 m² soit 38,1% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 62 écoles doctorales s'appuyaient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 11 878 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur était de 4 164 €, presque 1 000 € de plus que le financement moyen toutes actions confondues.

L'essentiel des dépenses de cette action concerne le financement des contrats d'objectifs passés entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur.

Les contrats quadriennaux des vagues A, C et D sont en cours d'exécution. L'action 8 représente 24,7% du total annuel des crédits des actions 6 à 12 pour **ces 3 vagues**, soit **46,6 M€** sur un total de 188,6 M€ affectés à ces contrats pour toutes les actions de la recherche universitaire.

L'année 2008 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 56 établissements de la vague B (2008-2011), répartis sur les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Centre, Haute et Basse Normandie, Auvergne, Poitou-Charentes, Limousin, Pays de la Loire, Picardie, Champagne - Ardenne, Corse, Franche-Comté, DOM-TOM et les cinq écoles françaises à l'étranger. La part des crédits scientifiques des contrats de la vague B s'élève à **15,6 M€**

L'ensemble des établissements de cette vague rassemblent en 2006, pour cette action, 151 unités de recherche dont 92 sont liées à un organisme de recherche, 3 562 enseignants-chercheurs et chercheurs, 1 501 personnels ingénieurs, techniciens et administratifs et Ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et personnel de service pour 60 228 étudiants. Cette vague compte 16 écoles doctorales et 3 131 doctorants (inscrits 2005-2006).

Les crédits intégrés dans les contrats pour les établissements s'élèvent donc à **62,2 M€** au titre des crédits scientifiques et des crédits alloués aux équipes de recherche.

Par ailleurs sont prévus :

- **0,1 M€** au titre du financement des colloques.
- **1,9 M€** au titre de l'institut universitaire de France (IUF) : chaque membre, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les seniors), une subvention de 15 245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche.
- **1,9 M€** au titre d'actions spécifiques dont une partie au titre des délocalisations des laboratoires opérées dans le cadre du désamiantage de Jussieu qui induisent un coût de déménagement des matériels récupérables et de remplacement de matériels scientifiques non récupérables et une partie pour faire face à des mesures urgentes ou particulières.

ACTION n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	12 387 796	1 262 966	13 650 762
Crédits de paiement	12 387 796	1 262 966	13 650 762

EFFECTIFS

	Ens. 1er degré	Ens. 2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	Suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. ATOS	Bib musées	ETPT 2008
Action 09 : R.U. en physique nucléaire et des hautes énergies	0	1	0	144	0	3	58	0	206

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	1 262 966	1 262 966

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Sur cette action, sont inscrits en subventions pour charges de service public **1,3 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. A ce stade, seuls sont imputés sur cette action les crédits des laboratoires travaillant en collaboration avec le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) et le CNRS. D'autres moyens concourant à cette action sont inscrits de façon conventionnelle sur l'action 08 « Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur ».

ACTION n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	109 375 468	19 041 648	128 417 116
Crédits de paiement	109 375 468	19 041 648	128 417 116

EFFECTIFS

	Ens. 1er degré	Ens. 2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	Suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. ATOS	Bib musées	ETPT 2008
Action 10 : R.U. en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	0	8	0	1 158	0	68	651	1	1 886

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	25 915	25 915
Subventions pour charges de service public	19 015 733	19 015 733

En **LFI 2007**, l'action 10 s'élevait à **20,1 M€** en AE et en CP. Les crédits de rémunérations des ATER répartis entre les actions 06 à 12 au PLF 2007 ont été regroupés sur l'action 12. Au **PLF 2008**, le montant de l'action 08 est donc fixé à **19,0 M€** en AE et en CP.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

La dépense de fonctionnement de l'action 10 s'élève à 0,03 M€ en AE et CP et concerne le bureau des longitudes (missions de publication et de mise à disposition auprès du public des éphémérides astronomiques de caractère national ainsi que de diffusion de l'information scientifique dans le domaine des sciences de l'univers).

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action s'élèvent à **19,0 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

En 2006, cette action regroupait 107 unités de recherche (soit 3,5% des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 3 082 enseignants chercheurs et chercheurs (5%) et 1 955 autres personnels (9,5%) pour 10 635 étudiants. Plus de 80% des unités de recherche étaient associées à un organisme de recherche.

Elles occupaient 278 445 m² soit 8,2% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 14 écoles doctorales s'appuyaient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 2 446 doctorants. Le financement moyen en crédits

scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur était de 5 116 €, presque 2 000 € de plus que le financement moyen toutes actions confondues.

L'essentiel des dépenses de cette action concerne le financement des contrats d'objectifs passés entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement.

Les contrats quadriennaux des vagues A, C et D sont en cours d'exécution. L'action 10 représente 7,4% du total annuel des crédits des actions 06 à 12 pour ces **3 vagues**, soit **14,0 M€** sur un total de 188,6 M€ affectés à ces contrats pour toutes les actions de la recherche universitaire.

L'année 2008 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 56 établissements de la vague B (2008-2011), répartis sur les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Centre, Haute et Basse Normandie, Auvergne, Poitou-Charentes, Limousin, Pays de la Loire, Picardie, Champagne - Ardenne, Corse, Franche-Comté, DOM-TOM et les cinq écoles françaises à l'étranger. La part des crédits scientifiques des contrats de la vague B s'élève à **4,2 M€**

L'ensemble des établissements de cette vague rassemblent en 2006, pour cette action, 34 unités de recherche dont 24 sont liées à un organisme de recherche, 725 enseignants-chercheurs et chercheurs, 445 personnels ingénieurs, techniciens et administratifs et Ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et personnel de service pour 3 715 étudiants. Cette vague compte 3 écoles doctorales et 116 doctorants (inscrits 2005-2006).

Les crédits intégrés dans les contrats pour les établissements s'élèvent donc à **18,2 M€** au titre des crédits scientifiques et des crédits alloués aux équipes de recherche.

Par ailleurs sont prévus :

- **0,05 M€** au titre du financement des colloques
- **0,4 M€** au titre de l'institut universitaire de France Chaque membre de l'IUF, senior ou junior perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les séniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche.
- **0,4 M€** au titre d'actions spécifiques dont une partie au titre des délocalisations des laboratoires opérées dans le cadre du désamiantage de Jussieu qui induisent un coût de déménagement des matériels récupérables et de remplacement de matériels scientifiques non récupérables et une partie pour faire face à des mesures urgentes ou particulières.

ACTION n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	756 876 448	82 697 398	839 573 846
Crédits de paiement	756 876 448	82 697 398	839 573 846

EFFECTIFS

	Ens. 1er degré	Ens. 2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	Suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. ATOS	Bib musées	ETPT 2008
Action 11 : R.U. en sciences de l'homme et de la société	0	95	0	10 163	2	133	937	1	11 331

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	82 697 398	82 697 398

En **LFI 2007**, l'action 11 s'élevait à **102,7 M€** en AE et en CP. Au PLF 2008, les crédits de rémunérations des ATER répartis entre les actions 06 à 12 au PLF 2007 ont été regroupés sur l'action 12. Au **PLF 2008**, le montant de l'action 11 est donc fixé à **82,7 M€** en AE et en CP.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action s'élèvent à **82,7 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

En 2006, cette action regroupait 1 195 unités de recherche (soit 39,2% des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 23 321 enseignants chercheurs et chercheurs (37,9%) et 2 681 autres personnels (13 %) pour 922 684 étudiants. Plus de deux unités de recherche sur dix (22%) étaient associées à un organisme de recherche.

Elles occupaient 314 843 m² soit 9,2% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 143 écoles doctorales s'appuyaient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 47 627 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur était de 1 812 €, 1 363 € de moins que le financement moyen toutes actions confondues.

L'essentiel des dépenses de cette action concerne le financement des contrats d'objectifs passés entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en sciences de l'homme et de la société.

Les contrats quadriennaux des vagues A, C et D sont en cours d'exécution. L'action 11 représente 20,3% du total annuel des crédits des actions 06 à 12 pour ces **3 vagues**, soit **38,2 M€** sur un total de 188,6 M€ affectés à ces contrats pour toutes les actions de la recherche universitaire.

L'année 2008 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 56 établissements de la vague B (2008-2011), répartis sur les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Centre, Haute et Basse Normandie, Auvergne, Poitou-Charentes, Limousin, Pays de la Loire, Picardie, Champagne - Ardenne, Corse, Franche-Comté, DOM-TOM et les cinq écoles françaises à l'étranger. La part des crédits scientifiques des contrats de la vague B s'élève à **11,8 M€**.

L'ensemble des établissements de cette vague rassemblent en 2006, pour cette action, 349 unités de recherche dont 55 sont liées à un organisme de recherche, 6 330 enseignants-chercheurs et chercheurs, 699 personnels ingénieurs, techniciens et administratifs et Ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et personnel de service pour 292 439 étudiants. Cette vague compte 30 écoles doctorales et 10 368 doctorants (inscrits 2005-2006).

Les crédits intégrés dans les contrats pour les établissements s'élèvent donc à **50,0 M€** au titre des crédits scientifiques et des crédits alloués aux équipes de recherche.

Par ailleurs sont prévus :

- **0,3 M€** au titre du financement des colloques
- **2,7 M€** au titre de l'institut universitaire de France. Chaque membre de l'IUF, senior ou junior perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les séniors), une subvention de 15 245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche.
- **18,1 M€** au titre des rémunérations des 189 personnels métropolitains des cinq écoles françaises à l'étranger.
- **4,6 M€** au titre d'actions spécifiques dont 4,1 M€ au titre de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) et une partie au titre des délocalisations des laboratoires opérées dans le cadre du désamiantage de Jussieu

qui induisent un coût de déménagement des matériels récupérables et de remplacement de matériels scientifiques non récupérables et une partie pour faire face à des mesures urgentes ou particulières.

- **6,4 M€** pour la Maison des sciences de l'homme (MSH). La MSH est une fondation reconnue d'utilité publique, chargée d'exercer auprès de la recherche française en sciences sociales une mission de soutien et d'accompagnement. La MSH constitue une plate-forme de collaboration scientifique nationale et internationale entre institutions, disciplines et chercheurs.

- **0,6 M€** au titre des crédits de fonctionnement pour l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). L'EHESS est un grand établissement relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur. Elle a pour mission la formation à la recherche par la recherche. Entièrement vouée aux sciences sociales, l'EHESS accueille des étudiants de master et de doctorat, mais offre également à des étudiants, admis sur dossier, un cursus sanctionné par un diplôme spécifique.

ACTION n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	902 725 386	96 778 888	999 504 274
Crédits de paiement	902 725 386	96 778 888	999 504 274

EFFECTIFS

	Ens. 1er degré	Ens. 2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	Suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. ATOS	Bib musées	ETPT 2008
Action 12 : R.U. interdisciplinaire et transversale	1	5	0	12 733	0	46	344	0	13 129

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	206 065	206 065
Subventions pour charges de service public	96 572 823	96 572 823

En **LFI 2007**, l'action 12 s'élevait à **52,2 M€** en AE et en CP. Au PLF 2008, les crédits de rémunérations des ATER répartis entre les actions 06 à 12 au PLF 2007 ont été regroupés sur l'action 12. Au **PLF 2008**, le montant de l'action 12 est donc fixé à **96,8 M€** en AE et en CP.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Le financement des crédits de fonctionnement courant de l'Institut universitaire de France est inscrit sur cette action pour un montant de **0,2 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action s'élèvent à **96,6 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

L'essentiel des dépenses de cette action concerne le financement des contrats d'objectifs passés entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D pour la recherche interdisciplinaire et transversale.

Les contrats quadriennaux des vagues A, C et D sont en cours d'exécution. L'action 12 représente 9,5 % du total annuel des crédits des actions 6 à 12 pour ces **3 vagues**, soit **17,9 M€** sur un total de 188, M€ affectés à ces contrats pour toutes les actions de la recherche universitaire.

L'année 2008 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 56 établissements de la vague B (2008-2011), répartis sur les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Centre, Haute et Basse Normandie, Auvergne, Poitou-Charentes, Limousin, Pays de la Loire, Picardie, Champagne - Ardenne, Corse, Franche-Comté, DOM-TOM et les cinq écoles françaises à l'étranger. La part des crédits scientifiques des contrats de la vague B s'élève à **3,1 M€**

Les crédits intégrés dans les contrats pour les établissements s'élèvent donc à **21,0 M€** au titre des crédits scientifiques et des crédits alloués aux équipes de recherche.

Par ailleurs sont prévus :

- **55,0 M€** au titre des rémunérations des ATER.

- **20,0 M€** au titre des contrats de projet État-Région (CPER) 2007-20013 compte tenu des engagements initiaux pris à la signature des CPER.

- **0,6 M€** au titre d'actions spécifiques dont une partie au titre des délocalisations des laboratoires opérées dans le cadre du désamiantage de Jussieu qui induisent un coût de déménagement des matériels récupérables et de remplacement de matériels scientifiques non récupérables et une partie pour faire face à des mesures urgentes ou particulières.

ACTION n° 13 : Diffusion des savoirs et musées

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	31 001 410	46 698 358	77 699 768
Crédits de paiement	31 001 410	46 698 358	77 699 768

EFFECTIFS

	Ens. 1er degré	Ens. 2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	Suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. ATOS	Bib musées	ETPT 2008
Action 13 : Diffusion des savoirs et musées	0	18	0	40	1	26	678	19	782

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	46 682 168	46 682 168

En LFI 2007, l'action 13 (**63,4 M€ en AE et en CP**) comprenait les crédits relatifs à l'institut national de la recherche pédagogique (INRP). Cette dépense a fait l'objet d'une mesure de transfert vers le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission Enseignement scolaire, pour un montant de 16,8 M€. De même, les crédits alloués au Palais de la Découverte ont été transférés du programme 150 vers le programme 186 « recherche

culturelle et culture scientifique », pour un montant de 0,9 M€. Par ailleurs, une mesure nouvelle de 1M€ est allouée au muséum national d'histoire naturelle. **Au PLF 2008**, le montant de l'action 13 est fixé à **46,7 M€ en AE et en CP**.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action s'élèvent à **46,7 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

S'agissant des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, le ministère assure un soutien récurrent à un nombre croissant de ces établissements, dans le cadre des contrats d'établissement.

Pour l'année 2008, une cinquantaine d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche bénéficieront de financements au titre du volet « Soutien à la valorisation du patrimoine scientifique et à la diffusion de la culture scientifique et technique » de leur contrat d'établissement pour un montant total de **1,3 M€**

Ces crédits se répartissent de la façon suivante à travers les différentes vagues contractuelles :

Vague A : 0,5 M€

Vague B : 0,2 M€

Vague C : 0,3 M€

Vague D : 0,3 M€

S'agissant des établissements nationaux de culture scientifique et technique, le MESR prend en charge le fonctionnement :

- du Muséum national d'histoire naturelle

Les crédits alloués à l'établissement s'élèvent à **10,3 M€** dans le cadre du contrat dont 1 300 000 € pour les actions de muséologie et de diffusion de la culture scientifique et technique. En 2008 se tiendront deux grandes expositions temporaires. La préparation des expositions qui se tiendront en 2009 et 2010 débutera également durant l'exercice budgétaire 2008. Parallèlement, l'établissement organise de nombreux cours publics et des sessions de formations à l'attention de différents publics. Le Muséum a reçu, en 2006, 1 878 043 visiteurs sur l'ensemble de ses sites à Paris et dans les régions.

- du Musée du quai Branly

La subvention de fonctionnement allouée au musée du quai Branly s'élève à **28,1 M€** (un montant équivalent est inscrit sur le programme 175 du ministère de la culture et de la communication).

En 2008, outre les expositions permanentes et temporaires (cinq par an), et les expositions dossiers (six par an), le musée poursuivra le développement de son programme d'animation culturelle qui s'articule autour des arts vivants, colloques et cinéma. Il poursuivra également des activités de recherche et d'enseignement. Ouvert au public depuis le 23 juin 2006, sa fréquentation est un grand succès. 1 700 000 visiteurs ont été enregistrés sur cette première année d'ouverture.

- du Musée des arts et métiers (CNAM)

Le contrat d'établissement du CNAM (2007-2010), prévoit un soutien financier au musée des arts et métiers à hauteur de **5,3 M€** par an pour le personnel, le fonctionnement, les activités de muséologie et de culture scientifique ainsi que technique.

En 2008, le musée assurera le renouvellement de ses espaces d'exposition permanente, préparera une exposition temporaire dans le cadre de l'année polaire internationale, et poursuivra le programme national de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain (pilotage et accompagnement méthodologique d'un réseau d'action et de réflexion, poursuite de la couverture nationale et organisation d'actions de valorisation). 155 106 visiteurs ont été enregistrés pour l'année 2006.

- de l'Office de coopération et d'information muséographiques (OCIM)

Ce centre de ressources à vocation nationale, installé au sein de l'université de Bourgogne, est spécialisé en muséographie et muséologie des sciences et des techniques. Il reçoit une subvention de **0,4 M€** pour organiser notamment 10 stages de formation et journées d'études et assurer la parution bimestrielle de « la lettre de l'OCIM », périodique de référence pour les professionnels de la muséologie. Une action nouvelle sera conduite en 2008 : la mise en place d'un observatoire de la culture scientifique et technique.

Enfin, le ministère assure le financement d'**actions spécifiques** :

La part destinée aux actions spécifiques représente sur cette action un montant de **1,3 M€**. Ces crédits sont destinés à financer les projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine et de diffusion de la culture scientifique et technique présentés par les muséums d'histoire naturelle en région et les musées scientifiques nationaux.

— DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	16 190	16 190

0,02 M€ sont destinés au financement d'associations dans le domaine de la muséologie.

ACTION n° 14 : Immobilier

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	325 899 735	1 041 375 008	1 367 274 743
Crédits de paiement	325 899 735	1 105 653 144	1 431 552 879

EFFECTIFS

	Ens. 1er degré	Ens. 2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	Suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. ATOS	Bib musées	ETPT 2008
Action 14 : Immobilier	0	3	0	0	1	114	8 808	0	8 926

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

— DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	586 247 750	644 307 750

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

L'action « immobilier » comprend l'ensemble des crédits destinés à financer des opérations immobilières des établissements d'enseignement supérieur. Il peut s'agir de constructions nouvelles, de restructurations, de

réhabilitations, d'acquisitions, ou encore d'opérations relevant de la maintenance, de la mise en sécurité ou de l'entretien des bâtiments.

Les crédits de cette action sont répartis de la manière suivante :

le titre 3 - catégorie 32 - pour les subventions pour charges de service public (maintenance et logistique immobilière) mais aussi les subventions typées investissements pour les opérations de mise en sécurité incendie et de mise en conformité (au sens des remises aux normes, y compris certaines dépenses réalisées par l'établissement public du campus de Jussieu) ; le cas échéant, est également prévue la catégorie 31 pour les dépenses de fonctionnement (principalement intérêts moratoires) ;

le titre 5 - catégorie 51 - pour les dépenses d'investissement de l'État portant sur les constructions, extensions et / ou réhabilitations de constructions sous maîtrise d'ouvrage État ;

le titre 7 - catégorie 72 - pour les participations - dotations en fonds propres - portant sur les constructions, extensions et / ou réhabilitations de constructions sous maîtrise d'ouvrage établissements ou collectivités territoriales mais aussi pour les subventions au titre du 1^{er} équipement attribuées à l'établissement quelle que soit la maîtrise d'ouvrage de la construction.

Ces modalités d'imputation des crédits de l'action 14 (hors dépenses de personnel), destinés à financer les opérations affectant les bâtiments universitaires, découlent de l'expérimentation engagée en 2006 et confirmée pour la gestion 2007. Cette démarche a pour objectif d'assurer la cohérence des modalités d'enregistrement entre la dépense « État » et la ressource « Opérateurs » ; elle va de pair avec le chantier de fiabilisation du patrimoine de l'État et de ses opérateurs.

Maintenance et logistique immobilière : 435,42 M€ en AE et en CP

Les crédits de maintenance et de logistique immobilière regroupent tous les crédits destinés à entretenir et maintenir le parc immobilier dans un état d'occupation correct (façades, toitures, ...). Représentant 18,4 millions de m² bâtis² (hors parkings couverts), le parc immobilier existant est majoritairement propriété de l'État (81,7 %). Sa gestion est confiée aux établissements qui exercent les droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit de disposition. Très hétérogène dans sa composition, ce parc immobilier comprend aussi bien des bâtiments historiques, parfois classés et souvent mal adaptés à un usage d'enseignement et de recherche, que tout à fait contemporains avec une majorité d'ouvrages des années 1960-1970. Il l'est aussi dans sa qualité et son état : les constructions des décennies 1960-1980 notamment ont fréquemment été réalisées à moindre coût, entraînant d'importants besoins de maintenance lourde et de mise en sécurité. Le montant global consacré à la maintenance, la logistique immobilière et au fonctionnement général de la recherche s'élève à 435,42 M€ en AE et CP et se répartit comme suit :

Maintenance immobilière (140,8 M€) :

Les crédits inscrits au titre de la maintenance immobilière ont vocation à assurer l'entretien courant des bâtiments. En 2008, la dotation moyenne de l'État s'élèvera à 7,7 €/m² (soit 140,8 M€ de crédits de maintenance pour 18,4 M de m²). La majorité de ces crédits est mise en place dans le cadre des contrats d'objectifs passés avec les établissements d'enseignement supérieur (vagues A, B, C et D), à l'exception d'une enveloppe d'actions spécifiques d'un montant de 6 M€ consacrés à des opérations exceptionnelles de maintenance des musées ou de laboratoires de recherche universitaire relevant d'opérateurs du programme.

Les marges de manœuvre dégagées par l'exonération de taxe sur les salaires consécutive à la LFR pour 2006 (54 M € en année pleine) seront prioritairement affectées à la maintenance immobilière.

Logistique immobilière (294,6 M€) :

Les crédits dédiés à la logistique immobilière recouvrent les coûts de fonctionnement logistique y compris la dotation globale de décentralisation des IUFM, les crédits de fonctionnement général de la recherche ainsi que les charges locatives des établissements d'enseignement supérieur. En 2008, la dotation moyenne de l'État au titre de la logistique

² Résultats enquête surfaces 2006 :

. SHON totale hors parkings couverts : 18,4 millions de m²

. Parkings couverts : 0,6 millions de m²

. Surfaces pour lesquelles l'État assure les charges du propriétaire : 17 millions de m²

. Surfaces propriété de l'État : 15 millions de m².

immobilière s'élèvera à 16,0 € par m², ce qui, compte tenu du parc immobilier de l'enseignement supérieur (18,4 M de m²), représente une dépense prévisionnelle de 294,6 M€ en AE et CP.

Désamiantage et mise en sécurité de Jussieu : 81,49 M€ en AE – 124,59 M€ en CP

L'année 2008 va être marquée par une forte activité comprenant la rénovation du secteur Ouest et de la tour centrale, le désamiantage du secteur Est, ainsi que les travaux sur le site de Cuvier (démolition, reconstruction du bâtiment de l'Institut de physique du globe de Paris). Du fait des retards intervenus dans les chantiers en 2007, une partie de l'activité sera reportée sur 2008. En outre, le budget de l'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ) doit assumer l'évolution du coût des locations extérieures, liée à la fois aux actualisations des montants des loyers et aux nouvelles implantations nécessaires (Kennedy, Watt, Berlier). Hors budget de fonctionnement courant de 5,3 M€, les besoins d'engagement en 2008 sont évalués à 146,3 M€, et les besoins en crédits de paiements à 211,1 M€.

Sur l'enveloppe des crédits d'opérations, une part correspondant notamment aux dépenses de locations et de désamiantage est inscrite en titre 3 (81,5 M€ en AE et 124,6 M€ en CP), le solde étant imputé sur le titre 7.

Mise en sécurité des établissements d'enseignement supérieur hors Jussieu : 67,50 M€ en AE – 82,46 M€ en CP

Si le plan de mise en sécurité 2000-2006 a permis de faire face à de nombreuses difficultés, notamment dans le domaine de la sécurité incendie, les besoins restent très importants. Certains établissements, dont l'état des bâtiments s'est dégradé au cours des dernières années, nécessitent aujourd'hui un financement particulier. C'est pourquoi un nouveau plan de mise en sécurité des bâtiments universitaires sera engagé à hauteur de 67,5 M€ en 2008 en autorisations d'engagement couvertes en CP à hauteur de 37,1 M€.

En outre, il convient de solder en crédits de paiement les autorisations de programme ou d'engagement déjà mises en place en 2005 (19,1 M€ de CP), 2006 (9,6 M€ de CP) et 2007 (16,7 M€ de CP).

C'est donc une enveloppe globale de 67,5 M€ d'AE et de 82,5 M€ de CP qui sera consacrée à la mise en sécurité des établissements d'enseignement supérieur en 2008 et qui permettra de couvrir les besoins suivants :

- des mises en sécurité incendie (désenfumage, systèmes de sécurité incendie –SSI, issues de secours ...) afin notamment de lever des avis défavorables d'exploitation d'universités dont Paris 5 (pharmacie), Paris 10, Paris 12, Aix-Marseille 1 et 3, Grenoble 1 et 2, Nantes, Toulouse 3 ;
- des mises en conformité de locaux scientifiques à risque comme notamment ceux dédiés à la chimie des universités Lyon 1, Clermont-Ferrand 2, Lille 1 ;
- des mises en conformité d'installations électriques dangereuses des universités dont celle de Paris 11 ou Montpellier 2.

Établissement public d'aménagement universitaire : 1,84 M€ en AE et en CP

Par décret du 7 décembre 2006 a été créé un établissement public d'aménagement universitaire chargé, par son expertise, d'appuyer l'État et ses établissements dans les politiques du patrimoine immobilier universitaire et dans les opérations menées sur tout le territoire. La montée en charge de cet établissement s'effectuera de façon progressive. Dans un premier temps, il est adossé à l'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ) et bénéficie ainsi de l'expérience acquise par celui-ci sur des opérations complexes. Cet adossement permet en outre une mutualisation des moyens des deux établissements. La dotation affectée à l'EPAU s'élève à 1,84 M€ en 2008.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	148 708 195	251 950 346

CPER 2000-2006 et contrats de projets 2007-2013 : 134,51 M€ en AE et 221,4 M€ en CP

La description des moyens destinés aux crédits contractualisés a été présentée précédemment, au sein des « Grands projets transversaux et crédits contractualisés ».

Compte tenu de la nature des opérations prévues, ces crédits se répartissent entre les titres 5 (pour les opérations pilotées par l'État) et 7 (pour les opérations à maîtrise d'ouvrage Établissements ou collectivités locales). Sur le titre 5, il est prévu d'ouvrir 134,3 M€ en AE et 221,4 M€ en CP.

En outre, 0,21M€ d'AE sont destinés au financement de dispositifs en Polynésie française, qui pourront être intégrés dans le cadre de la convention de développement qui couvrirait la période 2008-2012.

Opérations hors CPER : 14,2M€ en AE et 30,6 M€ en CP

Un certain nombre de projets ne sont pas intégrés dans les contrats de projet signés entre l'État et les régions, à l'image d'opérations telles que la rénovation du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), les travaux liés à l'institut national d'histoire de l'art (INHA) ou la mise en œuvre du contrat triennal de Strasbourg.

Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)

Au-delà de l'exceptionnelle valeur historique de certains édifices, il est nécessaire de protéger l'ensemble du patrimoine immobilier de cet établissement. L'ampleur des travaux et leur coût ont nécessité un échelonnement sur une durée correspondant à deux contrats de plan État Régions, 2000-2006 et 2007-2013.

Institut national d'histoire de l'art (INHA)

L'INHA a bénéficié dans le cadre de la gestion 2007 d'une AE de 1,9 M€ couverte à hauteur de 1,2 M€. Il convient en 2008 de solder l'AE avec 0,7 M€ en CP et de prévoir les moyens nécessaires à la tranche 2008.

Contrat triennal 2006-2008 « Strasbourg capitale européenne »

Un contrat triennal 2006-2008 a été signé le 13 novembre 2006 entre l'état, la ville, la communauté urbaine de Strasbourg, la région Alsace et le département du Bas-Rhin. En 2008, dernière année du contrat triennal, il convient de prévoir une enveloppe d'AE de 7,25 M€ (11,25 M€ desquels sont déduits les AE déjà mises en place pour la BNUS soit 4 M€) couverte en CP à hauteur de 25 % soit 2 M€, ainsi qu'une enveloppe de CP destinés à couvrir des AE déjà mises en place de 3 M€.

En outre d'autres opérations ont vocation à s'imputer sur cette enveloppe, à l'exemple du début de la reconstruction de l'école nationale supérieure de chimie de Mulhouse rattachée à l'université de Haute Alsace, de la rénovation de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés, du solde des engagements ouverts suite à l'explosion de l'usine AZF à Toulouse ou de l'inscription des autorisations d'engagement nécessaires à la mise en place des opérations en partenariat public privé.

Compte tenu de la nature des opérations hors CPER prévues, ces crédits d'un montant total de 168,5 M€ en AE et 53,1 M€ en CP se répartissent entre les titres 5 (pour les opérations pilotées par l'État) et 7 (pour les opérations à maîtrise d'ouvrage Établissements ou collectivités locales). Sur le titre 5, il est prévu d'ouvrir 14,2 M€ en AE et 30,6 M€ en CP.

*Au-delà des crédits budgétaires, il est en outre prévu de rattacher des crédits provenant d'une part de collectivités territoriales et d'autres organismes tels que les universités, les centres régionaux des œuvres universitaires, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), et, d'autre part, du Fonds européen de développement régional (FEDER), pour un montant de **45 M€** en AE et en CP (dont 15 M€ pour le FEDER). La majorité des opérations liées aux fonds de concours relatifs aux constructions universitaires s'inscrivent dans le cadre des contrats passés entre l'État et les régions.*

■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres	306 419 063	209 395 048

DOTATIONS EN FONDS PROPRES

CPER 2000-2006 et contrats de projets 2007-2013 : 82,0 M€ en AE et 95,1 M€ en CP

Compte tenu de la nature des opérations prévues, ces crédits se répartissent entre les titres 5 (pour les opérations pilotées par l'État) et 7 (pour les opérations à maîtrise d'ouvrage établissements ou collectivités locales). Sur le titre 7, il est prévu d'ouvrir 82,0 M€ en AE et 95,1 M€ en CP.

Opérations hors CPER : 154,3 M€ en AE et 22,5 M€ en CP

Compte tenu de la nature des opérations hors CPER prévues, ces crédits se répartissent entre les titres 5 (pour les opérations pilotées par l'État) et 7 (pour les opérations à maîtrise d'ouvrage établissements ou collectivités locales). Sur le titre 7, il est prévu d'ouvrir **19,3 M€ en AE et 22,5 M€ en CP**. La description des opérations est faite au niveau du titre 5. En outre, il est prévu de prendre en compte l'impact des contrats de partenariat susceptibles d'être signés en fin d'année 2008. Dans un souci de sincérité budgétaire, l'article 8 de la LOLF, modifié en 2005, prévoit que l'autorisation d'engagement afférente aux opérations menées en partenariat couvre, dès l'année où le contrat est conclu, la totalité de l'engagement juridique. Aussi est-il proposé d'ouvrir dès 2008 **135 M€ en AE** sur le titre 7 pour des opérations en partenariat public-privé.

Désamiantage et mise en sécurité de Jussieu : 70,1 M€ en AE et 91,8 M€ en CP

Sur l'enveloppe des crédits d'opérations, une part correspondant notamment aux opérations de reconstruction et de restructuration est inscrite en titre 7 (70,1 M€ en AE et 91,8 M€ en CP), le solde étant imputé sur le titre 3.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

Décomposition de la dépense immobilière

	2005		2006		2007		2008	
	AP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Contrats de projets 2007-2013					139,8	15	216,5	51,5
Contrats de plan 2000-2006	198	270,8	146,8	268,9		225,3		265,0
Opérations hors CPER (MNHN, INHA, PPP...)	8	44,8	46,8	12,4	20	20	168,5	53,1
CONSTRUCTIONS / RESTRUCTURATIONS	206	315,6	193,6	281,3	159,8	260,3	385	369,6
Dépenses de maintenance (1) et (4)	141,2	136,3	54,4	135,2	133,8	133,8	140,8	140,8
<i>Coût au m2 des dépenses de maintenance</i>	<i>7,8</i>	<i>7,5</i>	<i>8,3</i>	<i>8,3</i>	<i>7,3</i>	<i>7,3</i>	<i>7,7</i>	<i>7,7</i>
Dépenses de logistique immobilière (2)			13,6	13,6	279,6	279,6	294,6	294,6
dont crédits de logistique					160	160	171,0	171,0
dont crédits d'infrastructures recherche					87,4	87,4	91,4	91,4
dont crédits afférents à la DGD des IUFM					18,2	18,2	18,2	18,2
<i>Coût au m2 des dépenses de logistique</i>					<i>15,2</i>	<i>15,2</i>	<i>16,0</i>	<i>16,0</i>
MAINTENANCE ET LOGISTIQUE	141,2	136,3	68	148,8	413,4	413,4	435,4	435,4
Dépenses de Mise en sécurité	43	73	43	73	45	73	67,5	82,5
<i>dont plan de mise en sécurité des CROUS (3)</i>	<i>5,5</i>	<i>8</i>	<i>0</i>	<i>0</i>				
EP Campus de Jussieu	163	131	45,9	37	93,2	114,6	151,6	216,4
EP Aménagement universitaire					1,8	1,8	1,8	1,8
SECURITE	206	204	88,9	110	140	189,4	220,9	300,7
ACTION IMMOBILIER	553,2	655,9	350,5	540,1	713,2	863,1	1 041,4	1 105,7
État actualisé des surfaces (en m²) :								
Total (hors crous) (3)	18,2		18,3 (est.)		18,4 (est.)		18,4 (est.)	

(1) en 2006, les CP tiennent compte des 81 M€ de solde d'AP 2005

(2) avant 2007, les crédits de logistique immobilière étaient inclus dans l'action DGF

(3) A partir de 2007, les crédits de mise en sécurité des CROUS relèvent du programme "vie étudiante"

(4) A partir de 2008, les crédits de maintenance de la CIUP (0,23 M€) sont transférés sur le P231.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION n° 15 : Pilotage et support du programme

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	838 895 445	167 755 833	1 006 651 278
Crédits de paiement	838 895 445	167 755 833	1 006 651 278

EFFECTIFS

	Ens. 1er degré	Ens. 2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	Suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. ATOS	Bib musées	ETPT 2008
Action 15 : Pilotage et support du programme	36	318	2 814	1 095	8	1 152	16 113	86	21 622

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 337 048	7 337 048
Subventions pour charges de service public	122 262 603	122 262 603

En **LFI 2007**, le montant de l'action 15 s'élevait à **156,0 M€**. Au PLF 2008, des mesures de transfert ont été prises :

- le transfert en provenance de l'action 05 Bibliothèques des crédits alloués à l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) (0,4 M€),
- le transfert des crédits de fonctionnement liés à la création d'un ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) de plein exercice (0,2 M€) en provenance du programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale »,
- le transfert des bourses de voyages vers le programme 231 « vie étudiante » (1,8 M€),
- l'impact de la suppression de l'action 16 pour 2,8 M€.

Enfin, des mesures nouvelles ont été prévues pour le fonctionnement de l'agence de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) pour un montant de 3,1 M€, l'augmentation du contingent des bourses de mobilité (+2 M€) et pour la création de zones franches universitaires (compensation de l'exonération de cotisations pour 5 M€) : ces mesures font progresser l'action 15 de 10,1 M€. Au **PLF 2008**, le montant de l'action 15 est fixé à **167,8 M€**.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits de fonctionnement courant de cette action correspondent à 7,3 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Il s'agit de crédits destinés à assurer le fonctionnement de l'AERES pour un montant de **5,3 M€** (compte tenu de 3,1 M€ de moyens nouveaux et 1,5 M€ de mesures de transfert). Cette autorité administrative indépendante a pour mission d'évaluer les activités de recherche et d'enseignement supérieur de l'ensemble des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche.

S'imputent également sur cette action certains moyens de documentation et de fonctionnement des services à hauteur de **2,0 M€** (compte tenu de 0,2 M€ au titre du transfert consécutif à la création du MESR).

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charge de service public pour cette action correspondent à **122,3 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Quatre grandes catégories d'opérations sont financées dans le cadre de cette action.

L'appui au pilotage du système universitaire

Cette action comporte les moyens financiers permettant de renforcer les capacités de gouvernance et de gestion des établissements pour **32,7 M€**

Cette enveloppe couvre tout d'abord le financement d'actions spécifiques pour un montant global de 14,4 M€. Il s'agit notamment d'assurer le fonctionnement du GIP agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE) pour un montant de 3,0 M€, le fonctionnement de l'Institut de France pour 2,0 M€ et celui des chancelleries des rectorats (1,4 M€).

Cette dotation comprend également la prise en charge de la pénalité prévue pour le non respect de l'obligation d'emplois de personnels handicapés pour 2,8 M€. Elle assure aussi le paiement des droits forfaitaires désormais dus au titre du protocole d'accord sur l'utilisation des œuvres de l'esprit (1,0M€). Par ailleurs, 0,8 M€ sont destinés à financer des honoraires médicaux et 0,3 M€ au financement du fonctionnement de l'académie de médecine. Enfin, une enveloppe de 3,1 M€ correspond à des moyens financiers destinés à améliorer le pilotage du système universitaire.

En outre, cette action finance également le développement des technologies de l'information et de la communication pour un montant de 18,3 M€ :

Il s'agit notamment du développement des réseaux et matériels, en particulier le réseau RENATER (6,7 M€). Les postes de dépenses sont, outre le financement du GIP RENATER, le fonctionnement et l'équipement du Centre informatique national CINES (4,4 M€), le financement du Grand Équipement National de Calcul Intensif (GENCI) à hauteur de 2,5 M€. Enfin, une enveloppe de 4,7 M€ est consacrée au financement d'actions spécifiques destinées au développement des technologies informatiques.

L'appui au pilotage opérationnel des établissements d'enseignement supérieur

Le ministère apporte également son soutien au pilotage opérationnel des établissements pour un montant total de **70,8 M€**

Cet appui au pilotage se traduit principalement dans le cadre de la politique contractuelle quadriennale, avec une enveloppe de 48,5 M€. Il s'agit notamment d'aider au développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication et d'un système de pilotage par la performance qui implique que les établissements d'enseignement supérieur se dotent d'outils permettant d'assurer un meilleur contrôle de gestion et de suivre la réalisation des objectifs fixés par le contrat. Ainsi, le ministère soutient l'élaboration de dispositifs d'autoévaluation, d'indicateurs d'activités, de résultats et d'analyse des coûts.

Au-delà de cette dotation contractuelle, une enveloppe de 6,8 M€ est attribuée aux personnels enseignants qui assurent des responsabilités administratives ou des missions temporaires annuelles. Ces primes sont attribuées par les établissements dans lesquels ils exercent leurs fonctions.

Une dotation de 8,7M€ est consacrée aux actions conduites sur les usages des technologies de l'information et de la communication. Une enveloppe de 6,8 M€ est consacrée au financement d'actions spécifiques telles que le remboursement des coopérants techniques, le remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil National des Universités, une compensation versée à l'Université de Strasbourg 1, le financement des contrats d'interface INSERM ainsi que le soutien à diverses actions spécifiques concourant au pilotage opérationnel des établissements.

L'accroissement de la dimension internationale de l'enseignement supérieur

Dans un contexte accru de concurrence internationale entre universités, le ministère participe au rayonnement de ses établissements d'enseignement supérieur et promeut la mobilité des étudiants pour un montant total de **10,5 M€**

Dans cette enveloppe, 4,9 M€ assurent le financement des politiques d'ouverture internationale menées par établissements, notamment via les contrats d'établissement. Une enveloppe de 3,0 M€ finance également divers organismes chargés de promouvoir l'enseignement supérieur français à l'étranger.

Enfin, 2,6 M€ sont consacrés à des actions destinées notamment à soutenir la mobilité et les échanges internationaux des étudiants, des enseignants et des chercheurs, à développer de formations vers l'international ou encore le soutien à la mise en œuvre de projets communautaires et multilatéraux (une enveloppe complémentaire est inscrite à ce titre en dépenses d'intervention pour les organismes non opérateurs).

La formation des personnels enseignants chercheurs et IATOS

Le montant total consacré à la formation des personnels enseignants chercheurs et IATOS s'élève à **8,3 M€**

La formation des personnels enseignants chercheurs et IATOS est principalement soutenue via les contrats quadriennaux pour un montant de 4,0 M€. Des actions spécifiques d'un montant de 2,4 M€ visent à soutenir la formation des personnels enseignant et IATOS (0,7M€) ainsi que l'organisation d'examens et concours à hauteur de 1,7 M€.

Une mesure de transfert en provenance de l'action 05 Bibliothèques a permis d'inscrire sur cette action les 0,4 M€ alloués à l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB).

Enfin, de cette action relèvent également des crédits destinés à soutenir les centres d'initiation à l'enseignement supérieur pour un montant de 1,5 M€. La vocation des CIES est en effet d'assurer aux moniteurs une offre de formation les préparant à l'exercice du métier d'enseignant chercheur (10 jours de formation annuelle prévoyant notamment la mise en place d'ateliers-projets destinés à la diffusion de la culture scientifique et technique).

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	28 904 756	28 904 756
Transferts aux autres collectivités	9 251 426	9 251 426

TRANSFERTS AUX MENAGES

Dans cette enveloppe, **24,3 M€** assurent le financement des bourses de mobilité, soit un abondement en 2008 de 2,0 M€, qui devrait permettre à 20 850 étudiants boursiers d'obtenir une bourse trimestrielle (taux mensuel de 389 €), soit 1 700 nouveaux bénéficiaires).

Une dotation de **4,6 M€** est prévue pour assurer le financement des compléments de bourses ERASMUS versées par le GIP SOCRATES /LEONARDO, à raison de 45 € par mois par étudiant.

En LFI 2007, une enveloppe de 1,8 M€ avait été inscrite pour le financement des bourses de voyage. Pour l'exercice 2008, ce dispositif fait l'objet d'une mesure de transfert: elle est transférée vers l'action 10 Aides directes du programme 231 Vie étudiante.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES

Les dépenses de transferts sur cette action comprennent les transferts à divers organismes non opérateurs au titre des relations internationales pour **4,0 M€** ainsi que le financement du contrat conclu avec l'école supérieure en technologie industrielle avancée (ESTIA) école d'ingénieurs rattachée à la chambre de commerce de Bayonne) pour un montant de **0,2 M€**

En 2008, une mesure nouvelle de **5,0 M€** est venue abonder cette action au titre du remboursement à divers organismes, des exonérations de cotisations sociales octroyées aux entreprises venant s'installer dans les zones franches universitaires.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 845 611 255	1 977 319 437	2 157 747 815	2 252 119 463	2 232 461 829	2 290 521 829
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	93 606 853	153 752 050	62 220 000	50 200 000	306 419 063	209 395 048
Transferts (titre 6)			32 990 182	32 990 182		
Totaux	1 939 218 108	2 131 071 487	2 252 957 997	2 335 309 645	2 538 880 892	2 499 916 877

Une des caractéristiques du programme Formations supérieures et recherche universitaire est d'être essentiellement exécuté par des opérateurs. Près de 200 d'entre eux sont des opérateurs principaux :

- les universités, ainsi que le centre universitaire de formation et de recherche et les trois établissements de documentation (ABES, CTLES et BNU Strasbourg) ;
- les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) en cours d'intégration au sein des universités ;
- les instituts d'études politiques (IEP) ;
- les écoles normales supérieures (ENS) ;
- les écoles françaises à l'étranger ;
- les écoles et formations d'ingénieurs, qui intègrent notamment les instituts nationaux polytechniques
- les établissements à vocation principale de recherche au nombre de cinq ;
- les établissements à vocation principale d'enseignement supérieur et de recherche regroupant sept grands établissements et quatre établissements publics administratifs ;
- l'établissement public du campus de Jussieu.

Les opérateurs secondaires peuvent être des établissements publics nationaux à caractère administratif (notamment les chancelleries), des groupements d'intérêt public (Agence Campus France, Agence Socrates-Leonardo) et des associations.

Outre la croissance de leurs moyens budgétaires, les établissements d'enseignement supérieur bénéficieront en 2008 de mesures fiscales – inscrites dans la loi relative à la liberté et la responsabilité des universités et la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat – votées au cours de l'été 2007. Ces dépenses fiscales contribueront à hauteur de + 25 M€ au programme.

Cette enveloppe viendra s'ajouter au bénéfice de l'exonération de taxe sur les salaires, votée en loi de finances rectificative pour 2006.

Les missions dévolues aux opérateurs sont les suivantes :

- la formation initiale et continue,
- la recherche scientifique, technologique ainsi que la diffusion et la valorisation de ses résultats,
- l'orientation et l'insertion professionnelle,
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique,
- la participation à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et
- la coopération internationale.

Ces missions s'exerceront désormais dans le nouveau cadre fixé par la **loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités**.

La gouvernance des universités sera par ailleurs rénovée dans le délai d'un an pour rendre les établissements plus réactifs et accroître leur capacité d'initiative, par la clarification du rôle des différents conseils, le resserrement du conseil d'administration et le renforcement de l'autorité de son président.

Les compétences des universités sont en outre renforcées pour leur permettre d'affronter, dans les meilleures conditions, la concurrence internationale : les universités pourront bénéficier au plus tard dans un délai de cinq ans de responsabilités élargies, notamment en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines ; ces nouvelles responsabilités peuvent même s'étendre au transfert éventuel de la pleine propriété de leur patrimoine ou à la création de fondations universitaires. D'autres opérateurs que les universités pourront demander à bénéficier de ces mêmes responsabilités et compétences.

Les opérateurs sont liés à l'Etat par des contrats quadriennaux : dans le cadre de la mise en œuvre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, le contrat pluriannuel est l'instrument privilégié d'organisation du rapport entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur.

Le contrat sera global, incluant l'ensemble des moyens alloués aux universités par l'Etat dans le cadre des compétences nouvelles qui leur seront transférées par la loi ; il distinguera les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement. Il accompagnera et encadrera la dévolution des nouvelles responsabilités et compétences dont bénéficieront les établissements.

Ainsi, par le projet d'établissement et par le contrat, les établissements d'enseignement supérieur pourront articuler de manière cohérente leurs objectifs à terme et les moyens qu'ils entendent mobiliser sur ces objectifs.

Le contrat sera enrichi d'un véritable volet ressources humaines dont la maîtrise sera un des leviers essentiels de l'exercice de la nouvelle autonomie. Il s'agira d'attirer dans les établissements les meilleurs éléments, enseignants et chercheurs, et de leur offrir ainsi qu'aux personnels administratifs et techniques des conditions de travail et de rémunération valorisant leurs compétences et leur engagement au service de l'excellence pédagogique et scientifique.

C'est également dans le cadre du contrat que s'organiseront les relations entre universités et organismes de recherche dont le renforcement participera au développement de la recherche française.

Le renforcement de l'évaluation au travers du contrat quadriennal est une exigence de la réforme engagée.

Il s'agira à la fois d'une évaluation interne et externe.

L'engagement systématique de chaque établissement dans une démarche d'auto-évaluation sera mesuré à travers les contrats.

A l'externe, le renforcement de l'évaluation s'appuie sur l'agence d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche à qui est désormais confiée la mission d'apprécier, en amont des négociations contractuelles, la qualité des équipes scientifiques et de l'offre de formation, mais aussi les résultats de la politique menée par les établissements et leurs performances au regard des objectifs qu'ils se sont fixés. C'est sur la base des résultats de l'évaluation de chaque établissement réalisée par l'AERES que seront désormais négociés les contrats à venir.

Les crédits alloués à ces opérateurs en titre 3 correspondent aux subventions globales de fonctionnement et aux mises en sécurité des locaux d'enseignement supérieur. Les crédits en titre 7 correspondent à des travaux de construction, de réhabilitations ou de restructurations lourdes dont la maîtrise d'ouvrage est exercée par les collectivités locales ou confiée aux établissements d'enseignement supérieur. Les crédits d'investissement sont alloués aux opérateurs en titre 5 lorsque l'Etat en assure la maîtrise d'ouvrage.

L'écart existant entre les montants LFI 2007 du tableau récapitulatif et le total des montants par action déclinés par type d'opérateur s'explique par la prise en compte dans le tableau général de l'ensemble des opérateurs, y compris les opérateurs secondaires.

Par ailleurs, les montants correspondants aux dépenses prévisionnelles et aux recettes prévisionnelles des opérateurs sont issus d'une enquête déclarative des établissements. Les écarts constatés entre dépenses et recettes sont

généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application permettant le traitement des informations budgétaires et financières des opérateurs (Cofisup), permettra dès 2008 de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

La consolidation des emplois des opérateurs affiche quant à elle un décompte d'emplois issu d'une enquête déclarative des opérateurs.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Prévision 2008
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)		146 129	148 520
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	131 387	145 240	147 076
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	19 223	19 515	19 527

L'évolution du plafond d'emploi sur le programme 150 est décrite dans le volet Justification au premier euro. La progression des emplois des opérateurs rémunérés sur le titre 2 du programme 150 résulte d'une part d'une mesure technique de comptabilisation (+1.235 ETPT), d'autre part des conséquences sur 2008 des mesures prises en 2007 en fraction d'année (+791 ETPT) ainsi que des transferts qui impactent les emplois des opérateurs (-190 ETPT). La consolidation des emplois rémunérés sur le budget des opérateurs ne concerne que les emplois des opérateurs principaux.

Au 1er janvier 2006, la responsabilité de la gestion de certains personnels non titulaires de l'État a été transférée aux établissements d'enseignement supérieur ; il s'agit en particulier des moniteurs, des attachés temporaires d'enseignement et de recherche, des lecteurs et des maîtres de langues. Dans la mesure où ne peut être moniteur qu'un doctorant titulaire d'une allocation de recherche, il est décidé de retirer des ETPT rémunérés sur les ressources des opérateurs l'ensemble des moniteurs. En effet, les allocataires de recherche étant liés à l'État par un contrat à durée déterminée, ils figurent déjà dans le plafond d'emploi en titre 2.

Dans un souci de cohérence, les moniteurs ont été soustraits de la réalisation 2006, du budget prévisionnel 2007 ainsi que de la prévision 2008.

La légère hausse des ETPT constatée entre les prévisions 2007 et les prévisions 2008 est liée à une augmentation des effectifs de l'établissement public du campus de Jussieu de 12 ETPT. En effet, l'année 2008 sera marquée par une forte activité sur le campus de Jussieu, comprenant la rénovation du secteur ouest et de la tour centrale, ainsi que le désamiantage du secteur est. La demande de création d'ETPT en 2008 est destinée à absorber ce surcroît d'activité.

Enfin, au PLF 2008, l'institut national de recherche pédagogique (INRP) a été transféré vers le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale ». Dans un souci de cohérence par rapport au périmètre du PLF 2008, les emplois de l'INRP, qu'il s'agisse des ETPT rémunérés sur le titre 2 ou ceux inscrits au budget de l'établissement ont été enlevés de la réalisation 2006 et de la prévision 2007.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
Universités	106 147	13 460			119 054	13 769		
IUFM et assimilés	7 173	505			6 136	507		
Instituts d'études politiques	510	779			547	772		
Ecoles normales supérieures	4 223	246			4 671	242		
Ecoles françaises à l'étranger	1	705				725		
Ecoles et formations d'ingénieurs	8 575	2 119			9 449	2 063		
Autres établissements à vocation principale de recherche	1 598	359			1 786	352		
Autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche	3 160	1 010			3 597	1 040		
EPCJ - Etablissement public du campus de Jussieu		40				45		
Totaux	131 387	19 223			145 240	19 515		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

UNIVERSITÉS

Cette catégorie regroupe quatre-vingt-deux universités, un centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) et trois établissements de documentation.

Les missions

Les universités sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régis par les livres VI et VII du code de l'éducation. Ces établissements chargés du service public de l'enseignement supérieur disposent de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière. Ils sont dotés d'organes dirigeants élus, prennent des décisions créatrices de droit engageant leur responsabilité, disposent d'un patrimoine propre, ont un budget distinct de celui de l'État, peuvent agir en justice, et détiennent des prérogatives de puissance publique. Ces établissements publics sont soumis à la tutelle de l'État et aux règles de la comptabilité publique.

Le président d'université par ses décisions, le conseil d'administration par ses délibérations, le conseil scientifique ainsi que le conseil des études et de la vie universitaire par leurs propositions, leurs avis et leurs vœux, assurent l'administration de l'université. Les universités sont pluridisciplinaires et doivent être habilitées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur à délivrer des diplômes nationaux. Elles définissent leur politique de formation, de recherche et de documentation dans le cadre des orientations nationales et dans le respect de leurs engagements contractuels avec l'État.

Le Centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) du Nord-Est Midi-Pyrénées Jean-François Champollion est un établissement public administratif (EPA) autonome doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il a pour mission de dispenser en formation initiale un enseignement supérieur généraliste et professionnel. Il peut conduire des activités de recherche et assurer des missions de formation continue. Il organise des formations préparant aux divers diplômes nationaux délivrés par les universités.

Les trois établissements de documentation sont également des EPA : l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), le centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES) et la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS). L'ABES recense et localise les fonds documentaires des bibliothèques dans le but de faciliter l'accès aux catalogues bibliographiques, aux bases de données ainsi qu'aux documents. Elle veille à la normalisation du catalogage et de l'indexation, édite sur tout support les produits dérivés des catalogues. Le CTLES et la BNUS assurent la collecte, la gestion, la conservation et la communication des livres et documents d'intérêt patrimonial et scientifique qui lui sont confiés en dépôt notamment par les universités.

Les actions

Les EPCSCP et le CUFR se rapportent, au sein du programme « Formations supérieures et recherche universitaire », à l'ensemble des actions, hormis l'action 4 relative aux établissements d'enseignement supérieur privé, ainsi que l'action 3 du programme « Vie étudiante » (santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives). L'ABES, le CTLES et la BNUS se rattachent aux actions 5, 13 et 15 du programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Nature des liens avec les opérateurs

Le recteur d'académie, en qualité de chancelier des universités, représente la ministre chargée de l'enseignement supérieur auprès de ces établissements. A ce titre, le recteur d'académie assiste ou se fait représenter au conseil d'administration et, dans le cadre de l'exercice de sa tutelle, il effectue notamment un contrôle de légalité. Les deux universités des Collectivités d'Outre-mer (Nouméa et Papeete) ne sont pas concernées par ces dispositions car elles sont sous la responsabilité directe de la ministre, qui assure une tutelle budgétaire.

Par ailleurs, la politique contractuelle s'inscrit désormais au cœur du dialogue entre l'Etat et les universités. Le contrat mis en œuvre par le ministère détermine avec les établissements les objectifs concernant, d'une part, la politique de

formation initiale et continue et, d'autre part, le lien entre la formation et la recherche. Le contrat constitue ainsi le cadre des décisions d'habilitation des établissements à délivrer les diplômes nationaux et d'accréditation des écoles doctorales ; il reconnaît la qualité des équipes de recherche par la délivrance de labels ; il assure l'accompagnement financier du projet de l'établissement par la programmation quadriennale des moyens accordés.

Chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation des établissements. Aujourd'hui, tous les opérateurs de l'enseignement supérieur sont contractualisés au sein de quatre vagues quadriennales.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	44 954	44 954	172 780	172 780	499 485	499 485
Subventions pour charges de service public	44 954	44 954	172 780	172 780	499 485	499 485
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	18 526	18 526	18 901	18 901	252 059	252 059
Subventions pour charges de service public	18 526	18 526	18 901	18 901	252 059	252 059
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	10 217	10 217	8 451	8 451	20 404	20 404
Subventions pour charges de service public	10 217	10 217	8 451	8 451	20 404	20 404
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	99 443	99 443	96 549	96 549	97 551	97 551
Subventions pour charges de service public	99 443	99 443	96 549	96 549	97 551	97 551
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	43 183	43 183	58 141	58 141	59 402	59 402
Subventions pour charges de service public	43 183	43 183	58 141	58 141	59 402	59 402
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	17 709	17 709	29 714	29 714	30 631	30 631
Subventions pour charges de service public	17 709	17 709	29 714	29 714	30 631	30 631
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	38 824	38 824	55 232	55 232	52 022	52 022
Subventions pour charges de service public	38 824	38 824	55 232	55 232	52 022	52 022
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	10 898	10 898	11 955	11 955	11 319	11 319
Subventions pour charges de service public	10 898	10 898	11 955	11 955	11 319	11 319
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	26 291	26 291	48 478	48 478	43 821	43 821
Subventions pour charges de service public	26 291	26 291	48 478	48 478	43 821	43 821
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	77 648	77 648	25 975	25 975	85 874	85 874
Subventions pour charges de service public	77 648	77 648	25 975	25 975	85 874	85 874
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	1 771	1 771	1 388	1 388	1 388	1 388
Subventions pour charges de service public	1 771	1 771	1 388	1 388	1 388	1 388
Action n° 14 : Immobilier	80 644	275 898	322 147	348 782	483 082	519 699
Subventions pour charges de service public	26 837	154 646	271 427	310 082	483 082	519 699
Dotations en fonds propres	53 807	121 252	50 720	38 700		
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	89 090	89 090	88 168	88 168	80 892	80 892
Subventions pour charges de service public	89 090	89 090	88 168	88 168	80 892	80 892
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	803 039	803 039	649 177	649 177		
Subventions pour charges de service public	803 039	803 039	649 177	649 177		
Programme 231 : Vie étudiante			20 245	20 245		
Subventions pour charges de service public			20 245	20 245		
Totaux	1 362 237	1 557 491	1 607 301	1 633 936	1 717 930	1 754 547

Le chiffre correspondant aux subventions de l'état dans les ressources de l'opérateur est établi à partir d'une déclaration faite par les opérateurs de leurs recettes prévisionnelles. La totalité des dotations contractuelles négociées au cours de l'année n'ayant pas toujours été intégrée dans cette déclaration, il peut subsister des écarts entre les crédits inscrits en LFI et le montant de la subvention portée dans les ressources des opérateurs.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
1 579 555	566 471	0	1 085 975	3 232 001

Les ressources des universités proviennent :

- des **subventions de l'État**, pour **49%** ;
- des **subventions** d'autres collectivités pour **17%**, dont une part importante émane des collectivités territoriales (43%) et de l'union européenne (15%) ;
- des **ressources propres** pour **34%**, sur trois postes principaux représentant les deux tiers de ces ressources : les droits d'inscription, les ressources de la formation continue et celles des contrats de recherche.

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	425 103	188 759	52 678	666 539
Formation initiale et continue de niveau master	151 630	120 462	29 327	301 419
Formation initiale et continue de niveau doctorat	19 277	20 059	2 351	41 687
Bibliothèques et documentation	22 002	133 209	10 385	165 596
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	37 187	87 834	36 396	161 418
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	25 616	55 330	23 186	104 133
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	26 294	62 040	43 344	131 679
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	391	3 266	2 146	5 803
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	7 573	19 859	10 159	37 590
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	27 817	52 723	9 388	89 928
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	19 584	51 830	26 433	97 846
Diffusion des savoirs et musées	13 932	12 670	808	27 410
Immobilier	52 508	402 714	310 789	766 011
Pilotage et animation du programme de l'établissement	164 985	314 382	71 202	550 568
Aides directes	4 647	31 502	414	36 564
Aides indirectes	2 709	4 421	309	7 439
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	16 517	19 696	1 524	37 737
Totaux	1 017 772	1 580 756	630 839	3 229 367

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative des établissements. Les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra dès 2008 de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur principal	13 460	13 769	13 769
Autres emplois en fonction dans l'opérateur principal (ETPT)	106 936	120 425	123 677
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le ou les programmes de rattachement : P150 et 231)</i>	106 936	120 425	123 677
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>			

IUFM ET ASSIMILÉS

Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) sont des établissements d'enseignement supérieur à finalité professionnelle. Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, ces établissements sont progressivement intégrés aux universités. Par ailleurs, la formation des enseignants a été redéfinie par l'arrêté du 19 décembre 2006.

Les missions

La formation initiale des enseignants du premier et du second degrés, des conseillers principaux d'éducation, et depuis 1993, des enseignants du second degré des établissements privés sous contrat, constitue la mission première des IUFM.

Cette mission, qui intègre l'ensemble du cursus universitaire en amont du concours, l'année de professionnalisation effectuée par les lauréats et les deux premières années de prise de fonction, a connu une évolution importante avec l'arrêté du 19 décembre 2006 découlant de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école. En effet, le nouveau cahier des charges de la formation des maîtres, qui entrera en application en septembre 2007 conduit l'ensemble des IUFM à recomposer leur plan de formation pour qu'il réponde aux objectifs fixés par l'Etat – employeur.

Désormais, la formation initiale des personnels enseignants et d'éducation est définie par un référentiel de dix compétences annexé à l'arrêté précité, alors qu'elle était auparavant décrite sur la base d'une approche modulaire qui ne tenait pas suffisamment compte de la diversité des publics formés et de leurs acquis antérieurs. Cette approche de la formation par compétences s'intègre d'une manière globale aux réflexions menées par l'ensemble des pays européens et est en concordance avec le socle commun de connaissances et de compétences créé par la loi pour l'avenir de l'école.

Au nombre de dix, les compétences font appel à des connaissances d'ordre divers : disciplinaires, relatives à la connaissance du développement des enfants et des adolescents ainsi qu'à la gestion des apprentissages, ou encore portant sur les droits et devoirs des fonctionnaires.

Les IUFM assurent également :

- la préparation aux concours de recrutement des corps de personnels visés ci-dessus, ouverte aux étudiants disposant d'un diplôme de niveau licence.
- la formation des enseignants souhaitant se spécialiser dans le secteur des enseignements adaptés et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH). Depuis la rentrée 2004, ces formations, jusqu'alors réservées aux enseignants du premier degré sont ouvertes aux professeurs du second degré.
- la mise en œuvre de la formation continue des enseignants des premier et second degrés, réalisée en accord avec les instances académiques et départementales.

Les actions

La formation initiale des enseignants relève de l'action 2 « Formation initiale et continue de niveau master ».

D'autres actions du programme (bibliothèques, recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société, immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Nature des liens avec l'opérateur

Créés par la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) étaient des établissements publics à caractère administratif placés sous la tutelle directe du ministre de l'éducation nationale et organisés selon des règles fixées par le décret n°90-867 du 28 septembre 1990. L'intégration modifie ce statut : une fois intégrés, les IUFM deviennent, selon les termes de l'article L 713-9 du code de l'éducation, des composantes de l'université qui les accueille. Ils cessent par conséquent d'être des établissements au sens juridique du terme.

L'objectif de l'intégration des IUFM aux universités est l'amélioration de la formation des enseignants. Elle doit se traduire par l'évolution des formations amenant aux concours de recrutement et l'amélioration de la formation continue des enseignants.

1) Le processus d'intégration

Le processus d'intégration a commencé le 1er janvier 2007 avec l'intégration des IUFM des académies de Versailles et d'Aix-Marseille. Il s'est poursuivi par l'intégration des IUFM des académies de Créteil, Grenoble et Limoges au 1^{er} mars 2007, de l'IUFM de l'académie de Nantes au 1er juin 2007 et des IUFM des académies de Lyon et Reims au 1er juillet 2007. L'intégration de quatorze autres instituts devrait être effective au 1er janvier 2008, le processus devant être achevé au cours de l'année 2008.

Ce processus mobilisant les équipes de l'ensemble des acteurs de l'intégration (IUFM, Universités, Rectorats) demeure complexe tant les questions statutaires, réglementaires ou financières sont diverses et peuvent générer des divergences de vues importantes. C'est pourquoi, le ministère, afin d'accompagner les établissements dans cette démarche, a édité un vade-mecum de l'intégration : la première édition de ce guide a été publiée le 1er février 2007 et la seconde le 28 juin 2007.

2) La démarche contractuelle quadriennale

Du fait de leur nouveau statut, les IUFM intégrés ne sont plus directement concernés par la procédure contractuelle. En revanche, le contrat de l'université d'accueil comportera un volet qui leur sera spécifiquement dédié.

Les plans de formation des IUFM font cependant l'objet d'une évaluation menée par la Commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres, créé par le décret n° 2007-643 du 30 avril 2007. Chargée d'apprécier la qualité de la formation dispensée, cette commission fournit un avis pris en compte dans le cadre du contrat passé entre l'État et l'université. A cette fin, elle apprécie la qualité et la cohérence du dispositif de formation proposé par l'IUFM au regard du cahier des charges de la formation des maîtres, des instructions nationales et des orientations académiques. Elle évalue également la qualité des partenariats conduits par les IUFM et leur université d'intégration tant avec les autres établissements universitaires qu'avec les autorités académiques.

3) Performance :

De par la nature des missions qui leur sont dévolues, les IUFM contribuent à la réalisation des objectifs de plusieurs programmes. En effet, la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves des premier et second degrés est fortement liée à la qualité de la formation reçue par les enseignants lors de leur passage par l'IUFM.

Les IUFM participent aux performances des programmes de l'enseignement supérieur mais aussi à celles des programmes de l'enseignement scolaire. Pour autant, les IUFM disposent d'objectifs qui leur sont propres et fixés par la Commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres.

Les principaux objectifs des IUFM sont l'amélioration :

- de leur taux de réussite aux concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation ;
- de leur capacité à délivrer une formation de qualité en adéquation avec la politique éducative du ministère.

Une réflexion est actuellement en cours pour rénover les indicateurs permettant de mesurer la réussite de ces deux objectifs.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	80 704	80 704	72 673	72 673	42 386	42 386
Subventions pour charges de service public	80 704	80 704	72 673	72 673	42 386	42 386
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	2 483	2 483	1 755	1 755	903	903
Subventions pour charges de service public	2 483	2 483	1 755	1 755	903	903
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	130	130	612	612	361	361
Subventions pour charges de service public	130	130	612	612	361	361
Action n° 14 : Immobilier	21 428	26 945	31 288	32 703	15 594	15 877
Subventions pour charges de service public	21 428	26 945	31 288	32 703	15 594	15 877
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	3 077	3 077	1 937	1 937	963	963
Subventions pour charges de service public	3 077	3 077	1 937	1 937	963	963
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	130	130	2 253	2 253		
Subventions pour charges de service public	130	130	2 253	2 253		
Programme 231 : Vie étudiante			244	244		
Subventions pour charges de service public			244	244		
Totaux	107 952	113 469	110 762	112 177	60 207	60 490

Le chiffre correspondant aux subventions de l'État dans les ressources de l'opérateur est établi à partir d'une déclaration faite par les opérateurs de leurs recettes prévisionnelles. La totalité des dotations contractuelles négociées au cours de l'année n'ayant pas toujours été intégrée dans cette déclaration, il peut subsister des écarts entre les crédits inscrits en LFI et le montant de la subvention portée dans les ressources des opérateurs.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
111 154	15 362	0	23 456	149 972

Les ressources des instituts universitaires de formation des maîtres proviennent :

- des **subventions de l'État**, pour **74%** ;
- des **subventions** d'autres collectivités pour **10%**, dont une part essentielle émane des collectivités territoriales (81%) ;
- des **ressources propres** pour **16%**, sur les deux postes principaux sont les droits d'inscription et les ressources de la formation continue.

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	31	1 046	0	1 077
Formation initiale et continue de niveau master	17 983	42 172	5 613	65 769
Bibliothèques et documentation	1 150	3 817	259	5 226
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	367	557	77	1 002
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	66	197	3	266
Diffusion des savoirs et musées	35	232	0	267
Immobilier	2 238	22 340	20 057	44 634
Pilotage et animation du programme de l'établissement	5 005	16 700	2 547	24 252
Aides directes	14	574	0	588
Aides indirectes	235	5 143	203	5 582
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	43	523	17	583
Totaux	27 167	93 302	28 777	149 246

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur principal	505	507	507
Autres emplois en fonction dans l'opérateur principal (ETPT)	7 173	6 157	4 891
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le ou les programmes de rattachement : P150 et 231)</i>	7 173	6 157	4 891
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>			

La procédure d'intégration des IUFM aux universités étant en cours, les prévisions 2008 seront amenées à évoluer

INSTITUTS D'ÉTUDES POLITIQUES

Les Instituts d'études politiques (IEP) sont placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Ils sont au nombre de neuf : Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, Paris et Toulouse.

L'Institut d'études politiques de Paris est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation. Son budget intègre la rémunération de l'intégralité des personnels qui lui sont affectés.

Les IEP de province, sauf celui de Strasbourg qui possède le statut d'école interne à l'université Strasbourg III et n'est donc pas intégré dans ce regroupement, sont des établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif.

Tous bénéficient de la personnalité juridique, de l'autonomie administrative et pédagogique et sont, sauf pour l'IEP de Paris, entièrement autonomes et rattachés par convention à une université.

Les missions

Les IEP ont pour objet de former en cinq ans des cadres supérieurs des secteurs public, parapublic et privé. Ils dispensent une formation pluridisciplinaire de haut niveau centrée sur l'analyse du monde contemporain (droit, économie, gestion, histoire, sciences politiques, langues vivantes).

Ils préparent les étudiants aux carrières de la fonction publique (Etat, collectivités territoriales et hospitalière), à la gestion des entreprises publiques et privées, aux activités de communication et d'études.

Ils délivrent un diplôme propre et lorsqu'ils y sont habilités, des diplômes nationaux de niveau égal ou supérieur au master. A cet effet, ils coopèrent avec les universités et des organismes de recherche, notamment en sciences sociales. Les conditions d'obtention de ces diplômes sont prises par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Le grade de master est conféré de plein droit aux titulaires des diplômes délivrés par les IEP.

Ces établissements pourront, dans des conditions fixées par décret, demander à bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, être habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'Etat qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition.

Les actions

Les IEP se rapportent, au sein du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », à l'action 02 (formation initiale et continue de niveau master), à l'action 03 (formation initiale et continue de niveau doctorat) et à l'action 11 (recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société). Au titre du programme 231, les IEP relèvent de l'action 03 « santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ».

Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Les liens avec l'opérateur

Le directeur d'un IEP est nommé par décret, sur proposition du conseil d'administration de l'établissement (le conseil de direction pour l'IEP de Paris).

Pour les IEP de province, les recteurs, représentants de la ministre chargée de l'enseignement supérieur, assurent la tutelle de ces établissements. S'agissant de l'IEP de Paris, la ministre assure directement ce rôle.

Leurs activités de formation, de recherche et de documentation font l'objet, dans le cadre de la carte des formations supérieures, de contrats d'établissement quadriennaux avec l'État.

Chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation des établissements.

La Fondation nationale des sciences politiques

La Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) est régie par ses textes fondateurs, l'ordonnance n° 45-2284 du 9 octobre 1945 et le décret n°46-492 du 22 mars 1946 qui en a fixé les règles d'organisation.

La Fondation est une personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public. Dépourvue de capital, elle est donc privée de l'indépendance financière qui caractérise habituellement les fondations d'utilité publique.

La FNSP assure la gestion administrative et financière de l'Institut d'études politiques de Paris. Elle fixe notamment les moyens de fonctionnement de l'Institut et les droits de scolarité pour les diplômes propres à l'Institut.

L'Institut d'études politiques de Paris est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation. Son budget intègre la rémunération de l'intégralité des personnels qui lui sont affectés.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	2 020	2 020	23 195	23 195	51 949	51 949
Subventions pour charges de service public	2 020	2 020	23 195	23 195	51 949	51 949
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	245	245	254	254	490	490
Subventions pour charges de service public	245	245	254	254	490	490
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	367	367	474	474	490	490
Subventions pour charges de service public	367	367	474	474	490	490
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur			52	52	6	6
Subventions pour charges de service public			52	52	6	6

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	1 592	1 592	611	611	624	624
Subventions pour charges de service public	1 592	1 592	611	611	624	624
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	13 836	13 836				
Subventions pour charges de service public	13 836	13 836				
Action n° 14 : Immobilier	15 673	15 673	2 953	2 959	5 233	5 239
Subventions pour charges de service public	8 173	8 173	2 953	2 959	5 233	5 239
Dotations en fonds propres	7 500	7 500				
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	2 694	2 694	2 353	2 353	2 418	2 418
Subventions pour charges de service public	2 694	2 694	2 353	2 353	2 418	2 418
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	24 795	24 795	27 478	27 478		
Subventions pour charges de service public	24 795	24 795	27 478	27 478		
Programme 231 : Vie étudiante			120	120		
Subventions pour charges de service public			120	120		
Totaux	61 222	61 222	57 490	57 496	61 210	61 216

Le chiffre correspondant aux subventions de l'État dans les ressources de l'opérateur est établi à partir d'une déclaration faite par les opérateurs de leurs recettes prévisionnelles. La totalité des dotations contractuelles négociées au cours de l'année n'ayant pas toujours été intégrée dans cette déclaration, il peut subsister des écarts entre les crédits inscrits en LFI et le montant de la subvention portée dans les ressources des opérateurs.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
61 938	8 568	0	45 747	116 253

Les ressources des instituts d'études politiques proviennent :

- des **subventions de l'État**, pour **53%** ;
- des **subventions** d'autres collectivités pour **7%**, dont près de la moitié émane des collectivités territoriales ;
- des **ressources propres** pour **40%**, sur trois postes principaux représentant plus des deux tiers de ces ressources : les droits d'inscription (51%) les ressources de la formation continue (14%) et celles des contrats de recherche (4%).

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	4 047	6 607	331	10 985
Formation initiale et continue de niveau master	13 814	15 585	566	29 964
Formation initiale et continue de niveau doctorat	1 547	969	348	2 863
Bibliothèques et documentation	6 371	2 547	215	9 132
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	13 126	5 610	126	18 861
Diffusion des savoirs et musées	158	449	0	608
Immobilier	246	12 988	4 610	17 844

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Pilotage et animation du programme de l'établissement	11 881	6 266	1 332	19 479
Aides directes	366	5 118	75	5 558
Aides indirectes	0	162	15	177
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	109	573	0	682
Totaux	51 664	56 874	7 616	116 154

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative des établissements. Les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra dès 2008 de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur principal	779	772	772
Autres emplois en fonction dans l'opérateur principal (ETPT)	510	550	599
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le ou les programmes de rattachement : P150 et 231)</i>	510	550	599
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>			

ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES

Les Écoles normales supérieures (ENS) sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Elles sont au nombre de quatre ; deux d'entre elles sont situées en région parisienne (Ulm et Cachan), les deux autres sont localisées à Lyon (dont l'ENS de Fontenay-Saint-Cloud créée en 1880 et délocalisée en 1995). La plus ancienne, « Ulm », a été créée en 1795. Elles couvrent l'ensemble des champs disciplinaires offerts par les universités.

Les missions

Elles ont pour mission de préparer, par une formation culturelle et scientifique de haut niveau, des élèves recrutés sur concours qui se destinent aux carrières de l'enseignement supérieur, de la recherche et éventuellement du second degré.

Pour l'année 2007, 772 postes ont été ouverts au titre des concours d'accès aux quatre ENS ; elles ont accueilli 2 878 élèves normaliens, 1 917 étudiants préparant un master et 961 doctorants (source : ENS). Comme les autres établissements d'enseignement supérieur, les ENS sont, en effet, entrées dans le schéma LMD.

Les quatre écoles constituent, par ailleurs, un vivier important pour la recherche scientifique qui leur permet de conduire une politique dynamique et de qualité ; cela leur confère une reconnaissance de niveau international. De plus, celles-ci s'inscrivent dans les projets de recherche porteurs aujourd'hui, puisque trois d'entre elles font partie de pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), toutes sont membres de réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) et sont très impliquées dans les pôles de compétitivité. Elles représentent ainsi une force attractive pour les étudiants comme pour les organismes, renforcée par un ancrage dans le tissu économique régional.

Parallèlement, les écoles ont entrepris des efforts de restructuration interne, notamment au regard des instances de gouvernance, visant à accroître leurs performances, leur efficacité et leur visibilité dans le paysage universitaire européen.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

Les actions

Au titre du programme 150, les ENS relèvent essentiellement de l'action 02 « formation initiale et continue de niveau master », de l'action 03 « formation initiale et continue de niveau doctorat », de l'action 05 « bibliothèques et documentation », et enfin des actions liées à la recherche (actions 06 à 08 et 10 à 12).

Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Au titre du programme 231, les ENS contribuent à l'action 03 « santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ».

Nature des liens avec l'opérateur

Les décrets du 26 août 1987 portant respectivement statut des quatre écoles normales supérieures placent ces établissements sous la tutelle de la ministre chargée de l'enseignement supérieur.

Chaque ENS conclut un contrat quadriennal avec le ministère en charge de l'enseignement supérieur. Cet engagement permet de fixer les objectifs en termes d'offre de formation, de diversification des parcours, d'ouverture internationale, de développement et de rayonnement de l'école. Les contrats des deux ENS d'Île-de-France couvrent la période 2006-2009 et ceux des 2 écoles lyonnaises, qui ont été signés le 18 juillet 2007, concernent les années 2007-2010.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	5 225	5 225	8 969	8 969	11 896	11 896
Subventions pour charges de service public	5 225	5 225	8 969	8 969	11 896	11 896
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	5	5	81	81	652	652
Subventions pour charges de service public	5	5	81	81	652	652
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	1 824	1 824	923	923	950	950
Subventions pour charges de service public	1 824	1 824	923	923	950	950
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 293	1 293	925	925	1 049	1 049
Subventions pour charges de service public	1 293	1 293	925	925	1 049	1 049
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	715	715	1 095	1 095	1 147	1 147
Subventions pour charges de service public	715	715	1 095	1 095	1 147	1 147
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	2 883	2 883	2 157	2 157	2 065	2 065
Subventions pour charges de service public	2 883	2 883	2 157	2 157	2 065	2 065
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	346	346	407	407	442	442
Subventions pour charges de service public	346	346	407	407	442	442
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	1 247	1 247	1 207	1 207	977	977
Subventions pour charges de service public	1 247	1 247	1 207	1 207	977	977
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	10 152	10 152	84	84	390	390
Subventions pour charges de service public	10 152	10 152	84	84	390	390
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	35	35	60	60	62	62
Subventions pour charges de service public	35	35	60	60	62	62
Action n° 14 : Immobilier	7 810	1 010	7 822	7 844	8 029	8 051
Subventions pour charges de service public	7 810	1 010	7 822	7 844	8 029	8 051

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	3 758	3 758	5 111	5 111	5 112	5 112
Subventions pour charges de service public	3 758	3 758	5 111	5 111	5 112	5 112
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	10 542	10 542	2 619	2 619		
Subventions pour charges de service public	10 542	10 542	2 619	2 619		
Programme 231 : Vie étudiante			125	125		
Subventions pour charges de service public			125	125		
Totaux	45 835	39 035	31 585	31 607	32 771	32 793

Le chiffre correspondant aux subventions de l'État dans les ressources de l'opérateur est établi à partir d'une déclaration faite par les opérateurs de leurs recettes prévisionnelles. La totalité des dotations contractuelles négociées au cours de l'année n'ayant pas toujours été intégrée dans cette déclaration, il peut subsister des écarts entre les crédits inscrits en LFI et le montant de la subvention portée dans les ressources des opérateurs.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
32 447	24 433		17 825	74 705

Les ressources des écoles normales supérieures proviennent :

- des **subventions de l'État**, pour **44%** ;
- des **subventions** d'autres collectivités pour **32%**, dont un tiers provient des collectivités territoriales et de l'union européenne (20%) ;
- des **ressources propres** pour **24%**, sur deux postes principaux : les ressources des contrats de recherche pour 38% et dans une moindre mesure celles des droits d'inscription.

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 106	1 078	19	2 203
Formation initiale et continue de niveau master	4 887	2 865	881	8 633
Formation initiale et continue de niveau doctorat	29	146	0	175
Bibliothèques et documentation	865	1 129	235	2 228
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 896	3 041	797	5 734
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	1 134	1 491	288	2 913
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	1 955	3 831	2 404	8 190
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	792	930	1 122	2 845
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	730	1 398	130	2 258
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	2 862	3 474	656	6 992
Diffusion des savoirs et musées	145	261	5	411
Immobilier	3 219	5 401	7 251	15 871

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Pilotage et animation du programme de l'établissement	3 522	3 691	4 887	12 100
Aides directes	0	178	0	178
Aides indirectes	1 273	1 764	111	3 148
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	75	245	48	368
Totaux	24 489	30 922	18 834	74 245

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative des établissements. Les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra dès 2008 de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur principal	246	242	242
Autres emplois en fonction dans l'opérateur principal (ETPT)	4 224	4 692	4 566
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le ou les programmes de rattachement P150 et 231)</i>	4 224	4 692	4 566
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organisme</i>			

ÉCOLES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

Les cinq Écoles françaises à l'étranger (EFE) sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) qui ont pour mission la recherche et la formation à la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales, chacune dans leur zone géographique respective. À l'exception de l'école française d'Extrême-Orient, ces écoles ont leur siège à l'étranger (Athènes, Rome, le Caire, Madrid).

Les missions

Leurs principaux champs d'activité sont :

- pour l'École française d'Athènes : toutes les disciplines se rapportant à la Grèce antique et byzantine ainsi qu'aux civilisations du monde hellénique ancien, médiéval, moderne et contemporain et des Balkans ;
- pour l'École française de Rome : toutes les civilisations qui se sont succédées en Italie ou dont Rome a été le centre de rayonnement, de la préhistoire à nos jours ;
- pour l'Institut français d'archéologie orientale du Caire : les recherches et fouilles relatives aux cultures et civilisations qui se sont succédées en Égypte ;
- pour La Casa de Velázquez à Madrid : les activités créatrices et les recherches relatives aux arts, aux langues, aux littératures et aux civilisations de l'Espagne et des pays hispaniques et ibériques ;
- pour l'École française d'Extrême-Orient : les civilisations de l'Asie, principalement de la Chine, du Japon, de la Haute-Asie, de l'Asie du Sud-Est et de la péninsule indienne.

Fruit de l'implantation historique de la France dans le monde, la présence à l'étranger de ces établissements de recherche d'excellence contribue au rayonnement scientifique et culturel national. Les écoles doivent aujourd'hui valoriser l'héritage d'une tradition prestigieuse tout en s'adaptant aux exigences actuelles de la recherche historique et archéologique. Toutes ont développé des partenariats fructueux avec les institutions scientifiques des pays hôtes. Par ailleurs, les cinq écoles mettent à la disposition des chercheurs de tous statuts des fonds documentaires d'une grande richesse. Elles s'efforcent également de conduire une politique éditoriale de qualité.

C'est aujourd'hui à l'échelle européenne que les collaborations entre les grands établissements scientifiques doivent être développées. De ce point de vue, le projet de consortium européen pour les recherches sur le terrain en Asie engagé par l'école française d'Extrême Orient devrait permettre de dépasser le cadre des partenariats bilatéraux. Les quatre autres écoles, dont la zone géographique principale d'activités se situe en Europe, ont été invitées à dégager des thématiques scientifiques communes.

Le personnel scientifique de ces écoles est essentiellement composé de membres nommés pour une durée variable selon les écoles (1 à 4 ans) en petit nombre (6 à 33) et de scientifiques accueillis temporairement. Pour mener à bien leur mission, les EFE disposent à la fois de personnels métropolitains sur carte budgétaire (189), qui relèvent de la Fonction publique d'État française et de personnels locaux (531) qui relèvent du droit privé local.

Les actions

Les EFE relèvent principalement de l'action 11 « Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société » du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Nature des liens avec l'opérateur

L'article L.717-1 du code de l'éducation dispose que des décrets en conseil d'Etat fixent les règles particulières d'organisation et de fonctionnement des écoles françaises à l'étranger.

Les cinq écoles sont placées sous la tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Les contrats quadriennaux fixent les objectifs de la politique scientifique de ces établissements. Chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation des écoles.

Les cinq écoles françaises à l'étranger appartiennent à la vague contractuelle B (2004-2007). Compte tenu de la spécificité de ces établissements, deux objectifs du programme sont privilégiés pour la mesure de la performance : la valorisation des activités scientifiques (publications d'ouvrages et d'articles, opérations donnant lieu à des rencontres scientifiques) et l'accès aux ressources documentaires.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	23 891	23 891	27 087	27 087	28 065	28 065
Subventions pour charges de service public	23 891	23 891	27 087	27 087	28 065	28 065
Action n° 14 : Immobilier	2 727	2 727	1 620	1 623	1 791	1 794
Subventions pour charges de service public	2 727	2 727	1 620	1 623	1 791	1 794
Totaux	26 618	26 618	28 707	28 710	29 856	29 859

Le chiffre correspondant aux subventions de l'État dans les ressources de l'opérateur est établi à partir d'une déclaration faite par les opérateurs de leurs recettes prévisionnelles. La totalité des dotations contractuelles négociées au cours de l'année n'ayant pas toujours été intégrée dans cette déclaration, il peut subsister des écarts entre les crédits inscrits en LFI et le montant de la subvention portée dans les ressources des opérateurs.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
27 194	806		2 176	30 176

Les ressources des écoles françaises à l'étranger proviennent :

- des **subventions de l'État**, pour **90%** ;
- des **subventions** d'autres collectivités pour **3%** ;
- des **ressources propres** pour **7%**.

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Formation initiale et continue de niveau doctorat	1 145	327	0	1 472
Bibliothèques et documentation	2 166	640	4	2 811
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	5 132	1 359	26	6 517
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	6 100	2 221	64	8 385
Immobilier	383	399	3 805	4 587
Pilotage et animation du programme de l'établissement	4 505	1 083	119	5 706
Totaux	19 431	6 029	4 018	29 478

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative des établissements. Les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra dès 2008 de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Réalisation 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	705	725	725
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	1		
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le ou les programmes de rattachement)</i>	1		
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>			

ECOLES ET FORMATIONS D'INGÉNIEURS

Cette catégorie d'opérateurs regroupe les écoles d'ingénieurs publiques sous tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, bénéficiant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et financière. Ces établissements peuvent être également regroupés selon une classification réglementaire :

Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) :

- 2 instituts nationaux polytechniques (INP de Lorraine, INP de Toulouse) ;
- 14 écoles et instituts extérieurs aux universités (articles L. 715-1 à L. 715-3 du code de l'éducation), dont 5 instituts nationaux des sciences appliquées (INSA Lyon, Rennes, Rouen, Toulouse, Strasbourg), 4 écoles centrales (Lille,

Lyon, Nantes et Marseille), 3 universités de technologie (UT Belfort-Montbéliard, UT Compiègne, UT Troyes), 2 autres EPSCP (ISMEP « Supméca » et ENSAIT Roubaix) ;

- 3 grands établissements (école nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) ; école centrale des arts et manufactures (ECAM Paris) ; institut polytechnique de Grenoble (IPG qui succède à l'INP de Grenoble par décret du 8 mars 2007).

Les établissements publics à caractère administratif (EPA) :

- 13 écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI), rattachées à un EPSCP ;
- 5 écoles nationales d'ingénieurs (ENI), dont 4 sont rattachées à un EPSCP ;
- 3 autres EPA autonomes.

Les missions

De façon générale, les missions dévolues aux écoles d'ingénieurs sont les suivantes :

- la formation initiale et continue des ingénieurs ;
- le développement de la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats ;
- la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- la coopération internationale.

De manière générale, on note, ces dernières années, une forte ouverture à l'international sous forme d'échanges d'enseignants, d'étudiants et de conventions avec les établissements étrangers, ainsi qu'une implication renforcée des activités recherche.

Les actions

Les missions de ces établissements sont principalement rattachées aux actions relatives à la formation initiale et continue ainsi qu'à la recherche et la diffusion des savoirs du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Elles concernent l'action 02 « Formation initiale et continue de niveaux Master », l'action 03 « Formation initiale et continue de niveaux Doctorat », et les actions liées à la recherche (actions 06 à 12).

Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements. Au sein du programme 231 « Vie étudiante », ces établissements interviennent sur l'action 03 "Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives".

Nature des liens avec l'opérateur

Les liens entre les établissements et le ministère relèvent essentiellement de la politique contractuelle (tous les établissements de cette catégorie disposent d'un contrat quadriennal avec l'Etat) et des procédures d'habilitation nationale des diplômes (diplôme d'ingénieur, masters, formation doctorale).

En tant qu'opérateurs, les écoles concourent à la plupart des objectifs identifiés au sein des programmes « formations supérieures et recherche universitaire » et « vie universitaire ».

En termes de stratégie, le rapprochement souhaité entre les universités et les grandes écoles se poursuit par la voie d'une intensification des coopérations.

Les collaborations universités/écoles existent déjà depuis de nombreuses années, notamment dans le cadre de l'harmonisation européenne des diplômes (LMD) qui a permis l'émergence d'une politique de sites fondée sur le développement de la recherche (offre commune de masters, reconnaissance de laboratoires communs, coaccréditation d'écoles doctorales) et un rapprochement pragmatique entre les institutions, notamment grâce à la politique de contractualisation.

Les nouveaux outils créés par la Loi de programme pour la recherche - PRES, RTRA, réforme des études doctorales - vont contribuer à renforcer et accélérer le rapprochement entre les différents acteurs, quels que soient le statut ou la tutelle des établissements.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	15 591	15 591	81 493	81 493	104 190	104 190
Subventions pour charges de service public	15 591	15 591	81 493	81 493	104 190	104 190
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	755	755	578	578	1 806	1 806
Subventions pour charges de service public	755	755	578	578	1 806	1 806
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	1 740	1 740	2 670	2 670	2 728	2 728
Subventions pour charges de service public	1 740	1 740	2 670	2 670	2 728	2 728
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	782	782	669	669	707	707
Subventions pour charges de service public	782	782	669	669	707	707
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	4 163	4 163	2 805	2 805	3 003	3 003
Subventions pour charges de service public	4 163	4 163	2 805	2 805	3 003	3 003
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	8 921	8 921	9 730	9 730	9 736	9 736
Subventions pour charges de service public	8 921	8 921	9 730	9 730	9 736	9 736
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	177	177	279	279	1 080	1 080
Subventions pour charges de service public	177	177	279	279	1 080	1 080
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	193	193	317	317	334	334
Subventions pour charges de service public	193	193	317	317	334	334
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	11 187	11 187	2 350	2 350	3 023	3 023
Subventions pour charges de service public	11 187	11 187	2 350	2 350	3 023	3 023
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	16	16	8	8		
Subventions pour charges de service public	16	16	8	8		
Action n° 14 : Immobilier	9 517	22 824	57 423	31 453	59 476	35 513
Subventions pour charges de service public	9 517	22 824	57 423	31 453	59 476	35 513
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	16 861	16 861	9 963	9 963	10 207	10 207
Subventions pour charges de service public	16 861	16 861	9 963	9 963	10 207	10 207
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	90 831	90 831	30 071	30 071		
Subventions pour charges de service public	90 831	90 831	30 071	30 071		
Programme 231 : Vie étudiante			1 402	1 402		
Subventions pour charges de service public			1 402	1 402		
Totaux	160 734	174 041	199 758	173 788	196 290	172 327

Le chiffre correspondant aux subventions de l'État dans les ressources de l'opérateur est établi à partir d'une déclaration faite par les opérateurs de leurs recettes prévisionnelles. La totalité des dotations contractuelles négociées au cours de l'année n'ayant pas toujours été intégrée dans cette déclaration, il peut subsister des écarts entre les crédits inscrits en LFI et le montant de la subvention portée dans les ressources des opérateurs.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
191 225	69 974		213 620	474 819

Les ressources des écoles et formations d'ingénieurs proviennent :

- des **subventions de l'État**, pour **40%** ;
- des **subventions** d'autres collectivités pour **16%**, dont la moitié émane des collectivités territoriales et de 15% de l'union européenne ;
- des **ressources propres** pour **44%**, sur trois postes principaux représentant plus de la moitié de ces ressources : les droits d'inscription (11%), les ressources de la formation continue (13%) et surtout celles des contrats de recherche (29%).

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	7 205	4 739	956	12 899
Formation initiale et continue de niveau master	56 635	41 484	12 096	110 215
Formation initiale et continue de niveau doctorat	2 334	2 406	236	4 976
Bibliothèques et documentation	1 172	5 216	827	7 215
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	2 332	4 558	2 149	9 039
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	10 153	16 992	7 651	34 796
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	20 632	39 668	17 457	77 756
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	169	314	46	530
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	791	1 034	96	1 921
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	3 010	4 297	1 361	8 668
Diffusion des savoirs et musées	203	829	4 897	5 930
Immobilier	4 668	36 304	45 413	86 385
Pilotage et animation du programme de l'établissement	38 373	39 249	5 133	82 755
Aides directes	25	15 012	0	15 037
Aides indirectes	2 549	8 239	169	10 957
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 539	2 520	103	4 161
Totaux	151 789	222 861	98 591	473 241

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative des établissements. Les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra dès 2008 de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur principal	2 119	2 063	2 063
Autres emplois en fonction dans l'opérateur principal (ETPT)	8 594	9 510	9 648
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le ou les programmes de rattachement P150 et 231)</i>	<i>8 594</i>	<i>9 510</i>	<i>9 648</i>
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>			

AUTRES ÉTABLISSEMENTS À VOCATION PRINCIPALE DE RECHERCHE

Cette catégorie regroupe cinq établissements dont la spécificité est d'intervenir principalement dans le secteur de la recherche universitaire.

Institut de physique du globe de Paris

L'Institut de Physique du Globe de Paris, créé en 1921, est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP), qui a le statut de grand établissement au sens de l'article L 717-1 du code de l'éducation. Ses missions sont l'observation et l'étude des phénomènes naturels, la recherche, l'enseignement, et la diffusion et la valorisation des connaissances dans le domaine des sciences physiques de la terre. L'IPGP a également la responsabilité de cinq observatoires (observatoire magnétique créé en 1936 à Chambon-la-Forêt, observatoire sismologique et trois observatoires volcanologiques en Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion).

Muséum national d'histoire naturelle

Le Muséum national d'histoire naturelle est un établissement public à caractère scientifique, culturel et Professionnel doté du statut de grand établissement relevant de la tutelle conjointe des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de recherche et de l'environnement. Il est régi par le décret n° 2001- 916 du 3 octobre 2001. Il est devenu « musée de France » le 6 janvier 2002.

Ses missions sont : la recherche fondamentale et appliquée, la conservation et l'enrichissement des collections issues du patrimoine scientifique et culturel, l'enseignement, l'expertise, la valorisation, la diffusion des connaissances et l'action éducative à l'intention de tous les publics.

Le premier contrat entre l'Etat et le Muséum national d'histoire naturelle englobant l'ensemble de ses missions a été signé le 26 juillet 2004. La durée de ce contrat fixée à six ans et couvrant la période 2003-2008 s'appuie sur les orientations stratégiques du projet de l'établissement qui ont été approuvées par les instances du Muséum. Avec la mise en place d'outils d'évaluation et de pilotage, ce contrat est un volet très important de la modernisation de l'établissement. Il s'organise autour de quatre grands ensembles : la recherche, l'expertise et l'enseignement, le patrimoine scientifique, naturel et culturel, l'accueil des publics, la modernisation de la gestion et de l'administration. La procédure pour l'élaboration du deuxième contrat d'établissement 2009-2012 sera entamée en décembre 2007 dans la perspective d'une signature à la fin de l'année 2008.

Parallèlement à l'amélioration et à la modernisation de son organisation fonctionnelle et administrative plusieurs grands chantiers ont été lancés ou sont en cours :

Le Musée de l'Homme : Le concours d'architecture a été remporté en décembre 2006 par l'équipe Brochet-Lajus-Pueyo. Un comité de validation du projet (scientifique, culturel, financier) va être installé. Les travaux pourraient commencer en 2009.

La rénovation du parc zoologique de Paris : Pour réaliser sa rénovation du parc zoologique, l'établissement a décidé de recourir à un partenariat public privé, le muséum restant gestionnaire du zoo. Une réunion interministérielle a retenu le principe de cette procédure. Un programme scientifique et culturel a été élaboré autour du concept de biodiversité. A l'issue d'un concours destiné à commander une esquisse à une équipe d'architectes et de paysagistes, le cabinet TN+ a été choisi. Le dialogue compétitif conduit avec les deux concurrents SODEARIF et EIFFAGE ayant abouti à un chiffrage supérieur à celui présenté par les architectes un nouvel appel à candidature devra être lancé, et un nouveau dialogue devrait avoir lieu début 2008.

Le patrimoine immobilier du Muséum fait par ailleurs l'objet d'un plan global de rénovation échelonné sur la période 2005-2016. Le nombre total d'entrées sur les sites parisiens et les sites en région était de 1 795 097 en 2005 et de 1 878 043 en 2006.

Institut national d'histoire de l'art

L'institut national d'histoire de l'art (INHA), créé en juillet 2001, est un EPCSCP, doté du statut de grand établissement, placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture.

L'INHA exerce, d'une part, des activités de recherche, de formation à la recherche documentaire et de diffusion des connaissances, et, d'autre part, assure la constitution, la conservation, l'enrichissement et la valorisation de ses collections propres et des collections qui lui sont confiées, réunies en bibliothèque. Il offre ainsi à un public composé de chercheurs, d'étudiants et d'amateurs des collections de référence en art et en archéologie, disciplines dans lesquelles la bibliothèque est CADIST (Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique). Ouverte 53 heures par semaine depuis 2003 (contre 52 heures auparavant), elle a, en 2006, accueilli 31 550 visites, contre 32 204 en 2005. L'un des objectifs fixé par le contrat consistera à améliorer les services offerts aux usagers, et notamment les horaires d'ouverture, et à élargir la fréquentation à de nouveaux publics, sur place et à distance. L'INHA est par ailleurs engagé dans la préfiguration d'une grande bibliothèque de référence en histoire de l'art et en archéologie : cette nouvelle bibliothèque, dont l'ouverture est prévue à l'horizon 2012, offrira 1,6 million de documents dans un espace de 9 600 m², situé au sein du quadrilatère Richelieu rénové (salle Labrouste).

A l'instar des autres grands centres d'histoire de l'art dans le monde, les équipes de recherche de l'INHA s'adossent et puisent une partie de leurs objectifs dans les collections de leur bibliothèque. Ainsi, les projets scientifiques donnent-ils la prééminence aux programmes documentaires fédérateurs, à l'enrichissement et à la valorisation des ressources et des outils scientifiques.

Observatoire de Paris

L'Observatoire de Paris est un centre de recherches en astronomie et en astrophysique localisé sur 3 sites (Paris, Meudon, Nançay), doté du statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (grand établissement au titre de l'article L.717-1 du code de l'éducation

Il remplit trois missions fondamentales :

- la recherche, en contribuant au progrès de la connaissance de l'univers. Il est également chargé de fournir à la communauté nationale et internationale des services liés à son activité de recherche et de mettre en œuvre des activités de coopération internationale ;
- la formation initiale et continue ;
- la diffusion des connaissances.

La recherche menée à l'Observatoire de Paris s'organise autour des principaux thèmes en astronomie et en astrophysique (métrologie de l'espace et du temps, soleil et système soleil-terre, systèmes planétaires, milieu interstellaire, physique des étoiles, physique des galaxies, cosmologie, objets compacts et ondes gravitationnelles, histoire des sciences).

L'Observatoire de Paris est composé de six départements, d'un service scientifique situé à Nançay, d'un institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides qui lui est rattaché, de quatre services communs et d'une unité de formation et d'enseignement. Dans le cadre des responsabilités de service qui lui ont été confiées au niveau national ou international, il abrite le laboratoire primaire du temps et des fréquences, le service des éphémérides, les services de surveillance et prévision de l'activité solaire et le bureau central du Service International de la Rotation de la Terre.

Observatoire de la Côte d'Azur

L'Observatoire de la Côte d'Azur résulte de la fusion de l'Observatoire de Nice et d'un service interuniversitaire géré par l'Observatoire de Paris : le Centre d'études et de recherches en géodynamique et astrométrie.

Établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, il est doté de l'autonomie administrative, financière et scientifique. Il est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

L'Observatoire de la Côte d'Azur a pour principales missions :

- de contribuer au progrès de la connaissance de l'univers par l'acquisition systématique de données d'observation, le développement et l'exploitation de moyens théoriques, expérimentaux et techniques appropriés, dans les domaines de l'astronomie, de la géophysique, des sciences connexes et de leurs applications ;
- de fournir des services liés à l'activité de recherche de l'établissement ;
- de contribuer à la formation initiale et continue d'étudiants et de l'ensemble des personnels de recherche ;

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

-de concourir à la diffusion des connaissances, en particulier auprès du personnel enseignant et des usagers du service public de l'enseignement ;

-de mettre en œuvre des activités de coopération internationale, notamment européenne.

Ces établissements pourront demander à bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités.

Les actions

Ces établissements sont rattachés au titre du programme 150 aux actions relatives à la formation initiale et continue de niveau Master (action 02) et de niveau Doctorat (action 03), aux actions de recherche universitaire 05, 06, 08, 10, 11, 12 ainsi qu'à l'action 13 « diffusion des savoirs ». Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Nature des liens avec les opérateurs

Tous les établissements de cette catégorie disposent d'un contrat conclu au cours de vagues successives. Les négociations quadriennales conduites, notamment avec la direction de la recherche, fixent les objectifs de la politique scientifique de ces établissements, dont l'évaluation est réalisée lors de chaque renouvellement de contrat.

■ FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	209	209	182	182	1 301	1 301
Subventions pour charges de service public	209	209	182	182	1 301	1 301
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	119	119	176	176	651	651
Subventions pour charges de service public	119	119	176	176	651	651
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	6 066	6 066	4 302	4 302	4 354	4 354
Subventions pour charges de service public	6 066	6 066	4 302	4 302	4 354	4 354
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 011	1 011	1 901	1 901	1 902	1 902
Subventions pour charges de service public	1 011	1 011	1 901	1 901	1 902	1 902
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	4	4	52	52	55	55
Subventions pour charges de service public	4	4	52	52	55	55
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	41	41	67	67	70	70
Subventions pour charges de service public	41	41	67	67	70	70
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	8 116	8 116	5 560	5 560	5 680	5 680
Subventions pour charges de service public	8 116	8 116	5 560	5 560	5 680	5 680
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	786	786	798	798	500	500
Subventions pour charges de service public	786	786	798	798	500	500
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	6 066	6 066	870	870	1 001	1 001
Subventions pour charges de service public	6 066	6 066	870	870	1 001	1 001
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	12 864	12 864	9 331	9 331	12 662	12 662
Subventions pour charges de service public	12 864	12 864	9 331	9 331	12 662	12 662
Action n° 14 : Immobilier	1 555	11 745	19 569	19 825	20 018	19 768
Subventions pour charges de service public	1 555	1 745	8 069	8 325	20 018	19 768

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres		10 000	11 500	11 500		
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	2 456	2 456	1 898	1 898	1 852	1 852
Subventions pour charges de service public	2 456	2 456	1 898	1 898	1 852	1 852
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	1 637	1 637	1 123	1 123		
Subventions pour charges de service public	1 637	1 637	1 123	1 123		
Totaux	40 930	51 120	45 829	46 085	50 046	49 796

Le chiffre correspondant aux subventions de l'État dans les ressources de l'opérateur est établi à partir d'une déclaration faite par les opérateurs de leurs recettes prévisionnelles. La totalité des dotations contractuelles négociées au cours de l'année n'ayant pas toujours été intégrée dans cette déclaration, il peut subsister des écarts entre les crédits inscrits en LFI et le montant de la subvention portée dans les ressources des opérateurs.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
51 908	7 349		24 387	83 644

Les ressources des autres établissements à vocation principale de recherche proviennent :

- des **subventions de l'État**, pour **62%** ;
- des **subventions** d'autres collectivités pour **8%**, dont les deux tiers proviennent des collectivités territoriales (43%) et de l'union européenne (20%) ;
- des **ressources propres** pour **30%**, sur deux postes principaux : les droits d'inscription et les ressources des contrats de recherche.

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Formation initiale et continue de niveau master	183	467	58	707
Formation initiale et continue de niveau doctorat	6	60	5	72
Bibliothèques et documentation	837	3 245	293	4 374
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 841	2 163	533	4 537
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 674	5 671	4 184	11 529
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	1 224	1 746	495	3 465
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	191	198	253	642
Diffusion des savoirs et musées	8 267	7 091	1 598	16 955
Immobilier	1 716	16 136	13 661	31 513
Pilotage et animation du programme de l'établissement	3 102	6 155	512	9 769
Aides directes	0	0	69	69
Totaux	19 040	42 932	21 661	83 633

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative des établissements. Les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables

qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra dès 2008 de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur principal	359	352	352
Autres emplois en fonction dans l'opérateur principal(ETPT)	1 599	1 794	1 763
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le ou les programmes de rattachement : P150 et 231)</i>	1 599	1 794	1 763
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>			

AUTRES ÉTABLISSEMENTS À VOCATION D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

Cette catégorie d'opérateurs regroupe des établissements dont la spécificité est, hormis pour le CNAM, de s'être spécialisés dans un secteur culturel et scientifique particulier. Elle comprend à la fois des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel constitués sous la forme de grands établissements et des établissements publics administratifs dont l'importance relative est limitée au sein du programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Grands établissements

-L'Université de technologie en sciences des organisations et de la décision de Paris-Dauphine, est l'appellation attribuée au grand établissement créé à partir de l'université Paris 9.

-L'Institut national des langues et civilisations orientales assure des formations initiales et continues portant sur l'étude des langues et des civilisations et contribue, par la diffusion de ses productions scientifiques et pédagogiques, à la connaissance des pays concernés.

-L'École pratique des hautes études a pour mission dans les champs scientifiques qu'elle couvre, le développement de la recherche et la formation par la pratique. L'école comporte aujourd'hui trois sections : sciences de la vie et de la terre, sciences historiques et philologiques, sciences religieuses.

-L'École des hautes études en sciences sociales a pour mission la recherche et l'enseignement de la recherche en sciences sociales, en incluant dans les sciences sociales, les rapports que celles-ci entretiennent avec les autres sciences.

-Le Conservatoire national des arts et métiers assure principalement la promotion supérieure du travail et la formation professionnelle continue.

-L'École nationale des Chartes prépare, à des concours de personnels scientifiques des archives et des bibliothèques ou ayant en charge le patrimoine national, des élèves ayant le statut de fonctionnaires stagiaires rémunérés par l'État. Les cours organisés reposent sur des formations à et par la recherche en sciences de l'homme et de la société, particulièrement dans les disciplines relatives à l'étude critique, l'exploitation, la conservation, la communication des sources historiques.

-L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques accueille à la fois des élèves conservateurs stagiaires et des étudiants non fonctionnaires en Master. Les modules organisés reposent sur des formations à et par la recherche et préparent aux concours et fonctions scientifiques et d'encadrement dans les bibliothèques et dans les services de documentation et d'information scientifique et technique.

Établissements publics administratifs (EPA)

-L'Institut d'administration des entreprises de Paris dispense un enseignement de spécialisation axé sur la gestion des entreprises et des organisations publiques ou privées.

-L'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre dispense une formation à finalité professionnelle dans le théâtre.

-L'École nationale supérieure Louis Lumière dispense une formation à finalité professionnelle pour le cinéma.

-Le Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES) est un établissement public national créé par décret n° 99-318 du 20 avril 1999 et situé à Montpellier. Cet établissement est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le centre assure pour le compte des établissements publics d'enseignement supérieur et, dans la mesure de ses moyens, des organismes de recherche, un service informatique dans les domaines suivants :

-le calcul numérique intensif ;

-l'exploitation des bases de données d'information et de documentation, notamment celles utilisées dans le secteur des bibliothèques ;

-l'expertise et la formation en matière de réseaux informatiques nationaux et internationaux et en matière de technologies associées.

L'activité du CINES en matière de calcul intensif devrait, courant 2007, être ajustée à la baisse parallèlement au développement du GENCI.

Ces établissements pourront demander à bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités.

Les actions

Dans le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », ces établissements se rapportent aux actions 1, 2, 3 (Licence, Master, Doctorat), 10 (recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement) et 11 (recherche universitaire en sciences de l'Homme et de la société), ainsi que, au sein du programme 231 « Vie étudiante », à l'action 3 « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ». Les actions transversales du programme 150 (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Nature des liens avec les opérateurs

Tous ces opérateurs disposent de l'autonomie pédagogique, administrative et financière.

La tutelle des grands établissements est assurée directement par la ministre chargée de l'enseignement supérieur, à l'exception de l'université de technologie Paris-Dauphine, qui relève du recteur de l'académie de Paris. S'agissant des EPA, la tutelle est assurée par le recteur de l'académie compétent.

Leurs activités de formation, de recherche et de documentation font l'objet, dans le cadre de la carte des formations supérieures, de contrats d'établissement quadriennaux avec l'État. Ils délivrent des diplômes propres et sont pour la plupart d'entre eux également habilités par la ministre chargée de l'enseignement supérieur à délivrer des diplômes nationaux. Chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation des établissements.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	208	208	592	592	630	630
Subventions pour charges de service public	208	208	592	592	630	630
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	2 079	2 079	8 152	8 152	28 008	28 008
Subventions pour charges de service public	2 079	2 079	8 152	8 152	28 008	28 008
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	337	337	333	333	700	700
Subventions pour charges de service public	337	337	333	333	700	700
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	6 125	6 125	2 889	2 889	3 011	3 011
Subventions pour charges de service public	6 125	6 125	2 889	2 889	3 011	3 011

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	135	135	387	387	420	420
Subventions pour charges de service public	135	135	387	387	420	420
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	196	196	784	784	840	840
Subventions pour charges de service public	196	196	784	784	840	840
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur			107	107		
Subventions pour charges de service public			107	107		
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement			25	25		
Subventions pour charges de service public			25	25		
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	3 783	3 783	6 954	6 954	3 641	3 641
Subventions pour charges de service public	3 783	3 783	6 954	6 954	3 641	3 641
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	2 520	2 520	916	916	1 610	1 610
Subventions pour charges de service public	2 520	2 520	916	916	1 610	1 610
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	6 622	6 622	5 612	5 612	5 952	5 952
Subventions pour charges de service public	6 622	6 622	5 612	5 612	5 952	5 952
Action n° 14 : Immobilier	6 785	9 183	18 042	11 469	18 906	14 334
Subventions pour charges de service public	6 785	9 183	18 042	11 469	18 906	14 334
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	5 887	5 887	4 852	4 896	6 302	6 302
Subventions pour charges de service public	5 887	5 887	4 852	4 896	6 302	6 302
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	26 638	26 638	17 844	17 844		
Subventions pour charges de service public	26 638	26 638	17 844	17 844		
Programme 231 : Vie étudiante			89	89		
Subventions pour charges de service public			89	89		
Totaux	61 315	63 713	67 578	61 049	70 020	65 448

Le chiffre correspondant aux subventions de l'État dans les ressources de l'opérateur est établi à partir d'une déclaration faite par les opérateurs de leurs recettes prévisionnelles. La totalité des dotations contractuelles négociées au cours de l'année n'ayant pas toujours été intégrée dans cette déclaration, il peut subsister des écarts entre les crédits inscrits en LFI et le montant de la subvention portée dans les ressources des opérateurs.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
62 483	10 293		66 567	139 343

Les ressources des autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche proviennent :

- des **subventions de l'État**, pour **45%** ;
- des **subventions** d'autres collectivités pour **7%**, dont un tiers provient des collectivités territoriales ;
- des **ressources propres** pour **48%**, sur trois postes principaux : les droits d'inscription pour plus de la moitié, les ressources de la formation continue pour un cinquième et celles des contrats de recherche (11%).

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	8 444	4 054	822	13 320
Formation initiale et continue de niveau master	13 436	14 255	2 293	29 984
Formation initiale et continue de niveau doctorat	2 264	2 568	355	5 187
Bibliothèques et documentation	451	1 454	33	1 939
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 388	199	37	1 623
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	892	300	44	1 236
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	2 972	61	0	3 033
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	0	11	0	11
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	849	41	3	893
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	5 525	4 107	284	9 916
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	307	2 858	2 464	5 629
Diffusion des savoirs et musées	2 668	8 023	367	11 058
Immobilier	1 745	20 984	5 214	27 943
Pilotage et animation du programme de l'établissement	13 969	8 915	2 826	25 710
Aides directes	0	111	0	111
Aides indirectes	0	27	0	27
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	0	18	0	18
Totaux	54 910	67 987	14 741	137 638

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative des établissements. Les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra dès 2008 de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Réalisation 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur principal	1 010	1 040	1 040
Autres emplois en fonction dans l'opérateur principal (ETPT)	3 164	3 618	3 619
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le ou les programmes de rattachement : P150 et 231)</i>	3 164	3 618	3 619
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>			

ETABLISSEMENT PUBLIC DU CAMPUS DE JUSSIEU

L'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ) est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Il a été créé par le décret n° 97-356 du 17 avril 1997 modifié par les décrets n° 99-329 du 29 avril 1999 et n° 2000-1105 du 14 novembre 2000. Le décret n°2006-1543 du 7 décembre 2006 abroge le décret de 1997. Il élargit

les missions de l'établissement et prend en compte la création de l'établissement public d'aménagement universitaire (EPAU) par décret n°2006-1219 du 5 octobre 2006, en prévoyant notamment les modalités de collaboration entre les deux établissements. Il convient à cet égard de noter que les fonctions de directeur général de l'EPCJ sont exercées par le directeur général de l'EPAU.

Les missions

L'EPCJ a pour mission d'assurer, dans un périmètre annexé à son statut (c'est à dire le campus de Jussieu et l'« îlot Cuvier ») tout ou partie des missions de maîtrise d'ouvrage des opérations de désamiantage, de mise en sécurité, de réhabilitation, de construction et d'aménagement d'immeubles appartenant à l'Etat, y compris d'immeubles affectés, mis à disposition ou attribués à titre de dotation à des établissements publics de l'Etat.

En dehors de ce périmètre géographique, l'établissement est chargé de prendre à bail et d'aménager, le cas échéant, les locaux de substitution nécessaires à la réalisation des travaux.

L'établissement est responsable de la sécurité dans les enceintes et locaux qui, pour l'exercice des missions qui lui incombent, cessent provisoirement d'être à la disposition des usagers. Il a pleine autorité sur le déroulement du chantier.

L'établissement assure, en liaison avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'information du public, des personnels et des étudiants sur le déroulement des travaux.

L'EPCJ peut agir en qualité de mandataire et exercer pour le compte de l'Etat ou d'un établissement public placé sous la tutelle de la ministre chargée de l'enseignement supérieur, les attributions de la maîtrise d'ouvrage.

Le bilan des réalisations fin 2006 est le suivant : les surfaces désamiantées (21 barres du secteur ouest et la Tour) représentent une surface de 118 700 m² SHON, soit un taux de désamiantage de 62 % par rapport à la surface totale amiantée de 190 268 m² SHON. Les surfaces rénovées et réoccupées s'élèvent à 48 000 m² SHON, soit un taux de 20,8 % par rapport à la surface totale du Gril initial de 229 000 m² SHON. Il s'agit du secteur 1 réoccupé par l'université Paris 6 en 2000 pour la barre expérimentale 65-66 et en 2003 pour 7 autres barres. Par ailleurs, deux constructions nouvelles définitives sur site ont été livrées pour permettre le relogement des activités de l'université Paris 6 présentes sur le secteur Ouest et la Tour : le bâtiment Esclangon et le bâtiment « Atrium » (16 700 m² SHON) dans lesquels les premiers emménagements ont eu lieu à la rentrée universitaire 2006.

Le bon déroulement des travaux nécessite des relogements, le plus souvent transitoires, suivant un enchaînement de « tiroirs » relativement complexes qui sont pour partie à l'origine des retards pris dans le déroulement du chantier.

Les actions

L'EPCJ relève au sein du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » de l'action 14 « Immobilier ».

Nature des liens avec l'opérateur

Le ministère siège au conseil d'administration de l'établissement public du campus de Jussieu.

A ce titre, il participe aux délibérations relatives :

- aux orientations de l'établissement et son programme d'activités et d'investissements ;
- au budget et ses modifications ;
- au compte financier.

Le ministère alloue à l'établissement public du campus de Jussieu les crédits d'investissement inscrits en loi de finances au vu des informations que celui-ci lui communique périodiquement sur la gestion de l'année en cours et le bon déroulement des chantiers. Les retards pris dans la programmation peuvent occasionner des corrections importantes dans le rythme et les montants des crédits versés à l'établissement en cours de gestion.

Depuis sa création et jusqu'au 31 décembre 2006, l'EPCJ a bénéficié (toutes sources de financement confondues) d'un montant d'autorisations d'engagement de 676,76 M€ couverts à hauteur de 532,55 M€ en crédits de paiement. Cette somme conséquente est justifiée par l'importance et la complexité du chantier.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 14 : Immobilier	53 300	36 950	93 190	114 590	151 590	216 390
Subventions pour charges de service public	21 000	21 950	93 190	114 590	81 490	124 590
Dotations en fonds propres	32 300	15 000			70 100	91 800
Totaux	53 300	36 950	93 190	114 590	151 590	216 390

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
114 590	11 000		40 835	166 425

La subvention globale notifiée par le MENESR au titre de la gestion 2007 s'élève à 114,59 M€, que l'établissement répartit en deux sous ensembles : 49,05 M€ en crédits de fonctionnement et 65,54 M€ en crédits d'investissement.

Les autres recettes budgétées se décomposent en :

- 5,28 M€ de ressources propres et produits financiers,
- 35,56 M€ de prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement et
- 11,0 M€ (prévision de financement de l'opération de restructuration de l'îlot Cuvier sur le CPER).

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Immobilier	3 338	48 564	62 949	114 851
Totaux	3 338	48 564	62 949	114 851

De nombreuses études et travaux déjà en cours en 2006 se poursuivront sur 2007.

Les principaux secteurs d'activité sont :

- La réhabilitation du secteur Ouest : les travaux vont concerner à la fois du désamiantage, mais également le début des travaux (gros oeuvre, clos-couvert et installations techniques) des barres libérées et déjà désamiantées et le début du lancement des travaux d'aménagement intérieur ;
- La rénovation de la tour centrale : les travaux de façades, de protection au feu des poteaux extérieurs et d'aménagement intérieur vont être menés à bien ;
- La réhabilitation du secteur Est : les études sont pour la plupart largement avancées et les travaux de désamiantage devraient débiter en fin d'année, tout en sachant que le programme de réhabilitation du secteur Est nécessite la validation du schéma directeur d'occupation du campus après désamiantage ;
- Les locations extérieures : l'exercice 2007 va connaître la traduction en année pleine des prises à bail décidées en toute fin d'exercice 2006, notamment sur les immeubles Biopark et Berlier ;
- Les transferts : c'est en grande partie le déménagement de l'université Paris 7 vers les bâtiments livrés sur la ZAC Paris Rive Gauche qui mobilise les crédits, ainsi que les transferts consécutifs au démarrage de l'opération de restructuration de l'îlot Cuvier.

Cette phase importante de rénovation qui touche les secteurs Ouest et Est ainsi que la tour centrale va s'étendre sur plusieurs exercices : il y a bien entendu, comme sur toute opération de réhabilitation complexe, des risques de glissement ou de dérive des calendriers. Mais 2007 marque néanmoins une césure par rapport aux années précédentes, et celle-ci se traduit également dans le projet de budget 2008 par l'augmentation des crédits d'opérations et la création de douze emplois.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Réalisation 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	40	45	57
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

Les prévisions d'effectifs sont croissantes en 2007 (+5 ETPT) et 2008 (+12 ETPT).

L'année 2008 sera marquée par une forte activité comprenant la rénovation du secteur Ouest et de la tour centrale, ainsi que le désamiantage du secteur Est. La demande de création d'ETPT en 2008 chiffrée à 12 correspond à ce surcroît d'activité : chefs de projet, chargés d'opérations et personnels ingénieurs au nombre de huit afin de renforcer les équipes projet qui suivent des opérations de plus en plus complexes, secrétaires et assistants administratifs au nombre de quatre pour renforcer le suivi administratif des dossiers (service juridique, service financier, secrétariat général).

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

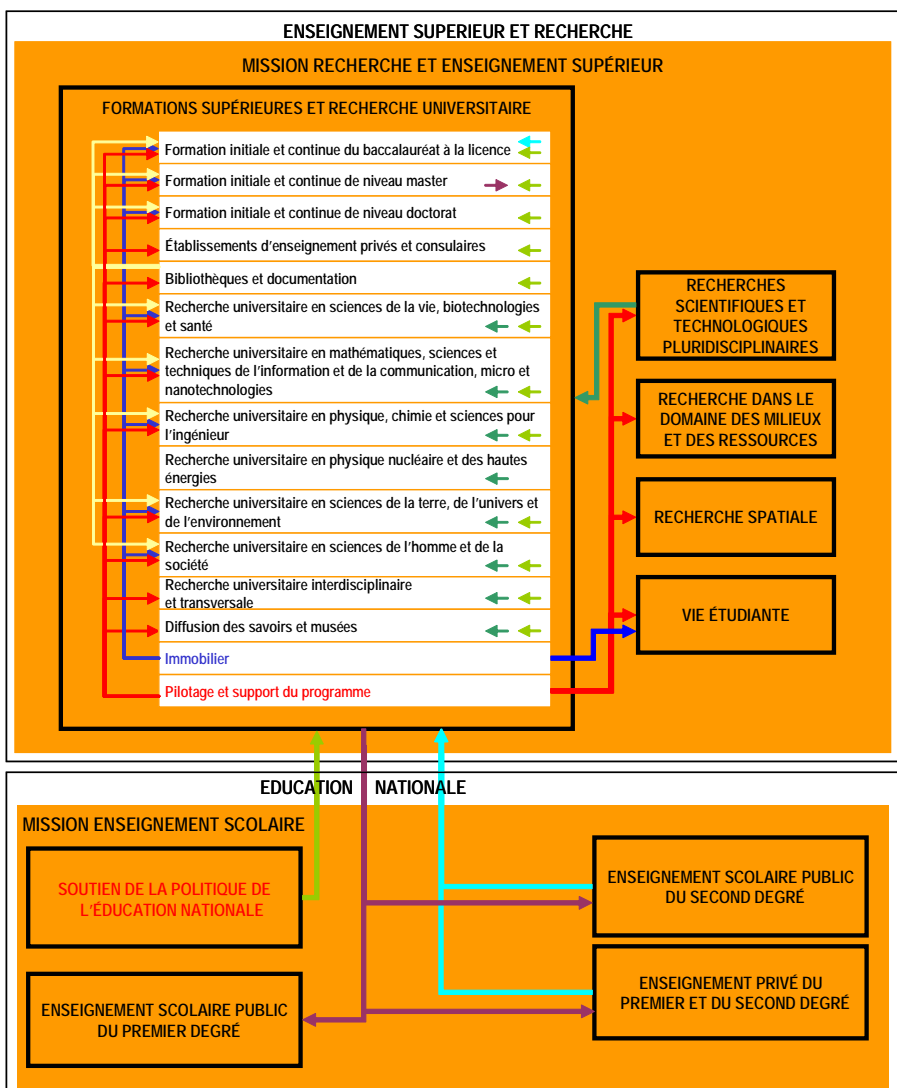
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | ANALYSE DES COÛTS

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2008 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2007 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 378 959 979	+952 869 778	+2 523 015 058	+5 854 844 815	+5 784 815 666
Formation initiale et continue de niveau master	2 162 387 751	+929 993 204	-43 620 542	+3 048 760 413	+2 863 055 322
Formation initiale et continue de niveau doctorat	190 059 072	+180 343 475	+2 418 363	+372 820 910	+681 356 487
Établissements d'enseignement privés	55 288 852	+685 964	+149 362	+56 124 178	+57 230 710
Bibliothèques et documentation	349 826 812	-349 826 811	0	+1	0
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	801 765 836	+176 237 476	+84 377 674	+1 062 380 986	+966 529 559
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	350 095 751	+90 555 449	+52 493 389	+493 144 589	+516 017 415
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	495 791 305	+158 396 174	+65 238 075	+719 425 554	+606 337 751
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	13 650 762	0	+96 495	+13 747 257	+1 264 546
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	128 417 116	+46 944 187	+13 008 829	+188 370 132	+166 770 520
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	839 573 846	+130 129 714	+98 812 188	+1 068 515 748	+1 074 286 606
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	999 504 274	+5 200 749	+37 136 174	+1 041 841 197	+403 576 672
Diffusion des savoirs et musées	77 699 768	+2 943 122	+1 586 114	+82 229 004	+88 504 145
Immobilier	1 476 552 879	-1 342 766 773	-133 786 106	0	0
Pilotage et support du programme	1 006 671 278	-981 705 708	-24 965 570	0	0
Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur (ancien)					0
Totaux	11 326 245 281	0	+2 675 959 503	14 002 204 784	13 209 745 399

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-2 675 959 503
Enseignement privé du premier et du second degrés (Mission « Enseignement scolaire »)	-306 576 871
Enseignement scolaire public du premier degré (Mission « Enseignement scolaire »)	+28 233 496
Enseignement scolaire public du second degré (Mission « Enseignement scolaire »)	-2 173 842 503
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-333 265 066
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+3 894 368
Recherche spatiale (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+5 194 600
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-35 568 177
Vie étudiante (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+135 970 650

OBSERVATIONS

FONCTIONS DE SOUTIEN DU PROGRAMME

Le programme comporte trois actions dites de soutien du programme : « Bibliothèques et documentation », « Immobilier » et « Pilotage et support du programme ».

L'action « Bibliothèques et documentation » regroupe les crédits et emplois consacrés par l'Etat aux développements des ressources documentaires dans les établissements d'enseignement supérieur et à leur accessibilité dans de bonnes conditions pour les étudiants, ainsi que la mise à disposition des ressources d'information scientifique les plus récentes et de niveau international pour les chercheurs.

L'action « Immobilier » regroupe les crédits et les emplois consacrés par l'Etat aux constructions, restructurations, acquisitions et locations ainsi qu'à la maintenance, la sécurité, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments et terrains des opérateurs du programme. Pour suivre les recommandations du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) et ventiler une partie des crédits des Contrats de plan Etat-Région sur le programme « Vie étudiante », l'enquête « surface » de la DGES a été améliorée afin d'identifier des surfaces au titre de l'hébergement des étudiants sur l'ensemble des surfaces bâties des établissements de l'enseignement supérieur.

L'action « Pilotage et support du programme » comprend les moyens consacrés au pilotage du système universitaire (Administration centrale, Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), Conseil national des universités - CNU, technologies de l'information et de la communication), à l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE), au pilotage opérationnel des établissements, à l'action internationale et à la formation des personnels enseignants chercheurs et IATOS (ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service).

A compter du PLF 2008, l'action « Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur » est supprimée selon les recommandations des commissions parlementaires et du CIAP. Les crédits figurant sur cette action sont maintenant imputés sur les autres actions du programme.

MODALITÉS DE RAPPROCHEMENT ET DE VENTILATION DES CRÉDITS DE SOUTIEN DANS LES ACTIONS.

1 – L'action « Bibliothèques et documentation »

Les crédits sont ventilés à la fois en fonction de la répartition des effectifs d'étudiants entre les niveaux d'enseignement, du nombre d'enseignants-chercheurs dans chacune des actions d'enseignement et de recherche ainsi que de la répartition entre actions des dépenses documentaires, soit :

- Action « Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence » : 36,4 %
- Action « Formation initiale et continue de niveau Master » : 25,7 %
- Action « Formation initiale et continue de niveau Doctorat » : 19,1 %
- Action « Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé » : 3,9 %
- Action « Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies » : 3,7 %
- Action « Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur » : 3,6 %
- Action « Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement » : 3,1 %
- Action « Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société » : 4,5 %

2 - L'action « Immobilier »

Les crédits sont ventilés au prorata des surfaces totales bâties sur les actions «non support» du programme et sur deux actions du programme « Vie étudiante », soit :

Programme « Formations supérieures et recherche universitaire » :

- Action « Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence » : 33,9 %
- Action « Formation initiale et continue de niveau Master » : 33,3 %
- Action « Formation initiale et continue de niveau Doctorat » : 3,7 %
- Action « Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé » : 6,1 %
- Action « Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies » : 2,8 %
- Action « Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur » : 7,4 %
- Action « Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement » : 1,7 %
- Action « Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société » : 2 %

Programme « Vie étudiante » :

- Action « Aides indirectes » : 4,9 %
- Action « Santé des étudiants et activités culturelles et sportives » : 4,2 %

3 - L'action « Pilotage et support du programme »

La ventilation des crédits est effectuée sur les actions «non support» du programme, soit en fonction des effectifs enseignants et non enseignants affectés à ces actions, soit au prorata des effectifs d'étudiants inscrits en licence, master et doctorat pour les actions « L », « M » et « D ».

Une partie des crédits est ventilée sur le programme « Vie étudiante » en fonction de la part des activités liées à la vie étudiante du personnel de la direction générale de l'enseignement supérieur.

A compter du PLF 2008, la création d'un ministère de plein exercice de l'enseignement supérieur et de la recherche a entraîné un transfert des crédits du programme « soutien de la politique de l'éducation nationale » vers l'action « pilotage et soutien du programme » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire ». Ces crédits correspondent aux moyens dévolus aux services de la ministre et du Cabinet de la ministre, ainsi que des directions responsables de programmes, DGES et DGRI. A partir du programme « Formations supérieures et recherche universitaire », ce transfert donne lieu à un déversement sur trois programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » : « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », « Recherche dans le domaine de la gestion, des milieux et des ressources » et « Recherche spatiale ».

FONCTIONS DE SOUTIEN EXTERNE ET MODALITÉS DE DÉVERSEMENT DES CRÉDITS

Afin de reconstituer la dépense prévisionnelle complète du programme, des crédits en provenance de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (MIRES) et de la mission « Enseignement scolaire » (MIES) sont déversés sur le programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Crédits en provenance de la MIRES

Des crédits du programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » sont intégrés aux actions de recherche universitaire. 81 % de ce déversement provient de l'Agence Nationale pour la Recherche (dont les crédits sont inscrits dans le programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » à compter du PLF 2008, ce qui explique une partie de l'écart avec les résultats de l'analyse des coûts de la LFI 2007), au titre de son fonctionnement et de son activité d'intervention. 16 % correspondent aux crédits relatifs au financement des conventions CIFRE. Le solde est constitué de crédits relatifs à l'action pilotage et animation de ce programme, à l'information scientifique et technique et aux crédits destinés à l'Académie des Technologies.

Crédits en provenance de la MIES

Une part des crédits du programme « soutien de la politique de l'éducation nationale » est déversée sur le programme pour prendre en compte l'activité de pilotage des personnels des services transversaux de l'administration centrale et des services déconcentrés (personnels des rectorats) vis à vis de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire.

MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE

Les crédits de l'enseignement post-baccalauréat (STS – sections de techniciens supérieurs et CPGE – classes préparatoires aux grandes écoles) inscrits sur les programmes « Enseignement scolaire public du second degré » et « Enseignement privé du premier et second degré » de la mission « Enseignement scolaire » sont déversés sur l'action « formation initiale et continue du baccalauréat à la licence ».

Inversement, une partie des moyens des IUFM contenus dans l'action « formation initiale et continue de niveau master », correspondant à la part des étudiants ayant réussi le concours et des stagiaires de deuxième année d'IUFM, est déversée sur les programmes « Enseignement scolaire public du premier degré », « Enseignement scolaire public du second degré » et « Enseignement privé du premier et du second degrés ».

the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased from 10.5 million to 13.5 million (19.5% of the population).

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the Government has set out a strategy for the 21st century in the White Paper on *Ageing Better: Our Future* (Department of Health 1999). This sets out a vision of a society in which older people are able to live well, and to contribute to society. The White Paper sets out a number of key objectives, including:

• to improve the health and well-being of older people, and to reduce the burden of illness and disability;
• to improve the opportunities for older people to live well, and to contribute to society;
• to improve the support and services available to older people, and to ensure that they are accessible and of high quality.

The White Paper also sets out a number of key actions, including:

• to improve the health and well-being of older people, and to reduce the burden of illness and disability;
• to improve the opportunities for older people to live well, and to contribute to society;
• to improve the support and services available to older people, and to ensure that they are accessible and of high quality.

The White Paper also sets out a number of key actions, including:

• to improve the health and well-being of older people, and to reduce the burden of illness and disability;
• to improve the opportunities for older people to live well, and to contribute to society;
• to improve the support and services available to older people, and to ensure that they are accessible and of high quality.

The White Paper also sets out a number of key actions, including:

• to improve the health and well-being of older people, and to reduce the burden of illness and disability;
• to improve the opportunities for older people to live well, and to contribute to society;
• to improve the support and services available to older people, and to ensure that they are accessible and of high quality.

The White Paper also sets out a number of key actions, including:

• to improve the health and well-being of older people, and to reduce the burden of illness and disability;
• to improve the opportunities for older people to live well, and to contribute to society;
• to improve the support and services available to older people, and to ensure that they are accessible and of high quality.

The White Paper also sets out a number of key actions, including:

• to improve the health and well-being of older people, and to reduce the burden of illness and disability;
• to improve the opportunities for older people to live well, and to contribute to society;
• to improve the support and services available to older people, and to ensure that they are accessible and of high quality.

PROGRAMME 231

VIE ÉTUDIANTE

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	142
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	144
Présentation du programme et des actions	150
Objectifs et indicateurs de performance	155
Justification au premier euro	161
Opérateurs	173
Analyse des coûts du programme et des actions	182

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Bernard SAINT-GIRONS

Directeur général de l'enseignement supérieur

Responsable du programme n° 231 : Vie étudiante

L'amélioration de la vie étudiante constitue l'un des cinq grands chantiers ouverts par le gouvernement en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés pour définir une nouvelle politique de l'enseignement supérieur. Le chantier sur les conditions de vie étudiante a été ouvert au mois de juin et un bilan d'étape a été rendu à la mi-juillet au cours duquel la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a annoncé la mise en place d'une stratégie pluriannuelle prenant en compte tous les aspects du domaine.

La rénovation du dispositif d'aides directes s'impose néanmoins comme une priorité et, dès le budget 2008, 50 M€ de crédits supplémentaires vont permettre d'amorcer la réforme des bourses sur critères sociaux et des bourses de mérite. D'ores et déjà, une décision de revalorisation de 2,5% des taux et des plafonds de bourse à la rentrée universitaire 2007-2008 est intervenue. Des mesures importantes seront également prises en matière de santé des étudiants, de logement et restauration, de vie associative et démocratique et d'accompagnement des étudiants handicapés pour lesquels 15 millions d'euros supplémentaires sont inscrits au budget pour la réalisation des travaux d'accessibilité des bâtiments.

Le système d'aide sociale relevant de la responsabilité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, fondé sur le principe de responsabilité des familles à l'égard de leurs enfants, a pour objectif de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Il s'est constitué en accompagnement de l'augmentation des effectifs étudiants qui ont doublé au cours des vingt dernières années en s'articulant, d'une part autour d'aides financières que perçoivent désormais 30 % des étudiants issus pour l'essentiel des familles les plus modestes et, d'autre part sur un ensemble de dispositifs améliorant leurs conditions de logement et de restauration, de santé, de travail et les soutenant dans leurs engagements et leur vie citoyenne.

De plus, pour permettre aux étudiants en situation de handicap de poursuivre leurs études, des moyens particuliers sont mis en œuvre dans les établissements d'enseignement supérieur. L'application des dispositions de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a conduit à confier aux établissements d'enseignement supérieur la responsabilité de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement des étudiants destinées à favoriser leur intégration et le bon déroulement de leurs études. En conséquence, des moyens nouveaux sont inscrits depuis 2007 et permettent de financer à la fois des aides individuelles, des aides pour des actions collectives et un appui aux mesures d'accessibilité. Cette implication directe des établissements est marquée également par l'adoption à la rentrée universitaire 2007 d'une charte « université / handicap » signée le 5 septembre 2007 par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, par le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité et par la conférence des présidents d'université.

Le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) sont les principaux opérateurs de ce programme. Ils ont pour mission de faciliter les conditions de vie et de travail des étudiants. A ce titre, leurs principaux champs d'action sont les bourses, les aides sociales, la restauration et le logement. En matière de logement, le réseau contribue directement à la mise en œuvre des orientations définies dans le plan Anciaux en prenant en charge l'équipement et l'ameublement des nouveaux logements et en participant au financement des réhabilitations.

L'ambition clairement affichée d'amélioration de la condition étudiante doit s'accompagner d'une efficacité renouvelée de la gestion. A cet égard, l'année 2007 est marquée par des avancées significatives. Ainsi, suite à l'audit de modernisation sur la gestion des bourses de l'enseignement supérieur, le groupe de travail relatif à « la prévision et

l'exécution » a dégagé des méthodes communes de travail avec le CNOUS, en particulier dans le domaine de la fiabilisation des prévisions d'effectifs des étudiants boursiers et en conséquence de celles des besoins budgétaires. La rédaction d'un vade-mecum sur la réglementation des bourses permet une harmonisation des pratiques d'instruction des dossiers d'un CROUS à l'autre. La semi généralisation de l'interface de deux systèmes d'information APOGEE - AGLAE conduit à une mise en paiement accélérée des bourses.

Enfin, l'effort de démocratisation n'est pas réductible au système d'aides sociales et l'amélioration des conditions de démocratisation de l'enseignement supérieur nécessite d'agir sur d'autres leviers, tels que les processus d'information et d'orientation, l'amélioration des taux de réussite notamment en premier cycle, la diversification des publics accueillis en filières sélectives, toutes actions relevant du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur

- INDICATEUR 1.1 : Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale
- INDICATEUR 1.2 : Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation
- INDICATEUR 1.3 : Taux de réussite des boursiers par rapport aux non-boursiers
- INDICATEUR 1.4 : Taux de paiement des bourses sur critères sociaux pour les mois de novembre et de décembre

■ OBJECTIF 2 : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts

- INDICATEUR 2.1 : Répartition de la couverture des besoins en logements
- INDICATEUR 2.2 : Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des oeuvres
- INDICATEUR 2.3 : Coût de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas

■ OBJECTIF 3 : Développer la prévention dans le domaine de la santé

- INDICATEUR 3.1 : Pourcentage des étudiants du cursus licence ayant bénéficié d'une visite médicale au cours de l'année

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	Aides directes		22 455 145	1 476 444 186	4 848 980	1 503 748 311	4 000 000
02	Aides indirectes		230 531 869	5 588 756		236 120 625	
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	81 378 865	50 603 373	5 619 066		137 601 304	
04	Pilotage et animation du programme		72 983 011			72 983 011	
Totaux		81 378 865	376 573 398	1 487 652 008	4 848 980	1 950 453 251	4 000 000

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	Aides directes		22 455 145	1 476 444 186	4 848 980	1 503 748 311	4 000 000
02	Aides indirectes		230 531 869	5 588 756		236 120 625	
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	81 378 865	50 603 373	5 619 066		137 601 304	
04	Pilotage et animation du programme		72 983 011			72 983 011	
Totaux		81 378 865	376 573 398	1 487 652 008	4 848 980	1 950 453 251	4 000 000

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	Aides directes		22 455 145	1 411 772 767	7 048 980	1 441 276 892	5 000 000
02	Aides indirectes		222 485 814	6 487 425		228 973 239	
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	73 000 068	33 603 373	5 447 066		112 050 507	
04	Pilotage et animation du programme		64 579 066	30 000		64 609 066	
Totaux		73 000 068	343 123 398	1 423 737 258	7 048 980	1 846 909 704	5 000 000

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	Aides directes		22 455 145	1 411 772 767	7 048 980	1 441 276 892	5 000 000
02	Aides indirectes		222 485 814	6 487 425		228 973 239	
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	73 000 068	33 603 373	5 447 066		112 050 507	
04	Pilotage et animation du programme		64 579 066	30 000		64 609 066	
Totaux		73 000 068	343 123 398	1 423 737 258	7 048 980	1 846 909 704	5 000 000

Vie étudiante

Programme n° 231 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total y.c. FDC et ADP
01	Aides directes		134 187 426	1 316 811 057	2 265 195	1 453 263 678
02	Aides indirectes		190 158 510	5 114 274		195 272 784
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	44 488 728	24 785 414	5 297 811		74 571 953
04	Pilotage et animation du programme		72 144 528			72 144 528
Totaux		44 488 728	421 275 878	1 327 223 142	2 265 195	1 795 252 943

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total y.c. FDC et ADP
01	Aides directes		23 347 114	1 426 026 120	3 597 605	1 452 970 839
02	Aides indirectes		190 158 510	5 094 547		195 253 057
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	44 488 728	24 808 294	5 395 672		74 692 694
04	Pilotage et animation du programme		72 144 528			72 144 528
Totaux		44 488 728	310 458 446	1 436 516 339	3 597 605	1 795 061 118

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	Consommés en 2006	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008
Titre 2. Dépenses de personnel	44 488 728	73 000 068	81 378 865	44 488 728	73 000 068	81 378 865
Rémunérations d'activité	27 438 818	46 129 129	50 343 933	27 438 818	46 129 129	50 343 933
Cotisations et contributions sociales	16 871 189	26 620 281	30 784 274	16 871 189	26 620 281	30 784 274
Prestations sociales et allocations diverses	178 721	250 658	250 658	178 721	250 658	250 658
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	421 275 878	343 123 398	376 573 398	310 458 446	343 123 398	376 573 398
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	112 802 774	3 000 000	3 000 000	2 372 475	3 000 000	3 000 000
Subventions pour charges de service public	308 473 104	340 123 398	373 573 398	308 085 971	340 123 398	373 573 398
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 327 223 142	1 423 737 258	1 487 652 008	1 436 516 339	1 423 737 258	1 487 652 008
Transferts aux ménages	1 318 379 309	1 412 935 186	1 476 444 186	1 427 530 661	1 412 935 186	1 476 444 186
Transferts aux autres collectivités	8 843 833	10 802 072	11 207 822	8 985 678	10 802 072	11 207 822
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	2 265 195	7 048 980	4 848 980	3 597 605	7 048 980	4 848 980
Prêts et avances	2 265 195	7 048 980	4 848 980	3 597 605	7 048 980	4 848 980
Totaux hors FDC et ADP prévus		1 846 909 704	1 950 453 251		1 846 909 704	1 950 453 251
FDC et ADP prévus		5 000 000	4 000 000		5 000 000	4 000 000
Totaux y.c. FDC et ADP	1 795 252 943	1 851 909 704	1 954 453 251	1 795 061 118	1 851 909 704	1 954 453 251

PRÉSENTATION DES DÉPENSES FISCALES³

Avertissement

Les chiffrages présentés pour 2008 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2008. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2008 est, pour sa part, présenté dans le tome I de l'annexe "Évaluation des Voies et Moyens".

DÉPENSES FISCALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

	Numéro et intitulé de la mesure <i>Informations complémentaires</i>	Chiffrage pour 2006	Chiffrage pour 2007	Chiffrage pour 2008
110238	Crédit d'impôt à raison des intérêts des prêts souscrits entre le 1er septembre 2005 et le 31 décembre 2008 en vue du financement de leurs études par les personnes âgées de vingt-cinq ans au plus (Impôt sur le revenu) <i>Réf. CGI: 200 terdecies - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires: 17.000 - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2005 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2005</i>	1	1	1
110242	Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement supérieur (Impôt sur le revenu) <i>Réf. CGI: 199 quater F - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires: 989.000 - Méthode de chiffrage: Simulation - Niveau de fiabilité du chiffrage: bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1992 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2002</i>	165	175	175
120132	Exonération des salaires perçus par les jeunes exerçant une activité pendant leurs congés scolaires ou universitaires (Impôt sur le revenu) <i>Réf. CGI: 81-36° - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Oui - Année de création de la dépense: 2004 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2007</i>	10	10	50

DÉPENSES FISCALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT CONTRIBUANT AU PROGRAMME SANS QUE CE SOIT LEUR OBJET PRINCIPAL

(En millions d'euros)

	Numéro et intitulé de la mesure <i>Informations complémentaires</i>	Chiffrage pour 2006	Chiffrage pour 2007	Chiffrage pour 2008
120109	Exonération du salaire des apprentis (Impôt sur le revenu) <i>Réf. CGI: 81 bis - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1977 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2005</i>	200	220	250

3 Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que le chiffrage de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ». Le cas échéant, les dépenses fiscales sur impôts locaux relatives au programme sont présentées dans un autre tableau. La catégorie de « dépenses fiscales sur impôts locaux » élargit la notion de « dépense fiscale » aux mesures dérogatoires applicables aux impôts directs locaux présentant un impact direct sur les ressources et les charges de l'État (mesures compensées par l'État, et dégrèvements d'impôts directs locaux).

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure		Chiffage pour 2006	Chiffage pour 2007	Chiffage pour 2008
<i>Informations complémentaires</i>				
120110	Exonération des indemnités de stage en entreprise versées aux élèves et étudiants (Impôt sur le revenu) <i>Réf. CGI: DA - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires: 1.200.000 - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1958 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 1958</i>	30	35	45
410102	Exonération de la taxe sur les salaires afférente au personnel des cantines (Taxe sur les salaires) <i>Réf. CGI: DA - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires: 20.000 - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1969 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2001</i>	1	1	1
730207	Taux de 5,5 % pour les recettes provenant de la fourniture des repas par les cantines d'entreprises ou d'administrations, ainsi que pour les repas livrés par des fournisseurs extérieurs aux cantines, scolaires et universitaires notamment, qui restent exonérées de TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) <i>Réf. CGI: 279-a bis - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1968 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 1969</i>	740	760	790

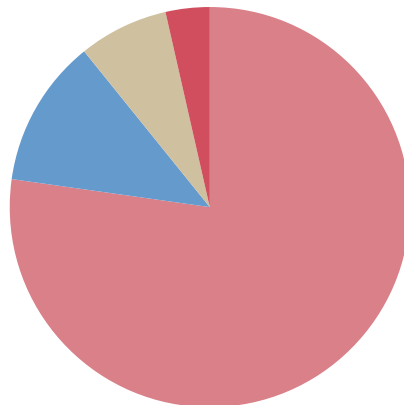
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Aides directes	1 503 748 311	1 503 748 311
02	Aides indirectes	236 120 625	236 120 625
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	137 601 304	137 601 304
04	Pilotage et animation du programme	72 983 011	72 983 011
Totaux		1 950 453 251	1 950 453 251

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2008

- Action n°01 (77,10%)
- Action n°02 (12,11%)



- Action n°03 (7,05%)
- Action n°04 (3,74%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 231 « Vie étudiante » concourt à la promotion de l'égalité des chances, objectif majeur de l'enseignement supérieur.

Un ensemble d'aides favorisant l'accès à l'enseignement supérieur, le déroulement des études mais aussi les conditions de vie des étudiants, comme celles de la réussite de leur insertion professionnelle, est dédié à cet objectif.

Ainsi, l'effort des pouvoirs publics porte, d'une part sur la mise en place d'un système d'aide sociale performant et juste visant à aider en priorité les étudiants issus des familles les plus modestes, d'autre part sur la mise en œuvre de moyens permettant aux étudiants handicapés de poursuivre leurs études.

Par ailleurs, ce programme promeut un suivi sanitaire efficace de la population étudiante et encourage le développement des pratiques des activités sportives et culturelles et l'engagement dans la vie démocratique associative.

Les moyens consacrés à l'aide sociale en faveur des étudiants inscrits dans les filières relevant de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (y compris les classes préparatoires aux grandes écoles et les sections de techniciens supérieurs) se décomposent en deux parties :

- les moyens financiers alloués directement aux étudiants : bourses, secours d'études et prêts d'honneur.
- les moyens finançant des services destinés aux étudiants : actions menées en faveur du logement, de la restauration des étudiants et des aides médicales et socio-éducatives.

Opérateurs

Les principaux opérateurs de ce programme sont le centre national ainsi que les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS et CROUS, établissements publics à caractère administratif) et les établissements d'enseignement supérieur (principalement les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel).

Ainsi, le CNOUS et les CROUS ont pour mission :

- d'améliorer et de faciliter les conditions de vie et de travail des étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement supérieur en France ;
- d'accueillir les étudiants étrangers et de favoriser la mobilité en Europe.

Les principaux champs d'action de ces établissements sont : le logement, la restauration, les bourses et les aides sociales, la culture, les emplois temporaires et l'ouverture sur l'international. Les CROUS gèrent notamment le dossier social étudiant (DSE) qui permet aux étudiants d'effectuer simultanément leur demande de bourse et de logement en accédant à un guichet unique sur internet.

La prévention dans le domaine de la santé ainsi que les activités sportives, culturelles et associatives sont développées au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Pilotage

Le pilotage repose notamment sur les contrats entre l'État et ses opérateurs. Ils précisent les objectifs et les engagements des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre la réalisation.

Le responsable du programme est le directeur général de l'enseignement supérieur.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Aides directes
- ACTION n° 02 : Aides indirectes
- ACTION n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives
- ACTION n° 04 : Pilotage et animation du programme

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01 77,1 % Aides directes

Le dispositif d'aides sociales est destiné à permettre aux étudiants d'entreprendre des études du baccalauréat au master auxquelles ils auraient été contraints de renoncer sans l'existence de ces aides. Il est principalement fondé sur une logique de rattachement de l'étudiant à sa famille et d'aide complémentaire à celle que la famille est en mesure d'apporter.

Toutefois, pour répondre aux critiques récurrentes sur le caractère complexe du dispositif des aides, sa refonte a été programmée et des études et travaux sont engagés dans le cadre du chantier lancé par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conditions de vie étudiante. Les réflexions s'appuient notamment sur le rapport « Les aides aux étudiants » rendu en 2006 par le député Laurent Wauquiez .

- **Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux** sont attribuées en fonction des ressources et des charges des parents ou du tuteur légal appréciées par rapport à un barème national. Elles sont actuellement réparties en 6 échelons (de 0 à 5). L'objectif de la réforme du dispositif est de le rendre plus lisible et plus équitable et de mieux prendre en compte les classes moyennes à revenus modestes. Il doit notamment conduire à diminuer les effets de seuil induits par les échelons qui ont pour effet d'entraîner des différences de traitement entre étudiants.

- **Les bourses de mérite** : dans le cadre de la démocratisation de l'enseignement supérieur, les bourses de mérite ont été créées afin de permettre aux étudiants les plus méritants et issus de milieux modestes d'accéder dans de bonnes conditions à certaines formations supérieures : école nationale d'administration (ENA), école nationale de la magistrature (ENM), grandes écoles scientifiques, études médicales (1er et 2nd cycle). Actuellement, les bénéficiaires doivent être titulaires du baccalauréat mention « très bien » à la session immédiatement antérieure à l'inscription dans l'enseignement supérieur et être éligibles à une bourse sur critères sociaux.

Afin de donner un nouvel élan à cette politique d'égalité des chances, un programme plus ambitieux est étudié pour la rentrée 2008 : il aura pour effet de renforcer l'équité du dispositif tout en lui conservant l'objectif de la promotion de l'excellence pour les étudiants de condition modeste.

- **Les bourses sur critères universitaires** sont accordées en fonction de critères universitaires et sociaux. Elles sont attribuées aux étudiants préparant les diplômes de master recherche et professionnel (3ème et 4ème semestres) ou l'agrégation.

Il est rappelé que les bourses de service public sont remplacées à la rentrée 2007, par les allocations pour la diversité dans la fonction publique destinées à encourager et aider les jeunes particulièrement méritants à préparer les concours administratifs et techniques de la fonction publique. Ces aides sont désormais inscrites sur le programme 148 du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

- **Les allocations d'études** permettent de répondre à des situations particulières, notamment des situations de rupture familiale, qui ne peuvent être prises en compte dans le cadre du dispositif boursier traditionnel.

- **Les aides au transport** : voyages de port à port pour les étudiants boursiers des DOM et les bourses de voyage.

- **L'allocation unique d'aide d'urgence** englobe le fonds de solidarité universitaire (FSU) et la part sociale du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE). Dans le cadre de la mission confiée aux Œuvres Universitaires d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants, l'allocation unique d'aide d'urgence apparaît comme un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée à des étudiants momentanément en difficulté.

• **Les prêts d'honneur** sont accordés aux étudiants non boursiers. Exempts d'intérêt, remboursables au plus tard dix ans après la fin des études, ils sont attribués par un comité académique spécialisé selon la situation sociale du candidat dans la limite des crédits prévus à cet effet.

ACTION n° 02 12,1 %
Aides indirectes



Cette action concerne essentiellement le logement étudiant, la restauration universitaire, le réseau des œuvres universitaires et scolaires étant un des principaux acteurs de la politique du logement étudiant et de la restauration universitaire :

• **La restauration universitaire** poursuit une mission de service public et de santé publique en offrant des prestations équilibrées à prix réduit. A ce titre, elle intéresse l'ensemble de la communauté universitaire et contribue à la qualité de vie sur les sites. Les étudiants issus de tous les milieux ont la possibilité de prendre à l'extérieur de chez eux deux repas par jour pour un prix par repas de 2,80 € (prix du ticket des restaurants universitaires de la rentrée 2007).

• **Le logement étudiant** : la question du logement étudiant s'inscrit principalement dans un contexte de développement de la mobilité (intra-nationale) des étudiants, de l'objectif d'accueil d'un nombre accru d'étudiants étrangers et des enjeux de l'aménagement du territoire universitaire. La politique menée en faveur du logement étudiant, définie à la suite du Plan « Anciaux », s'appuie sur des programmes de construction de résidences nouvelles et de réhabilitation des cités universitaires traditionnelles gérées par le réseau des œuvres universitaires et scolaires.

ACTION n° 03
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives

7,1 %



La santé des étudiants constitue une dimension importante de l'intégration et de la réussite universitaires. Il convient donc d'assurer dans les meilleures conditions possibles le suivi sanitaire de la population étudiante, incluant une approche médico-psycho-sociale.

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'efforce d'apporter des réponses aux difficultés d'adaptation et de santé que les étudiants peuvent rencontrer au cours de leur scolarité. A cet effet, les services de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS) prennent une part de plus en plus active dans la réalisation de campagnes de prévention et d'éducation sanitaire portant sur le SIDA, les MST, le tabagisme et autres toxicomanies, la contraception, l'information dans les domaines de la nutrition et de la diététique.

Qui plus est, les SMPPS conduisent des actions souvent intégrées à l'enseignement visant à favoriser l'adaptation des étudiants en situation de difficultés psychologiques et proposent des prestations, individuelles (consultations médico-psychologiques...) ou collectives, de prise en charge du stress, de l'anxiété et de l'isolement.

En raison de leur diversification et de leur enrichissement, la refonte des missions statutaires des SMPPS définies par le décret du 3 mai 1988 relatif aux services de médecine préventive et de promotion de la santé a été engagée.

L'intégration et la réussite des étudiants handicapés représentent également un enjeu de première importance qui se traduit par la mise en œuvre de moyens permettant d'assurer de meilleures conditions d'accueil et un suivi personnalisé de ces étudiants.

Par ailleurs, le temps des études doit être aussi celui de l'enrichissement de la personnalité et de l'exercice autonome de la citoyenneté : ainsi, il est important d'aider les étudiants à devenir acteurs de la vie culturelle universitaire en accompagnant notamment leurs projets artistiques et à développer les pratiques sportives. A ce titre, les établissements d'enseignement supérieur sont dotés de service d'activités physiques et sportives qui offrent de plus en plus une palette d'activités collectives ou individuelles très variées et correspondant aux attentes actuelles des étudiants. De même, il convient de susciter l'engagement des étudiants dans la vie associative et démocratique des établissements d'enseignement supérieur et des CROUS et de les encourager à y consacrer du temps.

Afin de mener à bien ces actions, les établissements d'enseignement supérieur, comme le réseau des œuvres universitaires et scolaires, disposent de crédits du ministère chargé de l'enseignement supérieur qui sont regroupés sur cette action.

ACTION n° 04

Pilotage et animation du programme

3,7 %



Les moyens de cette action sont ceux du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Ils correspondent au fonctionnement :

- **du CNOUS**, à savoir les rémunérations de ses personnels administratifs ainsi que son fonctionnement propre.

Le CNOUS et le ministère chargé de l'enseignement supérieur ont établi un contrat d'objectifs pour la période 2004-2007. Les axes stratégiques de ce contrat sont les suivants : amélioration et simplification du dispositif des aides sociales, renforcement des pôles logement et restauration et de la politique d'accueil international.

Dans ce cadre,

-les CROUS ont engagé des démarches qualité qui permettent de préciser les engagements réciproques du CROUS et de ses usagers en vue d'une amélioration des services offerts et d'une labellisation progressive des services ;

-des contrats spécifiques ont été conclus entre les CROUS et les établissements d'enseignement supérieur. Ils figurent en annexe aux contrats quadriennaux passés par les établissements d'enseignement supérieur et le ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

-le CNOUS, tête de réseau assurant des fonctions de pilotage, impulse sur l'ensemble du réseau une modernisation de la gestion. Elle doit avoir pour conséquence la rénovation des outils informatiques de manière à obtenir de véritables instruments d'analyse permettant la mise en place d'un contrôle de gestion efficace ;

Un nouveau contrat d'objectifs sera négocié dans le courant de l'automne 2007 après une phase d'évaluation des résultats obtenus par le CNOUS et le réseau des CROUS.

- **de l'observatoire de la vie étudiante (OVE)** : cette instance, adossée au CNOUS, a pour mission de donner une information aussi complète et aussi détaillée que possible sur les conditions de vie des étudiants et sur leur rapport avec le déroulement des études, de manière à éclairer la réflexion politique et sociale et à aider à la prise de décisions.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur

Les études statistiques montrent que les chances de réussite pour l'enfant sont corrélées à la situation économique de sa famille. Par rapport à la répartition de la population active par catégories socio-professionnelles, les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être plus fortement représentés : toutes formations confondues, 30% des étudiants en université ont des parents cadres supérieurs ou exerçant des professions intellectuelles supérieures alors que ces catégories socio-professionnelles représentent 11 % de la population totale ; en revanche, seulement 11% d'étudiants sont enfants d'ouvriers, ces derniers représentant 25% de la population totale. Ce phénomène est accentué dans les classes préparatoires aux grandes écoles et les disciplines de santé où environ la moitié des étudiants est issue des catégories sociales les plus favorisées. Ainsi, en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), 51% des élèves ont des parents cadres ou exerçant une profession libérale alors que le pourcentage d'enfants d'ouvriers s'élève à 5%. Le phénomène est inverse dans les sections de techniciens supérieurs où les élèves sont majoritairement issus de milieux ouvriers (20,8%) alors que les enfants de cadres représentent 14,3%.

La poursuite d'études longues à l'université est plus encore le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exercent une profession libérale : leur part passe de 31 % en cursus licence à 38,6 % en doctorat ; inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 12,5 % des étudiants inscrits à l'université les trois premières années d'études, cette part est inférieure à 7,5 % en master et à 4,5% en doctorat.

Permettre la réussite de tous les étudiants, quelle que soit la situation économique de leur famille, constitue donc un objectif prioritaire qu'un certain nombre de moyens et d'actions mis en œuvre doit permettre d'atteindre.

Ainsi, la mise en œuvre d'une nouvelle architecture des diplômes Licence-Master-Doctorat (LMD) concourt à cet objectif par la souplesse qu'elle apporte notamment au niveau de la licence, en évitant en particulier les orientations trop précoces qui réduisent les chances de réussite des étudiants issus de milieux modestes qui n'ont pas toujours une connaissance suffisante du système universitaire. La poursuite de la démarche d'orientation active auprès des lycéens de classe terminale qui envisagent de poursuivre leurs études à l'université doit permettre d'identifier et d'informer les publics à risques sur l'inadéquation entre leurs profils et les études qu'ils envisagent. Les appels à projet comme « 100 000 pour 100 000 » ou « promouvoir l'égalité des chances à l'université », promouvant en particulier le tutorat, constituent aussi des leviers efficaces. S'agissant de l'ouverture sociale des classes préparatoires aux grandes écoles, plusieurs mesures ont été prises afin de favoriser l'accès d'un plus grand nombre de boursiers, comme l'ouverture des classes préparatoires expérimentales destinées à des bacheliers issus de lycées situés en zone ou réseau d'éducation prioritaire.

L'ensemble des aides financières allouées par l'Etat contribue également à la réduction des inégalités sociales en permettant à leurs bénéficiaires d'entreprendre des études supérieures auxquelles ils auraient été conduits à renoncer sans cette aide. Il s'agit d'aides directes, comme les bourses sur critères sociaux ou comme les bourses de mérite qui constituent un excellent levier pour faciliter l'accès à des études sélectives d'étudiants particulièrement méritants et issus de milieux plutôt défavorisés. Les aides indirectes, que sont les prestations offertes en matière de logement étudiant et de restauration, participent également à l'amélioration des conditions matérielles de vie des étudiants. Enfin, la création d'une allocation d'installation étudiante à la rentrée universitaire a permis à plus de 82 000 boursiers de bénéficier d'une aide complémentaire leur permettant de financer les surcoûts liés à la rentrée universitaire.

Vie étudiante

Programme n° 231 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 1.1 : Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Employeurs, cadres, professions intermédiaires	%	78,5		78,5	78,5	79	80,5
Employés, Ouvriers	%	43		45	45	47	50
Ensemble des jeunes de 20-21 ans	%	55		56	56	58	60

Précisions méthodologiques :

Pourcentage de jeunes suivant ou ayant suivi des études supérieures, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 20-21 ans en début d'année dont le père relève de telle ou telle catégorie socioprofessionnelle (nomenclature INSEE), calcul d'une moyenne annuelle.

Source des données : Enquête emplois INSEE

Commentaires :

L'évolution positive souhaitée de cet indicateur n'est pas uniquement tributaire des actions menées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. D'autres paramètres, liés notamment aux parcours scolaires, ont une grande influence.

Les cibles proposées pour les trois sous-indicateurs poursuivent la hausse affichée dans les prévisions. Elles ont été fixées en tenant compte des réformes engagées par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment dans les domaines de l'orientation, de l'insertion professionnelle, et de l'accompagnement social des étudiants. Elles s'inscrivent dans un cadre pluriannuel d'une durée de 5 ans. S'agissant des aides sociales, les mesures porteront notamment sur une attribution plus équitable des bourses sur critères sociaux, une meilleure prise en compte des classes moyennes à bas revenus et une aide accrue à la mobilité.

INDICATEUR 1.2 : Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Equivalent "L" Ouvriers, employés	%	29,1	29,1	29,5	29,3	29,7	33
Equivalent "M" Ouvriers, employés	%	18,9	19,3	18	19,4	19,7	21
Equivalent "D" Ouvriers, employés	%	13,7	13,7	10,9	14	14,3	15,5

Précisions méthodologiques :

Le niveau visé de chaque diplôme a été reclassé suivant le cursus L, M et D

Les réalisations 2005 et 2006 sont différentes par rapport au RAP 2006. En effet, deux modifications ont été apportées concernant le mode de calcul :

- les étudiants dont les parents appartiennent à la catégorie « retraité employé ouvrier » sont maintenant inclus dans la catégorie « employé ouvrier »
- le calcul s'effectue maintenant sur la France entière, auparavant les collectivités d'outre mer n'étaient pas prises en compte

Source des données : DEPP

Commentaires :

Les chantiers sur les conditions de vie étudiante et la lutte contre l'échec en 1^{er} cycle engagés par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche devraient avoir un impact positif sur l'évolution à la hausse de cet indicateur. Les mesures prises dans les domaines de l'orientation, de la formation et de l'accompagnement des étudiants dans leurs études, ainsi que la réforme du dispositif des aides financières sont en effet appelées à jouer un rôle non négligeable pour promouvoir l'égalité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur.

INDICATEUR 1.3 : Taux de réussite des boursiers par rapport aux non-boursiers

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2008 Cible
(1)Écart de taux de réussite en Licence	Points						
(1a)Taux de réussite des boursiers en Licence	%					-	-
(1b)Taux de réussite des non boursiers en Licence	%					-	-

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2008 Cible
(2)Ecart de taux de réussite en Master	Points						
(2a)Taux de réussite des boursiers en Master	%					-	-
(2b)Taux de réussite des non boursiers en Master	%					-	-

Précisions méthodologiques : Indicateur en cours de construction. Date de livraison PLF 2009. Ce délai est lié à la généralisation pour l'année universitaire 2006-2007 de la nouvelle version de l'application de gestion des aides sociales par les CROUS. Elle intègre dorénavant un numéro identifiant national pour chaque étudiant avec une codification par niveau d'études. En attendant, un indicateur provisoire pourra être proposé pour 2008 : il s'appuiera sur un échantillon d'établissements disposant du logiciel de gestion de la scolarité APOGEE et sur des enquêtes spécifiques.

Source des données : DEPP

INDICATEUR 1.4 : Taux de paiement des bourses sur critères sociaux pour les mois de novembre et de décembre

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Nombre	Nombre	364 419	373 443	-			-
pourcentage d'étudiants ayant reçu le 1er versement de leur bourse avant le 30/11	%	81,4	83,12	86	85	85	92
Nombre	Nombre	405 857	414 427	-			-
pourcentage d'étudiants ayant reçu le 1er versement de leur bourse avant le 30/12	%	90,7	92,2	94	93	93	98

Précisions méthodologiques : Le taux de paiement des bourses prend en compte les boursiers sur critères sociaux (BCS), hors les boursiers à taux 0, et le nombre total de BCS est donné par l'enquête DEPP de mars de l'année N.

Source des données : CNOUS, DEPP.

Commentaires :

La généralisation de l'interface Apogée (outil de gestion de la scolarité des universités) – Aglaé en juillet 2008 entraînera un traitement accéléré des dossiers sociaux étudiants, et donc un versement des aides plus rapide. Il semble difficile d'aller au-delà d'une cible de 98% pour le taux de paiement des bourses avant le 31 décembre car il restera toujours un reliquat de dossiers incomplets et tardifs qui ne pourront être mis en paiement avant la date de clôture des opérations de liquidation.

OBJECTIF n° 2 : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts

Offrir des logements de bonne qualité à prix modéré

Le réseau des œuvres universitaires dispose d'un parc de près de 150 000 logements (chambres, studios) ; les coûts à la charge des étudiants sont faibles du fait du tarif de location modeste et de la possibilité pour ceux-ci de bénéficier des aides au logement (APL et ALS). L'objectif est d'assurer la répartition de l'offre la mieux adaptée à celle des besoins, et, en priorité, porter l'effort sur les académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers inférieurs à 30.

Offrir une restauration de qualité adaptée à la demande

Grâce à ses 800 points de restauration (restaurants gérés ou agréés, cafétérias), le réseau des œuvres sert plus de 55 millions de repas par an. Il s'est engagé dans une stratégie visant à offrir des prestations de meilleure qualité et des conditions d'accueil améliorées. Le restaurant universitaire, même s'il ne contribue que partiellement à l'alimentation de l'étudiant, est par ailleurs un lieu privilégié où peut se diffuser l'information nutritionnelle. Une charte de qualité, des enquêtes de satisfaction, une approche par site et le partenariat avec les Universités doivent permettre d'augmenter la fréquentation.

Que ce soit en matière de logement ou de restauration, il convient de veiller à en assurer l'accessibilité aux étudiants handicapés.

Assurer aux étudiants et personnels étrangers de bonnes conditions d'accueil

Le développement de l'accueil d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur est accompagné par le réseau des œuvres universitaires et scolaires, tant en ce qui concerne le logement (31 000 étudiants étrangers logés), la restauration, les aides sociales qu'en ce qui concerne l'ensemble des services de la vie étudiante : l'objectif est d'améliorer qualitativement et quantitativement l'offre, et de maîtriser les coûts.

INDICATEUR 2.1 : Répartition de la couverture des besoins en logements

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Nombre de places pour 100 étudiants boursiers	Nombre	30,5	30,5	30,5	32,3	32,8	35
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers < 30	Nombre	9	9	6	6	6	4
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers > 40	Nombre	6	6	7	8	9	12

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur présente la moyenne de l'offre CROUS pour les étudiants boursiers. Le nombre d'académies qui ne sont pas dans une fourchette moyenne permet de mesurer la disparité de l'offre et son évolution.

Source des données : CNOUS/CROUS

Commentaires :

Les cibles ont été revues à la hausse. D'une part la montée en charge du plan Anciaux amorcée en 2006 se confirme en 2007 et ne pourra que s'amplifier dans les années suivantes même si certaines difficultés subsistent encore : rareté et coût élevé du foncier, surcoûts liés à l'envolée de l'indice des coûts de la construction ou à l'intégration de la Haute qualité environnementale (HQE) dans les opérations immobilières. D'autre part, le respect des engagements pris dans le cadre du plan Anciaux constitue une des priorités rappelées par la ministre dans le cadre du chantier sur les conditions de vie étudiante. Un bilan très complet de la mise en œuvre de ce plan va être réalisé en vue de proposer des réponses aux blocages identifiés dès la fin de l'année 2007.

INDICATEUR 2.2 : Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des œuvres

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des restaurants universitaires	Note sur 5		3,4	3,7	3,7	3,7	4
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des logements universitaires	Note sur 5		2,8	3,2	3,2	3,2	4

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est basé sur les enquêtes de l'OVE. L'enquête triennale mesure la satisfaction des étudiants sur 10 critères notés sur 5. Il est proposé à ce niveau de retenir la seule note d'ensemble.

Source des données : Observatoire de la étudiante (OVE)

Commentaires :

En 2003, les notes attribuées étaient : 3,2/5 pour la qualité des restaurants universitaires (ce chiffre a été ajusté par l'OVE depuis le PAP 2006) et 2,8/5 pour la qualité des logements.

En 2006, les notes attribuées sont de 3,4/5 pour la qualité des restaurants universitaires et de 2,8/5 pour la qualité des logements.

Les efforts qualitatifs sur le logement et la restauration universitaire devront être poursuivis pour maintenir une évolution à la hausse de cet indicateur et atteindre les cibles fixées.

INDICATEUR 2.3 : Coût de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Coût de fonctionnement par lit (1)	€/lit	1 904	1 972	1820	2 098	2 157	2 244
Coût du repas (2)	€/repas	4,67	4,77	4,85	4,85	4,92	5,02

Précisions méthodologiques :

(1) – La gestion directe correspond aux logements des étudiants gérés directement par le réseau des œuvres universitaires

– Les charges de fonctionnement par lit comprennent : les frais de personnel, les frais de fonctionnement et l'amortissement

(2) Les charges de fonctionnement par repas comprennent : les frais de personnels sur ressources propres, les frais de fonctionnement courant et l'amortissement des investissements et du gros œuvre sur ressources propres

Source des données : CNOUS/CROUS**Commentaires :**

Les réalisations 2006 ont été modifiées par rapport au RAP 2006 car les données du RAP n'étaient pas complètes. Certains CROUS ont répondu après l'élaboration du RAP. Ainsi, les prévisions et les cibles ont été revues à la hausse. Ces augmentations risquent de se poursuivre jusqu'en 2012 en raison des éléments pris en compte pour le calcul des coûts de fonctionnement par lit et par repas : pratique des amortissements et des provisionnements induite par la politique de construction et de réhabilitation de logements sociaux étudiants, accroissement de la surface des chambres, amélioration du confort, ou s'agissant des repas, la recherche d'une meilleure qualité. Il convient également de noter que l'accroissement du parc immobilier (logement et restauration) entraîne nécessairement une augmentation de la consommation de fluides.

OBJECTIF n° 3 : Développer la prévention dans le domaine de la santé

L'objectif est d'assurer un meilleur suivi sanitaire de l'état de la population étudiante, de garantir l'accès aux soins pour tous les étudiants en renforçant le partenariat avec les mutuelles étudiantes, les différents acteurs de la santé et les associations étudiantes et de répondre aux urgences médicales.

La mise en œuvre de cet objectif passe par la refonte des missions des services de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS) qui doivent accueillir une population étudiante fortement diversifiée et donc faire face, en plus des problèmes courants de santé, à l'émergence de difficultés sociales, financières, matérielles, psychologiques plus prégnantes qu'autrefois.

Les programmes prioritaires de prévention et d'éducation à la santé (dans les domaines du tabagisme, de l'alcoolisme, des dépendances ou de la toxicomanie, de la nutrition, de la contraception) mis en place dans les établissements, notamment dans le cadre de la politique contractuelle, aideront les étudiants à devenir des acteurs à part entière de leur santé.

Un nouvel indicateur « pourcentage des étudiants ayant bénéficié d'une visite médicale au cours de l'année » est créé afin d'évaluer la prévention dans le domaine de la santé.

L'ancien indicateur « Nombre d'universités sans fumée et sans tabac » a en revanche été supprimé, compte tenu de la publication du décret du 15 novembre 2006 sur l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

INDICATEUR 3.1 : Pourcentage des étudiants du cursus licence ayant bénéficié d'une visite médicale au cours de l'année

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Pourcentage d'étudiants inscrits dans les 3 premières années d'études ayant bénéficié au cours de l'année d'une visite médicale de prévention	%	25	25		26	28	33
Pourcentage d'étudiants inscrits dans les 3 premières années d'études ayant bénéficié au cours de l'année d'une visite médicale spécialisée (visite à la demande)	%	13,5	13,2		14	16	22

Précisions méthodologiques :

L'enquête a été lancée pour la première fois en mai 2007. Les réponses de 37 services sur 56 ont pu être exploitées, mais il est apparu que certaines données demandées nécessitent pour l'avenir l'élaboration de définitions plus précises. Les améliorations à apporter seront étudiées dans le cadre d'un groupe de travail qui se réunira à la rentrée universitaire 2007 associant administration centrale et SUMPPS.

Source des données : DGES – Enquête menée auprès des services de médecine préventive des établissements

Commentaires :

Les réalisations 2005 et 2006 sur les visites médicales de prévention et spécialisées ne traduisent pas l'ensemble des activités des services de médecine préventive. Les taux moyens obtenus sont relativement peu élevés. Tout d'abord, tous les établissements n'ont pas répondu et certaines données n'ont pas pu être exploitées (ex : nombre de visites au lieu du nombre d'étudiants). La faiblesse des résultats s'explique aussi par le fait que le périmètre retenu pour l'enquête est large puisqu'il porte sur les trois premières années d'études.

S'agissant des visites médicales spécialisées, elles correspondent aux nouvelles missions des services qui émergent depuis quelques années et elles ont tendance à se développer dans l'ensemble des sites universitaires.

Les politiques choisies varient suivant les établissements. Si certains traitent de manière relativement équilibrée la visite de prévention et la visite spécialisée, d'autres choisissent selon le cas de privilégier la visite de bilan ou de faire porter leurs efforts sur les visites plus ciblées.

Le plan pluriannuel en faveur de l'enseignement supérieur doit permettre, compte tenu de la reconnaissance du caractère prioritaire du domaine de la santé, une augmentation des moyens et donc des résultats.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Aides directes		1 503 748 311	1 503 748 311		1 503 748 311	1 503 748 311
02 Aides indirectes		236 120 625	236 120 625		236 120 625	236 120 625
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	81 378 865	56 222 439	137 601 304	81 378 865	56 222 439	137 601 304
04 Pilotage et animation du programme		72 983 011	72 983 011		72 983 011	72 983 011
Totaux	81 378 865	1 869 074 386	1 950 453 251	81 378 865	1 869 074 386	1 950 453 251

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2006	Plafond autorisé pour 2007	Demandés pour 2008	Variation 2008 / 2007	Demandés pour 2008 (y.c. charges sociales)
Enseignants du 1er degré					0
Enseignants du 2nd degré		531	531	0	34 748 109
Enseignants stagiaires					0
Enseignants chercheurs et assimilés					0
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants		426	426	0	19 200 672
Personnels d'encadrement		2	3	+1	212 922
Personnels administratif, technique et de service		548	727	+179	27 199 251
Personnels des bibliothèques et des musées					0
Totaux		1 507	1 687	+180	81 360 954

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rémunérations d'activité	50 343 933	50 343 933
Cotisations et contributions sociales	30 784 274	30 784 274
Prestations sociales et allocations diverses	250 658	250 658

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

A – ÉVOLUTION DU PLAFOND D'EMPLOIS

Le programme comprend 1 687 ETPT.

A structure courante, le nombre d'ETPT augmente de 180.

Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Cette augmentation est due au transfert en provenance du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », de 180 ETPT correspondant à 179 ETPT de personnels administratifs, techniques et de service et à 1 ETPT de personnels d'encadrement. Ce transfert complète celui opéré en 2007.

Parmi les personnels de ce programme, environ 42 % appartiennent à la catégorie A, 32 % à la catégorie B et 26 % à la catégorie C.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 687
Total		1 687

Ce programme regroupe les rémunérations des personnels intervenant au titre des actions relevant de la vie de l'étudiant (activités physiques et sportives, médecine préventive, ..).

Pour ce qui est du programme Vie étudiante, une seule action est concernée par cette répartition, l'action 3 « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ». Les personnels concourant aux autres actions de ce programme sont les personnels du réseau des œuvres universitaires et scolaires (cf. partie opérateurs).

ÉLÉMENTS SALARIAUX

MESURES GÉNÉRALES

1 - Coût annuel en euros par catégorie d'emploi hors CAS pensions (vp 2008)

Catégories d'emplois	Coût entrant	Coût sortant	Coût moyen
Enseignants du 2nd degré	39 848	48 362	45 878
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	22 114	35 192	31 837
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	25 331	27 503	26 180
Personnels d'encadrement	39 216	66 021	50 621

Les coûts moyens correspondent au traitement indiciaire moyen de la catégorie, tel qu'il résulte d'une enquête réalisée tous les ans par le ministère, auquel s'ajoute une évaluation des indemnités perçues en moyenne par chaque agent. Les taux de cotisations en vigueur sont appliqués.

Dans le cas des « coûts entrants » et « coûts sortants », les indices retenus sont respectivement les indices de recrutement et les indices que détiennent, en moyenne, les personnels qui partent en retraite.

2 – Eléments transversaux

Le PLF 2008 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 54,4113€. La revalorisation du point fonction publique au 1er février 2007 de 0,8 % représente une augmentation de la dépense de masse salariale de 0,05 M€ hors Cas pensions, (Cas pensions : 0,015 M€).

L'élaboration du PLF 2008 est basée sur une hypothèse de GVT solde égal à 0. Le GVT positif est compensé par l'effet des entrées et sorties.

Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (taux 5,4%) est de **2,38 M€**

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (FNAL) est de **0,20 M€** en 2008, compte tenu de l'achèvement de l'alignement sur les taux du secteur privé (taux de 0,5 %, dont 0,1 % pour la rémunération sous plafond de sécurité sociale et 0,4 % pour la rémunération déplafonnée).

Le montant de la cotisation employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 24,96 M€, dont 24,82 M€ (taux de 55,71%) au titre des personnels civils et 0,14 M€ au titre de l'ATI (0,31%). Ce montant intègre l'impact de la mesure de transfert.

3 – Décomposition et évolution de la dépense de personnel

Le montant global de la masse salariale de ce programme s'élève à **56,43 M€** hors CAS pensions (Cas pensions : 24,96 M€).

L'évolution du montant de la masse salariale est principalement due au transfert d'emplois en provenance du programme 150, soit un montant de **4,26 M€** hors CAS pensions (Cas pensions : 1,87 M€).

PRINCIPALES MESURES CATEGORIELLES

Une enveloppe catégorielle de **0,5 M€** non soumise à cotisations pour pensions civiles est provisionnée pour l'amélioration du régime indemnitaire des personnels enseignants et non – enseignants imputés sur ce programme.

■ CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS EMPLOYEURS ; PRESTATIONS ET ACTION SOCIALES

L'évolution de la dépense de Cas pensions et de la cotisation FNAL entre 2007 et 2008 s'explique d'une part, par le relèvement des taux de ces cotisations, de 51,05% à 56,02% pour le Cas pensions (y compris ATI) et de 0,3% à 0,5% pour le FNAL, et d'autre part, par l'impact de la mesure de transfert d'ETPT effectué en 2007, ainsi que celui des mesures non prévues lors de l'élaboration du PLF 2007, comme la revalorisation de 0,3 % du point au 1er février 2007.

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Contribution employeur au CAS pensions	12 426 220	21 709 016	24 959 244
<i>dont civils (y.c. ATI)</i>	12 426 220	21 709 016	24 959 244
Contribution employeur au FNAL	22 642	50 000	208 165

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007
(1)
1 847 103 775

CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007
(2)
1 847 341 288

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE demandées pour 2008	CP demandés sur AE antérieures à 2008 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2008	Total des CP demandés pour 2008	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2008
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
191 825	1 950 453 251	0	1 950 453 251	1 950 453 251	0

Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008
(9)
0

Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008
(10)
0

Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **
(11) = (8) - (9) - (10)
0

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2008 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

En 2008, l'ensemble des dépenses du programme est géré en AE = CP.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Aides directes

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		1 503 748 311	1 503 748 311
Crédits de paiement		1 503 748 311	1 503 748 311

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	22 455 145	22 455 145

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires consacre **22,46 M€** sur la subvention pour charges de service public qu'il reçoit de l'Etat au titre de cette action. Cette part correspond au financement de la rémunération et des charges connexes des personnels administratifs chargés des questions relatives aux aides directes (gestion du dossier social unique) dans les 28 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Sur les 2 856 personnels administratifs titulaires rémunérés sur le budget des établissements du réseau, 653 assurent l'instruction des dossiers de bourses.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	1 476 444 186	1 476 444 186

TRANSFERTS AUX MÉNAGES

Le titre 6 regroupe les crédits destinés aux dispositifs d'aide sociale en faveur des étudiants suivant des études dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère, pour un montant de **1 476,4 M€**. Le dispositif actuel repose sur les aides suivantes :

- Les bourses sur critères sociaux : 1 320,4 M€

Les bourses sur critères sociaux sont accordées en fonction d'un barème national qui prend en compte les ressources et les charges de la famille. Elles se répartissent actuellement en 6 échelons auxquels correspond un montant de bourse, sauf pour le premier, dit « échelon 0 », qui n'ouvre droit qu'à l'exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale. L'effectif de boursiers prévu pour l'année 2008 est de 487 167 et se répartit de la manière suivante: échelon 0 : 41 684, échelon 1 : 92 249, échelon 2 : 50 053, échelon 3 : 51 310, échelon 4 : 51 440, échelon 5 : 200 431, ce qui conduit à un montant de dépenses de **1 287,4 M€**

A ces dépenses, il convient d'ajouter :

- **14,9 M€** au titre du 4^{ème} terme de bourses versé aux étudiants originaires des départements ou territoires d'outre-mer qui restent en métropole pendant les vacances universitaires.

- **18,1 M€** de compléments de bourses correspondant principalement au complément transport pour les étudiants d'Île-de-France (soit 13,1 M€) et à l'impact sur 2008 de l'allocation d'installation étudiante (ALINE) versée à la rentrée universitaire 2007 (5,0 M€).

Le paiement de ce complément de bourse est effectué par les caisses d'allocations familiales en vertu d'une convention passée entre l'État et le régime général de sécurité sociale. Elle prévoit un acompte de 80% du montant prévisionnel versé dans le courant du 1^{er} semestre de l'année universitaire et le paiement du solde de 20% lors du second semestre de la même année universitaire. Ce solde s'élève pour le 1^{er} semestre de l'année 2008 à 5,02M€ et inclut les frais de dossier (4€ par dossier).

- Les bourses de mérite : 8,2 M€

Les bourses de mérite ont pour objectif de soutenir les étudiants particulièrement méritants et de condition modeste dans des études supérieures longues. Actuellement, les bourses de mérite concernent les étudiants éligibles à une bourse sur critères sociaux qui ont obtenu le baccalauréat avec mention très bien lors de leur première présentation à cet examen et à la session correspondant à l'année d'inscription à l'université. Elles sont réservées aux étudiants qui s'engagent à entreprendre certains types d'études comme les études de médecine, les études permettant l'accès aux concours des grandes écoles. La bourse de mérite est acquise durant la durée des études.

Compte tenu du projet d'élargissement de l'offre tant en matière de formation que de bénéficiaires, il est prévu en 2008 de verser 16 245 mensualités de bourses, pour un taux mensuel de 678 €.

- Les bourses sur critères universitaires : 50,0 M€

Les bourses sur critères universitaires sont accordées sur proposition des présidents d'université, en fonction de critères universitaires et sociaux et du type de formation suivie. Elles comprennent les bourses de master 2 recherche et professionnel et les bourses d'agrégation. 11 927 bourses de master et d'agrégation sont attribuées pour un taux moyen de 4 190€.

- Les allocations d'études : 34,6 M€

Cette aide est destinée aux étudiants qui rencontrent, durant leur année universitaire, des difficultés particulières (rupture familiale, indépendance familiale avérée...) ou qui se trouvent en reprise d'études après l'âge de 26 ans. En 2008, 10 180 allocations pourront être attribuées sur un taux moyen de 3 400 €.

- Les allocations uniques d'aide d'urgence : 6,8 M€

L'allocation unique d'aide d'urgence apparaît comme un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée et ponctuelle aux étudiants en difficulté. Elle s'est substituée à la part sociale du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes géré par les universités et elle est venue abonder le fonds de solidarité universitaire géré par les CROUS.

Bien que ces crédits, délégués au CNOUS, soient complétés par des ressources propres des CROUS et des participations de collectivités territoriales ou d'autres organismes, l'État finance néanmoins à hauteur de 84% les dépenses consacrées à l'aide d'urgence.

Le montant initial inscrit aux PAP 2006 et 2007 est de 4,6 M€. Cependant, en gestion 2006 et 2007, un abondement de 2,2 M€ provenant des prêts d'honneur a été effectué pour que le montant de l'aide atteigne 6,8M€, conformément aux engagements qui avaient été pris lors des tables rondes organisées en 2004. Ce montant étant consolidé, le PAP 2008 affiche donc les dépenses réelles consacrées par l'État à l'aide d'urgence.

Deux types d'aides sont accordés à ce titre : des dons ou des prêts, ces derniers étant plutôt accordés dans l'attente du versement d'une bourse ou d'un financement à venir.

En 2006, 49 339 demandes d'aide financière ont été déposées contre 46 500 en 2005. 39 589 dons d'un montant moyen de 161 € ont été accordés. 61% des bénéficiaires sont de nationalité française et parmi ceux-là, près de 44% sont boursiers. 1 342 prêts ont été attribués pour un montant moyen de 205 €, les étudiants français boursiers étant nettement majoritaires (66%).

- Les voyages port à port : 1,15 M€

Ce dispositif, appelé aussi « réquisitions de passage » consiste en la prise en charge d'un voyage aller vers la métropole au début des études et d'un voyage retour à la fin des études. En 2006, 1 665 prises en charge vers la métropole (contre 1 628 en 2005) ont été effectuées et qui se répartissent de la manière suivante : 627 de La Réunion et 1 038 des Antilles-Guyane. Pour la même année 2006, on relève 221 réquisitions de passage retour (230 en 2005). Le nombre total de voyages pris en charge par l'État s'élève à 1 886, à un taux moyen de 610 €.

- Les bourses de voyage : 1,8 M€

Il s'agit d'une aide au transport pour tout étudiant effectuant un stage, obligatoire ou non, à l'étranger ou dans les départements et territoires d'outre-mer, d'une durée minimum d'un mois. L'aide est accordée au regard du dossier de l'étudiant sans prise en compte de critère social. En 2006, sur 7 955 demandes reçues, 5 334 bourses de voyage ont été attribuées pour un montant moyen de 344€. Ces crédits étaient auparavant imputés sur l'action 15 du programme 150. Afin de regrouper l'ensemble des aides destinés aux étudiants, une mesure de transfert a été opérée en 2008.

- Réforme à la rentrée 2008-2009

L'amélioration des conditions de vie étudiante qui fait partie des cinq grands chantiers ouverts par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en juin 2007, ainsi que la poursuite de l'effort en faveur de l'égalité des chances impliquent une **rénovation en profondeur du système des aides directes** dont les premières mesures prendront effet à la rentrée universitaire 2008-2009. Les principaux axes de cette refonte qui vise à plus d'efficacité, de clarté et d'équité, sont les suivants :

- simplifier le système de financement en réduisant le nombre de dispositifs ;
- rendre l'ensemble du système plus juste en relevant le niveau des bourses des étudiants les plus défavorisés et en augmentant le nombre total d'étudiants bénéficiaires d'aides sociales ;
- récompenser le mérite et favoriser la mobilité internationale des étudiants ;
- définir des règles claires et transparentes, avec un contrôle renforcé de l'assiduité des étudiants.

A cet effet, un montant de **52,8 M€** est inscrit au PLF 2008 pour l'amélioration du dispositif existant dès la rentrée universitaire 2008-2009.

- Le versement de financement au CNASEA : 0,7 M€

Ces crédits contribuent à la réinsertion professionnelle de demandeurs d'emploi qui ne peuvent bénéficier d'un autre régime conventionnel, ni d'une prise en charge par le conseil régional, en leur accordant les moyens de s'inscrire dans une démarche de formation professionnelle continue dans l'enseignement supérieur grâce à une aide financière attribuée sur plusieurs mois. Ces aides sont versées par le CNASEA, prestataire de service. Elles consistent en une indemnité mensuelle (« un mois-stagiaire ») de 683 € (773 € charges incluses) versée sur une durée comprise entre 6 et 12 mois, qui a été réduite à 4,6 ou 8 mois afin de permettre d'aider un plus grand nombre de demandeurs.

Pour l'année universitaire 2006-2007, 265 candidats ont été sélectionnés.

■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prêts et avances	4 848 980	4 848 980

PRETS ET AVANCES

Les crédits d'un montant de **4,85 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement correspondent aux prêts d'honneurs accordés aux étudiants, auxquels s'ajoutent des rattachements de crédits de fonds de concours liés aux remboursements de ces prêts, estimés à 4,0 M€ pour 2008. Ces prêts sont sans intérêt, remboursables au plus tard dix ans après la fin des études. Ce dispositif, qui mérite d'être mieux connu, représente une aide intéressante pour des étudiants non boursiers issus des classes moyennes car il permet de financer des projets divers, notamment de mobilité.

Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En 2008, il est prévu de financer 3 873 prêts au taux moyen de 2 282 €, soit 8,85 M€, dont 4,0 M€ de rattachements de crédits de fonds de concours.

ACTION n° 02 : Aides indirectes

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		236 120 625	236 120 625
Crédits de paiement		236 120 625	236 120 625

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	230 531 869	230 531 869

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

L'Etat verse en subvention pour charges de service public **230,5 M€** au réseau des œuvres universitaires, opérateur unique de cette action, pour financer les dépenses relatives à la gestion du logement et de la restauration universitaires.

Sur ces crédits, peuvent être identifiés :

34,9 M€ pour les rémunérations de 1 054 emplois de personnels administratifs des CROUS (546 affectés sur l'hébergement et 508 affectés sur la restauration) ;

128,0 M€ affectés principalement à la rémunération des personnels ouvriers des CROUS (9 987 ETP pour 2007) assurant le fonctionnement des résidences et des restaurants universitaires ;

65,1 M€ de crédits pour l'investissement ;

1,9 M€ pour l'informatique du réseau des œuvres universitaires et scolaires ;

0,6 M€ pour la formation des personnels du CNOUS et des CROUS.

Le logement et la restauration étudiants représentent des domaines privilégiés d'intervention du réseau des œuvres scolaires et universitaires. Etant un des principaux acteurs en matière de politique de logement étudiant, le réseau intervient directement dans la mise en œuvre du plan Anciaux en participant au financement des réhabilitations et en assurant le premier équipement des nouveaux logements. Compte tenu du caractère prioritaire du logement étudiant, l'Etat souhaite une accélération des opérations conformément au plan Anciaux grâce à des moyens supplémentaires de 5,75 M€.

Par ailleurs, le réseau poursuit ses actions de réhabilitation, de modernisation et de mise aux normes d'hygiène et de sécurité des restaurants universitaires et sa politique de reconquête des convives étudiants. Les éléments d'analyse concernant ces deux volets figurent dans la partie « opérateur » du projet annuel de performance.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	5 588 756	5 588 756

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Les crédits prévus au titre des transferts aux autres collectivités s'élèvent à **5,6 M€** et se décomposent comme suit :

5,1 M€ afin d'assurer le fonctionnement et la maintenance de la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP). Cette fondation a pour mission de favoriser les échanges entre étudiants de toutes nationalités, accueillir les chercheurs, professeurs, artistes poursuivant en France des missions temporaires de recherche ou d'enseignement supérieur, organiser des manifestations qui présentent prioritairement un caractère international. **0,5 M€** pour les frais de fonctionnement de la fondation santé des étudiants de France (FSEF).

Une mesure de transfert de crédits d'un montant de 0,26M€ a été réalisée sur la dotation globale de fonctionnement de la CIUP en provenance du programme 150 et correspond à la dotation contractuelle de la fondation sur ce programme. Cette mesure permet de regrouper les dépenses de la cité internationale sur un seul programme.

ACTION n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	81 378 865	56 222 439	137 601 304
Crédits de paiement	81 378 865	56 222 439	137 601 304

EFFECTIFS

	2006	2007	2008
ETP rattachés à l'action par catégorie	868	1507	1687
Personnels enseignants du second degré(*)	381	531	531
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	426	426	426
Personnels d'encadrement	0	2	3
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	61	548	727

(*) Enseignants des services (inter)universitaires d'activités physiques et sportives – S(I)UAPS

NB: effectifs en ETPT

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 000 000	3 000 000
Subventions pour charges de service public	47 603 373	47 603 373

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits de fonctionnement de cette action sont destinés au paiement des cotisations URSSAF et aux rentes versées par l'État pour la réparation des accidents du travail survenus dans le cadre de leurs études, aux étudiants bénéficiant des dispositions du titre IV de la sécurité sociale.

Une part importante des dépenses concerne les stages effectués par les étudiants, qui connaissent un fort développement dans la mesure où ils favorisent l'insertion professionnelle des jeunes, qu'il s'agisse de stages intégrés ou, depuis la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances, de stages non intégrés dans le cursus d'études.

Il existe deux taux de cotisation dont le montant pour 2007 s'établit à 7€ pour les étudiants des établissements d'enseignement technique et à 1€ pour les étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement général. Le coefficient de revalorisation applicable aux rentes est actuellement fixé à 1,018.

Cette mesure concerne près d'1 million d'étudiants, pour un montant de 3,0 M€.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public, d'un montant de **47,6 M€** couvrent les dépenses relatives aux secteurs de la santé, des activités sportives, socio-culturelles et assurent le financement des mesures en faveur des étudiants handicapés.

- La part des **dotations contractualisées des établissements d'enseignement supérieur**, imputée sur cette action au titre du volet « vie étudiante » des contrats des établissements, s'élève à **13,5 M€**

Le programme 231 participe à la politique contractuelle en allouant des crédits destinés à l'animation des campus par le développement de la vie culturelle, artistique, sportive, associative et des actions en faveur de la santé. Cette politique contribue à la réussite des étudiants et renforce l'attractivité des établissements, notamment à l'égard des étudiants étrangers. Compte tenu de ces enjeux, les établissements s'y investissent de plus en plus.

- **Les services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé** reçoivent une subvention d'un montant de **4,5 M€** :

La protection médicale des étudiants est inscrite dans les obligations des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Ces établissements sont dotés de services de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) qui ont pour mission d'assurer un examen médical de l'étudiant, de dépister les troubles de santé et de dispenser des soins d'urgence. Ces services bénéficient de moyens constitués par le financement de l'État et par le droit spécifique payé par chaque étudiant (4,58 €).

La dotation de fonctionnement accordée aux SUMPPS qui n'avait pas été majorée depuis 10 ans est augmentée de **2,0 M€**. La dotation allouée est affectée au fonctionnement matériel de 37 services universitaires existants et 11 services inter-universitaires, sachant que 8 SUMPPS ne sont pas subventionnés directement.

Les services de médecine préventive doivent faire preuve d'une adaptation constante pour répondre à l'évolution de leurs missions et aux besoins croissants en matière de santé étudiante. La population étudiante s'est fortement diversifiée et l'on assiste à l'émergence de difficultés sociales, financières, matérielles, psychologiques et de santé plus prégnantes qu'auparavant. Cet aspect a d'ailleurs été souligné dans tous les travaux et rapports rendus depuis 1996 et notamment dans le plus récent, celui du député Laurent Wauquiez de 2006. Un groupe de travail piloté par la DGES a été mis en place afin de procéder, au cours du dernier trimestre 2007, à la refonte des missions statutaires en vue de l'amélioration des services de médecine préventive.

Les services assurent un suivi médical de l'étudiant afin de dépister les affections médicales et les troubles de santé dont l'étudiant peut être atteint, un contrôle de son état vaccinal et la dispense de soins d'urgence. Ils développent des programmes de prévention sur tous les grands thèmes de santé publique : l'alcool, le tabac, les produits psychoactifs, le SIDA, les MST, la contraception, la gestion du stress, le sommeil, l'équilibre alimentaire, la sécurité routière...

- Le montant de la subvention allouée aux **services universitaires d'activités physiques et sportives** s'élève à **4,3 M€** :

La pratique sportive étudiante connaît très peu d'évolution depuis plusieurs années et se situe aux alentours de 20 % dans les universités. Aussi afin de développer la participation des étudiants aux activités sportives, le ministère finance les services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS). Toutes les universités en sont dotées, ainsi

que les grandes écoles (bureau des sports). Ces services sont chargés de coordonner et d'organiser les pratiques des associations sportives (pluridisciplinaires) des établissements d'enseignement supérieur.

- Les activités culturelles : 2,8 M€

Il s'agit des actions menées dans le domaine culturel menées par le réseau des œuvres universitaires et scolaires.

- L'accompagnement des étudiants handicapés : 22,5 M€

En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements ont dorénavant en charge la politique d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés dont le nombre est estimé à environ 12 000 étudiants. Une charte élaborée par la direction générale de l'enseignement supérieur en collaboration avec la conférence des présidents d'université précise les dispositions à mettre en œuvre pour favoriser l'intégration des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur. Elle sera signée à la rentrée universitaire 2007-2008.

Pour assurer la prise en charge des nouvelles responsabilités incombant aux établissements d'enseignement supérieur, une mesure de 7,5 M€ inscrite en loi de finances 2007, permet aux établissements de financer :

- des aides individuelles qui, selon la nature et la gravité du handicap, prennent des formes diverses : transcription en braille, aide à la communication, aménagement des conditions de soutien pédagogique et de tutorat ;
- des aides au financement de dispositifs structurels et collectifs nécessaires à l'accompagnement des études : acquisition de matériel et de logiciels adaptés, mise en accessibilité de la documentation dans les bibliothèques, périphériques de travail....

A ces crédits, vient s'ajouter une dotation nouvelle de 15,0 M€, destinée à financer les travaux immobiliers d'accessibilité comme les rampes d'accès, l'automatisation d'ouverture des portes, l'installation d'ascenseurs, la pose d'appareils sanitaires adaptés...

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	5 619 066	5 619 066

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Le montant des transferts aux autres collectivités de cette action s'élève à 5,62M€ et permet de financer des activités associatives, culturelles et sportives. Ces crédits se répartissent de la façon suivante :

0,08 M€ sont destinés dans le cadre de cette action à la Fondation santé des étudiants de France.

4,51M€ permettent d'allouer des subventions à des associations étudiantes.

Ce financement correspond :

- à la prise en charge de la formation des élus des associations étudiantes, conformément à la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 qui prévoit des aides financières pour la formation de leurs élus en fonction de leurs résultats électoraux aux scrutins du CNOUS et du CNESER ;
- à la subvention attribuée par le ministère à titre de participation au fonctionnement des associations étudiantes représentatives ;
- au financement de plusieurs conventions pluriannuelles d'objectifs signées entre le ministère et différentes associations telles que ANIMAFAC, la FAGE, l'AFEV, la LMDE et l'USEM afin de participer à la mise en place d'opérations ciblées.
- au soutien financier du ministère sur des appels à projets ponctuels d'associations comme A+U+C, GENEPI, Musique en Sorbonne... Une mesure de transfert d'un montant de **0,25M€** à partir du programme 150 est effectuée pour assurer sur le programme 231 le versement d'une subvention à Université de tous les savoirs (UTLS).

Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

1,03M€ est affecté au financement de la FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire) qui organise avec ses comités régionaux du sport universitaire (CRSU), les compétitions sportives regroupant les associations sportives d'établissements adhérentes.

ACTION n° 04 : Pilotage et animation du programme

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		72 983 011	72 983 011
Crédits de paiement		72 983 011	72 983 011

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	72 983 011	72 983 011

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Cette action « pilotage et animation du programme » regroupe les crédits :

- du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) destinés à la rémunération de ses personnels administratifs et son fonctionnement propre, ainsi que des actions spécifiques menées en direction du réseau des œuvres universitaires et scolaires (informatisation, formation continue, œuvres sociales, communication) ;
- de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), destinés à couvrir son fonctionnement.

72,98M€ sont imputés sur cette action. Ce montant se décompose de la façon suivante :

58,81M€ sont destinés à assurer le paiement des rémunérations des personnels des œuvres universitaires et scolaires concourant au pilotage du réseau et de ses établissements (1.096 personnes). Ce montant intègre :

- une prise en charge de l'augmentation du taux de la part patronale des pensions civiles des fonctionnaires de l'Etat employés au sein du réseau des œuvres universitaires pour 7 M€ ;
- un abondement de 1,4 M€ dont 0,7M€ concerne la prise en compte de l'impact du point fonction publique 2008 et 0,7M€ sont liés à la revalorisation des fonctions.

13,96 M€ sont destinés au fonctionnement du Centre national, dont 1,91 M€ au titre de l'informatisation du réseau et 0,7 M€ destiné à financer la formation continue des agents du réseau.

0,21 M€ concernent les activités internationales du CNOUS, notamment celles menées envers les boursiers du gouvernement français (BGF) et les boursiers des gouvernements étrangers (BGE).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « opérateurs » du projet annuel de performances.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	308 473 104	308 085 971	340 123 398	340 123 398	373 573 398	373 573 398
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux	308 473 104	308 085 971	340 123 398	340 123 398	373 573 398	373 573 398

La majeure partie de la dépense est destinée au réseau des œuvres universitaires et scolaires, soit 87,7 % pour le PLF 2008. Cependant, les établissements de l'enseignement supérieur bénéficient également de financements en provenance du programme 231 « Vie étudiante » au titre de leur participation à l'action 3 « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ». Cette partie est détaillée dans la partie opérateurs du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Prévision 2008
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)		1 507	1 687
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	814	1 507	1 687
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	12 752	12 752	12 758

Les emplois imputés sur le programme 231 sont inclus dans le plafond d'emplois du ministère et correspondent aux emplois affectés dans les établissements d'enseignement supérieur, opérateurs de l'Etat, au titre de la vie étudiante.

Les emplois rémunérés par les opérateurs, hors plafond d'emploi du ministère, concernent les emplois du réseau des œuvres universitaires. Les emplois des établissements d'enseignement supérieur apparaissent dans la partie opérateur du programme 150, sans qu'il ne soit fait à ce stade de distinction entre les emplois dédiés à la vie étudiante et les emplois dédiés à la formation et à la recherche.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)			
	Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs	
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
Réseau des œuvres universitaires et scolaires			12 752				12 752	
Totaux			12 752				12 752	

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

RÉSEAU DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

Le CNOUS et le réseau des CROUS

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires est composé d'un établissement national, et de 28 établissements régionaux.

Le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) sont des établissements publics à caractère administratif, dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La nature des missions et actions de rattachement

Le CNOUS anime le réseau des CROUS, impulse et pilote la politique du réseau des œuvres conformément aux objectifs fixés par l'Etat et matérialisés dans un contrat pluriannuel.

Il contribue :

- à la répartition entre les CROUS des aides publiques et privées ;
- à la mise en place des dispositifs d'encouragement à la mobilité internationale et à la construction de l'espace européen d'enseignement supérieur, en facilitant notamment l'accueil des étudiants, chercheurs ou stagiaires étrangers ;
- au développement de l'initiative étudiante et des activités culturelles ;
- à l'étude des conditions de vie des étudiants, par l'intermédiaire de l'observatoire de la vie étudiante
- à la définition d'une politique de logement permettant d'assurer la réhabilitation et la création de cités universitaires ;
- à la dynamisation de la politique de restauration universitaire ;
- à la modernisation du réseau des œuvres sous tous ces aspects.

Les CROUS ont pour mission d'améliorer et de faciliter les conditions de vie des étudiants.

Ils contribuent ainsi à :

- l'amélioration de l'accueil et de l'intégration des étudiants. A cet égard, ils gèrent le dossier social étudiant (DSE) qui permet à l'étudiant de faire simultanément une demande d'aide financière et une demande de logement ;
- la gestion des aides financières directes et, notamment, les bourses d'enseignement supérieur et l'action sociale ;
- la gestion de l'offre de logement ;
- la restauration étudiante, en offrant des prestations de qualité à un prix social et accessible pour le plus grand nombre.

Action

Le réseau des œuvres se rattache à l'ensemble des actions du programme 2 « Vie étudiante ».

Nature des liens avec l'opérateur

Le décret du 5 mars 1987, modifié par le décret du 29 janvier 1996 porte sur l'organisation et les missions des œuvres universitaires.

Ce décret confère la nomination du directeur du CNOUS et de quatre membres du conseil d'administration au ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Le CNOUS a conclu le 14 décembre 2004 un contrat d'objectifs avec le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

PRÉVISION D'ACTIVITE DU RESEAU DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES EN 2007

L'activité du réseau des œuvres universitaires et scolaires s'exerce principalement dans deux domaines : le logement et la restauration des étudiants.

Le logement étudiant

Sans en être l'unique action, le réseau des œuvres universitaires est le principal opérateur de la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans le domaine du logement étudiant.

Le fonctionnement de l'activité hébergement est essentiellement financé par les ressources propres des CROUS. Le taux de couverture des dépenses par les ressources propres se maintient depuis 2005 autour de 97 % en moyenne nationale. Les charges des CROUS ont progressé ces dernières années du fait des augmentations salariales, catégorielles et indemnitaires, des personnels ouvriers, de la hausse importante des fluides et de la montée en puissance des amortissements suite aux investissements réalisés, ce qui explique l'évolution du coût moyen de fonctionnement. Avec une hausse modérée des revenus, le chiffre d'affaires a cependant pu évoluer parallèlement grâce à l'augmentation du nombre de places en résidences, et au surplus de recettes générées par la gestion de l'ALS en tiers payant. L'objectif 2007 est de stabiliser, hors charges d'amortissement, le coût de fonctionnement des résidences et de maintenir à un niveau comparable le taux de couverture des dépenses par les ressources propres.

En ce qui concerne les investissements, la politique du réseau est fondée sur les conclusions du rapport du député JP Anciaux qui préconise la création ou la prise en gestion de 50 000 logements nouveaux sur 10 ans et la réhabilitation de 70 000 chambres sur la période 2004-2014. Pour mener à bien les réhabilitations de logements en 2007, 136,43 M€ sont mobilisés par le réseau des œuvres.

Le nombre de places disponibles offert par le réseau des œuvres universitaires et scolaires pour les étudiants a régulièrement augmenté depuis l'exercice 2000 et prend un nouvel essor depuis l'année 2006 ainsi que le montrent les données suivantes :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Places disponibles à la rentrée universitaire	148 145	148 155	149 104	149 414	150 025	151 256	153 320	155 587

Le présent projet de loi de finances entend soutenir cette augmentation car il propose d'abonder les financements alloués au réseau pour le logement étudiant de 5,75 M€ (cf volet JPE de l'action n°2 « aides indirectes » du programme).

La restauration universitaire

Le réseau s'est fixé comme objectif dans son contrat quadriennal des mesures de performance visant à améliorer l'équilibre économique des établissements et à augmenter, à raison de 1 % par an, le taux de fréquentation étudiante dans les restaurants universitaires. En 2006, la croissance de la fréquentation est de 1,2 %. Pour 2007 et 2008, le réseau envisage à ce stade une progression de 1 % de la fréquentation.

Grâce à une maîtrise confirmée des coûts de fonctionnement, le taux de couverture des dépenses par les ressources propres se maintient depuis 2004 autour de 63 %. Le coût complet de fonctionnement par repas a été de 4,67 € en 2005. Ce coût est estimé à 4,77 € pour 2006 malgré la hausse des consommables, des fluides et de l'impact des mesures de ministère de la fonction publique sur les bas salaires du réseau des œuvres.

En ce qui concerne l'investissement, en 2007, le réseau des œuvres consacre 26,60 M€ à la rénovation des restaurants universitaires : 13,45 M€ provenant de la subvention pour charges de service public versée par l'État, 6,95 M€ de ressources propres et 6,2 M€ provenant d'autres financements.

Si le logement et la restauration étudiantes constituent les missions principales du réseau des œuvres, ce dernier intervient toutefois de façon conséquente dans la gestion des bourses. Cette activité n'a toutefois pas d'incidence

Vie étudiante

Programme n° 231 | OPÉRATEURS

financière directe dans les dépenses et ressources du réseau, puisque le paiement des bourses est imputé directement sur le budget de l'État.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Aides directes	29 152	29 023	29 231	29 231	29 231	29 231
Subventions pour charges de service public	23 476	23 347	22 455	22 455	22 455	22 455
Transferts	5 676	5 676	6 776	6 776	6 776	6 776
Action n° 02 : Aides indirectes	190 159	190 159	222 486	222 486	230 536	230 536
Subventions pour charges de service public	190 159	190 159	222 486	222 486	230 536	230 536
Action n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2 456	2 456	2 843	2 843	2 843	2 843
Subventions pour charges de service public	2 456	2 456	2 843	2 843	2 843	2 843
Action n° 04 : Pilotage et animation du programme	72 145	72 145	64 579	64 579	72 983	72 983
Subventions pour charges de service public	72 145	72 145	64 579	64 579	72 983	72 983
Totaux	293 911	293 782	319 139	319 139	335 593	335 593

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
374 710	13 687		570 909	959 306

Les différentes ressources du réseau des œuvres universitaires et scolaires sont retracées dans le premier tableau donné ci-dessus. Les ressources s'élèvent à 959 305 691 € et elles correspondent aux seules opérations donnant lieu à encaissement.

Elles se décomposent de la manière suivante.

LES SUBVENTIONS DE L'ÉTAT : 374,71 M€

Elles concernent le **ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche** pour 326, 95 M€ :

- 318,93 M€ correspondent aux subventions pour charges de service public allouées au titre du programme 231 pour le fonctionnement des établissements (CNOUS et 28 CROUS) ;
- 0,17 M€ proviennent de crédits délégués par ce même ministère dans le cadre de programmes de coopération avec des pays étrangers,
- 1,56 M€ sont versés directement aux CROUS par les rectorats pour financer la restauration des personnels administratifs (subvention « cantines ») qui viennent prendre leur repas dans les restaurants universitaires mais qui n'appartiennent pas au réseau des CROUS ;
- 4,34 M€ sont des crédits d'intervention (titre 6) versés aux CROUS en accompagnement de certaines opérations de mise en sécurité ;
- 0,39 M€ correspondent à des remboursements de prêts consentis les années antérieures par le CNOUS aux CROUS sur la subvention du titre 3 ; ils sont réaffectés à des opérations d'investissement ;
- 1,57 M€ relèvent de reports d'opérations de réhabilitation du patrimoine inscrites dès le budget primitif.

D'autres ministères allouent également des ressources au réseau :

- **le ministère des affaires étrangères** pour l'accueil des étudiants étrangers, boursiers du gouvernement français : 37,06 M€ ;
- **le ministère de l'outre-mer** pour la gestion du passeport mobilité : 7,50 M€ ;
- **et d'autres ministères** (Santé, Culture...) pour accompagner et valoriser certaines actions entreprises par les CROUS : 3,20 M€.

LES AUTRES SUBVENTIONS ET DOTATIONS : 13,69 M€.

Les établissements et organismes suivants apportent leur concours au financement des établissements du réseau :

- **le CNASEA** pour 1,21 M€ en accompagnement de recrutements de personnels sous contrat de droit privé tels que contrats emplois consolidés, contrats d'accompagnement dans l'emploi et contrats aidés ;
- **les universités** : 1,44 M€ dont 0,96 M€ au titre de la participation des universités de Lyon à la construction du restaurant universitaire Rockefeller et 0,48 M€ pour abonder l'allocation unique d'aide d'urgence destinée aux étudiants les plus défavorisés ;
- **les collectivités locales** : pour 10,93 M€ répartis à hauteur de 15,42 % pour les villes, 6 % pour les communautés urbaines, 17,80 % pour les départements et 60,78 % pour les régions ; elles contribuent à la rénovation du patrimoine immobilier des centres régionaux ;
- **l'Union européenne** : 0,04 M€ pour l'équipement de la résidence Schoelcher aux Antilles, d'autres organismes tels qu'Egide, Campus France... en partenariat avec les CROUS pour l'accueil d'étudiants étrangers : 0,07 M€.

LES AUTRES RESSOURCES (HORS RESSOURCES PROPRES) : 32, 63 M€

Ce sont essentiellement des ressources affectées réparties en :

- conventions passées par le CNOUS avec des pays étrangers et par les CROUS pour certaines collectivités pour l'accueil de leurs boursiers : 31,68 M€ ;
- ressources diverses versées dans un objectif bien défini : 0,79 M€ ;
- dons et legs permettent de verser des bourses à des étudiants dont le profil a été prédéterminé par le légataire : 0,17 M€.

LES RESSOURCES PROPRES : 538,28 M€

Elles représentent près de 60 % du budget total du réseau. Le chiffre d'affaires prévu en 2007 s'élève, tous domaines confondus, à 517,41 M€, soit 90,63 % de l'ensemble des ressources propres. Les activités d'hébergement et de restauration représentent 510,58 M€, soit 98,60 % du chiffre d'affaires ; le solde, soit **6,84 M€** correspond aux recettes des activités culturelles et sociales perçues par les services généraux.

L'hébergement, à lui seul, avec **323,60 M€** réalise 63,38 % de ce chiffre d'affaires ; entre l'exécution 2006 et la prévision 2007, il augmente de 7,76 % ; ces recettes supplémentaires proviennent d'une part de l'extension du parc (155 587 lits en 2007 contre 153 320 en 2006), d'autre part, de l'augmentation des tarifs. Pour les logements conventionnés, ceux-ci sont limités à la hausse de l'indice de référence des loyers (IRL) mais pour les logements non conventionnés, ils sont fixés librement par les établissements après avis de leur conseil d'administration.

Les efforts de rénovation entrepris par les CROUS depuis plusieurs années ont permis de revaloriser les redevances et de bénéficier de recettes supplémentaires générées par la mise à niveau de l'allocation de logement social (ALS) perçue en tiers payant par les CROUS. Une partie de cette recette supplémentaire est provisionnée (7,60 M€ en 2006, 9,8 M€ en 2007) et contribue à la rénovation du patrimoine prévue par le plan Anciaux.

Au vu de ces prévisions, le taux de couverture des dépenses par les ressources propres pourra être maintenu en 2007 à un niveau identique à celui de 2006, à savoir 98 %.

La restauration, avec un chiffre d'affaires prévisionnel de **186,97 M€**, n'a cessé de progresser au cours des trois dernières années ; cette augmentation est due d'une part, au regain de fréquentation des étudiants dans les restaurants universitaires supérieur à 1 % chaque année depuis 2004, mais aussi à la hausse régulière mais continue du prix du ticket « U » qui a permis de couvrir le coût de l'inflation.

Plus de 57 millions de repas ont été servis en 2006 permettant d'atteindre un taux de couverture des dépenses par les ressources propres de 63,77 %. Cette cible devrait être maintenue en 2007 grâce une augmentation modeste du ticket « U » de 5 centimes au 1er août ; arrêté à un montant de 2,80 € pour l'année universitaire 2007-2008, il permettra de préserver les équilibres de gestion tout en conservant, pour la population étudiante, son caractère social.

Les autres recettes de fonctionnement, beaucoup plus marginales, **(9,10 M€)** proviennent des revenus procurés par les locations, les commissions versées par les pays étrangers pour l'accueil de leurs boursiers, les placements de trésorerie et les intérêts de fonds placés en comptes de dépôt.

Parmi **les recettes propres d'investissement (11,77 M€)**, il faut noter la part croissante des emprunts contractés par les CROUS (11,05 M€ au lieu de 0,94 M€ en 2006) pour réhabiliter leur patrimoine et accompagner, sur leurs ressources propres, les efforts d'investissement soutenus par l'État.

Dépenses de l'opérateur				(En euros)
Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Aides directes	19 294 205	12 292 165	6 905	31 593 275
Aides indirectes	275 127 308	367 469 046	126 271 890	768 868 244
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 478 414	3 393 137	1 283 673	6155 224
Pilotage et animation du programme	63 195 252	90 861 661	8 773 780	162 83 693
Totaux	359 095 179	474 016 009	136 336 248	969 447 436

Les dépenses prévues au budget 2007 du réseau ont été ventilées par destination entre les différentes actions du programme 231 et réparties entre les rubriques « personnel », « fonctionnement » et « investissement ». Comme pour les ressources, les dépenses correspondent aux seules opérations donnant lieu à décaissement.

LES DÉPENSES RELATIVES À LA MASSE SALARIALE : 359,10 M€

Ces dépenses concernent toutes les rémunérations, salaires et cotisations des personnels payés par le réseau, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels de droit public, à durée indéterminée ou déterminée.

Les personnels administratifs (2 765 ETP en 2007) représentent une charge, action sociale comprise, de 108,89 M€, financée sur la subvention pour charges de service public allouée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils sont répartis dans les différentes actions en fonction de leur relation avec la finalité des actions auxquelles ils contribuent. Les personnels du CNOUS sont affectés en totalité dans l'action 04 « Pilotage et animation du programme » ; la masse salariale correspondante représente 27,67 % du montant total ; ce pourcentage important s'explique par le fait que le CNOUS intègre dans sa dotation le montant des pensions civiles (part ouvrière et part employeur) des fonctionnaires des CROUS (21,24 M€) ;

Les personnels ouvriers (9 987 ETP en 2007) relevant des activités de production (hébergement et restauration) sont tous regroupés dans l'action 02 ; leur masse salariale financée pour partie sur les budgets des établissements, s'élève à 104,74 M€ pour l'activité « hébergement » (en augmentation de 3,64 % par rapport à 2006) et à 141,37 M€ pour la « restauration » (+ 3,02 % par rapport à 2006). Ces augmentations tiennent compte notamment de la revalorisation du point Fonction Publique, du régime indemnitaire. La productivité (chiffre d'affaires / masse salariale) devrait progresser, entre 2006 et 2007, respectivement de 2,97 à 3,09 et de 1,26 à 1,32. Le coût moyen personnel ouvrier par lit passerait de 663 € en 2006 à 673 € en 2007 et le coût de la masse salariale par repas évoluerait de 2,39 € à 2,44 €.

En outre, quelques personnels ouvriers exercent des fonctions administratives, culturelles, informatiques et d'accueil ; ils sont alors regroupés dans les actions correspondant à leur activité.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 474,02 M€

Action 01 « aides directes » : 12,29 M€

Avec 7,80 M€, l'**allocation unique d'aide d'urgence** (A.U.A.U.) constitue le principal moyen pour les centres régionaux d'aider les étudiants en grande difficulté et permet de leur apporter, dans l'urgence, une aide adaptée aux problèmes qu'ils rencontrent. Le financement est assuré pour partie par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ; les universités et les ressources propres des CROUS abondent cette dotation de 1,20 M€. L'autre poste significatif de dépenses de l'action 01 est l'**attribution de bourses par les centres régionaux** à des étudiants que les collectivités locales souhaitent encourager par des aides ciblées : 3,47 M€.

Y sont imputés également les frais de fonctionnement du réseau liés à cette action (1,02 M€).

Action 02 « aides indirectes » : 367,47 M€

Ces dépenses concernent l'hébergement et la restauration.

Au-delà des dépenses d'amortissement sur ressources propres (9,22 M€ en 2007), **les dépenses d'hébergement** prévues au budget 2007 s'élèvent à 210,34 M€ ; Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont :

- les locations et charges locatives qui concernent les résidences conventionnées : 108,40 M€ ;
- l'énergie et les fluides : 52,86 M€ qui augmentent de 7,10 % par rapport à l'année 2006 qui avaient déjà connu une hausse particulièrement importante en raison des fluctuations enregistrées sur les produits pétroliers. La rénovation des chambres avec la mise en place de cabines de douches et l'introduction d'un confort plus moderne contribuent à l'évolution de ce poste de dépenses ;
- l'entretien courant : 14,47 M€.

Les dépenses de restauration ont été estimées à hauteur de 147,11 M€.

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont :

- l'achat de denrées alimentaires et de boissons : 90,31 M€, soit 61,39 % du montant total des dépenses de fonctionnement de la restauration. Au vu de ces prévisions, le « coût denrées » par repas devrait passer de 1,40 € en 2006 à 1,47 € en 2007 ;
- l'énergie et les fluides : 15,11 M€. La charge par repas, en progression de 4,55 % entre 2005 et 2006, continue à évoluer sur 2007 ; le coût par repas, stabilisé à 0,22 € de 2003 à 2005 est passé en 2006 à 0,23 €, conséquence de la hausse des produits pétroliers ;
- l'entretien : 9,47 M€, ce poste est particulièrement important car il permet de maintenir les établissements en conformité avec les normes d'hygiène et de sécurité (hors gros travaux d'investissement).

Y sont imputés également les frais de fonctionnement du réseau liés à cette action (0,80 M€).

Action 03 « Aides médicales et socio-éducatives » : 3,39 M€

Les dépenses effectuées par les CROUS au titre de cette action concernent la politique culturelle. L'objectif visé est de soutenir la création et les initiatives étudiantes, d'encourager les mouvements associatifs, de développer des pratiques amateurs en ouvrant les lieux de vie étudiante aux étudiants artistes (cafétérias, restaurants, maisons de l'étudiant...), d'animer les campus et les résidences. Des opérations interrégionales sont lancées sous la forme de concours à destination des étudiants dans des domaines aussi divers que l'écriture de nouvelles, la photographie, la bande dessinée, le court métrage et la musique.

Action 04 « Pilotage et animation du programme » : 90,86 M€

Outre les frais de fonctionnement du CNOUS (OVE compris) et des services centraux des centres régionaux, cette action retrace les dépenses que le réseau effectue au titre de son activité internationale soit, pour les étudiants étrangers, boursiers du gouvernement français pris en charge par le Ministère des Affaires étrangères (37,02 M€), soit, pour les étudiants étrangers, boursiers de leur gouvernement avec lesquels le CNOUS passe des conventions (39,81 M€). Les frais inhérents à cette activité sont de l'ordre de 5,40 M€.

Parmi les autres dépenses de cette action, une part importante de celles-ci est consacrée à l'amélioration et à la maintenance des systèmes d'information.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 136,34 M€

Pour l'essentiel, elles sont concentrées sur l'action 02 et l'action 04.

Action 02 « aides indirectes » : 126,27 M€

En 2007, sur les crédits inscrits en action 02, 124,00 M€ concernent les investissements immobiliers prévus en hébergement et restauration.

Avec un montant de 92,02 M€, **l'hébergement** représente à lui seul 74,21 % des efforts engagés par les CROUS en matière d'investissements. 56,87 M€ proviennent de subventions (dont 46,23 M€ du programme 231) ; 35,15 M€ sont apportés par les établissements sur leurs ressources propres. Leur contribution représente, en 2007, sur cette activité, 38,20 % de l'ensemble des financements.

Les **investissements, en matière de restauration**, concernent quelques gros restaurants dont la mise aux normes s'avère indispensable au vu des avis émis par les services vétérinaires ou les commissions de sécurité. Les financements proviennent de subventions : 18,04 M€ (dont 14,34 M€ financés par le programme 231) ; 13,94 M€ sont apportés par les CROUS sur leurs fonds propres.

Les autres investissements pour l'action 02 (2,27 M€) servent à l'informatique, la maintenance et l'accueil et la culture.

Le réseau poursuit en 2007 le schéma directeur des systèmes d'information réalisé en 2004 et actualisé chaque année depuis. Les points forts de ce plan demeurent :

- la modernisation des réseaux
- la modernisation de la gestion informatisée ;
- la généralisation progressive de la monétique ;
- la connexion des résidences à Internet (Environnement numérique de travail, Université numérique en Région...) soit grâce à des solutions sans fil (WIFI) soit grâce au câblage des résidences lors des réhabilitations ;
- la généralisation de l'utilisation exhaustive des logiciels métiers ;
- la mise en place progressive d'outils de pilotage (info centre...).

Pour la maintenance, tous les CROUS poursuivent depuis plusieurs années, une politique d'investissements courants annuels permettant de maintenir les structures en état. Seules sont demandées au CNOUS les prises en charge d'opérations de maintenance exceptionnelles pour les CROUS de taille réduite.

Le réseau des CROUS et du CNOUS a pour ambition d'aider les étudiants à devenir acteurs de la vie culturelle universitaire en accompagnant leurs projets artistiques et leurs engagements citoyens au service de la collectivité.

L'action du réseau des œuvres dans le domaine de la culture et du soutien aux initiatives étudiantes s'exerce dans plusieurs directions. Il s'agit entre autres choses du développement des pratiques amateurs au travers de l'organisation de concours (nouvelles, films courts, photo, bande dessinée), la mise en place d'ateliers de pratique artistique dans les résidences universitaires ou la contribution à l'émergence de nouveaux talents par la mise à disposition de lieux d'exposition, de locaux de répétition et de matériel, de salles de spectacles.

Action 04 « Pilotage et animation du programme » : 8,77 M€

Hormis quelques prêts au personnel et quelques remboursements d'emprunts, les investissements de l'action 04 concernent à 67 % des dépenses réalisées pour l'évolution des systèmes d'information : développement des infrastructures, évolution des logiciels métiers, accélération de la modernisation avec la construction d'un info-centre décisionnel pour une collecte plus performante des informations et une remontée fiabilisée des données.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

Le personnel du réseau des œuvres universitaires et scolaires est composé de personnel administratif (2765 ETP pour 2007) et de personnel ouvrier (9987 ETP pour 2007). Le réseau n'étant pas en mesure de restituer le nombre

d'ETPT pour le personnel administratif, il a été retenu pour le présent projet de loi de finances de consolider en ETP les emplois du réseau. Le nombre d'ETP augmente de six emplois entre les prévisions 2007 et 2008. Ils correspondent à la création de six emplois d'ingénieurs d'études (BAP immobilier) pour renforcer le pilotage du réseau en matière de logement étudiant.

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Réalisation 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	12 752	12 752	12 758
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	814	1507	1687
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le ou les programmes de rattachement)</i>	<i>814</i>	<i>1507</i>	<i>1687</i>
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>			

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

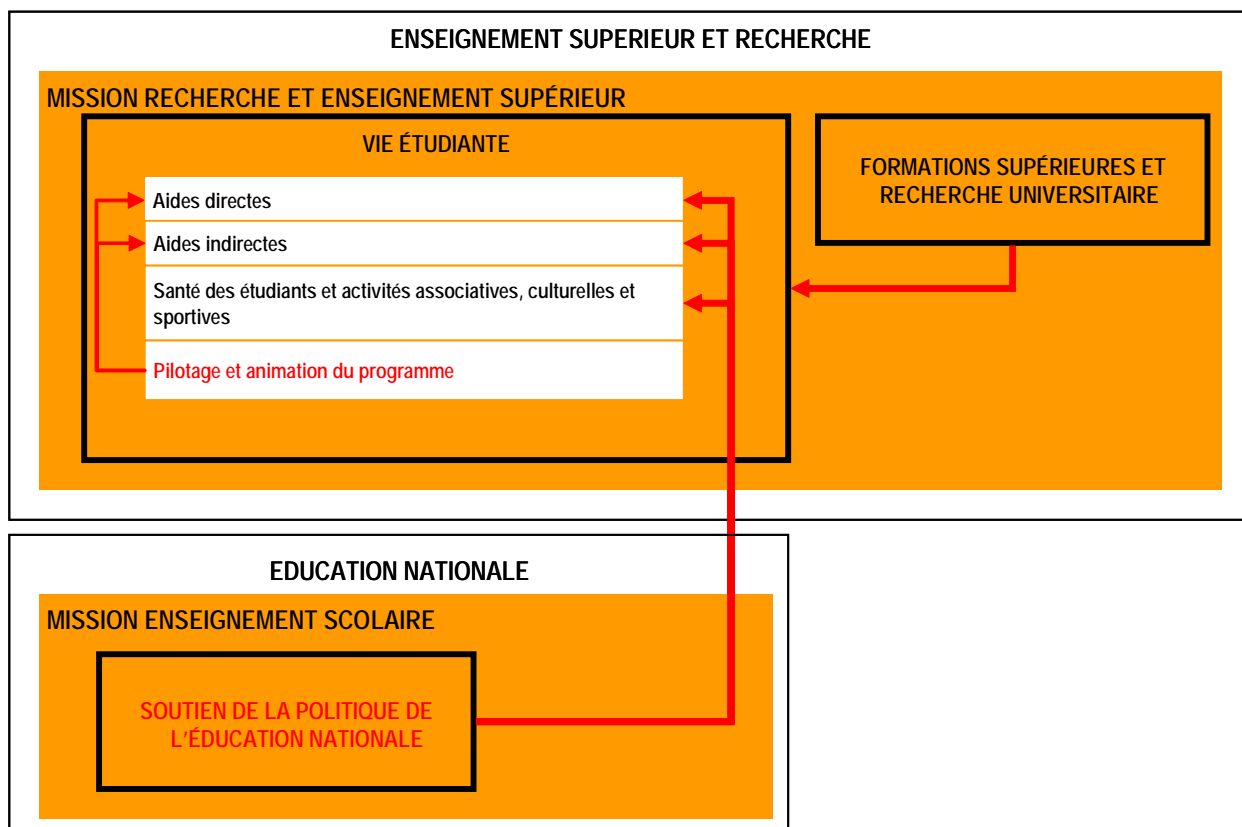
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2008 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2007 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Aides directes	1 507 748 311	+1 699 774	+1 750 276	+1 511 198 361	+1 449 425 917
Aides indirectes	236 120 625	+71 283 237	+72 495 626	+379 899 488	+332 024 355
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	137 601 304	0	+62 456 678	+200 057 982	+112 795 081
Pilotage et animation du programme	72 983 011	-72 983 011		0	0
Totaux	1 954 453 251	0	+136 702 580	2 091 155 831	1 894 245 353

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-136 702 580
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-135 970 650
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-731 930

OBSERVATIONS

FONCTION DE SOUTIEN DU PROGRAMME

L'action « Pilotage et animation du programme » est une action support dont la finalité est de contribuer au pilotage de la politique publique menée dans le domaine de la vie étudiante. Elle comprend les moyens du réseau des œuvres universitaires et scolaires (le Centre national – CNOUS – et les 28 Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires - CROUS). Ils correspondent au fonctionnement de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), du CNOUS ainsi qu'à des actions spécifiques menées en direction du réseau (informatisation, formation continue, œuvres sociales, communication). Cette action regroupe les crédits qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier du programme « Vie étudiante ».

MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS DE SOUTIEN DANS LES ACTIONS

Les crédits de l'action soutien « Pilotage et animation du programme » sont ventilés sur les actions du programme sur la base de la répartition des effectifs en ETP (équivalents temps plein) du personnel en charge des fonctions de pilotage et d'évaluation (soit selon les attributions des structures auxquelles ces personnels sont affectés, soit selon leur activité principale) :

- Action « Aides directes » : 1,1% ;
- Action « Aides indirectes » : 98,9% ;
- Action « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives » : 0% (données non significatives).

SOUTIEN EXTERNE ET MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS

Afin de reconstituer la dépense prévisionnelle complète du programme « vie étudiante », des déversements proviennent du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » et du programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » :

- les crédits provenant de l'action « Pilotage et support du programme » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » correspondent à la partie des personnels de la direction générale de l'enseignement supérieur et du cabinet du ministre, chargés de la vie étudiante ;
- les crédits provenant du programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission enseignement scolaire correspondent à l'activité des services transversaux de l'Administration centrale.

Par ailleurs, une partie des crédits de l'action « Immobilier » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » est ventilée sur les actions « Aides indirectes » et « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives » au prorata des surfaces d'hébergement recensées dans les établissements de l'enseignement supérieur. De même, une partie des crédits prenant en compte le volet « Vie étudiante » des CPER, budgétairement imputée sur l'action « Immobilier » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire », est reventilée sur l'action « Aides indirectes ».

the first 1000 h of life, the first 100 h of life, and the first 10 h of life. The first 1000 h of life were divided into 100 h intervals, the first 100 h of life into 10 h intervals, and the first 10 h of life into 1 h intervals. The number of deaths was counted in each interval.

For the first 1000 h of life, the number of deaths was counted in each 100 h interval. The number of deaths was counted in each 10 h interval for the first 100 h of life, and in each 1 h interval for the first 10 h of life. The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval.

The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval.

The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval.

The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval.

The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval.

The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval.

The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval.

The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval.

The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval. The number of deaths was counted in each interval.

PROGRAMME 172

RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES PLURIDISCIPLINAIRES

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	188
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	190
Présentation du programme et des actions	198
Objectifs et indicateurs de performance	210
Justification au premier euro	219
Opérateurs	241
Analyse des coûts du programme et des actions	276

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Gilles BLOCH

Directeur général de la Recherche et de l'Innovation

Responsable du programme n° 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Le programme joue un rôle central au regard des enjeux de la politique nationale de recherche. Et ce, pour plusieurs raisons :

- son poids financier (près de 5 milliards d'euros) en fait et de loin le premier programme entièrement consacré à la recherche au sein de la MIREs, et dépasse sensiblement le volume total des crédits imputés sur les actions recherche du programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » (un peu plus de 3 milliards d'euros) ;

- le spectre scientifique couvert par les opérateurs qui dépendent du programme 172 est universel : cela tient bien entendu au fait que le CNRS est du nombre de ces opérateurs ; mais sur les domaines prioritaires de la politique nationale de recherche que sont les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) et les sciences de la vie (SDV), on doit souligner qu'aux forces qu'y mobilisent le CNRS s'ajoutent au sein du programme celles du CEA civil et de l'INSERM pour les SDV, et de l'INRIA pour les STIC, et que c'est donc à travers ce programme que ces priorités sont principalement poursuivies ;

- l'ANR, qui joue un rôle prépondérant dans la mise en œuvre des priorités programmatiques de la politique nationale est désormais un opérateur majeur du programme 172, dans la mesure où, à partir de 2008, le budget d'intervention de l'agence lui est rattaché ;

- le crédit impôt recherche, l'instrument essentiel dont dispose le Gouvernement pour inciter au développement de la recherche des entreprises, est rattaché au programme 172 au titre des dépenses fiscales dont l'objet principal contribue à la poursuite de ses finalités ;

- enfin le ministère chargé de la recherche qui propose la politique du Gouvernement dans les domaines de la recherche et de la technologie et joue donc un rôle de chef de file au sein de la MIREs, voit ses crédits de dépense directe retracés au sein de ce programme.

L'ensemble de ces éléments confère donc au programme un rôle stratégique pour la recherche française. Ainsi s'explique le caractère transversal des objectifs qui lui sont assignés.

Le premier des objectifs pour la recherche française doit rester celui de l'excellence scientifique dans un contexte international de plus en plus concurrentiel. Cette excellence se mesure essentiellement à travers les publications. Si le développement de la recherche dans les grands pays émergents, comme la Chine, rendra difficile pour la France, comme pour les autres pays industrialisés, le maintien de sa part relative dans les revues de référence internationale, une amélioration de la reconnaissance scientifique de nos chercheurs, mesurée par les citations à deux ans qu'obtiennent leurs publications, est visée par le programme.

Le second critère de la performance de notre recherche réside dans sa capacité à se mobiliser sur les nouveaux enjeux de la recherche, qu'il s'agisse des priorités que lui assigne l'acteur politique ou de celles que porte la programmation du financement incitatif de recherche mobilisé par l'ANR. Plus généralement, en effet, c'est à travers la mobilisation accrue sur des projets novateurs que s'appréciera la réactivité du système, deux autres objectifs qui ont donc été retenus pour le programme.

L'excellence et la réactivité qui porteront témoignage de la vitalité de notre recherche ne sont pas des objectifs à viser seulement pour eux-mêmes dans la perspective du progrès des connaissances fondamentales : ils doivent être également poursuivis dans la perspective de la construction d'une économie de la connaissance, où la recherche est

au service des enjeux de la société, de la croissance de l'emploi et de la richesse nationale. Aussi la contribution de la recherche à l'amélioration de la compétitivité de l'économie française est-elle un autre objectif fondamental du programme, qu'il s'agisse de l'atteindre par la valorisation et le transfert des résultats de la recherche des laboratoires publics, ou par l'accroissement de l'innovation dans les entreprises.

Enfin, dernier objectif transversal du programme qu'il convient de mentionner, le développement de la recherche nationale doit s'inscrire résolument dans l'espace européen de la recherche, que la France a l'ambition de relancer dans le cadre de sa présidence européenne en 2008. Il importe que se confirme dans le cadre du 7^{ème} PCRD qui s'amorce en 2007, l'implication croissante des équipes françaises dans les programmes cadres de l'Union, dont témoignent leurs bons résultats aux appels à projets européens sur la période récente.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

- INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme
- INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

■ OBJECTIF 2 : Développer le financement de la recherche sur projets

- INDICATEUR 2.1 : Part des financements sur projets de l'ANR dans les financements (hors masse salariale) alloués aux opérateurs principaux de recherche
- INDICATEUR 2.2 : Taux de retour français sur les projets financés par les programmes cadres de l'Union Européenne

■ OBJECTIF 3 : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche publique

- INDICATEUR 3.1 : Part des crédits recherche de la mission consacrée à chacun des domaines prioritaires de l'action gouvernementale définis en comité interministériel (sciences du vivant et sciences et technologies de l'information et de la communication)
- INDICATEUR 3.2 : Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme

■ OBJECTIF 4 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par la valorisation des résultats de la recherche et le soutien à l'innovation dans les entreprises

- INDICATEUR 4.1 : Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés
- INDICATEUR 4.2 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle
- INDICATEUR 4.3 : Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs
- INDICATEUR 4.4 : Effet de levier des moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises
- INDICATEUR 4.5 : Dépenses de R&D privée supplémentaire par euro de crédit d'impôt recherche

■ OBJECTIF 5 : Consolider l'Europe de la recherche

- INDICATEUR 5.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)
- INDICATEUR 5.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)
- INDICATEUR 5.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme

■ OBJECTIF 6 : Accroître la mobilité des chercheurs vers l'enseignement supérieur et l'entreprise

- INDICATEUR 6.1 : Pourcentage de chercheurs des établissements publics de recherche ayant rejoint l'enseignement supérieur dans l'année
- INDICATEUR 6.2 : Pourcentage de chercheurs du secteur public ayant rejoint une entreprise dans l'année

■ OBJECTIF 7 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française

- INDICATEUR 7.1 : Attractivité des opérateurs du programme mesurée par la proportion d'étrangers parmi les chercheurs, postdoctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par les opérateurs du programme

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01 Pilotage et animation du programme et de la mission	9 920 000	10 735 370	20 655 370	200 000
02 Actions incitatives et soutien à l'innovation	965 471 400	10 221 000	975 692 400	
03 Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	28 107 073	57 040 656	85 147 729	
04 Renforcement des liens entre science et société		8 559 588	8 559 588	
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 028 294 533	87 475 235	1 115 769 768	
06 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	478 285 448	521 000	478 806 448	
07 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	538 106 277		538 106 277	
08 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	209 350 170	142 113 271	351 463 441	
09 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	262 202 062	27 887 379	290 089 441	
10 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	303 214 528	1 354 621	304 569 149	
11 Recherches interdisciplinaires et transversales	58 487 225		58 487 225	
12 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	67 975 257		67 975 257	
13 Grandes infrastructures de recherche	204 820 000	5 500 000	210 320 000	
14 Moyens généraux et d'appui à la recherche	498 966 057		498 966 057	
Totaux	4 653 200 030	351 408 120	5 004 608 150	200 000

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	Pilotage et animation du programme et de la mission	9 920 000	10 735 370	20 655 370	200 000
02	Actions incitatives et soutien à l'innovation	965 471 400	10 221 000	975 692 400	
03	Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	28 107 073	57 040 656	85 147 729	
04	Renforcement des liens entre science et société		8 559 588	8 559 588	
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 028 294 533	87 475 235	1 115 769 768	
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	478 285 448	521 000	478 806 448	
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	538 106 277		538 106 277	
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	209 350 170	142 113 271	351 463 441	
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	262 202 062	27 887 379	290 089 441	
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	303 214 528	1 354 621	304 569 149	
11	Recherches interdisciplinaires et transversales	58 487 225		58 487 225	
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	67 975 257		67 975 257	
13	Grandes infrastructures de recherche	204 820 000	5 500 000	210 320 000	
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche	498 966 057		498 966 057	
Totaux		4 653 200 030	351 408 120	5 004 608 150	200 000

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01 Pilotage et animation du programme et de la mission	300 000	3 120 000	10 756 770	14 176 770	810 000
02 Actions incitatives et soutien à l'innovation		8 800 000	8 378 000	17 178 000	7 000 000
03 Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	0	26 345 380	50 393 391	76 738 771	
04 Renforcement des liens entre science et société		500 058	8 109 530	8 609 588	
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé		1 004 043 992	85 556 226	1 089 600 218	
06 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		449 803 073		449 803 073	
07 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		510 805 759		510 805 759	
08 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies		198 391 552	104 203 271	302 594 823	
09 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		249 334 116	27 305 874	276 639 990	
10 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société		290 070 329	390 000	290 460 329	
11 Recherches interdisciplinaires et transversales		55 179 876		55 179 876	
12 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies		64 169 759		64 169 759	
13 Grandes infrastructures de recherche		194 742 000	16 900 000	211 642 000	
14 Moyens généraux et d'appui à la recherche		471 572 528		471 572 528	
Totaux	300 000	3 526 878 422	311 993 062	3 839 171 484	7 810 000

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	Pilotage et animation du programme et de la mission	300 000	3 120 000	10 756 770	14 176 770	810 000
02	Actions incitatives et soutien à l'innovation		8 800 000	8 378 000	17 178 000	7 000 000
03	Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	0	26 345 380	50 393 391	76 738 771	
04	Renforcement des liens entre science et société		500 058	8 109 530	8 609 588	
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé		1 004 043 992	85 556 226	1 089 600 218	
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		449 803 073		449 803 073	
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		510 805 759		510 805 759	
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies		198 391 552	104 203 271	302 594 823	
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		249 334 116	27 305 874	276 639 990	
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société		290 070 329	390 000	290 460 329	
11	Recherches interdisciplinaires et transversales		55 179 876		55 179 876	
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies		64 169 759		64 169 759	
13	Grandes infrastructures de recherche		194 742 000	16 900 000	211 642 000	
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche		471 572 528		471 572 528	
Totaux		300 000	3 526 878 422	311 993 062	3 839 171 484	7 810 000

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01 Pilotage et animation du programme et de la mission	183 689	1 801 067	87 168	12 937 450	15 009 374
02 Actions incitatives et soutien à l'innovation		6 197 849	331 855	6 722 723	13 252 427
03 Formations à et par la recherche (allocataires, CIFRE, CORTECHS, postdoctorants)	277 009 345	-10 221 132		77 028 980	343 817 193
04 Renforcement des liens entre science et société - diffusion de la culture scientifique et technique		182 333		7 721 307	7 903 640
Totaux	277 193 034	-2 039 883	419 023	104 410 460	379 982 634

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01 Pilotage et animation du programme et de la mission	183 689	1 737 761		11 864 184	13 785 634
02 Actions incitatives et soutien à l'innovation		6 080 000		7 629 053	13 709 053
03 Formations à et par la recherche (allocataires, CIFRE, CORTECHS, postdoctorants)	277 009 345			68 682 525	345 691 870
04 Renforcement des liens entre science et société - diffusion de la culture scientifique et technique		128 467		8 837 146	8 965 613
Totaux	277 193 034	7 946 228		97 012 908	382 152 170

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	Consommés en 2006	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008
Titre 2. Dépenses de personnel	277 193 034	300 000		277 193 034	300 000	
Rémunérations d'activité	196 120 258	0		196 120 258	0	
Cotisations et contributions sociales	68 084 969	0		68 084 969	0	
Prestations sociales et allocations diverses	12 987 807	300 000		12 987 807	300 000	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	-2 039 883	3 526 878 422	4 653 200 030	7 946 228	3 526 878 422	4 653 200 030
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	-8 119 883	3 570 058	9 920 000	1 866 228	3 570 058	9 920 000
Subventions pour charges de service public	6 080 000	3 523 308 364	4 643 280 030	6 080 000	3 523 308 364	4 643 280 030
Titre 5. Dépenses d'investissement	419 023					
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	419 023					
Titre 6. Dépenses d'intervention	104 410 460	311 993 062	351 408 120	97 012 908	311 993 062	351 408 120
Transferts aux entreprises	3 277 456	50 393 391	57 040 656	2 961 636	50 393 391	57 040 656
Transferts aux collectivités territoriales	882 584			2 382 639		
Transferts aux autres collectivités	100 250 420	261 599 671	294 367 464	91 668 633	261 599 671	294 367 464
Totaux hors FDC et ADP prévus		3 839 171 484	5 004 608 150		3 839 171 484	5 004 608 150
FDC et ADP prévus		7 810 000	200 000		7 810 000	200 000
Totaux y.c. FDC et ADP	379 982 634	3 846 981 484	5 004 808 150	382 152 170	3 846 981 484	5 004 808 150

PRÉSENTATION DES DÉPENSES FISCALES⁴

Avertissement

Les chiffrages présentés pour 2008 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2008. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2008 est, pour sa part, présenté dans le tome I de l'annexe "Évaluation des Voies et Moyens".

DÉPENSES FISCALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure		Chiffrage pour 2006	Chiffrage pour 2007	Chiffrage pour 2008
Informations complémentaires				
200302	Crédit d'impôt en faveur de la recherche (Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés) <i>Réf. CGI: 244 quater B, 199 ter B, 220 B, 223 O-1-b - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1982 - Année de dernière modification substantielle de la dépense: 2007</i>	800	1000	1390
300208	Exonération des établissements publics de recherche, des établissements publics d'enseignement supérieur, des personnes morales créées pour la gestion d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur et des fondations d'utilité publique du secteur de la recherche pour leurs revenus tirés d'activités relevant d'une mission de service public (Impôt sur les sociétés) <i>Réf. CGI: 207-1-9°, 10° et 11° - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2006 - Année de dernière modification substantielle de la dépense: 2006</i>	-	5	5

DÉPENSES FISCALES SUR IMPÔTS LOCAUX, PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT, DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure		Chiffrage pour 2006	Chiffrage pour 2007	Chiffrage pour 2008
Informations complémentaires				
080204	Dégrèvement afférent aux immobilisations affectées à la recherche (Taxe professionnelle) <i>Réf. CGI: 1647 C quater - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires: 1.500 - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2002 - Année de dernière modification substantielle de la dépense: 2002</i>	19	22	23

4 Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que le chiffrage de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ». Le cas échéant, les dépenses fiscales sur impôts locaux relatives au programme sont présentées dans un autre tableau. La catégorie de « dépenses fiscales sur impôts locaux » élargit la notion de « dépense fiscale » aux mesures dérogatoires applicables aux impôts directs locaux présentant un impact direct sur les ressources et les charges de l'État (mesures compensées par l'État, et dégrèvements d'impôts directs locaux).

DÉPENSES FISCALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT CONTRIBUANT AU PROGRAMME SANS QUE CE SOIT LEUR OBJET PRINCIPAL

(En millions d'euros)

	Numéro et intitulé de la mesure <i>Informations complémentaires</i>	Chiffrage pour 2006	Chiffrage pour 2007	Chiffrage pour 2008
110201	Réduction d'impôt au titre des dons (Impôt sur le revenu) <i>Réf. CGI: 200 - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires: 6.310.000 - Méthode de chiffrage: Simulation - Niveau de fiabilité du chiffrage: très bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1948 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2007</i>	820	880	820
200308	Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les entreprises participant à un projet de recherche et de développement et implantées dans une zone de recherche et de développement (Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés) <i>Réf. CGI: 44 undecies - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2004 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2004</i>	ε	50	50
210309	Réduction d'impôt au titre des dons faits par les entreprises à des œuvres ou organismes d'intérêt général (Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés) <i>Réf. CGI: 238 bis-1 et 4 - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires: 7.400 - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2003 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2007</i>	170	235	250
400203	Réduction d'impôt au titre de certains dons (Impôt de solidarité sur la fortune) <i>Réf. CGI: 885-0 V bis A-I, II, IV et V - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2007 - Année de dernière modification substantielle de la dépense :</i>	-	-	160
520121	Exonération au bénéfice du donataire des dons ouvrant droit, pour le donateur, de la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune (Droits d'enregistrement et de timbre) <i>Réf. CGI: 757 C - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2007 - Année de dernière modification substantielle de la dépense :</i>	-	5	10

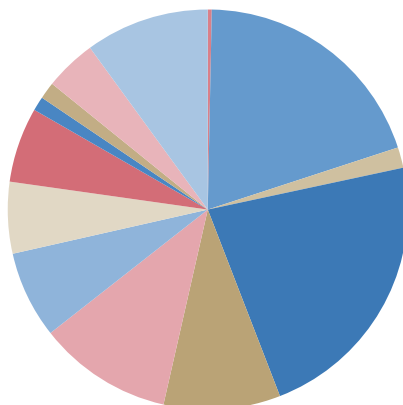
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Pilotage et animation du programme et de la mission	20 655 370	20 655 370
02	Actions incitatives et soutien à l'innovation	975 692 400	975 692 400
03	Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	85 147 729	85 147 729
04	Renforcement des liens entre science et société	8 559 588	8 559 588
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 115 769 768	1 115 769 768
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	478 806 448	478 806 448
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	538 106 277	538 106 277
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	351 463 441	351 463 441
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	290 089 441	290 089 441
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	304 569 149	304 569 149
11	Recherches interdisciplinaires et transversales	58 487 225	58 487 225
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	67 975 257	67 975 257
13	Grandes infrastructures de recherche	210 320 000	210 320 000
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche	498 966 057	498 966 057
Totaux		5 004 608 150	5 004 608 150

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2008

- Action n°01 (0,41%)
- Action n°02 (19,50%)
- Action n°03 (1,70%)
- Action n°04 (0,17%)
- Action n°05 (22,29%)
- Action n°06 (9,57%)
- Action n°07 (10,75%)



- Action n°08 (7,02%)
- Action n°09 (5,80%)
- Action n°10 (6,09%)
- Action n°11 (1,17%)
- Action n°12 (1,36%)
- Action n°13 (4,20%)
- Action n°14 (9,97%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme résulte de la fusion en LFI 2007 de deux programmes antérieurement distingués : le programme « orientation et pilotage de la recherche » et le programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Il en fait désormais converger les finalités.

La **première finalité** du nouveau programme est d'œuvrer au pilotage du système français de recherche et d'innovation ; à ce titre le programme est le support du financement d'un certain nombre de dispositifs ministériels.

Le pilotage du système français de recherche et d'innovation est aujourd'hui confronté aux défis que constituent :

- le contexte international concurrentiel de l'activité scientifique,
- la construction d'un espace européen de la recherche,
- la valorisation économique des produits et des résultats de la recherche,
- la préparation des nouveaux viviers de compétences scientifiques,
- le renforcement des liens entre la science et la société.

Le ministère chargé de la recherche est le chef de file de la politique publique de recherche qui se met en œuvre au travers de l'ensemble des programmes de la mission interministérielle. Ce ministère a pour mission, en liaison avec l'ensemble des acteurs du champ :

- de proposer, sur la base d'exercices prospectifs, une vision stratégique du système français de recherche et d'innovation incluant recherche publique et recherche privée ;
- d'orienter son évolution par le cadrage réglementaire de l'activité, par le pilotage des opérateurs et par la mobilisation de moyens financiers à divers niveaux ;
- de développer et de mettre en œuvre le système d'information de la mission interministérielle.

Le programme est mis en œuvre sur ce volet par les directions d'administration centrale compétentes et par les acteurs institutionnels associés.

La **seconde finalité** du programme est de constituer un pôle de référence de recherches scientifiques et technologiques de niveau mondial qui couvre l'ensemble des champs du savoir à l'instar des autres grands pays de l'OCDE, en vue de produire des connaissances pouvant déboucher sur de nouvelles applications technologiques. Les évolutions rapides des disciplines, une compétition internationale élargie avec notamment la montée en puissance de pays émergents comme la Chine et l'Inde et la circulation croissante des chercheurs exigent une adaptation vigoureuse du système français de recherche et d'innovation pour répondre à ces défis.

Sur ce volet, le programme est mis en œuvre par des établissements publics de recherche (le CNRS, le CEA civil, l'INSERM, l'INRIA, l'INED), les instituts Pasteur (Lille, Paris et réseau international) et Curie et plusieurs groupements d'intérêt public (institut Paul Emile Victor – IPEV, Génopole, agence nationale de la recherche sur le SIDA – ANRS) dont les ressources proviennent de l'État et de leur activité contractuelle. Il regroupe également les moyens destinés au financement de leurs très grandes infrastructures scientifiques (TGI) et les contributions de la France aux organisations de recherche internationales comme le centre européen de recherche nucléaire (CERN). Outre l'excellence scientifique, l'ensemble des acteurs institutionnels du programme poursuit le but commun de faire évoluer la lisibilité et l'attractivité du dispositif de recherche français, dans un cadre européen d'abord, mais plus généralement au niveau mondial, en favorisant les partenariats avec la recherche universitaire et les autres établissements de recherche plus finalisés. Du fait de sa dimension interdisciplinaire, le programme vise aussi un développement plus rapide des nouvelles technologies dans les secteurs stratégiques des sciences du vivant et des sciences et technologies de l'information et de la communication.

Le pilotage sur les objectifs stratégiques est garanti par des contrats quadriennaux entre l'État et les établissements du programme. Des indicateurs associés permettent d'en suivre annuellement la réalisation.

La maquette des **objectifs et indicateurs** du programme a été largement refondue par rapport au PAP 2007. Celui-ci proposait en effet une maquette propre à chacun des deux programmes antérieurs. La fusion des deux programmes en LFI 2007 rendait nécessaire une remise à plat du dispositif de contrôle de la performance, pour le simplifier, notamment en regard des équilibres financiers du nouveau programme. Les deux programmes « orientation et pilotage de la recherche » (121 M€ de crédits) et « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (3 723 M€ de crédits) comprenaient à eux deux 25 indicateurs pour 15 objectifs. Le nouveau programme se limite à 7 objectifs et

17 indicateurs. Ce travail de simplification et de rationalisation est en phase avec les préconisations du rapport d'audit sur le nouveau programme 172 réalisé au printemps 2007 par le CIAP (Comité interministériel d'audit des programmes). Il a conduit à enrichir le Jaune budgétaire des objectifs transverses à la MIREs, notamment ceux qui traitaient des rapports entre la science et la société.

Le programme est **structuré en quatorze actions** :

- action 1 : Pilotage et animation du programme et de la mission ;
- action 2 : Actions incitatives et soutien à l'innovation ;
- action 3 : Formation à et par la recherche ;
- action 4 : Renforcement des liens entre science et société.

Les dix actions suivantes, numérotées de 5 à 14 s'analysent en :

- sept actions qui déclinent les différents champs thématiques de recherche ;
- deux actions transversales qui concernent l'information scientifique et technique et les moyens de gestion de la recherche des établissements ;
- une action spécifique concernant les très grandes infrastructures de recherche.

Le responsable de la performance du programme est le directeur général de la recherche et de l'innovation.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Pilotage et animation du programme et de la mission
- ACTION n° 02 : Actions incitatives et soutien à l'innovation
- ACTION n° 03 : Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche
- ACTION n° 04 : Renforcement des liens entre science et société
- ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé
- ACTION n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies
- ACTION n° 07 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur
- ACTION n° 08 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies
- ACTION n° 09 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement
- ACTION n° 10 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société
- ACTION n° 11 : Recherches interdisciplinaires et transversales
- ACTION n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies
- ACTION n° 13 : Grandes infrastructures de recherche
- ACTION n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Pilotage et animation du programme et de la mission

0,4 %



Le ministère chargé de la recherche propose et, en liaison avec les autres ministères intéressés, met en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie. Il prépare les décisions du gouvernement relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'Etat dans le cadre de la mission interministérielle « Recherche et Enseignement supérieur », au sein de laquelle il joue donc un rôle de chef de file.

Le pilotage des activités de recherche par l'administration ministérielle

L'administration centrale du ministère de la recherche élabore la politique de l'Etat en matière de recherche, de développement technologique et d'innovation tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Elle conduit les modifications du cadre réglementaire et statutaire nécessaires à l'activité de recherche et prépare les évolutions législatives du domaine.

Elle définit la politique de l'emploi scientifique en liaison, pour les aspects statutaires, avec les directions techniques compétentes.

Elle participe à l'élaboration des programmes de recherche et de développement technologique financés par l'Union européenne en liaison avec la direction des relations internationales et de la coopération, et définit les moyens de développer la valorisation des résultats de la recherche publique et la coopération technologique avec les entreprises.

Elle assure la tutelle directe de l'ensemble des opérateurs de recherche des programmes 172, 187 et 193 au sein de la mission : elle instruit leurs demandes budgétaires, répartit entre eux les moyens qui leur sont alloués annuellement et en contrôle l'utilisation à leur niveau ; elle assure un suivi régulier de leurs activités à travers la préparation de leurs conseils d'administration ; enfin, dans le cadre de leurs contrats d'objectifs, elle oriente les évolutions de leurs politiques sur le moyen terme en cohérence avec la politique nationale définie par le gouvernement.

Elle définit les orientations de la politique scientifique et les priorités de la recherche des établissements d'enseignement supérieur. Elle est responsable de la diffusion de l'information et de la culture scientifiques et techniques (ICST).

Les délégués régionaux à la recherche et à la technologie (DRRT) mettent en œuvre au niveau régional la politique du ministère.

La réflexion stratégique

Le pilotage du système national de recherche et d'innovation doit s'appuyer sur une réflexion stratégique combinant l'analyse des dynamiques de l'activité et la détermination des priorités à lui assigner.

Deux acteurs extérieurs au ministère concourent de manière privilégiée à nourrir cette réflexion stratégique :

- **le haut conseil de la science et de la technologie (HCST)** est un organe consultatif composé de personnalités qualifiées de haut niveau dont la mission est de préparer les décisions stratégiques de l'Etat en faveur de la recherche et de l'innovation, en éclairant les pouvoirs publics sur les orientations à définir ;

- **l'Observatoire des sciences et des techniques (OST)** est un groupement d'intérêt public (GIP) chargé de produire des indicateurs et des études qui permettent aux acteurs de la science et de la technologie au sens large de débattre de la politique de recherche et d'élaborer leurs stratégies. Ses travaux sont destinés aux responsables des institutions publiques et privées de recherche et contribuent à apporter un éclairage sur les performances de la politique de recherche.

L'action internationale et européenne

L'ouverture internationale dans le domaine de la recherche, le développement de partenariats scientifiques et la mise en place progressive d'un espace européen de la recherche (EER) sont des enjeux essentiels qui exigent une politique ambitieuse.

La construction de l'EER est une dimension structurante de l'évolution du dispositif national de recherche. Elle se réalise notamment à travers la mise en œuvre des programmes cadres de l'UE. Le lancement du 7^e PCRD est l'occasion du renforcement, sous l'égide du ministère, du réseau des points de contact nationaux (PCN) sur les différents programmes prévus, afin notamment de favoriser la participation des équipes françaises.

La politique internationale en matière de recherche et de technologies du ministère se développe selon un axe de coopération géographique et un axe de priorités thématiques qui correspond aux grands enjeux de la recherche mondiale. La coopération géographique vise à créer et renforcer des réseaux d'excellence et s'adresse en particulier à l'ensemble des pays ayant un niveau de recherche comparable (UE, OCDE). L'accent est mis également sur une coopération accrue avec les pays émergents qui seront les grands partenaires de demain (Brésil, Mexique, Afrique du Sud) et avec les pôles d'excellence déjà actifs en Chine et en Inde.

ACTION n° 02

19,5 %



Actions incitatives et soutien à l'innovation

Le financement incitatif sur programmes et projets est un facteur décisif de dynamisation du système de recherche. Jusqu'en 2004, il a été assuré au niveau ministériel par les fonds incitatifs de la recherche, Fonds National de la Science et Fonds de la Recherche Technologique. En appui aux budgets des organismes, des universités et des écoles, ces instruments ont permis de répondre aux priorités de la recherche, d'être réactif face aux enjeux émergents et de développer les liens entre la recherche publique et les entreprises.

En 2005, cette responsabilité a été confiée, avec des moyens accrus, à un nouvel opérateur, l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) qui, créée d'abord sous forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), est devenue à compter de 2007 un établissement public placé sous la tutelle unique du ministère chargé de la recherche. L'intégralité de son financement (fonctionnement et interventions) est imputée sur le programme à partir de 2008.

Dans le cadre de la politique de recherche définie par le Gouvernement, l'ANR a pour mission de financer le développement des recherches fondamentale et finalisée, d'encourager l'innovation et le transfert technologiques et de promouvoir le partenariat entre secteur public et secteur privé.

Pour accomplir ses missions, l'ANR procède principalement par voie d'appels à projets. Les projets, sélectionnés selon des critères de qualité scientifique et technique et de pertinence sociale, économique et culturelle, sont financés directement au niveau des laboratoires publics ou privés qui les ont soumis. Les appels à projets s'inscrivent dans le cadre d'une programmation arrêtée annuellement au niveau ministériel. Cette programmation comporte deux grandes catégories d'actions déclinées en appels à projets :

- les actions thématiques et les programmes « blancs » mobilisent les moyens d'incitation en faveur de la recherche non orientée, en s'appliquant à promouvoir l'interdisciplinarité et le partenariat entre les laboratoires des différentes institutions de recherche ;
- les actions partenariales sont prioritairement orientées vers le développement des produits et services fondés sur les nouvelles technologies dans une logique de demande, pour satisfaire des besoins économiques et/ou sociétaux à moyen terme. L'outil le plus utilisé est celui des réseaux de recherche et d'innovation technologique (RRIT) intégrés dans les appels à projets thématiques de l'ANR et qui associent, sur projets, des partenaires des secteurs publics et privés.

Depuis sa création, l'ANR assure également le financement de l'action régionale pour le compte du ministère, qu'il s'agisse des programmes de recherche inscrits aux contrats de projet Etat-région ou des contrats de développement avec les collectivités d'Outre mer.

Le soutien à l'innovation s'est traduit depuis 1999 par un ensemble de mesures destinées à favoriser la mise à disposition de la société des résultats de la recherche publique. Trois axes principaux s'inscrivent dans cette logique :

- la création d'entreprises innovantes à partir de la recherche publique ;
- la valorisation et le transfert de technologie ;
- la diffusion technologique vers les entreprises, notamment les PME.

La création d'entreprises. En 2007, le concours de création d'entreprises de technologies innovantes a connu sa 9^{ème} édition. Ce concours a permis de créer, en 8 ans, plus de 900 entreprises dont la moitié à partir de projets liés à la recherche publique. Sa dotation annuelle sur crédits budgétaires a été complétée de 2000 à 2006 par le Fonds social européen (FSE) dans le cadre de la mesure 7 de l'objectif 3 intitulée « Développer l'esprit d'entreprise et favoriser la création d'activités et l'innovation ». La dotation 2007 provient de l'ANR à hauteur de 17,5 M€ et d'Oséo qui y a participé par ses moyens propres à hauteur de 6 M€.

Sur les 31 incubateurs sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets de mars 1999, 29 sont encore en activité, répartis sur l'ensemble du territoire national. Créés principalement à l'initiative d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche à l'échelon régional, les incubateurs ont pour objectif de favoriser la création d'entreprises

innovantes à partir des résultats de la recherche publique ou en liaison avec la recherche publique en offrant un accompagnement aux porteurs de projets. Fin 2006, ils avaient accompagné 1 732 projets d'entreprises et permis la création de 1 050 entreprises. Le soutien financier du ministère est complété par des financements provenant pour l'essentiel des collectivités territoriales et du Fonds social européen.

La valorisation et le transfert de technologie. La mise à disposition des résultats de la recherche (valorisation) constitue une des missions du dispositif public de recherche. Parmi les difficultés de mise en œuvre, les plus importantes se situent au niveau de la maturité des projets et de la professionnalisation des équipes en charge de cette mission.

La professionnalisation des équipes de valorisation exige la maîtrise de compétences très diversifiées et des liens de proximité très forts avec les équipes de recherche. Un dispositif de mutualisation a été initié par appel à projets de l'ANR fin 2005. Il permet de couvrir la moitié des universités, ainsi qu'un certain nombre d'organismes de recherche et autres établissements d'enseignement supérieur. Ainsi se trouve mis sur pied un ensemble de 14 dispositifs d'une taille critique suffisante pour exécuter une partie importante de ses missions transversales, à proximité des équipes de recherche. Les différentes expérimentations permettent d'identifier les bonnes pratiques à généraliser ensuite sur le territoire national ainsi que d'observer les modalités d'intégration de la fonction de valorisation de la recherche dans le périmètre des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES).

Par ailleurs, la maturation d'un projet de transfert de technologie (que ce transfert se traduise par une cession de licence ou une création d'entreprise) constitue un élément essentiel de réussite, dont le financement est difficile. En effet, cette activité n'attire pas toujours les financements privés, même à risque. Des débuts de réponse ont été apportés par différents programmes, au niveau national (comme le programme « émergence et maturation de projets en biotechnologies » de l'ANR), mais aussi au niveau déconcentré.

La diffusion technologique. Le soutien à l'innovation suppose également que les entreprises, particulièrement les PME, puissent accéder à une technologie plus ou moins éprouvée car ces dernières n'ont pas les moyens humains, financiers ou techniques de l'utiliser. Ainsi, des structures de diffusion technologique peuvent permettre l'accès à des équipements et/ou tester/valider les résultats de la recherche jusqu'à ce qu'ils puissent être exploités par l'entreprise. Pour aider les instances (DRRT, collectivités territoriales,...) qui subventionnent ces structures, le ministère a rénové sa procédure de labellisation des structures de diffusion technologique en créant trois labels, soumis à une révision tous les trois ans: les centres de ressources technologiques (CRT) pour les structures prestataires, les cellules de diffusion technologique (CDT) pour les structures d'interface entre les entreprises et les centres de compétences et les plates-formes technologiques (PFT) pour la mise à disposition des plateaux techniques disponibles dans les lycées technologiques ou professionnels. Au 30 juin 2007, plus de 160 structures ont été ainsi reconnues par le ministère et peuvent être financées dans le cadre des contrats de projets Etat-régions 2007-2013.

ACTION n° 03

Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche

1,7 %



La formation à et par la recherche est un axe d'intervention essentiel de la politique scientifique. Parallèlement au dispositif des allocations de recherche financé sur le programme 150, deux autres dispositifs sont mis en œuvre dans le cadre du programme 172 pour offrir aux jeunes doctorants les meilleures conditions possibles de formation et d'accès aux carrières de la recherche scientifique aussi bien dans le secteur public que dans les entreprises. Ce programme finance également pour les jeunes docteurs un dispositif de premier emploi à titre de post-doctorant dans des laboratoires.

Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)

Les CIFRE permettent à de jeunes doctorants de préparer leur thèse dans une entreprise (PME ou grand groupe) qui les recrute en CDD (de trois ans, par dérogation au Code du travail) ou CDI avec l'appui d'un laboratoire public. Autour d'un projet de recherche technologique, les doctorants associent à une formation de haut niveau une expérience de 3 ans dans une entreprise. C'est aussi, pour l'entreprise, l'opportunité de développer ses recherches et d'améliorer sa compétitivité avec l'appui financier de l'État et l'accompagnement d'un laboratoire. Dès la mise en place des conventions CIFRE en 1981, leur gestion a été déléguée à l'Association nationale de la recherche technique (ANRT). L'ANRT et le ministère signent chaque année une convention financière dans le cadre d'un contrat-cadre pluriannuel régissant le fonctionnement de leur collaboration. Cette convention annuelle précise les objectifs de l'année en termes de nombre de conventions et d'actions d'animation.

Le nombre de conventions CIFRE signées annuellement est en constante progression, atteignant 1155 en 2006. Le succès de ce dispositif, illustré par un taux de soutenance de thèses de 92% et un taux d'emploi après trois ans de 93% (dont 80% environ en entreprise), justifie la volonté d'accroître encore son ampleur.

Conventions de formation par la recherche des techniciens supérieurs (CORTECHS)

Les conventions CORTECHS ont été mises en place par le ministère chargé de la recherche pour développer la capacité d'innovation des PME (essentiellement des entreprises de moins de 50 salariés) et favoriser l'intégration professionnelle des jeunes diplômés à bac + 2. Cette aide permet d'accroître la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises. Elle associe un technicien, une entreprise et un centre de compétences (laboratoire de recherche, centre de ressources technologiques...). Les apports de la convention CORTECHS se déclinent donc en trois volets :

- une subvention versée à l'entreprise ;
- un accompagnement scientifique et technique par le centre de compétences ;
- une formation à la gestion de projet.

Les CORTECHS font l'objet de co-financement entre les fonds du ministère, les collectivités territoriales qui l'avaient souvent inscrit dans les précédents contrats de plan État-région, et les fonds européens, soit le Fonds social européen (FSE) ou le Fonds européen de développement régional (FEDER). Depuis 2005, plus de 200 conventions sont signées chaque année.

OSEO innovation est chargée de gérer cette procédure pour le compte du ministère.

Accueil de chercheurs post-doctorants

Le plan de recrutement de post-doctorants lancé en 2003 a pour objectif l'accueil de jeunes docteurs de grande qualité, français ou étrangers, dans des laboratoires relevant des EPST, des EPIC ou des universités, et dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de dix-huit mois en moyenne. Ce dispositif souple, géré directement par les établissements, sans contrainte de calendrier quant à la date de prise d'effet, doit permettre à de jeunes docteurs de réaliser une mobilité à partir de leur laboratoire de formation initiale, d'acquérir une expérience complémentaire de recherche de haut niveau et de se préparer ainsi, sans rupture après la fin de la thèse, à un recrutement ultérieur pérenne dans une entreprise ou un laboratoire académique français ou étranger.

ACTION n° 04

Renforcement des liens entre science et société

0,2 %



Adossée à un développement renforcé de l'information scientifique et technique, la mise en œuvre d'une politique de diffusion de la culture scientifique et technique (CST) doit se comprendre comme un volet à part entière de la politique culturelle nationale. Elle vise à combler l'écart qui se creuse entre les experts scientifiques et le grand public et, au-delà, à faciliter les échanges entre les citoyens et les scientifiques.

L'Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie (IHEST)

Inscrit dans le Pacte pour la recherche, l'Institut des Hautes études pour la sciences et la technologie (IHEST) devra contribuer à renouveler le rapport de confiance entre la société et la science dans un contexte marqué d'une part par une inquiétude, voire une remise en cause, de certaines évolutions scientifiques et techniques, et d'autre part, par une forte médiatisation et, corrélativement, un intérêt affirmé de nos concitoyens pour ces questions. L'IHEST a pour mission de contribuer à anticiper la demande de nos concitoyens sur les questions relatives à la science et la technologie, à renforcer notre capacité de dialogue sur les finalités de la recherche, ses méthodes, ses résultats et son évaluation et à participer à refonder les relations sciences-société. En novembre 2006, l'Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie (IHEST) a ouvert son premier cycle de formation, avec pour vocation de contribuer à rapprocher la science de la société, de diffuser dans la société une culture scientifique – de la recherche et de l'innovation – et de construire une intelligence collective des enjeux du développement scientifique et technique.

L'IHEST s'affirme comme un nouveau forum de réflexions et d'échanges dont les auditeurs sont des responsables dans le domaine de la recherche comme dans d'autres secteurs d'activité de la société. L'IHEST va constituer ainsi progressivement un vivier de personnalités au service de la gouvernance de la recherche dans l'administration centrale comme déconcentrée, dans les établissements de recherche, dans les entreprises...

Le décret portant création d'un Etablissement public à caractère administratif (EPA) a été publié le 29 avril 2007 et la future gouvernance va se mettre en place. En 2006, l'IHEST a accueilli une première promotion de 44 auditeurs, issus

de tous horizons (scientifiques et non scientifiques, société civile, relais d'opinion...). La nouvelle campagne de recrutement pour l'année 2007-2008 a été lancée en avril 2007.

Information scientifique et technique (IST)

L'administration centrale du ministère chargé de la recherche élabore la politique nationale d'information scientifique et technique et pilote sa mise en œuvre avec les différents acteurs du domaine (organismes de recherche, universités, organisations professionnelles, sociétés savantes, entreprises, autres administrations, etc.). Elle a pour objectif de stimuler la communication scientifique sous ses multiples formes (publications scientifiques, archives électroniques, sites collaboratifs et portails, bases de données d'images annotées ou de références, réservoirs de ressources) et de rendre visibles les travaux de la recherche française publique et privée, principalement dans l'espace numérique mondial, pour renforcer sa notoriété. L'action du ministère vise également à accroître les capacités d'accès pertinents et sûrs aux ressources scientifiques, de tri et de traitement de l'information aussi bien pour les besoins de la veille scientifique ou technologique, que pour la veille stratégique publique et privée.

Une « feuille de route » de l'IST, pour les quatre ans à venir, sera élaborée autour de ces grands axes, en vue de rendre le dispositif national d'IST plus dynamique, plus pertinent et mieux coordonné.

Une Culture scientifique et technique (CST) en réseaux

Le ministère entend développer les réseaux implantés sur le territoire regroupant les musées de science, les muséums, les centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) avec les structures de recherche publiques et privées, les universités, les musées, les associations et les collectivités. Différents moyens sont mis en œuvre :

- le recours à des **manifestations publiques** comme la Fête de la Science, organisée à l'échelle de tout le territoire national, qui mobilise près de 7.000 chercheurs et touche chaque année près de 7 millions de personnes. En 2007, l'Année Polaire Internationale est un événement important de l'action de médiation scientifique visant tous les publics ;
- l'appui aux **actions régionales** pour impulser localement une politique de diffusion de la culture scientifique et technique auprès de tous les publics. Dans la quasi-totalité des régions, les contrats de projets État-Régions (2007-2013) ont pris en compte la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI). Mais le financement intervient même dans les régions où la CST n'est pas inscrite au contrat de plan.

Il s'agit, notamment, de contribuer au développement de l'activité des Centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI). Les 34 CCSTI, qui sont des associations Loi 1901, forment un bon maillage du territoire et conçoivent de nouvelles formes de médiation pour atteindre les publics scolaires, les jeunes, les publics défavorisés et le public féminin. Un protocole de labellisation, élaboré avec l'association « la Réunion des CCSTI », a été signé par le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche et par la présidente de la Réunion des CCSTI, le 2 mai 2007. La labellisation de chacun des 34 CCSTI affiliés à la Réunion des CCSTI sera examinée à la fin de l'année 2007. Les autres candidatures seront évaluées en 2008.

Le soutien apporté par le ministère aux actions de CST en région représente, dans les nouveaux CPER ou hors CPER, un total de 4 M€ par an environ. Les CCSTI seront financés dans le cadre d'une contractualisation renouvelée en 2008 ;

- le soutien à des **associations nationales** de diffusion de la culture scientifique et technique et, au-delà, à des projets de culture scientifique et technique portés par différents acteurs (structures associatives et opérateurs de recherche), en fonction des orientations ministérielles. L'objectif 2008 est d'étudier la création d'un agrément Recherche pour ces associations ainsi que l'extension du processus de labellisation des CCSTI à d'autres types de structures ou d'actions ;
- l'éducation à la science en **milieu scolaire** : l'action du ministère vise à toucher le public, prioritaire, des jeunes en leur proposant une approche vivante de la science et en leur permettant d'échanger avec les scientifiques dans leur milieu éducatif habituel (écoles, collèges, lycées). Cette action est conduite conjointement depuis 1989 par la direction générale de la recherche et de l'innovation, qui apporte les financements, et la direction générale de l'enseignement scolaire, qui mobilise les enseignants, notamment, dans le cadre des Ateliers scientifiques et techniques (circulaire DR-DESCO du 3/06/2004), et du dispositif « Sciences à l'Ecole ». Lancé en 2004, ce dernier fédère des actions menées dans les établissements scolaires du second degré, en s'appuyant sur une démarche de projet, interdisciplinaire et interactive. En 2006 et 2007, un partenariat s'est affirmé entre « Sciences à l'Ecole » et la Fondation C.Génial.

ACTION n° 05

22,3 %



Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé

Face aux perspectives ouvertes par le décryptage des génomes et à l'enjeu majeur que constitue l'impact prévisible des changements à l'échelon mondial sur les espèces vivantes, la priorité en sciences de la vie est la mise en œuvre d'une biologie des systèmes intégrés permettant de mieux comprendre le fonctionnement unitaire du vivant. Elle implique une approche fonctionnelle, littéralement physiologique, avec, en particulier, l'étude des mécanismes d'intégration à toutes les échelles du vivant, depuis la molécule jusqu'à l'écosystème complexe.

Les recherches scientifiques en sciences de la vie constituent aussi un facteur essentiel du développement d'applications dans les domaines des biotechnologies, du biomédical et de la santé avec leurs interfaces avec la recherche clinique et le monde hospitalier.

Les modalités d'action sont centrées sur le développement d'une approche pluridisciplinaire des objets de recherche, sur les partenariats scientifiques, en particulier avec la recherche universitaire, et sur l'ouverture vers la valorisation médicale et industrielle.

Les opérateurs principaux de cette action sont le CNRS, l'INSERM, les instituts Pasteur et Curie ainsi que les centres anticancéreux et les différents groupements d'intérêt public de recherches en génomique ou sur le SIDA (ANRS). Cette action prend aussi en compte les recherches du CEA en sciences de la vie qui font appel aux mêmes techniques d'intégration à toutes les échelles du vivant et utilisent les spécificités des technologies nucléaires (marquage isotopique et imagerie par RMN ou TEP...). Il s'agit des programmes « technologies nucléaires pour la santé et les biotechnologies » et « radiobiologie-toxicologie nucléaire ». Cette action inclut enfin les contributions de la France aux organisations scientifiques internationales du domaine : Centre européen de biologie moléculaire (CEBM), Laboratoire européen de biologie moléculaire (LEBM), Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

ACTION n° 06

9,6 %



Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

Cette action concerne les recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), micro et nanotechnologies, et se fait en synergie avec la recherche universitaire dans les mêmes domaines. Elle a pour but de développer des recherches fondamentales ainsi que leurs applications à différents secteurs économiques, notamment en informatique, télécommunications et multimédia. Dans le domaine des mathématiques et des STIC, un effort particulier est engagé sur les interactions avec les autres disciplines scientifiques, pour lesquelles la modélisation et la simulation jouent un rôle de plus en plus prépondérant.

Les principaux opérateurs de cette action sont le CNRS, l'INRIA, et le CEA, sans oublier que, le plus souvent, les recherches sont menées en partenariat avec les universités ou l'industrie. Ces travaux de recherche sont également présents dans les laboratoires de certaines écoles d'ingénieur, en particulier celles du groupe des écoles des télécommunications (GET).

Parmi les grandes orientations scientifiques actuelles du domaine, on notera le développement des nanosciences, les recherches concernant l'interaction homme-machine, l'indexation multimédia, les systèmes enfouis, la sécurité des systèmes informatiques, le traitement interactif des grandes masses de données, la mise au point de grilles de calcul, et, enfin, les nouvelles interfaces des mathématiques avec les autres disciplines.

Les applications attendues dans le domaine des technologies sont toujours aussi importantes du fait de la miniaturisation des composants et de leur capacité intégrative dans des systèmes de plus en plus complexes. Ces développements reposent sur des plateformes de recherche technologique associant les industriels de la micro-électronique, le CEA/LETI et les universités. Leur contribution à l'efficacité de la politique de valorisation et surtout au maintien d'une industrie européenne compétitive est fondamentale.

ACTION n° 07**Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur****10,8 %**

Cette action concerne la recherche scientifique et technologique en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur et se fait en liaison avec la recherche universitaire dans les mêmes domaines. Elle a pour but tout autant le développement des connaissances sur les lois fondamentales dans les sciences de la matière que leur application dans le domaine de l'ingénierie des nouveaux matériaux et des interfaces avec la biologie. Elle prépare les ruptures technologiques de demain. Elle a également pour vocation d'irriguer les autres domaines scientifiques par la mise en œuvre de nouveaux concepts et par la mise au point d'une instrumentation de plus en plus élaborée. L'opérateur principal de cette action est le CNRS. Ces recherches sont également conduites dans les laboratoires du CEA (DSM et DRT) et les écoles d'ingénieur.

ACTION n° 08**Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies****7 %**

Cette action concerne les programmes de physique nucléaire et des hautes énergies du CNRS et du CEA. Elle a pour but d'explorer la physique des particules élémentaires, leurs interactions fondamentales, leur assemblage en noyaux atomiques et d'étudier les propriétés de ces noyaux. Pour cette exploration, les instruments sont des détecteurs de particules placés auprès de grands accélérateurs de haute énergie ; ce sont aussi des instruments au sol ou embarqués observant les rayons cosmiques de haute énergie émanant de phénomènes violents observés dans l'Univers ou les manifestations cosmologiques de la physique des particules. Les deux principaux grands accélérateurs (financés en partie ou en totalité par la France) où se développent ces recherches sont celui du CERN (Centre européen de recherches nucléaires) et celui du GANIL (Grand accélérateur national d'ions lourds) à Caen. Ces recherches se font dans un cadre international. La contribution française au CERN figure dans cette action. Parmi les grands projets d'infrastructures du CERN figure le collisionneur de protons LHC (Large Hadron Collider) dont la réalisation sera achevée en 2008. A l'horizon 2015, l'Europe doit se doter d'une source de spallation deux fois plus puissante que la source américaine.

L'action porte en outre, via le CEA, la contribution de l'Etat au projet ITER de réacteur expérimental à fusion nucléaire, en phase de développement.

En complément, cette action comprend, souvent en relation avec des entreprises de haute technologie, des développements sur le traitement intensif des données (calculateurs mis en réseaux), sur l'instrumentation de l'infiniment petit et de l'extrêmement rapide, sur les techniques d'accélération, sur des recherches amont dans le domaine de l'énergie nucléaire, et sur d'autres ouvertures interdisciplinaires qui font appel à la physique nucléaire et des hautes énergies.

ACTION n° 09**Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement****5,8 %**

Cette action concerne les programmes de recherche de géochimie, géophysique, astronomie, astrophysique et les recherches fondamentales sur les problèmes environnementaux. De manière croissante, les différentes disciplines coopèrent pour comprendre le fonctionnement d'écosystèmes à partir des problématiques transversales du développement durable liées à l'évolution climatique, aux risques naturels, à la dynamique de la biosphère continentale, à la biodiversité, à l'hydrologie et aux phénomènes de pollution générés par une pression anthropique de plus en plus forte.

Il s'agit plus globalement de comprendre et de modéliser le fonctionnement du système « Terre » du centre de la planète jusqu'au comportement de l'écorce terrestre.

En sciences de l'univers, les enjeux des prochaines décennies sont de répondre aux grandes questions sur la nature de la matière noire et de l'énergie noire, de décrire la formation et l'évolution des premières étoiles, galaxies et trous noirs et de caractériser les exoplanètes, ouvrant ainsi la voie à de futures recherches en exobiologie.

Les principaux opérateurs du programme sont le CNRS - avec en son sein l'institut national des sciences de l'Univers (INSU) - et l'institut Paul Emile Victor (IPEV), spécialisé dans la mise en œuvre des activités de recherche sur le continent Antarctique et l'océan Arctique.

Cette action inclut également les contributions françaises aux projets scientifiques internationaux dans le domaine de l'astronomie, principalement liés à l'instrumentation comme l'ESO (European Southern Observatory) et le VLT (Very Large Telescope).

ACTION n° 10**6,1 %****Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société**

Les sciences humaines et sociales (SHS) sont indispensables pour comprendre les enjeux et les évolutions des sociétés ainsi que les relations qu'elles entretiennent avec leurs environnements physique et social d'un point de vue spatial et temporel.

L'effort de structuration des SHS est une priorité qui suppose une articulation entre la politique des établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche (CNRS, INED), et donc une politique active de contractualisation. Pour accomplir leurs missions de recherche, les SHS doivent, en effet, s'appuyer non seulement sur des bibliothèques, mais aussi sur des banques de données statistiques, iconiques, visuelles, linguistiques, des centres de ressources documentaires, d'archivage et de diffusion des données. L'un des instruments privilégiés de cette dynamique est la création de maisons des sciences de l'homme (MSH) pour développer les synergies entre les équipes, favoriser l'émergence de projets originaux, répondre aux exigences d'une participation à l'espace européen de la recherche tout en préservant une réelle implication locale.

Le progrès de la connaissance repose, tout autant sur l'existence de territoires disciplinaires solidement balisés que sur l'ouverture des frontières entre les savoirs par le développement de l'interdisciplinarité.

ACTION n° 11**1,2 %****Recherches interdisciplinaires et transversales**

Parce que les problèmes et les nouvelles connaissances apparaissent le plus souvent aux interfaces entre disciplines étant donné la nature de plus en plus complexe des objets scientifiques, il n'existe plus de continent disciplinaire de la science qui soit isolé des autres.

Tous les secteurs de la science ont besoin des connaissances et des méthodes produites par les autres disciplines pour progresser dans leur propre domaine.

La dynamique interdisciplinaire est donc une des grandes caractéristiques de la science du XXI^{ème} siècle, qui reste cependant profondément structurée sur son socle disciplinaire. La définition d'objectifs ambitieux accompagnée de politiques incitatives adaptées est nécessaire afin de polariser l'activité des communautés scientifiques distinctes sur des sujets communs et pour leur offrir un cadre de travail correspondant à une approche pluridisciplinaire qui est souvent la source de grandes applications technologiques innovantes. Cette action comprend notamment les moyens du CEA consacrés à l'enseignement et à la formation (INSTN) et à la diffusion de la culture scientifique et technique.

ACTION n° 12**1,4 %****Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies**

L'information scientifique et technique (IST) vise à assurer une meilleure diffusion des travaux de recherche effectués au sein des établissements et à constituer des outils efficaces de valorisation et de transfert des connaissances pour l'ensemble de la communauté des chercheurs. Elle s'attache à développer l'utilisation de l'espace électronique par la communauté scientifique, notamment à travers le réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche (RENATER), compte tenu des avantages qu'il présente en termes de réactivité et de performance technique.

Cette action comprend les moyens d'IST des quatre EPST (CNRS, INSERM, INRIA, INED) du programme.

ACTION n° 13**4,2 %****Grandes infrastructures de recherche**

Les liens entre la science et la technologie tendent à se renforcer dans la recherche contemporaine. Il n'existe plus une seule discipline qui n'ait pas besoin d'un appareillage ou d'un mode de traitement des données performant pour pouvoir développer ses expériences et produire des connaissances nouvelles. L'objet de l'action vise les instruments dont la réalisation a un fort impact scientifique en structurant l'activité d'une communauté avec parfois des retombées technologiques, économiques et sociales.

Ces instruments se situent à la pointe du développement scientifique et technologique et sont porteurs d'innovations qui diffusent ensuite vers d'autres secteurs.

Du fait de leur coût et de leur taille, ils sont le plus souvent partagés au niveau national, voire international. Leur conception et leur développement se déroulent sur une longue période et nécessitent une programmation rigoureuse reposant sur une participation de l'Etat et de partenaires internationaux. L'analyse de la matière condensée s'effectue, par exemple, au moyen de la source de neutrons européenne de l'Institut Laue-Langevin à Grenoble (ILL), avec une participation française de 34 %, ainsi que par les machines de rayonnement synchrotron : le laboratoire LURE à Orsay et la machine européenne ESRF à Grenoble (participation de la France : 27,5 %).

ACTION n° 14**10 %****Moyens généraux et d'appui à la recherche**

Cette action concerne les moyens particuliers que les opérateurs de recherche doivent mettre en œuvre pour gérer et pour administrer le processus de production des connaissances et des technologies à tous les niveaux d'échelle des institutions. Ils viennent en appui à l'activité de recherche pour fortifier son efficacité et sa performance, sans se confondre avec elle. Cette action représente les coûts indirects qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

La qualité de la science française se manifeste principalement par sa capacité à produire des connaissances de niveau international dans le champ des disciplines couvert par le programme. Deux indicateurs bibliométriques mesurent la part de la science française par rapport au reste du monde.

Le maintien de la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme constitue en soi une performance, compte tenu de l'entrée en concurrence directe de nouveaux acteurs au niveau européen et surtout, au niveau mondial, des pays d'Asie tels que la Chine et l'Inde.

INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique européenne (UE 25)	%	7,0 (réalisation 2003)	7,2 (réalisation 2004)	7,4		7,5	7,5
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique mondiale	%	2,4 (réalisation 2003)	2,5 (réalisation 2004)	2,6		2,65	2,7

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur permet de mesurer la part de la production scientifique des opérateurs du programme de niveau international au niveau de l'Union européenne et du monde. Chacun des établissements du programme identifie les articles qu'il a produits dans la base de données maintenue par l'OST, en sciences de la matière et de la vie.

L'évaluation de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) pose actuellement des problèmes de disponibilité. L'absence à ce jour d'univers de référence internationale comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a toutefois lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS.

Une fois le repérage fait avec l'ensemble des établissements, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer le périmètre des articles du programme.

L'OST calcule alors la part des articles produits par les opérateurs du programme dans les productions française, européenne (UE25) et mondiale.

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs / nombre d'articles de référence internationale (UE25, monde). Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles. Afin de lisser les chocs éventuels liés à l'évolution constante du périmètre de la base de référence, l'indicateur est calculé en moyenne triennale glissante comme il est d'usage en bibliométrie : la valeur indiquée en année n est la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2.

Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Sources des données : données Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Limites et biais connus : la base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. La base de données ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine ont été pris en compte. La dernière valeur connue de l'indicateur date de 2004 compte tenu du recul nécessaire pour pouvoir procéder à son calcul.

INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles des opérateurs du programme	Indice	1,12 (réalisé 2002)	1,15 (réalisé 2003)	1,15		1,15	1,15

Précisions méthodologiques :

Cet indice est la valeur moyenne de la part de citations recueillies par chaque article, dans la base maintenue par l'OST, pour l'ensemble des articles du programme, au cours des deux années suivant leur publication. Il exprime l'impact sur la recherche internationale des connaissances produites par les opérateurs du programme.

Disponibilité : Il convient de noter que cet indicateur impose un délai de deux années supplémentaires par rapport au précédent (indicateur de production) avant l'obtention des données, mais qu'il constitue un indicateur essentiel pour évaluer la performance du programme. **Les données les plus récentes disponibles concernent par construction les publications de l'année n-3** pour lesquelles l'indice d'impact à 2 ans n'est définitif qu'au terme de l'année n-1 et n'est donc procurable qu'en année n. La prévision pour les articles de 2007 a été extrapolée au regard des valeurs connues et de la cible.

Mode de calcul : L'indice calculé est la part de citations à 2 ans des opérateurs (%) / part des publications des opérateurs (%). Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles, pour assurer la robustesse de l'indicateur.

Source des données : Thomson Scientific-Institute Information, indicateurs OST.

Limites et biais connus : la base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. La base de données ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine ont été ici pris en compte.

OBJECTIF n° 2 : Développer le financement de la recherche sur projets

Le financement de la recherche sur projets est un mécanisme très répandu dans de nombreux pays étrangers et constitue un facteur de dynamisme pour explorer les frontières de la science. Ce mode de financement est adapté tant à la recherche cognitive qu'à la recherche finalisée, qu'elle soit conduite dans la sphère publique ou en partenariat public-privé. L'ANR, créée en tant que GIP en 2005 et qui a été transformée en établissement public en 2007 a vocation à être l'un des pôles structurants de la montée en puissance du financement sur projets dans le système français de recherche et d'innovation.

INDICATEUR 2.1 : Part des financements sur projets de l'ANR dans les financements (hors masse salariale) alloués aux opérateurs principaux de recherche

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part des financements sur projets de l'ANR dans les financements (hors masse salariale) alloués aux opérateurs principaux de recherche	%	5,9	8,25	12	11,4	12	15

Précisions méthodologiques**Source des données :**

Données de base : crédits de paiement apportés par l'ANR aux opérateurs de recherche pour le financement de projets de recherche sélectionnés par appels d'offres thématiques.

Budgets des opérateurs de recherche.

Mode de calcul :

Les crédits de paiement apportés dans l'année par l'ANR aux principaux opérateurs de recherche pour financer des projets sélectionnés dans le cadre d'appels à projets thématiques sont rapportés à la somme des budgets primitifs, hors masse salariale, de ces établissements.

Limites et biais connus :

Au numérateur apparaissent les versements de l'ANR (crédits de paiement) apportés aux quatre principaux EPST (CNRS, INSERM, INRA, INRIA) qui représentent à eux seuls plus de 30% des AE ouvertes dans le cadre des appels à projets thématiques de la programmation 2005, et plus de 70% des AE allouées à l'ensemble des organismes publics de recherche ; en conséquence ces données sont très représentatives.

Compte tenu d'une clef théorique de couverture qui s'établit de la façon suivante sur 4 ans : 30%, 30%, 30%, 10%, les trois premières années d'observation présenteront un biais. Il faudra attendre 2008 et la préparation du PAP 2010 pour disposer d'une première année consolidée en termes de CP qui correspondra au rythme de « croisière » suivant :

- une couverture à 30% de CP des AE ouvertes en année n (2008) ;
- une couverture à 30% de CP des AE ouvertes en année n-1 (2007) ;
- une couverture à 30% de CP des AE ouvertes en année n-2 (2006) ;
- et une couverture à 10% de CP des AE ouvertes en année n-3 (2005).

Au dénominateur figurent :

- pour 2005 l'ensemble des crédits de soutien de base aux unités (code 690 de la 3ème section du budget) de ces établissements majorés des crédits versés par l'ANR ;
- pour 2006, année de passage au nouveau cadre budgétaire et comptable (NCBC) des EPST (sauf pour le CNRS prévu en 2007), l'ensemble de l'agrégat 1 du NCBC (activités de recherche conduites par les unités) hors dépenses de personnels rémunérés sur crédits d'Etat des budgets primitifs de l'INSERM, l'INRA et l'INRIA et l'ensemble des crédits de soutien de base aux unités du CNRS ;
- pour 2007 : l'ensemble de l'agrégat 1 du NCBC (activités de recherche conduites par les unités) hors dépenses de personnels rémunérés sur crédits d'Etat des budgets primitifs pour les 4 établissements.

Les EPSCP (universités) n'ont pas été pris en compte du fait de la dispersion des données budgétaires et de leur structure particulière qui ne permet pas d'isoler de façon simple l'ensemble des moyens consacrés à la recherche. Les EPIC ne l'ont pas été non plus dans la mesure où leur format budgétaire (EPRD) ne permet pas d'isoler le soutien de base aux unités.

Plus que la valeur intrinsèque de l'indicateur, c'est à partir de 2008, année où le rythme de croisière en termes de couverture en CP des AE ouvertes les années antérieures devrait être atteint et où les budgets des établissements seront homogènes dans leur structure (cf ci-dessus), que son évolution apportera des indications sur le développement de la recherche sur projets.

INDICATEUR 2.2 : Taux de retour français sur les projets financés par les programmes cadres de l'Union Européenne

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux de retour français sur les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne	%	13,3	13,2	13,5		13,5	14,5

Source des données

La source des données 2006 est constituée des contrats signés au titre du 6ème programme-cadre fournie par la Commission en juillet 2006. Le cumul est fait sur l'ensemble des contrats signés depuis le début du 6ème programme cadre (CE et Euratom), de façon à éviter le risque de fluctuations peu significatives qui pourraient apparaître sur la somme des contrats d'une seule année.

En début de période du 7ème programme cadre, dont la durée vient d'être portée à 7 ans, (contre 4 ans pour les précédents programmes), l'indicateur ne pourra être valablement déterminé qu'après un délai de dix huit mois compte tenu, d'une part, du temps qui s'écoule entre le lancement des premiers appels à propositions par la Commission (Décembre 2005) et la passation des contrats (4ème trimestre 2006) et, d'autre part, de la nécessité de disposer d'un nombre de contrats suffisamment important pour être statistiquement significatif. Aussi les prévisions 2007 et 2008 sont elles à prendre avec circonspection.

Il se confirme qu'avec l'élargissement du PCRD à de nouveaux partenaires (nouveaux états membres mais aussi autres pays tiers qui ont maintenant accès aux programmes cadres : au total, 34 partenaires en 2006), les taux ont mécaniquement tendance à diminuer, toutes choses égales par ailleurs.

Aussi, est-il probable que la valeur cible 2009 proposée dans un contexte qui ignorerait cette évolution ne sera pas atteinte. Le maintien de l'indicateur à son niveau du 6^{ème} PCRD nécessitera déjà un gros effort de progression de la part des acteurs français, traduisant ainsi leur bonne performance face à une compétition accrue.

OBJECTIF n° 3 : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche publique

Pour être compétitive au plan international, la recherche publique doit faire preuve d'une capacité d'adaptation permanente aux nouveaux contextes de la production scientifique. Deux indicateurs permettent d'apprécier le dynamisme et la réactivité de la recherche publique.

INDICATEUR 3.1 : Part des crédits recherche de la mission consacrée à chacun des domaines prioritaires de l'action gouvernementale définis en comité interministériel (sciences du vivant et sciences et technologies de l'information et de la communication)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part des crédits de la mission attribués aux sciences de la vie (SDV)	%	27	22,2 (BCRD : 27,7)	28	22,5	23	23
Part des crédits de la mission attribués aux sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC)	%	9	8,2 (BCRD : 10,1)	11	8,5	8,8	8,8

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est construit à partir de l'enquête annuelle de la direction de l'évaluation et de la prospective sur les objectifs socio-économiques du BCRD (Budget civil de recherche et de développement relevant de la nomenclature de l'Ordonnance de 1959), menée depuis 1992. L'interrogation est réalisée à partir d'une nomenclature articulée avec celle d'EUROSTAT (NABS : nomenclature d'analyse des budgets scientifiques) afin de permettre des comparaisons à l'échelle européenne. Les indications sur l'année n sont réalisées à partir du montant de l'année n du BCRD du PLF auquel on applique les structures de dépenses fournies par l'interrogation des établissements du champ BCRD pour l'année n-1.

Le passage du BCRD à la LOLF, qui intègre désormais la rémunération des enseignants-chercheurs pour la part de leur activité consacrée à la recherche, a créé un changement dans la répartition par objectif des activités de recherche et des crédits associés, en particulier au niveau de la recherche universitaire. Cette mesure conduit à un changement de périmètre de l'activité considérée dans cet indicateur qui prend maintenant en compte la globalité des activités de recherche. Cela induit par conséquence, un décalage dans la suite des données de cet indicateur. Aussi a-t-on procédé à une actualisation des prévisions 2007 et des cibles 2008 indiquées dans le PAP 2007, pour mettre les nouvelles valeurs en cohérence avec le changement de périmètre du calcul.

INDICATEUR 3.2 : Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part des publications des opérateurs du programme dans le domaine des sciences de la vie en référence européenne (UE25)	%	4,2 (réalisé 2003)	4,3 (réalisé 2004)	4,7		4,8	4,9
Part des publications des opérateurs du programme dans le domaine des sciences de la vie en référence mondiale	%	1,5 (réalisé 2003)	1,5 (réalisé 2004)	1,6		1,7	1,7

L'ambition du responsable du programme est de contribuer à faire progresser dans sa globalité le dispositif national de recherche dans la compétition internationale sur le segment des sciences de la vie (SDV). Cette démarche a conduit à fixer en 2005 (pour le PAP 2006) des cibles 2008 ambitieuses qui seront difficiles à atteindre dans le cadre d'une UE élargie à 25 et dans le contexte mondial qui évolue significativement avec l'émergence de nouveaux grands pays de recherche (Chine, Inde). Si la réalisation 2004 retrouve le niveau de 2002 (4.3) pour le premier sous-indicateur, pour le 2^{ème} se confirme un léger fléchissement à 1.5.

Précisions méthodologiques :

Les domaines prioritaires sont actuellement les sciences de la vie et les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC). En 2006, seuls les indicateurs relatifs aux sciences de la vie sont identifiés. Le repérage de données pour les STIC est en cours mais pose des problèmes de définition de périmètre et d'insuffisance de couverture du domaine dans la base de référence, en sorte que les données observables rendent mal compte de la production nationale.

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs en SDV / nombre d'articles de référence internationale (UE25, monde) en SDV.

Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles, pour assurer la robustesse de l'indicateur. Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Source des données : données Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

OBJECTIF n° 4 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par la valorisation des résultats de la recherche et le soutien à l'innovation dans les entreprises

Les organismes de recherche du programme forment un socle de production de connaissances qui doit être un réservoir d'innovation irriguant notre économie. De même que les laboratoires s'ouvrent de plus en plus à l'interdisciplinarité et développent une culture de projet et de partenariat scientifique, la culture de la valorisation et du transfert des savoirs et des technologies doit se renforcer au sein de la recherche publique pour raccourcir le cycle de l'innovation.

INDICATEUR 4.1 : Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'INPI par rapport à l'ensemble des déposants français	%	3,5	3,2	3,5	3,2	3,2	3,5
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par rapport à l'ensemble des déposants français	%	5,2	4,9	5,2	4,9	4,9	5,3
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par rapport à l'ensemble des déposants européens	%	0,7	0,7	0,73	0,7	0,7	0,75

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur mesure la part des demandes de dépôts de brevets faites par les opérateurs du programme, en référence française ou européenne (UE 25), enregistrées à l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) et à l'OEB (Office européen de brevets), en demande directe et en PCT (Patent Cooperation Treaty) – cette voie permet à tout déposant, où qu'il soit dans le monde, de déposer une demande de brevets simultanément dans 120 pays. La date utilisée est ici celle de la publication de la demande de dépôt. Toutes les demandes de brevets n'aboutissent pas à une délivrance, mais elles reflètent convenablement l'activité inventive. Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son tendanciel au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Mode de calcul : nombre de demandes des opérateurs du programme/nombre de demandes enregistrées à l'INPI et à l'OEB en référence française et européenne.

Source des données : INPI-OEB, indicateurs OST.

Limites et biais connus : les dépôts de marque ne sont pas pris en compte.

INDICATEUR 4.2 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme (EPST)	%	1,7		1,9		1,9	2,1
Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme (autres établissements)	%	3,4		3,9		4	4,5

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est construit par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), à partir d'enquêtes menées auprès des organismes et services publics. Pour certains organismes, les redevances sur brevets et logiciels ne sont pas affectées aux ressources recherche. En tout état de cause, l'indicateur devra être rapproché des autres indicateurs relatifs à la propriété intellectuelle.

Mode de calcul : ressources apportées par les redevances sur brevets / ressources recherche totales de établissements.

INDICATEUR 4.3 : Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme (EPST)	%	1,8		2		2,2	3
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises, publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme (autres établissements)	%	9,8		9,9		10	10

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est construit par le DEPP sur la base d'une enquête sur les organismes de recherche et les organismes publics. Il ne prend toutefois en compte que la recherche sur le territoire français (les chercheurs travaillant à l'étranger ne sont pas pris en compte). Par ailleurs, la progression de l'indicateur ne signifie pas automatiquement une évolution du volume des contrats, mais peut traduire une évolution des subventions. L'indicateur devra donc être systématiquement rapproché des volumes de subventions et dotations.

Mode de calcul : ressources contrats de recherche / ressources recherche totales des établissements.

INDICATEUR 4.4 : Effet de levier des moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Effet de levier des moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises	%	3,1	2,6	3,3	2,4	2,5	2,7

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est construit à partir d'une enquête menée auprès des entreprises créées avec l'aide des crédits des dispositifs incitatifs ministériels.

Mode de calcul : Cet indicateur est un ratio calculé annuellement du chiffre d'affaires de l'année n-2 des entreprises technologiques innovantes créées en n-5 rapporté aux crédits des dispositifs incitatifs (concours pour la création d'entreprises innovantes, incubateurs) dont ont bénéficié ces mêmes entreprises pendant les trois premières années de leur existence.

Source de données : direction générale de la recherche et de l'innovation.

L'année 2002 plus marquée que 2001 par les conséquences de l'éclatement de la bulle internet, par la crise du secteur des télécommunications et par une conjoncture économique générale difficile, a vu le nombre de création d'entreprises innovantes diminuer et celles qui se sont créées ont connu, à la période toujours critique du début de leur activité, un environnement particulièrement défavorable. La valeur cible est ramenée à 2,7 contre 3,5 dans le PAP 2007.

INDICATEUR 4.5 : Dépenses de R&D privée supplémentaire par euro de crédit d'impôt recherche

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Dépense de R&D privée supplémentaire par euro de crédit d'impôt recherche	ratio		1 à 3		1 à 3		> 1

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est construit à partir d'une étude économétrique portant sur des données individuelles d'entreprises qui proviennent des déclarations de crédit d'impôt recherche (CIR) et d'enquêtes statistiques officielles. Il vise à évaluer l'impact du CIR sur le financement de la R&D par les entreprises.

Mode de calcul : ratio « Dépenses estimées de R&D privée (hors CIR et subventions reçus par les entreprises) supplémentaires / CIR perçu par les entreprises ».

Limites et biais connus : l'indicateur résulte d'une étude économétrique qui a pour objectif d'éliminer les biais et s'accompagne de différents tests de robustesse. Cette méthodologie explique que la réalisation 2006, comme la prévision 2007, soit restituée sous forme d'une fourchette de valeurs dont les limites correspondent à différentes méthodes de calculs. On s'appliquera à réduire l'amplitude de la fourchette avant la publication de la réalisation 2007.

Quelle que soit la méthode, l'impact du CIR est toujours positif, à la fois sur les dépenses de R&D et sur les personnels de R&D. D'après l'étude menée en 2006, l'impact a été positif sur la période 1993-2003, à l'exception de 2001. La limite principale de cette mesure d'impact est sa lourdeur, puisqu'elle résulte d'une étude économétrique complexe et utilise des données de n-2 à n-3.

Modalités d'interprétation : un indicateur supérieur à 0 indique que 1€ de CIR se traduit par un accroissement de la R&D privée (hors CIR et subventions). Un indicateur supérieur à 1 indique que les entreprises ont accru leurs dépenses de R&D au-delà de l'euro de CIR perçu ; il y a alors un effet multiplicateur. Les études empiriques disponibles sur différents pays montrent qu'un ratio de 1 constitue une très bonne performance. Le maintien du ratio au dessus de 1 à l'horizon 2010 est une cible particulièrement ambitieuse dans un contexte de forte montée en puissance du dispositif.

Sources des données : direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI), direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), Banque de France.

OBJECTIF n° 5 : Consolider l'Europe de la recherche

La construction de l'espace européen de la recherche décidée par les Chefs d'Etat des pays membres de l'Union européenne aux sommets de Barcelone et de Lisbonne constitue aujourd'hui un débouché stratégique de toute politique nationale dans le domaine de la recherche. C'est à l'échelle de l'Europe que la science française pourra tenir son rang dans la compétition internationale en renforçant ses partenariats avec les institutions scientifiques des pays membres tout en participant au développement des nouveaux instruments de la politique européenne.

C'est aussi à l'échelle de l'Europe qu'une politique volontariste doit être conduite pour identifier, par grand domaine, les meilleurs acteurs de la recherche et leur donner les moyens nécessaires de participer à la compétition internationale. Trois indicateurs permettent de mesurer l'intensité de la participation des laboratoires français à la construction de l'espace européen de la recherche.

INDICATEUR 5.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)	%	2,2 (2004 : mi-parcours du 6 ^{ème} PCRD)	2,2	n.s.		2,4 (7 ^{ème} PCRD)	2,4

Précisions méthodologiques :

La commission européenne maintient une base de données de projets qu'elle finance dans le cadre de ses programmes cadres de recherche développement (PCRD) : la base CORDIS. Les données sont validées, calibrées et structurées par l'OST (Observatoire des sciences et des techniques). Les projets sont agrégés sans double compte.

Mode de calcul : le chiffre de réalisation pour 2006 est le nombre de participations des opérateurs du programme sur le nombre total des participations aux projets financés à mi-parcours du 6^{ème} PCRD (données provisoires : cf. infra).

Pour mémoire, les chiffres qui figuraient dans le PAP 2006 étaient comptés en pourcentage de projets avec participations des opérateurs du programme. A titre indicatif, la réalisation actualisée pour le 5^{ème} PCRD était de 12,8% et à mi-parcours du 6^{ème} PCRD, elle était de 20,6%. L'écart important entre les 2 valeurs est lié à un différentiel de structure (sur la taille des projets et les thématiques des programmes) entre les 2 PCRD. Le changement de mode de calcul permet de réduire fortement cet effet de structure.

Source des données : base Cordis, indicateurs OST.

Limites et biais connus : les programmes de l'Union européenne sont exécutés en continu sur une base pluriannuelle. Les indicateurs sont renseignés pour l'exécution à mi-programme et en fin de programme, par exemple, pour le 5^{ème} PCRD (1999-2002), pour 2000 et 2002. La donnée 2002 concerne l'ensemble des projets retenus dans le cadre du 5^{ème} PCRD. Le calendrier de déroulement des appels d'offres et de l'alimentation de la base CORDIS est tel que la donnée définitive pour le 5^{ème} PCRD n'a été stabilisée qu'en 2006. Celle-ci s'élève à 2,4. La donnée 2004 (2,2) qui concerne la mi-parcours du 6^{ème} PCRD (2002-2006) est à ce stade provisoire. Les prévisions 2007 et 2008 pour le 7^{ème} PCRD (2007-2013) ne peuvent être fournies avant la mi-parcours en 2009 ou 2010 (mention n.s.).

INDICATEUR 5.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)	%	3,1	3,6	3,8		4	4,5

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur, comme l'indicateur de participation, est construit à partir de la base CORDIS.

Mode de calcul : nombre de projets coordonnés par les opérateurs / nombre de projets financés.

INDICATEUR 5.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme	%	25,9 (réalisé 2003)	26,9 (réalisé 2004)	28,5		30	30

Précisions méthodologiques :

La communauté scientifique est fortement interconnectée, une partie de ces relations gardant une trace exploitable dans les publications, notamment sous forme de co-signatures d'articles (co-publications).

La quantification des co-publications suppose une série de choix méthodologiques. Les co-publications sont mesurées ici en compte de présence : le fait de co-signer suppose l'établissement d'un « lien » entre co-signataires, indépendamment de la présence d'autres co-signataires. On prendra toutefois garde à l'interprétation des valeurs et des évolutions de cet indicateur très sensible.

Source de données : Thomson Scientific Institute for Scientific Information, indicateur OST

Mode de calcul : Nombre d'articles des opérateurs écrits en collaboration avec un pays de l'UE 25/nombre d'articles total de opérateurs.

Les données sont fournies sous forme de moyenne triennale glissante : par exemple, la réalisation 2004 est la moyenne des réalisations 2002, 2003 et 2004.

OBJECTIF n° 6 : Accroître la mobilité des chercheurs vers l'enseignement supérieur et l'entreprise

La mobilité des chercheurs vers le secteur socio-économique est un des instruments essentiels pour leur permettre de mieux percevoir les préoccupations des entreprises et pour assurer vers celles-ci le transfert des connaissances et des compétences acquises dans les laboratoires publics ; les industriels sont intéressés principalement par la mobilité de jeunes chercheurs. Réciproquement, la mobilité des chercheurs des entreprises vers les organismes de recherche ou vers les universités doit être encouragée.

INDICATEUR 6.1 : Pourcentage de chercheurs des établissements publics de recherche ayant rejoint l'enseignement supérieur dans l'année

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Pourcentage de chercheurs des établissements publics de recherche ayant rejoint l'enseignement supérieur dans l'année	%	0,78	0,78	0,85	0,8	0,85	1

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction générale de la recherche et de l'innovation. Enquête auprès des EPST.

Mode de calcul : il s'agit de flux annuels (effectifs physiques) de mobilités sortantes des EPST vers l'enseignement supérieur rapportés au nombre de chercheurs permanents des établissements au 31 décembre de l'année.

Limites de l'indicateur : les résultats ne peuvent être comparés aux mobilités entrantes dans les établissements d'enseignement supérieur. Seules sont observables les mobilités qui se traduisent par un changement statutaire (détachement ou mise à disposition). Ces mobilités ne rendent pas du tout compte de la contribution des chercheurs d'EPST en heures d'enseignement, qui n'est pas documentable au niveau ministériel ni même le plus souvent au niveau global d'un EPST.

INDICATEUR 6.2 : Pourcentage de chercheurs du secteur public ayant rejoint une entreprise dans l'année

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Pourcentage de chercheurs du secteur public ayant rejoint une entreprise dans l'année	%	0,1		n.d.		0,10	0,2

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. Enquête biennale réalisée auprès des entreprises sur les chercheurs depuis 1992. Les résultats disponibles pour le PLF 2008 sont ceux de l'enquête 2005. L'enquête réalisée en 2007 fournira des données 2006 qui seront documentées pour le PLF 2009.

Mode de calcul : Il s'agit de flux d'entrée (effectifs physiques) dans la fonction recherche des entreprises de personnels issus de la recherche publique rapporté au nombre total de chercheurs dans l'entreprise.

Limites de l'indicateur : La notion de chercheur en entreprise n'est pas homogène avec la stricte dénomination de chercheur de la fonction publique.

OBJECTIF n° 7 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française

L'activité de recherche est aujourd'hui de plus en plus internationalisée et la capacité pour un pays d'attirer les meilleurs chercheurs étrangers est devenue un enjeu essentiel pour maintenir le dynamisme des dispositifs nationaux. Le premier axe de cette politique est de favoriser le retour des post-doctorants français partis à l'étranger pour compléter leur formation. Le second objectif est d'encourager les partenariats et les échanges entre établissements de recherche français et étrangers afin d'offrir aux chercheurs étrangers des opportunités d'insertion professionnelle temporaires ou définitives au sein de notre dispositif de recherche. Un indicateur permet de mesurer l'attractivité du système de recherche français.

INDICATEUR 7.1 : Attractivité des opérateurs du programme mesurée par la proportion d'étrangers parmi les chercheurs, postdoctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par les opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Attractivité des opérateurs du programme mesurée par la proportion d'étrangers parmi les chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par les opérateurs du programme	%	12,4		13		13,5	13,5

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est construit par la DEPP à partir d'une enquête réalisée auprès des organismes et services publics et concerne les effectifs en personnes physiques rémunérées par les opérateurs du programme. L'indicateur sera affiné par la suite et distinguera les ressortissants de l'UE 25 des autres nationalités.

Mode de calcul : Nombre de chercheurs, postdoctorants et ingénieurs de recherche étrangers / Nombre total des chercheurs, postdoctorants et ingénieurs de recherche étrangers+français+non ventilés.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Pilotage et animation du programme et de la mission		20 655 370	20 655 370		20 655 370	20 655 370
02 Actions incitatives et soutien à l'innovation		975 692 400	975 692 400		975 692 400	975 692 400
03 Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche		85 147 729	85 147 729		85 147 729	85 147 729
04 Renforcement des liens entre science et société		8 559 588	8 559 588		8 559 588	8 559 588
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé		1 115 769 768	1 115 769 768		1 115 769 768	1 115 769 768
06 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		478 806 448	478 806 448		478 806 448	478 806 448
07 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		538 106 277	538 106 277		538 106 277	538 106 277
08 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies		351 463 441	351 463 441		351 463 441	351 463 441
09 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		290 089 441	290 089 441		290 089 441	290 089 441
10 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société		304 569 149	304 569 149		304 569 149	304 569 149
11 Recherches interdisciplinaires et transversales		58 487 225	58 487 225		58 487 225	58 487 225
12 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies		67 975 257	67 975 257		67 975 257	67 975 257
13 Grandes infrastructures de recherche		210 320 000	210 320 000		210 320 000	210 320 000
14 Moyens généraux et d'appui à la recherche		498 966 057	498 966 057		498 966 057	498 966 057
Totaux		5 004 608 150	5 004 608 150		5 004 608 150	5 004 608 150

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2013

Action	CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2007	AE demandées pour 2008	CP demandés pour 2008 sur engagements antérieurs	CP demandés pour 2008 sur AE 2008	CP sur engagements à couvrir après 2008
01 Pilotage et animation du programme et de la mission	553 990 000	56 560 000	78 930 000		78 930 000	
Totaux	553 990 000	56 560 000	78 930 000		78 930 000	

Totaux des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2008	CP sur engagements à couvrir après 2008
78 930 000	

Les contrats de projet Etat-région (CPER) 2007-2013

Les contrats de projets Etat-régions signés à la fin de l'année 2006 et au début de l'année 2007, détaillent la liste des projets que l'Etat et les collectivités locales s'engagent à soutenir dans les sept ans qui viennent. Ils représentent un engagement financier sur la période de 2,9 Md€ pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à comparer avec les 2,8 Md€ de la période précédente (2000-2006).

La partie consacrée à la recherche et à l'innovation, qui relève de la Direction générale de la recherche et de l'innovation, représente 22% de l'ensemble, soit un montant de 638,9 M€.

Les projets

Le principe de ces contrats consiste à structurer fortement la recherche et la diffusion technologique en direction des PME en région pour favoriser la compétitivité. C'est ainsi que la part du financement Etat (projets, équipements de recherche et transfert) affectée à des projets liés à des pôles de compétitivité est particulièrement élevée. Deux régions ont un taux supérieur à 75%, six régions ont un taux compris entre 50% et 75% et quatre régions entre 25 et 50%.

Le financement sur les programmes 172 (compris au sens large, avec l'ANR), 187 et 193 s'établit à 638,9 M€, à comparer avec les 304 M€ du CPER précédent, à périmètre constant. Les engagements des organismes s'élèvent à 244 M€, contre 168 M€ pour le précédent contrat de plan ; ils couvrent, pour plus d'un tiers, des dépenses de construction.

Les organismes du programme 172 (CEA, CNRS, INSERM, INRIA) constituent les contributeurs les plus importants (159 M€), avec un engagement à hauteur de plus de 85 M€. Le CEA, avec 18 M€, intervient pour la première fois dans les CPER.

Les engagements sur le programme 172 comprennent, notamment, près de 100 M€ pour le financement des structures labellisées de transfert et de diffusion technologique et 28 M€ pour la diffusion de la culture scientifique et technique.

Ils sont inférieurs au 1/7^e théorique de l'enveloppe totale. L'annuité pour les programmes relevant de la DGRI s'établit à 91 M€, dont 39 M€ pour l'ANR, 14 M€ pour le transfert et 4 M€ pour la culture scientifique et technique (CST)

Les possibilités ouvertes par la LFI 2007 sont de 22 M€ pour l'ANR (sur une enveloppe dévolue au financement de l'action régionale de 23 M€, mais qui comprend également le financement des contrats de développement dans les deux collectivités d'outre-mer), de 8,3 M€ pour le transfert et de 2,9 M€ pour la CST.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(1)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">3 841 183 551</td></tr> </table>		AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007	(1)	3 841 183 551	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(2)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">3 842 267 895</td></tr> </table>		CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007	(2)	3 842 267 895		
AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007											
(1)											
3 841 183 551											
CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007											
(2)											
3 842 267 895											
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE demandées pour 2008	CP demandés sur AE antérieures à 2008 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2008	Total des CP demandés pour 2008	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2008						
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)						
-2 169 536	5 004 608 150	7 690 000	4 996 918 150	5 004 608 150	7 690 000						
					Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008						
					(9)						
					Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008						
					(10)						
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **						
					(11) = (8) - (9) - (10)						
					7 690 000						

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2008 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Pilotage et animation du programme et de la mission

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		20 655 370	20 655 370
Crédits de paiement		20 655 370	20 655 370

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 920 000	9 920 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Le montant des crédits de fonctionnement de cette action représente **9,920 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Prospective et enquêtes

Il s'agit de crédits d'études et d'enquêtes (**0,940 M€**) menées par la direction générale de la recherche et de l'innovation (construction d'un référentiel des activités de recherche, élaboration d'un annuaire national des laboratoires, poursuite du schéma directeur des systèmes d'information de l'administration centrale, mise en œuvre d'audits sur l'efficacité des dispositifs d'incitation au transfert de technologie vers les entreprises) et par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

Support du programme

Le support du programme regroupe les crédits de fonctionnement (hors personnels) des services du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces crédits, qui s'élèvent globalement à **8,980 M€**, financent les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale, des délégations régionales à la recherche et de la technologie (DRRT) et du haut conseil de la science et de la technologie (HCST).

- Les délégations régionales à la recherche et à la technologie

Le budget de fonctionnement des 26 Délégations régionales à la recherche et à la technologie (DRRT) permet de prendre en charge, à hauteur de **0,800 M€** :

- les frais de transport et de déplacement (notamment pour les Délégués des DOM et des TOM) ;
- les loyers pour certaines d'entre elles qui ne sont plus abritées dans les Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ;
- les besoins en renouvellement de matériel informatique de base.

- Le Haut conseil de la science et de la technologie (HCST)

Cet organe consultatif, composé de personnalités de haut niveau, chargé d'éclairer les décisions stratégiques de l'État en faveur de la recherche et de l'innovation, a été créé par décret du 15 juin 2006. Cette instance informe le Président de la République et le Gouvernement sur toutes les questions relatives aux grandes orientations en matière de

recherche et d'innovation. Doté d'un secrétariat permanent, assuré par le ministère en charge de la recherche, le Haut Conseil peut commanditer des études nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le HCST a remis au Président de la République, en avril 2007, un avis sur l'effort scientifique et technologique de la France en matière énergétique et un avis sur la désaffectation des jeunes pour les études scientifiques supérieures.

- L'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (site de la rue Descartes)

En cohérence avec le décret n° 2007-1001 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, les crédits de fonctionnement et de communication de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont l'essentiel figure en 2007 au programme 214 « soutien à la politique de l'éducation nationale », sont regroupés en 2008 sur le programme 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Ces crédits financent les moyens nécessaires au fonctionnement de la rue Descartes (notamment : fluides, gardiennage, nettoyage, chauffage, etc.), les frais de bureautique (impression, routage, reprographie) ainsi que les frais de déplacement et de représentation des services et du cabinet de la ministre. Ils ne comprennent pas les dépenses d'informatique ni celles d'investissement qui restent imputées sur le programme 214. Rapportées à l'effectif qu'accueillera le site en 2008 (direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRl), direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) et services associés, soit environ 550 personnes), ils représentent 10 000 € par agent environ. Ces crédits couvrent également les dépenses de communication.

Globalement les crédits de fonctionnement du HCST et des services de l'administration centrale s'élèvent à **8,180 M€ en AE = CP**.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	10 735 370	10 735 370

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention de cette action s'élèvent à 10,735 M€.

Observatoire des sciences et des techniques (OST)

Ces crédits (**0,690 M€**) financent notamment le soutien à l'Observatoire des sciences et des techniques (GIP OST), aux fins de développer une production d'indicateurs et d'études permettant aux acteurs de la science et de la technologie de débattre de la politique de recherche et d'élaborer leurs stratégies, tout en apportant un éclairage sur les performances de la politique de recherche (base de données originale et pluri thématiques sur la recherche et développement : publications scientifiques, brevets, participations aux programmes européens, mobilité internationale, démographie étudiante, diplômés...).

Action internationale

Sont inscrits **5,500 M€** pour l'ouverture internationale dans le domaine de la recherche, le développement des partenariats scientifiques et la mise en place progressive d'un espace européen de la recherche. Cette enveloppe finance notamment :

- Pour 1,200 M€, les actions bi ou multilatérales de stimulation de l'attractivité et d'appui à la mobilité ;
- Pour 1,000 M€, l'appui aux coopérations scientifiques prioritaires ;
- Pour 3,000 M€, le soutien à l'action scientifique et universitaire en faveur de la francophonie ;

- Pour 0,300 M€, le soutien à l'activité de recherche de la cité nationale de l'histoire de l'immigration. La CNHI est financée au total pour 0,900 M€ sur le programme (dont 0,600 M€ imputés sur les actions communes de la DGRI).

Actions communes d'animation

Les moyens d'intervention et d'études de l'administration centrale de la recherche sont inscrits pour **4,546 M€** dont :

- 2,776 M€ au titre des interventions ;
- 1,000 M€ pour le financement des moyens consacrés aux colloques et aux politiques incitatives menées en partenariat avec la presse d'information ;
- 0,500 M€ pour les actions européennes liées au 7ème PCRD ;
- 0,270 M€ de subvention versée à l'agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) au titre des chercheurs accueillis par les organismes de recherche français.

ACTION n° 02 : Actions incitatives et soutien à l'innovation

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		975 692 400	975 692 400
Crédits de paiement		975 692 400	975 692 400

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	965 471 400	965 471 400

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Académie des technologies

L'académie des technologies est un établissement public administratif (EPA) de recherche créé dans le cadre de la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006. Cet organisme a vocation à lancer, réguler et faire aboutir la réflexion interdisciplinaire sur toutes les questions où les technologies interagissent avec la société, sous leurs aspects nationaux et internationaux. Sa subvention prévisionnelle en 2008 représente **0,521 M€**

Agence nationale de la recherche

A compter de 2008, le financement de l'ANR est imputé sur le programme 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Il représente un montant global de **964,95 M€**, dont 9,95 M€ au titre du fonctionnement de l'agence et 955 M€ de capacité d'engagement et de crédits de paiements pour sa quatrième programmation scientifique (contre 825 M€ en 2007, soit + 15,7 %). Cette augmentation de budget s'inscrit en cohérence avec la loi de programme pour la recherche.

Comme les années précédentes, cette enveloppe globale sera répartie entre :

- le financement d'appels à projets, thématiques et non thématiques (620,5 M€ en 2006) ;

- le financement de dispositifs concourant au développement de partenariats et à l'amélioration de la compétitivité et les financements des frais de gestion (178,5 M€ en 2006).

Ils poursuivront notamment les objectifs généraux suivants :

- une répartition par thématiques prenant le mieux possible en compte les grandes priorités scientifiques de la France, en particulier : énergie durable et environnement (17,9 % des financements en 2006), écosystèmes et développement durable (8,1 % des financements en 2006), matière et information (23,6 % en 2006), biologie et Santé (20,0 % en 2006) ;
- le relèvement de la part des entreprises parmi les bénéficiaires des appels à projets, l'objectif assigné étant confirmé à 25 % des financements (contre 18 % atteints en 2006) ;
- un relèvement du montant des financements revenant à l'établissement public ou à la fondation reconnue d'utilité publique dans lequel le porteur du projet exerce ses fonctions (dispositif du « préciput » mis en place en application de l'article 16 de la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006, fixé actuellement à 5 %). Le contrat d'objectif devra préciser les bénéficiaires du préciput et le cadre précis dans lequel cette aide sera utilisée.

Les crédits de paiement permettront de couvrir :

- les engagements correspondant aux appels à projets lancés en 2005, 2006, 2007 et 2008, en fonction des échéanciers applicables ;
- les engagements au titre des dispositifs en matière de partenariats et de compétitivité ;
- les dettes subsistantes au titre des anciens dispositifs du fonds national de la science, du fonds de la recherche technologique et du fonds de compétitivité des entreprises, qui ont été reprises au budget de l'agence lors de sa création en application de l'article 138 de la loi de finances pour 2006.

Une partie des moyens supplémentaires sera consacrée à des programmes orientés vers les besoins de recherche en matière d'écologie, de développement et d'aménagement durables, tels qu'ils seront identifiés à l'occasion du Grenelle de l'environnement ainsi que vers la recherche industrielle, y compris à travers le renforcement de certains programmes existants, tels ceux sur les écotecnologies ou les matériaux.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	10 221 000	10 221 000

Transferts de technologie

En 2008, les crédits d'intervention de cette action, inscrits jusqu'en 2006 dans les contrats de plan Etat-régions (CPER) 2000-2006, s'élèvent à **10,221 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, au titre des contrats de projets Etat-régions 2007-2013. Sur la période est prévue, à ce titre, une enveloppe globale de **97,000 M€**.

Les dépenses couvertes sont principalement des dépenses de fonctionnement (majoritairement des salaires) dans le cadre de la mission de service public (conseil, diagnostic) effectuée par les Conseillers en développement technologique, répartis dans différentes structures et associations (Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie ou CRITT, plates-formes technologiques ou PFT, Agences).

Les crédits inscrits au projet de loi de finances pour 2008 tiennent compte de la contribution du ministère au Programme des interventions territoriales de l'Etat (PITE). A ce titre, la contribution du programme est fléchée sur l'action « Filière bois » en Auvergne et Limousin pour un montant de **0,365 M€** en AE et en CP.

ACTION n° 03 : Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		85 147 729	85 147 729
Crédits de paiement		85 147 729	85 147 729

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	28 107 073	28 107 073

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC**Accueil de chercheurs post-doctorants**

La procédure d'accueil de post-doctorants permet de recruter de jeunes docteurs, français ou étrangers, sur un contrat dont la durée ne peut excéder 18 mois, menant un projet de recherche soutenu par un laboratoire public et favorisant leur insertion professionnelle.

Le coût unitaire mensuel chargé d'un post-doctorant est de 2.908,52 € en EPST et en EPIC.

En 2008, sont budgétés 9 600 mensualités (« mois post-doc »). Ce nombre est obtenu en tenant compte de "l'effet cohorte" pour des contrats de 18 mois prenant effet au 1er janvier ou au 1er juillet, soit :

- 400 contrats signés le 1er juillet 2003 et redistribués le 1er janvier 2005 puis le 1er juillet 2006 puis le 1er janvier 2008 (vague A)
- 200 contrats signés le 1er juillet 2004 et redistribués le 1er janvier 2006 puis le 1er juillet 2007 (vague B)
- 100 contrats signés le 1er juillet 2006 et redistribués le 1er janvier 2008 (vague C)
- 100 contrats signés le 1er juillet 2007 (vague D)

Au total, en 2008, l'encours représente 800 contrats post-doc (722 en EPST et 78 en EPIC).

Le coût total théorique est le produit du coût du salaire mensuel chargé par le nombre de « mois contrats » à payer dans l'année. Il a été ajusté afin de prendre en compte forfaitairement la taxe sur les salaires qu'acquittent de façon résiduelle certains EPIC (BRGM, IRSN, IFREMER, CEA, CIRAD), suite à la modification du régime de la TVA applicable à chacun de ces établissements intervenue en 2006.

Les organismes de recherche peuvent, sur la base de l'enveloppe de crédits reçue, moduler le niveau de rémunérations des post-doctorants qu'ils recrutent.

Compte tenu de ces paramètres, le coût total s'élève à **28, 107 M€**

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	57 040 656	57 040 656

Les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)

Les CIFRE constituent des contrats à durée déterminée de trois ans basés sur des projets de recherche et de développement confiés à des jeunes chercheurs (Bac+5) travaillant avec une équipe de recherche extérieure. La gestion de ce dispositif est confiée, par convention annuelle, à l'Agence nationale de la recherche technique (ANRT) qui est une association. Le coût unitaire mensuel d'une convention CIFRE, revalorisé en 2007 de 16,15 %, s'élève en 2008 à 1 416,67 € (17 000 € annuels). Pour 2007, il est prévu la signature de 1 259 CIFRE. Cet objectif est reconduit en 2008.

Le calcul du coût total théorique se fonde sur la prise en compte du poids respectif sur l'année 2008 de chacune des campagnes de recrutements, celles des années antérieures (N-1, N-2, N-3) et celle de l'année 2008. Compte tenu de la signature des CIFRE nouvelles "en biseau" au cours de l'année, avec une forte concentration vers la fin de l'année, le poids moyen des recrutements nouveaux est estimé en moyenne à 3,25 mois sur l'année N. Corollairement, une convention CIFRE ayant une durée de 36 mois, les recrutements effectués les années N -1 et N - 2 pèseront intégralement (12 mois) sur l'année N et les recrutements faits en N - 3 pour 8,75 mois en moyenne sur l'année N. Cette modélisation est celle utilisée par l'ANRT dans ses prévisions budgétaires.

Il convient de retrancher du coût budgétaire théorique un montant de 3,978 M€ correspondant à l'abandon en cours de période de bénéficiaires de conventions CIFRE qui sortent du dispositif avant le terme normal. Cet abandon est évalué par l'ANRT à 7,9 % des conventions en cours (hors conventions nouvelles).

Enfin, il faut ajouter la prise en charge des frais de gestion de l'ANRT (salaires, frais généraux, frais d'animation et de formation) qui représentent 4% du coût budgétaire théorique (attrition déduite), soit en 2008 un montant de 2,078 M€.

La dotation inscrite au projet de loi de finances s'établit ainsi à **54,038 M€**, représentant le montant total de la convention annuelle à passer avec l'ANRT.

Les conventions de recherche pour les techniciens supérieurs (CORTECHS)

Les conventions de formation par la recherche de techniciens supérieurs (CORTECHS) permettent l'embauche sur 12 mois au niveau BTS/DUT sur un projet de développement technologique. La gestion du dispositif est confiée à OSEO innovation qui subventionne l'entreprise d'accueil.

Le coût budgétaire est calculé sur la base d'une subvention annuelle forfaitaire de 13.000 € versée par OSEO innovation à l'entreprise. L'encours (140 conventions passées au 1^{er} juillet 2007) représente 0,910 M€. L'objectif pour 2008 de réaliser un flux de 300 conventions représente un coût total annuel de 1,950 M€. A ce montant s'ajoutent les frais de gestion d' OSEO innovation, représentant 5% du montant total des conventions nouvelles, soit 0,143 M€. La dotation CORTECHS au projet de loi de finances pour 2008 s'établit ainsi, comme en 2007, à **3,003 M€**

ACTION n° 04 : Renforcement des liens entre science et société

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		8 559 588	8 559 588
Crédits de paiement		8 559 588	8 559 588

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	8 559 588	8 559 588

Les crédits d'intervention de cette action se montent à **8,559 M€** en 2008 en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

L'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST)

L'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST) est un établissement public administratif institué par le décret n° 2007-634 du 27 avril 2007. Il assure une mission de formation, de diffusion de la culture scientifique dans la société. A la fois lieu d'échanges, tête de réseau et vivier de compétences pour la recherche, l'IHEST vise à anticiper la demande des citoyens sur la science et la technologie, à renforcer le dialogue sur les finalités de la recherche, ses méthodes, ses résultats et son évaluation.

En LFI 2007, l'institut a bénéficié d'une dotation de 0,500 M€. La subvention qui lui a été versée en gestion s'est élevée à 1,300 M€. La mesure nouvelle d'un montant de 1,138 M€ porte la dotation de l'IHEST à **1,638 M€**. Elle est justifiée par l'augmentation prévisionnelle du nombre d'auditeurs (40 en 2007), par l'ajustement de la masse salariale et par l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Actions de diffusion de la culture scientifique et technique (CST) / Information scientifique et technique (IST)

Un montant de **6,921 M€ (AE=CP)** est consacré à ces actions.

5,153 M€ sont consacrés en 2008 à la diffusion de la culture scientifique et technique. L'utilisation des crédits 2008 privilégiera le financement des Centres de culture scientifique technique et industrielle (environ 3,500 M€ ; plus d'une quarantaine de CCSTI sur toute la France), les aides aux manifestations et événements en régions (environ 1 M€; la « Fête de la science » mobilise 7.000 chercheurs et touche chaque année près de 7 millions de personnes à travers 1.800 sites ouverts au public, 100 « Villages des sciences » permettant partout en France de proposer au public la rencontre avec le monde de la recherche) et les actions de CST en milieu scolaire.

Le solde de crédits sera consacré au financement d'associations et de structures ayant pour mission de diffuser la culture scientifique et technique.

Le volet IST est doté d'une enveloppe de **1,768 M€** en 2008 consacrée à la mise en place et à la coordination des premiers instruments d'un dispositif d'information scientifique et technique (IST) cohérent, efficace et bien ancré dans la recherche. La priorité est donnée à la valorisation des ressources scientifiques et à l'accès aux données de la recherche. Ceci implique :

- le renforcement de la visibilité des résultats scientifiques en favorisant la production d'informations hybrides (mixage de documents, publications et données) à grande échelle en respectant les principes de mutualisation et de validation scientifique.
- l'amélioration des modalités d'accès à l'IST.

Ces actions pourront prendre la forme d'appel à projets, impliquant divers acteurs de la recherche (PRES, pôles, organismes, universités...). Elles seront mises en œuvre par des opérateurs regroupés.

ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		1 115 769 768	1 115 769 768
Crédits de paiement		1 115 769 768	1 115 769 768

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	1 028 294 533	1 028 294 533

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux principaux opérateurs d'un montant de 1.025,295 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (CNRS : 492,980 M€ ; INSERM : 396,580 M€ ; CEA : 95,884 M€ ; ANRS : 39,851 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

Par ailleurs, une subvention pour charges de service public de 3,000 M€ est prévue pour le GIP Genopole.

Le GIP Genopole a été créé en 1998 pour une durée de 12 ans par le Ministère de la Recherche, le Conseil régional d'Île-de-France, le Conseil général de l'Essonne, la Communauté d'agglomération d'Évry Centre Essonne (CAECE), la Ville d'Évry, l'université d'Évry-Val d'Essonne et l'Association française contre les myopathies.

Ses missions sont de :

- constituer et animer un pôle de recherche en génomique, post-génomique et dans les sciences connexes ;
- renforcer un pôle d'enseignement des sciences du vivant ;
- favoriser l'essor des biotechnologies ;
- promouvoir le site d'Évry et la génomique.

La subvention allouée au Genopôle en 2007 (3,000 M€) sera reconduite en 2008.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	87 475 235	87 475 235

Les crédits d'intervention de cette action (87,475 M€) couvrent les participations financières françaises au bénéfice de trois organisations internationales (15,686 M€) et de fondations et associations (71,789 M€).

Organisations internationales

Le Laboratoire européen de biologie moléculaire (EMBL)

L'EMBL est un exemple significatif de structure de recherche non centrée autour d'un grand instrument. Ce laboratoire réparti sur 5 sites (Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni) regroupe actuellement environ 1 400 scientifiques et administratifs issus des 18 pays membres. Le site allemand de Heidelberg, principal laboratoire, abrite en outre les structures administratives de l'organisation.

L'EMBL a été créé afin de promouvoir les recherches en biologie moléculaire à travers l'Europe et d'offrir une alternative face au leadership américain dans ce domaine.

La contribution de la France (12,259 M€ pour 2007) représente 16,8% des dotations (72,862 M€). Pour 2008, le financement français s'élèvera à 12,395 M€

La Conférence européenne de Biologie moléculaire (EMBC)

Cette organisation intergouvernementale regroupe 25 pays et finance un programme visant au développement de l'excellence européenne en sciences de la vie (bourses postdoctorales, cours pratiques, conférences,...).

La contribution française (1,998 M€ en 2007) représente 14,9% du total des contributions nationales (13,434 M€). Elle représentera 2,283 M€ en 2008.

Le Centre international de recherches sur le cancer (CIRC)

Basé à Lyon, le CIRC est l'une des composantes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Sa mission consiste à coordonner et à mener des recherches sur les causes de cancer chez l'homme et sur les mécanismes de la cancérogenèse, ainsi qu'à élaborer des stratégies scientifiques de lutte contre le cancer. Le Centre participe à des recherches épidémiologiques et expérimentales, et assure la diffusion de l'information scientifique au moyen de publications, de conférences, de cours, et de bourses d'études.

Les effectifs du CIRC se composent de 150 agents permanents et d'environ 600 chercheurs et stagiaires accueillis plus ponctuellement au sein de l'organisme.

Les recherches menées par le CIRC s'articulent autour de deux thèmes :

- a) l'incidence des facteurs géographique et démographique sur l'apparition de la maladie et le taux de mortalité ;
- b) de façon plus ciblée, le CIRC mène des études analytiques sur l'influence de facteurs spécifiques (régime alimentaire, exposition à certaines substances lors de l'activité professionnelle, par exemple) en matière de cancer.

En 2007, le budget du CIRC est financé à hauteur de 1,279 M€ par la France. Pour 2008, la contribution française sera de 1,008 M€.

Le budget biennal, approuvé par le Conseil de Direction du CIRC, pour la période 2006 et 2007 s'élève à 39 270 000 \$ au total, soit 19 676 000 \$ en 2006 et 19 594 000 \$ pour 2007.

La revalorisation de la contribution pour 2008 est relativement minime (1,09%) en raison de l'évolution favorable de la parité euro/dollar ainsi que de l'arrivée de deux nouveaux membres (Inde et Corée du Sud) qui absorbent, par leurs apports respectifs, l'essentiel des besoins nouveaux.

Fondations et associations

Institut Pasteur de Paris : 48,854 M€.

L'Institut Pasteur, fondation privée créée en 1887, a pour mission de contribuer à la prévention et au traitement des maladies par la recherche, l'enseignement et des services de santé publique, en France et dans le monde, notamment par l'étude des maladies infectieuses.

Aux activités liées à la santé publique sont notamment associés 22 centres nationaux de référence pour la surveillance des maladies transmissibles en liaison avec la direction générale de la santé et l'Institut de veille sanitaire et 9 centres collaborateurs de l'OMS.

L'année 2008 célèbrera le 120^{ème} anniversaire de l'inauguration des premières installations de l'Institut Pasteur. L'Institut s'est engagé dans un vaste programme immobilier comprenant un plan de rénovation de plusieurs bâtiments du Campus et un projet de construction d'un nouveau bâtiment qui sera dédié aux recherches dans le domaine de la biologie intégrative des maladies émergentes.

Pour 2008, le montant de la subvention à verser s'élèvera à 48,854 M€ à volume courant. A structure constante, le montant de la subvention est reconduit, soit une majoration de 0,800 M€ destinée à accompagner le programme immobilier de la fondation dans le cadre des contrats de projet Etat-Région.

Les instituts Pasteur du réseau international : 7,993 M€

Modèle unique des actions de recherche entre la France et les pays du Sud, le réseau international des instituts Pasteur poursuit une démarche de développement basée sur la mise en place de pôles régionaux associant plusieurs instituts autour de thématiques communes : à titre d'exemple le pôle régional d'Asie du Sud-Est regroupant les instituts de Corée du Sud, du Vietnam, du Cambodge et le centre Hong Kong Pasteur, plus particulièrement tourné vers la recherche sur les agents viraux respiratoires (grippe aviaire, SRAS), le sida et les hépatites.

Le développement d'autres pôles régionaux est en projet : en Afrique, au Maghreb et en Amérique du Sud dans le cadre des accords AMSUD-Pasteur. Un nouvel Institut Pasteur au Laos devrait voir le jour début 2008.

Comme en 2007, les instituts Pasteur du réseau international recevront en 2008 une dotation de 7,993 M€ TTC.

Les priorités du réseau international pour 2008 s'inscriront dans la continuité des années précédentes :

- la poursuite des grands programmes de recherche biomédicale (paludisme, épidémiologie, parasitologie...);
- la mise en place ou la pérennisation des outils nécessaires à ce type de recherche (mise en place de plates-formes technologiques, développement d'outils de diagnostic, démarche qualité);
- le renforcement du réseau de surveillance et de réponse aux épidémies et veille microbiologique;
- la politique de formation des cadres et l'évaluation.

Institut Pasteur de Lille : 5,954 M€.

Fondation reconnue d'utilité publique en 1898, l'Institut Pasteur de Lille (IPL) n'a cessé d'adapter ses champs de compétences à l'étude des grandes questions de la biologie et de la médecine d'aujourd'hui : maladies cardiovasculaires, neurodégénératives et métaboliques, cancers, impact de l'environnement sur la santé.

L'institut emploie 610 personnes dont 210 sont prises en charge intégralement par l'Institut. L'IPL soutient 15 unités de recherche dont 12 ont obtenu une reconnaissance de l'INSERM ou du CNRS. La plupart sont contractualisées avec les universités régionales.

La valorisation de la recherche se traduit par le dépôt et l'entretien de brevets et par le soutien à la création d'entreprises.

La subvention allouée à l'Institut Pasteur de Lille par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour 2008 est de 5,954 M€.

L'IPL s'est fixé un certain nombre d'orientations stratégiques à engager ou à poursuivre en 2008 :

- la poursuite de la constitution d'un pôle de recherche et de formation d'envergure européenne permettant d'attirer en son sein de jeunes équipes et des post-doctorants;
- la poursuite du développement et de l'ouverture de plates-formes technologiques;
- le développement des formations et enseignements de haut niveau, notamment par l'accueil de jeunes chercheurs;
- l'ouverture à l'international;
- le soutien à l'émergence de nouvelles équipes;
- la restructuration des laboratoires.

Institut Curie : 7,033 M€.

L'Institut Curie, créé en 1920 pour favoriser une étroite collaboration entre physiciens, chimistes, biologistes et médecins comprend depuis la réforme de ses statuts (arrêté du 26 janvier 1995) deux sections : la section médicale et la section de recherche.

La section de recherche regroupe à Paris et à Orsay 761 personnes. Celles-ci se répartissent en 192 chercheurs et universitaires statutaires, appartenant tous à l'INSERM, au CNRS ou à l'Université, 111 post-doctorants, 196 autres étudiants, ainsi que 262 ingénieurs, techniciens et administratifs statutaires.

L'ensemble des recherches est regroupé en huit axes majeurs : la Biologie cellulaire et biologie du développement, l'Immunothérapie, la Génétique et oncogénèse, l'Épigénétique et Génotoxicologie, la Pharmacochimie, la Psychochimie du vivant, les Mécanismes moléculaires de l'oncogénèse, l'Imagerie cellulaire et moléculaire.

Pour 2008, les objectifs de la fondation seront :

pérenniser les actions menées en 2007 : produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau, favoriser une recherche scientifique interdisciplinaire à visée diagnostique et thérapeutique, développer tous les types de formation à et par la recherche, valoriser les innovations et développer les coopérations européenne et internationale ;

accompagner l'ouverture du nouveau Département de Biologie du Développement et Cancer qui permettra d'assurer le lien entre les recherches les plus fondamentales en biologie et les applications de ces recherches à la médecine et plus particulièrement la cancérologie. Ce projet avait obtenu le soutien du MESR dès 2002.

La subvention allouée à l'Institut Curie par le MESR pour 2008 est de 7,033 M€, dont soit une progression de 1,000 M€ qui sera dédiée au Département de Biologie du Développement et Cancer.

Centre d'étude du polymorphisme humain (Fondation Jean Dausset) : 1,955 M€

Créé en 1982, le Centre d'étude du polymorphisme humain (CEPH) a été transformé en fondation reconnue d'utilité publique en 1993. La fondation a joué un rôle déterminant pour l'établissement de la carte des chromosomes de l'homme et a ainsi contribué à l'identification des gènes dont les altérations sont responsables de pathologies humaines.

En 2007, le financement du CEPH par le MESR a été établi à 1,955 M€, ce qui représente 47 % des recettes de la fondation. Pour 2008, la subvention du CEPH sera reconduite.

ACTION n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		478 806 448	478 806 448
Crédits de paiement		478 806 448	478 806 448

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	478 285 448	478 285 448

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 478,285 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 250,097 M€ ; INRIA : 76,364 M€ ; CEA : 151,824 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	521 000	521 000

Les crédits d'intervention de cette action (0,521 M€) assurent le financement de deux associations : le CIRM et le CIMPA.

Le Centre international de rencontres mathématiques (CIRM) a été créé en 1970 afin de permettre la tenue de séminaires internationaux de recherches en mathématiques. Le Centre peut accueillir environ 40 personnes. Il est financé à hauteur de 0,170 M€ ;

Le Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA) est une association internationale (loi de 1901) créée à Nice en 1978. Son objectif est de promouvoir la coopération internationale au profit des pays en développement, dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche en mathématiques et dans les disciplines connexes, informatique notamment. Il reçoit une subvention de 0,351 M€.

ACTION n° 07 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		538 106 277	538 106 277
Crédits de paiement		538 106 277	538 106 277

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	538 106 277	538 106 277

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 538,106 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 471,337 M€ ; CEA : 66,770 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 08 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		351 463 441	351 463 441
Crédits de paiement		351 463 441	351 463 441

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	209 350 170	209 350 170

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 209,350 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 168,334 M€ ; CEA : 41,016 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	142 113 271	142 113 271

Les crédits d'intervention de cette action (142,113 M€) sont versés au CERN et à l'agence ITER France.

Organisation européenne pour la Recherche nucléaire (CERN) : 108,213 M€

Implanté en Suisse, le CERN compte aujourd'hui vingt États membres européens. Il a pour objet l'étude des particules élémentaires constitutives de la matière. Le CERN fournit les outils que rend nécessaire ce type de recherche : les accélérateurs de particules.

L'organisation du CERN repose sur le conseil des représentants des États membres, responsable en dernier ressort de toutes les décisions importantes. Il définit la politique scientifique, technique et administrative de l'organisme, et approuve le programme d'activité ainsi que le budget. Il est assisté dans sa tâche par deux comités, l'un chargé des questions scientifiques, l'autre des problèmes financiers.

Le CERN mène actuellement un programme ambitieux d'investissement : la construction du LHC (Large hadron collider (Grand collisionneur de hadrons) prévu pour démarrer en 2008. La machine devrait coûter au total environ 2 242,000 M€ à l'achèvement. Le CERN a obtenu d'un certain nombre de pays non-membres mais partenaires (États-Unis, Japon) une contribution significative.

En 2007, la participation française représentait 104,203 M€, soit 14,8% des contributions ordinaires des États membres au budget de l'organisation. En 2008, le financement français devrait atteindre 108,213 M€.

Agence ITER-France : 33,900 M€

Le projet ITER réunit l'Union européenne, la Chine, l'Inde, la Corée du Sud, le Japon, les États-Unis et la fédération de Russie. L'Union européenne a proposé le 26 novembre 2003 le site français de Cadarache pour accueillir ITER. L'ensemble des partenaires ont accepté cette proposition d'implantation le 28 juin 2005.

Afin de coordonner la mise en œuvre des engagements français dans le cadre de la mise en place du projet ITER, l'« Agence ITER France » a été créée au sein du CEA. Elle assure la mise en œuvre du projet au niveau local et joue un rôle d'interface vis à vis des instances internationales. Bien qu'émanant du CEA, l'agence dispose d'une relative autonomie de gestion et d'un budget propre.

Au niveau européen, ITER France est relayé par l'agence « Fusion à des fins énergétiques », installée depuis juin 2007 à Barcelone.

Les crédits d'interventions sont versés pour ordre au CEA qui est chargé de rassembler, au sein du budget de l'agence ITER France, l'ensemble des participations financières nationales (État, collectivités locales, CEA...) au projet.

ACTION n° 09 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		290 089 441	290 089 441
Crédits de paiement		290 089 441	290 089 441

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	262 202 062	262 202 062

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 262,202 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 228,454 M€ ; CEA : 27,185 M€ ; IPEV : 6,563 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	27 887 379	27 887 379

Les crédits d'intervention de cette action (27,887 M€) sont versés à deux organisations internationales : l'ESO et le CEPMMT.

L'Observatoire européen austral (ESO) : 20,741 M€.

Les installations opérationnelles de l'observatoire sont implantées au Chili et réparties sur trois sites. Le principal d'entre eux est le VLT (very large telescope) opérationnel depuis 2000. Il s'agit du plus grand télescope terrestre. Cet instrument est idéalement placé. A l'écart des zones habitées, il est à l'abri des interférences engendrées par les activités humaines (pollutions « classiques » ou lumineuses). Les installations sont en outre implantées dans une zone désertique (par définition peu nuageuse) permettant de bonnes conditions d'observation.

En dehors des installations scientifiques situées au Chili, le siège de l'ESO est implanté en Allemagne près de Munich. Il assure l'activité administrative ainsi que la coordination des programmes d'observation menés sur le site opérationnel chilien. L'ESO emploie 320 personnes auxquelles s'ajoutent 160 employés chiliens affectés sur les 3 sites opérationnels.

La France contribue à hauteur de 16,8% au budget de l'ESO (120,9 M€ environ), soit une participation de 20,381 M€ en 2007. La contribution française sera de 20,741 M€ en 2008.

Le Centre européen de prévision météorologique à moyen terme (CEPMMT) : 7,146 M€.

Il participe aux efforts mondiaux visant à étendre à des périodes plus longues les capacités prévisionnelles des modèles qui décrivent la dynamique de l'atmosphère terrestre.

Implanté en Angleterre, le CEPMMT regroupe 18 États adhérents auxquels s'ajoutent 6 États coopérants. 170 personnes sont employées en permanence au sein de l'organisation.

Le CEPMMT utilise un modèle de calcul « à chaîne variable » implanté sur un supercalculateur permettant de fournir des prévisions à 10 jours. Les données et produits de prévision sont ensuite transmis aux États membres, mais aussi cédés ou vendus aux États coopérants et à la communauté internationale.

La contribution de la France (4,601 M€) représente 15,1 % de son budget (30,547 M€ environ). Le financement français atteindra 7,146 M€ en 2008.

ACTION n° 10 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		304 569 149	304 569 149
Crédits de paiement		304 569 149	304 569 149

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	303 214 528	303 214 528

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 303,215 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS 295,788 M€ ; INED : 7,427 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	1 354 621	1 354 621

Il est prévu le versement d'une dotation de 1,355 M€ au profit du CEPREMAP (CEntre Pour la Recherche EconoMique et ses Applications, placé sous la tutelle du Ministère de la Recherche), qui assure une interface entre le monde académique et les administrations économiques. Le CEPREMAP est à la fois une agence de valorisation de la recherche économique auprès des décideurs, et une agence de financement de projets dont les enjeux pour la décision publique sont reconnus comme prioritaires.

La subvention prévue en LFI 2007 (1,355 M€) sera reconduite en 2008.

ACTION n° 11 : Recherches interdisciplinaires et transversales

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		58 487 225	58 487 225
Crédits de paiement		58 487 225	58 487 225

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	58 487 225	58 487 225

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 58,487 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 36,072 M€ ; CEA : 22,416 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		67 975 257	67 975 257
Crédits de paiement		67 975 257	67 975 257

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	67 975 257	67 975 257

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 67,975 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 40,881 M€ ; INSERM : 12,442 M€ ; INRIA : 12,956 M€ ; INED : 1,696 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 13 : Grandes infrastructures de recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		210 320 000	210 320 000
Crédits de paiement		210 320 000	210 320 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	204 820 000	204 820 000

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 204,820 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont : CNRS : 129,221 M€ ; CEA : 62,200 M€ ; IPEV : 13,399 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

Le détail par organisme des très grandes infrastructures de recherche est explicité dans le tableau ci-dessous.

Opérations	Description succincte	AE	CP
Concordia	Base scientifique polaire franco-italienne	3 372 000	3 372 000
"Marion Dufresne II"	Exploitation et maintien opérationnel du navire de recherches océanographiques, assurant également le ravitaillement des Terres australes françaises	10 027 000	10 027 000
Total IPEV		13 399 000	13 399 000
ADONIS	Accès numérisé aux ressources et archives scientifiques, valorisation des résultats de la recherche en France et à l'international	3 173 000	3 173 000
CC IN2P3	Centre de calcul de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules	10 259 000	10 259 000
CFH	Télescope Canada-France-Hawaï (CNRS : 42,5% des parts de la société civile de droit hawaïen)	2 583 000	2 583 000
EGO-VIRGO	Observatoire européen gravitationnel (CNRS : 50% des parts du consortium de droit privé italien), antenne de détection des ondes gravitationnelles	4 800 000	4 800 000
ESRF	Installation européenne de rayonnement synchrotron (CNRS : 13,75% des parts de la société civile de droit français)	9 320 000	9 320 000
IDRIS	Institut du développement et des ressources en informatique scientifique	8 511 000	8 511 000
GANIL-SPIRAL 2	Grand accélérateur national d'ions lourds, programme d'extension des faisceaux exotiques vers les masses atomiques élevées (programmation ESFRI)	7 973 000	7 973 000
GENCI	Grand équipement national en calcul intensif (CNRS : 20% des parts de la société civile de droit français)	4 000 000	4 000 000
ILL	Institut Max von Laue-Paul Langevin (CNRS : 17% des parts de la société civile de droit français), source européenne de neutrons	13 109 000	13 109 000
IRAM	Institut de radioastronomie millimétrique (CNRS : 47% des parts de la société civile de droit français)	5 911 000	5 911 000
LCEM	Laboratoire des champs magnétiques intenses	3 201 000	3 201 000
LLB-ORPHEE	Laboratoire Léon Brillouin (CNRS : 50% de l'UMR, 1/3 du réacteur), source de neutrons	5 392 000	5 392 000
LULI	Laboratoire pour l'utilisation de lasers intenses (CNRS : 55% de l'UMR)	2 193 000	2 193 000
CLIO-ELYSE	Centre laser infrarouge d'Orsay, accélérateur de faisceaux de photons ou d'électrons		
SOLEIL	Source de rayonnement synchrotron de 3ème génération (CNRS : 72% des coûts de construction et d'exploitation)	41 710 000	41 710 000
ELT-SKA	Très grand télescope et radio télescope basses fréquences (programmation ESFRI)	586 000	586 000
CRMN	Centre européen de résonance magnétique nucléaire à très hauts champs (programmation ESFRI)		
Imagerie SDV			
UDIL	Unité de démantèlement de l'installation nucléaire de base (INB) 106 LURE	5 000 000	5 000 000
XFEL et FAIR	Laser à électrons libres, accélérateur à particules (programmation ESFRI)	1 500 000	1 500 000
Total CNRS		129 221 000	129 221 000
ESRF	Installation européenne de rayonnement synchrotron (CEA : 13,75% des parts de la société civile de droit français)	10 300 000	10 300 000
GANIL-SPIRAL 2	Grand accélérateur national d'ions lourds, programme d'extension des faisceaux exotiques disponibles vers les masses atomiques élevées	15 800 000	15 800 000
GENCI	Grand équipement national en calcul intensif (CEA : 20% des parts de la société civile de droit français)	4 000 000	4 000 000
ILL	Institut Max von Laue-Paul Langevin, source européenne de neutrons	13 000 000	13 000 000
LLB-ORPHEE	Laboratoire Léon Brillouin (CEA : 50% de l'UMR, 2/3 du réacteur), source de neutrons	4 200 000	4 200 000
SOLEIL	Source de rayonnement synchrotron de 3ème génération (CEA : 28% des coûts de construction et d'exploitation)	12 700 000	12 700 000
XFEL et FAIR	Laser à électrons libres, accélérateur à particules (programmation ESFRI)	1 500 000	1 500 000
Autres TGE d'accueil	Installations et laboratoires d'accueil labellisés par l'Union européenne	700 000	700 000
Total CEA		62 200 000	62 200 000

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	5 500 000	5 500 000

Les dépenses d'intervention de l'action (5,500 M€) sont consacrées à la participation de l'Etat à la société civile Grand équipement national pour le calcul intensif (GENCI).

Afin que la France retrouve une puissance de calcul compatible avec son rang de puissance industrielle, et suite aux conclusions du Comité interministériel pour la société de l'information (CISI) du 11 juillet 2006, le Gouvernement a décidé la mise en place d'un Grand équipement national pour le calcul intensif (GENCI), sous la forme d'une société civile détenue à 50% par l'Etat, 20% par le CEA, 20% par le CNRS et 10% par les universités afin de rattraper le retard en matière de grands équipements pour le calcul intensif.

Le financement de GENCI concerne l'investissement dans les matériels lourds supercalculateurs, à l'exclusion des autres dépenses à la charge des maîtrises d'œuvre (CEA, CNRS, CINES) relatives au fonctionnement, fluides, maintenances, immobilier et petit équipement.

GENCI permettra de disposer, à terme, d'un parc de supercalculateurs à jour.

La participation de l'Etat au budget de GENCI (20,000 M€ en 2007) sera complétée par un prélèvement de 4,500 M€ sur le fonds de roulement du CINES.

ACTION n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		498 966 057	498 966 057
Crédits de paiement		498 966 057	498 966 057

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	498 966 057	498 966 057

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 498,966 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont CNRS : 306,948 M€ ; INSERM : 109,384 M€ ; INRIA : 63,104 M€ ; INED : 6,158 M€ ; CEA : 12,400 M€ ; IPEV : 0,973 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	6 080 000	6 080 000	3 523 308 364	3 523 308 364	4 643 280 030	4 643 280 030
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)			16 900 000	16 900 000	33 900 000	33 900 000
Totaux	6 080 000	6 080 000	3 540 208 364	3 540 208 364	4 677 180 030	4 677 180 030

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Prévision 2008
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	50 111	52 249	52 740

Le PLF 2008 prévoit une progression de 491,0 ETPT des effectifs rémunérés par les opérateurs du programme, hors plafond ministériel. Cette évolution intègre :

- l'extension en année pleine des mesures de créations d'emplois en EPST prévues en LFI 2007, à savoir, pour le programme, 121 postes de chercheurs, 341 postes d'ITA et 164 CDD d'accueil de haut niveau. Ces EAP se traduisent par 469,5 ETPT supplémentaires (dont 90,8 pour les chercheurs, 255,8 pour les ITA et 123,0 pour les CDD de haut niveau) ;
- l'extension en année pleine de la création de 50 CDI au profit du CEA en LFI 2007, soit 37,5 ETPT supplémentaires ;
- l'intégration de diverses mesures de transfert qui se traduisent par un solde négatif de 16,0 ETPT (dont -6,0 au titre du transfert d'emplois du CNRS et de l'INSERM au profit de l'AERES, -9,0 au titre du transfert des moyens des services de contrôles budgétaires et comptables ministériels au bénéfice des services du Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique et -1,0 afin de régulariser la situation d'un agent du CNRS exerçant ses fonctions en administration centrale).

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
ANR - Agence nationale de la recherche (ANR)		79				82		
ANRS - Agence nationale de recherches sur le SIDA			8				8	
IPEV - Institut polaire français Paul-Emile Victor		107				101		
Géopole				52				52
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (CNRS)		30 788				31 755		
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)		6 674				7 050		
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)		1 751				2 067		
CEA - Commissariat à l'énergie atomique		10 494				10 936		
INED - Institut national d'études démographiques		192				217		
Totaux		50 085	8	52		52 208	8	52

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE (ANR)

Textes statutaires

Décret n° 2006-963 du 1er août 2006 portant organisation et fonctionnement de l'ANR

Missions

Groupement d'intérêt public à sa création en février 2005, l'ANR est devenue un établissement public à caractère administratif par le décret du 1^{er} août 2006. Agence de financement de projets de recherche, elle a pour missions de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales, appliquées et finalisées, l'innovation et le transfert technologique, le partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

Organisation

Dans cet objectif, l'ANR finance deux grandes catégories d'opérations :

- des appels à projets (AAP). Mécanisme répandu à l'étranger, ce mode de financement est un facteur de dynamisme pour explorer les frontières de la science tant pour la recherche cognitive que pour la recherche finalisée. Les projets sont retenus sur des critères de qualité scientifique et sur leur pertinence économique s'agissant des entreprises. Les appels à projets s'articulent autour de 6 axes thématiques : biologie et santé ; écosystème et développement durable ; énergie durable et environnement ; matière et information ; sciences humaines et sociales ; ingénierie, procédés et sécurité. Par ailleurs, des appels à projets dits « non thématiques » (« Blanc », « chaires d'excellence », « jeunes chercheurs et jeunes chercheuses ») servent à financer des projets ambitieux et originaux, en rupture avec les itinéraires de recherche balisés ;

- des actions plus ciblées visent au développement du partenariat public-privé et au soutien des dynamiques locales en matière de recherche et développement : dispositif Eurêka, pôles de compétitivité, CPER, concours de création d'entreprises de technologies innovantes, centrales et instituts de R&T, plates-formes d'imagerie médicale, centrales de micro-nanotechnologies etc.

Les décisions de financement sont prises à l'issue du vote du conseil d'administration. Ces décisions ont lieu après un processus de sélection fondé sur des expertises, effectuées par des chercheurs et enseignants-chercheurs français et étrangers (10 000 experts extérieurs dont plus de 2200 étrangers), et des propositions collégiales préparées pour chaque AAP par un comité d'évaluation puis par un comité stratégique.

Activités

Le bilan de la programmation 2006 fait ressortir une forte croissance des activités de l'ANR. Ainsi, 45 appels à projets ont été organisés, soit une augmentation de 28% par rapport à 2005. A ce total, il faudrait ajouter 4 appels ERANETs, appels à projets européens transnationaux. En réponse à ces appels, 6 420 projets avaient été soumis à l'ANR soit 14% de propositions supplémentaires par rapport à 2005. Les projets impliquant au moins une entreprise sont plus nombreux : 417 contre 383 en 2005. Les entreprises ont bénéficié d'un financement de 111,8 M€ soit 18% des financements. L'ensemble des programmes, thématiques et non thématiques, ont été financés à hauteur de 620,6 M€.

Un contrat pluriannuel est en cours de préparation pour 2007. Sa réalisation est prévue à l'article 16 de la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006. Il cherchera notamment à stabiliser le processus de programmation et plus généralement à déterminer le modèle de développement de l'agence.

L'ANR contribue à l'action 2 du programme.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Actions incitatives et soutien à l'innovation	6 080	6 080	8 800	8 800	964 950	964 950
Subventions pour charges de service public	6 080	6 080	8 800	8 800	964 950	964 950
Totaux	6 080	6 080	8 800	8 800	964 950	964 950

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
9		825	375	1 209

Conformément à l'article 25 du décret n° 2006-963 du 1er août 2006, le budget 2007 de l'ANR, établissement public de l'Etat à caractère administratif au 1er janvier 2007, est approuvé par décision conjointe des ministres chargés de la Recherche et du Budget, le Conseil d'administration validant le seul volet « Programmation », répartissant les 825,000 M€ d'autorisations d'engagement.

Le total des ressources affectées au financement de l'ANR en 2007 sont de 833,800 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), soit :

- 8,800 M€ de subvention pour charges de service public (SCSP) inscrite au programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;
- 825,000 M€ de crédits d'intervention (+25,000 M€ en AE ; +235,000 M€ en CP) provenant de l'affectation d'une ressource fiscale.

A ces moyens prévus en LFI 2007 viendront s'ajouter, en décision modificative au budget 2007, les reports de CP non consommés en 2006 (retards dans le financement de certains projets financés en régions dans le cadre du volet « recherche » des CPER, utilisation de ressources affectées telles celles reçues du ministère chargé de l'Emploi pour le programme « Santé-travail, santé-environnement », ou de l'Union européenne dans le cadre des Era-Nets).

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Interventions	Total
4 210	4 340	375	825 000	833 925

Le budget de fonctionnement

Comme pour l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) de 2006, le budget primitif de fonctionnement 2007 internalise une mise en réserve de crédits à hauteur de 0,250 M€, conformément aux dispositions de la circulaire du 31 juillet 2006 relative à la préparation des budgets des opérateurs de l'État pour l'exercice 2007.

Le budget primitif de fonctionnement (8,550 M€ ; plafond de 82,0 ETPT) est bâti sur la seule subvention de l'État inscrite au programme 172 (soit 8,800 M€ en LFI), minorée de la mise en réserve de crédits prévue par l'article 51-4 bis de la LOLF.

Pour mémoire, au stade du budget initial de 2006, la subvention de l'État était complétée par des produits de gestion courante correspondant aux frais de gestion supportés par l'Agence sur le volume des programmes susceptibles d'être gérés en direct (1,000 M€).

La compression du volet « dépenses » du budget (8,350 M€) permet d'afficher un résultat prévisionnel positif (+0,200 M€), d'une amplitude considérable par rapport à celui finalement attendu pour 2006 (-0,921 M€).

Dans la mesure où l'exercice 2006 était marqué par le déménagement du site Descartes vers la rue de Bercy, les investissements liés (mobilier, équipements informatiques) ne pèsent plus sur l'équilibre budgétaire en 2007.

Premier poste de dépenses, les **dépenses de personnel** (rémunérations, impôts, taxes et charges sociales afférents) représentent 4,210 M€, soit 50,4% des charges de fonctionnement (hors résultat).

Un nouveau relèvement du plafond d'emplois est sollicité pour 2007, afin de le porter à 82,0 ETPT (gestion spécifique de certains dispositifs financés par des tiers - ministère chargé de l'Emploi, Union européenne - et lancement d'actions internationales).

Compte tenu du remboursement de mises à disposition de personnels (1,300 M€), le budget salarial total peut être estimé à 5,510 M€ (66,0% du total).

Second poste de dépenses, les **locations et charges locatives** pèsent pour 1,425 M€, soit 100.000 € / mois de loyer pour les locaux de la rue Bercy et 40 € / m² de charges.

Les **autres charges** concernent principalement les différentes prestations assurées par des tiers dans le cadre du fonctionnement général de l'Agence (accueil, nettoyage) et les fais engagés dans le secteur de l'informatique et de la bureautique (dont l'hébergement et l'infogérance des serveurs : 0,080 M€).

Les frais de déplacement et d'hébergement remboursés aux collaborateurs de l'ANR en mission et aux membres des Comités stratégiques venant siéger dans les instances sont budgétés à hauteur de 0,320 M€.

Pour information, présentées hors budget primitif, les immobilisations (dépenses d'investissement, relevant de la classe 2 du plan comptable général) s'établissent à 0,375 M€ (tableau de financement).

Après les importants investissements consentis en 2006 pour accompagner la montée en charge de l'ANR, l'essentiel des dépenses concernera la poursuite d'opérations en cours, notamment l'opération de reprise des données pour l'infocentre, à lancer auprès de l'ensemble des gestionnaires des appels à projets de 2005 et 2006 ; cette opération est indispensable pour pouvoir produire automatiquement des indicateurs sur l'activité de l'Agence et sur les caractéristiques des projets financés.

Le budget d'intervention

Le budget d'intervention 2007 (825,000 M€, en AE et CP) arrête la programmation suivante (AE) : 617,500 M€ pour les projets (74,9% des engagements), 22,300 M€ au titre du préciput 2006 (2,7% des engagements) et 185,200 M€ pour les actions « annuelles » (22,5% des engagements) L'enveloppe de crédits de paiement « services votés » (CP/SV) affectée aux anciens Fonds incitatifs passe de 191,000 M€ à 155,000 M€.

La principale innovation du budget 2007 concerne l'identification d'une enveloppe « préciput » (prévu par l'article L. 329-5 du Code de la recherche), à hauteur de 22,300 M€, ce qui représente le montant dû aux organismes de rattachement des porteurs de projets sélectionnés dans le cadre de la programmation 2006.

La détermination des enveloppes budgétaires au niveau des Départements et thèmes est la suivante, les nouveaux programmes étant mentionnés entre parenthèses : 146,400 M€ pour « Matière et information », 107,900 M€ pour « Énergie et procédés pour un développement durable » (« Stockage de l'énergie », « Chimie pour un développement durable »), 38,400 M€ pour « Environnement, écosystèmes, année polaire 2007 », 214,500 M€ pour « Biologie, santé, génomique » (« Vieillesse », « Génomique des micro-organismes », « Réseau national des genopoles - RNG »), 9,500 M€ pour « Sciences humaines et sociales » (« Entreprise », « Sud »).

Dans ces quatre Départements thématiques, les programmes lancés ou poursuivis en 2006 donnent quasiment tous lieu à une nouvelle édition d'AAP en 2007.

Le secteur « Non-thématique » (183,100 M€) regroupe les programmes « Blanc » (124,700 M€), « Jeunes chercheurs et jeunes chercheuses » (28,500 M€), « Chaires d'excellence » (7,600 M€) et la dotation à répartir au titre du « préciput » sur AAP 2006 (22,300 M€).

La quasi-totalité des actions gérées hors AAP est regroupée dans le Département « Partenariats et compétitivité » (125,200 M€) : concours de créations d'entreprises de technologies innovantes (17,500 M€), projets « Eurêka » (3,000 M€), incubateurs d'entreprises innovantes (7,000 M€), mutualisation de la valorisation (4,000 M€), animation

(2,700 M€), financement des projets dans le cadre de pôles de compétitivité (8,000 M€), CPER et action régionale (23,000 M€) et l'abondement des entités labellisées « Carnot », afin de favoriser le développement de leur recherche contractuelle par une recherche amont de qualité (60,000 M€, soit +20,000 M€ par rapport à 2006).

Le financement du GIP INCa relève, en 2007, du Département « Biologie, santé, génomique ». Il s'élève à 45,000 M€.

La répartition proposée des crédits de paiement permet de couvrir :

- la 3ème tranche des projets engagés sur la programmation 2005, à hauteur de 150,000 M€ ;
- la 2ème tranche des projets engagés sur la programmation 2006, à hauteur de 210,000 M€ ;
- la 1ère tranche (au taux de 37,6%) des projets qui seront lancés sur la programmation 2007, à hauteur de 310,000 M€ ;
- les crédits de paiement « services votés » en règlement partiel des dossiers FNS, FRT et RRIT, pour 155,000 M€.

Sur la base des échéanciers détaillés, les taux de couverture attendraient respectivement 86,3% pour la programmation 2005, 64,3% pour la programmation 2006, 37,6% pour la programmation 2007 et 74,8% pour les dossiers hérités des Fonds incitatifs, à la fin 2007.

A l'issue de la programmation 2007, l'ensemble des engagements restant à solder sur les années 2008 à 2012 s'élèvera théoriquement à 1.011,689 M€.

Perspectives 2008

A compter de 2008, le financement de l'ANR est imputé sur le programme 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Il représente un montant global de **964,95 M€**, dont 9,95 M€ au titre du fonctionnement de l'agence et 955 M€ de capacité d'engagement et de crédits de paiement pour sa quatrième programmation scientifique (contre 825 M€ en 2007, soit + 15,7 %). Cette augmentation de budget s'inscrit en cohérence avec la loi de programme pour la recherche.

Comme les années précédentes, cette enveloppe globale sera répartie entre :

- le financement d'appels à projets, thématiques et non thématiques (620,5 M€ en 2006) ;
- le financement de dispositifs concourant au développement de partenariats et à l'amélioration de la compétitivité et les financements des frais de gestion (178,5 M€ en 2006).

Ils poursuivront notamment les objectifs généraux suivants :

- une répartition par thématiques prenant le mieux possible en compte les grandes priorités scientifiques de la France, en particulier : énergie durable et environnement (17,9 % des financements en 2006), écosystèmes et développement durable (8,1 % des financements en 2006), matière et information (23,6 % en 2006), biologie et Santé (20,0 % en 2006) ;
- le relèvement de la part des entreprises parmi les bénéficiaires des appels à projets, l'objectif assigné étant confirmé à 25 % des financements (contre 18 % atteints en 2006) ;
- un relèvement du montant des financements revenant à l'établissement public ou à la fondation reconnue d'utilité publique dans lequel le porteur du projet exerce ses fonctions (dispositif du « préciput » mis en place en application de l'article 16 de la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006, fixé actuellement à 5 %). Le contrat d'objectif devra préciser les bénéficiaires du préciput et le cadre précis dans lequel cette aide sera utilisée.

Les crédits de paiement permettront de couvrir :

- les engagements correspondant aux appels à projets lancés en 2005, 2006, 2007 et 2008, en fonction des échéanciers applicables ;
- les engagements au titre des dispositifs en matière de partenariats et de compétitivité ;
- les dettes subsistantes au titre des anciens dispositifs du fonds national de la science, du fonds de la recherche technologique et du fonds de compétitivité des entreprises, qui ont été reprises au budget de l'agence lors de sa création en application de l'article 138 de la loi de finances pour 2006.

Une partie des moyens supplémentaires sera consacrée à des programmes orientés vers les besoins de recherche en matière d'écologie, de développement et d'aménagement durables, tels qu'ils seront identifiés à l'occasion du Grenelle

de l'environnement ainsi que vers la recherche industrielle, y compris à travers le renforcement de certains programmes existants, tels ceux sur les écotechnologies ou les matériaux.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	79	82	88
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

AGENCE NATIONALE DE RECHERCHES SUR LE SIDA

Textes statutaires

Convention constitutive du 9 juillet 1992 prorogée le 31 décembre 2003 pour 6 ans.

Missions

L'ANRS est constituée sous forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) associant les ministères en charge de la Recherche, de la Santé, des Affaires étrangères, le CNRS, l'INSERM, l'Institut Pasteur et l'IRD.

L'Agence anime, coordonne et finance en France et dans les pays en développement les recherches sur le Sida et les hépatites virales B et C. Elle est une agence d'objectifs et de moyens et à ce titre :

- elle définit des priorités scientifiques et mobilise la communauté scientifique ;
- elle finance des programmes et des bourses de recherche après évaluation par ses instances scientifiques.

En matière de recherche, les grands domaines d'intervention de l'Agence sont :

- la recherche vaccinale : avec comme objectif la mise au point d'un vaccin préventif efficace contre l'infection par le VIH ;
- la recherche clinique : évaluation de nouvelles stratégies de traitement plus efficaces, plus simples et mieux tolérées dans le domaine du VIH et des hépatites virales ;
- la recherche fondamentale : pour mieux comprendre les mécanismes de l'infection par le VIH et identifier de nouveaux moyens de la combattre ;
- la recherche en santé publique et en sciences sociales : pour améliorer les connaissances sur les dimensions sociales, psychologiques et culturelles de l'épidémie et contribuer aux stratégies de prévention et de prise en charge des personnes atteintes ;
- la recherche dans les pays en développement : mettre en place des études cliniques et en sciences humaines et sociales, favoriser l'accès aux traitements et mieux connaître l'épidémie dans ces pays.

Le GIP a été renouvelé au 1er janvier 2004 après évaluation de son activité scientifique par un comité d'experts. Lors de ce renouvellement, les missions de l'agence ont été étendues aux hépatites. L'ANRS est désormais en charge de l'animation, de l'évaluation, de la coordination et du financement des programmes de recherche sur le VIH/Sida, ainsi que sur les hépatites (B et C).

Activités

Entre 2004 et 2006, ce sont 349 projets de recherche, dont 29 contrats d'initiation, ainsi que 186 bourses de recherche qui ont été financés par l'ANRS dans le cadre des appels d'offres bisannuels. Ce sont ainsi plus de 114 M€ qui ont été alloués par l'Agence lors de cette période.

Par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 300 services hospitaliers, 73 études cliniques sont en cours s'agissant du VIH et des hépatites dont, 38 essais thérapeutiques, 15 cohortes et 20 études physiopathologiques.

En 2006, 430 publications scientifiques sont issues de financements ANRS.

Quelques 64 études ont été menées dans les pays en développement dont plus de la moitié en recherche clinique, soit 22% des dépenses de subvention en 2006. Cette politique de recherche dans les pays du Sud repose sur l'implantation de sites permettant d'établir un réel partenariat avec les chercheurs et décideurs des pays.

Avec la création d'une plateforme d'analyse génomique au cours de l'année 2006, l'ANRS s'est dotée d'un outil puissant pour mener des études de haut niveau sur l'influence du génome humain sur l'évolution de l'infection par le VIH et par les virus des hépatites. Cette plateforme sera ouverte à d'autres thématiques et résulte d'une collaboration réussie entre l'ANRS, l'INSERM et l'Université. Elle est située dans des locaux du site de la Pitié-Salpêtrière à Paris et a été financée par l'ANRS, l'INSERM et les Universités Paris VI et XI.

Tous les trois ans, la stratégie scientifique de l'ANRS est déterminée dans le cadre d'un schéma de programmation scientifique et de moyens. Le premier en date portait sur la période 2004-2006. Le schéma de programmation prévu pour la période 2007-2009 prévoit un renforcement des moyens dévolus aux recherches dans les pays en développement, sur les hépatites virales et sur le vaccin préventif. Le développement des collaborations et des stratégies européennes et internationales est également prévu.

L'ANRS contribue aux actions 5 et 14 du programme.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	39 823	39 823	39 851	39 851	39 851	39 851
Subventions pour charges de service public	39 823	39 823	39 851	39 851	39 851	39 851
Totaux	39 823	39 823	39 851	39 851	39 851	39 851

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
39 851	3 000		1 170	44 021

Le budget de l'ANRS est financé à hauteur de 90,5% (39,851 M€) par la subvention pour charges de service public inscrite au programme 172. Les autres ressources affichées par l'organisme (4,170 M€) représentent 9,5% des financements. Elles se décomposent en convention du ministère des Affaires étrangères (3,000 M€) et dons et legs (0,020 M€) et enfin, les ressources diverses (1,150 M€).

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
554	43 406	60	44 021

Le « Schéma de programmation scientifique et de moyens 2004-2006 » arrive à son terme fin 2006, et fait l'objet d'un bilan provisoire présenté au Conseil d'administration ; les travaux du nouveau schéma de programmation 2007-2009 sont lancés, dans le cadre d'un travail collectif des membres du GIP et de ses partenaires institutionnels.

L'objectif de ce Schéma de consacrer, à l'horizon 2007, 85,0% des moyens à la recherche sur le VIH-Sida, et 15,0% pour la recherche sur les hépatites virales a été atteint et même dépassé sur le second volet ; hors charges de fonctionnement, le partage des priorités s'établit respectivement à 83,6% et 16,4% au budget initial pour 2007.

A ce stade, celui-ci ne modifie pas la répartition des moyens par secteur scientifique d'intervention telle qu'approuvée l'an passé ; une nouvelle ventilation des crédits pourra ainsi être décidée lors de la présentation du prochain schéma de programmation, et traduite en DM.

L'évolution du budget primitif pour 2007 (44,021 M€ ; -0,4 %) repose très largement sur la correction technique de la subvention récurrente versée par le ministère chargé de la Recherche au regard des règles applicables en matière de TVA et de taxe sur les salaires. La correction technique liée à la TVA a eu lieu en exécution 2006.

La subvention du ministère chargé de la Recherche (39,851 M€, soit -0,390 M€) tient compte de l'abandon de la collecte de TVA (-0,417 M€) et de la compensation de la taxe sur les salaires (+0,027 M€).

Le budget de l'ANRS a été présenté hors mise en réserve, dont la problématique est renvoyée en gestion 2007.

Dans le cadre **des dépenses de personnel**, les emplois inscrits au budget 2007 sont de 8,0 ETP annuels.

La masse salariale (0,699 M€) représente 26,6% des dépenses de fonctionnement courant, stabilisées par rapport à l'exercice précédent. Elles comprennent le remboursement des traitements de personnels mis à disposition.

Ces montants ne concernent que la part inscrite dans les comptes de l'établissement. En effet, la majeure partie des personnels travaillant pour le GIP est mise à disposition de ses membres sans remboursement, donc sans comptabilisation.

Les charges de fonctionnement se répartissent essentiellement entre les charges de fonctionnement courant et les charges spécifiques.

Les charges de fonctionnement courant (soit 2,629 M€ et 5,8% du budget primitif) sont en nette augmentation (+23,3%), essentiellement en raison du développement des activités scientifiques et de communication. Cette progression se concentre à titre principal sur l'ensemble des services extérieurs (+0,325 M€).

Les actions de communication et d'information scientifique de l'Agence (0,782 M€ ; +0,204 M€) représentent 40,3% des perspectives budgétaires pour 2007, hors personnel.

La répartition des charges spécifiques (41,391 M€ consacrés aux dépenses d'intervention ou de subvention ; -1,6 %, génériquement portés sur l'ensemble des thèmes, symétriquement à la correction technique de la subvention du ministère chargé de la Recherche) traduit les priorités programmatiques du GIP. La priorité portée sur la recherche clinique et épidémiologique (11,525 M€) est réaffirmée, ce secteur demeurant le premier poste en volume (26,5% du budget total).

La progression du budget primitif et les réorientations scientifiques reconduisent les moyens dédiés aux recherches sur le VIH-Sida dans les pays en développement (9,652 M€), la recherche vaccinale sur les hépatites (6,680 M€), la recherche biologique fondamentale (7,661 M€),

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,060 M€. Elles permettent de prendre en compte l'achat de logiciels supplémentaires (en particulier, un logiciel sur les immobilisations) et de compléter le budget déjà inscrit en 1^{ère} section (« Travaux d'entretien et de réparation » : 0,057 M€) fléché sur le financement de certains travaux d'aménagements mobiliers et immobiliers du Siège.

Perspectives 2008

Le soutien de l'État aux actions de l'ANRS s'inscrira à la fois dans les priorités nationales (sciences du vivant) et les évolutions stratégiques de l'établissement, dans le respect des priorités du contrat d'objectifs de l'établissement

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 39,851 M€.

Le maintien de l'enveloppe ministérielle permettra d'assurer le développement du programme « Génomique » dans le cadre d'une nouvelle plate-forme génomique évolutive et d'accélérer la production des meilleurs candidats vaccins et d'assurer rapidement leur développement à l'horizon 2008-2009.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Réalisation 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	8	8	8
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT) <i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le ou les programmes de rattachement)</i> <i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>			

INSTITUT POLAIRE FRANÇAIS PAUL-EMILE VICTOR

Textes statutaires

Convention constitutive du 16 janvier 1992 modifiée et prorogée le 28 décembre 2001 pour 12 ans, à compter du 16 janvier 2002

Missions

L'IPEV est un groupement d'intérêt public (GIP) composé de 9 membres : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère des Affaires étrangères, CNRS, IFREMER, CEA, TAAF, Météo-France, CNES, Expéditions polaires françaises (EPF).

La mission principale de l'IPEV est de mettre en œuvre des programmes scientifiques dans les régions polaires et subpolaires des deux hémisphères. Agence de moyens et de compétences au service des laboratoires de recherche nationaux, l'IPEV offre des moyens humains, logistiques, techniques et financiers nécessaires au développement de la recherche française dans ces régions.

Chaque année, un appel d'offres est lancé auprès de la communauté scientifique pour des programmes de recherche à partir de 4 thèmes (terre et espace, vie et environnement, hommes et sociétés, océanographie) et de 3 régions (arctique, antarctique, subantarctique). Les projets sont sélectionnés en fonction de leur intérêt scientifique et de leur faisabilité sur le terrain.

Une des conséquences importantes du renouvellement du GIP en 2002 fut la mise en place d'un Conseil des programmes scientifiques et technologiques (CPST) doté d'une forte proportion d'experts scientifiques étrangers. Un nouveau Conseil a été mis en place en janvier 2007.

Activités

L'Institut soutient et met en œuvre en moyenne 65 projets scientifiques par an ainsi qu'une dizaine de campagnes océanographiques à bord du « Marion Dufresne ». Pour répondre à ces missions, l'IPEV dispose de 6 bases scientifiques permettant d'offrir de bonnes conditions de travail aux équipes de recherche. Des moyens terrestres, aériens et maritimes permettent également d'assurer la desserte des bases.

La plupart de ces activités scientifiques et technologiques s'effectuent dans le cadre de collaborations internationales. En raison de cette implication, l'IPEV a occupé la présidence du Conseil polaire européen (EPB-ESF) et préside actuellement le Conseil international des opérateurs antarctiques (COMNAP) et la vice-présidence du Conseil de l'environnement polaire (CEP) de l'Organisation du traité sur l'Antarctique.

Depuis le début des années 2000, les deux principaux enjeux pour l'IPEV ont consisté à exploiter de façon optimale les deux très grandes infrastructures que sont la station continentale antarctique « Concordia » et le navire océanographique « Marion Dufresne ». Objet d'une collaboration à parité entre la France et l'Italie, la station « Concordia » est la troisième base permanente sur le plateau continental Antarctique. Son exploitation a permis le lancement de programmes de recherche comme la reconstitution des climats du passé, l'étude de la composition chimique des basses et hautes couches de l'atmosphère, la mise en place d'observatoires des sciences de la planète ou l'analyse du comportement humain en milieu confiné. Le « Marion Dufresne », navire logistique pour le ravitaillement des îles australes françaises, est utilisé les deux tiers de l'année par l'IPEV pour la réalisation de campagnes.

L'IPEV contribue aux actions 9, 13 et 14 du programme.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 09 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	6 599	6 599	6 563	6 563	6 563	6 563
Subventions pour charges de service public	6 599	6 599	6 563	6 563	6 563	6 563
Action n° 13 : Grandes infrastructures de recherche	11 428	11 428	12 421	12 421	13 399	13 399
Subventions pour charges de service public	11 428	11 428	12 421	12 421	13 399	13 399
Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	979	979	973	973	973	973
Subventions pour charges de service public	979	979	973	973	973	973
Totaux	19 006	19 006	19 958	19 958	20 936	20 936

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
19 958	73		7 418	27 449

Le budget de l'IPEV est financé à hauteur de 72,7% (19,958 M€) par la subvention pour charges de service public inscrite au programme 172. Les autres ressources affichées par l'organisme (7,490 M€) représentent 27,3% des financements. Elles se décomposent en subventions (3,437 M€), revenus provenant des prestations fournies par l'organisme (0,193 M€) et de ressources diverses (3,860 M€ dont 1,900 M€ d'opération pour ordre).

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
3 839	19 910	3 699	27 448

En forte progression (+10,2%), le budget de l'IPEV s'établit à 27,448 M€, contre 24,898 M€ en 2006 ; la station polaire franco-italienne « Concordia » est désormais en phase opérationnelle et les dépenses d'exploitation du « Marion Dufresne II » sont en hausse (+0,142 M€)

La croissance du budget est principalement due à l'augmentation de la subvention d'État (19,958 M€ ; +2,8%), elle-même se concentrant sur les crédits relatifs aux très grandes infrastructures de recherche, relevant de l'action 13 du programme 172).

Une mesure de périmètre en LFI 2007 (-0,207 M€) consolide les impacts liés à la modification des conditions d'assujettissement à la TVA (rétroactivement au 1er janvier 2006) et à la taxe sur les salaires.

Cette mesure, neutre sur l'équilibre de l'EPRD, tient compte de l'abandon de la collecte de TVA sur les concours récurrents de l'État (-1,258 M€), de la compensation à la fois de la TVA supplémentaire à payer résultant désormais de l'application du prorata général de déduction (+0,840 M€) et du surcoût fiscal relatif à la taxe sur les salaires (+0,210 M€).

L'arbitrage rendu sur la présentation des budgets des opérateurs du MESR n'ayant porté que sur les établissements publics, le GIP est exonéré, à ce stade, de toute mise en réserve de crédits.

Dans le cadre des dépenses de personnel, les emplois inscrits au budget 2007 sont de 101,0 ETP annuels ; les personnels contractuels permanents représentent 15,0 ETP et les techniciens en CDD 26,0. Le solde (60,0 ETP) représente les volontaires civils à l'aide technique et les personnels divers.

La masse salariale totale pour 2007 est de 3,839 M€.

Les charges de fonctionnement, englobent les dépenses de fonctionnement du siège, ainsi que le support « Logistique et technique » des différentes activités menées au sein des bases terrestres et des navires.

L'augmentation globale des dépenses du support « Logistique et technique » (+0,307 M€) recouvre des évolutions contrastées.

La hausse des dépenses de fonctionnement des services du siège (+0,502 M€) résulte essentiellement de l'actualisation des salaires du personnel CNRS (+0,256 M€) ainsi que de la taxe sur les salaires (+0,210 M€) à laquelle l'IPEV est assujéti depuis le 1^{er} janvier 2007.

Les dépenses liées à la logistique Antarctique sont revues à la hausse par rapport à 2006, notamment par le réajustement des coûts d'affrètement de « L'Astrolabe ».

L'augmentation des dépenses relatives aux activités scientifiques (+5,5%) porte essentiellement sur la revalorisation des salaires des VCAT et volontaire international (+10,0% depuis fin 2005) et sur un réajustement du coût des missions (augmentation du prix de la billetterie sur la Réunion et l'Australie).

Les dépenses relatives à l'exploitation du « Marion Dufresne II », l'un des navires de recherche océanographique les mieux équipés au monde, et l'exploitation de la base continentale antarctique « Concordia » sont en augmentation de 2,5%.

Les dépenses d'exploitation du navire océanographique sont estimées à 8,518 M€ (+0,142 M€), couvertes par un complément de contribution des partenaires.

En raison de l'évolution des prix du pétrole, des coûts liés au transport par hélicoptère et avion (+0,135 M€, soit +4,9%), les coûts d'exploitation de « Concordia » sont revus à la hausse.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3,699 M€. L'année 2006 avait été marquée par un net recul de cette section ; le budget 2007 inverse cette tendance (+12,1%) et priorise :

- les travaux de rénovation nécessaires pour la sécurité du bâtiment du siège (0,560 M€ HT) ;
- la continuité de remise en état de bâtiments sur la base Dumont D'Urville (0,231 M€ HT) ;
- l'achat du dernier module pour la base de Crozet (0,057 M€ HT) ;
- la réfection du serveur de la base Dumont D'Urville (0,037 M€ HT).

Dans la continuité de 2006, le soutien aux projets technologiques est poursuivi sur la base « Concordia ».

La sécurité n'étant pas à son niveau optimal sur la base, ces dépenses concernent la finition et la transformation d'un tracteur du raid (0,120 M€) ainsi que le complément à l'unité de traitement des eaux noires (0,124 M€) sont nécessaires.

Perspectives 2008

Le soutien de l'État aux actions de l'IPEV s'inscrit à la fois dans les priorités nationales (sciences du vivant) et les évolutions stratégiques de l'établissement, dans le respect des priorités du contrat d'objectifs de l'établissement (développement et poursuite du soutien des programmes scientifiques de la station « Concordia », entretien de la jouvence des infrastructures antarctiques, remplacement du parc de véhicules indispensables pour les « raids » d'approvisionnement de la base « Concordia », valorisation des travaux scientifiques, logistiques et technologiques de la communauté française dans le cadre de l'évènement exceptionnel que constitue l'Année Polaire Internationale). L'année 2008 verra par ailleurs l'IPEV poursuivre les investissements destinés à accompagner la croissance soutenue que connaît l'établissement depuis ces dernières années.

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 20,936 M€ au projet de loi de finances, contre 19,958 M€ en loi de finances initiale pour 2007 (+4,9%).

Son évolution (+0,978 M€) intègre le financement de l'augmentation des coûts d'exploitation du navire « Marion Dufresne » et de la station « Concordia » (hausse des carburants, révision contractuelle du coût d'affrètement pour le Marion Dufresne, recadrage des coûts de transports du personnel, du matériel, des consommables, jouvence des appareils scientifiques)

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	107	101	101
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS)

Textes statutaires

Décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique, modifié par les décrets des 1er mars 1984, 22 décembre 1989, 3 juin 1992, 25 octobre 2000, 22 février 2002 et 12 février 2007.

Missions

Le CNRS est un EPST placé sous la tutelle du ministre chargé de la Recherche. Il a pour missions :

- d'évaluer, d'effectuer ou de faire effectuer toutes recherches présentant un intérêt pour l'avancement de la science, ainsi que pour le progrès économique, social et culturel du pays ;
- de contribuer à l'application et à la valorisation des résultats de ces recherches ;
- de développer l'information scientifique, en favorisant l'usage de la langue française ;
- d'apporter son concours à la formation à la recherche et par la recherche ;
- de participer à l'analyse de la conjoncture scientifique nationale et internationale et de ses perspectives d'évolution en vue de l'élaboration de la politique nationale en ce domaine.

Organisme de recherche à vocation multidisciplinaire, son domaine d'activité recouvre toutes les actions recherche du programme 172 de la MIREs. Dans la réflexion stratégique qu'il conduit en 2007, le CNRS met l'accent sur l'interdisciplinarité construite sur une recherche fondamentale forte, sur l'organisation en réseaux ouverts aux partenaires du Centre, et sur une démarche de projets, notamment de grands projets impliquant une continuité d'action.

Par ailleurs, le CNRS initie, pilote et gère, des grandes installations pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté scientifique. La création, la mise à niveau et l'accessibilité de ces plateaux techniques à dimension nationale ou internationale, à la pointe de la technologie, conditionnent les progrès de nombreux champs disciplinaires.

Organisation

Avec une implantation sur l'ensemble du territoire national (19 Délégations en régions, assurant une gestion directe et locale des laboratoires et entretiennent les liens avec les partenaires locaux et les collectivités locales), le CNRS exerce son activité dans tous les champs de la connaissance, en s'appuyant sur 1.190 unités de recherche, dont 79 unités propres et 988 unités mixtes. Environ 90% de ces unités travaillent en partenariat avec les établissements de l'enseignement supérieur et les autres organismes de recherche français.

Les disciplines majeures sont regroupées au sein de six départements scientifiques (Mathématiques, physique, planète et univers ; Chimie ; Sciences du vivant ; Sciences humaines et sociales ; Environnement et développement durable (EDD) ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie) et de deux instituts nationaux (Institut national de physique nucléaire et de physique des particules ; Institut national des sciences de l'univers).

Disposant de représentations à Bonn, Bruxelles, Johannesburg, Moscou, Pékin, Santiago du Chili, Tokyo, Washington, et une antenne à Hanoï, le CNRS est impliqué dans 80 accords de coopération avec plus de 55 pays, 332 programmes internationaux de coopération scientifique, 54 laboratoires internationaux associés et 56 groupements de recherche internationaux, 13 jumelages de laboratoires et 10 unités mixtes internationales (UMI).

Afin d'assurer ses missions complémentaires, le CNRS a modifié son organisation en 2006 et 2007, se dotant d'une direction des partenariats en charge des relations avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les collectivités locales et les autres organismes, d'une direction de la politique industrielle, d'une direction des relations européennes et internationales. Il s'est engagé dans un programme de modernisation de sa gestion et d'adaptation des fonctions d'appui à la stratégie scientifique du Centre.

Le CNRS a mis en place un Conseil de politique européenne et internationale (CPEI), rattaché à la présidence de l'établissement. Ce conseil est chargé de proposer à la gouvernance les éléments nécessaires à la stratégie et à la politique de l'organisme en matière européenne et internationale. La création du CPEI vient compléter la réorganisation des relations internationales du CNRS.

Un schéma stratégique est en cours d'élaboration. Le contrat d'objectifs sera ensuite négocié dans ce cadre. Le précédent contrat d'action pluriannuel Etat-CNRS couvrait la période 2002-2005.

Le CNRS contribue à l'action 3 et aux actions 5 à 14 du programme.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	11 902	11 902	13 228	13 228	13 856	13 856
Subventions pour charges de service public	11 902	11 902	13 228	13 228	13 856	13 856
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	446 295	446 295	469 341	469 341	492 980	492 980
Subventions pour charges de service public	446 295	446 295	469 341	469 341	492 980	492 980
Action n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	226 413	226 413	238 105	238 105	250 097	250 097
Subventions pour charges de service public	226 413	226 413	238 105	238 105	250 097	250 097
Action n° 07 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	426 702	426 702	448 735	448 735	471 337	471 337
Subventions pour charges de service public	426 702	426 702	448 735	448 735	471 337	471 337
Action n° 08 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	152 393	152 393	160 263	160 263	168 334	168 334
Subventions pour charges de service public	152 393	152 393	160 263	160 263	168 334	168 334

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 09 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	206 820	206 820	217 499	217 499	228 454	228 454
Subventions pour charges de service public	206 820	206 820	217 499	217 499	228 454	228 454
Action n° 10 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	267 777	267 777	281 604	281 604	295 788	295 788
Subventions pour charges de service public	267 777	267 777	281 604	281 604	295 788	295 788
Action n° 11 : Recherches interdisciplinaires et transversales	32 656	32 656	34 342	34 342	36 072	36 072
Subventions pour charges de service public	32 656	32 656	34 342	34 342	36 072	36 072
Action n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	37 010	37 010	38 921	38 921	40 881	40 881
Subventions pour charges de service public	37 010	37 010	38 921	38 921	40 881	40 881
Action n° 13 : Grandes infrastructures de recherche	132 428	132 428	127 721	127 721	129 221	129 221
Subventions pour charges de service public	132 428	132 428	127 721	127 721	129 221	129 221
Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	277 880	277 880	292 229	292 229	306 948	306 948
Subventions pour charges de service public	277 880	277 880	292 229	292 229	306 948	306 948
Totaux	2 218 275	2 218 275	2 321 988	2 321 988	2 433 967	2 433 967

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
2 321 360	97 103		415 517	2 833 980

Le CNRS est financé à hauteur de 81,9% (2.321,360 M€) par les subventions pour charges de service public inscrites au programme 172 :

- 2.308,760 M€ de subvention récurrente (intégrant notamment le relèvement du taux de cotisations civiles au 1er janvier 2007 pour 59,389 M€, l'extension en année pleine des 293 emplois créés en LFI 2006 en fraction d'année (40 chercheurs, 160 ingénieurs et techniciens, 93 CDD de haut niveau) pour 10,084 M€ et le financement, à compter du 1er octobre 2007, de 274 emplois supplémentaires (+68,50 ETPT) : 200 emplois statutaires (50 chercheurs, 126 ingénieurs, 24 techniciens) et 74 CDD de haut niveau) pour 3,167 M€ ;
- et 12,600 M€ au titre du dispositif post-doctoral ministériel, avant répartition de la « vague D » inscrite en LFI 2007.

L'estimation des ressources propres, à 415,52 M€ (+5,03%), prend en compte les évolutions observées au cours de l'année 2006 (ultimes prévisions de la 2ème décision modificative), les contrats de recherche (290,000 M€) continuant d'être portés par les aides de l'Agence nationale de la recherche.

Présentées à minima, elles devraient être substantiellement corrigées en gestion sous l'effet de l'inscription des financements de l'ANR obtenus sur la programmation 2007 de celle-ci.

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Activité des UR	1 710 252	630 685		2 340 936
Actions communes	61 846	200 606		262 452
Fonctions support	110 356	91 478	25 259	227 093
Dotations à répartir		3 500		3 500
Totaux	1 882 453	926 268	25 259	2833 980

Vote par le Conseil d'administration du 30 novembre 2006 pour la première fois dans le nouveau cadre budgétaire et comptable (décret n° 2002-252 du 22 février 2002), le budget primitif 2007 s'établit à 3.079,980 M€, soit 2.833, 980 M€ hors produits et charges calculés (+95,762 M€ ; +3,5%).

Conformément aux dispositions de la circulaire du 31 juillet 2006 relative à la préparation des budgets des opérateurs de l'Etat pour l'exercice 2007, le budget du CNRS intègre une mise en réserve dont le montant a été décidé conjointement par les ministères chargés de la Recherche et du Budget, soit 15,600 M€ (taux de 0,15% des dépenses limitatives de personnel, soit 2,600 M€, et 5,0% sur les autres dépenses, soit 13,000 M€, dans la limite de leur financement par la SCSP récurrente).

La priorité donnée aux moyens des unités est immédiatement visible, 82,6% du budget total relevant de l'agrégat 1 (moyens des unités de recherche). La Direction générale a fait le choix de redéployer des crédits de fonctions support vers les activités de recherche, en focalisant les priorités sur l'équipement mi-lourd des laboratoires (non pris en charge par les financements contractuels de l'ANR), dont le retard pris ces dernières années reste préoccupant (enveloppe de 37,700 M€ inscrite à ce titre en dotation à répartir).

Les **dépenses de personnel** s'élèvent à 1.882,453 M€ (66,4% du budget) et se décomposent en dépenses « limitatives » (1.767,742 M€, pour un plafond d'emplois de 28.779,8 ETPT rémunérés totalement ou partiellement sur subventions de l'Etat : 25.828,4 titulaires et 2.951,3 non titulaires) et « indicatives » (114,712 M€, pour 2.975,6 ETPT rémunérés exclusivement sur ressources propres).

Les dépenses limitatives prennent en compte l'augmentation du taux des pensions civiles (+60,000 M€, environ), la valeur annuelle pondérée du point Fonction publique en 2007 (+15,188 M€), l'effet en année pleine des recrutements intervenus fin 2006 (+10,084 M€) et le règlement partiel de la dette (28,000 M€ au total) envers l'UNEDIC.

Compte tenu de la mise en réserve, le calibrage de la campagne de recrutement par concours externes (et internes) pour 2007 n'est pas encore affiné.

Les **dépenses annuelles de fonctionnement et d'investissement** (sans limite de seuil), globalisées ainsi que le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 en donne la possibilité, représentent 926,268 M€ (32,7% du budget). Il est à noter que le CNRS privilégie, en présentation, le concept de « dotation globale », sur un périmètre englobant les dépenses indicatives de personnel.

Comme en 2006, la couverture des dépenses par des ressources propres est significative.

S'agissant de la répartition de la SCSP du programme 172, le CNRS opère un redéploiement significatif (pour 11,300 M€) à partir des opérations d'investissement programmé vers les moyens des unités de l'agrégat 1 ; ceux-ci atteignent 630,685 M€ (308,724 M€ sur SCSP et 321,961 M€ sur ressources propres).

Les moyens non répartis de l'agrégat 1 recouvrent les enveloppes devant faire l'objet particulier car répondant à des axes prioritaires : crédits d'équipement mi-lourd (37,700 M€), financements sur projets ou programmes (71,612 M€ ; actions de l'INSU, de l'IN2P3, programmes interdisciplinaires complémentaires en amont des actions de l'ANR) ; compte tenu de ces choix, le CNRS déclare ne pouvoir maintenir au niveau de 2006 (rappel : 193,865 M€) les subventions annuelles de laboratoires (189,249 M€), par ailleurs abondées dans des proportions croissantes par des ressources contractuelles d'origine publique, essentiellement en provenance de l'ANR .

Sur l'agrégat 2, les dotations globales de fonctionnement et d'équipement annuel des fonctions d'appui à la recherche financées par la SCSP sont globalement diminuées (-1,0% en moyenne).

En revanche, les crédits de l'information scientifique et technique (+4,6%) sont portés par le développement des ressources documentaires numériques mises à disposition des laboratoires par les marchés nationaux conclus en 2005 et 2006, ou des portails construits par l'INIST.

Les enveloppes proposées sont en réduction pour les moyens informatiques (14,194 M€ ; la contribution au GIP RENATER et les moyens du système d'information des ressources humaines et des unités de service - « SIRHUS » - étant toutefois préservés) et les moyens généraux des services centraux et territoriaux (16,285 M€). En revanche, on constate une progression très importante des crédits immobiliers (15,425 M€ ; remise à niveau des moyens consacrés à l'entretien du parc immobilier, étendu et souvent vétuste) et, dans une moindre mesure, de l'action sociale (32,364 M€).

Les **opérations d'investissement programmé**, soit 25,259 M€ (0,9% du budget) regroupent les opérations dont la durée d'exécution est supérieure à l'exercice annuel et dont le coût unitaire est supérieur à 210.000 € ; détaillées dans une annexe spécifique obligatoire, elles font l'objet d'une inscription en autorisations d'engagement (121,074 M€, pour information) et en crédits de paiement (25,259 M€, soit 0,9% du budget).

Seules deux catégories d'opérations font l'objet d'une programmation au titre des OIP : les systèmes d'information « BFC » (budget, finances, comptabilité) et « SIRHUS » (version 2), pour 18,137 M€ en AE et 2,931 M€ en CP, et les opérations immobilières (en cours ou nouvelles), pour 102,936 M€ en AE et 22,328 M€ en CP.

Le budget d'investissement immobilier est difficilement comparable avec celui du budget primitif de 2006, qui fût abondé par un prélèvement exceptionnel sur le fonds de roulement en anticipation des reports à intervenir en DM 1 de 2007. Le CNRS possède un patrimoine immobilier développant une superficie de 77.800 m² dont 24,5% sont consacrés aux sciences de la vie, 13,6% à la chimie, 10,5% pour les sciences physiques et mathématiques et 9,2% pour les sciences de l'univers. Bien qu'en plein essor, les activités liées aux STIC n'occupent que 0,2% de la surface immobilière du CNRS. Les moyens communs occupent quant à eux 18,6% de la surface disponible.

Pour information, le volume des AE correspond aux engagements nouveaux de 2007 (pour 21,092 M€) et aux engagements des tranches fonctionnelles 2007 pour les opérations en cours (soit 81,844 M€).

La priorité étant donnée à l'entretien du parc, les opérations nouvelles seront en nombre limité (7 opérations, dont « DigiteoLabs » sur le plateau de Saclay).

Très grandes Infrastructures de Recherche

Sur son budget propre 2007, le CNRS consacre 126,003 M€ (-5,2%) aux TGIR : 20,343 M€ de dépenses de personnel et 105,660 M€ au titre du fonctionnement (principalement sous forme de contributions) et des investissements.

Les engagements internationaux sont pleinement respectés vis-à-vis de l'ESRF (11,056 M€ ; +2,2%), de l'ILL (12,781 M€ ; +2,1%), du CFH, de l'IRAM et de VIRGO.

Perspectives 2008

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 2.420,115 M€ (+4,8%). Elle comprend le nouveau relèvement du taux de cotisation aux pensions civiles, porté à 50,0% au 1er janvier 2008 (+95,108 M€) et plusieurs mesures de transferts entre missions et/ou programmes de la MIRE : transfert d'emploi vers l'Administration centrale du ministère de l'Education nationale (-1,0 ETPT ; -0,056 M€), transfert de crédits au profit de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES ; -1,000 M€), transfert des moyens des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel (SBCM) au ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique (MBCPPF ; -0,265 M€).

Son évolution intègre également le financement de mesures salariales à caractère réglementaire ou général : le second relèvement, à compter du 1er janvier 2008, du taux de cotisation au FNAL (de 0,30% à 0,50% ; +1,802 M€), la prise en compte de l'évolution du point Fonction publique (+0,0662% ; +1,072 M€), pour ses valeurs pondérées sur 2007 (54,3753 €) et 2008 (54,4113 €), les extensions en année pleine des 274 emplois créés au 1er octobre 2007 (+205,5 ETPT ; +9,787 M€).

La situation des personnels titulaires sera améliorée par une enveloppe spécifique dédiée aux repyramidages et requalifications des emplois statutaires (+0,907 M€) et la poursuite de l'aménagement du dispositif de l'ISFIC fait l'objet d'une mesure particulière (+1,000 M€) en faveur d'autres acteurs de la recherche que les seuls directeurs d'unités.

Parallèlement à la montée en puissance de l'ANR (955,000 M€ au budget 2008), les moyens de base des unités de recherche du CNRS implantés à l'Institut Gustave Roussy font l'objet d'une mesure de soutien ciblée (+1,500 M€).

Les crédits budgétés sur l'action 13 du programme au titre des TGIR sont ajustés pour tenir compte de la participation du CNRS (à parité avec le CEA) aux grandes infrastructures de recherche européennes « Xfel » (laser à électrons libres) et « Fair » (accélérateur de particules) lancées en Allemagne.

La participation du CNRS à la société civile GENCI (grand équipement national en calcul intensif ; 4,000 M€ en 2008) autorise une réduction des moyens inscrits pour l'IDRIS.

Compte tenu de l'extension en année pleine des emplois inscrits en LFI 2007 et des transferts inscrits au PLF 2008, l'effectif prévisionnel 2008 du CNRS s'établit à 31.955,9 ETPT : 25.973,4 titulaires (+145,0 ETPT), 273,5 « CDD de haut niveau » (+55,5 ETPT) et 5.709,0 non titulaires (reconduction, à ce stade).

Pour information, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 3 du programme 172 s'établira à 397 contrats (sur 800), soit 4.764 « mois post-docs » et 13,856 M€.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	30 788	31 755	31 951
<i>dont titulaires</i>	NC	25 828	25 968
<i>dont non titulaires</i>	NC	5 927	5 982
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE (INSERM)

Textes statutaires

Décret n° 83-975 du 10 novembre 1983, modifié par les décrets des 13 février 1986, 28 décembre 1992, 08 mars 1996, 30 juillet 2001, 22 février 2002, 10 mai 2007. Décret n° 84-278 du 12 avril 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'INSERM.

Placé sous la double tutelle du ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et du ministre chargé de la Santé l'INSERM est au service de la santé de tous et contribue, par la recherche, à mieux connaître et à améliorer la santé de l'homme.

Missions

Les recherches de l'INSERM ont pour vocation l'étude de toutes les maladies, des plus fréquentes aux plus rares, à travers ses travaux de recherches biologiques, médicales et en santé des populations, en partenariat étroit avec les autres établissements de recherche publics ou privés et les hôpitaux.

Dans cet objectif, l'INSERM a pour missions de:

- encourager, entreprendre et développer tout travaux de recherche ayant notamment pour objectifs la connaissance de la santé de l'homme, l'acquisition ou le développement des connaissances notamment dans les disciplines de la biologie et de la médecine, la découverte et l'évaluation de tous les moyens d'intervention tendant à prévenir et à traiter les maladies et à améliorer l'état de santé de la population ;
- contribuer à la valorisation des résultats de ses recherches ;
- recueillir et centraliser les informations relevant de son champ d'activité, de tenir le gouvernement et les pouvoirs publics informés des connaissances acquises, de favoriser la publication de tous travaux et études se rapportant à ses activités, de contribuer à la diffusion nationale et internationale de la connaissance scientifique et technique ;
- apporter son concours à la formation à la recherche et par la recherche dans les domaines de sa compétence.

Organisation et actions prioritaires

Seul organisme public de recherche français entièrement dédié à la santé humaine, l'INSERM dispose de :

- 335 unités de recherche (57 créées en 2006) implantées à 85% au sein des centres hospitaliers universitaires (CHU) ou des Centres de lutte contre le cancer (CLCC). Ces unités emploient 13.000 personnes (dont 6.000 chercheurs) réparties sur l'ensemble du territoire ;

- des instituts fédératifs de recherche, en partenariat avec les hôpitaux, les universités et les autres institutions de recherche ;
- aux côtés des collaborations développées avec le monde industriel (400 entreprises partenaires, 1.000 contrats, 600 portefeuilles de familles de brevets, 60 créations d'entreprises innovantes), 41 Centres d'investigation clinique (CIC) forment un partenariat unique avec les hôpitaux.

L'animation de la recherche s'effectue notamment au travers des différents programmes nationaux de recherche et par l'intermédiaire du Réseau national inter-organismes des plates-formes (RIO). L'INSERM est en effet à l'initiative de plusieurs programmes nationaux qui associent chercheurs, médecins spécialistes à des représentants de la société civile. Au nombre de huit, ces programmes s'intéressent particulièrement aux problèmes de santé comme l'allongement de la longévité et les modifications des modes de vie. L'INSERM est également partie prenante avec l'INRA, le CEA et le CNRS, du comité RIO qui permet de mutualiser les efforts financiers et les ressources humaines des établissements de recherche autour des plates-formes technologiques.

L'INSERM est promoteur d'essais et d'investigations cliniques dans tous ses domaines de compétences : physiopathologie, prévention et diagnostic. Un département a été créé pour encadrer et soutenir cette activité. Les centres d'investigation clinique constituent l'outil majeur pour la recherche clinique.

Le développement des partenariats concerne tout d'abord les liens très étroits avec l'hôpital et les centres de lutte contre le cancer du fait de l'implantation majoritaire des unités Inserm dans les hôpitaux. Par exemple, l'INSERM est membre fondateur des 9 Centres thématiques de recherche et de soins (CTRS) créés en 2007 sous forme de Fondations de coopération scientifique (FCS), et dotés par l'Etat de 36,000 M€. L'INSERM entretient également un partenariat étroit avec les entreprises et les universités. Ainsi, 27 universités françaises ont signé des conventions de coopération et de partenariat avec l'INSERM.

L'INSERM cherche à renforcer sa visibilité internationale à l'aide de partenariats scientifiques bilatéraux et au montage de projets d'excellence, à l'image du programme « Join INSERM » qui a permis d'accueillir David Sassoon et Thomas Voit pour l'Institut de myologie. D'ores et déjà, l'INSERM gère 21 accords de coopération avec des organismes étrangers provenant de 14 pays hors Europe. Par ailleurs, au sein du 6^{ème} PCRD, les unités de recherche INSERM (et INSERM Transfert SA) ont été impliquées dans plus de 122 projets, dont 27 en tant que coordonnateur.

En matière de valorisation de la recherche, INSERM Transfert a pour mission d'établir une collaboration entre des équipes de recherche de l'INSERM et des industriels afin de promouvoir le développement de produits de santé issus de leurs découvertes. Cette filiale privée de l'INSERM aide les chercheurs à passer d'un concept émergent au développement de méthodes ou de produits innovants.

L'INSERM contribue aux actions 3, 5, 12 et 14 du programme.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	2 757	2 757	3 228	3 228	3 420	3 420
Subventions pour charges de service public	2 757	2 757	3 228	3 228	3 420	3 420
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	350 179	350 179	374 267	374 267	396 580	396 580
Subventions pour charges de service public	350 179	350 179	374 267	374 267	396 580	396 580
Action n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	5 595	5 595	11 742	11 742	12 442	12 442
Subventions pour charges de service public	5 595	5 595	11 742	11 742	12 442	12 442
Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	110 509	110 509	103 229	103 229	109 384	109 384
Subventions pour charges de service public	110 509	110 509	103 229	103 229	109 384	109 384
Totaux	469 040	469 040	492 467	492 467	521 826	521 826

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
492 275	91 995		28 005	612 275

Les ressources de l'opérateur sont présentées avant répartition totale des post-doctorants relevant du dispositif ministériel au programme 172.

Le budget de l'INSERM est financé à hauteur de 80,4% (492,275 M€) par les subventions pour charges de service public inscrites au programme 172 de la MIREs, dont 489,238 M€ en financement récurrent de l'organisme et 3,036 M€ en tant que support financier du dispositif post-doctoral ministériel. Les autres ressources affichées par l'organisme (120,0 M€) représentent 19,6% des financements. Elles se décomposent en subventions (91,995 M€), contrats (19,147 M€) sur projets de recherche, revenus provenant des prestations fournies par l'organisme (4,080 M€) et ressources diverses (3,277 M€).

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Activité des UR	328 117	181 200		509 317
Actions communes	17 153	17 998	2 000	37 151
Fonctions support	37 963	22 843	5 000	65 807
Totaux	383 233	222 041	7 000	612 275

Le budget primitif 2007, approuvé par le Conseil d'administration du 7 décembre 2006, représente 612,275 M€ (+8,9%). Conformément à l'arbitrage interministériel rendu sur la présentation des budgets initiaux des opérateurs du secteur de la Recherche, le budget de l'INSERM intègre une mise en réserve de crédits (4,500 M€), positionnée sur les dotations à répartir des trois agrégats.

Sur une assiette correspondant au montant de la subvention récurrente du programme 172, sont mis en réserve 0,15% des crédits de masse salariale limitative et 2,8% des autres dépenses.

Dans le cadre des **dépenses de personnel**, les emplois inscrits au budget 2007 sont de 7.049,8 ETPT ; les personnels titulaires représentent 5.016,2 et les non titulaires 2.033,7 (répartis entre 5.948,2 ETPT rémunérés en tout ou partie par la subvention pour charges de service public et 1.101,5 rémunérés par les ressources propres de l'établissement).

Au sein des personnels titulaires, les chercheurs représentent 2.201,4 ETPT et les ingénieurs et techniciens 2.814,7, soit un ratio chercheurs / IT de 0,78.

La masse salariale totale pour 2007 est de 383,233 M€, dont 346,283 M€ de masse salariale limitative (personnels financés pour tout ou partie à partir des subventions pour charges de service public) et 36,950 M€ de masse salariale indicative (financement exclusif sur ressources propres).

La décomposition par agrégat est la suivante :

- agrégat 1 (activités des unités de recherche) : 328,117 M€, répartis entre 291,617 M€ de masse salariale plafonnée et 36,500 M€ de masse salariale indicative ;
- agrégat 2 (actions communes) : 17,153 M€ de masse salariale répartie entre 16,888 M€ sous plafond et 0,265 M€ hors plafond ;
- agrégat 3 (fonctions support) : 37,963 M€ de masse salariale répartie entre 37,778 M€ sous plafond et 0,185 M€ hors plafond.

Les **dépenses de fonctionnement**, réparties sur les trois agrégats qui composent le budget propre des EPST, recouvrent à la fois celles qui sont directement liées aux activités de recherche et les dépenses affectées au

fonctionnement indivis de l'établissement (frais de structure). Ces dépenses sont positionnées sur l'agrégat 3 et regroupent les prestations de services internes et les moyens communs de l'établissement. Elles financent principalement les charges de siège (8,196 M€), c'est-à-dire les frais de fonctionnement courant des 8 sites d'implantations de l'INSERM, le solde étant dévolu à l'action sociale et à la formation permanente (4,101 M€) et à l'informatique (8,159 M€).

Les dépenses liées aux activités de recherches sont positionnées en premier et second agrégats et répartis entre les 365 unités de recherche que compte l'Institut. Elles sont d'une part composées du soutien de base aux unités (agrégat 1). Celui-ci atteint 177,931 M€, réparti entre trois thématiques : santé publique (15,124 M€), médecine clinique et physiopathologique (74,731 M€) et médecine moléculaire et cellulaire (88,076 M€). D'autre part elles concernent les actions transversales qui soutiennent et prolongent la recherche (agrégat 2). Elles atteignent 17,998 M€, et concernent à titre principal les dépenses de valorisation de la recherche (5,057 M€) et d'information scientifique et technique (4,144 M€).

Les **dépenses d'investissement** représentent 7,000 M€ en crédits de paiement. L'établissement prévoit en revanche une capacité d'engagement de 27,900 M€ afin de se concentrer sur le programme de rénovation engagé depuis 1999 (mise en conformité des bâtiments, mise en sécurité scientifique des laboratoires). La programmation 2007 retenait notamment la réhabilitation des structures de neurosciences à Bordeaux, de l'immeuble Navacelle à Montpellier et du bâtiment 15/16 à Villejuif, ainsi que les premières opérations liées au contrat de projet Etat Régions 2007-2013.

Perspectives 2008

L'INSERM souhaite maintenir une recherche fondamentale multithématique ancrée dans la réalité clinique et la santé publique. Dans ce contexte, la politique de structuration des sites initiée sera poursuivie ainsi que diverses actions au niveau européen et international favorisant la coopération multilatérale. Ceci passe également par une politique d'attractivité des carrières notamment par le repyramidage et la requalification des emplois statutaires et la mise en place de rémunérations diversifiées suivant les fonctions via l'ISFIC.

La subvention récurrente pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 518,406 M€ au projet de loi de finances, contre 489,238 M€ en loi de finances initiale pour 2007 (+6,0%).

Dans le cadre du transfert des moyens des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel au ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique (MBCPPF) à compter du 1^{er} janvier 2008, la subvention de l'INSERM subira une correction de -0,106 M€. L'établissement fournit en effet 2,0 ETPT aux services du CBCM sous la forme d'une mise à disposition.

Un transfert de crédits entre le programme 172 et le programme 150 (développement de l'AERES) amène une réduction de la subvention de l'INSERM (-0,500 M€) et une réduction des moyens de fonctionnement de l'instance d'évaluation de l'INSERM (-2,0 ETPT ITA).

L'évolution de la subvention versée à l'établissement intègre par ailleurs le financement de mesures salariales à caractère réglementaire ou général :

- le second relèvement, à compter du 1^{er} janvier 2008, du taux de cotisation aux pensions civiles (de 39,5% à 50,0%) et au FNAL (de 0,30% à 0,50%) : +19,048 M€ ;
- la prise en compte de l'évolution du point Fonction publique (+0,0662%), pour ses valeurs pondérées sur 2007 (54,3753 €) et 2008 (54,4113 €) : +0,209 M€ ;
- les extensions en année pleine des 170 emplois financés en fraction d'année au budget 2007 (+127,5 ETPT ; +5,941 M€) : 20 chercheurs statutaires (+15 ETPT ; +1,013 M€), 100 ingénieurs et techniciens statutaires (+75 ETPT ; +2,814 M€) et 50 CDD de haut niveau (+37,5 ETPT ; +2,113 M€).

La situation des personnels titulaires sera améliorée par une enveloppe spécifique dédiée aux repyramidages et requalifications des emplois statutaires, pour 0,176 M€. Suite à la modification du régime d'attribution de l'indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC) par le décret n° 2006-491 du 26 avril 2006, la poursuite de l'aménagement du dispositif fait l'objet d'une mesure particulière à hauteur de 1,200 M€ en faveur de porteurs de projets structurants.

Parallèlement à la montée en puissance de l'ANR (955,000 M€ au budget 2008), les moyens de base des unités de recherche de l'INSERM sont également renforcés, avec un soutien spécifique à l'Institut clinique de la souris (+1,700 M€) et aux unités implantées à l'IGR (+1,500 M€).

Compte tenu de l'extension en année pleine des emplois inscrits en LFI 2007, l'effectif prévisionnel 2008 de l'INSERM s'établit à 7.173,3 ETPT : 5.102,1 titulaires (+ 88,0 ETPT) et 2.071,2 non titulaires, dont 114,0 « CDD de haut niveau » (+ 37,5 ETPT).

Pour information, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 3 du programme 172 s'établira à 98 contrats (sur 800), soit 1.176 « mois post-docs » et 3,420 M€.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Réalisation 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	6 674	7 050	7 173
<i>dont titulaires</i>	NC	5 016	5 102
<i>dont non titulaires</i>	NC	2 033	2 071
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	9 120	9 742	10 350

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE (INRIA)

Textes statutaires

Décret n° 85-831 du 2 août 1985 portant organisation et fonctionnement de l'institut national de recherche en informatique et en automatique, modifié par les décrets des 30 juillet 2001, 22 février 2002, 4 avril 2002.

Organisme de recherche dédié aux sciences et technologies de l'information et de la communication, l'INRIA est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) placé sous la double tutelle des ministères chargés de la Recherche et de l'Industrie.

Missions

Jouant un rôle fédérateur au sein de la communauté scientifique dans le domaine des recherches fondamentales et appliquées des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), l'INRIA assure également un fort transfert technologique en accordant une grande attention à la formation par la recherche, à la diffusion de l'information scientifique et technique, à la valorisation, à l'expertise et à la participation à des programmes internationaux.

Organisation

L'INRIA emploie 3 600 personnes dont 2 800 scientifiques qui sont réparties au sein des 6 unités de recherche : cinq unités sont localisées à Rocquencourt, Grenoble, Sophia Antipolis, Rennes, Nancy et une sixième unité de préfiguration, « Futurs », est implantée sur les sites de Lille, Bordeaux et Saclay.

Au sein de l'INRIA, l'entité de base de l'activité scientifique est le « projet de recherche ». Ainsi, 138 projets de recherche sont pilotés par 170 équipes dont plus de la moitié sont communes avec d'autres organismes de recherche ou des universités.

Parmi ces équipes, 131 sont mobilisées sur les six défis scientifiques et technologiques du plan stratégique :

- concevoir et maîtriser les futures infrastructures des réseaux et des services de communication ;
- développer le traitement des informations et données multimédia ;
- garantir la fiabilité et la sécurité des systèmes à logiciel prépondérant ;
- coupler modèles et données pour simuler et contrôler les systèmes complexes ;
- modéliser le vivant ;
- intégrer les STIC dans les technologies médicales.

La nécessité d'un lien fort entre la recherche et l'enseignement supérieur prend dans ce secteur une importance toute particulière. L'INRIA met en réseau les compétences de l'ensemble des organismes de recherche et de formation français dans le domaine des sciences et technologies de l'information. Ainsi, la plupart des équipes-projets de recherche associent les universités, les grandes écoles et d'autres organismes de recherche (une trentaine d'établissements partenaires). L'INRIA est également présent dans 13 pôles de compétitivité dans lesquels 25% de ses projets de recherche sont impliqués.

Valorisation

L'INRIA développe de nombreux partenariats avec le monde industriel (730 contrats de recherche actifs avec des entreprises) et favorise le transfert et la création d'entreprises dans le domaine des STIC. Dans ce but, l'INRIA a créé une filiale en 1998, INRIA-Transfert, dont l'objectif est l'accompagnement et le financement de jeunes entreprises. Ainsi, 80 start-up ont été créées en 20 ans et 4 fonds d'amorçage ont été mis en place.

Relations internationales et européennes

Le développement des relations internationales est un domaine d'investissement prioritaire de l'établissement dont les objectifs sont les suivants :

- renforcer l'attractivité, notamment par l'accueil de doctorants, d'ingénieurs, et de chercheurs étrangers ;
- étendre les relations de partenariat avec les meilleurs laboratoires étrangers (nombreuses collaborations bilatérales, notamment avec l'Amérique du Nord) ;
- s'engager sur des priorités géographiques en particulier les relations avec les pays d'Asie, en particulier la Chine (création du laboratoire de recherche Liama).

L'INRIA s'est impliqué fortement dans la construction de l'espace européen de la recherche à travers le 6ème PCRD et l'activité du consortium ERCIM (*European research consortium in informatics and mathematics*) dont il a été l'initiateur et qui réunit 18 organismes européens de recherche.

Le contrat quadriennal 2006-2009 engageant l'INRIA sur des objectifs et l'État sur des moyens, a été signé le 7 mars 2007. Dans la continuité du précédent contrat, l'INRIA s'engage sur quatre grands objectifs: réaliser des percées scientifiques et technologiques au meilleur niveau mondial; construire des pôles d'excellence à l'aide de partenariats; accroître son attractivité dans la compétition internationale; consolider les fonctions d'appui en développant une politique de ressources humaines et une culture de gestion. En contrepartie, l'État maintient son soutien financier sur la période afin que l'établissement double ses effectifs en dix ans. L'État confirme ainsi le rôle stratégique des STIC dans une économie mondialisée.

L'INRIA contribue aux actions 3, 6, 12 et 14 du programme.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	2 304	2 304	2 775	2 775	3 036	3 036
Subventions pour charges de service public	2 304	2 304	2 775	2 775	3 036	3 036
Action n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	90 997	90 997	70 039	70 039	76 364	76 364
Subventions pour charges de service public	90 997	90 997	70 039	70 039	76 364	76 364
Action n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	4 525	4 525	11 883	11 883	12 956	12 956
Subventions pour charges de service public	4 525	4 525	11 883	11 883	12 956	12 956
Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	30 165	30 165	57 877	57 877	63 104	63 104
Subventions pour charges de service public	30 165	30 165	57 877	57 877	63 104	63 104
Totaux	127 990	127 990	142 574	142 574	155 461	155 461

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
142 312	2 250		31 310	175 871

Les ressources de l'opérateur sont présentées avant répartition totale des post-doctorants relevant du dispositif ministériel au programme 172.

Le budget de l'INRIA est financé à hauteur de 80,9% (142,312 M€) par les subventions pour charges de service public inscrites aux programmes 172, dont 139,799 M€ de financement récurrent de l'organisme et 2,512 M€ au titre de l'accompagnement financier des post-doctorants ministériels. Les autres ressources affichées par l'organisme (33,559 M€) représentent 19,1% des financements. Elles se décomposent en subventions (2,250 M€) et contrats (25,696 M€) sur projets de recherche, revenus provenant des prestations fournies par l'organisme (1,606 M€) et enfin, les ressources diverses (3,810 M€).

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Activités des unités de recherche	66 473	14 673		81 147
Actions communes	19 581	16 438	3 199	39 219
Fonctions support	26 504	18 240	9 127	53 872
Dotations à répartir	133	1 501		1 634
Totaux	112 692	50 853	12 326	175 871

Le budget initial 2007 de l'INRIA, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'administration du 5 décembre 2006, est établi à 175,871 M€, soit une hausse de 10,5% par rapport à 2006. Cette progression est portée par le renforcement de la subvention récurrente de l'État (+11,2%).

Conformément aux arbitrages ministériels rendus sur la présentation des budgets initiaux des opérateurs du secteur de la Recherche, le budget primitif de l'INRIA intègre une mise en réserve de crédits (1,634 M€) correspondant à 0,15% de la masse salariale limitative et à 2,2% des autres dépenses, dans la limite du financement par la SCSP du programme 172.

En raison du renforcement continu de ses financements d'État, l'une des principales priorités de l'INRIA pour 2007 sera d'assurer de la façon la plus satisfaisante possible, le recrutement des emplois créés en LFI 2007 (50 chercheurs, 90 ITA, 40 CDD de haut niveau) tout en accompagnant cette croissance des effectifs par un renforcement des moyens de fonctionnement des UR (+29,3%).

L'INRIA poursuit par ailleurs le renforcement de son implication au sein des dispositifs nationaux de la recherche tels que les Pôles de compétitivité. Toutes les unités de recherche de l'établissement font parties de ces Pôles, qu'ils soient de dimension mondiale (Ile-de-France) ou à vocation mondiale (Nord - Pas-de-Calais). L'INRIA souhaite en outre développer son implantation au sein des Réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA), tels DIGITEOLABS à Saclay.

Dans le cadre des dépenses de personnel, les emplois inscrits au budget 2007 sont de 2.067,0 ETPT annuels ; les personnels titulaires représentent 1.106,8 et les non titulaires 960,2 (répartis entre 1.476,3 rémunérés en tout ou partie par la subvention pour charge de service public et 590,7 rémunérés par les ressources propres de l'établissement).

Au sein des personnels titulaires, les chercheurs représentent 500,9 ETPT et les ingénieurs et techniciens 605,9, soit un ratio chercheurs / ITA de 0,83.

La masse salariale totale pour 2007 est de 112,692 M€, dont 88,633 M€ de masse salariale limitative (personnels financés pour tout ou partie à partir des subventions pour charges de service public) et 24,058 M€ de masse salariale indicative (financement exclusif sur ressources propres).

La décomposition par agrégat est la suivante :

- agrégat 1 (activités des unités de recherche) : 66,473 M€, répartis entre 46,009 M€ de masse salariale plafonnée et 20,464 M€ de masse salariale indicative ;
- agrégat 2 (actions communes) : 19,581 M€, de masse salariale répartie entre 17,557 M€ sous plafond et 2,024 M€ hors plafond ;
- agrégat 3 (fonctions support) : 26,504 M€ de masse salariale répartie entre 24,934 M€ sous plafond et 1,570 M€ hors plafond.

L'établissement a par ailleurs procédé à l'inscription de 0,133 M€ hors agrégats au titre de la mise en réserve prévue par l'article 51-4 bis de la LOLF.

Les charges de fonctionnement, réparties sur les trois agrégats qui composent le budget propre des EPST, recouvrent à la fois celles qui sont directement liées aux activités de recherche et les dépenses affectées au fonctionnement indivis de l'établissement (frais de structure). Ces dépenses sont positionnées sur l'agrégat 3 et regroupent les prestations de services internes et les moyens communs de l'établissement. Ces dépenses financent principalement les charges de siège (0,911 M€) c'est-à-dire les frais de fonctionnement courant des 9 sites d'implantations de l'INRIA mais aussi le soutien des partenariats liant l'INRIA avec environ 40 universités, grandes écoles et organismes de recherche (9,515 M€). Le solde est majoritairement dévolu aux actions immobilières (3,871 M€).

Les dépenses liées aux activités de recherches sont positionnées en premier et second agrégats et répartis entre les 6 unités de recherche que compte l'Institut. Elles sont d'une part composées du soutien de base aux unités (agrégat 1) qui représente 14,673 M€. D'autre part elles concernent les actions transversales qui soutiennent et prolongent la recherche (agrégat 2). Elles atteignent 16,438 M€, et concernent à titre principal les moyens scientifiques communs des unités de recherche (5,348 M€), les échanges internationaux (2,599 M€) et les moyens d'information et de communication (4,731 M€).

Le budget 2007 est caractérisé par une nette hausse des dépenses de fonctionnement (+10,1%) en raison de la montée en puissance des 3 sites déconcentrés (à Lille, Bordeaux et Saclay) de la nouvelle UR « Futurs ».

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 12,327 M€. En continuité avec le budget de 2006, elles s'inscrivent dans une logique d'investissements massifs, justifiés par la croissance de l'Institut.

Les travaux immobiliers se poursuivent de façon soutenue ; la programmation retient la rénovation de l'accueil et de la restauration à Rocquencourt (3,891 M€), l'extension des locaux de Rennes (1,197 M€), la poursuite de la construction d'un nouveau bâtiment à Sophia Antipolis (0,968 M€) et les opérations portant sur l'aménagement des trois unités de recherche préfigurées dans Futurs (1,623 M€).

Ces importantes opérations immobilières n'empêchent pas les investissements affectés aux équipements scientifiques. Poursuite de la mise en place des grappes de PC dans le cadre du projet « GRID 5000 » sur les sites de « Futurs » et de Rennes (0,907 M€) ; rénovation des infrastructures informatiques et réseaux (0,735 M€) ; installation de la salle de réalité virtuelle en Lorraine (1,346 M€).

Perspectives 2008

Le soutien de l'État aux actions de l'INRIA s'inscrira à la fois dans les priorités nationales (sciences et technologies de l'information et de la communication) et les évolutions stratégiques de l'établissement, dans le respect des priorités du contrat d'objectifs (réaliser des percées scientifiques et technologiques au meilleur niveau mondial, participer à la construction de pôles d'excellence d'envergure internationale, accroître l'attractivité de l'établissement au niveau international). L'année 2008 verra par ailleurs l'INRIA poursuivre les investissements destinés à accompagner la croissance soutenue que connaît l'établissement depuis ces dernières années. Il s'agit plus particulièrement de la montée en puissance des trois sites hébergeant l'unité de recherche déconcentrée de « Futurs » à Lille, Bordeaux et Saclay.

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 152,424 M€ au projet de loi de finances, contre 139,799 M€ en loi de finances initiale pour 2007 (+9,0%).

Dans le cadre du transfert des moyens des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel au ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique (MBCPPF) à compter du 1^{er} janvier 2008, la subvention de l'INRIA subira une correction de -0,106 M€. L'établissement fournit en effet 2,0 ETPT aux services du CBCM sous la forme de mises à disposition.

Son évolution intègre par ailleurs le financement de mesures salariales à caractère réglementaire ou général :

- a) le second relèvement, à compter du 1^{er} janvier 2008, du taux de cotisation aux pensions civiles (de 39,5% à 50,0%) et au FNAL (de 0,30% à 0,50%) : +4,373 M€ ;
- b) la prise en compte de l'évolution du point Fonction publique (+0,0662%), pour ses valeurs pondérées sur 2007 (54,3753 €) et 2008 (54,4113 €) : +0,044 M€ ;
- c) les extensions en année pleine des 180 emplois financés en fraction d'année au budget 2007 (+135,0 ETPT ; +6,574 M€) : 50 chercheurs statutaires (+37,5 ETPT ; +2,273 M€), 90 ingénieurs et techniciens statutaires (+67,5 ETPT ; +2,609 M€) et 40 CDD de haut niveau (+30,0 ETPT ; +1,691 M€).

La situation des personnels titulaires sera améliorée à la suite de la modification du régime d'attribution de l'indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC) par le décret n° 2006-491 du 26 avril 2006. La poursuite de l'aménagement du dispositif fait l'objet d'une mesure particulière à hauteur de 0,040 M€ en faveur de porteurs de projets structurants.

Il est en outre prévu le renforcement des moyens affectés aux unités de recherche (+1,700 M€) dans le double but d'accompagner l'importante progression des effectifs de l'INRIA et de soutenir la montée en charge de l'UR Futurs. Au delà de cette nécessité structurelle, les moyens supplémentaires accordés aux UR permettront de renforcer les 5 thématiques prioritaires de l'INRIA (Médecine et biologie calculatoires ; Information, communication et calcul ubiquitaires ; Perception, action et interaction ; Modélisation, simulation et optimisation ; Sécurité et fiabilité informatiques) ainsi que le développement des actions internationales (7^e PCRD et programmes internationaux tels que « Equipes associées » ou « Explorateurs »).

Compte tenu de l'extension en année pleine des emplois inscrits en LFI 2007, ainsi que du transfert des personnels affectés au CBCM, l'effectif prévisionnel 2008 de l'INRIA s'établit à 2.200,0 ETPT : 1.209,8 titulaires (+ 103,0 ETPT) ; 86,9 « CDD de haut niveau » (+ 30,0 ETPT) et 903,3 autres non titulaires (reconduction, à ce stade).

Pour information, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 3 du programme 172 s'établira à 87 contrats (sur 800), soit 1.044 « mois post-docs » et 3,036 M€.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	1 751	2 067	2 200
<i>titulaires</i>	NC	1 107	1 210
<i>non titulaires</i>	NC	960	990
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	1 037	1 037	1037

COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Textes statutaires

Ordonnance n° 45-2563 du 18 octobre 1945 modifiée, décret n° 70-878 du 29 septembre 1970 modifié par les décrets n° 84-279 du 13 avril 1984, n° 91-99 du 26 septembre 1991, n° 94-450 du 3 juin 1994.

Missions

Le CEA est un organisme public de recherche à caractère scientifique, technique et industriel. Créé en 1945, il exerce ses missions en vue de l'utilisation de l'énergie nucléaire dans les domaines de la science, de l'énergie, de la santé, de l'industrie, et de la défense.

Dès sa création, le CEA a développé une recherche à visée cognitive, nécessaire à la compréhension fondamentale des phénomènes mis en jeu dans les technologies de l'électronucléaire et de la défense. La culture croisée ingénieurs-chercheurs constitue, depuis lors, une spécificité de l'organisme. Cette originalité lui a permis de contribuer efficacement au succès du programme électronucléaire dans le domaine de l'énergie, à la construction de la capacité de dissuasion nucléaire française dans le domaine de la défense, et de jouer un rôle de premier plan aux niveaux français et international à la fois en recherche fondamentale et en recherche technologique. La particularité du CEA réside donc dans le couplage fort, au sein des activités de recherche, entre, d'une part, une recherche finalisée, fortement couplée aux besoins des industriels, qui repose sur la maîtrise des coûts industriels et sur des développements technologiques guidés par les besoins des marchés, et, d'autre part, une recherche fondamentale, qui nourrit cette recherche finalisée en préparant les « ruptures technologiques » nécessaires.

Programmes concernés et tutelles

Depuis 2006, la subvention dite « civile » du CEA provient de 3 programmes différents : programme 172 (« Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », géré par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), le programme 188 (« Recherche dans le domaine de l'énergie », géré par le ministère chargé de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables), programme 191 (« Recherche duale », géré par le ministère de la Défense).

Organisation

Le CEA civil est organisé autour de quatre grands programmes et une mission :

- le segment « Energie », qui comprend l'énergie nucléaire, les nouvelles technologies de l'énergie et la recherche fondamentale pour l'énergie et la radiobiologie toxicologie nucléaire ;
- le segment « Technologies pour l'information et de la santé », qui comprend les micro nanotechnologies et technologies logicielles, la recherche fondamentale pour l'innovation industrielle et les technologies nucléaires pour la santé et les biotechnologies ;
- les « très grands équipements d'accueil (TGE) » : ESRF, ILL, « Orphée », « Ganil » et « Soleil » ;
- le programme « NRBC » (risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques) et la lutte contre le terrorisme ;
- la mission d'enseignement et les thèses (INSTN), le CEA s'impliquant fortement dans la transmission du savoir et la formation par la recherche dans ses domaines d'expertise en promouvant la recherche de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur.

Particularités

Concernant le secteur du nucléaire civil, le CEA a comme objectif stratégique de répondre, à court et moyen terme, à de nouveaux défis d'ordre scientifique, technique ou socio-économique. Il s'agit, d'une part, de l'optimisation technico-économique recherchée par les industriels et, d'autre part, de l'acceptabilité de l'électronucléaire. Cette acceptabilité repose sur la capacité du CEA à mettre en œuvre, avec l'ensemble des acteurs, des solutions optimales de gestion à long terme des déchets nucléaires. La poursuite de cet objectif nécessite un effort permanent dans le démantèlement et l'assainissement des anciennes installations nucléaires, et repose dans l'acquisition des connaissances des effets sur l'homme et sur l'environnement des rayonnements ionisants.

À plus long terme, la stratégie de recherche du CEA est de préparer l'émergence de générations futures de réacteurs (dits de « génération IV »), qui seraient de nature à satisfaire durablement les besoins énergétiques du pays tout en préservant l'environnement. A ce titre, les comités de l'énergie atomique du 17 mars 2005 et 20 décembre 2006 ont

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 | OPÉRATEURS

défini et précisé la stratégie nationale de recherche sur ces nouvelles générations de réacteurs. Ils ont en particulier décidé de la mise en œuvre de recherches en vue de la réalisation d'un prototype qui soit opérationnel d'ici 2020.

La stratégie du CEA s'inscrit dans un cadre de développement de partenariats français, européens ou étrangers avec les autres organismes de recherche, les établissements d'enseignement, et les industriels.

Le 5 juillet 2006, le CEA a signé avec l'État un nouveau contrat d'objectifs sur la période 2006-2009, qui couvre l'ensemble de ses activités civiles de recherche. Ce contrat renforce et étend les missions du CEA à la recherche sur les énergies non émettrices de gaz à effet de serre, au premier rang desquelles l'énergie nucléaire.

Le CEA contribue aux actions 3, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 13 et 14 du programme.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	1 540	1 540	1 790	1 790	1 917	1 917
Subventions pour charges de service public	1 540	1 540	1 790	1 790	1 917	1 917
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	78 634	78 634	89 136	89 136	95 884	95 884
Subventions pour charges de service public	78 634	78 634	89 136	89 136	95 884	95 884
Action n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	133 894	133 894	141 138	141 138	151 824	151 824
Subventions pour charges de service public	133 894	133 894	141 138	141 138	151 824	151 824
Action n° 07 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	60 834	60 834	62 070	62 070	66 770	66 770
Subventions pour charges de service public	60 834	60 834	62 070	62 070	66 770	66 770
Action n° 08 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	38 241	38 241	38 129	38 129	74 916	74 916
Subventions pour charges de service public	38 241	38 241	38 129	38 129	41 016	41 016
Transferts					33 900	33 900
Action n° 09 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	23 669	23 669	25 271	25 271	27 185	27 185
Subventions pour charges de service public	23 669	23 669	25 271	25 271	27 185	27 185
Action n° 11 : Recherches interdisciplinaires et transversales	19 561	19 561	20 838	20 838	22 416	22 416
Subventions pour charges de service public	19 561	19 561	20 838	20 838	22 416	22 416
Action n° 13 : Grandes infrastructures de recherche	54 183	54 183	71 500	71 500	62 200	62 200
Subventions pour charges de service public	54 183	54 183	54 600	54 600	62 200	62 200
Transferts			16 900	16 900		
Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	36 357	36 357	11 527	11 527	12 400	12 400
Subventions pour charges de service public	36 357	36 357	11 527	11 527	12 400	12 400
Programme 188 : Recherche dans le domaine de l'énergie	360 755	360 755	469 525	469 525	475 256	475 256
Subventions pour charges de service public	360 755	360 755	469 525	469 525	475 256	475 256
Programme 191 : Recherche duale (civile et militaire)	34 673	34 673	35 000	35 000	35 000	35 000
Subventions pour charges de service public	34 673	34 673	35 000	35 000	35 000	35 000
Totaux	842 341	842 341	965 924	965 924	1 025 767	1 025 767

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur				(En milliers d'euros)
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
965 900	86 900		983 400	2 036 200

Caractérisé par un très haut niveau de ressources externes (dont l'ANR), réaliste car en ligne avec la dernière reprévision de 2006, l'EPRD n'intègre pas la mise en réserve de crédits décidée par le Gouvernement et arrêtée conjointement par les ministères chargés de la Recherche et du Budget à 29,600 M€ sur la subvention civile, et se répartissant théoriquement de la manière suivante, au prorata du poids respectif de chacune des trois subventions : 14,703 M€ sur le programme 188 (Ecologie ; 49,7%), 1,092 M€ sur le programme 191 (Défense ; 3,7%) et 13,805 M€ sur le programme 172 (Recherche ; 46,6%).

Arrêtée postérieurement à la construction de l'EPRD 2007, la mise en réserve a néanmoins fait l'objet d'une information orale particulière des administrateurs.

La « subvention civile » inscrite en EPRD, sur la base du PLF 2007 (SCSP globale de 949,000 M€ relevant du titre 3 des programmes 172, 188 et 191 de la MIREs), et un transfert spécifique pour l'Agence ITER-France (16,900 M€ ; titre 6 du programme 172).

Traditionnellement, la subvention provisoire notifiée au CEA au titre du dispositif en cours des post-doctorants ministériels relevant du programme 172 (46 contrats poursuivis en 2007, soit 522 « mois post-docs » et 1,664 M€, hors les 100 contrats nouveaux du PLF 2007, répartis ultérieurement) n'est pas prise en compte au stade de l'EPRD.

Affichées à 638,600 M€, le taux de progression des recettes externes apparaît remarquable (+10,1%). Comparées aux ultimes tendances de 2006 (soit 706,900 M€ en 2ème reprévision), la diminution n'est que factuelle et s'explique largement par le dividende AREVA, affecté dans sa quasi-totalité au financement des activités de recherche (172,000 M€) en contrepartie de l'annulation de crédits décidée sur la subvention du programme 188 lors du 1^{er} semestre (-88,500 M€).

L'écart brut avec l'EPRD 2006 (+58,600 M€) concentre des variations de forte amplitude sur :

- les produits de R&D issus de partenaires nucléaires (230,700 M€ ; +12,000 M€) : les principaux thèmes développés par ces accords de coopération concernent l'extension de la durée de vie et l'amélioration de la performance des réacteurs et de leur sûreté, les combustibles nucléaires et le traitement des combustibles usés, la maîtrise des risques et les programmes de systèmes futurs (réacteurs expérimentaux) ;
- l'Union européenne (55,400 M€ ; +7,100 M€) : poursuite des actions lancées par l'Association EURATOM-CEA dans les domaines de la sûreté, des infrastructures internes et externes à la clôture et des aspects socio-économiques, dont « ITER » ;
- et, principalement, les crédits incitatifs ministériels issus de l'ANR, de l'AII, du Fonds de compétitivité des entreprises (FCE), soit un total de 94,900 M€ (+30,800 M€), dont 20,600 M€ d'abondement au titre des labels « Carnot ».

Conformément au contrat d'objectifs, le montant du dividende versé par AREVA (dont le CEA est actionnaire à 79%) est prévu au même niveau qu'au budget 2006, soit 173,500 M€ affectés au financement du Fonds dédié civil (pour 104,000 M€) et aux activités de recherche (pour 69,500 M€).

Les recettes des Fonds dédiés civil et Défense pour les opérations de démantèlement et d'assainissement nucléaires s'élèvent à 432,000 M€.

Le besoin de financement des opérations à conduire en 2007 est de 188,100 M€ : 111,100 M€ pour le démantèlement, 63,300 M€ pour l'assainissement, 8,600 M€ au titre des installations et procédés et 5,100 M€ pour l'environnement. Ces opérations sont financées par le Fonds dédié civil (186,500 M€ ; reprise de provisions correspondant à ces opérations), et par des tiers (1,600 M€ ; facturations à établir à EDF pour sa quote-part de financement de la centrale « Phenix »).

Par ailleurs, les opérations de mises à l'arrêt définitif (MAD), de démantèlement (DEM) et de reprise et de conditionnement des déchets (RCD) sur l'usine UP 1 de Marcoule sont présentées à hauteur de 245,500 M€, montant conforme au contrat 2005-2010 signé avec la maîtrise d'œuvre en octobre 2006 ; un montant équivalent est inscrit en recettes sur le Fonds dédié Défense, mis en place en 2004 afin de couvrir les dépenses de démantèlement des installations de production des matières fissiles à Pierrelatte (programme « Ardemu ») et à Marcoule.

Dépenses de l'opérateur			
(En milliers d'euros)			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
865 900	909 400	260 900	2 036 200

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) pour 2007, approuvé par le Conseil d'administration du 13 décembre 2006, est équilibré à 3.382,000 M€, dont 2.036,200 M€ en recettes et en dépenses pour le secteur civil.

Présenté à l'équilibre contrairement à ses deux prédécesseurs, l'EPRD 2007 du CEA civil prévoit quelques inflexions par rapport au contrat d'objectifs, tout en restant parfaitement cohérent avec celui-ci ; les priorités (réacteur prototype de 4ème génération, ITER, micro-nanotechnologies) seront financées par redéploiements au sein de la « subvention civile », complétée par un transfert spécifique pour l'approche élargie d'ITER-France. Il prend en compte l'intégration du solde des 307 salariés d'AREVA NC sur Marcoule (+189,0 effectifs moyens budgétés -EMB).

La répartition du budget civil par thème de recherche (2.036,200 M€, en coûts complets : dépenses de personnel, équipement, fonctionnement et charge fiscale, après neutralisation des flux) montre la priorité réitérée sur le segment « Technologies pour l'Information de la Santé » (TIS ; +11,5%, après +6,9% en 2006), et notamment sur les sous-segments « Micro-nanotechnologies » (+13,4%) et « Biotechnologies » (+12,0%).

Les **dépenses de personnel**, à 865,900 M€, prennent en compte l'intégration du solde des salariés de AREVA NC du site de Marcoule (+189,0 EMB, après les 118 agents intégrés en 2006), jusque-là mis à disposition du CEA. L'effectif physique engagé du CEA prévu fin 2007 s'établit à 15.454 agents au total : 10.974 pour les unités civiles (+75) et 4.480 pour les unités Défense (-9).

Pour l'ensemble du CEA, l'effectif moyen budgété est prévu à hauteur de 15.416 (+286 par rapport au budget 2006 : +295 pour les UC, -9 pour les UD).

La masse salariale progresse de 5,4% sur le périmètre civil, avec une hypothèse traditionnelle de progression de la rémunération moyenne des personnels en place (RMPP) de 3,2% ; les conséquences du cadrage salarial définitif fixé par les tutelles début 2007 seront ajustées en prévision d'exécution.

Les **dépenses de fonctionnement** (909,400 M€), qui se substituent depuis la nouvelle présentation budgétaire de 2004 à l'ancienne appellation « soutien des programmes », ne font pas l'objet d'une présentation fonctionnelle des crédits, et les dépenses d'équipement (260,900 M€) rassemblent les achats et équipements supérieurs à 1.500 € et d'une durée d'utilisation au moins égale à deux ans.

L'annuité 2007 des grandes opérations d'investissement budgétées à l'EPRD s'élève à 117,700 M€ (contre 180,200 M€ en 2006), aux termes d'échéanciers individuels prévus ou actualisés. Les cinq tranches les plus élevées sont : « RJH » (33,800 M€), « Magenta » (19,300 M€), « Mircen » (12,700 M€), « Peleca » (8,700 M€) et « Inumac » (7,700 M€ ; nouvelle opération).

En diminution continue (-8,9% en 2007, hors charge fiscale civile), les dépenses dites de « soutien général » (519,600 M€) recouvrent les coûts de structure (363,900 M€ ; frais de siège, coût de fonctionnement des centres, dépenses de support opérationnel et de sûreté-sécurité), le patrimoine (114,200 M€ ; dépenses d'entretien et d'investissement pour l'immobilier et les services généraux des cinq centres civils de Saclay, Marcoule, Cadarache, Grenoble et Fontenay-aux-Roses) et les comptes centraux (41,600 M€ ; flux financiers non rattachables aux unités opérationnelles, dividende AREVA, solde net des flux de structure entre la Direction des Applications militaires et les unités civiles, coût de fonctionnement de l'Agence ITER-France...).

Les dépenses d'enseignement regroupent les contrats de thèse financés partiellement ou totalement par le CEA (16,300 M€ ; effectif moyen de thésards budgété à hauteur de 707, contre 742 au budget initial de 2006) et le budget de fonctionnement de l'Institut national des sciences et techniques nucléaires (INSTN ; 112 salariés du CEA).

Suite à la disparition des soultes versées par EDF et AREVA NC dans le cadre du transfert au CEA de la maîtrise d'ouvrage du démantèlement de l'usine UP 1 de Marcoule (majoration de près de 10 points du prorata général de déduction en 2005 et 2006), la charge fiscale (37,000 M€) est en nette augmentation (+56,8%).

Les conséquences fiscales de l'article 28 de la loi de programme du 18 avril 2006 sur la recherche, prévoyant l'exonération d'impôts sur les sociétés des établissements publics de recherche pour leurs activités de valorisation définies par le Code de la recherche, sont difficilement appréciables à ce jour ; elles seront précisées par une circulaire de la Direction de la législation fiscale, en cours de publication.

L'impact favorable sur la taxe sur les salaires dont le CEA a déjà bénéficié en 2006 (réduction de 8,000 M€) par le dernier versement de la soulte EDF sera prolongé en 2007, pour un montant équivalent.

Très grandes infrastructures de recherche

Parmi les dépenses de fonctionnement et d'investissement, la dotation des « très grands équipements d'accueil » (TGE), à 58,700 M€, est actualisée de 0,3% : poursuite du fonctionnement du réacteur « Orphée » sur la base reconduite de 180 jours, poursuite de la construction de « Spiral 2 » (instrument du « Ganil », permettant l'étude de la structure des noyaux atomiques avec des faisceaux d'ions radioactifs), montée en puissance de la phase d'exploitation du synchrotron « Soleil » (ouverture des lignes de lumière de phase 1 aux utilisateurs).

Perspectives 2008

Dans un contexte politique et technologique marqué par le respect des orientations du Pacte pour la recherche, des conclusions du Comité de l'énergie atomique du 20 décembre 2006 (priorité marquée aux nouvelles technologies de l'énergie - NTE) et la réorientation du pilotage des recherches sur les déchets avec l'ANDRA, la « subvention civile » (titre 3) du CEA s'établit à 961,500 M€ au PLF 2008, à structure constante : 451,244 M€ au programme 172 475,256 M€ au programme 188 et 35,000 M€ au programme 191.

Ce montant respecte l'annuité 2008 (soit 960,000 M€) prévue au contrat d'objectifs conclu avec l'État, et prend en compte la participation du CEA (à parité avec le CNRS) aux grandes infrastructures de recherche européennes (pour 1,500 M€, au-delà du périmètre du contrat d'objectifs) « Xfel » (laser à électrons libres) et « Fair » (accélérateur de particules) lancées en Allemagne ; les moyens budgétés au titre des TGIR atteignent ainsi 62,200 M€ en 2008 (action 13 du programme).

La SCSP relevant du programme 172 intègre l'extension en année pleine des 50 créations d'emplois (+37,5 ETPT ; +2,311 M€) financés en fraction d'année en LFI 2007 et les renforcements des moyens des sous segments « Micro-nanotechnologies » (+0,950 M€), « Technologies nucléaires pour la santé et biotechnologies » (+2,235 M€) et la mise à niveau des TGIR aux fins de tenir compte de la contribution du CEA à la nouvelle société civile GENCI (grand équipement national en calcul intensif ; +4,000 M€).

A structure courante, la subvention civile s'établit à 989,950 M€ compte tenu de l'intégration (+28,450 M€) du GIP CNRG (en fait, les composantes CNS et CNG du Consortium national de recherche en génomique, le RNG ayant fait préalablement fait l'objet d'un financement spécifique par l'ANR en 2007) au CEA.

L'intégration de ces deux plates-formes technologiques (231,0 ETPT en CDI, au 31 décembre 2006) dans le périmètre d'activités du CEA a été réalisée au 1er mai 2007, apportant ainsi potentiel d'innovation important à sa Direction des sciences du vivant (DSV), à sa Direction de la recherche technologique (DRT) et à sa Direction des sciences de la matière (DSM) et aux recherches actuellement menées par elles (transcriptomique, radio et toxico-sensibilité, bioterrorisme, bioinformatique associée, imagerie médicale et thérapies innovantes...).

Le GIP CNRG sera juridiquement dissous le 31 décembre 2007, et sa dotation (28,450 M€ sur le programme 172 en LFI 2007) logiquement mise à zéro au PLF 2008.

La contribution française à l'Agence ITER-France, portée par le CEA, fait l'objet d'un transfert (titre 6) de 33,900 M€ (+17,000 M€).

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	10 494	10 936	10 974
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	757		

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES**Textes statutaires**

Ordonnance n° 45-2499 du 24 octobre 1945.

Décret n° 86-382 du 12 mars 1986 portant organisation et fonctionnement de l'INED, modifiés par les décrets n° 2001- 596 du 3 juillet 2001, n° 2002-251 du 22 février 2002 et n° 2003-458 du 20 mai 2003.

L'INED est un établissement public à caractère scientifique et technologique placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de la Recherche, et du ministre chargé de l'Économie, des Finances et de l'Emploi.

Missions

L'INED a pour missions :

- d'entreprendre, développer et encourager, à son initiative ou à la demande des pouvoirs publics, tous travaux de recherche ayant pour objet l'étude des populations sous tous leurs aspects ;
- d'évaluer, effectuer ou faire effectuer toutes recherches utiles à la science démographique et à sa contribution au progrès économique, social et culturel du pays ;
- recueillir, centraliser et valoriser l'ensemble des travaux de recherche, tant français qu'étrangers relevant de son champ d'activité, et tenir le Gouvernement et les pouvoirs publics informés des connaissances acquises ;
- apporter son concours à la formation à la recherche et par la recherche dans les domaines de sa compétence ;
- assurer l'information du public sur les questions démographiques ;
- assurer au niveau international la diffusion des travaux démographiques français et le développement de l'information démographique en favorisant l'usage de la langue française.

Organisation

Pour faire face à ses missions, l'INED est structuré en 12 unités de recherche, 2 pôles méthodologiques, 5 services d'appui à la recherche (enquêtes et sondages, méthodes statistiques, informatique, documentation et bibliothèque, éditions), ainsi que 5 délégations confiées à des chercheurs (relations internationales, communication scientifique, études doctorales, déontologie, relations avec la CNIL).

La majeure partie des activités de recherche est regroupée sur une trentaine de « projets-phares » pluriannuels qui bénéficient de l'essentiel des moyens humains et financiers de l'Institut. Chaque projet-phare est piloté par une unité de recherche mais peut regrouper des chercheurs de plusieurs unités. Il associe un ou plusieurs partenaires extérieurs, français ou étrangers.

Orientations stratégiques et contrat d'objectifs

Les orientations stratégiques de l'INED 2006-2009 ont fait l'objet d'une réflexion qui a abouti à l'élaboration d'un document qui constituera une base solide pour la négociation du contrat d'objectifs qui doit se conclure cette année. Les priorités en matière de recherche devraient se décliner en cinq axes majeurs : le développement d'une démographie explicative des parcours de vie (nuptialité, fécondité...) ; l'étude des corrélations famille-emploi, famille-logement ; la compréhension des tenants et aboutissants des migrations internationales ; l'explication de l'évolution des causes de décès et des inégalités de santé ; la prolongation de l'histoire des savoirs et des outils en démographie jusqu'au XXème siècle.

L'approche familialiste disparaît au profit d'une approche individuelle à travers l'étude des parcours de vie dont le mécanisme met en jeu plusieurs théories développées sur des techniques statistiques différentes.

A travers l'un des instruments que l'INED maîtrise le mieux, l'enquête biographique et dans une perspective prospective plutôt que rétrospective, une part importante des activités de recherche sera consacrée à des enquêtes de suivi à passages répétés grâce notamment à quatre grandes enquêtes longitudinales : la constitution d'une cohorte d'enfants en liaison avec l'INSERM et la statistique publique ; le programme « Générations et genre » (GGP) lancé en 2000 par la commission européenne de l'ONU ; les observations suivies de populations en Afrique subsaharienne ; la participation au projet européen « Maggie » sur les futures conditions de vie des personnes âgées en Europe.

Actions du programme

L'INED contribue aux actions 3, 10, 12 et 14 du programme.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	35	35	35	35	35	35
Subventions pour charges de service public	35	35	35	35	35	35
Action n° 10 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	7 208	7 208	7 111	7 111	7 427	7 427
Subventions pour charges de service public	7 208	7 208	7 111	7 111	7 427	7 427
Action n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	1 555	1 555	1 624	1 624	1 696	1 696
Subventions pour charges de service public	1 555	1 555	1 624	1 624	1 696	1 696
Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	5 371	5 371	5 897	5 897	6 158	6 158
Subventions pour charges de service public	5 371	5 371	5 897	5 897	6 158	6 158
Totaux	14 169	14 169	14 667	14 667	15 316	15 316

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
14 667	854		559	16 080

Les ressources de l'opérateur sont présentées avant répartition totale des post-doctorants relevant du dispositif ministériel au programme 172. Afin de réaliser l'équilibre budgétaire, l'établissement procède à un prélèvement de 0,500 M€ sur son fonds de roulement.

Le budget de l'INED est financé à hauteur de 91,2% (14,667 M€) par les subventions pour charges de service public inscrites aux programmes 172 au titre du financement récurrent de l'établissement (14,632 M€) et en support financier du dispositif post-doctoral ministériel (0,035 M€). Les autres ressources affichées par l'organisme (1,413 M€) représentent 8,8% des financements. Elles se décomposent en subventions (0,854 M€) et contrats (0,285 M€) sur projets de recherche, revenus provenant des prestations fournies par l'organisme (0,150 M€) et enfin, les ressources diverses (0,124 M€).

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Activité des UR	6 855	1 084		7 939
Actions communes	1 371	1 173		2 543
Fonction support	2 064	3 803		5 867
Hors agrégats	16	215		231
Totaux	10 306	6 275		16 580

Le budget primitif 2007 de l'INED s'établit à 16,580 M€ (+9,1% par rapport à celui de 2006) ; afin de faire face aux gros travaux liés à la réhabilitation du bâtiment Boulevard Davout, l'équilibre du budget est atteint par un prélèvement sur le fonds de roulement (autorisé à hauteur de 0,500 M€).

L'augmentation du volume des dépenses résulte pour partie de l'augmentation du taux de cotisation pensions civiles (de 33,0% à 39,5%, pour un montant de 0,333 M€).

Sur le plan scientifique, l'événement principal de 2007 sera la préparation de l'enquête sur l'intégration des immigrés et de leurs descendants. L'objectif de l'enquête, baptisée « TeO » (Trajectoires et origines des migrants et de leurs descendants), est de collecter diverses données concernant les personnes immigrées, les personnes nées en France de parents immigrés, mais aussi des personnes nées en France dont aucun parent n'est immigré.

A plus petite échelle, mais dans un cadre international, l'INED participe à l'étude « TIES », dite aussi enquête « Secondes générations », dont l'objet est d'analyser l'intégration des descendants d'immigrés dans plusieurs villes d'Europe (dont Paris, Amsterdam et Madrid). L'établissement poursuivra en parallèle le projet « ELFE » (Etude longitudinale française depuis l'enfance) qui étudiera le suivi générationnel d'une cohorte d'enfants dès la maternité.

Dans le cadre des **dépenses de personnel**, les emplois inscrits au budget 2007 sont de 217,3 ETPT ; les personnels titulaires représentent 160,3 et les non titulaires 57,0.

Au sein des personnels titulaires, les chercheurs représentent 55,3 ETPT et les ingénieurs et techniciens 105,0, soit un ratio chercheurs / ITA de 0,52.

La masse salariale totale pour 2007 est de 10,306 M€, dont 9,811 M€ de masse salariale limitative (personnels financés pour tout ou partie à partir des subventions pour charges de service public) et 0,495 M€ de masse salariale indicative (financement exclusif sur ressources propres).

La décomposition par agrégat est la suivante :

- agrégat 1 (activités des unités de recherche) : 6,855 M€, répartis entre 6,360 M€ de masse salariale plafonnée et 0,495 M€ de masse salariale indicative ;
- agrégat 2 (actions communes) : 1,371 M€, de masse salariale répartie entièrement limitative ;
- agrégat 3 (fonctions support) : 2,064 M€ de masse salariale entièrement limitative.

Par ailleurs 0,016 M€ sont placés hors agrégats au titre de la mise en réserve de l'article 51-4 bis de la LOLF.

Les dépenses de fonctionnement, réparties sur les trois agrégats qui composent le budget propre des EPST, recouvrent à la fois celles qui sont directement liées aux activités de recherche et les dépenses affectées au fonctionnement indivis de l'établissement (frais de structure). Ces dépenses sont positionnées sur l'agrégat 3 et regroupent les prestations de services internes et les moyens communs de l'établissement. Elles financent majoritairement les charges de siège (0,757 M€ ; 19,9% des dépenses de l'agrégat), c'est-à-dire les frais de fonctionnement courant, le solde étant dévolu au fonctionnement immobilier (2,387 M€) et, de manière marginale, à l'action sociale (0,212 M€) et à l'informatique (0,397 M€).

Les dépenses liées aux activités de recherches sont positionnées en premier et second agrégats et répartis entre les 13 unités de recherche que compte l'Institut. Elles sont d'une part composées du soutien de base aux unités (agrégat 1). Celui ci atteint 1,084 M€, réparti entre l'alimentation directe des unités de recherche (0,910 M€) et les actions d'enquêtes et de sondage (0,129 M€). D'autre part elles concernent les actions transversales qui soutiennent et prolongent la recherche (agrégat 2). Elles atteignent 1,173 M€, et concernent à titre principal l'édition (0,334 M€), les partenariats scientifiques (0,310 M€), les relations internationales (0,193 M€) et les dépenses concernant la documentation et la bibliothèque (0,130 M€).

Les dépenses d'investissement de l'INED se limitent à l'investissement annuel. Aucune opération pluriannuelle n'est programmée par l'établissement. Les opérations d'investissement infra annuel sont ciblées sur la rénovation des moyens informatiques et la mise en place d'un nouveau système de gestion des ressources humaines, l'accueil de l'école doctorale à partir de septembre 2007 et la rénovation du site de l'établissement (système de chauffage, rénovation des systèmes de sécurité, consolidation du bâtiment, mise en conformité des locaux...).

Perspectives 2008

Le soutien de l'État aux actions de l'INED s'inscrira dans le cadre des priorités des orientations stratégiques de l'établissement (mise en exergue des parcours de vie individuels et des enquêtes dites biographiques par la

constitution de cohortes avec suivi à long terme ; meilleure compréhension des phénomènes migratoires internationaux et de leurs impacts ; suivi de la vie familiale sous ses différents aspects). Pour l'INED, l'année 2008 sera marquée par une charge d'activités inhabituellement importante puisque l'établissement devra pour la première fois gérer simultanément trois grandes enquêtes la même année (« Trajectoires et origines des migrants et de leurs descendants », « *Generations and gender* », « Migrations de l'Afrique vers l'Europe »).

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 15,281 M€ au projet de loi de finances, contre 14,633 M€ en loi de finances initiale pour 2007 (+4,4%).

Son évolution intègre tout d'abord le financement de mesures salariales à caractère réglementaire ou général :

- a) le second relèvement, à compter du 1^{er} janvier 2008, du taux de cotisation aux pensions civiles (de 39,5% à 50,0%) et au FNAL (de 0,30% à 0,50%) : +0,568 M€ ;
- b) la prise en compte de l'évolution du point Fonction publique (+0,0662%), pour ses valeurs pondérées sur 2007 (54,3753 €) et 2008 (54,4113 €) : +0,006 M€ ;
- c) les extensions en année pleine des 2 emplois financés en fraction d'année au budget 2007 (+1,5 ETPT ; +0,075 M€) : un chercheur statutaire (+0,8 ETPT ; +0,039 M€) et un ingénieur statutaire (+0,8 ETPT ; +0,035 M€).

Compte tenu de l'extension en année pleine des emplois inscrits en LFI 2007, l'effectif prévisionnel 2008 de l'INED s'établit à 218,8 ETPT : 161,8 titulaires (+ 1,5 ETPT) ; 11,0 « CDD de haut niveau » (reconduction) et 46,0 autres non titulaires (reconduction).

Pour information, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 3 du programme 172 s'établira à 1 contrat, soit 12 « mois post-docs » et 0,035 M€.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	192	217	219
<i>dont titulaires</i>	<i>NC</i>	<i>160</i>	<i>162</i>
<i>dont non titulaires</i>	<i>NC</i>	<i>57</i>	<i>57</i>
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

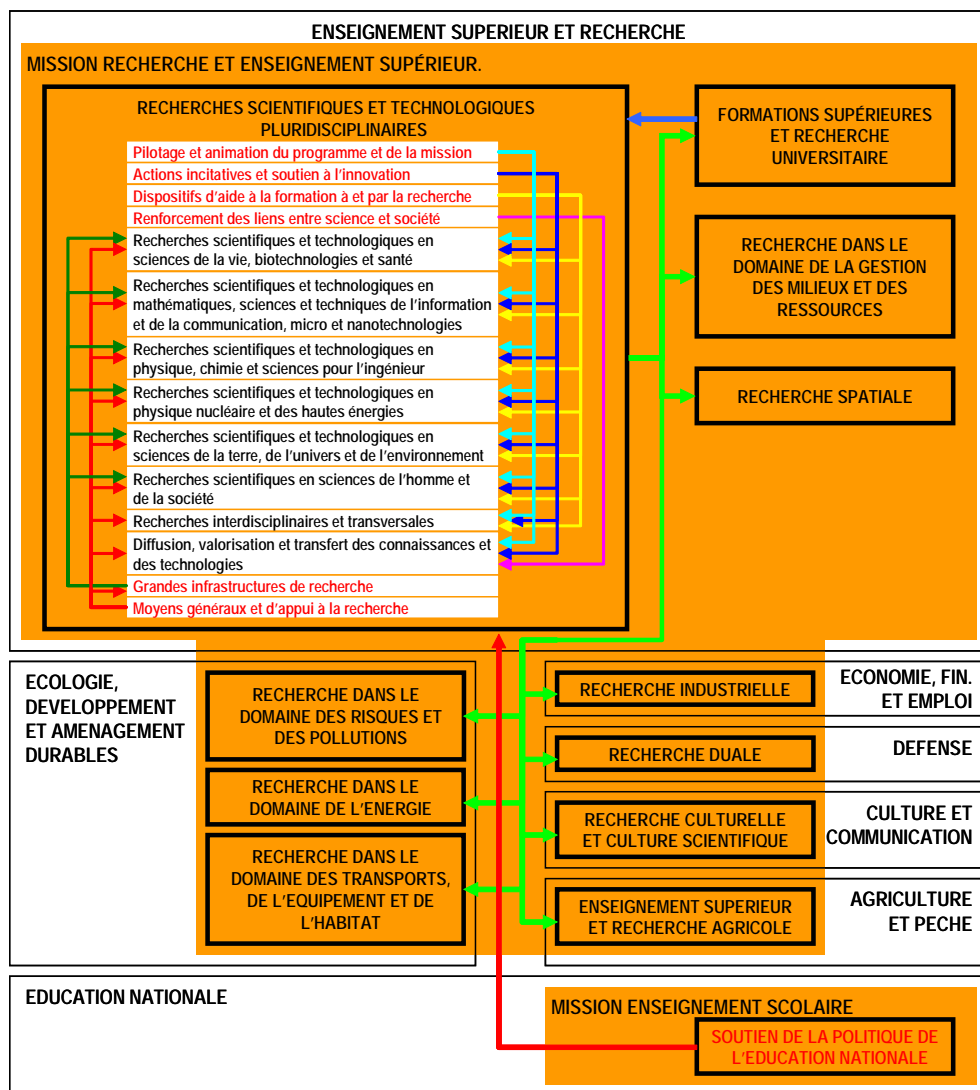
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2008 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2007 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Pilotage et animation du programme et de la mission	20 855 370	-7 737 343	-13 118 027	0	0
Actions incitatives et soutien à l'innovation	975 692 400	-273 756 763	-701 935 637	0	0
Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	85 147 729	-22 513 766	-62 633 963	0	0
Renforcement des liens entre science et société	8 559 588	-1 468 240	-7 091 348	0	0
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 115 769 768	+302 019 245	+8 582 175	+1 426 371 188	+1 282 519 705
Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	478 806 448	+226 613 019	+3 547 284	+708 966 751	+626 929 171
Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	538 106 277	+162 466 778	+4 027 097	+704 600 152	+639 697 636
Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	351 463 441	+110 339 089	+2 388 661	+464 191 191	+392 908 359
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	290 089 441	+94 213 091	+2 186 435	+386 488 967	+357 020 445
Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	304 569 149	+80 742 235	+2 282 105	+387 593 489	+336 988 441
Recherches interdisciplinaires et transversales	58 487 225	+11 480 082	+436 651	+70 403 958	+59 128 677
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	67 975 257	+26 888 630	+511 558	+95 375 445	+69 276 040
Grandes infrastructures de recherche	210 320 000	-210 320 000		0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche	498 966 057	-498 966 057		0	0
Totaux	5 004 808 150	0	-760 817 009	4 243 991 141	3 764 468 474

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	+760 817 009
Enseignement supérieur et recherche agricoles (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+24 895 710
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+333 265 067
Recherche culturelle et culture scientifique (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+18 565 805
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+85 622 416
Recherche dans le domaine de l'énergie (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+59 440 920
Recherche dans le domaine des risques et des pollutions (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+24 923 817
Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+34 540 555
Recherche duale (civile et militaire) (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+17 755 080
Recherche industrielle (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+65 138 310
Recherche spatiale (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+106 939 239
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-10 269 910

OBSERVATIONS

FONCTIONS DE SOUTIEN DU PROGRAMME ET MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS

Présentation des fonctions de soutien et de pilotage du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » :

Le programme résulte de la fusion, opérée en loi de finances pour 2007 de deux programmes antérieurement distingués : le programme « orientation et pilotage de la recherche » et le programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

L'ancien programme « orientation et pilotage de la recherche » était un programme soutien ayant pour ambition de contribuer au pilotage de la politique publique de recherche et d'innovation mise en œuvre à travers les programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIRES) dont le ministère chargé de la recherche est le chef de file. Les quatre premières actions du nouveau programme en reprennent le contenu et les finalités :

- l'action « Pilotage et animation du programme et de la mission » rassemble les moyens de fonctionnement et d'animation des administrations centrale et déconcentrée du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) qui sont consacrés à la recherche : direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI), directions régionales de la recherche et de la technologie (DRRT) ;
- l'action « Actions incitatives et soutien à l'innovation » concerne les moyens – incitation au transfert de technologie, budget de fonctionnement et d'intervention de l'Agence nationale de la recherche (ANR) – que le MESR consacre aux financements sur programme ou projets de recherche intervenant en appui des budgets des organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur pour répondre aux priorités définies par le Gouvernement ;
- l'action « Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche » regroupe les outils – conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), conventions de formation par la recherche des techniciens supérieurs (CORTECHS), accueil de chercheurs post doctorants – destinés à offrir aux jeunes doctorants et post doctorants les meilleures conditions possibles de formation et d'accès aux carrières de la recherche scientifique ;
- l'action « Renforcement des liens entre science et société » est dédiée à la mise en œuvre d'une politique de diffusion de la culture scientifique et technique qui, adossée à un développement renforcé de l'information scientifique et technique, vise à combler l'écart qui se creuse entre la science et le grand public et, au-delà, à faciliter les échanges entre les citoyens et les scientifiques.

L'ancien programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », programme essentiellement exécuté par des opérateurs de recherche tels que le CNRS, l'INSERM ou le CEA, est repris à l'identique par les dix dernières actions du nouveau programme. Deux d'entre elles rassemblent des fonctions de soutien :

- l'action « Grandes infrastructures de recherche » regroupe les crédits du budget de l'Etat consacrés par certains des opérateurs du programme (CNRS, CEA et institut Paul-Emile Victor – IPEV) aux grands instruments ou équipements communs de recherche (synchrotrons, sources de neutrons, télescopes, centres de calcul, réseaux, station polaire...) dont ils sont les maîtres d'ouvrage, les gestionnaires ou les utilisateurs.
- l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » concerne les moyens particuliers que les opérateurs de recherche du programme mettent en œuvre pour gérer et administrer leurs activités de recherche scientifique et de développement technologique. Ils viennent en appui de ces activités pour fortifier leur efficacité et leur performance, sans se confondre avec elles. Cette action représente les coûts indirects qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

Modalités de ventilation des crédits dans les actions du programme et dans les actions d'autres programmes :

Les modalités de ventilation des crédits utilisées dans cet exercice sont conformes aux recommandations du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) exprimées dans son avis rendu en janvier 2006.

La ventilation (pour partie interne vers les actions « opérateurs » du programme et pour partie externe vers les autres programme « recherche » de la MIREs) des crédits des actions 1 à 4, qui visent à l'orientation et au pilotage de la recherche, prend en compte, à l'invitation du CIAP, la nature interministérielle de la MIREs et le rôle de coordination de la mission affiché par le programme :

- action « Pilotage et animation du programme et de la mission » : les crédits sont ventilés au prorata des moyens affectés à la recherche des programmes de la MIRES placés sous la responsabilité du MESR ;
- action « Actions incitatives et soutien à l'innovation » : les crédits de l'ANR sont déversés vers l'ensemble des programmes « recherche » de la MIRES, au prorata du poids budgétaire de ces programmes. Cette méthode, préconisée par le CIAP pour les crédits de fonctionnement de l'agence, est appliquée à titre conservatoire à son budget d'intervention, imputé sur le programme à compter du PLF 2008 (ce qui accroît notablement les déversements de l'espèce par rapport à ceux effectués dans le cadre du PLF et de la LFI 2007). Une méthode plus élaborée, construite sur les éléments de programmation scientifique de l'ANR, sera mise en œuvre dans le cadre de la présentation du PLF 2009. Par ailleurs, les crédits destinés au transfert de technologie sont ventilés vers l'action « Soutien et diffusion de l'innovation » du programme « Recherche industrielle » ;
- action « Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche » : pour les conventions CIFRE permettant à des doctorants de préparer leur thèse dans une entreprise avec l'appui d'un laboratoire public, les crédits correspondants sont ventilés vers les actions « recherche universitaire ... » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » en fonction du nombre de conventions par champ disciplinaire des sujets de thèse recensés par l'Agence nationale de la recherche technologique (ANRT), gestionnaire délégué du dispositif. Pour les conventions CORTECHS visant pour leur part à favoriser l'insertion professionnelle des techniciens supérieurs pour développer la capacité d'innovation des PME au travers d'une subvention aux entreprises contractantes, les crédits sont déversés vers l'action « Soutien et diffusion de l'innovation » du programme « Recherche industrielle ». Enfin, les crédits réservés à l'accueil de post doctorants sont quant à eux destinés aux organismes de recherche qui rémunèrent ces jeunes chercheurs. Ils sont en conséquence ventilés vers les programmes de rattachement de ces organismes, au prorata des effectifs accueillis et des mensualités versées ;
- action « Renforcement des liens entre science et société » : les crédits de l'information scientifique et technique, dont les finalités recourent celles des moyens accordés aux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche à partir des actions « Diffusion des savoirs » ou « Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies » du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (ventilation interne), « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » (ventilation externe) sont déversés sur ces actions au prorata des crédits « recherche » des programmes concernés. Les crédits dédiés à la diffusion de la culture scientifique et technique sont quant à eux ventilés vers l'action « Opérateurs de la culture scientifique et technique » du programme « Recherche culturelle et culture scientifique » du ministère de la culture et de la communication, compte tenu de la proximité des objectifs poursuivis.

La ventilation (interne) des crédits des actions de soutien du volet « opérateurs » du programme reprend les principes énoncés auparavant pour l'ancien programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et rappelés ci-après.

Lors de la construction de ce programme, le choix a été fait d'identifier au sein des actions « Grandes infrastructures de recherche » et « Moyens généraux et d'appui à la recherche », les crédits de l'Etat que les opérateurs du programme affectent respectivement à leurs infrastructures communes de recherche (très grandes infrastructures de recherche –TGIR– et autres équipements et instruments scientifiques structurants, réseaux technologiques, centres et réseaux de calcul scientifique, observatoires, banques de données et collections), et à leurs fonctions support (échanges internationaux, formation permanente, action sociale, moyens informatiques communs scientifiques et de gestion hors TGIR, fonction immobilière, moyens généraux des services centraux et territoriaux, à l'exclusion des moyens généraux des unités de recherche). Cette option a été dictée, d'une part, par la difficulté de répartir ex ante de manière pertinente les crédits réservés à ces fonctions entre les actions correspondant à des finalités de politiques publiques et, d'autre part, par l'intérêt qu'offre, pour l'information du Parlement, leur individualisation, leur documentation et leur suivi.

Dans ces conditions, la budgétisation des subventions pour charges de service public des opérateurs du programme s'effectue en coûts directs et l'analyse de ces coûts permet de présenter parallèlement une maquette en coûts complets. A cet effet, dans une première étape, les crédits de l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » sont ventilés vers les autres actions du programme, sur la base des données issues du contrôle et de l'analyse de gestion des opérateurs.

Dans une seconde étape, les crédits de l'action « Très grandes infrastructures de recherche » (abondés d'une partie des crédits de l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche ») sont eux-mêmes ventilés vers les actions appartenant à l'ancien programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

FONCTIONS DE SOUTIEN EXTERNE ET MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS

Le programme bénéficie par ailleurs de fonctions de soutien rattachées à d'autres programmes :

- moyens en personnel, inscrits au programme « Formations supérieures et recherche universitaire », des structures de l'administration centrale dédiées à la recherche qui sont placées sous l'autorité de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret d'attributions du 31 mai 2007) : direction générale de la recherche et de l'innovation, délégation aux usages de l'internet, bureau du cabinet ;
- moyens en personnel et de fonctionnement, inscrits au même programme, de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), autorité administrative indépendante chargée d'évaluer les activités de recherche et d'enseignement des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur ;
- moyens en personnel, inscrits au programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (mission « Enseignement scolaire »), des structures de l'administration centrale exerçant des fonctions transversales qui sont placées sous l'autorité conjointe des ministres de l'éducation nationale (décret d'attributions du 25 mai 2007) et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret d'attributions du 31 mai 2007) : directions d'appui regroupées au sein du secrétariat général, inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, médiateur de l'éducation nationale, haut fonctionnaire de défense et de sécurité.

De manière à construire la dépense complète prévisionnelle du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », les crédits de ces fonctions de soutien font l'objet de déversements vers les actions de politique publique du programme (actions 5 à 12) selon des modalités qui sont détaillées dans la présentation de l'analyse des coûts des programmes d'origine.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Après ventilation des fonctions de soutien et de pilotage, les crédits budgétaires du programme diminuent globalement de 15,2%. Ce recul s'explique pour l'essentiel par le déversement des crédits de pilotage du programme (actions 1 à 4), notamment des crédits de l'ANR (à hauteur de 13,8 points), vers les autres programmes de la MIRE.

Sur le périmètre des seules actions de politique publique du programme (actions 5 à 12), la progression des crédits atteint 32,4% dont 22,2 points sont dus à la ventilation interne des fonctions de soutien du programme (grandes infrastructures et moyens généraux des opérateurs) et 9,5 points à la ventilation interne des crédits de pilotage de la mission.

PROGRAMME 187

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	284
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	286
Présentation du programme et des actions	293
Objectifs et indicateurs de performance	299
Justification au premier euro	306
Opérateurs	314
Analyse des coûts du programme et des actions	342

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Gilles BLOCH

Directeur général de la Recherche et de l'Innovation

Responsable du programme n° 187 : Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Le programme finalisé « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » répond aux enjeux sociétaux et économiques en matière de gestion durable des milieux et des ressources, aux différentes échelles, du local au planétaire. Déclinés en ingénierie des écosystèmes et des milieux physiques, production minérale, agricole et alimentaire, technologies de transformation et technologies environnementales, gestion de l'eau et des ressources minérales, des territoires et des espaces terrestres et maritimes, les enjeux se mesurent également en sécurité, prévention des risques naturels et anthropiques, attractivité des territoires et autres effets positifs pour le bien-être des populations.

Les effets attendus du programme sont la production de connaissances et de systèmes d'information, la conception de « trajectoires d'innovation » valorisant les acquis, la surveillance et l'alerte, l'expertise et la mise à disposition de données complexes et structurées, et la mobilisation sur des objectifs finalisés des recherches du meilleur niveau dans les différentes disciplines scientifiques.

Le programme se donne comme ambitions de combiner l'excellence, la visibilité européenne et mondiale et le caractère pluridisciplinaire et finalisé des recherches scientifiques et technologiques qu'il conduit, et de participer activement aux réflexions prospectives menées en France, en Europe et dans le monde.

Réunis en un ensemble original, les opérateurs du programme contribuent au succès de secteurs socio-économiques majeurs pour la France (productions minérales, agricoles et alimentaires, tourisme, eau et environnement), au développement du tissu économique et social dans les zones rurales et péri-urbaines, et au développement de secteurs à fort potentiel comme l'aquaculture et les énergies renouvelables issues du sous-sol (géothermie) et de l'agriculture. Ils permettent à la France d'assumer sa responsabilité sur l'un des plus grands espaces maritimes présent dans les deux hémisphères, et de jouer un rôle de premier plan en Europe et dans le monde sur les grandes questions de la planète : changements climatiques, biodiversité, écosystèmes et ressources terrestres et marins, énergies renouvelables, développement des pays du Sud.

Avec une image restant à clarifier et à consolider auprès du grand public, la recherche et la technologie jouent dans ces secteurs un rôle croissant, tant pour la compétitivité des entreprises que pour l'appui aux politiques publiques, qu'il s'agisse d'anticiper et d'atténuer des risques naturels, sanitaires et environnementaux, d'améliorer la qualité des produits et services, et de permettre à la France de jouer un rôle actif de premier plan sur l'environnement. Ce dernier axe désormais majeur des engagements internationaux de la France se traduit par sa participation à plus de 500 traités et autres accords internationaux dont 323 ont un caractère régional.

Chacun des opérateurs du programme développe une politique de partenariat avec les acteurs socio-économiques privés et publics. Au plan local, ils contribuent aux contrats de projet Etat-Région ; au plan national, ils assurent des missions spécifiques d'expertise et d'études à destination des ministères chargés de l'agriculture, de l'industrie et de l'équipement, de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, de l'outre-mer et des affaires étrangères ; leurs expertises irriguent les travaux d'élaboration et de réalisation des grandes actions gouvernementales sur l'environnement, la santé, le climat, la biodiversité, le développement durable, l'aménagement et l'énergie. Ils s'impliquent fortement dans les pôles de compétitivité et la mise en œuvre des nouveaux outils du Pacte pour la recherche : réseaux thématiques de recherche avancée et pôles de recherche et d'enseignement supérieur. Ils se sont engagés résolument dans le processus d'amélioration de la qualité des services fournis aux acteurs économiques, trois d'entre eux ayant d'ores et déjà obtenu un label Carnot.

Ils contribuent à la construction de l'espace européen de la recherche, à l'élaboration et la réalisation du Programme cadre de recherche et de développement (PCRD), et à la feuille de route sur les très grandes infrastructures de recherche.

Ils apportent un appui scientifique à la mise en œuvre des politiques communautaires : directive cadre sur l'eau et la future stratégie marine européenne, politique agricole commune, réglementation sur l'évaluation et l'enregistrement des substances chimiques (REACH).

Les objectifs et les indicateurs concernent pour l'essentiel l'efficacité socio-économique, traduisant la nature finalisée des recherches menées par les opérateurs du programme. Ils sont construits pour mesurer d'une part l'amélioration de la place des opérateurs du programme dans l'espace de la recherche en France, en Europe et dans le monde, notamment en direction des pays du Sud, et d'autre part l'efficacité et l'efficacités des recherches pour les utilisateurs et clients directs, en particulier pour une catégorie d'utilisateurs et de clients de la recherche que sont les autorités publiques en charge de la gestion des milieux et des ressources.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

- INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme
- INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

■ OBJECTIF 2 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des filières économiques associées par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

- INDICATEUR 2.1 : Efficacité de la politique de valorisation
- INDICATEUR 2.2 : Efficience de la politique de valorisation
- INDICATEUR 2.3 : Intensité du partenariat avec les entreprises exprimée par la part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources de recherche totales des opérateurs du programme

■ OBJECTIF 3 : Mobiliser les connaissances en appui aux politiques publiques

- INDICATEUR 3.1 : Proportion des ETP (équivalent temps plein) annuels consacrés par les établissements du programme aux expertises, avis et productions de données pour des donneurs d'ordre publics

■ OBJECTIF 4 : Contribuer au développement du Sud par le partenariat scientifique et technologique

- INDICATEUR 4.1 : Intensité du partenariat scientifique et technologique des opérateurs du programme avec les pays du Sud
- INDICATEUR 4.2 : Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme

■ OBJECTIF 5 : Consolider l'Europe de la recherche

- INDICATEUR 5.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD)
- INDICATEUR 5.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD)
- INDICATEUR 5.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FDC et ADP attendus en 2008
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	263 163 319	
02 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	254 677 372	
03 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	86 372 797	
04 Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	72 954 285	
05 Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	162 406 049	
06 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	68 584 144	
07 Grandes infrastructures de recherche	54 145 641	
08 Moyens généraux et d'appui à la recherche	258 508 820	
Totaux	1 220 812 427	

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FDC et ADP attendus en 2008
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	263 163 319	
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	254 677 372	
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	86 372 797	
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	72 954 285	
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	162 406 049	
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	68 584 144	
07	Grandes infrastructures de recherche	54 145 641	
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche	258 508 820	
Totaux		1 220 812 427	

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187

CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions FDC et ADP 2007
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	250 050 372	
02 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	243 022 351	
03 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	82 315 666	
04 Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	69 477 944	
05 Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	153 963 520	
06 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	64 960 966	
07 Grandes infrastructures de recherche	53 198 698	
08 Moyens généraux et d'appui à la recherche	246 127 408	
Totaux	1 163 116 925	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions FDC et ADP 2007
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	250 050 372	
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	243 022 351	
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	82 315 666	
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	69 477 944	
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	153 963 520	
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	64 960 966	
07	Grandes infrastructures de recherche	53 198 698	
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche	246 127 408	
Totaux		1 163 116 925	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	198 491 912	198 491 912
02 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	228 067 874	228 067 874
03 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	96 241 210	96 241 210
04 Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	114 506 967	114 506 967
05 Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	139 343 109	139 343 109
06 Diffusion, transfert et valorisation des connaissances scientifiques, des technologies et des compétences	64 952 370	64 952 370
07 Conception et gestion d'infrastructures pour la recherche et l'appui aux politiques publiques	50 830 894	50 830 894
08 Moyens généraux	76 439 521	76 439 521
Totaux	968 873 857	968 873 857

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	198 491 912	198 491 912
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	228 067 874	228 067 874
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	96 241 210	96 241 210
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	114 506 967	114 506 967
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	139 343 109	139 343 109
06	Diffusion, transfert et valorisation des connaissances scientifiques, des technologies et des compétences	64 952 370	64 952 370
07	Conception et gestion d'infrastructures pour la recherche et l'appui aux politiques publiques	50 830 894	50 830 894
08	Moyens généraux	219 823 746	219 823 746
Totaux		1 112 258 082	1 112 258 082

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

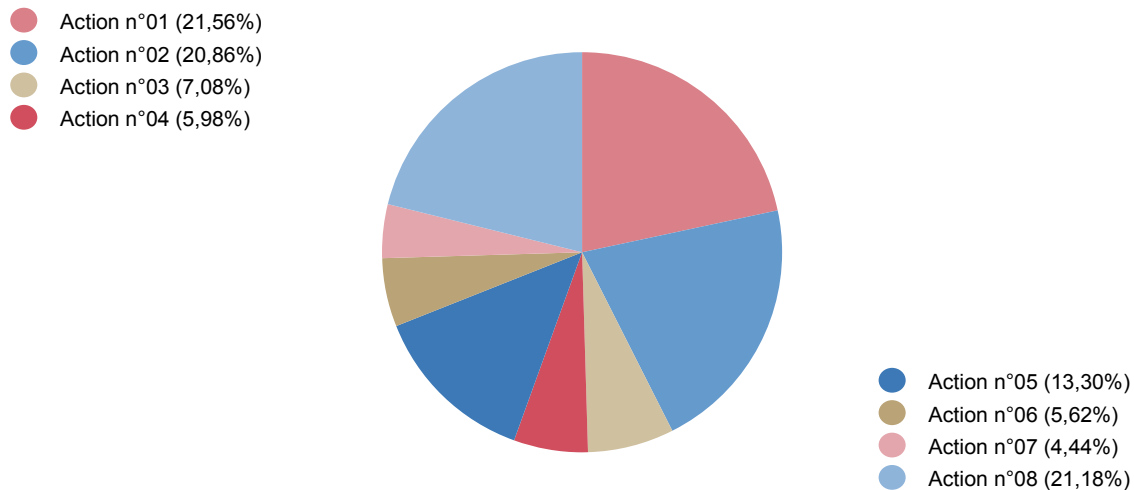
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	Consommés en 2006	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	968 873 857	1 163 116 925	1 220 812 427	1 112 258 082	1 163 116 925	1 220 812 427
Subventions pour charges de service public	968 873 857	1 163 116 925	1 220 812 427	1 112 258 082	1 163 116 925	1 220 812 427
Totaux	968 873 857	1 163 116 925	1 220 812 427	1 112 258 082	1 163 116 925	1 220 812 427

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	263 163 319	263 163 319
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	254 677 372	254 677 372
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	86 372 797	86 372 797
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	72 954 285	72 954 285
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	162 406 049	162 406 049
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	68 584 144	68 584 144
07	Grandes infrastructures de recherche	54 145 641	54 145 641
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche	258 508 820	258 508 820
Totaux		1 220 812 427	1 220 812 427

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2008



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 187 « recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » a l'ambition de constituer un pôle de référence de recherche scientifique et technologique et d'expertise de niveau mondial pour développer la gestion durable des milieux et la mise en valeur des ressources naturelles et des produits qui en sont issus, répondant aux besoins des sociétés du Nord comme du Sud en matière d'appui au développement et de gestion des risques sanitaires et environnementaux.

Mis en œuvre par six établissements publics de recherche finalisée (INRA, IRD, CEMAGREF, BRGM, CIRAD, IFREMER) dont les ressources proviennent de l'Etat et de leurs activités contractuelles, il constitue un ensemble original de structuration de la recherche française susceptible d'éclairer les choix des pouvoirs publics et de contribuer à renforcer la visibilité européenne et mondiale dans les domaines de l'environnement, la santé, l'alimentation, l'énergie, la gestion des risques et des interactions entre les sociétés humaines et les milieux.

Les opérateurs du programme fondent leurs orientations stratégiques sur les enjeux des sociétés du Nord et du Sud, qu'ils traduisent en questions et objets de recherche et en activités assurant la cohérence entre trois dimensions :

- la production de connaissances scientifiques, de technologies et de savoir-faire ;
- la diffusion et la valorisation des résultats obtenus ;
- l'expertise en appui aux politiques publiques.

Ils contribuent au développement durable et éclairent la gestion des risques dans les domaines d'application qu'ils partagent :

- les milieux naturels et exploités et leur biodiversité, les ressources géologiques, hydrologiques, et les écosystèmes vivants terrestres et aquatiques ;
- les systèmes de production et de transformation qui leur sont associés ;
- l'alimentation, les produits et la sécurité des aliments ;
- les grandes endémies et les maladies émergentes ;
- la relation des sociétés à leur environnement et la gestion des territoires.

Ils couvrent un ensemble de disciplines scientifiques constituant un atout pour conduire des approches multidisciplinaires apportant connaissances scientifiques, expertises et aides à la décision pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Ils participent, aux niveaux local et international, au débat ouvert sur la façon dont les sociétés peuvent exprimer leurs demandes et intégrer leurs priorités dans les démarches de la recherche, et contribuent à la construction conjointe de programmes de recherche finalisée avec les acteurs concernés, entreprises, collectivités publiques, associations, organisations non gouvernementales.

Les actions communes déjà réalisées illustrent les potentialités dans des programmes de recherche (biodiversité, ressources génétiques, agriculture, forêt, aquaculture, développement durable), des initiatives structurantes (GIE QUAE pour l'édition scientifique, gestion commune de la flotte océanographique, fonds de ressources génétiques, observatoires permettant de recueillir sur de longues périodes des données fiables et régulières pour comprendre et modéliser la dynamique des écosystèmes : environnement, sols, pêche, etc), et la réalisation d'expertises collectives (INRA et CEMAGREF sur l'impact des pesticides sur les milieux et l'environnement, CIRAD et INRA sur l'effet à long terme du Chlordécone utilisé aux Antilles pour le traitement des bananiers).

En outre-mer, la coordination permanente au sein du groupement B2C3I a permis des opérations communes : la création d'un groupement d'intérêt scientifique pour l'étude de la gestion durable des écosystèmes forestiers tropicaux humides guyanais, la constitution d'un pôle Mer pour la pêche, l'aquaculture et l'environnement littoral sur l'île de la Réunion, la mise en place de l'ERANET BIOME (6ème PCRDT) au service de la gestion durable de la biodiversité marine et terrestre des environnements les plus exposés, et la constitution du pôle de recherche agro-environnemental de la Martinique.

Le programme est structuré en huit actions qui déclinent les domaines d'application partagés :

- cinq actions qui déclinent les domaines de recherche associés à des enjeux de société ;
- trois actions transversales qui concernent la valorisation, l'expertise et la gestion de la recherche par les établissements.

Le pilotage par objectifs stratégiques se traduit par des contrats pluriannuels entre l'Etat et ces établissements, précisant les objectifs prioritaires visés. Des indicateurs associés permettent d'en suivre annuellement la réalisation. Le responsable de la performance globale du programme est le directeur général de la recherche et de l'innovation.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité
- ACTION n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés
- ACTION n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés
- ACTION n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être
- ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels
- ACTION n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies
- ACTION n° 07 : Grandes infrastructures de recherche
- ACTION n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01**Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité****21,6 %**

La finalité de l'action est de développer une gestion durable des différents milieux, qu'ils soient anthropisés ou non, grâce à une connaissance écosystémique de leurs ressources et de leurs usages, au bénéfice des populations qui y vivent. Elle est fondée sur un partage durable et négocié des revenus générés, aux échelles locale, régionale ou mondiale. Elle prend en compte la diversité des enjeux économiques, écologiques et sociaux, en particulier le respect de la qualité des milieux, en relation avec les engagements internationaux de la France.

Les opérateurs du programme hiérarchiseront les impacts anthropiques sur les milieux et les ressources dans un contexte prévisible de changements globaux et d'exploitation renforcée des ressources, notamment en vue d'établir un corpus de connaissances pour la constitution d'une véritable ingénierie des systèmes écologiques.

Les opérateurs du programme mettront à disposition des gestionnaires les connaissances et méthodes nécessaires pour atteindre les objectifs de gestion durable de la biodiversité, compatibles avec la pérennité des systèmes de production et dans le respect des équilibres économiques et naturels.

ACTION n° 02**Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés****20,9 %**

La finalité de l'action est de faire évoluer les modes de production vers l'exploitation durable des ressources et des milieux, grâce à des pratiques et des technologies adaptées, qui réduisent les impacts négatifs sur les ressources, les habitats et l'environnement en général, tout en améliorant la sécurité des acteurs. Les domaines d'intervention sont multiples : agriculture, aquaculture, pêche, élevage, exploitation des ressources minérales et naturelles.

L'accent est mis sur la maîtrise de la qualité des produits, et en particulier des aliments, lors de la mise en œuvre des procédés de transformation et de conservation.

ACTION n° 03**Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés****7,1 %**

Tout système technique de production s'inscrit dans un champ social et économique qui conditionne ses relations avec son environnement et son efficacité productive.

La finalité de l'action est de transformer les rapports entre les divers acteurs, socio-économiques, professionnels, publics et décideurs, pour définir une nouvelle approche des conflits d'usage des ressources et des milieux dans une perspective de gestion durable. Il s'agira de concilier biens publics et productions marchandes dans une optique multifonctionnelle et respectueuse de chacun, de gérer des processus de développement local diversifiés, d'aider les acteurs à affronter de nouveaux arbitrages pour l'occupation de l'espace et l'accès aux ressources.

Pour mieux évaluer l'impact des mesures de gestion actuelles ou prévisibles, les opérateurs du programme renforceront le réseau de gestion des données d'observation des ressources, des milieux et des usages, développeront l'information économique, amélioreront les diagnostics sur l'état de l'exploitation et de l'évolution des ressources. A titre d'exemple, une nouvelle gouvernance de l'eau devrait permettre de concilier décentralisation et solidarités financières, sociales, environnementales aux diverses échelles de temps, notamment à moyen-long terme.

ACTION n° 04**Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être**

6 %



La finalité de l'action est de mieux connaître la qualité des aliments, leur mode d'assimilation et les phénomènes associés à l'appétence qu'ils créent aux niveaux individuel et collectif.

Un premier aspect concerne la nutrition, en relation avec les besoins physiologiques des individus et la capacité des aliments, naturels ou transformés, à satisfaire leurs besoins essentiels (concentration en nutriments, oligo-éléments, vitamines...). Leurs effets, négatifs ou positifs sur la santé, sont étudiés.

La traçabilité des produits, la protection et la promotion des appellations d'origine contrôlée, notamment au niveau européen, la connaissance des éléments qui déterminent le goût constituent un autre aspect de l'action. Une meilleure compréhension des déterminants socio-économiques de la consommation entre également dans le champ de cette action.

ACTION n° 05**Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels**

13,3 %



La finalité de l'action est de maîtriser les éléments constitutifs de la notion de sécurité des individus et des populations, à tous les niveaux d'intervention possibles, y compris d'approvisionnement dans les diverses ressources qui conditionnent la croissance économique et la satisfaction des besoins des populations, en particulier pour les pays du Sud.

Compte tenu des effets attendus du changement climatique sur l'occurrence des phénomènes extrêmes (inondation, sécheresse, risques géologiques, etc.), il s'agira de comprendre et de prévoir les risques naturels, d'élaborer des stratégies de prévention et des outils de gestion de crise.

Les recherches concernent également la qualité des produits alimentaires en vue de la protection de la santé des consommateurs, par exemple l'amélioration et la surveillance de la santé des cheptels, ainsi que la mise au point de systèmes de production respectueux de l'environnement et compatibles avec les autres usages.

La mise en œuvre de systèmes de surveillance, notamment dans le cadre des grands programmes internationaux sur le climat et la surveillance de la Terre, formeront la base du corpus de connaissances nécessaires, qui intégrera également les retours d'expérience et les analyses historiques de ces phénomènes. On développera les outils, indicateurs et modèles permettant d'évaluer et de gérer les risques pour l'homme et les écosystèmes, notamment dans le cadre des politiques européennes et de l'application des règlements et directives cadres auxquels la France est tenue.

ACTION n° 06**Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies**

5,6 %



La production de connaissances, notamment en recherche finalisée, doit contribuer à une meilleure compréhension du monde et de l'impact des actions humaines. Ceci implique un partage des connaissances avec chacun des acteurs qui peuvent en tirer bénéfice, accompagné des questionnements mutuels nécessaires à un partenariat renforcé.

La diffusion de la connaissance nouvellement acquise au sein de la communauté scientifique nationale et internationale est une première exigence. Elle permet de situer la compétitivité de la France, par la mesure de la qualité des publications et leur taux d'impact. Elle doit également s'exercer aux divers niveaux du transfert du savoir, de l'école primaire à l'Université et à la formation par la recherche, par la participation à l'enseignement, mais également à des actions de sensibilisation et d'animation, à des expositions, permanentes ou temporaires, à des journées portes ouvertes. L'ouverture de nos laboratoires à l'accueil de chercheurs européens et d'autres pays du monde, juniors et seniors, contribue également au rayonnement de la France. A cet égard, les acteurs du programme affirment leur responsabilité particulière vis-à-vis des pays moins favorisés.

Elle doit permettre aux décideurs publics, collectivités, représentants de l'Etat, ministères, de s'appuyer sur les connaissances les plus récentes, selon une approche garantissant la prise en compte de l'ensemble des éléments pertinents de la chaîne des causes et des effets. L'expertise collective, dont la pratique sera développée, permettra de remplir au mieux ces conditions et offrira un cadre de réponse pertinent aux acteurs du programme.

Par leurs questionnements, notamment au travers de contrats de collaboration, les professionnels concernés par les activités du programme apportent leur concours à la définition de nouveaux objets de recherche, et, en retour, bénéficient des réponses qu'une communauté scientifique bien structurée peut leur offrir. Cette réponse prend de multiples formes : expertises spécifiques, transferts de savoir-faire, licences d'exploitation, formation concertée par la recherche. La prise de brevets et de certificats d'obtention végétale protège le savoir-faire français, ainsi que la participation aux réflexions sur la normalisation européenne. La production de guides à usage des professionnels, de manuels techniques et de publications dans des revues spécialisées participe également de cette action.

ACTION n° 07

Grandes infrastructures de recherche

4,4 %



La finalité de l'action est de diffuser à la communauté scientifique nationale, et en collaboration avec elle, les moyens propres à l'acquisition et la qualification de données sur les ressources et les milieux, d'en assurer la disponibilité ainsi que de faciliter l'accès aux grandes banques de données mondiales.

Les très grands équipements, comme la flotte océanographique et les engins d'exploration du milieu marin, constituent des exemples d'infrastructures mutualisées et ouvertes.

Les banques de données ou les collections, mises à la disposition de la communauté scientifique, des responsables des politiques publiques ou du grand public sont des instruments essentiels pour le développement des connaissances et de l'expertise, en particulier dans le domaine de l'environnement et des risques. Elles s'appuient sur des observatoires de recherche en environnement et des réseaux de surveillance, dont l'efficacité est tributaire des progrès de la science et de la technologie, notamment dans le domaine de la mesure.

En 2008 comme en 2006 et 2007, cette action concerne le BRGM, l'IFREMER et l'IRD.

ACTION n° 08

Moyens généraux et d'appui à la recherche

21,2 %



Les moyens généraux du programme regroupent les moyens généraux de chaque opérateur. Les objectifs à atteindre sont une harmonisation des systèmes d'information de gestion, de contrôle de gestion et de gestion des emplois et des compétences, malgré les disparités actuelles liées, notamment, aux différents statuts des opérateurs.

Par ailleurs, les modes de gouvernance et de gestion des opérateurs devraient évoluer progressivement avec la mise en place de l'espace européen de la recherche et le développement des partenariats scientifiques au niveau mondial.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

La production de connaissances nouvelles en recherche à dominante finalisée résulte d'une démarche intégrative d'éléments disciplinaires soumis aux mêmes approches et aux mêmes critères que ceux émanant de travaux plus fondamentaux, mais construits en réponse à des besoins exprimés par des tiers. Elle est confrontée à un besoin croissant de conceptualisation et de modélisation et crée les connaissances « amont » qui lui sont nécessaires. La recherche finalisée partage avec la recherche non orientée l'impératif d'excellence et de compétitivité internationale, qui se mesure avec les mêmes indicateurs de performance : publications et indices d'impact.

Le maintien de la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme constitue en soi une performance, compte tenu de l'entrée en concurrence directe de nouveaux acteurs au niveau européen et surtout, au niveau mondial, des pays d'Asie tels que la Chine et l'Inde.

INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
exprimée par la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique européenne (UE 25)	%	0,8 (réalisation 2003)	0,8 (réalisation 2004)	0,8		0,8	0,9
exprimée par la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique mondiale	%	0,3 (réalisation 2003)	0,3 (réalisation 2004)	0,3		0,3	0,35

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur permet de mesurer la part des publications de niveau international des opérateurs du programme au niveau de l'Union européenne et du monde. Chacun des établissements du programme identifie les articles qu'il a produits dans la base de données, en sciences de la matière et de la vie. L'évaluation de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) pose actuellement des problèmes de disponibilité. L'absence à ce jour d'univers de référence internationale comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a toutefois lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS.

Une fois le repérage fait avec l'ensemble des établissements, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs opérateurs du programme) sont éliminés pour déterminer le périmètre des articles du programme.

L'OST calcule alors la part des articles produits par les opérateurs du programme dans la production européenne (UE25) et mondiale.

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs / nombre d'articles de référence (UE25, monde). Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles. Afin de lisser les chocs éventuels liés à l'évolution constante du périmètre de la base de référence, l'indicateur est calculé en moyenne triennale glissante comme il est d'usage en bibliométrie : la valeur indiquée en année n est la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2. Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Source des données : Thomson Scientific- Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Limites et biais connus : la base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. La base de données ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine ont été ici pris en compte.

INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Reconnaissance scientifique des établissements du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme	Indice	N.D. (réal. 2002 : 0,86)	N.D. (réal. 2003 : 0,86 provisoire)	0,87		0,88	0,9

Précisions méthodologiques

Cet indice est la valeur moyenne de la part de citations recueillies par chaque article, dans la base maintenue par l'OST, pour l'ensemble des articles du programme, au cours des deux années suivant leur publication.

Il exprime l'impact sur la recherche internationale des connaissances produites par les établissements du programme.

Disponibilité : immédiate, à partir de l'indicateur précédent (indicateur de production). Il convient de noter que cet indicateur impose un délai supplémentaire de deux années avant l'obtention des données, mais qu'il constitue un indicateur essentiel de la performance du programme. **Les données les plus récentes disponibles concernent par construction les publications de l'année n-3** pour lesquelles l'indice d'impact à deux ans n'est définitif qu'au terme de l'année n-1 et n'est donc procurable qu'en année n. La prévision pour les articles de 2007 a été extrapolée au regard des valeurs connues et de la cible.

Mode de calcul :

L'indice calculé est la part des citations à 2 ans des opérateurs (%) / part des publications des opérateurs (%). Il est en compte fractionnaire, c'est à dire en tenant compte du nombre des laboratoires signataires des articles, pour assurer la robustesse de l'indicateur.

Source des données : Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Limites et biais connus : la base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. La base de données ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine ont été ici pris en compte.

OBJECTIF n° 2 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des filières économiques associées par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

Cet objectif se propose d'analyser l'activité des six opérateurs du programme dans leur relation avec les secteurs professionnels concernés, en fonction des finalités socio-économiques de leurs travaux. Leur performance sera mesurée grâce à plusieurs indicateurs qui intègrent leur capacité d'innovation dans les domaines de la gestion des milieux et des ressources, mais aussi de l'impact sur les filières économiques. Au-delà de la prise en compte des brevets, des licences et des logiciels ainsi que des redevances qui en résultent, les certificats d'obtention végétale (COV) constituent un marqueur original et spécifique au programme. L'importance accordée au partenariat s'accompagne dans ce programme de recherche finalisée d'une analyse des transferts de savoir faire, qui constitue une demande forte du secteur privé.

Le maintien de la part des dépôts de brevet des opérateurs du programme constitue en soi une performance, compte tenu de la croissance prévue des nouveaux pays membres en Europe.

INDICATEUR 2.1 : Efficacité de la politique de valorisation

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par des déposants français	%	0,3	0,3	0,22	0,3	0,3	0,22
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par des déposants européens	%	0,05	0,04	0,03	0,04	0,04	0,03
Nombre de brevets, certificats d'obtention végétale et logiciels déposés par les opérateurs du programme	Nombre	96	99	108	94	94	124

Précisions méthodologiques

Cet indicateur permet de mesurer la part des demandes de dépôts de brevets faites par les opérateurs du programme, en référence française ou européenne (UE 25), enregistrées à l'OEB (Office européen des brevets) en demandes directes et en PCT (Patent Cooperation Treaty) - cette voie permet à tout déposant, où qu'il soit dans le monde, de déposer une demande de brevets simultanément dans 120 pays.

Mode de calcul : nombre de demandes déposées par les opérateurs du programme/ nombre de demandes enregistrées à l'OEB en référence française et européenne.

Limites et biais connus : toutes les demandes de brevets n'aboutissent pas à une délivrance, mais elles reflètent convenablement l'activité inventive. Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Sous indicateur n°4 : nombre de brevets, certificats d'obtention végétal (COV) et logiciels déposés par les opérateurs du programme.

Mode de calcul :

Les données sont fournies par les opérateurs et agrégées par le coordinateur du programme.

Sont totalisés les nombres annuels de brevets et demandes prioritaires déposés en France ou à l'étranger (à l'exclusion des extensions géographiques), de logiciels déposés à l'Agence de protection des programmes et commercialisés, et de certificats d'obtention végétale.

Limites et biais connus :

Les dépôts de marques ne sont pas pris en compte.

INDICATEUR 2.2 : Efficience de la politique de valorisation

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Efficience de la politique de valorisation exprimée par le ratio "produits des redevances sur brevets, COV et logiciels et licences / dépenses liées aux frais de propriété intellectuelle"	Ratio	3,4	3,6	3,7	3,9	4,0	4

Précisions méthodologiques :

Source des données : Les données sont extraites par les opérateurs de leurs systèmes de gestion et agrégées par le coordinateur du programme.

Mode de calcul :

Numérateur : produit des redevances.

Dénominateur : dépenses externes liées au frais de propriété intellectuelle (dépôt, recherche d'antériorité, maintien).

Les données sont hors taxes.

A partir de la réalisation 2005, les chiffres sont présentés sous forme de moyenne triennale glissante avec deux chiffres significatifs. La réalisation 2005 est la moyenne des années 2003 à 2005.

Limites et biais connus : cet indicateur ne prend pas en compte les coûts internes des opérateurs liés à la valorisation.

INDICATEUR 2.3 : Intensité du partenariat avec les entreprises exprimée par la part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources de recherche totales des opérateurs du programme

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
EPST	%	1,8	N.D.	2		2,5	3
Autres établissements	%	4,44	N.D.	4,5		4,7	5

Précisions méthodologiques

Ces données sont obtenues par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) par une enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les organismes et services publics.

Mode de calcul

Numérateur : ressources des contrats de recherche passés avec les entreprises, publiques ou privées, françaises ou étrangères. Ces ressources intègrent les contrats passés avec des groupements d'entreprises (groupements professionnels, filières spécialisées, centres techniques ...).

Dénominateur : ressources des opérateurs pour travaux de recherche et développement. Les ressources totales prises en compte sont les ressources externes y compris les dotations budgétaires (fonctionnement et investissement).

Limites et biais connus

La progression de l'indicateur ne signifie pas automatiquement une évolution du volume des contrats mais peut traduire une évolution des subventions.

OBJECTIF n° 3 : Mobiliser les connaissances en appui aux politiques publiques

Dans un monde complexe où les choix locaux peuvent entraîner des conséquences mondiales, créant des solidarités de fait aux diverses échelles spatiales et temporelles, les décideurs publics souhaitent disposer des éléments nécessaires à la définition et la mise en oeuvre des politiques publiques. L'écoute de la demande sociale, et les besoins de connaissance qu'elle sollicite, constitue une des missions premières de ce programme, dont les domaines de recherche portent largement sur des biens collectifs. Cette demande est par nature multidisciplinaire et concerne, pour chaque discipline mobilisée, une part de l'activité de chacun des organismes. Cet effort essentiel du programme s'apprécie par la création des outils nécessaires et le nombre d'expertises, collectives ou non, d'avis, ainsi que par la constitution de recueils et banques de données, en appui aux politiques publiques. Sa performance se mesure par le nombre d'agents impliqués dans la réponse à la demande de donneurs d'ordre publics. Les principaux leviers d'actions pour atteindre cet objectif sont les programmes nationaux inter établissements, les GIP ou les GIE.

INDICATEUR 3.1 : Proportion des ETP (équivalent temps plein) annuels consacrés par les établissements du programme aux expertises, avis et productions de données pour des donneurs d'ordre publics

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Proportion des ETP (équivalent temps plein) annuels consacrés par les établissements du programme aux expertises, avis et productions de données pour des donneurs d'ordre publics.	%	6	6	6		6	6

Précisions méthodologiques :

Sont pris en compte les conventions avec les ministères techniques pour des opérations sortant du cadre de la recherche, les activités de surveillance (réseaux, sismique...) et les observatoires, ainsi que les contrats avec les directions générales techniques de la commission européenne (hors DG recherche) et les contrats d'expertise avec les organisations publiques étrangères et internationales.

Sources des données

Ces données sont fournies par les opérateurs, à partir des systèmes de suivi des temps intégrés à la comptabilité analytique ou d'enquêtes sur la répartition des personnels de recherche, et consolidées par le responsable du programme.

Méthode de calcul

Numérateur : ETPT annuels des opérateurs du programme consacrés aux expertises, avis et production de données pour les donneurs d'ordre publics, français ou étrangers.

Dénominateur : ETPT totaux des opérateurs.

Limites et biais connus :

Le dénominateur prend en compte, dans les effectifs totaux, des populations qui ne contribuent pas à l'activité d'expertise, notamment les doctorants, ce qui conduit à sous estimer l'effort réel de l'opérateur de recherche.

OBJECTIF n° 4 : Contribuer au développement du Sud par le partenariat scientifique et technologique

La plus grande partie de la biodiversité se trouve dans les pays du Sud, qui sont d'autre part confrontés à des défis majeurs en matière de développement, dont les conséquences ont également un impact sur le Nord. Par ailleurs, la France s'est toujours donné pour mission d'accompagner les pays moins favorisés dans leur développement selon une conception bien comprise de la solidarité et de la sécurité de la planète. Deux opérateurs principaux participent à cette action, considérée statutairement comme leur responsabilité première, le CIRAD et l'IRD. Les quatre autres opérateurs

du programme y contribuent également à des degrés divers et dans des champs d'application variés. Deux indicateurs ont été retenus pour mesurer la performance du programme, qui mettent l'accent sur la volonté de construire des partenariats équilibrés et respectueux avec les pays du Sud. L'indicateur n° 2 est complémentaire de celui conçu par le ministère des affaires étrangères dans le cadre du programme « Rayonnement culturel et scientifique » de la mission « Action extérieure de l'Etat », mais il mesure l'apport spécifique de la communauté scientifique au développement.

INDICATEUR 4.1 : Intensité du partenariat scientifique et technologique des opérateurs du programme avec les pays du Sud

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Intensité du partenariat scientifique et technologique des opérateurs du programme avec les pays du Sud, exprimée en nombre de scientifiques, en ETPT, dans un pays du Sud	ETPT	722	782		785	789	790

Précisions méthodologiques :

Source des données : l'indicateur est construit à partir des données de gestion fournies par les opérateurs.

Mode de calcul : il dénombre en ETPT toutes les missions réalisées par les opérateurs du programme dans les Pays du Sud, qu'il s'agisse d'agents expatriés, de missions de chercheurs, de thésards ou de post-doctorants ou d'autres personnels scientifiques et techniques. La liste des Pays du Sud retenue est celle qui figure dans le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission interministérielle « Aide publique au développement ».

Limites et biais connus : la mesure ayant été mise en place en 2006, la valeur indiquée pour 2006 sera la première période de 12 mois complète débutant dans le courant de l'année 2006. Pour les années suivantes, les valeurs seront mesurées pour les années calendaires.

INDICATEUR 4.2 : Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme.	%	12,4 (réalisation 2004)	N.D.	13,2		13,3	13,5

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur permet de mesurer la part des publications des opérateurs du programme en co-publication avec des partenaires des pays du Sud. La liste des pays du Sud retenue correspond à celle des pays en développement qui figure dans le programme « solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission interministérielle « aide publique au développement ».

Chacun des établissements du programme identifie les articles produits par ses laboratoires dans la base de données de la production scientifique internationale pour les sciences de la matière et de la vie. La base OST est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs.

Une fois ce repérage fait avec l'ensemble des établissements, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer le périmètre des articles du programme.

L'OST calcule alors la part des articles produits en co-publication avec des pays du Sud parmi les articles produits par les opérateurs du programme.

Source des données : Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs écrits en collaboration avec un pays du Sud/ nombre d'articles total des opérateurs.

Les données sont fournies sous forme de moyenne triennale glissante : par exemple la réalisation 2004 est la moyenne des réalisations 2002, 2003 et 2004.

OBJECTIF n° 5 : Consolider l'Europe de la recherche

La construction de l'offre de recherche du programme implique la prise en compte de la gestion durable des ressources et des milieux et la demande sociétale, y compris celle des secteurs professionnels associés. Elle ne se conçoit pas sans l'intégration de la dimension européenne, pertinente aussi bien en termes de gestion globale des systèmes sociaux et des écosystèmes, qu'en termes de compétitivité scientifique et économique.

L'espace européen constitue une opportunité unique de rassembler les compétences et les outils nécessaires pour gérer un monde dont la complexité doit de plus en plus être prise en compte. C'est un espace privilégié pour les marchés de nos entreprises et pour concrétiser la valorisation de nos recherches.

C'est également l'espace dans lequel se construisent la plupart des politiques publiques, dont les conséquences se mesurent au niveau local. C'est à tous les niveaux, des chefs d'Etat aux chercheurs, que la concertation des acteurs définit la politique de gestion durable et la participation aux grandes actions et aux grands programmes européens et internationaux qui en résultent.

Trois indicateurs ont été retenus pour mesurer la performance du programme : la participation des opérateurs aux instruments des PCRD (programmes cadre de recherche développement) ; leur implication dans la coordination des projets, qui traduit la reconnaissance de la France comme chef de file du domaine et sa capacité à en assumer l'animation et la dynamique ; leur degré de coopération européenne en termes de co-publications.

INDICATEUR 5.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD).	%	N.D.(2004 : mi-parcours du 6ème PCRD : 0,5)	0,6 (ensemble du 6ème PCRD)	n.s.	n.s.	0,6 (7ème PCRD)	0,6

Précisions méthodologiques :

La commission européenne maintient une base de données de projets qu'elle finance dans le cadre de ses programmes cadres de recherche développement (PCRD) : la base CORDIS. Les données sont validées, calibrées et structurées par l'OST (Observatoire des sciences et des techniques). Les projets sont agrégés sans double compte.

Mode de calcul : le chiffre de réalisation est le nombre de participations des opérateurs du programme sur le nombre total des participations aux projets financés à mi-parcours. Pour 2004, il s'agissait des données à mi-parcours du 6^{ème} PCRD (données provisoires : cf. infra).

Source des données : base Cordis, indicateurs OST.

Limites et biais connus : les programmes de l'Union européenne sont exécutés en continu sur une base pluriannuelle. Les indicateurs sont renseignés pour l'exécution à mi-programme et en fin de programme. Le calendrier de déroulement des appels d'offres et de l'alimentation de la base CORDIS est tel que la donnée définitive pour l'ensemble du 5^{ème} PCRD n'a été stabilisée qu'en 2006. Elle est de 0,6. La donnée 2004 (0,5) qui concerne le mi-parcours du 6^{ème} PCRD (2002-2006) reste provisoire. **Les prévisions 2007 et 2008 pour le 7^{ème} PCRD (2007-2013) ne peuvent être fournies avant le mi-parcours en 2009 ou 2010** (mention n.s.).

INDICATEUR 5.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD).	%	1,3 (mi-parcours du 6ème PCRD)	1,4 (ensemble du 6ème PCRD)	1,4	n.s.	1,5 (7ème PCRD)	1,5

Précisions méthodologiques

Source des données : données Cordis, indicateur OST

La Commission européenne maintient une base de données de projets qu'elle finance dans le cadre de ses programmes cadres de recherche développement (PCRD) : la base CORDIS.

Les données sont validées, calibrées et structurées par l'OST (Observatoire des sciences et des techniques).

Les projets sont agrégés sans double compte.

Les programmes cadres de l'Union européenne sont organisés sur une base pluriannuelle. Les indicateurs sont donc calculés pour chaque programme cadre à mi-programme et en fin de programme.

Mode de calcul

Numérateur : nombre de projets coordonnés par des opérateurs du programme.

Dénominateur : nombre total de projets (= nombre total de coordinations).

Le chiffre de réalisation pour 2005 est la part cumulée des projets coordonnés par les opérateurs du programme parmi les projets à mi-parcours du 6^{ème} PCRD.

Limites et biais connus

Chaque programme cadre a une philosophie et une structure qui diffère des précédents.

Les prévisions 2007 et 2008 pour le 7^{ème} PCRD (2007-2013) ne peuvent être fournies avant le mi-parcours en 2009 ou 2010 (mention n.s.).

INDICATEUR 5.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE25) dans les articles des opérateurs du programme	%	N.D. (réal. 2004 : 20,3)	N.D.	21,3		21,5	22

Précisions méthodologiques :

La communauté scientifique est fortement interconnectée, une partie de ces relations gardant une trace exploitable dans les publications, notamment sous forme de co-signatures d'articles (co-publications).

La quantification des co-publications suppose une série de choix méthodologiques. Les co-publications sont mesurées ici en compte de présence : le fait de co-signer suppose l'établissement d'un « lien » entre co-signataires, indépendamment de la présence d'autres co-signataires. On prendra toutefois garde à l'interprétation des valeurs et des évolutions de cet indicateur très sensible.

Source des données

Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateur OST.

Mode de calcul

Nombre d'articles des opérateurs écrits en collaboration avec un pays de l'UE 25/ nombre d'articles total des opérateurs.

Les données sont fournies sous forme de moyenne triennale : la réalisation 2004 est la moyenne des réalisations 2002, 2003 et 2004. Les chiffres bruts sont respectivement de 19,9 % pour 2002, 20,1 % pour 2003, et 21,0 % pour 2004.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité		263 163 319	263 163 319		263 163 319	263 163 319
02 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés		254 677 372	254 677 372		254 677 372	254 677 372
03 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés		86 372 797	86 372 797		86 372 797	86 372 797
04 Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être		72 954 285	72 954 285		72 954 285	72 954 285
05 Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels		162 406 049	162 406 049		162 406 049	162 406 049
06 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies		68 584 144	68 584 144		68 584 144	68 584 144
07 Grandes infrastructures de recherche		54 145 641	54 145 641		54 145 641	54 145 641
08 Moyens généraux et d'appui à la recherche		258 508 820	258 508 820		258 508 820	258 508 820
Totaux		1 220 812 427	1 220 812 427		1 220 812 427	1 220 812 427

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2013

Action	CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2007	AE demandées pour 2008	CP demandés pour 2008 sur engagements antérieurs	CP demandés pour 2008 sur AE 2008	CP sur engagements à couvrir après 2008
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	83 910 000	11 990 000	11 990 000		11 990 000	
Totaux	83 910 000	11 990 000	11 990 000		11 990 000	

Totaux des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2008	CP sur engagements à couvrir après 2008
11 990 000	

Les contrats de projet Etat-région (CPER) 2007-2013

Les contrats de projets Etat-régions signés à la fin de l'année 2006 et au début de l'année 2007, détaillent la liste des projets que l'Etat et les collectivités locales s'engagent à soutenir dans les sept ans qui viennent. Ils représentent un engagement financier sur la période de 2,9 Md€ pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à comparer avec les 2,8 Md€ de la période précédente (2000-2006).

La partie consacrée à la recherche et à l'innovation, qui relève de la Direction générale de la recherche et de l'innovation, représente 22% de l'ensemble, soit un montant de 638,9 M€.

Les projets

Le principe de ces contrats consiste à structurer fortement la recherche et la diffusion technologique en direction des PME en région pour favoriser la compétitivité. C'est ainsi que la part du financement Etat (projets, équipements de recherche et transfert) affectée à des projets liés à des pôles de compétitivité est particulièrement élevée. Deux régions ont un taux supérieur à 75%, six régions ont un taux compris entre 50% et 75% et quatre régions entre 25 et 50%.

Les engagements des organismes du programme 187 s'élèvent à 84 M€, dont près de la moitié est assurée par l'INRA avec 46 M€.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007
(1)
1 163 116 925

CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007
(2)
1 163 116 925

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE demandées pour 2008	CP demandés sur AE antérieures à 2008 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2008	Total des CP demandés pour 2008	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2008
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
-143 384 225	1 220 812 427	0	1 220 812 427	1 220 812 427	

Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008
(9)

Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008
(10)

Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **
(11) = (8) - (9) - (10)

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2008 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		263 163 319	263 163 319
Crédits de paiement		263 163 319	263 163 319

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

— DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	263 163 319	263 163 319

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 263,163 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 121,369 M€ ; CEMAGREF : 17,474 M€ ; IRD : 54,350 M€ ; CIRAD : 24,619 M€ ; IFREMER : 33,283 M€ ; BRGM : 12,069 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		254 677 372	254 677 372
Crédits de paiement		254 677 372	254 677 372

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

— DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	254 677 372	254 677 372

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 254,677 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 166,485 M€ ; CEMAGREF : 10,083 M€ ; IRD : 17,538 M€ ; CIRAD : 35,941 M€ ; IFREMER : 15,635 M€ ; BRGM : 8,995 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		86 372 797	86 372 797
Crédits de paiement		86 372 797	86 372 797

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	86 372 797	86 372 797

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 86,373 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 34,949 M€ ; CEMAGREF : 5,596 M€ ; IRD : 17,153 M€ ; CIRAD : 9,479 M€ ; IFREMER : 19,196 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		72 954 285	72 954 285
Crédits de paiement		72 954 285	72 954 285

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	72 954 285	72 954 285

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 72,954 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 61,638 M€ ; IRD : 2,891 M€ ; CIRAD : 8,426 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		162 406 049	162 406 049
Crédits de paiement		162 406 049	162 406 049

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	162 406 049	162 406 049

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 162,406 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 94,681 M€ ; CEMAGREF : 8,605 M€ ; IRD : 28,524 M€ ; CIRAD : 20,011 M€ ; IFREMER : 2,787 M€ ; BRGM : 7,799 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		68 584 144	68 584 144
Crédits de paiement		68 584 144	68 584 144

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	68 584 144	68 584 144

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 68,584 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 15,251 M€ ; CEMAGREF : 1,267 M€ ; IRD : 28,910 M€ ; CIRAD : 8,426 M€ ; IFREMER : 6,192 M€ ; BRGM : 8,539 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 07 : Grandes infrastructures de recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		54 145 641	54 145 641
Crédits de paiement		54 145 641	54 145 641

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	54 145 641	54 145 641

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 54,146 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (IRD : 3,805 M€ ; IFREMER : 42,200 M€ ; BRGM : 8,141 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

Le détail par organisme des très grandes infrastructures de recherche est explicité dans le tableau ci-dessous.

Opérations	Description succincte	AE	CP
Flotte	Navires de recherches océanographiques "Alis" et "Antéa", équipements et engins embarqués	3 805 000	3 805 000
Total IRD		3 805 000	3 805 000
Flotte	Navires hauturiers ("Thalassa", "Pourquoi pas ?", "Le Suroit") et côtiers ("L'Europe", "Gwen Drez", "Thalia"), équipements et engins sous-marins	41 300 000	41 300 000
"Atalante"	Modernisation à mi-vie du navire de recherches océanographiques	900 000	900 000
Total IFREMER		42 200 000	42 200 000

ACTION n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		258 508 820	258 508 820
Crédits de paiement		258 508 820	258 508 820

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	258 508 820	258 508 820

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 258,509 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 141,068 M€ ; CEMAGREF : 9,766 M€ ; IRD : 43,364 M€ ; CIRAD : 24,750 M€ ; IFREMER : 28,175 M€ ; BRGM : 11,386 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	968 873 857	1 112 258 082	1 163 116 925	1 163 116 925	1 220 812 427	1 220 812 427
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux	968 873 857	1 112 258 082	1 163 116 925	1 163 116 925	1 220 812 427	1 220 812 427

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Prévision 2008
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	16 870	17 301	17 424

Le PLF 2008 prévoit une progression de 122,0 ETPT des effectifs rémunérés par les opérateurs du programme, hors plafond ministériel. Cette évolution intègre :

- l'extension en année pleine des mesures de créations d'emplois en EPST prévues en LFI 2007, à savoir, pour le programme, 19 postes de chercheurs, 59 postes d'ITA et 36 CDD d'accueil de haut niveau. Ces EAP se traduisent par 85,5 ETPT supplémentaires (dont 14,3 pour les chercheurs, 44,3 pour les ITA et 27,0 pour les CDD de haut niveau) ;
- l'extension en année pleine de la création de 50 CDI au profit des EPIC du programme en LFI 2007, soit 37,5 ETPT supplémentaires ;
- l'intégration de la suppression d'un ETPT de l'INRA au titre du transfert des moyens des services de contrôles budgétaires et comptables ministériels au profit des services du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)		840				855		
CEMAGREF - Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF)		994				1 108		
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)		1 788				1 810		
INRA - Institut national de la recherche agronomique (INRA)		9 623				10 019		
IRD - Institut de recherche pour le développement (IRD)		2 111				2 180		
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)		1 514				1 329		
Totaux		16 870				17 301		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES (BRGM)

Textes statutaires

Décrets n°59-1204 et n°59-1205 modifiés par les décrets n°66-849 du 14 novembre 1966, n°77-976 du 20 août 1977, n°84-450 du 14 juin 1984, n°98-561 du 1er juillet 1998, n°99-47 du 22 janvier 1999, n° 2004-991 du 20 septembre 2004, décret n°2006-402 du 4 avril 2006.

Missions

Le BRGM est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la triple tutelle des ministères chargés de la recherche, de l'industrie et de l'environnement.

Le BRGM poursuit 4 missions :

- l'activité de recherche (progrès des connaissances des sciences de la Terre, mise au point et validation de modèles et de procédés, d'instruments et de logiciels) ;
- l'activité de service public (actions d'observation et d'expertise en appui aux politiques publiques effectuées pour le compte de l'Etat, d'établissements publics, d'agences d'objectifs ou de collectivités locales dans domaine de l'observation du sol et du sous-sol) ;
- l'activité internationale (les équipes du BRGM sont présentes dans plus de 40 pays où elles interviennent pour le compte d'Etats, de sociétés publiques, d'industriels ou d'organismes de financement internationaux, soit dans un cadre de coopération, soit dans un cadre commercial institutionnel) ;
- la prévention et la surveillance des anciens sites miniers métropolitains (gestion opérationnelle et technique des installations et dispositifs de sécurité transférés à l'Etat sur les anciens sites miniers, gestion des archives techniques minières dans le cadre du programme « Après-mines », délégué par le ministère chargé de l'Industrie dans le cadre du programme 174 « Energie et Matières Premières »).

Le BRGM est implanté dans chacune des régions françaises et intervient dans plus de 40 pays où il concourt à la politique de coopération de la France dans le monde.

Ces missions structurent les objectifs qui figurent au contrat pluriannuel signé avec l'Etat le 31 août 2005 pour la période 2005-2008. Elles s'exercent au sein des domaines suivants : ressources minérales ; eau ; aménagement et risques naturels géologiques ; environnement et pollutions ; météorologie de l'environnement ; cartographie et connaissances géologiques ; géothermie et séquestration du CO₂ ; systèmes d'information numérique.

Le contrat 2005-2008 entre l'Etat et le BRGM est structuré conformément à l'esprit de la LOLF en trois parties : objectifs, actions et moyens. Les objectifs du BRGM sont assis sur une analyse du contexte : lutte contre le changement climatique, politiques de développement durable, croissance des prix des matières premières, principes de précaution et de prévention des risques. Quatre catégories d'objectifs ont été distinguées : la recherche, l'appui aux politiques publiques, l'activité internationale et l'après-mine. Au plan des moyens, le contrat s'articule autour de quatre grands axes : les ressources humaines, les ressources financières, la qualité (ISO 9001 obtenue) et les questions d'évaluation.

L'année 2006 a connu une croissance de 11% de l'activité et un résultat positif sera dégagé pour la troisième année consécutive. Cette situation correspond à deux éléments cumulatifs :

- le travail engagé sur deux missions nouvellement attribuées au BRGM par l'Etat : les travaux relatifs à l'après-mine et la cartographie à l'échelon national de l'aléa retrait-gonflement des terrains argileux ;
- la croissance de l'activité dans la plupart des domaines d'intervention et notamment la géothermie, le stockage géologique du CO₂, l'eau, les ressources minérales, les systèmes d'information, les risques naturels et l'environnement.

Le BRGM a obtenu, en 2006, le label Carnot et amplifie son action de recherche partenariale tout en renforçant son « ressourcement » (thèses, accueil de chercheurs étrangers ...).

Les enjeux qui découlent de la construction européenne dans ces domaines sont communs à presque tous les services géologiques européens. Ils portent autant sur l'espace européen lui-même que sur la place de l'Europe dans le monde (effet de serre, ressources, environnement). Dans la perspective de la présidence française se pose notamment la question de la structuration de l'information géologique (en application de la directive INSPIRE) mais aussi des systèmes de surveillance, des bases de données et de modélisation.

Au titre du programme, le BRGM contribue à six actions dont trois dans des domaines associés à des enjeux de société (actions 1, 2 et 5) et trois transversales concernant la valorisation, l'expertise et la gestion d'infrastructures (actions 6, 7, et 8).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	11 562	11 562	11 999	11 999	12 069	12 069
Subventions pour charges de service public	11 562	11 562	11 999	11 999	12 069	12 069
Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	10 383	10 383	8 943	8 943	8 995	8 995
Subventions pour charges de service public	10 383	10 383	8 943	8 943	8 995	8 995
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	6 960	6 960	7 754	7 754	7 799	7 799
Subventions pour charges de service public	6 960	6 960	7 754	7 754	7 799	7 799
Action n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	8 307	8 307	8 490	8 490	8 539	8 539
Subventions pour charges de service public	8 307	8 307	8 490	8 490	8 539	8 539
Action n° 07 : Grandes infrastructures de recherche	7 689	7 689	8 094	8 094	8 141	8 141
Subventions pour charges de service public	7 689	7 689	8 094	8 094	8 141	8 141
Action n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	11 225	11 225	11 320	11 320	11 386	11 386
Subventions pour charges de service public	11 225	11 225	11 320	11 320	11 386	11 386
Programme 153 : Gestion des milieux et biodiversité (programme supprimé)	2 800	2 598	12 000	4 000		
Subventions pour charges de service public	2 800	2 598	12 000	4 000		
Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	125	125	188	188	209	209
Subventions pour charges de service public	125	125	188	188	209	209
Programme 174 : Énergie et matières premières	2 526	2 149	7 000	7 000	20 000	20 000
Subventions pour charges de service public	2 526	2 149	7 000	7 000	20 000	20 000
Programme 188 : Recherche dans le domaine de l'énergie			993	993	1 000	1 000
Subventions pour charges de service public			993	993	1 000	1 000
Totaux	61 578	60 999	76 781	68 781	78 136	78 136

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
53 550			52 450	106 000

Il est à noter que le montant des ressources propres inclut des contributions de l'Etat, parmi lesquelles celles du MEDAD et de la DARQSI au titre des travaux de l'après mines.

Lors de l'élaboration de son budget initial, le BRGM n'avait pas encore eu connaissance du montant définitif de la subvention de soutien au dispositif post-doctoral au titre du programme 172. Cette dernière n'a en effet été notifiée qu'au début de l'année 2007. Par ailleurs, cette subvention est versée TTC à l'établissement qui l'inscrit HT au sein de son budget. Ces raisons expliquent le décalage de montants entre le tableau de financement (0,188 M€) et le budget (0,100 M€).

Le budget du BRGM est financé à hauteur de 50,5% (53,550 M€) par les subventions pour charges de service public inscrites aux programmes 172 (financement du dispositif post-doctoral ministériel : 0,100 M€), 187 (47,600 M€) et 174 (5,850 M€). Les autres ressources affichées par l'organisme (52,450 M€) représentent 49,5% des financements. Elles assurent le financement des activités de recherche (11,900 M€), de service public (18,200 M€), de service (17,000 M€), et de l'après-mine (5,350 M€).

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros HT)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
62 471	42 481		104 952

A l'instar des EPRD de 2005 et 2006, le budget initial du BRGM pour 2007, approuvé par le Conseil d'administration du 14 décembre 2006, a été bâti en déséquilibre (106,000 M€ de produits pour 104,952 M€ de charges) : l'excédent prévisionnel d'exploitation (+1,048 M€) a vocation à couvrir, par répartition, l'intéressement des personnels et la poursuite éventuelle du plan de rattrapage salarial.

Conformément à l'arbitrage interministériel rendu sur la présentation des budgets initiaux des opérateurs du secteur de la Recherche, le budget du BRGM intègre une mise en réserve de crédits de 0,500 M€.

Les dépenses consacrées au personnel (considérées dans l'EPRD de l'organisme dans les dépenses dites de charges structurelles) s'élèvent à 62,471 M€, soit 59,5% du budget général. L'établissement compte, début 2007, 855 équivalents temps plein travaillés (ETPT) hors programme après mines (11 ETPT).

Les dépenses de fonctionnement peuvent se diviser en deux catégories. Elles représentent d'une part celles qui sont directement liées aux activités de recherche et, d'autre part, celles liées au fonctionnement indivis de l'établissement. Ces charges de structure s'établissent pour 2007 à 14,622 M€, liées aux dépenses de siège ou aux représentations du BRGM en France (29 représentations régionales et 7 dans les DOM) ainsi qu'à l'étranger, l'établissement ayant des activités dans 40 pays.

Les dépenses liées aux activités de recherche sont positionnées en charges opérationnelles et suivies au sein des deux activités auxquelles elles se rattachent, à savoir Programmes de recherche scientifique et Opérations de services publics ; la troisième activité, Projets des activités de services, ne donnant pas lieu à une recherche scientifique.

Au sein de cet agrégat, la part de recherche et développement s'élevait en 2007 à 6,362 M€ sur l'activité de « Programmes de recherche scientifique ».

Outre cette R&D stricto sensu, le BRGM fonde son effort de recherche sur les Activités de service public qui regroupent l'ensemble des collaborations de l'établissement sur des actions spécifiques entreprises avec l'État les établissements publics ou les collectivités locales. Elle se montait pour 2007 à 5,092 M€.

A l'inverse du programme « Aléa retrait gonflement », non reconduit, le programme « Après mines » se poursuit en 2007 pour un montant prévu à 7,584 M€ (hors taxe et hors charges de personnel). Après avoir connu un rythme de démarrage inférieur aux prévisions, le programme « Après mines » s'est accéléré en 2007 (+5,801 M€), notamment en raison de l'effet report lié au retard pris en 2006.

Perspectives 2008

Le BRGM assure un accroissement continu des connaissances concernant le sol et le sous-sol et de la compréhension des mécanismes qui s'y déroulent, naturels ou anthropiques. Dans ce contexte, il poursuivra notamment en 2008, ses recherches sur les méthodes d'évaluation et de gestion des risques résiduels à l'échelle régionale ou semi-régionale ainsi que la mise en œuvre et l'information du public sur la géothermie, l'accélération de la production du référentiel hydrogéologique français, l'appui aux administrations pour le stockage du CO2.

Dans le domaine de l'après mine, l'expertise pour les services de l'Etat continuera à être apportée à travers la participation, à parité avec l'INERIS, au GIP GEODERIS. Cette activité fera en 2008 comme pour les années antérieures l'objet d'un financement spécifique du ministère chargé de l'Industrie. Elle ne mobilise pas de dotation du programme 187.

On rappellera que 2008 est pour le BRGM une année particulièrement importante compte tenu du rôle que l'établissement public va jouer pour contribuer à l'organisation en France de « l'année de la planète Terre ».

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 56,928 M€ au projet de loi de finances, contre 56,599 M€ en loi de finances initiale pour 2007 (+0,6%).

Son évolution intègre tout d'abord le financement des extensions en année pleine des 7 emplois financés en fraction d'année au budget 2007 (+5,3 ETPT ; +0,328 M€).

Pour information, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 3 du programme 172 s'établira à 5 contrats (sur 800), soit 60 « mois post-docs » et 0,209 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	840	855	860
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

CENTRE NATIONAL DU MACHINISME AGRICOLE, DU GÉNIE RURAL, DES EAUX ET DES FORÊTS (CEMAGREF)

Textes constitutifs

- Décret n°85-1401 du 27 décembre 1985
 - Décret n° 89-84 du 6 février 1989 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable
- Les statuts et les missions du CEMAGREF sont désormais définis par les articles R.832-1 à R.832-19 du Code rural.

Le CEMAGREF est sous la double tutelle des ministères chargés de la recherche et de l'agriculture.

Missions

Organisme public de recherche finalisée sur la gestion des eaux et des territoires, les recherches du CEMAGREF sont orientées vers la production de connaissances nouvelles et d'innovations techniques utilisées par les gestionnaires, les décideurs et les entreprises pour répondre à des questions concrètes de société dans les domaines de la gestion des ressources, de l'aménagement et de l'utilisation de l'espace, et centrées sur les ressources en eau de surface, les systèmes écologiques aquatiques et terrestres, les espaces à dominante rurale, les technologies pour l'eau, les agrosystèmes et la sûreté des aliments.

Au coeur des enjeux du développement durable, les recherches sont organisées en 27 thèmes et regroupées en 9 thématiques (gestion de l'eau et des services publics associés, risques liés à l'eau, technologies et procédés de l'eau et des déchets, qualité des systèmes écologiques aquatiques, systèmes écologiques terrestres, agriculture multifonctionnelle et nouvelles ruralités, technologies pour des systèmes agricoles durables, technologies et procédés physiques pour la sûreté des aliments, méthodes pour la recherche sur les systèmes environnementaux) ; elles sont mises en oeuvre par quatre Départements scientifiques (Ressources en eau, usages et risques ; Milieux aquatiques, qualité et rejets ; Gestion des territoires ; Ecotechnologies et agrosystèmes) et la Direction scientifique pour ce qui relève des méthodes communes (Méthodes pour la recherche sur les systèmes environnementaux).

Le Centre compte actuellement 21 unités de recherche propres, six unités mixtes de recherche (UMR) et une équipe de recherche technologique (ERT) réparties sur neuf centres métropolitains (Aix-en-Provence, Antony, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nogent-sur-Vernisson et Rennes) et une antenne à la Martinique.

Nature des liens avec l'opérateur

Dans le cadre du contrat quadriennal 2005-2008, signé le 10 février 2005, le CEMAGREF est engagé dans un processus de modernisation de la gestion du personnel basé sur la requalification, le redéploiement des emplois et l'accueil de doctorants, de post-doctorants et de scientifiques confirmés français et étrangers.

Le CEMAGREF doit également s'associer aux chantiers ouverts par l'INRA et le CIRAD pour organiser une offre de compétences scientifiques plus visible et plus efficiente sur des enjeux du Sud comme du Nord, en particulier sur les thèmes de la forêt et de l'horticulture, dans les partenariats avec les pays émergents et pour la valorisation.

Le CEMAGREF s'est engagé dans la révision de son plan stratégique en vue de l'élaboration à partir de mars 2008 du prochain contrat quadriennal.

Le CEMAGREF contribue aux actions 1, 2, 3, 5, 6, 8 du programme.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	12 944	12 944	15 817	15 817	17 474	17 474
Subventions pour charges de service public	12 944	12 944	15 817	15 817	17 474	17 474
Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	9 233	9 233	9 127	9 127	10 083	10 083
Subventions pour charges de service public	9 233	9 233	9 127	9 127	10 083	10 083
Action n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	3 193	3 193	5 065	5 065	5 596	5 596
Subventions pour charges de service public	3 193	3 193	5 065	5 065	5 596	5 596
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	5 307	5 307	7 789	7 789	8 605	8 605
Subventions pour charges de service public	5 307	5 307	7 789	7 789	8 605	8 605
Action n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	1 424	1 424	1 147	1 147	1 267	1 267
Subventions pour charges de service public	1 424	1 424	1 147	1 147	1 267	1 267
Action n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	11 045	11 045	8 841	8 841	9 766	9 766
Subventions pour charges de service public	11 045	11 045	8 841	8 841	9 766	9 766
Programme 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles	12 617	12 617	22 331	22 331	23 085	23 085
Subventions pour charges de service public	12 617	12 617	22 331	22 331	23 085	23 085

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	558	558	628	628	663	663
Subventions pour charges de service public	558	558	628	628	663	663
Totaux	56 321	56 321	70 746	70 746	76 539	76 539

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
70 711	5 426		12 765	88 902

Les ressources de l'opérateur sont présentées avant répartition totale des post-doctorants relevant du dispositif ministériel au programme 172.

Le budget du CEMAGREF est financé à hauteur de 79,5% (70,711 M€) par les subventions pour charges de service public inscrites aux programmes 172 (0,593 M€), 187 (47,787 M€) et 142 (22,331 M€) de la MIREs. Les autres ressources affichées par l'organisme (18,191 M€) représentent 20,5% des financements. Elles se décomposent en subventions sur projets de recherche (5,426 M€) et contrats (8,973 M€) sur projets de recherche, revenus provenant des prestations fournies par l'organisme (2,438 M€) et enfin, les ressources diverses (1,1354 M€).

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Activités des unités de recherche	56 080	17 005		73 085
Actions communes	1 543	1 555	1 334	4 433
Fonctions support	6 277	4 052	260	10 589
Dotations à répartir	208	586		794
Totaux	64 109	23 198	1 594	88 902

Voté par le Conseil d'administration du 23 novembre 2006, le budget initial pour 2007 du CEMAGREF s'établit à 88,902 M€, en progression de 35,3% (+23,2 M€) ; cette progression est essentiellement portée par deux mesures de périmètre, le relèvement du taux de pensions civiles (1,847 M€ : 1,315 M€ au titre du programme 187 et 0,532 M€ au titre du programme 142) et l'extension en année pleine des mesures de transfert (depuis le 1er juillet 2006) des ingénieurs antérieurement mis à disposition à l'établissement (pour 17,044 M€ ; programme 142).

Conformément à l'arbitrage interministériel rendu sur la présentation des budgets initiaux des opérateurs du secteur de la Recherche, le budget du CEMAGREF intègre une mise en réserve de crédits, (0,674 M€), positionnée hors agrégats. Sur le périmètre de financement consolidé des subventions de l'Etat relevant des programmes 142 et 187, elle correspond à 0,15 % du financement des charges de personnel limitatives (soit 0,088 M€) et 5,0% pour les autres types de dépenses (soit 0,586 M€).

Dans le cadre des **dépenses de personnel**, les emplois inscrits au budget 2007 sont de 1.108,1 ETPT (917,6 statutaires et 190,5 non titulaires), répartis entre 1.023,1 ETPT rémunérés en tout ou partie par la subvention pour charges de service public et 85,1 ETPT rémunérés par les ressources propres de l'établissement. Pour information, 221,0 ETPT imputés sur les emplois de titulaires sont des mises à disposition du MAP.

Au sein des personnels titulaires, les chercheurs représentent 107,8 ETPT et les ingénieurs et techniciens 809,8 ETPT, soit un ratio chercheurs / ITA de 0,13.

La masse salariale totale pour 2007 est de 64,109 M€ (59,086 M€ de masse salariale limitative afférente aux personnels financés pour tout ou partie à partir des subventions pour charges de service public, et 5,023 M€ de masse salariale indicative correspondant aux ETPT rémunérés exclusivement sur ressources propres), répartie ainsi que suit : 56,080 M€ sur l'agrégat 1 (activités des unités de recherche ; 51,295 M€ de masse salariale plafonnée et 4,785 M€ de masse salariale indicative), 1,543 M€ sur l'agrégat 2 (actions communes ; 1,441 M€ sous plafond et 0,102 M€ hors plafond) et 6,277 M€ sur l'agrégat 3 (fonctions support ; 6,142 M€ sous plafond et 0,135 M€ hors plafond).

Le budget prévoit l'inscription de 0,120 M€ en prévision pour hausse de rémunérations.

Les **dépenses de fonctionnement**, réparties sur les trois agrégats qui composent le budget propre des EPST, recouvrent à la fois celles qui sont directement liées aux activités de recherche et les dépenses affectées au fonctionnement indivis de l'établissement (frais de structure). Ces dépenses sont positionnées sur l'agrégat 3 et regroupent les prestations de services internes et les moyens communs de l'établissement. Elles financent principalement les charges de siège, c'est-à-dire les moyens généraux du CEMAGREF (2,367 M€), les moyens informatiques communs (1,015 M€) et les autres dépenses générales (0,050 M€). Le solde est dévolu à l'action sociale (0,597 M€).

Les dépenses liées aux activités de recherches sont positionnées en premier et second agrégats et ventilées entre les 21 unités de recherche que compte l'organisme, elles-mêmes réparties au sein de 10 groupements géographiques dont 9 métropolitains.

Elles sont d'une part composées du soutien de base aux unités (agrégat 1). Celui-ci atteint 13,918 M€, réparti entre neuf thématiques :

- a) gestion de l'eau et des services publics associés : 0,900 M€ ;
- b) risques liés à l'eau : 2,514 M€ ;
- c) technologies et procédés de l'eau et des déchets : 1,586 M€ ;
- d) qualité des systèmes écologiques aquatiques : 2,418 M€ ;
- e) systèmes écologiques terrestres : 1,662 M€ ;
- f) agriculture multifonctionnelle et nouvelles ruralités : 1,405 M€ ;
- g) technologies pour des systèmes agricoles durables : 1,846 M€ ;
- h) méthodes pour la recherche : systèmes environnementaux : 0,713 M€ ;
- i) technologies et procédés : sûreté des aliments : 0,873 M€.

D'autre part elles concernent les actions transversales qui soutiennent et prolongent la recherche (agrégat 2). Elles atteignent 1,555 M€. Elles concernent à titre principal l'information scientifique et technique (0,514 M€) et la formation permanente (0,715 M€).

La totalité des possibilités nettes de recrutement (19) sera affectée à des unités de recherche impliquées dans l'un des onze des pôles de compétitivité auxquels le CEMAGREF participe. Il s'agit en particulier du pôle AXELERA (chimie-environnement à Lyon, pôle à vocation mondiale), du pôle « Risques » (PACA) ainsi que des pôles « Ville durable » (Ile-de-France) et VALORIAL (Bretagne).

Le CEMAGREF consacre 1,594 M€ à ses investissements ciblés sur les constructions et travaux immobiliers. Les principales opérations inscrites en programmation 2007 concernant les constructions et les gros travaux immobiliers (0,260 M€) sont la localisation du CEMAGREF Lyon sur le site de La Doua (esquisse d'architecte) et la poursuite des travaux de rénovation du patrimoine immobilier, pour la mise en conformité avec la réglementation sur la sécurité des bâtiments et installations, ainsi que pour un usage amélioré des locaux (aménagement pour une mise en oeuvre optimale des plates-formes technologiques) pour 1,334 M€.

Perspectives 2008

Le soutien de l'Etat aux actions du CEMAGREF s'inscrira à la fois dans les priorités nationales et les évolutions stratégiques de l'établissement, dans le respect des priorités du contrat d'objectifs de l'établissement (accroissement de la place des sciences humaines et sociales dans la conception et la mise en oeuvre des programmes de recherche, développer des méthodes et des outils pour les sciences et l'ingénierie de l'environnement, mieux articuler les recherches portant sur les systèmes territoriaux et sur la gestion durable de l'eau, renforcement des recherches dans le domaine des risques).

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 52,791 M€ au projet de loi de finances, contre 47,787 M€ en loi de finances initiale pour 2007 (+10,5%).

Son évolution intègre tout d'abord le financement de mesures salariales à caractère réglementaire ou général :

- a) le second relèvement, à compter du 1^{er} janvier 2008, du taux de cotisation aux pensions civiles (de 39,5% à 50,0%) et au FNAL (de 0,30% à 0,50%) : +3,077 M€ ;
- b) la prise en compte de l'évolution du point Fonction publique (+0,0662%), pour ses valeurs pondérées sur 2007 (54,3753 €) et 2008 (54,4113 €) : +0,036 M€ ;
- c) les extensions en année pleine des emplois financés en fraction d'année au budget 2007 (+14,3 ETPT ; +0,658 M€) : 5 chercheurs statutaires (+3,6 ETPT ; +0,172 M€), 9 ingénieurs et techniciens statutaires (+6,8 ETPT ; +0,275 M€) et 5 CDD de haut niveau (+3,8 ETPT ; +0,211 M€).

La situation des personnels titulaires sera améliorée par une enveloppe spécifique dédiée aux repyramidages et requalifications des emplois statutaires, pour 0,032 M€.

Les moyens de base des unités de recherche du CEMAGREF et la réalisation des CPER sont renforcés (+1,200 M€). Ces mesures contribueront au développement des projets scientifiques prioritaires et à la réalisation de l'opération de transfert de l'implantation lyonnaise au campus universitaire de la Doua.

Compte tenu de l'extension en année pleine des emplois inscrits en LFI 2007, l'effectif prévisionnel 2008 du CEMAGREF s'établit à 1.122,4 ETPT : 928,1 titulaires (+10,5 ETPT) ; 15,0 « CDD de haut niveau » (+3,75 ETPT) et 179,2 autres non titulaires (reconduction, à ce stade).

Pour information, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 3 du programme 172 s'établira à 19 contrats (sur 800), soit 228 « mois post-docs » et 0,663 M€.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	994	1108	1 123
<i>dont titulaires</i>	NC	918	928
<i>dont non titulaires</i>	NC	190	194
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	0	0	0

CENTRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT (CIRAD)

Textes constitutifs

Décret n° 84-429 du 5 juin 1984, modifié par le décret 2005-1524 du 8 décembre 2005.

Missions

Le CIRAD est un EPIC placé sous la co-tutelle du ministre chargé de la recherche et du ministre chargé de la coopération.

Le CIRAD a pour missions :

- de contribuer au développement des régions chaudes par des recherches et des réalisations expérimentales, principalement dans les secteurs agricoles, forestiers et agroalimentaires ;
- d'apporter son concours, à la demande des gouvernements étrangers, aux institutions nationales de recherche dans ces domaines ;
- d'assurer l'information scientifique et technique des milieux scientifiques, économiques et culturels concernés ;
- de participer à la formation de français et d'étrangers à la recherche et par la recherche ;
- de contribuer à l'élaboration de la politique nationale dans les domaines de sa compétence, notamment par l'analyse de la conjoncture scientifique internationale.

Avec soixante unités de recherche, dont 20 unités mixtes et 3 unités de recherche en partenariat (2 à Madagascar et 1 au Sénégal), rattachées à trois départements scientifiques restructurées en 2006, le CIRAD intervient dans plus de 50 pays. L'outre-mer français représente une part importante de son activité.

Depuis le 1er janvier 2007, les principes de gouvernance du CIRAD ont été redéfinis : les choix scientifiques sont désormais au cœur du fonctionnement de l'établissement. Pour mieux assurer ses missions en matière de recherche finalisée, le CIRAD s'appuie sur trois départements qui ont un rôle de pilotage et d'animation scientifique de ses soixante unités de recherche : Systèmes biologiques (BIOS), Performances des systèmes de production et de transformation tropicaux (PERSYST), Environnement et sociétés (ES).

Le CIRAD, dont le contrat d'objectifs est arrivé à terme fin 2005, présentera pour la fin de l'année un plan stratégique qui servira de base à l'élaboration d'un nouveau contrat d'objectifs dont la signature est programmée pour juin 2008.

En réponse à une demande du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), présidé par le Premier ministre, le CIRAD est engagé dans un plan de rapprochement avec l'INRA et le CEMAGREF pour l'élaboration d'une offre française globale de la recherche agronomique à l'international avec, dans une première étape :

- la création le 11 avril 2007 du GIP « Alliance nationale pour la recherche agronomique à l'international » (ANRAI) permettant à l'INRA et au CIRAD d'assurer en commun la fonction de programmation de la recherche sur les thématiques d'intérêt partagé ;
- la labellisation de projets scientifiques communs ;
- la mise en commun de moyens dans certains domaines d'appui à la recherche.

Le CIRAD est également ouvert aux opportunités suscitées par la création de l'Agence inter établissements de recherche pour le développement (AIRD) animée par l'IRD.

Le CIRAD joue, avec l'INRA, un rôle moteur dans le développement du RTRA « Montpellier-Agronomie et développement durable ».

Le CIRAD contribue à toutes les actions du programme hormis l'action 7.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	20 633	20 633	23 994	23 994	24 619	24 619
Subventions pour charges de service public	20 633	20 633	23 994	23 994	24 619	24 619
Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	29 955	29 955	35 028	35 028	35 941	35 941
Subventions pour charges de service public	29 955	29 955	35 028	35 028	35 941	35 941
Action n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	10 814	10 814	9 238	9 238	9 479	9 479
Subventions pour charges de service public	10 814	10 814	9 238	9 238	9 479	9 479
Action n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien- être	6 463	6 463	8 212	8 212	8 426	8 426
Subventions pour charges de service public	6 463	6 463	8 212	8 212	8 426	8 426
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	17 526	17 526	19 503	19 503	20 011	20 011
Subventions pour charges de service public	17 526	17 526	19 503	19 503	20 011	20 011

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	7 706	7 706	8 212	8 212	8 426	8 426
Subventions pour charges de service public	7 706	7 706	8 212	8 212	8 426	8 426
Action n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	31 198	31 198	24 122	24 122	24 750	24 750
Subventions pour charges de service public	31 198	31 198	24 122	24 122	24 750	24 750
Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	142	142	331	331	479	479
Subventions pour charges de service public	142	142	331	331	479	479
Totaux	124 438	124 438	128 640	128 640	132 130	132 130

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
128 492	707		74 749	203 948

Les ressources de l'opérateur sont présentées avant répartition totale des post-doctorants relevant du dispositif ministériel au programme 172.

Le budget du CIRAD est financé à hauteur de 63,0% (128,492 M€) par les subventions pour charges de service public inscrites aux programmes 172 (0,184 M€) et 187 (128,308 M€) de la MIREs. Les autres ressources affichées par l'organisme (75,456 M€) représentent 37,0% des financements. Elles se décomposent en subventions (0,707M€) et revenus provenant des prestations fournies par l'organisme (54,753 M€) et enfin, les ressources diverses (19,996 M€ dont 1,285 M€ de produits financiers).

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
122 240	78 278	4 230	204 748

Pour la troisième année consécutive l'EPRD 2007 est présenté en déséquilibre.

La mise en réserve de crédits prise en application de l'article 51-4 bis de la LOLF est constituée dès le stade du budget prévisionnel (à hauteur de 2,000 M€), correspondant à 0,15% de la masse salariale (soit 0,150 M€) et 5,0% des autres dépenses (soit 1,850 M€), dans la limite de la SCSP.

Il est financé à hauteur de 63,0% sur les subventions pour charges de service public inscrites au programmes 187 (subvention récurrente de 128,308 M€) de la MIREs et à hauteur des 37,0% restant sur les ressources propres affichées par l'organisme (soit 75,456 M€).

Le budget 2007 reprend les lignes directrices des budgets précédents : accueil des chercheurs nationaux et garantie des moyens de la compétitivité des meilleures unités de recherche. Les orientations du CIRAD pour 2007 s'intègrent à la fois dans les stratégies gouvernementales en matière de développement durable et d'aide publique au développement, et dans une réflexion sur ses priorités à moyen terme en vue d'actualiser son projet d'établissement 2001-2010. La mise en oeuvre de la stratégie de l'établissement destinée à accélérer ses inflexions thématiques, à préparer les évolutions de son dispositif géographique, à consolider les partenariats au Sud et à mettre en cohérence les activités des unités s'appuie sur la politique incitative interne rendue plus transparente, selon quatre grands axes :

- l'animation scientifique (Direction scientifique ; DS), dont les actions thématiques programmées (ATP), l'appui aux doctorants et les allocations financières pour les équipements scientifiques contribueront à orienter, de façon ciblée, les travaux de recherche des UR et de leurs partenaires ;
- l'enseignement et le renforcement des compétences, à travers le soutien aux PCP afin de faciliter l'émergence de communautés scientifiques ou par l'accueil et la formation de doctorants du Sud ;
- la présence internationale et les interactions avec l'Europe (Direction des Relations européennes et internationales ; DREI), par la poursuite du renforcement de l'expatriation et la diversification des implantations en zone inter-tropicale ;
- l'information scientifique et technique et la valorisation (Direction de l'Innovation et de la Communication ; DIC), en développant quantitativement et qualitativement le portefeuille de brevets, de logiciels et de certificats d'obtention végétale (COV) et en soutenant l'incubation et l'essaimage de jeunes entreprises.

Dans le cadre des **dépenses de personnel**, les emplois inscrits au budget 2007 sont de 1.810 ETPT (1.049 cadres et 761 non cadres).

La masse salariale totale du CIRAD est de 122,240 M€. Les charges d'expatriation qui regroupent l'ensemble des charges liées à l'affectation des agents et de leurs familles à l'outre-mer ou l'étranger (transferts aériens, frais de bagages, frais de scolarisation, participation aux loyers...) représentent 6,3% de la masse salariale soit 7,769 M€.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent pour 2007 à 78,278 M€ (y compris opérations d'ordre ; 12,569 M€) soit 36,2% du budget général.

Du fait de la forte implantation du CIRAD à l'étranger, le tiers des dépenses de fonctionnement concerne les implantations hors métropole. L'organisme dispose de 59 unités de recherche, dont 20 unités mixtes. Le CIRAD mène une politique extrêmement volontariste d'économies par la maîtrise des charges de fonctionnement. Les contrats de fournitures courantes sont renégociés à la baisse, et les frais de mission de réception et de publicité sont réduits.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4,230 M€ (y compris la mise en réserve à hauteur de 1,000 M€) soit 2,0% du budget général.

La Direction générale a mis en place, dès 2006, un plan pluriannuel d'investissement visant à mieux définir la politique de renouvellement de matériel et d'entretien du patrimoine.

Dans ce cadre, une attention particulière est portée aux équipements scientifiques et informatiques (2,300 M€) hors métropole, dans l'outre-mer français (engagements du CIRAD dans les DOCUP et les CPER) ou à l'étranger (Pôles d'excellence régionaux), selon des critères hiérarchisant la possibilité d'utilisation partagée de l'investissement, l'effort accru sur les investissements lourds et une allocation directe de moyens pour les investissements plus légers.

L'entretien du patrimoine immobilier (1,080 M€, montant identique à 2006) repose sur une démarche de programmation à partir d'un inventaire systématique de l'état réel du patrimoine.

Sur le site de Montpellier, l'année 2007 sera marquée par la réalisation de la plate-forme génomique végétale, opération relevant du double cadre de l'Université du troisième millénaire et du CPER 2000-2006 qui a favorisé la création de plates-formes de recherche à vocation méditerranéenne et tropicale dans le domaine de la biologie. Venant en extension d'un bâtiment déjà existant du site de Lavalette, cette plate-forme représente un bâtiment d'une superficie de 1.000 m² environ, dont la mise en service est prévue pour janvier 2008. Dans le cadre de cette opération, plusieurs locaux de l'actuel bâtiment feront l'objet d'un réaménagement.

L'organisme poursuivra en 2007 sa démarche « qualité, sécurité, environnement » (QSE) via des actions permettant de réduire les coûts d'exploitation en améliorant les performances thermiques des installations. Ainsi, un certain nombre d'équipements climatiques seront mis en place à Montpellier afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments.

Les actions initiées en 2006 sur le remplacement d'un groupe froid et la modification du traitement d'ambiance de salles de réunion, seront réalisées à l'intersaison 2007. La définition de priorités tant pour l'entretien que pour les opérations de construction (0,750 M€) permettra d'optimiser les montages financiers et de mieux préparer la consultation des fournisseurs.

Les départements de l'outre-mer français s'inscriront également dans la démarche « QSE » par, notamment, un investissement à la Martinique dans une gestion technique centralisée qui permettra de mieux gérer les équipements et d'économiser l'énergie.

Perspectives 2008

Le soutien de l'Etat aux actions du CIRAD s'inscrit à la fois dans les priorités nationales (sciences du vivant, micro et nanotechnologies) et les évolutions stratégiques de l'établissement (renforcement de la gouvernance scientifique et révision de sa stratégie dans le cadre d'un rapprochement institutionnel avec l'INRA, élaboration d'une stratégie partenariale et géographique).

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 131,651 M€ au projet de loi de finances, contre 128,309 M€ en loi de finances initiale pour 2007 (+2,6%).

Son évolution intègre tout d'abord le financement de mesures salariales à caractère réglementaire ou général :

- les extensions en année pleine des emplois financés en fraction d'année au budget 2007 (+21,8 ETPT ; +1,343 M€) ;
- le financement par l'Etat d'une fraction de la progression encadrée des rémunérations en 2008 (+1,350 M€), sur la base des ETPT permanents inscrits au budget de l'établissement en 2007 (1.810,0 ETPT).

Le soutien des chercheurs des unités mixtes de recherche impliquées dans le rapprochement avec l'INRA est renforcé (+0,650 M€). Il s'agit, pour l'établissement, de mettre sur un pied d'égalité les chercheurs du CIRAD avec leurs homologues des EPST.

Pour information, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 3 du programme 172 s'établira à 13 contrats (sur 800), soit 156 « mois post-docs » et 0,479 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	1 788	1 810	1 832
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE (INRA)

Textes constitutifs

- 1946 : création de l'institut national de la recherche agronomique INRA.
- Décret n°84-1120 du 14 décembre 1984 modifié par les décrets des 13 juillet 1990, 30 juillet 2001, 22 février 2002, 17 juillet 2004.
- Les statuts et les missions de l'INRA sont désormais définis par les articles R.831-1 à R.837-15 du Code rural.

L'INRA est un EPST placé sous la tutelle des ministres chargés de la recherche et de l'agriculture.

Missions

- œuvrer au service de l'intérêt public tout en maintenant l'équilibre entre les exigences de la recherche scientifique, les demandes de la société et les besoins des professionnels ;
- produire et diffuser des connaissances scientifiques et des innovations, principalement dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement dans la perspective du développement durable ;
- contribuer à l'expertise, à la formation, à la promotion de la culture scientifique et technique, au débat science/société.

L'établissement comprend 261 unités de recherche dont 146 associées à d'autres organismes, écoles et universités ; 62 unités expérimentales ; 94 unités d'appui et de service relevant de 14 départements de recherche et rattachées à 21 centres régionaux regroupant près de 200 sites dans toute la France, 74 % des effectifs de l'INRA sont en province.

Le contrat d'objectifs signé le 3 octobre 2006 fait porter les priorités scientifiques sur la chimie du carbone renouvelable et la valorisation de la biomasse ; la conception et la mise au point de systèmes agricoles innovants et durables ; une approche intégrée de l'alimentation humaine. L'INRA devra également veiller à soutenir un potentiel de recherche suffisant pour maintenir une capacité d'expertise sur les plantes génétiquement modifiées et à intégrer la génomique et la biologie intégrative dans tous les domaines de la recherche agronomique.

En réponse à une demande du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), présidé par le Premier ministre, l'INRA est engagé depuis 2004 dans un plan de rapprochement avec le CIRAD et le CEMAGREF pour l'élaboration d'une offre française globale de la recherche agronomique à l'international avec, dans une première étape :

- la création le 11 avril 2007 du GIP « Alliance nationale pour la recherche agronomique à l'international » (ANRAI) permettant à l'INRA et au CIRAD d'assurer en commun la fonction de programmation de la recherche sur les thématiques d'intérêt partagé ;
- la labellisation de projets scientifiques communs. Un appel d'offres sera lancé en 2007 sur trois premiers sujets : la forêt, les maladies émergentes et l'horticulture ;
- la mise en commun de moyens dans certains domaines d'appui à la recherche.

L'INRA a ouvert un chantier sur la consolidation de l'ensemble de ses partenariats et le renouvellement de sa collaboration avec eux, tant sur le plan des objectifs que des modalités. Associé à 40 universités, 15 écoles supérieures d'enseignement agronomique ou vétérinaire et les grands organismes de recherche (CNRS, INSERM, CIRAD, IRD, Institut Pasteur, AFSSA...), l'INRA est également partenaire de plus de 50 groupements d'intérêt scientifique (GIS) et impliqué dans 30 instituts fédératifs de recherche (IFR).

L'INRA participe à l'ensemble des actions du programme hormis l'action 7.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	74 411	74 411	115 429	115 429	121 369	121 369
Subventions pour charges de service public	74 411	74 411	115 429	115 429	121 369	121 369
Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	147 091	147 091	158 337	158 337	166 485	166 485
Subventions pour charges de service public	147 091	147 091	158 337	158 337	166 485	166 485
Action n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	49 030	49 030	33 239	33 239	34 949	34 949
Subventions pour charges de service public	49 030	49 030	33 239	33 239	34 949	34 949
Action n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	105 560	105 560	58 621	58 621	61 638	61 638
Subventions pour charges de service public	105 560	105 560	58 621	58 621	61 638	61 638
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	82 487	82 487	90 046	90 046	94 681	94 681
Subventions pour charges de service public	82 487	82 487	90 046	90 046	94 681	94 681
Action n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	15 574	15 574	14 504	14 504	15 251	15 251
Subventions pour charges de service public	15 574	15 574	14 504	14 504	15 251	15 251

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	102 676	102 676	134 163	134 163	141 068	141 068
Subventions pour charges de service public	102 676	102 676	134 163	134 163	141 068	141 068
Programme 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles	2 831	2 831	2 661	2 661	2 748	2 748
Subventions pour charges de service public	2 831	2 831	2 661	2 661	2 748	2 748
Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	2 618	2 618	3 159	3 159	3 420	3 420
Subventions pour charges de service public	2 618	2 618	3 159	3 159	3 420	3 420
Totaux	582 278	582 278	610 158	610 158	641 608	641 608

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
607 938	22 806		100 878	731 622

Les ressources de l'opérateur sont présentées avant répartition totale des post-doctorants relevant du dispositif ministériel au programme 172.

Le budget de l'INRA est financé à hauteur de 83,1% (607,938 M€) par les subventions pour charges de service public inscrites aux programmes 172 (0,939 M€), 187 (604,338 M€) et 142 (2,661 M€) de la MIREs. Les autres ressources affichées par l'organisme (123,684 M€) représentent 16,9% des financements. Elles se décomposent en subventions (22,806 M€) et contrats (61,081 M€) sur projets de recherche, revenus provenant des prestations fournies par l'organisme (34,003 M€) et enfin, les ressources diverses (5,795 M€).

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Activités des unités de recherche	412 380	141 123		553 503
Actions communes	19 861	19 490		39 350
Fonctions support	59 359	48 964	29 435	137 758
Dotations à répartir	1 010			1 010
Totaux	492 610	209 576	29 435	731 622

Le budget pour 2007 (731,622 M€, hors produits et charges calculés ; +7,5%), voté par le Conseil d'administration du 5 décembre 2006, donne une large priorité au soutien des activités scientifiques décrites dans le document d'orientation, et au lancement des actions nouvelles nécessaires à l'évolution de l'Institut prévues au contrat d'objectifs signé avec l'Etat en octobre 2006. Il porte une priorité visible sur les moyens affectés aux unités de recherche et aux unités expérimentales (agrégat 1 ; +32,868 M€).

Conformément à l'arbitrage interministériel rendu sur la présentation des budgets initiaux des opérateurs du secteur de la Recherche, le budget de l'INRA intègre une mise en réserve de crédits dont le montant a été décidé conjointement par les ministères chargés de la Recherche et du Budget, à hauteur de 7,000 M€

Sur le périmètre de financement consolidé des subventions de l'Etat relevant des programmes 187 et 142, elle correspond à 0,15 % du financement des charges de personnel limitatives (soit 0,179 M€) et 5,0% pour les autres types de dépenses (soit 6,821 M€).

Conformément aux dispositions réglementaires, sont limitatifs et ne peuvent être augmentés que par décision modificative approuvée par les tutelles et le Conseil d'administration : le montant total des dépenses inscrites au budget, le montant des dépenses de personnels financées pour tout ou partie sur subvention(s) pour charges de service public (492,610 M€), le montant de dépenses de l'agrégat 1 : 553,503 M€ ; 75,7% du total) et le montant global de l'ensemble formé par les 2^{ème} et 3^{ème} agrégats (177,109 M€ ; 24,2% des crédits ouverts).

Le budget 2007 reprend les lignes directrices des budgets précédents : accueil des chercheurs nationaux et garantie des moyens de la compétitivité des meilleures unités de recherche. En outre, l'INRA s'efforce de maintenir les recrutements sur les profils de compétences déterminés en fonction des priorités retenues au sein des six grands axes stratégiques de l'établissement. La politique d'accueil et l'ouverture à l'international seront renforcées, notamment en direction de l'enseignement supérieur, des filières professionnelles agricoles et alimentaires et de quelques grands opérateurs européens de la recherche dans la perspective de la construction de l'espace européen de la recherche. Continuant à maintenir les moyens affectés au soutien de base des unités de recherche, l'INRA oriente prioritairement la répartition de ses ressources et la croissance de l'enveloppe globale vers la poursuite des investissements en matériel scientifique. Relayant les opérations inscrites aux contrats de plan Etat-régions 2000-2006, des projets structurants sont lancés dans le cadre du contrat d'objectifs, afin de renforcer l'attractivité et la lisibilité des implantations régionales de l'INRA : consolidation des dispositifs scientifiques existants, projets de structuration avec l'enseignement supérieur et de grandes écoles agronomiques et vétérinaires sur des sites retenus par le ministère chargé de l'Agriculture (l'INRA étant porteur de la composante recherche).

Dans le cadre des dépenses de personnel, les emplois inscrits au budget 2007 sont de 10.019,4 ETPT (8.303,7 statutaires et 1.715,7 non titulaires), répartis entre 9.474,9 ETPT rémunérés en tout ou partie par la subvention pour charges de service public et 544,5 ETPT rémunérés par les ressources propres de l'établissement.

Au sein des personnels titulaires, les chercheurs représentent 1.799,5 ETPT et les ingénieurs et techniciens 6.504,2 ETPT, soit un ratio chercheurs / ITA de 0,3.

La masse salariale totale pour 2007 est de 492,610 M€, dont 469,096 M€ de masse salariale limitative (personnels financés pour tout ou partie à partir des subventions pour charges de service public) et 23,514 M€ de masse salariale indicative (financement exclusif sur ressources propres).

La décomposition par agrégat est la suivante :

- agrégat 1 (activités des unités de recherche) : 412,380 M€, répartis entre 389,784 M€ de masse salariale plafonnée et 22,596 M€ de masse salariale indicative ;
- agrégat 2 (actions communes) : 19,861 M€, de masse salariale répartie entre 19,783 M€ sous plafond et 0,077 M€ hors plafond ;
- agrégat 3 (fonctions support) : 59,359 M€ de masse salariale répartie entre 58,519 M€ sous plafond et 0,841 M€ hors plafond.

Une réserve pour hausse de rémunérations de 0,831 M€ a été provisionnée.

Les dépenses de fonctionnement, réparties sur les trois agrégats qui composent le budget propre des EPST, recouvrent à la fois celles qui sont directement liées aux activités de recherche et les dépenses affectées au fonctionnement indivis de l'établissement (frais de structure). Ces dépenses (48,964 M€) sont positionnées sur l'agrégat 3 et regroupent les prestations de services internes et les moyens communs de l'établissement. Elles financent principalement les charges des services territoriaux (15,664 M€) et centraux (6,943 M€), l'INRA comptant 21 centres et 200 sites de recherches répartis sur l'ensemble du territoire. Le solde est principalement consacré à l'action sociale (10,531 M€), les opérations immobilières (6,387M€) et les moyens informatiques communs (4,572 M€).

Les dépenses liées aux activités de recherches sont positionnées en premier et second agrégats et réparties entre les 257 unités de recherche dont 145 unités mixtes de recherche (UMR) auxquelles s'ajoutent 22 unités sous contrat. Elles sont d'une part composées du soutien de base aux unités (agrégat 1). Celui-ci atteint 141,123 M€, réparti entre 14 thématiques de recherche (regroupées en 6 axes stratégiques). Parmi celles-ci, les thématiques « génétique animale et végétale » (26,916 M€), « physiologie animale et système d'élevage » (15,591 M€) et « environnement et agronomie » (10,160 M€) absorbent 31,9% des crédits.

D'autre part elles concernent les actions transversales qui soutiennent et prolongent la recherche (agrégat 2). Elles atteignent 19,490 M€. Elles concernent à titre principal les dépenses de valorisation de la recherche (7,072 M€) et d'information scientifique et technique (4,722 M€) et les dépenses de formation permanente (3,402 M€).

Dans le cadre de ses dépenses d'investissement, l'INRA consacre 29,435 M€ à ses dépenses d'investissement pluriannuel, concentrées uniquement sur le troisième agrégat.

L'investissement programmé est réparti entre les opérations immobilières (24,696 M€ ; +26,6%) et les moyens informatiques communs (3,739 M€ ; -17,1%).

Le financement sur subvention d'Etat des opérations immobilières s'établit à 12,000 M€ contre 9,879 M€ en 2006. Cet abondement correspond aux besoins de couverture des opérations engagées avant le 1^{er} janvier 2007 (« CMSE » à Dijon, « INPREST » à Tours, « CBGP » à Montpellier, laboratoire de recherches fromagères à Aurillac et « BIOGER » à Versailles/Grignon).

Les opérations nouvelles, y compris les nouveaux CPER, sont budgétées à hauteur de 1,050 M€.

Les autorisations d'engagement dont cette ligne est dotée s'élèvent à 14,807 M€ (10,990 M€ HT). La part de financement sur subvention d'Etat s'établit à 4,512 M€ dont 2,800 M€ concernent les opérations nouvelles.

Les crédits alloués au titre des « Moyens informatiques communs » couvrent les deux volets principaux que constituent « S2I Finances » et « S2I RH » ainsi que les volets « Activités et produits » et « Gouvernance ». Cette ligne est également dotée d'autorisations d'engagement à hauteur de 3,159 M€.

Perspectives 2008

Le soutien de l'Etat aux actions de l'INRA s'inscrira à la fois dans les priorités nationales (sciences du vivant, micro et nanotechnologies) et les évolutions stratégiques de l'établissement, dans le respect des priorités du contrat d'objectifs (conforter une production scientifique se situant au meilleur niveau international, redéployer les moyens sur les priorités thématiques du contrat, renforcer l'ouverture et le partenariat avec l'ensemble des porteurs d'enjeux en s'appuyant sur le rapprochement avec le CIRAD). L'établissement portera une attention particulière à la consolidation de ses capacités d'investissement pour permettre un changement d'échelle des dispositifs expérimentaux en réponse aux défis scientifiques, tout en renforçant ses capacités d'accueil au service d'une plus grande ouverture internationale, particulièrement au niveau européen.

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 635,440 M€ au projet de loi de finances, contre 604,338 M€ en loi de finances initiale pour 2007 (+5,1%).

Dans le cadre du transfert des moyens des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel au ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique (MBCPFP) à compter du 1^{er} janvier 2008, la subvention de l'INRA subira une correction de -0,053 M€. L'établissement fournit en effet 1,0 ETPT aux services du CBCM sous la forme d'une mise à disposition.

Son évolution intègre par ailleurs le financement de mesures salariales à caractère réglementaire ou général :

- le second relèvement, à compter du 1^{er} janvier 2008, du taux de cotisation aux pensions civiles (de 39,5% à 50,0%) et au FNAL (de 0,30% à 0,50%) : +26,494 M€ ;
- la prise en compte de l'évolution du point Fonction publique (+0,0662%), pour ses valeurs pondérées sur 2007 (54,3753 €) et 2008 (54,4113 €) : +0,294 M€ ;
- les extensions en année pleine des 90 emplois financés en fraction d'année au budget 2007 (+66,5 ETPT ; +3,253 M€) : 14 chercheurs statutaires (+10,5 ETPT ; +0,506 M€), 50 ingénieurs et techniciens statutaires (+37,5 ETPT ; +1,647 M€) et 26 CDD de haut niveau (+19,5 ETPT ; +1,099 M€).

La situation des personnels titulaires sera améliorée par une enveloppe spécifique dédiée aux repyramidages et requalifications des emplois statutaires, pour 0,292 M€. Suite à la modification du régime d'attribution de l'indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC) par le décret n° 2006-491 du 26 avril 2006, la poursuite de l'aménagement du dispositif fait l'objet d'une mesure particulière à hauteur de 0,300 M€ en faveur de porteurs de projets structurants.

Parallèlement à la montée en puissance de l'ANR (955,000 M€ au budget 2008), les moyens de base des unités de recherche de l'INRA sont également renforcés afin de rattraper une stagnation de la « part chercheur » observée depuis deux ans (+0,522 M€). Il s'agit, pour l'établissement, de redonner une dimension à plus long terme aux investissements structurants pour le devenir du système français de recherche et d'innovation (SFRI).

Compte tenu de l'extension en année pleine des emplois inscrits en LFI 2007, l'effectif prévisionnel 2008 de l'INRA s'établit à 10.085,9 ETPT : 8.350,7 titulaires (+48,0 ETPT) ; 104,0 « CDD de haut niveau » (+ 19,5 ETPT) et 1.631,2 autres non titulaires (reconduction, à ce stade).

Pour information, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 3 du programme 172 s'établira à 98 contrats (sur 800), soit 1.176 « mois post-docs » et 3,420 M€.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	9 623	10 019	10 086
<i>dont titulaires</i>	NC	8 303	8 351
<i>dont non titulaires</i>	NC	1 716	1 735
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IRD)

Créé en 1944, l'Institut de recherche pour le développement est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) placé sous la tutelle conjointe du ministère chargé de la recherche et du ministère chargé de la coopération et du développement. Son statut actuel relève du décret n° 84-430 du 5 juin 1984 modifié par le décret n°98-295 du 5 novembre 1998 ainsi que les décrets 2001-687 du 30 juillet 2000 et 2002-251 du 22 février 2002.

L'IRD a pour missions, en France et hors de France, par des actions de recherche en coopération de longue durée, en accord avec les Etats avec lesquels sont établis des protocoles et des conventions :

- de promouvoir et de réaliser tous travaux de recherche scientifique et technologique susceptibles de contribuer au progrès économique, social et culturel des pays en développement ;
- d'assurer l'information scientifique et technique dans les divers milieux sociaux, professionnels et culturels concernés ;
- de contribuer à l'application et à la valorisation sociale, économique et culturelle des résultats des recherches ;
- d'apporter son concours à la formation à la recherche et par la recherche de français et d'étrangers ;
- de favoriser, par la conclusion de contrats, l'action en commun des organismes travaillant dans son domaine de compétence ;
- de participer à l'analyse de la conjoncture nationale et internationale et de ses perspectives d'évolution en vue de l'élaboration de la politique nationale dans ce domaine ;
- d'accueillir des chercheurs appartenant à des organismes extérieurs.

L'Institut mène des recherches en Afrique, dans l'océan Indien, en Amérique latine, en Asie et dans le Pacifique. Il dispose pour ce faire de 35 implantations dont 5 en métropole et 5 dans les collectivités territoriales d'outre-mer (Guyane, La Réunion, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française).

Les 76 unités de recherche de l'IRD, dont 29 unités mixtes de recherche, sont rattachées à trois départements de recherche : « milieux et environnement », « ressources vivantes » et « sociétés et santé ». Deux autres départements

sont chargés, l'un du soutien et de la formation des communautés scientifiques du Sud, et l'autre de l'expertise et de la valorisation.

Les recherches scientifiques de l'IRD sont centrées sur les relations entre l'homme et son environnement dans les régions tropicales et méditerranéennes, dans la perspective d'un développement durable de ces régions. Cette activité scientifique est structurée en six grands programmes de recherche correspondant aux défis majeurs pour le développement des pays du Sud :

- risques naturels, climats, ressources non renouvelables : impact sur l'environnement et les populations du Sud ;
- gestion durable des écosystèmes du Sud ;
- eaux continentales et côtières : ressources et usages au Sud ;
- sécurité alimentaire dans le Sud ;
- sécurité sanitaire, politiques de santé et accès aux soins ;
- développement et mondialisation : dynamiques socioéconomiques identitaires et spatiales.

Le nouveau contrat d'objectifs 2006-2009 a été signé le 28 juin 2006. Il fixe les priorités scientifiques de la recherche pour le développement autour de six défis : lutte contre la pauvreté, migrations internationales, maladies infectieuses émergentes, changement climatique, ressources et accès à l'eau, écosystèmes et ressources naturelles, et les priorités géographiques sur l'Afrique et la Méditerranée, l'Europe de la recherche, les dynamiques régionales dans le Sud et le partenariat Sud/Sud. Le contrat prévoit également une réorientation d'une partie de son activité vers une mission d'agence d'objectifs, de programmation et de moyens au service du développement.

Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), présidé par le Premier ministre, a distingué l'IRD pour mobiliser la communauté scientifique nationale, notamment les universités et le CNRS, mais également la communauté scientifique européenne et internationale sur la recherche pour le développement et pour accroître la coopération scientifique avec le Sud.

La principale innovation de ce contrat est la mise en place au sein de l'IRD d'une fonction d'agence de moyens pour mobiliser l'ensemble de la communauté scientifique nationale au service du développement ainsi que la coopération renforcée avec le CNRS, l'INSERM et les universités.

L'IRD participe à l'ensemble des actions du programme.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	46 696	46 696	49 734	49 734	54 350	54 350
Subventions pour charges de service public	46 696	46 696	49 734	49 734	54 350	54 350
Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	15 069	15 069	16 049	16 049	17 538	17 538
Subventions pour charges de service public	15 069	15 069	16 049	16 049	17 538	17 538
Action n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	14 737	14 737	15 696	15 696	17 153	17 153
Subventions pour charges de service public	14 737	14 737	15 696	15 696	17 153	17 153
Action n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien- être	2 484	2 484	2 645	2 645	2 891	2 891
Subventions pour charges de service public	2 484	2 484	2 645	2 645	2 891	2 891
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	24 507	24 507	26 102	26 102	28 524	28 524
Subventions pour charges de service public	24 507	24 507	26 102	26 102	28 524	28 524

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187 | OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	24 838	24 838	26 454	26 454	28 910	28 910
Subventions pour charges de service public	24 838	24 838	26 454	26 454	28 910	28 910
Action n° 07 : Grandes infrastructures de recherche	4 219	4 219	3 805	3 805	3 805	3 805
Subventions pour charges de service public	4 219	4 219	3 805	3 805	3 805	3 805
Action n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	37 258	37 258	39 682	39 682	43 364	43 364
Subventions pour charges de service public	37 258	37 258	39 682	39 682	43 364	43 364
Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	157	157	262	262	314	314
Subventions pour charges de service public	157	157	262	262	314	314
Totaux	169 966	169 966	180 430	180 430	196 850	196 850

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
180 377			15 790	196 167

Les ressources de l'opérateur sont présentées avant répartition totale des post-doctorants relevant du dispositif ministériel au programme 172.

Le budget de l'IRD est financé à hauteur de 92,0% (180,377 M€) par les subventions pour charges de service public inscrites aux programmes 172 (0,209 M€) et 187 (180,168 M€) de la MIREs. Les autres ressources affichées par l'organisme (15,790 M€) représentent 8,0% des financements. Elles se décomposent en contrats sur projets de recherche (14,700 M€), revenus provenant des prestations fournies par l'organisme (0,500 M€) et enfin, les ressources diverses (0,590 M€).

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Activités des unités de recherche	95 140	22 299		117 440
Actions communes	18 118	18 364		36 482
Fonctions support	33 787	16 522	454	50 764
Dotations à répartir	500	500		1 000
Totaux	147 545	57 686	454	205 685

Voté par le Conseil d'administration du 20 décembre 2006, le budget initial de l'IRD s'élève à 205,685 M€ avec un prélèvement sur fonds de roulement de 9,518 M€ permettant de couvrir la dépense prévisionnelle de taxe sur les salaires. Le niveau de ressources propres (15,790 M€) affiche une nette progression (+1,711 M€ ; +12,1%) par rapport au budget 2006.

L'arbitrage interministériel rendu sur la présentation des budgets initiaux des opérateurs du secteur de la Recherche a permis à l'IRD d'être exonéré de la mise en réserve au stade du budget initial, le montant arrêté (2,400 M€) a été pris en compte en cours de gestion.

Dans le cadre des **dépenses de personnel**, les emplois inscrits au budget 2007 sont de 2.180,5 ETPT ; les personnels titulaires représentent 1.496,2 et les non titulaires 684,3 (répartis entre 2.140,5 rémunérés en tout ou partie par la subvention pour charge de service public et 40,0 rémunérés par les ressources propres de l'établissement).

Au sein des personnels titulaires, les chercheurs représentent 747,0 ETPT et les ingénieurs et techniciens 749,2, soit un ratio chercheurs / ITA de 0,99.

La masse salariale totale pour 2007 est de 147,545 M€, dont 145,305 M€ de masse salariale limitative (personnels financés pour tout ou partie à partir des subventions pour charges de service public) et 2,240 M€ de masse salariale indicative (financement exclusif sur ressources propres).

La décomposition par agrégat est la suivante :

- agrégat 1 (activités des unités de recherche) : 95,140 M€, répartis entre 93,140 M€ de masse salariale plafonnée et 2,000 M€ de masse salariale indicative ;

- agrégat 2 (actions communes) : 18,118 M€, de masse salariale répartie entre 17,878 M€ sous plafond et 0,240 M€ hors plafond ;

- agrégat 3 (fonctions support) : 33,787 M€ de masse salariale entièrement sous plafond.

0,500 M€ sont en outre positionnés hors agrégats, dont 0,300 M€ en provision pour hausse des rémunérations et 0,200 M€ en dotation à répartir.

Les **dépenses de fonctionnement**, réparties sur les trois agrégats qui composent le budget propre des EPST, recouvrent à la fois celles qui sont directement liées aux activités de recherche (agrégat 1), celles qui relèvent des autres missions de l'institut (agrégat 2) et enfin celles affectées au fonctionnement indivis de l'établissement (frais de structure en agrégat 3).

Les dépenses positionnées sur l'agrégat 3 regroupent les prestations de services internes et les moyens communs de l'établissement. Elles financent principalement les frais de fonctionnement courant des services centraux et des 9 centres et représentations de l'IRD en métropole et collectivités d'outre-mer (9,972 M€). Le solde est presque entièrement dévolu au système d'information (4,460 M€) et à l'action sociale (1,160 M€). Le schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) est le projet structurant majeur de l'IRD dans le cadre des fonctions support (hors activités de recherche). Le nouveau système d'information de l'IRD est progressivement mis en place depuis 2002. Pour un montant total estimé proche de 17,000 M€ sur huit ans (2002-2009), ce nouvel outil constitue l'application support des efforts de rationalisation budgétaire effectués par l'organisme.

Les dépenses liées aux missions de recherche sont positionnées en premier et second agrégats. Elles sont d'une part composées du soutien de base et de l'équipement moyen des 76 unités de recherche que compte l'institut (agrégat 1). Celui-ci atteint 22,299 M€, réparti entre trois thématiques : milieux et environnement (5,333 M€), ressources vivantes (5,864 M€) et société et santé (6,434 M€). D'autre part elles concernent les actions transversales qui soutiennent et prolongent la recherche (agrégat 2). Elles atteignent 18,364 M€ et concernent à titre principal les dépenses à caractère international soulignant la vocation particulière de l'établissement à travailler avec les pays du Sud :

a) soutien et formation des communautés scientifiques du Sud (2,880 M€) ;

b) les relations internationales, comprenant les moyens de fonctionnement des 35 représentations à l'étranger (2,621 M€) ;

c) contribution aux partenariats (2,343 M€) ;

d) la majeure partie du solde est dévolue aux moyens navals spécifiques à l'Institut (3,070 M€), à l'information scientifique et technique (2,383 M€), ainsi qu'à l'expertise et à la valorisation (0,890 M€).

Concernant les moyens navals, le budget 2007 est marqué par le passage de la gestion des navires hauturiers de l'IRD par GENAVIR (et une modification de la nature des dépenses puisque les crédits de personnel sont transférés en fonctionnement) et d'autre part la remise à l'eau de « l'Antéa ».

Dans le cadre de ses **dépenses d'investissement**, l'IRD consacre l'essentiel des moyens aux opérations immobilières parmi lesquelles la dernière tranche du Pôle d'océanographie opérationnelle de Brest (0,170 M€) et la dernière tranche d'extension du pavillon d'accueil du centre de Bondy (0,284 M€). L'établissement a souhaité reporter en DM1 une partie de ses investissements qui seront financés au moyen d'un prélèvement sur le fonds de roulement. Parmi ceux-ci figurent l'extension du Laboratoire de génétique tropicale (Genetrop) à Montpellier (0,483 M€) et, pour les équipements scientifiques, de l'acquisition d'appareillages ICP-MS, d'un insectarium modulaire et de l'aménagement de la plate-forme « Maladie émergente » (0,666 M€).

Perspectives 2008

Le soutien de l'Etat aux actions de l'IRD s'inscrira dans le respect des priorités du contrat d'objectifs de l'établissement dont l'année 2008 marque le mi-parcours. Dans ce contexte, l'institut de la recherche pour le développement s'engage notamment à améliorer la structuration des activités et des équipes de recherche (poursuite du renforcement des unités par leur regroupement, leur transformation en UMR et la constitution d'unités mixtes internationales) et à rendre plus visible l'action de l'institut dans le cadre d'une politique de site (l'effort de restructuration couplé à la recherche de synergies avec d'autres organismes implique une remise à niveau des représentations internationales de l'Institut, d'en rationaliser l'utilisation, et d'en rénover l'équipement).

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 196,536 M€ au projet de loi de finances, contre 180,167 M€ en loi de finances initiale pour 2007 (+9,1%).

Au sein de cette enveloppe, l'IRD fera l'objet d'une mesure de compensation de 10,070 M€ en contrepartie de l'augmentation de son assiette de taxe sur les salaires (cette assiette étant adossée au prorata général de déduction de TVA). Cette mesure de compensation fait suite à la régularisation initiale du régime TVA de l'IRD opérée au 1er janvier 2006.

Son évolution intègre ensuite le financement de mesures salariales à caractère réglementaire ou général :

- a) le second relèvement, à compter du 1^{er} janvier 2008, du taux de cotisation aux pensions civiles (de 39,5% à 50,0%) et au FNAL (de 0,30% à 0,50%) : +5,966 M€ ;
- b) la prise en compte de l'évolution du point Fonction publique (+0,0662%), pour ses valeurs pondérées sur 2007 (54,3753 €) et 2008 (54,4113 €) : +0,068 M€ ;
- c) les extensions en année pleine des 5 CDD de haut niveau financés en fraction d'année au budget 2007 (+3,75 ETPT ; +0,211 M€).

La situation des personnels titulaires sera améliorée par une enveloppe spécifique dédiée aux repyramidages et requalifications des emplois statutaires pour 0,053 M€.

Compte tenu de l'extension en année pleine des emplois inscrits en LFI 2007, l'effectif prévisionnel 2008 de l'IRD s'établit à 2.184,3 ETPT : 1.496,2 titulaires ; 35,1 « CDD de haut niveau » (+3,75 ETPT) et 653,0 autres non titulaires (reconduction, à ce stade).

Pour information, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 3 du programme 172 s'établira à 9 contrats (sur 800), soit 108 « mois post-docs » et 0,314 M€.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	2 111	2180	2184
<i>dont titulaires</i>	<i>NC</i>	1 496	1496
<i>dont non titulaires</i>	<i>NC</i>	684	688
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

■ INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER (IFREMER)

Textes statutaires

Décret n°84-428 du 5 juin 1984 modifié par les décrets n° 98-90 du 18 février 1998 et n°2002-380 du 14 mars 2002.

Etablissement public à caractère industriel et commercial, l'IFREMER est le seul organisme français à vocation entièrement maritime. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministères chargés de la recherche, de l'agriculture, des transports et de l'environnement.

Missions

L'IFREMER assure les missions suivantes :

- connaître, évaluer, mettre en valeur des ressources de l'océan et permettre leur exploitation durable ;
- améliorer les méthodes de surveillance, de prévision de l'évolution, et de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier ;
- favoriser le développement socio-économique du monde maritime.

L'IFREMER contribue, par ses travaux et expertises, à la connaissance des océans et de leurs ressources, à la surveillance du milieu marin et littoral et au développement durable des activités maritimes. A ces fins, il conçoit et met en oeuvre des outils d'observation, d'expérimentation et de surveillance, et met à la disposition de la communauté scientifique quatre navires hauturiers (« Pourquoi pas ? », « L'Atalante », « Thalassa », « Le Suroît ») et trois navires côtiers (« L'Europe », « Gwen Drez » et « Thalia »), ainsi que leurs systèmes sous-marins opérationnels et disponibles pour la communauté scientifique (« Nautile », ROV « Victor 6000 », l'AUV « Asterx »...).

L'IFREMER compte plus de 1380 cadres, chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs, affectés dans 72 laboratoires ou services de recherche répartis dans 24 stations ou centres, sur tout le territoire métropolitain et dans les DOM-TOM.

Six grands thèmes, divisés en programmes pluridisciplinaires, ont été créés et couvrent la totalité des activités de recherche et d'étude, de développement technologique, de surveillance, d'expertise et de valorisation de l'institut, définis dans le second contrat quadriennal (2005-2008) signé le 25 mai 2005 avec les tutelles. A travers ces activités de surveillance et d'expertise, l'IFREMER confirme son engagement à répondre aux attentes de la société et au traitement des questions complexes soulevées par le monde socio-économique maritime, ainsi que son rôle d'appui à la décision publique.

L'IFREMER poursuit une démarche systématique de partenariats avec les établissements universitaires, les autres organismes nationaux, les ministères en charge de la défense, de l'industrie et de l'outre mer, les collectivités locales, et également les industriels et les organisations professionnelles. Il s'est engagé dans la construction de l'espace européen de la recherche en sciences de la mer, notamment pour ce qui concerne l'accompagnement de la politique commune de la pêche et l'application des conventions internationales dans le domaine de l'environnement et de la pêche.

L'IFREMER contribue aux actions 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 du programme.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	32 246	32 246	33 077	33 077	33 283	33 283
Subventions pour charges de service public	32 246	32 246	33 077	33 077	33 283	33 283
Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	16 336	16 336	15 539	15 539	15 635	15 635
Subventions pour charges de service public	16 336	16 336	15 539	15 539	15 635	15 635
Action n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	18 467	18 467	19 077	19 077	19 196	19 196
Subventions pour charges de service public	18 467	18 467	19 077	19 077	19 196	19 196
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	2 557	2 557	2 769	2 769	2 787	2 787
Subventions pour charges de service public	2 557	2 557	2 769	2 769	2 787	2 787

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187 | OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	7 103	7 103	6 154	6 154	6 192	6 192
Subventions pour charges de service public	7 103	7 103	6 154	6 154	6 192	6 192
Action n° 07 : Grandes infrastructures de recherche	38 922	38 922	41 300	41 300	42 200	42 200
Subventions pour charges de service public	38 922	38 922	41 300	41 300	42 200	42 200
Action n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	26 422	26 422	28 000	28 000	28 175	28 175
Subventions pour charges de service public	26 422	26 422	28 000	28 000	28 175	28 175
Programme 153 : Gestion des milieux et biodiversité (programme supprimé)	2 000	2 000	2 500	2 500		
Subventions pour charges de service public	2 000	2 000	2 500	2 500		
Programme 154 : Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural	1 923	1 923	2 542	2 542	4 000	4 000
Subventions pour charges de service public	1 923	1 923	2 542	2 542	4 000	4 000
Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	157	157	204	204	222	222
Subventions pour charges de service public	157	157	204	204	222	222
Totaux	146 132	146 132	151 162	151 162	151 690	151 690

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
151 162	6 839		64 564	222 565

Les ressources de l'opérateur sont présentées avant répartition totale des post-doctorants relevant du dispositif ministériel au programme 172.

Le budget présenté est un budget consolidé (compte de résultat + tableau de financement des investissements). Il s'élève à 222,904 M€ en ressources et 220,804 M€ en dépenses. La différence entre les produits encaissables et les charges décaissables détermine une insuffisance d'autofinancement, à hauteur de 1,048 M€.

Le budget de l'IFREMER est financé à hauteur de 66,5% (151,162 M€) par les subventions pour charges de service public inscrites aux programmes 172 (0,185 M€), 187 (145,917 M€) de la MIREs.

L'établissement a budgété au titre des programmes 153 et 154 (hors MIREs) respectivement 2,500 M€ et 2,900 M€. Les autres ressources affichées par l'organisme (31,135 M€) représentent 15,6% des financements. Elles se décomposent en subventions (3,219 M€), revenus provenant des prestations fournies par l'organisme (26,157 M€) et enfin, les ressources diverses (1,759 M€).

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
98 052	101 038	21 715	220 804

L'EPRD 2007 (compte de résultat prévisionnel + tableau de financement des investissements) s'établit à 220,804 M€ et affiche une nette progression (+5,4%), portée à la fois par les subventions de l'Etat (+3,8%) et les ressources propres (+13,5%) ; il est marqué par des évolutions en matière fiscale et comptable (fin de l'assujettissement à la TVA des financements récurrents de l'Etat, assujettissement à la taxe sur les salaires, application de normes comptables internationales IAS-IFRS)

Conformément à l'arbitrage interministériel rendu sur la présentation des budgets initiaux des opérateurs du secteur de la Recherche, le budget de l'IFREMER intègre une mise en réserve de crédits (1,900 M€) ; les moyens consacrés aux dépenses courantes de la flotte océanographique sont quasiment reconduits.

Sur le périmètre de financement consolidé des subventions de l'Etat relevant des programmes 153, 154 et 187, elle correspond à 0,15 % du financement des charges de personnel limitatives (soit 0,175 M€) et 5,0% pour les autres types de dépenses (soit 1,725 M€).

De 29,473 M€ en 2006, le montant total du contrat 2007 avec l'armateur GENAVIR est ramené à 28,800 M€.

L'EPRD 2007 de l'IFREMER s'inscrit dans le cadre des six grands programmes (GP) pluridisciplinaires identifiés par l'organisme :

- le GP 1 « Grands équipements au service de l'océanographie » avec pour objectif de mettre au service de la communauté scientifique nationale les moyens à la mer appropriés à l'acquisition et la qualification de données océanographiques, géophysiques et halieutiques ;
- le GP 2 « Surveillance, usage et mise en valeur des mers côtières » est axé sur la compréhension des processus et la construction d'outils d'observation permettant une surveillance et une prévision de la qualité des eaux, des ressources et des biotopes côtiers ;
- le GP 3 « Surveillance et optimisation des productions aquacoles » avec l'objectif de mettre au point des technologies utiles au développement d'une aquaculture capable de produire et maintenir durablement un apport de protéines complémentaire de celui de la pêche ;
- le GP 4 « Ressources halieutiques, exploitation durable et valorisation » centré sur la définition des moyens et méthodes permettant d'assurer à échéance décennale la restauration des pêcheries à un niveau optimal de production;
- le GP 5 « Exploration et exploitation des fonds océaniques » visant à l'exploration des domaines océaniques peu ou mal connus afin d'en comprendre le fonctionnement géophysique et biologique et de pouvoir y favoriser un développement maîtrisé des activités d'exploitation ou d'utilisation de ses ressources vivantes, minérales et énergétiques ;
- le GP 6 « Circulation et écosystèmes marins, mécanismes, évolution et prévision » dont l'objectif est de développer la recherche en physique et bio-géochimie des océans dans les domaines côtiers et hauturiers et de recueillir les observations nécessaires en réponse aux besoins de la société, aux utilisateurs scientifiques et aux acteurs socioéconomiques.

Dans le cadre des **dépenses de personnel**, les emplois inscrits au budget 2007 sont de 1.329,0 ETPT ; les cadres représentent 677 ETPT, les non cadres 569 ETPT. Le solde consiste en 83 ETPT détachés d'EPST (42 cadres, 41 non cadres). La masse salariale totale pour 2007 est de 97,110 M€ soit 59,4% de l'EPRD.

Les salaires versés par l'IFREMER sont calculés sur la base d'un coefficient en points multiplié par la valeur du point auxquels s'ajoutent une prime de rendement majorant le coefficient de 10% pour les cadres et de 12% pour les techniciens, une prime d'ancienneté ne concernant que les techniciens et une prime de fin d'année (13ème mois).

Aux effectifs de l'IFREMER s'ajoutent les 320 salariés de l'armateur GIE GENAVIR dont les charges apparaissent en dépenses de fonctionnement (18,450 M€) au budget de l'IFREMER. Ces effectifs se répartissent en deux tiers de marins officiers et d'exécution, le tiers restant étant des sédentaires.

Les **dépenses de fonctionnement** s'établissent pour 2007 à 66,479 M€ HT (hors opérations d'ordre) soit 45,7% du budget général. Elles se décomposent notamment comme suit :

Les dépenses d'opération de la flotte (contrat GENAVIR) se montent à 28,800 M€ en 2007 (dont 18,450 M€ de dépenses de personnel). Elles concernent l'ensemble des 7 navires dont dispose actuellement l'Institut (dont 4 hauturiers) et sont directement impactées par l'augmentation du prix du baril de pétrole. Elles seront vraisemblablement majorées en cours d'exécution 2007, en raison notamment de l'utilisation du nouveau navire livré en 2005 : le « Pourquoi Pas ? » et de l'évolution du prix des carburants.

L'activité programmée de la flotte, hauturière et côtière, est en hausse sensible par rapport à la programmation initiale 2006 : forte activité du « Pourquoi pas ? », développement des campagnes de la « Thalassa » et (malgré un arrêt technique prévu) du « Suroît », maintien de l'activité des navires côtiers.

En tenant compte de la mise en œuvre des normes IFRS (reclassement de dépenses auparavant inscrites en investissement, pour 3,400 M€), les moyens de fonctionnement affectés aux programmes scientifiques sont en progression de 5,170 M€ (+37,1%).

La mise en place d'une politique d'achat fin 2006 permet d'atténuer l'impact des augmentations du coût des prestations (fluides, contrats d'entretien et de maintenance) et de réelles économies les marchés de l'informatique, de l'intérim et des produits de laboratoire ; elle permet ainsi une légère progression des crédits affectés aux moyens indirects des laboratoires (13,950 M€ ; +2,8%).

Enfin, les dépenses de soutien à la politique des directions opérationnelles et fonctionnelles s'élèvent à 3,110 M€, globalement reconduites.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent en 2007 à 21,715 M€ HT soit 10,9% du budget général.

Les dépenses d'investissement sont ciblées sur les moyens indirects des laboratoires (5,070 M€ ; dernière tranche de la réfection des chaudières de Brest), la construction du Pôle Otholites de Boulogne-sur-Mer, le remplacement du calculateur scientifique de Brest, les investissements nécessaires au maintien en condition opérationnelle de la flotte et le remplacement des équipements scientifiques et de navigation (1,980 M€).

Les dépenses de soutien concernant les dépôts de brevets sont en diminution (1,150 M€).

La capitalisation des crédits de paiement pour la modernisation à mi-vie de « L'Atalante » (horizon 2008) se poursuit en 2007, à hauteur de 2,100 M€ ; ils s'ajoutent ainsi aux 10,000 M€ capitalisés fin 2006.

Le plan d'investissement prévoit de consacrer une enveloppe de 12,470 M€ à la réalisation des programmes scientifiques et à l'équipement des laboratoires : Pôle instrumentation, acquisition d'une présérie de profileurs côtiers (baptisés « PAGODE » : profileurs autonomes Golfe de Gascogne) et la préfiguration du futur navire « PETIBATO » (choix des équipements scientifiques validé fin septembre 2006).

Perspectives 2008

Le soutien de l'Etat aux actions de l'IFREMER s'inscrira à la fois dans les priorités nationales (sciences du vivant) et les évolutions stratégiques de l'établissement, dans le respect des priorités du contrat d'objectifs. En 2008, l'effort de l'organisme se portera principalement sur le renforcement de la connaissance de la biodiversité côtière et profonde, le développement des études permettant la décontamination des coquillages, la gestion écosystémique des pêches, la poursuite des études des écosystèmes exploités et des géohasards (risques géologiques), le développement de l'océanographie opérationnelle côtière.

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 147,468 M€ au projet de loi de finances, contre 145,917 M€ en loi de finances initiale pour 2007 (+1,1%).

Son évolution intègre tout d'abord sur les extensions en année pleine des 14 emplois financés en fraction d'année au budget 2007 (+10,5 ETPT ; +0,651 M€).

Parallèlement à la montée en puissance de l'ANR (955,000 M€ au budget 2008), le projet de loi de finances prévoit une mesure visant à soutenir les très grandes infrastructures de l'établissement (+0,900 M€).

Il s'agit, pour l'établissement, de reprendre un cycle d'investissement après avoir privilégié en 2006 et 2007 la prise en charge de ses engagements antérieurs.

Cette mesure contribuera à la finalisation de l'opération de modernisation à mi-vie du navire « L'Atalante » et au carénage du robot « Victor ».

Compte tenu de l'extension en année pleine des emplois inscrits en LFI 2007, l'effectif prévisionnel 2008 de l'IFREMER s'établit à 1.339,5 ETPT.

Pour information, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 3 du programme 172 s'établira à 6 contrats (sur 800), soit 72 « mois post-docs » et 0,222 M€.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	1 514	1 329	1 339
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

L'effectif moyen rémunéré de l'exercice 2007 résulte, d'une part, du nombre de départs en retraite (39 ETP), du recrutement de 39 personnels permanents et, d'autre part, de la création de 14 postes ouverts à partir du 1^{er} octobre 2007.

Par comparaison avec la situation au 31/12/2006, le niveau d'ETPT tient également compte d'un décalage de recrutements de 2006 en 2007 pour 7 postes.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

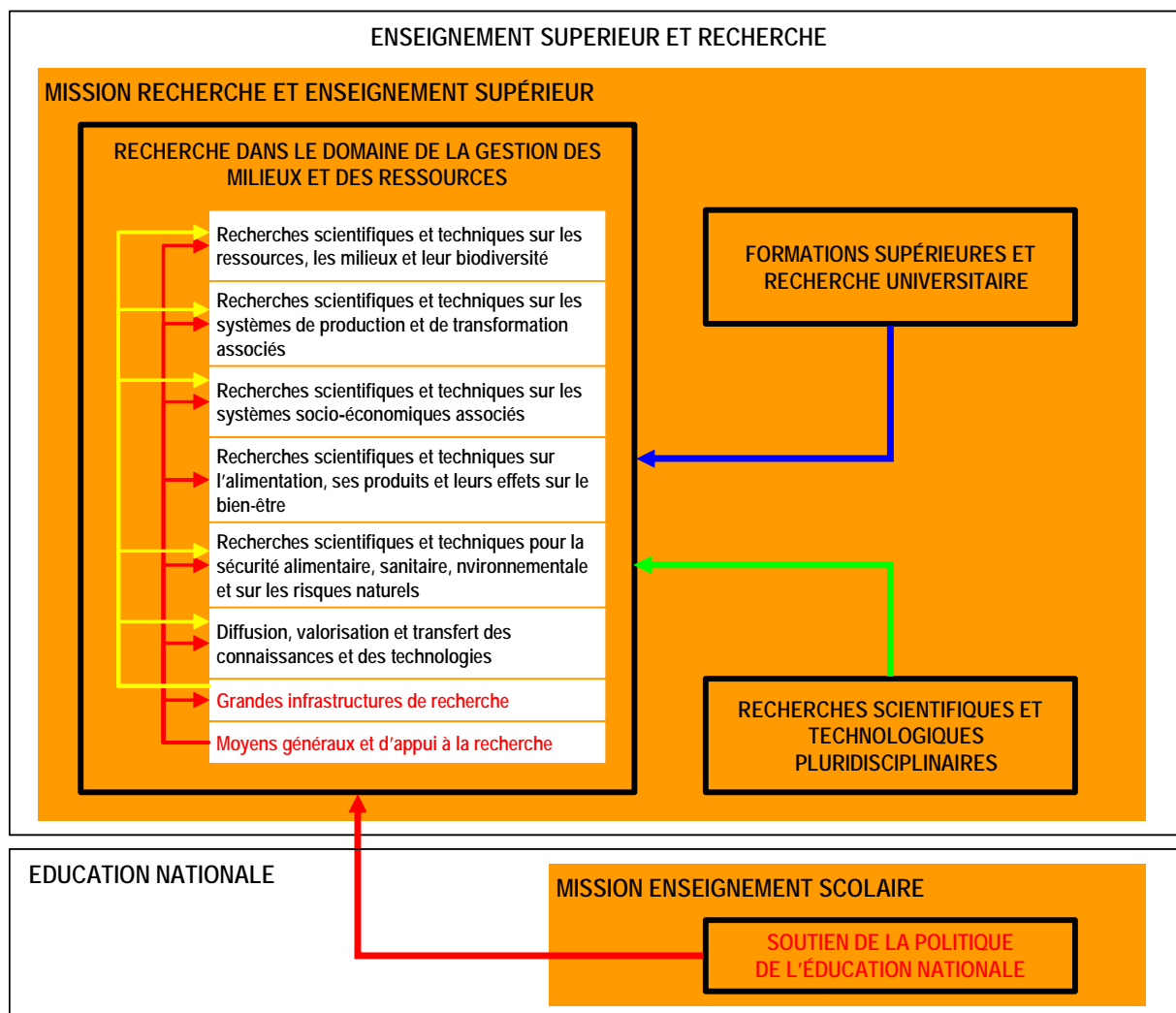
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2008 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2007 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	263 163 319	+110 314 711	+26 679 960	+400 157 990	+357 865 122
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	254 677 372	+74 428 903	+26 006 420	+355 112 695	+317 107 926
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	86 372 797	+31 940 758	+8 821 828	+127 135 383	+114 263 975
Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	72 954 285	+20 422 197	+7 445 368	+100 821 850	+89 433 246
Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	162 406 049	+46 852 787	+16 490 893	+225 749 729	+198 611 799
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	68 584 144	+28 695 105	+6 991 141	+104 270 390	+98 880 704
Grandes infrastructures de recherche	54 145 641	-54 145 641		0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche	258 508 820	-258 508 820		0	0
Totaux	1 220 812 427	0	+92 435 610	1 313 248 037	1 176 162 772

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-92 435 610
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-3 894 368
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-85 622 416
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-2 918 826

OBSERVATIONS

FONCTIONS DE SOUTIEN DU PROGRAMME ET MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS

Fonctions de soutien du programme Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources »

L'action « Grandes infrastructures de recherche » regroupe les crédits du budget de l'Etat consacrés par certains des opérateurs du programme (IRD, IFREMER, BRGM) aux grands instruments ou équipements communs de recherche (flotte océanographique, engins d'exploration du milieu marin...) dont ils sont les maîtres d'ouvrage, les gestionnaires ou les utilisateurs ainsi que les banques de données ou les collections qu'ils mettent à la disposition de la communauté scientifique.

L'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » concerne les moyens particuliers que les opérateurs de recherche du programme mettent en œuvre pour gérer et administrer leurs activités de recherche scientifique et de développement technologique. Ils viennent en appui de ces activités pour fortifier leur efficacité et leur performance, sans se confondre avec elles. Cette action représente les crédits qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

Modalités de ventilation des crédits de soutien dans les actions du programme

Lors de la construction du programme, le choix a été fait d'identifier au sein des actions « Grandes infrastructures de recherche » et « Moyens généraux et d'appui à la recherche », les crédits de l'Etat que les opérateurs du programme affectent respectivement à leurs infrastructures communes de recherche (très grandes infrastructures de recherche – TGIR– et autres équipements et instruments scientifiques structurants, réseaux technologiques, centres et réseaux de calcul scientifique, observatoires, banques de données et collections) et à leurs fonctions support (échanges internationaux, formation permanente, action sociale, moyens informatiques communs scientifiques et de gestion hors TGIR, fonction immobilière, moyens généraux des services centraux et territoriaux, à l'exclusion des moyens généraux des unités de recherche). Cette option a été dictée, d'une part, par la difficulté de répartir ex ante de manière pertinente les crédits réservés à ces fonctions entre les actions correspondant à des finalités de politiques publiques et, d'autre part, par l'intérêt qu'offre, pour l'information du Parlement, leur individualisation, leur documentation et leur suivi.

Dans ces conditions, la budgétisation des subventions pour charges de service public des opérateurs du programme s'effectue en crédits directs et l'analyse de ces coûts permet de présenter parallèlement une maquette en dépense complète prévisionnelle.

A cet effet, dans une première étape, les crédits de l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » sont ventilés vers les sept autres actions du programme, sur la base des données issues du contrôle et de l'analyse de gestion des opérateurs. Dans une seconde étape, les crédits de l'action « Grandes infrastructures de recherche » (abondés d'une partie des crédits de l'action « Moyens généraux ») sont eux-mêmes ventilés vers les actions restantes du programme.

FONCTIONS DE SOUTIEN EXTERNE ET MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS

Le programme bénéficie par ailleurs des fonctions de soutien rattachées à d'autres programmes :

- moyens en personnel, inscrits au programme « Formations supérieures et recherche universitaire », des structures de l'administration centrale dédiées à la recherche qui sont placées sous l'autorité de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret d'attributions du 31 mai 2007) : direction générale de la recherche et de l'innovation, délégation aux usages de l'internet, bureau du cabinet ;
- moyens en personnel et de fonctionnement, inscrits au même programme, de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), autorité administrative indépendante chargée d'évaluer les activités de recherche et d'enseignement des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur ;
- moyens en personnel, inscrits au programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (mission « Enseignement scolaire »), des structures de l'administration centrale exerçant des fonctions transversales qui sont placées sous l'autorité conjointe des ministres de l'éducation nationale (décret d'attributions du 25 mai 2007) et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret d'attributions du 31 mai 2007) : directions d'appui regroupées au sein du secrétariat général, inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, médiateur de l'éducation nationale, haut fonctionnaire de défense et de sécurité ;
- moyens de fonctionnement et d'animation, inscrits au programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » des administrations centrale et déconcentrée du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui sont consacrés à la recherche ;
- moyens de fonctionnement et d'intervention des dispositifs ministériels et des structures, inscrits au même programme, qui constituent les outils de pilotage et d'orientation du système français de recherche et d'innovation : dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche (CIFRE, CORTECHS...), dispositifs d'aide au transfert de technologie, actions de diffusion de l'information et de la culture scientifique et technique, Agence nationale de la recherche (ANR).

De manière à construire la dépense complète prévisionnelle du programme « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources », les crédits de ces fonctions de soutien font l'objet de déversements vers les actions de politique publique du programme (actions 1 à 6) selon des modalités qui sont détaillées dans la présentation de l'analyse des coûts des programmes d'origine.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Après ventilation des fonctions de soutien et de pilotage, les crédits budgétaires du programme progressent globalement de 7,6%. L'essentiel de cette progression (6,3 points) s'explique par le déversement des crédits de l'ANR à partir du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Sur le périmètre des seules actions de politique publique du programme (actions 1 à 6), la progression des crédits atteint 44,6% dont 34,4 points sont dus à la ventilation interne des fonctions de soutien du programme (grandes infrastructures et moyens généraux des opérateurs) et 10,2 points à la ventilation externe des crédits d'orientation et de pilotage de la mission portés par le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased from 10.5 million to 13.5 million (19.5% of the population).

There are a number of reasons why the number of people aged 65 and over has increased. One of the main reasons is that people are living longer. The life expectancy at birth in the UK is now 78 years for men and 82 years for women. This is an increase of 10 years since 1950. The main reason for this increase is that people are living longer in old age. The number of people aged 65 and over who are still alive at the age of 75 has increased from 1.5 million in 1950 to 3.5 million in 1990.

Another reason why the number of people aged 65 and over has increased is that people are having children later in life. The average age of women when they have their first child has increased from 20 years in 1950 to 26 years in 1990. This means that there are more people aged 65 and over who have children who are still alive at the age of 65.

There are a number of other reasons why the number of people aged 65 and over has increased. One of these is that people are having children who are still alive at the age of 65. The number of people aged 65 and over who have children who are still alive at the age of 65 has increased from 1.5 million in 1950 to 3.5 million in 1990.

There are a number of other reasons why the number of people aged 65 and over has increased. One of these is that people are having children who are still alive at the age of 65. The number of people aged 65 and over who have children who are still alive at the age of 65 has increased from 1.5 million in 1950 to 3.5 million in 1990.

There are a number of other reasons why the number of people aged 65 and over has increased. One of these is that people are having children who are still alive at the age of 65. The number of people aged 65 and over who have children who are still alive at the age of 65 has increased from 1.5 million in 1950 to 3.5 million in 1990.

There are a number of other reasons why the number of people aged 65 and over has increased. One of these is that people are having children who are still alive at the age of 65. The number of people aged 65 and over who have children who are still alive at the age of 65 has increased from 1.5 million in 1950 to 3.5 million in 1990.

There are a number of other reasons why the number of people aged 65 and over has increased. One of these is that people are having children who are still alive at the age of 65. The number of people aged 65 and over who have children who are still alive at the age of 65 has increased from 1.5 million in 1950 to 3.5 million in 1990.

There are a number of other reasons why the number of people aged 65 and over has increased. One of these is that people are having children who are still alive at the age of 65. The number of people aged 65 and over who have children who are still alive at the age of 65 has increased from 1.5 million in 1950 to 3.5 million in 1990.

There are a number of other reasons why the number of people aged 65 and over has increased. One of these is that people are having children who are still alive at the age of 65. The number of people aged 65 and over who have children who are still alive at the age of 65 has increased from 1.5 million in 1950 to 3.5 million in 1990.

There are a number of other reasons why the number of people aged 65 and over has increased. One of these is that people are having children who are still alive at the age of 65. The number of people aged 65 and over who have children who are still alive at the age of 65 has increased from 1.5 million in 1950 to 3.5 million in 1990.

There are a number of other reasons why the number of people aged 65 and over has increased. One of these is that people are having children who are still alive at the age of 65. The number of people aged 65 and over who have children who are still alive at the age of 65 has increased from 1.5 million in 1950 to 3.5 million in 1990.

There are a number of other reasons why the number of people aged 65 and over has increased. One of these is that people are having children who are still alive at the age of 65. The number of people aged 65 and over who have children who are still alive at the age of 65 has increased from 1.5 million in 1950 to 3.5 million in 1990.

PROGRAMME 193

RECHERCHE SPATIALE

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	348
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	350
Présentation du programme et des actions	354
Objectifs et indicateurs de performance	360
Justification au premier euro	365
Opérateurs	374
Analyse des coûts du programme et des actions	380

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Gilles BLOCH

Directeur général de la Recherche et de l'Innovation

Responsable du programme n° 193 : Recherche spatiale

La stratégie du programme est mise en œuvre pour l'essentiel par son opérateur principal, le Centre national d'études spatiales (CNES), dans le cadre du contrat pluriannuel 2005-2010 que celui-ci a signé le 26 avril 2005 avec ses ministères de tutelle et celui en charge du Budget, en cohérence avec les résolutions prises par les ministres européens en juin 2005, lors du Conseil espace conjoint Union européenne (UE) - Agence spatiale européenne (ESA), puis en décembre 2005, lors du Conseil ministériel de l'ESA. Dans un contexte international où les États-Unis restent la première puissance spatiale, loin devant l'Europe, la clé du succès réside dans une coopération toujours plus efficace entre les pouvoirs publics, l'industrie spatiale européenne et les équipes de recherche scientifique.

Les lignes de force sont de préserver la présence nationale et européenne dans l'espace, porteur d'enjeux de souveraineté, de contribuer à notre développement économique par des activités à haute valeur ajoutée, de permettre, enfin, le développement de la recherche scientifique et technologique au meilleur niveau international dans des secteurs clés comme les sciences de la Terre et de l'Univers.

Dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques spatiales en Europe, qui limite les perspectives pour lancer de nouveaux grands programmes de développement, les pouvoirs publics et l'industrie spatiale française et européenne doivent impérativement coopérer pour assurer notre présence sur le marché commercial des services de lancement et des satellites de télécommunications spatiales. Cela se traduit, en particulier, par l'application des accords de maintien et de développement des compétences dans les secteurs clés de la R&D pour les charges utiles de satellites de télécommunication et pour les lanceurs, signés fin 2005 par le CNES et les entreprises concernées. Par ailleurs, 2008 devrait voir se terminer les travaux qui doivent permettre de tirer dès le début de 2009 les lanceurs « Vega » et « Soyouz » depuis le Centre spatial guyanais (CSG), en vue de compléter la gamme de services de lancement proposée par Arianespace. L'ESA mènera le programme « Alphasat » de télécommunications par satellites qui devrait valider en orbite la nouvelle grande plate-forme « Alph@bus » ainsi que des technologies innovantes pour des charges utiles.

L'année 2008 sera marquée par le Conseil ministériel de l'ESA, qui devrait se tenir en novembre et dont les principales décisions devraient concerner le développement du satellite météorologique géostationnaire de troisième génération (MTG), la suite du programme européen « GMES » de surveillance globale de la Terre à des fins d'environnement et de sécurité, l'exploration planétaire et les activités de R&D sur les lanceurs.

Le second semestre de l'année 2008 verra également la France exercer la présidence de l'Union Européenne (UE) : dans le domaine spatial, elle devrait notamment axer son action sur le bon déroulement de deux programmes de l'UE que sont « Galiléo » et « GMES », celui-ci conditionnant l'avenir de l'implication de l'UE dans le spatial, dont un des enjeux est la capacité de l'Europe à se doter d'infrastructures spatiales permettant de développer de nouveaux services opérationnels.

Enfin, le projet de loi mettant en place un cadre juridique approprié pour les activités spatiales, déposé au Sénat en avril 2007, devrait être débattu lors de la prochaine session ordinaire du Parlement.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **OBJECTIF 1 : Intensifier le rayonnement international de la recherche et de la technologie spatiales françaises**
 - INDICATEUR 1.1 : Indicateur de production scientifique
 - INDICATEUR 1.2 : Indicateur de reconnaissance scientifique
 - INDICATEUR 1.3 : Chiffre à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années
- **OBJECTIF 2 : Garantir à la France et à l'Europe un accès à l'espace libre, compétitif et fiable**
 - INDICATEUR 2.1 : Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace
 - INDICATEUR 2.2 : Prix d'un lancement rapporté à la performance du lanceur Ariane 5
- **OBJECTIF 3 : Répondre aux besoins du futur par la recherche et la maîtrise de la technologie dans le domaine spatial**
 - INDICATEUR 3.1 : Taux de bon fonctionnement des satellites fabriqués par l'industrie française
 - INDICATEUR 3.2 : Tenue des coûts, des délais et des performances pour les 10 projets phares du CNES
- **OBJECTIF 4 : Intensifier les efforts de valorisation de la recherche spatiale dans le but de répondre aux attentes de la société**
 - INDICATEUR 4.1 : Part des brevets européens d'origine française dans le domaine du programme (en référence européenne)
 - INDICATEUR 4.2 : Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins d'application
- **OBJECTIF 5 : Parfaire l'intégration européenne de la recherche spatiale française**
 - INDICATEUR 5.1 : Rapport du budget pondéré alloué par le CNES aux projets européens sur le budget total de projets du CNES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	65 393 339	65 075 000	130 468 339	
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	100 080 240	112 340 000	212 420 240	
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	23 882 784	116 450 000	140 332 784	
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	139 884 880	295 235 000	435 119 880	
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	133 629 866	89 735 000	223 364 866	
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	105 766 617	6 165 000	111 931 617	
07 Développement des satellites de météorologie		24 110 000	24 110 000	
Totaux	568 637 726	709 110 000	1 277 747 726	

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	65 393 339	65 075 000	130 468 339	
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	100 080 240	112 340 000	212 420 240	
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	23 882 784	116 450 000	140 332 784	
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	139 884 880	295 235 000	435 119 880	
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	133 629 866	89 735 000	223 364 866	
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	105 766 617	6 165 000	111 931 617	
07 Développement des satellites de météorologie		24 110 000	24 110 000	
Totaux	568 637 726	709 110 000	1 277 747 726	

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	62 469 962	65 082 000	127 551 962	
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	95 606 202	112 340 000	207 946 202	
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	22 815 116	116 450 000	139 265 116	
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	133 631 396	295 235 000	428 866 396	
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	127 656 009	89 735 000	217 391 009	
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	101 038 373	6 165 000	107 203 373	
07 Développement des satellites de météorologie		32 830 000	32 830 000	
Totaux	543 217 058	717 837 000	1 261 054 058	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	62 469 962	65 082 000	127 551 962	
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	95 606 202	112 340 000	207 946 202	
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	22 815 116	116 450 000	139 265 116	
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	133 631 396	295 235 000	428 866 396	
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	127 656 009	89 735 000	217 391 009	
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	101 038 373	6 165 000	107 203 373	
07 Développement des satellites de météorologie		32 830 000	32 830 000	
Totaux	543 217 058	717 837 000	1 261 054 058	

Recherche spatiale

Programme n° 193 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	68 900 000	88 910 000	157 810 000
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	8 199 500	94 610 000	102 809 500
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	25 772 500	68 498 000	94 270 500
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	124 302 149	305 122 000	429 424 149
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	178 800 000	121 960 000	300 760 000
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	116 741 851	5 900 000	122 641 851
07 Développement des satellites de météorologie		31 588 000	31 588 000
Totaux	522 716 000	716 588 000	1 239 304 000

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	68 900 000	88 910 000	157 810 000
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	8 199 500	94 610 000	102 809 500
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	25 772 500	68 498 000	94 270 500
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	124 302 149	305 122 000	429 424 149
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	178 800 000	121 960 000	300 760 000
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	116 741 851	5 900 000	122 641 851
07 Développement des satellites de météorologie		31 588 000	31 588 000
Totaux	522 716 000	716 588 000	1 239 304 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	Consommés en 2006	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	522 716 000	543 217 058	568 637 726	522 716 000	543 217 058	568 637 726
Subventions pour charges de service public	522 716 000	543 217 058	568 637 726	522 716 000	543 217 058	568 637 726
Titre 6. Dépenses d'intervention	716 588 000	717 837 000	709 110 000	716 588 000	717 837 000	709 110 000
Transferts aux autres collectivités	716 588 000	717 837 000	709 110 000	716 588 000	717 837 000	709 110 000
Totaux	1 239 304 000	1 261 054 058	1 277 747 726	1 239 304 000	1 261 054 058	1 277 747 726

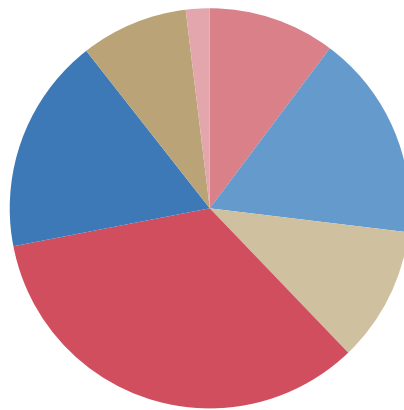
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science	130 468 339	130 468 339
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	212 420 240	212 420 240
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	140 332 784	140 332 784
04	Maîtrise de l'accès à l'espace	435 119 880	435 119 880
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	223 364 866	223 364 866
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche	111 931 617	111 931 617
07	Développement des satellites de météorologie	24 110 000	24 110 000
Totaux		1 277 747 726	1 277 747 726

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2008

- Action n°01 (10,21%)
- Action n°02 (16,62%)
- Action n°03 (10,98%)
- Action n°04 (34,05%)



- Action n°05 (17,48%)
- Action n°06 (8,76%)
- Action n°07 (1,89%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme a pour finalité d'assurer à la France et à l'Europe la maîtrise des technologies et des systèmes spatiaux nécessaires pour faire face aux défis de recherche, de sécurité, de développement économique, d'aménagement du territoire ou encore d'environnement qui se posent ou qui sont susceptibles de se poser à elles. Ses objectifs en découlent tout naturellement.

Mis à part les satellites de télécommunications, largement financés par le secteur privé, les systèmes spatiaux sont financés, directement ou indirectement, par les États, les utilisations commerciales n'étant pas suffisantes pour couvrir l'ensemble de leurs coûts de développement, de déploiement et d'opération ; dès lors, les orientations retenues par la puissance publique en matière d'orientation de la recherche spatiale sont primordiales.

Par ailleurs, les techniques spatiales étant fortement duales, la coopération avec le ministère de la défense est particulièrement importante.

Enfin, il apparaît de plus en plus que la plupart des outils spatiaux, du moins les plus grands d'entre eux, doivent être développés à l'échelle européenne, car c'est à cette échelle que peut être définie une politique spatiale d'envergure internationale. Historiquement, l'Agence spatiale européenne (ESA) ou l'Organisation européenne des satellites de météorologie (EUMETSAT) est leur maître d'ouvrage ; l'Union européenne est appelée à jouer un rôle croissant en vertu de l'accord-cadre passé avec l'ESA en 2004. L'Union européenne est par ailleurs engagée en partenariat avec l'ESA dans la réalisation du programme européen de navigation « Galiléo ».

L'industrie spatiale européenne s'est fortement structurée ces dernières années, avec l'émergence d'un maître d'œuvre principal pour les lanceurs et de deux pour les systèmes de satellites : les activités propres des agences spatiales doivent donc être fondamentalement la maîtrise d'ouvrage et l'expertise technique, en veillant à ce que l'industrie reste à la fois compétitive et techniquement compétente.

Mise à part la subvention pour la contribution française à EUMETSAT, le programme alimente exclusivement le budget du Centre national d'études spatiales (CNES), celui-ci ayant la charge de financer la contribution française à l'Agence spatiale européenne et les travaux confiés à l'industrie et aux laboratoires spatiaux.

Le pilotage du programme est confié au ministère chargé de la recherche : le directeur général de la recherche et de l'innovation en est le responsable.

Le programme est structuré en sept actions, les trois premières concernant les trois grands domaines d'utilisation, les deux suivantes les systèmes et les technologies génériques, la sixième les moyens généraux et la septième la contribution française à EUMETSAT :

- action n° 1 : développement de la technologie spatiale au service de la science ;
- action n° 2 : développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la Terre ;
- action n° 3 : développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication ;
- action n° 4 : maîtrise de l'accès à l'espace ;
- action n° 5 : maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique ;
- action n° 6 : moyens généraux et d'appui à la recherche ;
- action n° 7 : développement des satellites de météorologie.

En M€ (en %)	Marché institutionnel	Marché commercial
Chiffre d'affaires consolidé de l'industrie spatiale française en 2006	1 007 (47 %)	1 126 (53 %)

Source : Eurospace

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Développement de la technologie spatiale au service de la science
- ACTION n° 02 : Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre
- ACTION n° 03 : Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication
- ACTION n° 04 : Maîtrise de l'accès à l'espace
- ACTION n° 05 : Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique
- ACTION n° 06 : Moyens généraux et d'appui à la recherche
- ACTION n° 07 : Développement des satellites de météorologie

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01**Développement de la technologie spatiale au service de la science****10,2 %**

Cette action concerne les programmes spatiaux d'étude et d'exploration de l'univers et ceux de la physique fondamentale et des sciences de la vie et de la matière. Elle a pour but, d'une part, de contribuer à l'avancement des connaissances scientifiques et, d'autre part, de permettre de développer et de tester des technologies spatiales innovantes.

Schématiquement, les programmes financièrement importants (par exemple, les missions astronomiques « Herschel » et « Planck ») sont menés au sein de l'Agence spatiale européenne, essentiellement dans le cadre du programme scientifique obligatoire (auquel les Etats membres contribuent au prorata de leur PNB), qui finance les missions, les instruments embarqués faisant l'objet d'apports en nature des Etats membres après appel à propositions. La contribution française correspondante est portée par le CNES ; le financement des instruments français embarqués est, de son côté, partagé entre le CNES et les laboratoires publics concernés.

En complément, le CNES mène des programmes nationaux ou en coopération bilatérale (par exemple, le satellite « Corot »), généralement basés sur des micro ou des minisatellites.

ACTION n° 02**Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre****16,6 %**

Cette action concerne les programmes spatiaux d'observation de la Terre. Elle a pour but, d'une part, de contribuer à l'avancement des connaissances scientifiques et, d'autre part, de préparer, de développer et de tester des outils spatiaux destinés à des utilisations au service des politiques nationales et européennes. C'est ainsi qu'ont été initiées les filières de satellites météorologiques, de satellites « Spot » ou « Pléiades », ou encore de satellites d'océanographie (« Jason »).

Les activités concernées peuvent être menées dans le cadre d'un programme facultatif de l'ESA ou dans un cadre national ou bilatéral. Ce second cas est historiquement plus fréquent que pour l'action n° 1.

Le programme européen « GMES » de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité, mené conjointement par l'Agence spatiale européenne et l'Union européenne, marque l'implication croissante de cette dernière dans ce domaine : ses attributions propres devraient accroître son rôle ces prochaines années. On peut présager que certaines missions actuellement conduites par les Etats membres seront, à terme, prises en charge par « GMES ».

ACTION n° 03**Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication****11 %**

Cette action concerne les programmes spatiaux de télécommunications et de navigation - localisation - synchronisation. Elle a pour but de préparer, de développer et de tester des technologies et des systèmes spatiaux destinés à des utilisations opérationnelles ; les domaines en question possèdent un caractère dual très affirmé.

L'effort technologique entrepris permet également de renforcer la position de notre industrie sur le seul marché spatial commercial viable aujourd'hui, à savoir celui des télécommunications.

Les activités de télécommunications peuvent être conduites sous l'égide de l'ESA ou au niveau national ; actuellement, la principale activité est le développement de la plate-forme « Alph@bus ».

Le programme européen « Galiléo » de navigation-localisation-synchronisation, mené jusqu'ici conjointement par l'ESA et l'Union européenne, marque l'implication de cette dernière dans ce domaine. En mai 2007, la Commission européenne a proposé que le programme « Galiléo » soit entièrement financé par l'Union européenne, jusqu'à la fin de la phase de déploiement des satellites. Les discussions sur ce sujet entre les pays membres de l'Union se dérouleront à l'automne.

ACTION n° 04

Maîtrise de l'accès à l'espace

34,1 %



Cette action concerne les programmes de lanceurs spatiaux et les infrastructures associées (Centre spatial guyanais - CSG). Elle a pour but de préparer, de développer et de qualifier les systèmes de lancement assurant à l'Europe l'autonomie d'accès à l'espace au meilleur coût pour les puissances publiques ; la commercialisation des services de lancement est assurée par Arianespace.

Les développements et les qualifications des lanceurs « Ariane » et « Vega », ainsi que l'implantation du lanceur russe « Soyouz » au CSG, sont menés sous l'égide de l'ESA; en complément, des travaux de recherche & technologie sont conduits dans un cadre national, notamment pour rester force de proposition dans la préparation de l'avenir.

ACTION n° 05

Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique

17,5 %



Cette action concerne :

- la station spatiale internationale (SSI), qui sert de support aux missions nécessitant la présence de l'homme dans l'espace ; la construction et l'exploitation de cette station sont intimement liées aux vols de la navette spatiale américaine ; sous cette réserve, le premier véhicule européen ATV de ravitaillement de la SSI et le laboratoire européen « Colombus » devraient être lancés début 2008 ;
- la conception, le développement et les premiers modèles de plates-formes de mini et de micro-satellites (à ce jour, respectivement les filières « Proteus » et « Myriades ») ;
- les technologies génériques qui doivent permettre d'améliorer les performances des satellites en termes de fiabilité, de puissance disponible, de masse embarquée, de contrôle d'attitude et d'orbite, de stockage et de transmission de données ou de capacités de calcul.

Mise à part la station spatiale internationale, qui est un programme international auquel la France contribue au travers de l'ESA, les travaux sont menés essentiellement dans un cadre national.

ACTION n° 06

Moyens généraux et d'appui à la recherche

8,8 %



Cette action concerne le fonctionnement général du CNES et les investissements associés.

ACTION n° 07

Développement des satellites de météorologie

1,9 %



Cette action concerne la subvention pour la contribution française aux programmes de satellites météorologiques développés par l'organisation européenne des satellites de météorologie (EUMETSAT), où Météo-France représente la France. Ces opérations d'investissement lourdes sont ainsi partagées entre l'ensemble des pays européens ; les moyens mis en place le sont en coordination à l'échelle mondiale, principalement avec nos partenaires américain et japonais, ce qui permet d'avoir accès aux données recueillies par les satellites de ces derniers.

Après la première génération de satellites en orbite géostationnaire, « Meteosat » 1 à 7 (le premier satellite a été lancé en 1977, le dernier en 1997), une nouvelle génération a été mise en service avec « MSG 1 », lancé en 2002, dont un exemplaire récurrent « MSG 2 » a été lancé fin 2005.

Cette nouvelle génération permet à l'Europe de disposer d'une imagerie en orbite géostationnaire au meilleur niveau mondial ; les données issues de « MSG » ont un impact majeur sur l'amélioration des prévisions effectuées, notamment à très courte échéance.

Le satellite « Metop », qui fait partie d'un système conjoint avec la NOAA (Agence météorologique et océanographique américaine) de satellites en orbite basse polaire, devrait encore renforcer la capacité de l'Europe dans ce domaine.

Le taux de contribution de la France aux programmes obligatoires d'EUMETSAT est fixé à 15,81 % (année 2004), suivant la clé de répartition au prorata des PNB.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Intensifier le rayonnement international de la recherche et de la technologie spatiales françaises

Les techniques spatiales contribuent de manière essentielle aux progrès de la science car les données obtenues par les grands observatoires spatiaux n'auraient pas pu être acquises autrement. L'utilisation scientifique de l'espace a été une véritable révolution scientifique pour l'étude et l'exploration de notre univers. Les communautés scientifiques françaises jouent un rôle de premier plan en particulier en Europe dans l'établissement des choix des programmes et leur exploitation scientifique.

INDICATEUR 1.1 : Indicateur de production scientifique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part française des publications de référence internationale liées à la recherche spatiale dans la production de l'Union européenne (UE 25)	%			20	20	21	25
Part française des publications de référence internationale liées à la recherche spatiale dans la production mondiale	%			4,8	4,8	4,8	5

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données** : ISI-Thomson Scientific, indicateurs OST.
- **Limites et biais connus** : la base de données étant en construction, il n'existe pas de valeur de réalisation de référence et les valeurs prévisionnelles procèdent d'une estimation. D'autre part les données actuellement utilisées pour renseigner l'indicateur ne concernent pas l'ensemble des domaines de la recherche spatiale mais le seul domaine « observation de la terre ». Il a été calculé à partir d'un périmètre d'articles défini en collaboration avec le CNES. Enfin, compte tenu de l'étroitesse du domaine défini et du petit nombre de publications repérées qui en découle, l'indicateur est affecté d'une certaine instabilité qui doit conduire à une grande prudence d'interprétation des résultats.

INDICATEUR 1.2 : Indicateur de reconnaissance scientifique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Indice de citation à 2 ans des publications françaises dans le domaine de la recherche spatiale							

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données** : ISI-Thomson Scientific, indicateurs OST.
- **Limites et biais connus** : la base de données étant en construction, l'Indicateur ne pourra être renseigné avant la présentation du projet de loi de finances pour 2009.

INDICATEUR 1.3 : Chiffre à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Chiffre à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années.	%	74	84	95	95	100	100

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** Eurospace et CNES.
- **Mode de calcul :** chiffre d'affaires sur le marché commercial (année n) rapporté à la moyenne annuelle de la subvention publique au CNES au cours des cinq années précédentes (n-5 à n-1).
- **Limites et biais connus :** l'indicateur mesure la compétitivité de l'offre française mais ses fluctuations (97% en 2001, 82% en 2002, 51% en 2003, 69% en 2004) reflètent également celles du volume de l'activité spatiale en Europe et dans le monde et la compétitivité de l'offre française.

OBJECTIF n° 2 : Garantir à la France et à l'Europe un accès à l'espace libre, compétitif et fiable

L'accès à l'espace est évidemment indispensable à toute politique spatiale ; certaines missions étant liées à la souveraineté, cet accès doit être garanti de manière autonome.

L'année 2006 a été la première durant laquelle Arianespace a pu avoir une cadence réellement opérationnelle avec le lanceur « Ariane 5 ECA », puisque cinq d'entre eux y ont été tirés ; au total, au 30 juin 2007, neuf lancements réussis d'affilée ont été effectués avec ce nouveau lanceur.

Les indicateurs choisis s'appliquent, en conséquence, aux lanceurs mis en œuvre par l'opérateur européen Arianespace. Ils reflètent le caractère financièrement abordable et la compétitivité des systèmes de lancement.

INDICATEUR 2.1 : Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace.	%	35	43	*	(*)	(*)	50

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** Arianespace
- **Mode de calcul :** le marché « ouvert » est celui accessible à Arianespace et à au moins un concurrent ; en sont exclus les clients captifs des autres lanceurs (satellites gouvernementaux américains, russes, chinois, japonais essentiellement). Cet indicateur est construit à partir du nombre de contrats de lancements obtenus dans l'année considérée.
- **Limites et biais connus :** le redressement de l'indicateur traduit la confiance retrouvée des clients grâce à la réussite du retour en vol d'Ariane 5 ECA mais il reflète également les problèmes techniques rencontrés par la concurrence.

(*) Pour des raisons de confidentialité commerciale liée aux contrats en cours de négociation, les prévisions 2007 et 2008 ne peuvent être diffusées.

Recherche spatiale

Programme n° 193 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 2.2 : Prix d'un lancement rapporté à la performance du lanceur Ariane 5

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2011 Cible
Prix d'un lancement rapporté à la performance du lanceur Ariane 5	€/kg	33940	22400	*	(*)	(*)	15 500

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données** : Arianespace

- **Mode de calcul** : l'indicateur s'obtient en divisant le chiffre d'affaires d'Arianespace (y compris le financement annuel de l'exploitation d'Ariane 5 via le programme « European guaranteed Access to space » ou EGAS s'il y a lieu) par la masse totale (équivalent GTO) des satellites lancés.

- **Limites et biais connus** : l'année cible choisie pour l'indicateur correspond à la première année du prochain lot du contrat d'approvisionnement d'Ariane 5 par Arianespace auprès d'EADS, pour lequel un gain de productivité est attendu.

Le plus grand nombre de lancements en 2006 par rapport à 2005 a permis de diluer davantage les coûts fixes ce qui se traduit par une amélioration substantielle de l'indicateur.

(*) Pour des raisons de confidentialité commerciale liée aux contrats en cours de négociation, les prévisions 2007 et 2008 ne peuvent être diffusées.

OBJECTIF n° 3 : Répondre aux besoins du futur par la recherche et la maîtrise de la technologie dans le domaine spatial

La maîtrise des technologies spatiales génériques permet de réaliser les systèmes spatiaux et d'en améliorer les capacités et la fiabilité.

Le premier indicateur retenu permet de quantifier la fiabilité moyenne de ces systèmes, tandis que le second mesure la qualité de la maîtrise d'ouvrage du CNES.

INDICATEUR 3.1 : Taux de bon fonctionnement des satellites fabriqués par l'industrie française

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Satellites géostationnaires	%	(*)	81	85	85	86	90
Autres satellites	%	(*)	94	94	94	94	95

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données** : multi sources collectées par le CNES

- **Mode de calcul** : proportion des satellites lancés ces quinze dernières années et développés sous maîtrise d'œuvre industrielle française encore en état de fonctionnement ou ayant dépassé la durée de vie « standard » au lancement, de 12 ans pour les satellites géostationnaires (GEO) et de 5 ans pour les satellites de recherche ou d'observation de la Terre (le choix de durées de vie « standard » plutôt que des durées de vie contractuelles permet d'obtenir une base homogène de comparaison).

- **Limites et biais connus** : le fait de sélectionner l'ensemble des satellites lancés depuis 15 ans permet d'obtenir un échantillon représentatif, mais induit une évolution lente de l'indicateur. Il est à noter que certaines anomalies peuvent être dues à des équipements communs sur les plate-formes, indépendamment de la nationalité du maître d'œuvre.

L'exercice de prévision est difficile car il s'agit, de fait, de prévoir des pannes qui surviennent généralement par surprise. Cet indicateur a son utilité essentielle dans la constatation des résultats et la comparaison avec la cible fixée.

(*) En 2005, l'indicateur ne distinguait pas les deux grands types de mission (géostationnaire et orbite basse).

INDICATEUR 3.2 : Tenue des coûts, des délais et des performances pour les 10 projets phares du CNES

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Coûts	%	4,8	3,6	4	4	3,2	3
Délais	mois	5,5	9,5	5	12	11	10
Performances	%	97	98,7	97	98	98	98

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** CNES.

- **Mode de calcul :** pour chacun des trois sous indicateurs est mesuré l'écart entre l'estimation actualisée de la valeur à terminaison et celle présentée lors de la décision de réalisation du projet (généralement dans le dossier de lancement de la phase C/D du programme soumise au conseil d'administration).

Les 10 projets choisis, pour chaque sous indicateur, sont les plus importants, en termes techniques et budgétaires, dans chaque domaine. Ils sont représentatifs des principales coopérations du CNES avec l'Agence spatiale européenne, la NASA, les Etats européens, l'Inde... Ils comprennent des projets en fin de développement et des projets dont le développement est prévu sur la période du contrat. Au fur et à mesure de l'avancement du contrat, les projets déjà développés seront remplacés par de nouveaux projets, en respectant le poids de chaque domaine.

Coûts : prévision, en euros courants, du coût à achèvement estimé mi-2007 de l'ensemble des projets concernés, rapporté à la somme des coûts nominaux des projets lorsqu'ils ont été respectivement proposés pour décision au Conseil d'administration du CNES. Le coût d'achèvement correspond au montant des dépenses réalisées depuis le début du projet augmenté du montant des prévisions de dépenses prévues jusqu'à l'achèvement du projet.

Délais : écart constaté entre prévisions et réalisations d'événements clefs de projets. On calcule la moyenne des écarts (en nombres de mois) entre les prévisions (dites « dates prévues »), effectuées lors de la décision du projet pour la survenue au plus tôt d'événements majeurs (liés aux projets), et les « dates constatées » de réalisation (ou de nouvelle prévision) de ces mêmes événements.

Performances : moyenne des % de tenue de la performance (au sens technique : satisfaction du besoin, disponibilité). La tenue de performance est estimée par le responsable programmatique du CNES en fonction des éléments fournis par les équipes techniques et opérationnelles, ainsi que par les utilisateurs des données produites par les projets concernés qui ont fait l'objet de recettes en vol dans l'année considérée.

La réalisation 2006 du sous indicateur « délais » reflète une dégradation de la performance liée à des projets scientifiques très ambitieux et donc à forts risques techniques. Ces projets étant menés en coopération, les retards peuvent provenir des partenaires.

OBJECTIF n° 4 : Intensifier les efforts de valorisation de la recherche spatiale dans le but de répondre aux attentes de la société

Un des buts fondamentaux de la recherche spatiale est de préparer la mise en place de systèmes spatiaux d'application. Ce sont donc ces derniers qui représentent le mieux la valorisation de celle-ci.

INDICATEUR 4.1 : Part des brevets européens d'origine française dans le domaine du programme (en référence européenne)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part des brevets européens d'origine française dans le domaine du programme (en référence européenne).	%	(*)	50	41	41	42	42

Précisions méthodologiques :

L'indicateur mesure la part des demandes de dépôts de brevets français enregistrés à l'Office européen de brevets (OEB) dans le domaine du programme, en demandes directes et PCT (Patent cooperation Treaty).

- **Sources des données :** base OEB de l'OST, ou CNES (pour les brevets déposés à partir de R&D financée par lui).

- **Limites et biais connus :** dans l'état actuel du calcul, les fluctuations de l'indicateur sont grandes du fait que le périmètre de ce calcul ne prend pas en compte l'intégralité du domaine. Une analyse est en cours en vue d'une amélioration ultérieure de l'indicateur. La valeur cible proposée à ce stade est par conséquent d'une grande fragilité.

Recherche spatiale

Programme n° 193 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Entre 2005 et 2006, le nombre de brevets considérés déposés par la France est passé de 12 à 15 : ainsi, la loi des grands nombres ne joue pas et les fluctuations d'une année sur l'autre peuvent être importantes.

Par prudence, la cible et la prévision ne sont pas changées à ce jour.

(*) Pour 2005, la valeur du dénominateur de l'indicateur n'est pas disponible.

INDICATEUR 4.2 : Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins d'application

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins d'application.	Nombre	166	172	163	163	160	160

En 2006, on a dénombré 14 instruments d'observation de la terre, 13 instruments dans le domaine de la sécurité et de la défense et 145 instruments dans le domaine des radiocommunications, soit un total de 172 instruments en opération.

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données** : décompte effectué par le CNES

- **Mode de calcul** : décompte des instruments correspondants opérationnels le 30 juin de l'année.

On entend par instrument spatial, la ou les charges utiles intégrées(s) sur la plate-forme du satellite (exemple : l'instrument HRG sur SPOT ou Poséidon sur JASON ou MERIS sur ENVISAT).

OBJECTIF n° 5 : Parfaire l'intégration européenne de la recherche spatiale française

Un programme spatial complet doit associer nos partenaires européens, en particulier l'Union européenne. L'indicateur retenu permet de mesurer le degré d'intégration de ce principe dans les activités du CNES.

INDICATEUR 5.1 : Rapport du budget pondéré alloué par le CNES aux projets européens sur le budget total de projets du CNES

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Rapport du budget pondéré alloué par le CNES aux projets européens sur le budget total de projets du CNES	Ratio	0,59	0,58	0,59	0,57	0,58	0,62

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données** : CNES

La base des données est le plan à moyen terme (PMT) du CNES. On entend par projets européens les projets auxquels contribuent des organisations européennes (ESA, EUMETSAT, Union européenne,...) ou des Etats européens (Italie, Allemagne, Belgique, Suède...).

- **Mode de calcul** : cet indicateur calcule la proportion des budgets alloués aux programmes menés en coopération avec un pays ou une organisation européenne dans le budget complet des programmes du CNES.

On applique une pondération à ces projets pour tenir compte du niveau de la contribution des partenaires européens en multipliant le financement CNES correspondant par le facteur [(financements européens hors France du projet) / (financements européens du projet)] x [(budget spatial civil européen) / (budget spatial civil européen hors France)].

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science		130 468 339	130 468 339		130 468 339	130 468 339
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre		212 420 240	212 420 240		212 420 240	212 420 240
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication		140 332 784	140 332 784		140 332 784	140 332 784
04 Maîtrise de l'accès à l'espace		435 119 880	435 119 880		435 119 880	435 119 880
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique		223 364 866	223 364 866		223 364 866	223 364 866
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche		111 931 617	111 931 617		111 931 617	111 931 617
07 Développement des satellites de météorologie		24 110 000	24 110 000		24 110 000	24 110 000
Totaux		1 277 747 726	1 277 747 726		1 277 747 726	1 277 747 726

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2013

Action	CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2007	AE demandées pour 2008	CP demandés pour 2008 sur engagements antérieurs	CP demandés pour 2008 sur AE 2008	CP sur engagements à couvrir après 2008
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	1 000 000	140 000	140 000		140 000	
Totaux	1 000 000	140 000	140 000		140 000	

Totaux des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2008	CP sur engagements à couvrir après 2008
140 000	

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

	AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007 (1) 1 261 054 058			CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007 (2) 1 261 054 058	
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006 (3) 0	AE demandées pour 2008 (4) 1 277 747 726	CP demandés sur AE antérieures à 2008 * (5) 0	CP demandés sur AE nouvelles en 2008 (6) 1 277 747 726	Total des CP demandés pour 2008 (7) = (5) + (6) 1 277 747 726	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2008 (8)
					Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008 (9)
					Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008 (10)
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 ** (11) = (8) - (9) - (10)

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2008 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Développement de la technologie spatiale au service de la science

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		130 468 339	130 468 339
Crédits de paiement		130 468 339	130 468 339

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	65 393 339	65 393 339

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 65,393 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	65 075 000	65 075 000

Contribution française à l'Agence spatiale européenne (ESA)

La France s'est engagée à maintenir sur son budget national, lors de la Conférence ministérielle de l'ESA du 27 mai 2003, sa contribution à l'Agence à hauteur de 685,000 M€ jusqu'en 2009. Elle est le premier contributeur de l'ESA (environ 30% des budgets), suivie par l'Allemagne (environ 25%) et par l'Italie (environ 17%).

Le projet de budget 2007 de l'ESA, publié le 27 octobre 2006, est de 2.975,000 M€ (contre 2.906,000 M€ en 2006), soit 2.638,000 M€ de contributions des États membres (2.471,000 M€ en 2006), 64,000 M€ de contribution de l'Union européenne (250,000 M€ en 2006) et 273,000 M€ d'autres recettes (185,000 M€ en 2006). Le Directeur général de l'ESA s'engage à ne pas augmenter les effectifs de l'Agence, maintenus à 1.857 postes permanents (équivalents temps plein).

Il couvre l'ensemble de ses activités, qui se divisent en deux catégories : les programmes obligatoires (participation européenne aux frais d'exploitation de la station spatiale internationale ou ISS, missions des sciences de l'Univers ou de physique fondamentale, études des projets futurs, recherche technologique, investissements techniques communs, systèmes informatiques et programmes de formation) conduits dans le cadre du budget général et du budget du programme scientifique commun et auxquels les 17 États membres contribuent sur la base de leur revenu national, et les programmes facultatifs qui n'intéressent qu'une partie des États membres, qui déterminent leur niveau de participation (activités d'observation de la Terre, de transport spatial dont les programmes « Ariane », de vols habités, de recherche en microgravité, de télécommunications et navigation par satellites...) ; les programmes facultatifs sont ouverts à des pays non membres de l'ESA, européens ou non (Canada, République tchèque, Hongrie...), au titre d'accords de coopération.

Le système de flexibilité budgétaire mis en place en 2006 est maintenu en 2007 ; chaque programme se voit attribuer une marge haute et basse de flexibilité, et peut utiliser au cours de l'année un volume de crédits de paiement compris à l'intérieur de cette fourchette. La somme des marges hautes représente 569,000 M€ et celle des marges basses 521,000 M€.

A ce jour, les programmes obligatoires représentent environ 19% du budget total de l'ESA, une fraction équivalente étant consacrée au transport spatial. La participation européenne à la station spatiale internationale (ISS) et la microgravité représentent environ 22%, les activités liées à l'observation de la Terre 15% et les télécommunications et la navigation environ 17%.

Pour 2007, la demande consolidée de contribution appelée auprès de la France est prévue à 781,870 M€ :

- demande de l'ESA de budget 2007 : 753,200 M€ ;
- programme « Erange » : 1,400 M€ ;
- programme « Artes 8 »/ « Alph@bus » (provision) : 5,100 M€ ;
- programme « GNSS évolution » et supplément « Egnos » : 5,000 M€ ;
- programmes génériques « Artes » (à allouer) : 6,100 M€ ;
- programme « GSTP 4 » : 4,900 M€ ;
- ajustement fiscal (pensions) : 1,250 M€ ;
- ajustements 2005 exigibles en 2007 : 0,400 M€ ;
- frais financiers sur dette : 4,550 M€.

Dans ces conditions, les arriérés de contribution s'établiraient à 354,260 M€ à fin 2007 (contre 257,386 M€ au 31 décembre 2006), inscrits au bilan du CNES. Le profil d'endettement/désendettement de la France, au regard de sa contribution ainsi inscrite en loi de finances sur la période serait ramené à zéro fin 2010 (arriérés de contributions cumulés jusqu'en 2007 ; excédents de contribution de 2008 à 2010).

Par grand secteur programmatique (« PMT multilatéral 2006-2012 »), la part française ajustée par l'ESA dans le cadre de son budget 2007 (présentée au Conseil d'administration du CNES du 8 décembre 2006, conjointement à l'EPRD 2007 de l'établissement) se répartit ainsi que suit :

- « Accès à l'espace » (programmes « Ariane », « Vega », « Soyouz au CSG », « FLPP 1 », démonstrateur « P 80 », infrastructures du CSG...) : 330,193 M€ ;
- « Utilisation de l'espace, grand public » (télécommunications, internet haut débit, navigation et localisation, santé et éducation : programmes « Artemis », « Artes », « Galileosat », « Alph@bus »...) : 131,646 M€ ;
- « Utilisation de l'espace, développement durable » (suivi de l'environnement naturel, de l'exploitation rationnelle des ressources, de la prévention des risques et de l'amélioration des conditions de vie : programmes « GMES », « Calipso », « Venus », « Jason 2 », « Megha-Tropiques »...) : 98,125 M€ ;
- « Utilisation de l'espace, sciences spatiales et préparation de l'avenir » (connaissance et compréhension de l'univers, du système solaire et de l'émergence et la distribution de la vie, programme scientifique obligatoire - dont l'exploitation de l'ISS ; R&T, démonstrateurs, vols en formation, expertises et laboratoires ; programmes « Paharo MI », « Lisa Pathfinder », Picard », « Bepi Colombo », « Planck Surveyor »...) : 195,361 M€ ;
- fonctionnement général de l'ESA (dont 19,953 M€ de participation de la France au budget général, 47,680 M€ de remboursement d'arriérés de contribution et 3,300 M€ de frais financiers induits par la dette de contributions) : 26,545 M€.

Perspectives

Sur la base du rapport des engagements financiers des États membres et la mise à jour de septembre 2006 des coûts à achèvement des programmes facultatifs en cours, les décisions suivantes ont été annoncées par la Direction exécutive de l'ESA début 2007 :

- un montant supplémentaire (+65,000 M€) a été placé en 2009 pour solde de tout compte du programme « EGAS - Ariane 5 », pour faire face au changement de parité US\$ / € ;
- ce montant est compensé par une limitation du programme « Ariane 5 - Arta » à 50,000 M€ par an sur la période 2008-2010, et des retards sur les programmes « Verta », « Artes », « EOEP 3 » et « Aurora 2 » ;
- un ajustement (+27,100 M€) issu de l'excédent de retour géographique de la France sur le programme « Ariane 5 + » (plan de rétablissement) a été porté en 2008 ; il est compensé par un glissement du programme « FLPP 2,

étape 1 » (pour 5,000 M€) et une réduction de la marge pour gestion des risques et opportunités (pour 22,000 M€ sur la période allant jusqu'en 2010).

Sur la base d'un transfert reconduit au titre 6 du programme à hauteur de 685,000 M€ et d'un appel à contribution programmé à 703,480 M€ pour 2008 au « PMT multilatéral ESA 2006-2012 » (écart de couverture de 18,480 M€), les arriérés de contribution de la France, retracés au bilan du CNES, passeraient de 354,260 M€ à fin 2007 (prévision) à 372,740 M€ fin 2008.

ACTION n° 02 : Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		212 420 240	212 420 240
Crédits de paiement		212 420 240	212 420 240

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	100 080 240	100 080 240

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 100,080 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	112 340 000	112 340 000

La justification des subventions versées à l'ESA est détaillée dans l'action 1 du programme.

Recherche spatiale

Programme n° 193 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION n° 03 : Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		140 332 784	140 332 784
Crédits de paiement		140 332 784	140 332 784

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	23 882 784	23 882 784

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 22,883 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	116 450 000	116 450 000

La justification des subventions versées à l'ESA est détaillée dans l'action 1 du programme.

ACTION n° 04 : Maîtrise de l'accès à l'espace

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		435 119 880	435 119 880
Crédits de paiement		435 119 880	435 119 880

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	139 884 880	139 884 880

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 139,885 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	295 235 000	295 235 000

La justification des subventions versées à l'ESA est détaillée dans l'action 1 du programme.

■ ACTION n° 05 : Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		223 364 866	223 364 866
Crédits de paiement		223 364 866	223 364 866

■ ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	133 629 866	133 629 866

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 133,630 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	89 735 000	89 735 000

La justification des subventions versées à l'ESA est détaillée dans l'action 1 du programme.

Recherche spatiale

Programme n° 193 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION n° 06 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		111 931 617	111 931 617
Crédits de paiement		111 931 617	111 931 617

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	105 766 617	105 766 617

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 105,767 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	6 165 000	6 165 000

La justification des subventions versées à l'ESA est détaillée dans l'action 1 du programme.

ACTION n° 07 : Développement des satellites de météorologie

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		24 110 000	24 110 000
Crédits de paiement		24 110 000	24 110 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	24 110 000	24 110 000

L'action 7 du programme concerne la subvention pour la contribution française aux programmes de satellites météorologiques développés par l'Organisation européenne EUMETSAT où Météo-France représente la France.

Ces opérations d'investissement lourdes sont ainsi partagées entre l'ensemble des pays européens ; les moyens mis en place le sont en coordination à l'échelle mondiale, principalement avec nos partenaires américain et japonais, ce qui permet d'avoir accès aux données recueillies par les satellites de ces derniers.

Après la première génération de satellites en orbite géostationnaire, « METEOSAT » 1 à 7 (le premier satellite a été lancé en 1977, le dernier en 1997), une nouvelle génération a été mise en service avec « MSG 1 », lancé en 2002.

Cette nouvelle génération permet à l'Europe de disposer d'une imagerie en orbite géostationnaire au meilleur niveau mondial ; les données issues de « MSG » ont un impact majeur sur l'amélioration des prévisions effectuées, notamment à très courte échéance.

Le satellite « Metop », qui fait partie d'un système conjoint avec la NOAA (agence météorologique et océanographique américaine) de satellites en orbite basse polaire, devrait encore renforcer la capacité de l'Europe dans ce domaine.

Le taux de contribution de la France aux programmes obligatoires d'EUMETSAT est fixé à environ 16% (année 2004), suivant la clé de répartition au prorata des PNB.

Le budget d'EUMETSAT connaît des évolutions annuelles importantes en raison des cycles de développement des programmes, avec un pic budgétaire pendant les phases de développement puis de réalisation de satellites, puis un creux pendant la phase qui suit et dans l'attente du développement des générations ultérieures.

Pour lisser la contribution française (dotation spécifique de l'État et complément apporté par Météo-France), il a été souscrit un emprunt, par l'intermédiaire d'EUMETSAT et avec la garantie de l'État français accordée dans la limite de 50,000M€ et pour une durée maximale de dix ans à compter d'août 1999. Lorsque la contribution annuelle appelée par EUMETSAT dépasse le montant inscrit au budget de l'établissement, il est fait appel à cet emprunt pour compléter la contribution versée par Météo-France. Le pic des années 1999-2001 a ainsi progressé culminant à 10,190 M€ fin 2001, intégralement résorbé fin 2005.

Le budget global de l'Organisation européenne, régulièrement mis à jour par le Secrétariat général pour tenir compte des hypothèses programmatiques retenues par le Conseil de l'Organisation et des aléas sur le bon avancement des programmes, est estimé à 146,600 M€ pour 2008, dont 25,850 M€ de contribution française (soit 15,70% pour les programmes obligatoires et 17,47% pour le programme facultatif « Jason 2 »).

Le budget d'EUMETSAT ne représente qu'une partie de l'effort nécessaire pour la réalisation des satellites météorologiques, environ 65% des coûts de développement du segment spatial étant pris en compte par l'ESA ou directement par le CNES sur certains instruments particuliers tels « IASI » (sondeur vertical infrarouge) devant être embarqué sur « Metop ».

Le montant de la contribution française pour 2008 se répartit entre 24,110 M€ de transfert (titre 6 du programme) et 1,740 M€ de complément de Météo-France sur son budget propre.

Perspectives

Selon les perspectives financières d'EUMETSAT pour la période 2009-2010, un ressaut est à prévoir sous l'effet de la préparation des satellites « MSG-3 » et « MSG 4 », le décalage des lancements (2011 et 2013) ayant notamment permis de soulager les contributions des États pour 2007 et 2008.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	522 716 000	522 716 000	543 217 058	543 217 058	568 637 726	568 637 726
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)	685 000 000	685 000 000	685 007 000	685 007 000	685 000 000	685 000 000
Totaux	1 207 716 000	1 207 716 000	1 228 224 058	1 228 224 058	1 253 637 726	1 253 637 726

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Prévision 2008
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	2 417	2 420	2 420

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
CNES - Centre national d'études spatiales		2 417				2 420		
Totaux		2 417				2 420		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Développement de la technologie spatiale au service de la science	157 810	157 810	127 552	127 552	130 468	130 468
Subventions pour charges de service public	68 900	68 900	62 470	62 470	65 393	65 393
Transferts	88 910	88 910	65 082	65 082	65 075	65 075
Action n° 02 : Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	102 810	102 810	207 946	207 946	212 420	212 420
Subventions pour charges de service public	8 200	8 200	95 606	95 606	100 080	100 080
Transferts	94 610	94 610	112 340	112 340	112 340	112 340
Action n° 03 : Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	94 271	94 271	139 265	139 265	140 333	140 333
Subventions pour charges de service public	25 773	25 773	22 815	22 815	23 883	23 883
Transferts	68 498	68 498	116 450	116 450	116 450	116 450
Action n° 04 : Maîtrise de l'accès à l'espace	429 424	429 424	428 866	428 866	435 120	435 120
Subventions pour charges de service public	124 302	124 302	133 631	133 631	139 885	139 885
Transferts	305 122	305 122	295 235	295 235	295 235	295 235
Action n° 05 : Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	300 760	300 760	217 391	217 391	223 365	223 365
Subventions pour charges de service public	178 800	178 800	127 656	127 656	133 630	133 630
Transferts	121 960	121 960	89 735	89 735	89 735	89 735
Action n° 06 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	238 702	238 702	107 203	107 203	111 932	111 932
Subventions pour charges de service public	116 742	116 742	101 038	101 038	105 767	105 767
Transferts	121 960	121 960	6 165	6 165	6 165	6 165
Programme 191 : Recherche duale (civile et militaire)	163 433	163 433	163 000	163 000		
Subventions pour charges de service public	163 433	163 433	163 000	163 000		
Totaux	1 487 209	1 487 209	1 391 224	1 391 224	1 253 638	1 253 638

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
1 398 217	266 859		380 156	2 045 232

La subvention globale de l'État (programmes 193 et 191) est prise en compte à hauteur de 713,217 M€ (base : PLF 2007), dont 427,817 M€ (60,0%) affectés à la couverture des charges de fonctionnement (compte de résultat prévisionnel) et 285,400 M€ (40,0%) au financement des opérations en capital (tableau de financement). Contrairement au passé, le rééquilibrage de la subvention de l'investissement vers le fonctionnement ne sera plus réduit par la TVA collectée.

Les recettes contractuelles et prestations vendues (444,033 M€, dont 131,554 M€ pour le compte de l'ESA dans le cadre de l'activité de maître d'ouvrage déléguée sur les programmes de lanceurs) affichent une évolution encourageante (+11,932 M€ ; +2,8%).

Sur un périmètre désormais stabilisé (hors études de R&T et de phases 0/A), la production interne immobilisée (PII) progresse nettement (270,000 M€ ; +8,0%), en corrélation directe avec le volume financier des programmes en cours ; pour mémoire, les cinq programmes ou projets les plus importants immobilisés en 2005 étaient « Pléiades » (116,499 M€), « Corot » (22,832 M€), « Jason 2 » (16,156 M€), « Alph@bus » (14,874 M€) et « Calipso » (12,135 M€).

Les autres subventions d'exploitation (73,364 M€) recouvrent désormais les concours de l'ESA versés dans le cadre des accords de Kourou.

Dépenses de l'opérateur			(En milliers d'euros)
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
206 811	1 023 454	814 967	2 045 232

S'inscrivant dans le double cadre du plan à moyen terme (PMT) révisé 2006-2012, présenté conjointement au Conseil d'administration du 8 décembre 2006, et du contrat d'objectifs État-CNES couvrant la période 2005-2010, l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2007 du CNES s'établit à 1.131,804 M€ pour le programme national ; s'y ajoutent 685,000 M€ de contribution française à l'ESA, portant le « PMT multilatéral » à 1.816,804 M€.

Le projet de budget 2007 de l'ESA, publié le 27 octobre 2006, est de 2.975,000 M€ (contre 2.906,000 M€ en 2006), soit 2.638,000 M€ de contributions des États membres (2.471,000 M€ en 2006), 64,000 M€ de contribution de l'Union européenne (250,000 M€ en 2006) et 273,000 M€ d'autres recettes (185,000 M€ en 2006).

La demande consolidée de contribution appelée par l'ESA auprès de la France est prévue à 781,874 M€. Dans ces conditions, les arriérés de contribution s'établiraient à 354,260 M€ à fin 2007 (contre 257,386 M€ au 31 décembre 2006).

L'EPRD 2007 du programme spatial national, présenté à hauteur de 1.131,804 M€, identifie 20,000 M€ de crédits mis en réserve, en application de l'article 51-4 bis de la LOLF destiné à garantir l'exécution équilibrée du budget général de l'État, soit 0,15% de la masse salariale (0,150 M€) et 3,24% sur les autres dépenses (19,850 M€), dans la limite de leur financement par les subventions des programmes 191 et 193 (taux pondéré total de 2,80%).

Dans le cadre de la mise en conformité du CNES au regard de la réglementation applicable en matière de TVA, la SCSP inscrite au programme 193 intègre une mesure dite « de périmètre » (+11,617 M€), correspondant au désassujettissement de la subvention globale à la TVA (-66,359 M€, soit le montant de la TVA antérieurement collectée en EPRD) et à la compensation de la TVA non déductible désormais à payer (+77,976 M€), sur la base d'un prorata général de déduction (dont le CNES bénéficie de l'application en tant que « redevable partiel ») calculé à 29% (rapport « recettes taxables / recettes totales » constaté au compte financier 2005).

La ventilation des programmes et actions par grand thème ou secteur du PMT à horizon 2012 se caractérise par une grande stabilité, la variation la plus sensible (- 2,0% sur le thème « Développement durable ») étant essentiellement liée au reclassement du projet « Altika » sur la thématique « Sécurité et défense ».

S'agissant de la préparation de l'avenir, les lignes « R&T » et « Démonstrateurs » sont en forte progression jusqu'en 2010 (développement de composants stratégiques, R&T du thème « Sécurité et Défense », financement des accords de maintien des compétences signés avec les industriels maîtres d'œuvre : Snecma et EADS pour les lanceurs, Astrium et Alcatel-Alénia pour les systèmes orbitaux).

Le PMT identifie désormais, sur un horizon comparable à celui du contrat État-CNES, les marges pour la gestion des risques et opportunités sur les projets existants ; un montant de 8,000 M€ permet ainsi, en 2007, de faire face aux aléas dans le déroulement des programmes.

Après impôt sur les bénéfices, le compte de résultat prévisionnel retrace un résultat d'exploitation nul, les recettes d'exploitation et les charges d'exploitation étant à l'équilibre : 1.423,758 M€.

En dépenses, le niveau affiché des **dépenses de personnel** (206,811 M€, soit + 0,5% : 199,608 M€ de rémunérations et de charges patronales, 7,203 M€ d'impôts et taxes versés sur rémunérations) se conforme aux objectifs du contrat conclu avec l'État. Les effectifs sont stabilisés, pour un total rémunéré de 2.420,0 ETP annuels : 1.715,0 cadres en CDI, 43,0 cadres fonctionnaires détachés, 662,0 non cadres en CDI.

Au PMT (tableau des programmes de l'annuité 2007), cette mesure se traduit par un montant de la colonne « RH CNES » de 199,758 M€ (soit 199,608 M€ de charges de personnel inscrites au compte de résultat + 0,150 M€ de crédits mis en réserve sur cette assiette) ; les autres dépenses de fonctionnement et d'investissement sont positionnées en « Dépenses externes », crédits mis en réserve (19,850 M€) inclus pour mise en cohérence avec le total de l'EPRD 2007.

Le tableau de financement abrégé présente l'ensemble des ressources en capital de l'année et l'emploi qui en est fait, l'équilibre étant réalisé par la variation du fonds de roulement.

Il renseigne sur l'évolution annuelle de la situation prévisionnelle de l'établissement, en regroupant l'ensemble des opérations financières dont les effets patrimoniaux sont décrits dans les comptes du bilan.

Compte tenu d'un résultat prévisionnel pour 2007 nul en construction de l'EPRD, le passage du compte de résultat au tableau de financement constate une insuffisance d'autofinancement initiale (-7,215 M€).

Cette différence entre les produits encaissables et les charges décaissables est reprise dans le tableau de financement retraçant les opérations en capital ; le détail des montants ajustés des ressources et des emplois, en équilibre strict (1.092,182 M€), n'impacte pas le fonds de roulement.

Les **dépenses d'investissement** inscrites à l'EPRD 2007 (33,093 M€) recouvrent les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (31,855 M€) et financières (1,238 M€).

L'année 2007 est marquée par de forts investissements en Guyane : travaux de sécurisation de la base, lancement d'un ambitieux plan de réhabilitation du patrimoine immobilier hors base dont la rénovation complète, sur 4 ans, des 109 villas Koualis, affectées aux salariés du CSG.

Toutefois, la diminution des investissements en métropole (Centre de Toulouse, système d'information, Directions centrales) doit permettre au final une légère réduction du montant total des investissements par rapport à 2006 (0,398 M€).

Le plan à moyen terme : annuité 2007, révisée à l'occasion du Conseil d'administration du 27 juin 2007

Le passage de l'EPRD 2007 au PMT 2007 s'établit de la manière suivante : charges de personnel (199,608 M€ ; compte de résultat) + autres dépenses de fonctionnement (879,103 M€, hors maîtrise d'ouvrage ESA et amortissements ; compte de résultat) + mise en réserve de crédits (20,000 M€ ; compte de résultat) + dépenses d'investissement (33,093 M€ d'immobilisations acquises durant l'exercice ; tableau de financement) = 1.131,804 M€.

Dans le cadre analytique du PMT 2007, le CNES met en avant :

- au sein du secteur « Accès à l'espace : lanceurs », la modification du périmètre des contrats de prestations industrielles (CPI) se traduit par une diminution des recettes et des dépenses externes de la ligne « Structures opérationnelles Guyane » (141,100 M€, soit -19,300 M€), une partie significative des prestations réalisées pour le compte des industriels de la base spatiale cessant d'être gérées et refacturées par le CNES à compter de 2007 ;
- au sein du secteur « Ressources mutualisées », le regroupement sur la ligne « Exploitation du système d'information » (35,700 M€) des prestations d'infogérance réalisées en métropole (auparavant réparties par centre technique) participe à la baisse des coûts de fonctionnement des Directions opérationnelles, estimée à 2,0% supplémentaires par rapport aux objectifs du contrat État-CNES.

Sous l'effet de la ventilation de la TVA non déductible par programme et mission, l'annuité 2007 du PMT, détaillant opération par opération les dépenses en coûts complets des programmes, a été portée de 1.131,804 M€ en EPRD 2007 à 1.146,900 M€ à l'occasion du 1er modificatif budgétaire de 2007 (approuvé par le Conseil d'administration du 27 juin 2007), avec la répartition suivante par grand thème :

- « Accès à l'espace, lanceurs » : 460,200 M€ ;
- « Utilisation de l'espace, ressources mutualisées » : 130,800 M€ ;
- « Utilisation de l'espace, grand public » : 44,600 M€ ;

- « Utilisation de l'espace, développement durable » : 101,800 M€ ;
- « Utilisation de l'espace, sciences spatiales et préparation de l'avenir » : 188,500 M€ ;
- « Utilisation de l'espace, sécurité et défense » : 169,900 M€ ;
- Directions centrales : 51,100 M€.

La révision du PMT national fait apparaître au niveau des lignes « nouvelles missions » des thèmes « Développement durable » et « Sciences spatiales » les projets recommandés par le Comité des programmes scientifiques (CPS) lors des séances des 4 avril et 8 juin 2007 : projets « GAIA », « SVOM », « Taranis », « Exomars », « Simbol-X », « CFOSAT » et « SIFTI ».

Parmi ces nouvelles missions, seuls les coûts à achèvement des phases B des projets « GAIA » et « SVOM » sont consolidés, le démarrage de la phase B du microsatellite « Taranis » étant planifiée au second semestre 2007.

Des ressources (dépenses externes et RH CNES) sont planifiées pour « CFOSAT » (étude du spectre des vagues », « SIFTI » (instrument de mesure de la chimie atmosphérique et de la qualité de l'air », dans le cadre de la mission « TRAQ » de l'ESA), la réalisation des phases C et D de « SVOM » et « Exomars », une enveloppe de 150,000 M€ étant planifiée pour le projet de vol en formation « Simbol-X » en coopération paritaire avec l'Italie.

S'agissant du thème « Grand public », sa planification est conforme à celle du précédent PMT. Deux nouveaux projets sont planifiés : « Speed » (plate-forme permettant de valider les évolutions fonctionnelles du système « EGNOS » avant basculement sur le système opérationnel) et « IOV » (réalisation d'études d'algorithmes d'évaluation des performances en matière d'orbitographie, de synchronisation et de traitement du signal et des outils associés pour « Galileo »).

Les redéploiements en faveur des dépenses préparant l'avenir continuent et se traduisent dans la révision du PMT par un complément de budget alloué à la R&T « Systèmes orbitaux » aux fins de développer des démonstrateurs transverses permettant la qualification de systèmes et d'équipements nécessaires aux futures missions prévues sur les cinq prochaines années.

Perspectives 2008

Dans un contexte de renforcement de la politique spatiale européenne (élaboration d'une plate-forme commune franco-allemande sur l'espace présentée aux autres États membres de la Commission européenne, « Space council » de mai 2007, évolution de l'ESA avec son élargissement aux nouveaux membres de l'Union européenne et la réforme des règles de vote) et de la future loi spatiale (redéfinition du rôle du CNES, opérateur technique national, au service de l'État, gouvernance des programmes par les différents maîtres d'ouvrage et leur coordination), la SCSP globale inscrite au budget de l'État s'élèvera à 723,915 M€ en 2008, à structure constante : 558,915 M€ sur le programme 193 et 165,000 M€ sur le programme 191. Parallèlement, le CNES continuera de porter, en 2008, la contribution française à l'ESA (685,000 M€).

Par rapport à la LFI 2007, la répartition des crédits par action en 2008 s'appuie sur les données extrapolées puis consolidées issues de la description analytique des activités, relevant désormais d'une organisation matricielle rassemblant les différentes compétences métiers en unités homogènes.

Conformément au PMT glissant de l'établissement (version actualisée de juin 2007), l'annuité 2008 est fixée prévisionnellement à 1.099,200 M€ : 351,800 M€ pour « l'accès à l'espace (lanceurs) », 635,600 M€ pour « l'utilisation de l'espace » (« Ressources mutualisées » : 125,400 M€ ; « Grand public » : 44,300 M€ ; « Développement durable » : 107,800 M€ ; « Sciences spatiales et préparation de l'avenir » : 172,200 M€ ; « Sécurité et défense » : 216,800 M€), 49,600 M€ pour les Directions centrales, 21,600 M€ de « surcoût TVA » et 9,700 M€ de taxe sur les salaires, à laquelle le CNES devient assujéti à compter du 1er janvier 2008. Cependant, cette répartition des crédits a été présentée avant la parution du décret n° 2007-566 du 16 avril 2007 procédant à la refonte des règles de déduction de la TVA à compter du 1er janvier 2008, les subventions de l'État n'étant plus prises en compte pour le calcul du prorata général de déduction. Cette première proposition de répartition des crédits sera donc amenée à évoluer.

Une mesure de compensation de l'assujettissement à la taxe sur les salaires est inscrite au PLF 2008 (+9,722 M€), sur la base des paramètres techniques suivants : rapport d'assujettissement calculé à 82%, assiette des rémunérations brutes de 141,150 M€ (EPRD 2007), part estimée de la taxe sur les salaires de 8,4% des rémunérations brutes.

A structure courante, la SCSP globale du CNES est de 733,638 M€, soit 568,638 M€ sur le programme 193 et 165,000 M€ sur le programme 191.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	2 417	2 420	2 420
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	280	280	

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

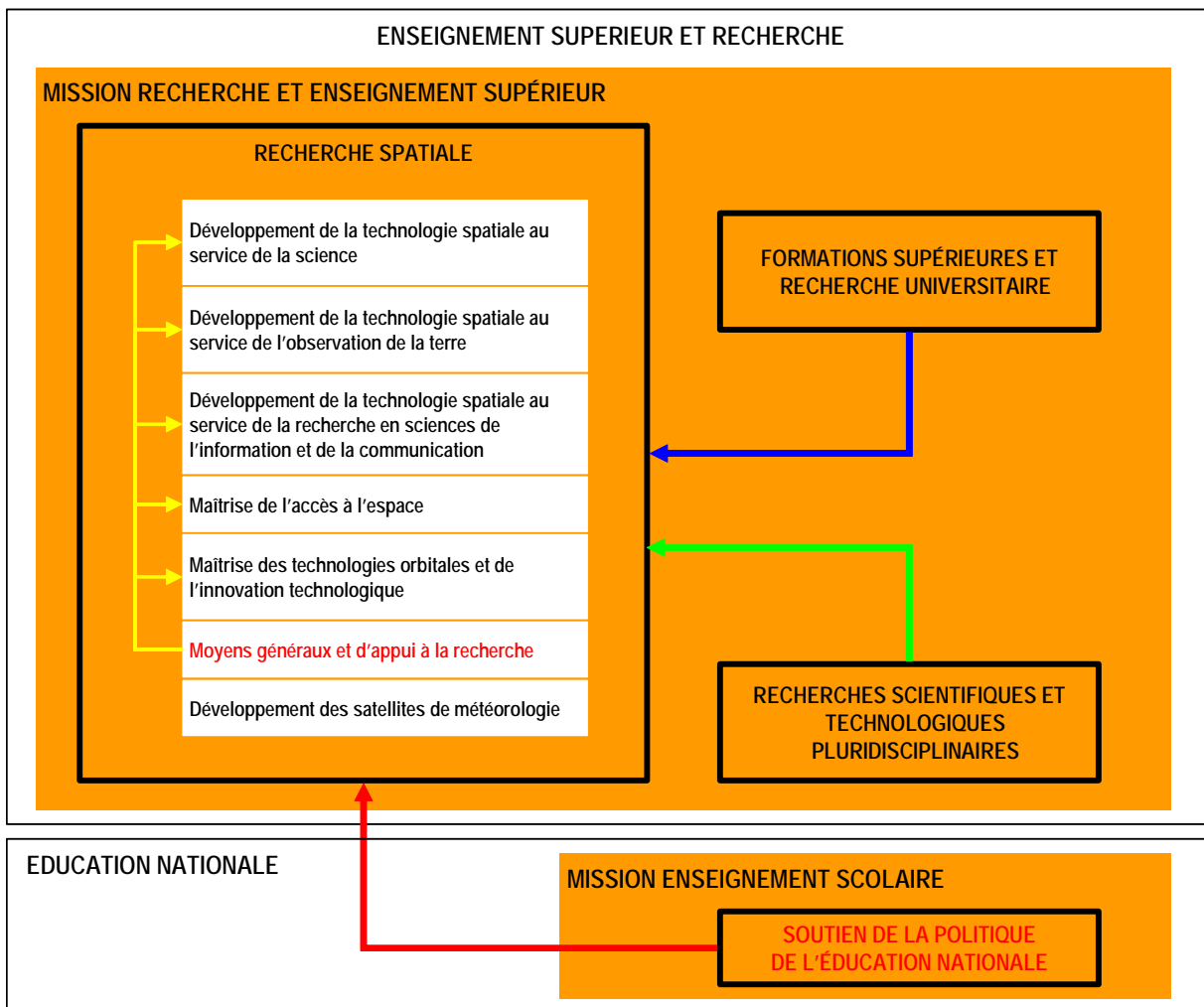
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2008 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2007 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Développement de la technologie spatiale au service de la science	130 468 339	+12 536 342	+12 826 478	+155 831 159	+140 497 766
Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	212 420 240	+29 438 015	+20 891 652	+262 749 907	+236 664 957
Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	140 332 784	+11 305 093	+14 014 037	+165 651 914	+150 750 974
Maîtrise de l'accès à l'espace	435 119 880	+49 137 980	+43 094 159	+527 352 019	+478 010 013
Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	223 364 866	+9 514 187	+21 879 723	+254 758 776	+227 285 501
Moyens généraux et d'appui à la recherche	111 931 617	-111 931 617		0	0
Développement des satellites de météorologie	24 110 000		+3 326 755	+27 436 755	+32 889 947
Totaux	1 277 747 726	0	+116 032 804	1 393 780 530	1 266 099 158

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-116 032 804
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-5 194 601
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-106 939 239
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-3 898 964

OBSERVATIONS

FONCTIONS DE SOUTIEN DU PROGRAMME ET MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS

Présentation des fonctions de soutien du programme « Recherche spatiale »

L'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » concerne les moyens de fonctionnement général et les investissements associés que le CNES met en œuvre pour gérer et administrer ses activités de recherche scientifique et de développement technologique. Elle représente les crédits qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

Modalités de ventilation des crédits de soutien dans les actions du programme

Lors de la construction du programme, le choix a été fait d'identifier au sein d'une action spécifique, l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche », les crédits de l'Etat que le CNES affecte à ses fonctions support. Cette option a été dictée, d'une part, par la difficulté de répartir ex ante de manière pertinente les crédits réservés à ces fonctions entre les actions correspondant à des finalités de politiques publiques et, d'autre part, par l'intérêt qu'offre, pour l'information du Parlement, leur individualisation, leur documentation et leur suivi.

Dans ces conditions, la budgétisation des subventions du CNES s'effectue en coûts directs et l'analyse des coûts permet de présenter parallèlement une maquette en dépense complète prévisionnelle. A cet effet, les crédits de l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » sont ventilés vers les autres actions du programme qui portent les crédits du CNES, sur la base des données issues du contrôle et de l'analyse de gestion de l'opérateur.

FONCTIONS DE SOUTIEN EXTERNE ET MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS

Le programme bénéficie par ailleurs des fonctions de soutien rattachées à d'autres programmes :

- moyens en personnel, inscrits au programme « Formations supérieures et recherche universitaire », des structures de l'administration centrale dédiées à la recherche qui sont placées sous l'autorité de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret d'attributions du 31 mai 2007) : direction générale de la recherche et de l'innovation, délégation aux usages de l'internet, bureau du cabinet ;
- moyens en personnel et de fonctionnement, inscrits au même programme, de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), autorité administrative indépendante chargée d'évaluer les activités de recherche et d'enseignement des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur ;
- moyens en personnel, inscrits au programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (mission « Enseignement scolaire »), des structures de l'administration centrale exerçant des fonctions transversales qui sont placées sous l'autorité conjointe des ministres de l'éducation nationale (décret d'attributions du 25 mai 2007) et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret d'attributions du 31 mai 2007) : directions d'appui regroupées au sein du secrétariat général, inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, médiateur de l'éducation nationale, haut fonctionnaire de défense et de sécurité ;
- moyens de fonctionnement et d'animation, inscrits au programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », des administrations centrale et déconcentrée du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui sont consacrés à la recherche ;
- moyens de fonctionnement et d'intervention des dispositifs ministériels et des structures, inscrits au même programme, qui constituent les outils de pilotage et d'orientation du système français de recherche et d'innovation : dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche (CIFRE, CORTECHS...), dispositifs d'aide au transfert de technologie, actions de diffusion de l'information et de la culture scientifique et technique, Agence nationale de la recherche (ANR).

De manière à reconstituer la dépense complète prévisionnelle du programme « Recherche spatiale », les crédits de ces fonctions de soutien font l'objet de déversements vers les actions de politique publique du programme (actions 1 à 5 et 7) selon des modalités qui sont détaillées dans la présentation de l'analyse des coûts des programmes d'origine.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Après ventilation des fonctions de soutien et de pilotage, les crédits budgétaires du programme progressent globalement de 9,1%. L'essentiel de cette progression (8,1 points) s'explique par le déversement des crédits de l'ANR à partir du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Sur le périmètre des seules actions de politique publique du programme (actions 1 à 5 et 7), la progression des crédits atteint 19,6% dont 9,6 points sont dus à la ventilation interne des fonctions de soutien du programme (moyens généraux du CNES) et 10 points à la ventilation externe des crédits d'orientation et de pilotage de la mission portés par le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

PROGRAMME 189

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES RISQUES ET DES POLLUTIONS

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-LOUIS BORLOO, MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	386
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	388
Présentation du programme et des actions	392
Objectifs et indicateurs de performance	402
Justification au premier euro	406
Opérateurs	419
Analyse des coûts du programme et des actions	423

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Guillaume SAINTENY

Directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale

Responsable du programme n° 189 : Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

La stratégie globale de ce programme consiste à regrouper et à coordonner l'ensemble des actions de recherche ayant pour fondement commun l'appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable. Il s'agit également de veiller à la cohérence de ces actions avec le dispositif national de recherche et avec les plans d'action gouvernementaux. Ces actions de recherche sont développées par le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD), deux agences (l'ADEME et l'AFSSET) et deux opérateurs, organismes scientifiques d'expertise et de recherche (l'INERIS et l'IRSN). Elles visent à :

- produire des connaissances scientifiques adaptées aux besoins du MEDAD pour la gestion de l'eau, des risques, des écosystèmes et de la biodiversité et des impacts du changement climatique ainsi que pour la mise en œuvre des politiques du développement durable ;
- produire, pour la sécurité nucléaire, l'expertise et la surveillance radiologique nationale en appui aux politiques publiques et aux autorités compétentes ;
- développer les technologies du développement durable, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'effet de serre ;
- accroître les connaissances permettant d'éclairer les politiques publiques de prévention des risques sanitaires environnementaux.

Les priorités stratégiques du programme sont construites dans le but de mettre en œuvre les volets « recherche » des différents plans et stratégies gouvernementaux :

- stratégie nationale de développement durable,
- plan climat,
- plan national santé environnement,
- stratégie nationale pour la biodiversité.

Ces priorités sont déclinées en fonction des objectifs et des compétences propres des acteurs des cinq actions du programme. Les opérateurs ont signé, en 2006 ou 2007, un contrat d'objectifs avec l'État. La déclinaison annuelle de ces contrats d'objectifs est examinée chaque année, pour chaque opérateur, à l'occasion de « comités de la recherche ». Ils comportent les indicateurs du présent programme ainsi que des indicateurs complémentaires qui permettent un pilotage fin de la performance des organismes. La recherche des quatre opérateurs a également pour fonction d'alimenter en permanence leur expertise afin de leur conférer un niveau d'excellence international.

Ce programme vise également l'anticipation des enjeux de politiques publiques de l'environnement et du développement durable, portés par l'Union Européenne ou bien par des protocoles internationaux. Des recherches sont construites en lien avec les projets de directives sur les sols, les pesticides ou les instruments existants comme la directive « cadre eaux », le règlement REACH, la directive « paysages », la convention d'Aarhus, le protocole de Kyoto, la convention sur la diversité biologique. Les opérateurs et agences sont très actifs au sein du 7ème programme cadre de recherche et de développement technologique de l'UE. La moitié des programmes de l'action 5 est partagée dans le cadre de programmes européens.

Le MEDAD veille à la valorisation des résultats scientifiques et de l'expertise produite auprès des acteurs des politiques publiques environnementales. Il poursuivra, en 2008, cette politique de valorisation grâce à des colloques et à la publication d'ouvrages de synthèse.

Les indicateurs associés à l'objectif transversal du programme, relatif à la production scientifique au meilleur niveau international, sont harmonisés avec ceux des autres programmes de la mission (objectif n°1). Les particularités des mandats confiés aux opérateurs dans leur domaine, notamment l'IRSN et l'ADEME, justifient deux objectifs spécifiques du programme (objectifs n° 2 et 3).

L'efficacité de la recherche en appui aux politiques publiques ne peut se mesurer avec les seuls critères de qualité scientifique même si ceux-ci jouent un rôle important. Une exigence supplémentaire d'efficacité socio-économique et de qualité de service implique une approche spécifique de son mode d'évaluation. C'est pourquoi le service de la recherche et de la prospective évalue ses programmes de recherche. Trois programmes de recherche sont

actuellement en cours d'évaluation par des consultants spécialisés et suivis par des comités de pilotage, il s'agit des programmes portant sur la qualité de l'air (PRIMEQUAL), les sols (GESSOL) et la concertation (CDE). En 2007 et 2008, trois autres programmes centrés sur la biodiversité et les risques seront évalués. Les résultats des premières années d'expérimentation et du retour d'expérience des indicateurs actuellement employés pourront amener à envisager à terme une refonte des indicateurs afin de disposer d'un système de mesure de la performance plus adapté aux objectifs du programme.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

- INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme (instituts de recherche : INERIS, IRSN)
- INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme
- INDICATEUR 1.3 : Taux de participation des opérateurs du programme au niveau européen

■ OBJECTIF 2 : Mettre à la disposition de la nation les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaires au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques

- INDICATEUR 2.1 : Synergie expertise/recherche (IRSN) exprimée par la part de l'activité consacrée à la recherche dans le budget de l'IRSN

■ OBJECTIF 3 : Développer une expertise nationale dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

- INDICATEUR 3.1 : Effet de levier des budgets incitatifs (ADEME)

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	5 867 948		5 867 948	
02 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 592 805		1 592 805	
03 Evaluation et prévention des risques nucléaires	235 150 587		235 150 587	
04 Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 736 965		28 736 965	
05 Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	334 752	8 160 000	8 494 752	
Totaux	271 683 057	8 160 000	279 843 057	

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	5 867 948		5 867 948	
02 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 592 805		1 592 805	
03 Evaluation et prévention des risques nucléaires	235 150 587		235 150 587	
04 Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 736 965		28 736 965	
05 Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	334 752	8 160 000	8 494 752	
Totaux	271 683 057	8 160 000	279 843 057	

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	4 867 948		4 867 948	
02 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 092 805		1 092 805	
03 Evaluation et prévention des risques nucléaires	235 150 587		235 150 587	
04 Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 236 965		28 236 965	
05 Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	334 099	7 160 653	7 494 752	
Totaux	269 682 404	7 160 653	276 843 057	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	4 867 948		4 867 948	
02 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 092 805		1 092 805	
03 Evaluation et prévention des risques nucléaires	235 150 587		235 150 587	
04 Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 236 965		28 236 965	
05 Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	334 099	7 160 653	7 494 752	
Totaux	269 682 404	7 160 653	276 843 057	

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	4 681 174		4 681 174
02 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 050 876		1 050 876
03 Evaluation et prévention des risques nucléaires	226 205 240		226 205 240
04 Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	27 153 567		27 153 567
05 Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	329 119	6 050 362	6 379 481
Totaux	259 419 976	6 050 362	265 470 338

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	5 531 174		5 531 174
02 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 050 876		1 050 876
03 Evaluation et prévention des risques nucléaires	226 205 240		226 205 240
04 Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	27 153 567		27 153 567
05 Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	154 268	5 139 367	5 293 635
Totaux	260 095 125	5 139 367	265 234 492

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	Consommés en 2006	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	259 419 976	269 682 404	271 683 057	260 095 125	269 682 404	271 683 057
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	329 119	334 099	334 752	154 268	334 099	334 752
Subventions pour charges de service public	259 090 857	269 348 305	271 348 305	259 940 857	269 348 305	271 348 305
Titre 6. Dépenses d'intervention	6 050 362	7 160 653	8 160 000	5 139 367	7 160 653	8 160 000
Transferts aux entreprises	1 541 032	1 802 500	2 040 000	2 050 790	1 802 500	2 040 000
Transferts aux autres collectivités	4 379 418	5 358 153	6 120 000	3 088 577	5 358 153	6 120 000
Appels en garantie	129 912					
Totaux	265 470 338	276 843 057	279 843 057	265 234 492	276 843 057	279 843 057

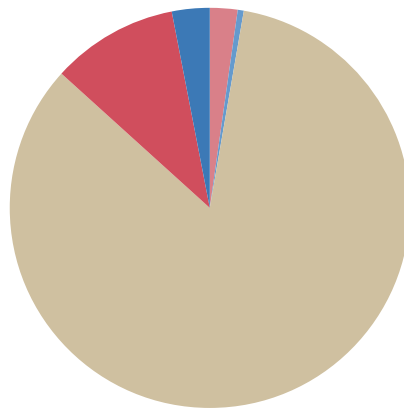
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	5 867 948	5 867 948
02	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 592 805	1 592 805
03	Evaluation et prévention des risques nucléaires	235 150 587	235 150 587
04	Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 736 965	28 736 965
05	Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	8 494 752	8 494 752
Totaux		279 843 057	279 843 057

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2008

- Action n°01 (2,10%)
- Action n°02 (0,57%)



- Action n°03 (84,03%)
- Action n°04 (10,27%)
- Action n°05 (3,04%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme a pour finalité de fournir les connaissances scientifiques indispensables à l'éclairage des politiques publiques de l'écologie et du développement durable. Il est l'instrument de la réalisation du volet « recherche » de nombreux plans d'actions décidés par le gouvernement.

Les actions de recherche inscrites à ce programme permettent de mobiliser, autour des problématiques de l'écologie et du développement durable, toutes les sciences qui peuvent contribuer à sa compréhension. Elles font appel aux sciences physiques, sciences du vivant, sciences économiques, sciences humaines et sociales ainsi qu'aux outils mathématiques de modélisation et de simulation qui permettent de rendre opérationnelle la connaissance produite.

Les thèmes abordés sont centrés sur des questionnements exprimés par les gestionnaires, les disciplines concernées étant invitées à contribuer à une réponse interdisciplinaire aux questions posées. Le programme intègre également des activités de prospective. Pour la sûreté nucléaire et la radioprotection, le programme intègre des activités d'expertise pour les pouvoirs publics dont l'Autorité de sûreté nucléaire.

Les politiques publiques de l'écologie et du développement durable sont porteuses de défis de société. Elles intègrent des enjeux de santé humaine et de protection de la biodiversité et du cadre de vie. Elles conditionnent nos capacités de développement qui devront s'appuyer sur une économie performante et compétitive capable de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre, d'arrêter la dégradation de la diversité biologique, de s'adapter aux changements de l'environnement et de reconstruire la confiance sociale dans une activité économique qui ne nuise pas à la santé humaine et au patrimoine naturel.

Le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD) ne peut agir efficacement sans un éclairage direct de sa gestion par des références scientifiques solides. Pour cela, il produit des connaissances scientifiques et les valorise au sein des établissements publics scientifiques d'expertise et de recherche (INERIS, IRSN) et des agences d'objectifs (ADEME, AFSSET). Il a également établi d'étroits partenariats avec les organismes et ministères concernés par d'autres programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ». Les organismes concernés sont le CNRS, l'INRA et le CEMAGREF ainsi que l'IFREMER, le BRGM et le MNHN sous co-tutelle du MEDAD.

L'importance de la dimension européenne dans la conception ou l'évaluation des politiques environnementales et l'intérêt d'une mise en commun des compétences à une échelle supranationale justifient les actions en faveur de l'ouverture européenne du programme : participation aux appels d'offres du 6ème programme communautaire de recherche et de développement, participation aux négociations du 7ème PCRD et investissement significatif dans des actions de coordination des programmes nationaux, notamment de type ERANET. Le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables publie ainsi des appels à proposition de recherche européens qui lui permettent de bénéficier d'apports de communautés scientifiques diverses et de contribuer à l'émergence de partenariats à l'échelle communautaire.

Ce programme s'inscrit au sein d'actions pluriannuelles du gouvernement dans le but de renforcer la compétitivité nationale dans une logique de développement durable :

- La loi d'orientation et de programmation sur la recherche : qui prévoit un accroissement sensible du financement de la recherche publique. Elle explicite une nouvelle mission pour la recherche en appui à l'expertise dans les domaines de l'environnement et de la santé. Enfin, elle renforce le financement incitatif sur projets de recherche.
- La stratégie nationale pour la biodiversité qui prévoit le renforcement des programmes de recherche du MEDAD.
- Le plan national santé-environnement visant au renforcement et à la coordination des programmes de recherche en appui aux politiques publiques mis en œuvre notamment par le MEDAD et l'AFSSET.
- La stratégie nationale du développement durable qui prévoit une série d'actions de recherche et de développement technologique.
- Le Plan Climat qui vise à respecter, dès 2010, l'objectif du protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre.

Ce programme se caractérise également par une série d'objectifs génériques concernant la qualité des prestations financées, leur adéquation aux standards de qualité internationaux et la satisfaction du « client public ».

Opérateurs :

Le programme est mis en œuvre, respectivement pour les actions 1 à 4, par des organismes publics sous tutelle ou cotutelle du MEDAD :

- deux instituts qui créent de la connaissance et de l'expertise : l'INERIS, Institut national de l'environnement industriel et des risques (action 1) et l'IRSN, Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (action 3).
- deux agences d'objectifs, maîtres d'ouvrage chargés de coordonner et d'inciter au développement de l'expertise et de la recherche dans leur champ de compétences : l'AFSSET, Agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail (action 2), l'ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (action 4).

Outre les opérateurs, le service de la recherche et de la prospective (action 5), au sein de la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E), assure la gestion et la valorisation de programmes incitatifs destinés à orienter et mobiliser la recherche en appui aux politiques publiques.

Pilotage et acteurs du programme :

Le responsable du programme est le directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale. Pour chacune des actions confiées à des agences ou opérateurs, des comités de la recherche ont pour objectif de veiller à la conformité des recherches avec les contrats d'objectifs des établissements.

De plus, un contrôle de la qualité de ces recherches est effectué en s'appuyant sur l'évaluation par les conseils scientifiques des établissements et sur l'examen d'une série d'indicateurs.

Modalités de gestion du programme :

Ce programme est mis en œuvre, au niveau central, via deux budgets opérationnels de programme : le premier, concernant les actions 1 à 4, est placé sous la responsabilité de la direction de la prévention des pollutions et des risques du MEDAD qui exerce la tutelle des opérateurs ; le BOP de l'action 5 est placé sous la responsabilité du service de la recherche et de la prospective de la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions
- ACTION n° 02 : Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux
- ACTION n° 03 : Evaluation et prévention des risques nucléaires
- ACTION n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ACTION n° 05 : Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions

2,1 %



Cette action a pour finalité de développer et maintenir la capacité d'expertise de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) en dotant ses recherches qui, conformément au décret du 7 décembre 1990, permettent d'évaluer les risques que les activités économiques font peser sur la santé et la sécurité des personnes et des biens, ainsi que sur l'environnement.

La gestion des risques liés aux substances chimiques et aux biocides, la prévention des accidents industriels et la protection des populations contre les accidents liés aux activités d'exploitation du sol et du sous-sol et à leurs séquelles, sont des enjeux importants de la politique de l'écologie et du développement durable. La connaissance est, dans tous les cas, au cœur des solutions apportées à ces problèmes complexes et politiquement sensibles qui impliquent de bien comprendre le fonctionnement des écosystèmes et les déterminants de la santé humaine dans l'environnement. La plupart des outils de gestion des risques s'appliquant à la source de ces risques, une bonne connaissance des processus industriels et de leur sécurité est également nécessaire. Le MEDAD doit donc disposer, pour éclairer cette politique, des instruments de recherche et d'expertise de dimension proportionnée aux enjeux.

L'INERIS, établissement public à caractère industriel et commercial sous tutelle du MEDAD, contribue à des politiques publiques inscrites dans le programme « Protection de l'environnement et prévention des risques » de la mission « Ecologie, développement et aménagement durables ». L'INERIS a su créer une recherche originale sur des thèmes encore peu développés en France, dans le domaine des risques accidentels et chroniques liés aux activités industrielles. Bien que peu dotée par rapport aux activités d'expertise, cette recherche a obtenu des résultats significatifs dans la communauté scientifique internationale. Les chercheurs de l'INERIS ont notamment montré une capacité élevée de succès aux appels d'offres de l'Union européenne et de pilotage de projets européens.

Orientations stratégiques :

Risques chroniques : Risques environnementaux et sanitaires dus aux pollutions et nuisances.

Risques accidentels : Risques pour la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement liés aux accidents technologiques et industriels.

Risques liés au sol et sous-sol : Risques liés aux ouvrages souterrains et aux phénomènes naturels.

Gestion des risques : Aspects économiques et sociaux des risques environnementaux et de leur gestion.

Priorités pluriannuelles :

Risques chroniques : La métrologie de l'environnement, la métrologie des expositions et la modélisation des pollutions et de leurs transferts ; la toxicité des substances pour les écosystèmes et pour l'homme à faibles niveaux d'exposition ; la contribution aux connaissances scientifiques sur les risques émergents ; la modélisation intégrée en appui aux nouveaux instruments économiques de régulation des impacts environnementaux.

Risques accidentels : La phénoménologie et la qualification des conséquences des scénarii accidentels ; la sécurité des procédés ; l'intégration de la composante humaine et organisationnelle dans l'analyse des risques ; l'évolution des méthodes et outils d'analyse des risques.

Risques liés au sol et sous-sol : Le comportement des terrains sus-jacents aux exploitations et vides souterrains ; la mécanique des fluides (eau-gaz) dans les espaces souterrains et l'aptitude des terrains à la séquestration du CO₂ ; la surveillance des mouvements du sol, des talus et falaises liés aux facteurs anthropiques ou naturels.

Gestion des risques : La participation à la diffusion de l'information technique contribuant à la perception et à la culture du risque ; l'appui et l'aide à la décision auprès des gestionnaires du risque.

Participation à des programmes européens :

L'INERIS mène une politique européenne active de participation aux programmes cadres de recherche et développement technologique (PCRD). Actuellement, il participe à 21 programmes européens dont 3 en tant que coordinateur. L'INERIS a contribué activement à la mise en place d'une Plate-forme Technologique Européenne sur la Sécurité Industrielle (ETPIS) qui réunit toutes les parties prenantes de la sécurité. Il s'agit de rédiger l'agenda stratégique de la recherche à moyen terme (10-20 ans) à mettre en œuvre dans le 7ème PCRD, qui permettra, par une

démarche globale de réduction des accidents, de maintenir un niveau d'activité industrielle européenne durable et compétitive au niveau mondial.

ACTION n° 02

0,6 %

**Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux**

Cette action a pour finalité de coordonner et de développer les recherches de l'ensemble de la communauté scientifique en appui aux besoins d'expertise publique des risques pour la santé et de connaissance des contaminations de tous les milieux par les agents physiques, chimiques et biologiques. Elle s'appuie sur l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail (AFSSET), établissement public administratif, sous la cotutelle des ministères chargés de la santé, du travail et de l'emploi et du MEDAD créé par la loi n°2001-398 du 9 mai 2001 et le décret 2002-299 du 1er mars 2002. Cette agence a pour mission de contribuer à assurer la sécurité sanitaire dans le domaine de l'environnement et d'évaluer les risques sanitaires liés à l'environnement de la population générale et des populations dans les milieux professionnels.

Le programme de recherche « environnement santé » (PRES), créé par le MEDAD en 1998 et transféré à l'AFSSET, constitue l'essentiel de cette action. Il se caractérise par le lancement d'appels à propositions de recherche ouverts et la valorisation des résultats des recherches terminées. Il couvre l'ensemble des connaissances nécessaires à la démarche d'évaluation du risque sanitaire environnemental et il vise à apporter un appui aux politiques de prévention et de précaution. Il est explicitement prévu de le renforcer dans le cadre du plan national santé-environnement.

L'AFSSET finance des recherches appliquées à l'analyse de risque comme le prévoit l'article 3 du décret n°2006-676 du 8 juin 2006 relatif à l'AFSSET et modifiant le code de la santé publique. Pour l'exercice des missions énumérées à l'article L.1336-1, l'agence exerce une veille sur l'évolution des connaissances scientifiques dans les domaines de sa compétence et définit, met en œuvre, soutient ou finance des programmes de recherche scientifique et technique. Ce programme de recherche est donc complémentaire d'autres programmes, tel que celui de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) qui finance des recherches plus fondamentales. Cette action vise également à favoriser l'intégration des jeunes chercheurs français dans les réseaux internationaux existants et joue un rôle dans la diffusion auprès du grand public des informations scientifiques. Elle participe au renforcement de l'influence de la France dans les instances communautaires et internationales en charge de l'environnement et de la santé.

Instances internes :

Afin d'assurer un partage interministériel du pilotage des recherches en appui aux politiques de santé publique environnementale, cette action est pilotée par un comité d'orientation présidé par la directrice générale de l'AFSSET. Les ministères chargés de la santé, du travail et de la recherche sont représentés au sein de ce comité.

Les projets sont évalués pour leur qualité scientifique par un comité scientifique formé de scientifiques indépendants.

Orientations stratégiques :

Le contrat d'objectifs et de moyens, signé en avril 2007, pour les années 2008-2011 fixe les orientations stratégiques de l'Agence le domaine de la recherche:

- développer les activités de veille scientifique afin d'identifier les sujets émergents et d'informer les pouvoirs publics,
- définir, mettre en oeuvre et soutenir des programmes de recherche sur la sécurité sanitaire dans l'environnement,
- rendre accessible l'information scientifique et contribuer au débat public sur la sécurité sanitaire liée à l'environnement.

Priorités pluriannuelles :

Elles sont définies en cohérence d'une part, avec les thèmes prioritaires identifiés par le plan national santé environnement et le plan cancer, et d'autre part, avec les programmes de recherche ou travaux de synthèse des connaissances déjà engagés par l'agence:

- toxiques pour la reproduction dans l'environnement ;
- agents cancérigènes dans l'environnement ;
- risques infectieux liés aux modes de vie ;
- nuisances sonores ;
- risques en émergence ;

- points critiques de méthode en évaluation du risque.

Participation à des programmes européens :

L'AFSSET participe activement à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action communautaire en matière d'environnement et de santé. Dans ce contexte, l'Agence coordonne une proposition ERANET de mise en réseau des gestionnaires de programme nationaux en environnement et santé dans 10 pays de l'Union Européenne (ENVHEALTH), et, d'autre part un volet du projet intégré INTARESE « Integrated Assessment of Health Risks from Environmental Stressors in Europe » du 6ème PCRD pour la période 2005-2010. Ce projet vise notamment, à développer les outils et modèles nécessaires à l'évaluation intégrée des risques des substances chimiques pour le consommateur.

ACTION n° 03

Evaluation et prévention des risques nucléaires

84 %



Cette action a pour finalité de réaliser les activités d'expertise, de recherche et développement dans le domaine de la radioprotection, de la connaissance des contaminations environnementales par les radioéléments et de leurs impacts potentiels et de la sûreté des installations nucléaires.

Cette expertise est nécessaire pour la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine des risques nucléaires et radiologiques. Elle est déployée en appui aux administrations chargées du contrôle des installations nucléaires et de la radioprotection et pour l'accomplissement des missions de service public, notamment en matière de surveillance radiologique de l'environnement et des personnes exposées aux rayonnements ionisants, ainsi qu'à des fins de formation professionnelle en radioprotection.

Cette action s'appuie sur l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Créé par la loi n° 2001-398 du 9 mai 2001 et le décret n° 2002-254 du 22 février 2002, l'IRSN est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères chargés de la défense, de l'environnement, de l'industrie, de la recherche et de la santé.

Cette action comprend quatre sous actions liées aux différentes missions de l'opérateur. La mission d'appui technique de l'institut à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) est identifiée par la sous action 33 qui lui est propre. Conformément à l'article 16 de la loi 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, cette autorité administrative indépendante est consultée lors de l'élaboration des objectifs et des moyens de ce programme et en suit l'évolution via les instances de pilotage de l'IRSN (Comité de la recherche, Conseil d'administration et réunion préparatoire). Les objectifs et la part du budget de la sous-action 33 tiennent le plus grand compte de l'avis de l'autorité de sûreté nucléaire.

N°	Intitulé de la sous-action
31	Recherche et missions de service public
32	Appui technique aux pouvoirs publics
33	Appui technique à l'Autorité de sûreté nucléaire
34	Sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires et protection contre la malveillance

Orientations stratégiques :

- refonder la dynamique de la recherche et viser l'excellence scientifique,
- optimiser la mission d'appui technique aux pouvoirs publics,
- ouvrir l'expertise de l'IRSN aux besoins de la société civile,
- jouer un rôle moteur sur la scène internationale et contribuer à la convergence des pratiques techniques de sûreté nucléaire en Europe et dans le monde.

Priorités pluriannuelles :

L'action de l'institut s'articule autour des sept défis fixés par le contrat d'objectifs 2006-2009, détaillés ci-dessous:

1. **Contribuer à assurer un haut niveau de sûreté et de radioprotection dans les installations existantes** en veillant à maintenir au plus haut niveau, et jusqu'à la fin des opérations de démantèlement, la capacité d'expertise scientifique et technique nécessaires à l'évaluation des dossiers du point de vue de la sûreté comme de la radioprotection ;
2. **Disposer à temps des connaissances et des moyens de l'expertise nécessaire pour les installations futures** en définissant suffisamment à l'avance les objectifs de sûreté des installations ainsi que des activités futures afin de disposer en temps utile des connaissances et de la capacité d'expertise nécessaire à l'évaluation des dossiers de sûreté des projets présentés aux autorités ;
3. **Assurer la surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants tant des travailleurs que du public, et de la radioactivité sur le territoire national** par la définition, la mise en place et l'exploitation de stations de prélèvements et de mesures afin de dispenser – au-delà de l'alerte - de l'information régulière à destination des autorités et du public ;
4. **Contribuer à la lutte contre la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques ainsi qu'à la maîtrise de la sécurité nucléaire et radiologique face au risque terroriste** en accentuant les recherches et développements sur les moyens de protection, de surveillance et de mesure des matières nucléaires en soutien à l'expertise ;
5. **Développer la capacité de réponse technique et de mobilisation de l'IRSN face au risque de crise radiologique majeure** en faisant évoluer l'organisation, les outils techniques et les moyens sur le terrain afin d'assurer en toutes circonstances l'efficacité maximale de sa contribution à la gestion de crise ;
6. **Comprendre les effets de l'irradiation chronique de faible niveau** en apportant de nouvelles données scientifiques, en priorité les plus directement et rapidement utilisables pour évaluer l'impact sur l'homme et sur l'environnement d'une exposition chronique à des concentrations modérées ou faibles de produits radioactifs ;
7. **Développer la protection contre les rayonnements ionisants dans le secteur médical** en apportant son concours aux services publics dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation et en participant, en collaboration avec d'autres organismes, à l'évolution des pratiques en matière de radioprotection des patients, du public et des travailleurs.

Participation à des programmes européens ou internationaux :

Les domaines de la sûreté nucléaire, de la radioprotection de l'homme et de l'environnement ainsi que de la sécurité des matières nucléaires et radioactives font l'objet de relations internationales intenses. Aux cotés des administrations et du Commissariat à l'énergie Atomique (CEA), l'IRSN est un acteur important de ces échanges internationaux. Les priorités dans ce domaine sont :

- contribuer à l'approfondissement des connaissances scientifiques et techniques dans un contexte de partage international des tâches, l'institut coordonne, notamment, le réseau européen SARNET (Severe Accident Network) ;
- participer à la demande des autorités française à l'élaboration des documents de référence,
- contribuer à la mise en œuvre de projets bilatéraux ou multilatéraux destinés à renforcer la radioprotection, la sûreté et la sécurité nucléaires à l'étranger.

ACTION n° 04

Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

10,3 %



Cette action a pour finalité de développer et de diffuser dans le monde économique, les solutions innovantes pour la lutte contre le changement climatique et la pollution. Elle s'appuie sur l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), qui conformément à la loi n°90-1130 du 19 décembre 1990, est compétente dans les domaines de l'énergie, des pollutions et de l'effet de serre.

Le changement climatique induit par l'émission de gaz à effet de serre est un défi majeur pour les politiques publiques. Cette menace met en cause un système économique et énergétique fondé sur l'exploitation des ressources fossiles. La dissémination de substances polluantes et la complexité de nos systèmes de production et de consommation qui mobilisent de plus en plus de ressources et génèrent de plus en plus de déchets, représentent un deuxième enjeu majeur pour l'environnement.

L'ADEME est une agence d'objectifs qui déploie son activité sur ces questions. Sa capacité d'expertise lui permet de définir des « programmes » de recherche appliquée au développement industriel, de mobiliser les laboratoires publics sur ces enjeux en apportant des crédits incitatifs, de soutenir les recherches conduites, dans le cadre de ces

programmes, par les entreprises et de promouvoir la valorisation des résultats au travers d'opérations de démonstration aux financements desquels elle participe. Au total, les deux tiers des financements de recherche de l'ADEME vont aux entreprises et le dernier tiers aux laboratoires publics.

Les recherches mises en œuvre ont une composante technologique importante dans le but de favoriser la compétitivité des entreprises, notamment les petites et moyennes industries du secteur environnement. Cette relation avec le «terrain» est possible grâce à une forte implantation régionale qui lui permet d'être confrontée à l'insertion des innovations dans le tissu économique et social et de tisser des partenariats avec les collectivités territoriales et les entreprises.

L'action 4 est mise en œuvre, à travers le financement incitatif de projets de recherche et l'établissement d'accords avec des organismes d'expertise et de recherche, comme l'AFSSET, l'INERIS, le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), et le réseau des centres techniques industriels (CTI). Ces accords ont pour but de favoriser la réalisation de grands programmes de recherche, de mutualiser les expertises pour renforcer leur présence au niveau européen et international et de soutenir la formation de jeunes chercheurs par le financement de bourses de thèse.

Orientations stratégiques et priorités pluriannuelles :

- Energie et effet de serre : bâtiment sans effet de serre (programme PREBAT), transports propres (PREDIT), hydrogène et piles à combustibles, énergies renouvelables (photovoltaïque, bio-ressources, géothermie), capture et stockage du CO₂.
- Air et bruit : mesure et surveillance de l'air, caractérisation des polluants et leur impact sur la santé et les écosystèmes, réduction des émissions, qualité de l'air intérieur ; réduction des nuisances sonores.
- Déchets et sols : réduction de la production de déchets, valorisation et recyclage, traitement, gestion durable des sols, technologies pour les sites et sols pollués.
- Outils pour le développement durable : consommation durable, écoconception, nouveaux outils économiques, prospective, analyses sociologiques, comportement et stratégies des acteurs.

Participation à des programmes européens :

L'ADEME participe au 7ème PCRD en tant que point de contact national sur les deux thématiques énergie et environnement. L'Agence est partenaire de projets ERANET au sein desquels elle échange avec ses homologues européens, sur les méthodes de programmation et sur la mise en œuvre de programmes de recherche. L'objectif est de parvenir, dans un nombre significatif de cas, à lancer des appels à projets communs, évalués selon les mêmes critères et à en assurer le financement. L'ADEME participe ainsi aux ERANET SKEP (connaissances scientifiques pour la protection de l'environnement), SNOWMAN (gestion durable des sols et des eaux souterraines), PV (photovoltaïque), IB (biotechnologies), CIRCLE (impact du changement climatique), INNER (énergie innovantes).

ACTION n° 05

Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable

3 %



Cette action a pour finalité de développer des connaissances susceptibles d'éclairer les politiques publiques de l'écologie et du développement durable. Elle est fondée sur la mise en compétition d'équipes universitaires et d'établissements de recherche afin de sélectionner les meilleures réponses aux problématiques proposées. La tendance actuelle est de renforcer la dimension européenne de ces recherches, afin de stimuler l'excellence, d'élargir le spectre des apports possibles et de caler des recherches sur les agendas politiques européens. La plupart des projets rassemblent des équipes de disciplines et spécialités diverses et complémentaires. Les résultats scientifiques font l'objet d'actions de valorisation auprès des décideurs et gestionnaires des politiques publiques.

Chaque programme de recherche est piloté par un comité d'orientation, garant de la pertinence des recherches. Ce comité comprend des représentants des services centraux et déconcentrés, des établissements publics du ministère, d'autres ministères et d'acteurs du monde socio-économique. Les projets sont évalués pour leur qualité scientifique, a priori et a posteriori, par un conseil scientifique composé de scientifiques indépendants. Les projets sont sélectionnés à la suite des procédures de mise en concurrence sous la forme d'appels à propositions de recherche ouverts. Les travaux européens sur le sujet (Workshop de l'UE : Science Meets Policy de Londres en 2005) présentent ce modèle comme un exemple. L'Agence Nationale de la Recherche a également adopté un fonctionnement similaire.

Les thèmes concernés sont la connaissance et la gestion des milieux naturels et de la biodiversité, les risques dans leur dimension accidentelle et chronique, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique, les impacts du changement

climatique, la gestion territoriale des eaux et des milieux littoraux, les outils économiques et les enjeux sociaux du développement durable. L'originalité par rapport aux programmes de la recherche académique vient du fait que ces thèmes sont abordés à partir de besoins exprimés par les gestionnaires, en co-construction avec les conseils scientifiques et tout en maintenant un haut niveau d'excellence scientifique.

Un effort important est mené pour associer, dès le lancement des programmes, les différents ministères, établissements publics et usagers potentiellement intéressés par ces travaux, afin d'en garantir la pertinence. La diffusion des résultats à l'attention des décideurs publics et chercheurs se fait au travers de produits tels que des ouvrages de synthèse, des colloques de restitution, des informations sur le site internet du ministère ou la lettre mensuelle « recherche environnement ».

Cette action assure également le pilotage de l'ensemble du programme, le personnel correspondant (31 postes) étant essentiellement affecté aux recherches de la présente action et dépendant budgétairement de la mission « écologie et développement durable ».

Présentation des partenaires :

La mise en œuvre de l'action mobilise le service de la recherche et de la prospective (SRP) de la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E).

Tous les partenaires en charge des politiques publiques peuvent participer à l'orientation des programmes de recherche dans le domaine concerné, qu'ils financent des recherches ou non. La possibilité de cofinancement est ouverte aux organismes, aux directions d'administration centrale ou agences compétentes sur le thème du programme et à d'éventuelles structures privées.

En fonction des sujets et en tant que de besoin, un certain nombre d'organismes peut être associé à l'animation des programmes de recherche : CEMAGREF, CNRS, INERIS, IRSN, INRA, GIP ECOFOR, GIS BRG, ...

Orientations stratégiques :

- **Impacts et adaptation au changement climatique** : Recherche visant la fourniture de clés pour la gestion des conséquences du changement climatique.
- **Risques sanitaires** : Recherche visant à fournir l'expertise nécessaire à la prévention des risques sanitaires environnementaux.
- **Biodiversité, écosystèmes** : Actions visant à protéger la biodiversité, la dynamique des écosystèmes et la prévention des impacts des activités humaines.
- **Développement durable** : Recherche visant à créer les outils nécessaires aux politiques publiques du développement durable.
- **Europe** : Mise en place d'appels d'offres coordonnés avec les autres pays européens, participation à l'animation collective européenne et pilotage d'actions de prospective.

Priorités pluriannuelles

Les priorités sont de contribuer, par ces programmes de recherche incitatifs, aux engagements pris par le gouvernement dans le cadre de :

- La stratégie nationale pour la biodiversité.
- Le plan national santé-environnement.
- La stratégie nationale du développement durable.
- Le plan Climat.
- L'intégration dans l'espace européen de la recherche.

Participation à des programmes européens :

Cette action est partenaire de programmes ERANET financés par la commission européenne. Les réseaux ERANET visent à encourager la création de liens étroits et durables entre des programmes nationaux de recherche poursuivant des objectifs communs. Le coût de la mise en œuvre en réseau est pris en charge par la Commission européenne. Les recettes générées viennent alimenter un fonds de concours du MEDAD dédié ou bien sont versées directement à des partenaires français (ADEME, Institut Français de la biodiversité, Office international de l'eau, GIP Médias-France, AFSSET). La collaboration prend en particulier la forme d'appels à propositions conjoints à l'ensemble des partenaires européens.

Les programmes ERANET en cours sont les suivants :

- BIODIVERSA, animé par l'Institut Français de la Biodiversité, met en commun les recherches européennes sur la biodiversité. Le MEDAD anime une des tâches et participe à l'ERANET à travers les programmes suivants : Ecosystèmes tropicaux, Agriculture et biodiversité, Espèces invasives et Biodiversité et gestion forestière.
- CIRCLE, animé par l'agence autrichienne de l'environnement, s'intéresse aux impacts du changement climatique. Le MEDAD, avec son partenaire le GIP Médias-France, anime le volet méditerranéen et participe au titre de son programme Gestion et impacts du changement climatique.
- CRUE, animé par le ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales, regroupe les recherches sur les risques d'inondation. Le MEDAD y participe grâce à son programme Risques, décisions, territoires.
- IWRM/NET, animé par l'Office international de l'eau, concerne les recherches en appui à la mise en place de la directive cadre Eau de l'Union Européenne. Le MEDAD anime le volet « prospective » et participe par ses programmes Ecotoxicologie, Pesticides et son programme Eaux et territoires en liaison avec l'ANR.
- SKEP, animé par l'agence britannique de l'environnement, est un programme auquel participent le MEDAD et l'ADEME. Il a pour but de mettre en réseau l'ensemble des programmes nationaux des régulateurs de l'environnement. Le MEDAD est chargé du volet « prospective ».
- ENVHEALTH animé par l'AFSSET et déposé en 2007 a pour but de fédérer l'ensemble des recherches des Etats membres dans le domaine des risques sanitaires environnementaux. Le MEDAD participe via son programme national de recherche sur les perturbateurs endocriniens (PNRPE).

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

Les leviers d'action :

- le pilotage des opérateurs du programme appuyé par des comités de la recherche interministériels ;
- la politique d'action assise sur une méthodologie (mise en concurrence, évaluation...);
- le contrat d'objectif des établissements ;
- la coordination avec les programmes de recherche des autres états membres de l'Union européenne.

Le choix de l'objectif :

- Veiller à une bonne liaison des recherches conduites avec les programmes complémentaires conduits au niveau européen (sélection des thèmes, échanges d'informations, valorisation...);
- Veiller à la qualité scientifique intrinsèque des projets financés.

Le choix des indicateurs

Les indicateurs de production et de reconnaissance scientifique (« impact » au sens « bibliographique » des articles) sont deux indicateurs complémentaires. Ils sont basés sur les outils publiométriques classiques du monde de la recherche : extraction des nombres de publications et des indices de citation de la base de données internationale de l'Institute for Scientific Information (ISI). Ils sont fournis par l'observatoire des sciences et techniques (OST) en lien avec les opérateurs, ces derniers fournissant à l'OST les identifiants de leurs équipes de recherche afin que cet organisme puisse dénombrer les occurrences de ces identifiants dans la base de l'ISI.

L'indicateur « participation européenne » vise à renforcer la pénétration européenne de toutes les activités du programme.

Indicateurs du programme	Actions concernées				
	action 1	action 2	action 3	action 4	action 5
1- production scientifique	x		x		
2- reconnaissance scientifique	x		x		
3- participation européenne	x	x	x	x	x

Le choix des valeurs cibles

Les caractéristiques que ces indicateurs mesurent ont fait l'objet d'efforts importants ces dernières années ; il est attendu le maintien de ces indicateurs. En effet, le maintien de la part des publications de référence internationale des instituts de recherche du programme (INERIS et IRSN) constitue en soi une performance, compte tenu de l'importance croissante de nouveaux acteurs tels que la Chine au niveau mondial.

INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme (instituts de recherche : INERIS, IRSN)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française	%	n.d.	n.d.	0,234		0.234	0,26
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique européenne (UE 25)	%	n.d.	n.d.	0,031		0.031	0.034

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique mondiale	%	n.d.	n.d.	0,010		0.010	0.012

n.d. : non déterminé

Précisions méthodologiques :

Les trois sous-indicateurs sont harmonisés avec les autres programmes de la mission « recherche et enseignement supérieur ». Cet indicateur permet de mesurer la part des publications de niveau international des opérateurs du programme au niveau de la France, de l'Union européenne et du monde. Les chiffres disponibles en 2007 correspondent à l'année 2004 et sont provisoires car fondés sur des données incomplètes. Les chiffres définitifs de l'année 2004 ainsi que les chiffres provisoires pour l'année 2005 ne sont pas encore connus à la date de rédaction du document. Les chiffres 2003 et 2004 sont rappelés ci-dessous :

- **Sous-indicateur 1.1** : il est exprimé par la part des publications de référence internationale des établissements du programme concernés dans la production scientifique française pour l'ensemble des disciplines relevant de leurs activités scientifiques, hors sciences humaines et sociales (SHS). En 2003, la valeur de l'indicateur est de 0,150. Elle est de 0,234 en 2004 (estimation).
- **Sous-indicateur 1.2** : il est exprimé par la part des publications de référence internationale des établissements du programme concernés dans la production scientifique européenne pour l'ensemble des disciplines relevant de leurs activités scientifiques, hors sciences humaines et sociales (SHS). En 2003, la valeur de l'indicateur est de 0,021. Elle est de 0,031 en 2004 (estimation).
- **Sous-indicateur 1.3** : il est exprimé par la part des publications de référence internationale des établissements du programme concernés dans la production scientifique mondiale pour l'ensemble des disciplines relevant de leurs activités scientifiques, hors sciences humaines et sociales (SHS). En 2003, la valeur de l'indicateur est de 0,007. Elle est de 0,01 en 2004 (estimation).

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs divisé par le nombre d'articles de référence. Le calcul est en compte fractionnaire sur les instituts de recherche du programme (c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles), pour assurer la robustesse de l'indicateur au niveau du programme. Bien que les variations de l'indicateur soient lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Source des données : Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateur OST.

Limite et biais connus : La base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. La base ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales.

INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles produits par les opérateurs du programme (instituts de recherche : INERIS, IRSN)	indice	n.d.	n.d.	0,644		0.644	0.65

n.d. : non déterminé.

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est harmonisé avec les autres programmes de la mission « recherche et enseignement supérieur ». Il exprime l'impact sur la recherche internationale des connaissances produites par les établissements du programme.

Mode de calcul : part des citations à deux ans des articles produits par les opérateurs du programme concernés (%) divisé par la part des publications de ces opérateurs au niveau mondial (%), pour l'ensemble des disciplines relevant de leurs activités. La valeur donnée durant l'année n est la valeur moyenne du nombre de citations recueillies au cours des années n-2 et n-3 par articles publiés l'année n-3 (la valeur pour 2004 est donc disponible en 2007). Le calcul se fonde sur la base de données de l'OST, qui est une extraction de celles de l'ISI. Pour des raisons techniques d'actualisation des bases de données, l'OST ne peut fournir ces indicateurs qu'une seule fois par an. La valeur provisoire pour 2003 est connue, elle est de 0,644. Les chiffres provisoires de l'année 2004 et définitifs pour 2003 ne sont pas encore disponibles à la date de rédaction du document.

Le calcul est en compte fractionnaire sur les instituts de recherche du programme (c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles) pour assurer la robustesse de l'indicateur au niveau du programme.

Source des données : Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateur OST.

Limite et biais connus : La base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. La base ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales.

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 1.3 : Taux de participation des opérateurs du programme au niveau européen

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux de succès des participations des opérateurs du programme au niveau européen	%	0,064	n.d.	0,080		0,08	0,09
Taux de coordination des opérateurs du programme au niveau européen	%	0,109	n.d.	0,109		0,109	0,11
Ouverture européenne	%	37,5	50,0	45		50	50

n.d. : non déterminé

Précisions méthodologiques :

- Sous-indicateurs 3.1 et 3.2 :

Ces deux sous-indicateurs sont harmonisés avec les autres programmes de la mission « recherche et enseignement supérieur ».

La Commission européenne maintient une base de données de projets qu'elle finance dans le cadre de ses programmes cadres de recherche développement de l'Union Européenne (PCRD) : la base CORDIS.

Les données sont validées, calibrées et structurées par l'OST. Les projets sont agrégés sans double compte.

Les programmes cadres de l'Union européenne sont organisés sur une base pluriannuelle. Les indicateurs sont donc calculés à mi-programme et en fin de programme. La valeur affichée pour la réalisation 2004 correspond à celle du 5ème PCRD en totalité, et celle de la réalisation 2005 au 6ème PCRD à mi-parcours. La valeur pour 2006 n'est pas disponible à la date de rédaction du document.

Mode de calcul : Le sous-indicateur 3.1 est exprimé par le nombre de participations des opérateurs dans les programmes cadres rapporté au nombre total de participations dans les programmes cadres de l'Union européenne. Le sous-indicateur 3.2 est exprimé par la part de projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne dont les opérateurs sont coordinateurs.

Source des données : OST via la base CORDIS.

- Sous-indicateur 3.3 :

Ce sous-indicateur s'adresse à l'ensemble des agences de programmation (ADEME, AFSSET, SRP).

Mode de calcul : Cet indicateur est exprimé par le pourcentage de programmes faisant l'objet d'une collaboration formalisée avec au moins un pays européen en ce qui concerne la valorisation des résultats ou la coordination des appels à proposition.**Source des données :** AFSSET, ADEME, SRP

OBJECTIF n° 2 : Mettre à la disposition de la nation les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaires au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques

Les leviers d'action :

- le contrat d'objectifs de l'IRSN.
- les réunions de tutelle portant sur la recherche qui examineront annuellement la stratégie de développement et les résultats de l'organisme selon un agenda en phase avec la préparation du PAP et du RAP.

Le choix de l'objectif :

Concernant l'IRSN dont l'ensemble des activités d'expertise et de recherche est financé par ce programme. Il convient de s'assurer d'un effort équilibré de l'opérateur entre les activités à long terme, comme la recherche et la répondre aux besoins immédiats de l'expertise.

Le choix des indicateurs :

L'indicateur vise le maintien d'une part de recherche correspondant à la moitié de l'activité.

INDICATEUR 2.1 : Synergie expertise/recherche (IRSN) exprimée par la part de l'activité consacrée à la recherche dans le budget de l'IRSN

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Synergie expertise/recherche (IRSN) exprimée par la part de l'activité consacrée à la recherche dans le budget de l'IRSN	%	54	50	50		50	50

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est exprimé par la part de subventions pour charges de service public de l'IRSN allouées aux activités de recherche.
Source des données : IRSN

OBJECTIF n° 3 : Développer une expertise nationale dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
Les leviers d'action envisagés :

- le comité de la recherche qui examine annuellement la stratégie de développement et les résultats de l'organisme selon un agenda en phase avec la préparation du PAP et du RAP ;
- le contrat d'objectifs de l'établissement ;
- une politique d'action assise sur une méthodologie : chaque programme s'appuie sur un conseil scientifique ;
- la coordination avec les programmes de recherche des autres états membres de l'Union Européenne.

Le choix de l'objectif :

Il s'agit de mesurer l'efficacité, en termes d'effet de levier, des actions de développement technologique financées par l'ADEME. En effet, l'ADEME développe des solutions technologiques innovantes devant être diffusées auprès des acteurs socio-économiques (entreprises, collectivités territoriales, particuliers).

Le choix des indicateurs :

L'indicateur n°3.1, rendant compte de la contribution aux objectifs de Lisbonne, correspond assez bien aux modalités d'intervention de l'ADEME et de son appui à la mise en œuvre des politiques publiques.

Le choix des valeurs cibles :

La valeur indiquée correspond à un haut niveau d'exigence qui doit être maintenu dans la durée. Il correspond aux objectifs de l'Etat en matière de part de la recherche privée dans l'effort national de recherche.

Le critère de Lisbonne (un euro de recherche publique donne lieu à deux euros de recherche privée) est reconnu comme stratégique. Le maintien de l'effet de levier au-dessus de 2 constitue donc en soi un défi important, du fait des difficultés des entreprises françaises à investir en recherche.

Il importe de noter que l'ADEME se doit de créer des incitations à la recherche dans des domaines émergents, donc plus risqués, où les investissements privés sont plus difficiles à susciter. Une cible plus élevée pourrait conduire à allouer des aides dans des domaines où ces aides ne jouent pas de rôle incitatif (effet d'aubaine).

INDICATEUR 3.1 : Effet de levier des budgets incitatifs (ADEME)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Effet de levier des budgets incitatifs (ADEME)	ratio	1.94	1.32	=2		1.6	2

Précisions méthodologiques :

L'indicateur est exprimé par le montant des dépenses de recherche et de développement (R&D) engagées par les entreprises bénéficiaires d'une aide de l'ADEME, cette aide étant exclue, divisé par le montant total des aides de Recherche et Développement (R&D) attribué par l'ADEME aux secteurs public et privé.

Une modification du mode de calcul est intervenue en 2006 : les projets dont le taux de financement ADEME est inférieur à 5% ou supérieur à 95% ne sont plus pris en compte ; en effet, ceux dont le taux de financement est inférieur à 5% correspondent à des compléments d'engagement d'années précédentes ou hors R&D, et ceux dont ce taux excède 95% sont pour l'essentiel des marchés ou commandes ne relevant pas des aides aux projets. Ces éliminations représentent un faible nombre d'opérations susceptibles de générer de fortes instabilités dans l'indicateur.

Source des données : ADEME

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions		5 867 948	5 867 948		5 867 948	5 867 948
02 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux		1 592 805	1 592 805		1 592 805	1 592 805
03 Evaluation et prévention des risques nucléaires		235 150 587	235 150 587		235 150 587	235 150 587
04 Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie		28 736 965	28 736 965		28 736 965	28 736 965
05 Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable		8 494 752	8 494 752		8 494 752	8 494 752
Totaux		279 843 057	279 843 057		279 843 057	279 843 057

DÉPENSES DE PERSONNEL

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Les emplois de l'action 05 intitulée « Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable » sont déversés à partir du programme 217 « Soutien et pilotage des politiques de l'écologie et du développement durable » de la mission « Écologie développement et aménagement durables » qui regroupe tous les emplois du ministère. Cette action a un effectif théorique maximal de 31 ETPT, pour le service de la recherche et de la prospective de la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E).

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(1)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">279 107 920</td></tr> </table>		AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007	(1)	279 107 920	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(2)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">277 906 614</td></tr> </table>		CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007	(2)	277 906 614		
AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007											
(1)											
279 107 920											
CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007											
(2)											
277 906 614											
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE demandées pour 2008	CP demandés sur AE antérieures à 2008 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2008	Total des CP demandés pour 2008	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2008						
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)						
81 486 214	279 843 057	7 640 000	272 203 057	279 843 057	27 980 000						
					<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(9)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">17 480 000</td></tr> </table>	Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008	(9)	17 480 000			
Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008											
(9)											
17 480 000											
					<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(10)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">6 250 000</td></tr> </table>	Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008	(10)	6 250 000			
Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008											
(10)											
6 250 000											
					<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(11) = (8) - (9) - (10)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">4 250 000</td></tr> </table>	Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **	(11) = (8) - (9) - (10)	4 250 000			
Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **											
(11) = (8) - (9) - (10)											
4 250 000											

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2008 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Au 31 décembre 2008, le solde des engagements non couverts par les crédits de paiement se décomposera en :

- 1,27 M€ sur l'action 1 au titre des AE 2002,
- 6,9 M€ sur l'action 4 au titre des AE 1999 à 2006,
- 19,81 M€ sur l'action 5 au titre des AE 2004 à 2008.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		5 867 948	5 867 948
Crédits de paiement		5 867 948	5 867 948

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	5 867 948	5 867 948

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Cette subvention a pour but de développer et maintenir la capacité d'expertise de l'INERIS en dotant ses recherches pour l'évaluation des risques que les activités économiques font peser sur la santé et la sécurité des personnes et des biens ainsi que sur l'environnement.

L'effort de recherche de l'Institut, selon les trois grands domaines thématiques, se répartit ainsi pour 2008 :

Domaines de recherche	budget en € (AE)
1. Substances et produits chimiques	2 200 000
2. Risques technologiques et pollutions	2 720 948
3. Risques liés à l'après-mine, risques naturels et risques de stockage souterrain	947 000
Total	5 867 948

Substances et produits chimiques (2,20 M€) :

La recherche en toxicologie et écotoxicologie menée sur cette thématique vise à progresser dans la compréhension des effets sur la santé et l'environnement de certains risques émergents (perturbateurs endocriniens, champs électromagnétiques, particules ultrafines et nanoparticules). En 2008, les travaux expérimentaux seront multipliés à la hauteur des enjeux liés directement au règlement REACH avec, notamment, le développement du projet de toxicologie expérimentale ANIMEX.

L'Institut renforcera le développement de méthodes et d'outils destinés à prédire les dangers des substances, en particulier avec les nouveaux « outils » demandés par REACH (tests *in vivo*, *in vitro*, *in silico*) et à en évaluer les impacts. En particulier, il renforcera ses recherches sur les méthodes alternatives à l'expérimentation animale appliquées aux trois domaines prioritaires évoqués ci-dessus.

Risques technologiques et pollutions (2,72 M€) :

En matière de pollutions, l'INERIS travaille sur la mesure des polluants dans les milieux complexes (air, eau, sol) et sur la compréhension des processus de transfert dans et entre ces milieux. Il élabore des modèles robustes pour évaluer les risques d'exposition. Dans une optique de surveillance des milieux et des populations, l'Institut développe des biomarqueurs d'exposition (traduisant des changements aux niveaux moléculaire ou cellulaire, mais aussi biochimique,

physiologique ou comportemental). Concernant les polluants émergents, il met au point des techniques métrologiques adaptées aux nanoparticules.

La recherche de l'Institut sur les risques technologiques vise à produire des connaissances relatives aux matières et phénomènes dangereux et à leurs effets sur l'homme, les structures et l'environnement : développement de modèles évolués d'incendie, d'explosion et de dispersion, évaluation et prise en compte des incertitudes, développement de référentiels pour une gestion des risques industriels et naturels. L'Institut élargira ainsi, cette année, le champ actuel de sa recherche en chimie quantique appliquée à la mise au point d'une méthode de criblage des propriétés explosives et inflammables de substances chimiques ne faisant pas appel à l'approche expérimentale.

Afin de mieux appréhender les systèmes industriels complexes sur le plan du processus physique tout en intégrant les aspects humains et organisationnels, l'Institut élaborera une base de données d'essais expérimentaux de référence dans le domaine du risque accidentel (dans la logique du projet CERTES de plate-forme expérimentale en grand) et des modèles évolués pour les phénomènes. Il développera également les approches systémique et probabiliste.

L'INERIS contribue à la mise au point de procédés industriels et au développement de nouvelles technologies plus sûres en intégrant la maîtrise des risques dès la phase de conception de ces procédés. Cela concerne notamment le développement des agrocarburants et les nouvelles sources de stockage de l'énergie.

Risques liés à l'après-mines, risques naturels et risques de stockage souterrain (0.95 M€) :

En complément des recherches sur les lois de comportement et les couplages régissant l'évolution à long terme des ouvrages souterrains et des massifs rocheux, l'Institut renforcera les recherches relatives aux risques spécifiques que représentent les filières de captage et de stockage du CO₂.

Des éléments complémentaires figurent dans le projet annuel de performance du programme 181 «Protection de l'environnement et prévention des risques» de la mission « écologie développement et aménagement durables » dont l'INERIS est opérateur principal.

ACTION n° 02 : Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		1 592 805	1 592 805
Crédits de paiement		1 592 805	1 592 805

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	1 592 805	1 592 805

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Cette subvention à l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET) a pour but de lui permettre de mettre en œuvre et financer des programmes de recherche sur les problèmes de sécurité sanitaire en lien avec l'environnement et le travail.

La subvention en AE de 1 592 805 euros s'inscrit dans les engagements du gouvernement liés au plan national santé-environnement (PNSE). Le volet 34 de ce plan prévoit explicitement le renforcement de cette action qui n'avait jusqu'à présent pas bénéficié de crédits budgétaires supplémentaires.

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Subvention 2008 :		(AE en €)
Crédits de fonctionnement :	Pilotage et animation des APR (2 ETPT)	140 000
Crédits incitatifs:	Programme européen de soutien à la recherche en Santé Environnement	300 000
	Programme national Environnement Santé Travail	1 000 000
	Séminaires de valorisation des résultats de recherche	152 805
Total		1 592 805

Crédits de fonctionnement (0,14 M€ en AE et CP) :

L'ouverture au niveau européen et international de l'AFSSET nécessite en 2008 deux ETPT qui seront dédiés spécifiquement au pilotage, à l'animation scientifique et à la gestion administrative des appels à projets de recherche.

Crédits incitatifs (1,45 M€ en AE et CP) :

Afin de développer le caractère international des appels à projet de recherche, l'agence engage début 2008 avec deux pays partenaires un programme de recherche international pour le soutien à la recherche en Santé environnement. Parallèlement, l'AFSSET dépose un projet européen d'ERANET intitulé ENVHEALTH dont le but est de renforcer la coordination et la coopération entre agences européennes de programme de recherche en santé environnementale. S'il est sélectionné par la Commission européenne, cet ERANET renforcera l'ouverture européenne de l'agence.

Au plan national, l'AFSSET dans le cadre de son programme pluriannuel de soutien à la recherche en Environnement Santé Travail (EST), lancera comme chaque année un appel à projets de recherche qui vise à améliorer une ou plusieurs dimensions de l'analyse du risque :

- identification et caractérisation des agents dangereux ;
- estimation des expositions ;
- connaissances des relations entre expositions et effets de santé ;
- modélisation et évaluation des risques ;
- construction sociale, perception et comportements face au risque sanitaire ;
- gestion des risques et facteurs limitant l'action publique.

Le programme ambitionne ainsi de soutenir des projets scientifiques susceptibles de conduire à des avancées sur des questions essentielles en évaluation du risque sanitaire et à même de fournir les résultats dont les décideurs ont besoin pour mener des politiques de prévention efficaces. Etant centré sur l'appui aux politiques publiques, Il est complémentaire des actions de recherche fondamentale conduites par l'Agence Nationale de la Recherche depuis 2005, également dans le cadre du PNSE.

Des éléments complémentaires figurent dans le projet annuel de performance du programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » de la mission « travail et emploi », dont l'AFSSET est opérateur principal.

ACTION n° 03 : Evaluation et prévention des risques nucléaires

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		235 150 587	235 150 587
Crédits de paiement		235 150 587	235 150 587

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	235 150 587	235 150 587

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

La structure budgétaire de l'action 3 du programme 189 est modifiée, ce qui se traduit par la prise en compte de mesures dites « de périmètres » :

- l'application du décret du 16 avril 2007 et de l'instruction fiscale du 9 mai 2007 modifiant les règles d'imposition de la taxe sur la valeur ajoutée entraîne pour l'IRSN en 2008 et de manière pérenne, une moindre dépense à hauteur de 20 millions d'euros,
- 10 millions d'euros de crédits budgétaires en substitution du produit de la taxe sur les installations nucléaires de base, affectée au budget de l'IRSN en 2007.

En conséquence, pour tenir compte de ces modifications, une mesure de périmètre totale négative (-10 M€) est appliquée en 2008. Les moyens de l'IRSN entre 2007 et 2008 sont néanmoins en augmentation de 10 millions d'euros.

La subvention a pour but d'une part, le maintien et le développement de l'expertise sur les questions liées aux risques nucléaires et radiologiques, d'autre part, pour 50% de l'activité, la recherche pour faire progresser les connaissances et constituer le socle de l'expertise actuelle et future sur les sujets les plus complexes. Deux missions d'accompagnement complètent cette action : une contribution à la formation en radioprotection des professionnels de santé et des personnes professionnellement exposées et une veille permanente en radioprotection pour l'environnement, les travailleurs et les sources radioactives.

Les principales attentes vis à vis de l'IRSN, en cohérence avec les priorités pluriannuelles énoncées dans la partie « présentation des actions » du présent document sont :

- maintenir le niveau de performance de l'expertise des risques nucléaires dans notre pays et dans le contexte international ;
- anticiper en permanence sur les nouveaux risques et les besoins liés aux nouvelles technologies du nucléaire ;
- développer une véritable culture de la concertation sur les risques nucléaires avec toutes les parties prenantes ;
- développer et améliorer la radioprotection des personnes potentiellement exposées aux rayonnements ionisants ;
- observer et rendre compte de la réalité des contaminations de l'environnement et des risques associés.

La subvention de 235 150 587 euros en AE et CP est répartie ainsi entre les quatre sous-actions :

En euros	AE 2008	CP 2008
Sous-action n°3.1 Recherche et missions de service public	143 100 000	143 100 000
Sous-action n°3.2 Appui technique aux pouvoirs publics	5 300 000	5 300 000
Sous-action n°3.3 Appui à l'autorité de sûreté nucléaire	69 400 000	69 400 000
Sous-action n°3.4 Sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires et protection contre la malveillance	17 350 587	17 350 587
Total	235 150 587	235 150 587

Sous-action n°3.1 Recherche et missions de service public (143,1 M€)

La recherche de l'IRSN n'a pas une vocation cognitive fondamentale, ou de développement technologique comme c'est le cas pour d'autres grands organismes (CNRS, CNES, INRA, CEA,...). Elle est toutefois indispensable pour anticiper les questions qui seront posées aux experts au fur et à mesure de l'évolution des technologies, et pour disposer des

données et outils scientifiques nécessaires à l'exécution des missions opérationnelles de l'IRSN dans le cadre de l'appui technique aux pouvoirs publics.

Dans le domaine de la sûreté nucléaire, l'année 2008 verra la poursuite des programmes retenus comme prioritaires dans le contrat d'objectifs. Ainsi, le programme « Terme source » à vocation internationale vise à mieux connaître et modéliser les rejets de radioactivité qui pourrait résulter d'un accident de fusion du cœur d'un réacteur. L'étude, l'expérimentation et la modélisation des accidents de réactivité impliquant le combustible nucléaire se poursuivront avec la préparation du programme CABRI CIP. Le réacteur CABRI fait l'objet d'une rénovation en vue des essais de comportement du combustible prévus en 2009. L'institut travaille aussi sur les agressions non nucléaires pouvant avoir des conséquences sur les installations nucléaires. Pour les incendies, le programme PRISME a pour but l'étude de la propagation de la chaleur et des fumées en situation d'incendie dans une installation nucléaire.

L'IRSN s'appuie, en outre, sur des moyens extérieurs appartenant à d'autres organismes de recherche, afin d'acquérir des connaissances dans les domaines suivants (neutronique, thermohydraulique, mécanique, performance des matériaux, contrôles non destructifs, comportements sismique)

Dans le domaine de la gestion des déchets à haute activité et à vie longue (HAVL), l'IRSN mène des recherches sur certains aspects d'une importance particulière pour la sûreté, afin de se forger une compétence pour une évaluation indépendante. Des programmes concertés de recherche seront lancés en 2008 sur la thématique du scellement des ouvrages souterrains et sur l'étude des mécanismes de dégradation, en milieu géologique, des colis de déchets de combustibles usés.

Dans le domaine de la connaissance des impacts des radioéléments sur la santé humaine et les écosystèmes, l'Institut développe notamment le programme ENVIRHOM, initié en 2001, qui a pour objectif d'observer les effets des expositions chroniques à très faible niveau en associant les spécialistes de l'homme et de l'environnement. Il étudie, avec le projet EPICE, les pathologies inhabituelles chez les enfants vivants sur les territoires contaminés par l'accident de Tchernobyl. Ces activités de recherche sont cohérentes avec les efforts de recherche du plan santé-environnement.

Dans le domaine de la radioprotection au profit du secteur médical, deux programmes seront lancés en 2008. Le premier, pluridisciplinaire et construit dans le cadre d'une coopération avec l'INSERM, a pour objet l'évaluation des risques biologiques associés aux moyens innovants en cours de conception, de traitement du cancer par les rayonnements ionisants (projet ROSIRIS). Le second est un programme de recherche en « sûreté de l'acte de radiothérapie », pour améliorer la prévention des accidents de radiothérapie en introduisant les notions de la « défense en profondeur » développées pour la sûreté nucléaire.

L'institut s'attache également à accroître sa capacité de réponse médicale et sanitaire en cas d'urgence radiologique. Il s'agit notamment d'améliorer le diagnostic des tissus irradiés par la connaissance des effets de l'irradiation sur les tissus sains, de mettre au point de nouveaux bio-indicateurs de diagnostic du tissu irradié et d'améliorer le traitement par thérapie cellulaire ou moléculaire.

Dans le cadre de ses missions de service public, l'IRSN assure la surveillance radiologique du territoire et poursuit le programme de modernisation du dispositif actuel, qui a notamment pour objectif de détecter de façon précoce les événements radiologiques majeurs de différentes origines. Les données issues du réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement sont accessibles au public via internet. Concernant la radioprotection des travailleurs, l'institut met en œuvre le système d'information sur la surveillance des expositions professionnelles aux rayonnements ionisants (système SISERI). Pour la population, L'IRSN collabore avec l'InVS à l'élaboration d'un système d'information relatif aux expositions médicales des patients aux radiations ionisantes (EXPRI).

L'IRSN a engagé la modernisation de ses moyens mobiles d'intervention afin de maintenir la capacité de faire face à toute situation d'urgence radiologique.

Sous-action n°3.2 Appui technique aux pouvoirs publics (5,3 M€)

Cette sous-action regroupe les activités d'appui et de concours technique au profit des administrations autres que les autorités de sûreté nucléaire. Dans le domaine de la protection de l'environnement, l'institut apporte son concours à la direction de la Prévention des Pollutions et des Risques (DPPR) pour l'impact radiologique des installations classées et des sols pollués ainsi que pour la réalisation d'un état des lieux radiologique autour des anciens sites miniers d'uranium. Il contribue aussi pour la Direction générale du Travail (DGT) aux travaux d'évolution de la réglementation.

L'institut apporte aussi un appui opérationnel à la direction de la Défense et de la Sécurité Civile (DDSC) pour la préparation à la gestion des interventions en situation d'urgence et la formation des personnels.

Sous-action n°3.3 Appui technique à l'autorité de sûreté nucléaire (69,4 M€)

Cette sous-action identifie les crédits couvrant les activités d'expertise en appui à l'autorité de sûreté nucléaire (ASN). Elles concernent notamment la sûreté des réacteurs, des usines du cycle du combustible, des laboratoires et installations de recherche et des opérations de démantèlement. L'entrée en vigueur de la loi sur la transparence et la sûreté nucléaire en 2006 a instauré de nouvelles exigences en matière de sûreté. L'obligation qui est faite de procéder à un réexamen de sûreté décennal de toutes les installations nucléaires de base entraîne un accroissement durable à partir de 2008 des activités d'expertise.

L'IRSN assure ainsi le suivi en exploitation des réacteurs électrogène en soutien à l'ASN. Pour cela, il examine le retour d'expérience provenant de l'exploitation des réacteurs (environ 250 incidents par an), identifie et hiérarchise les problèmes de sûreté. Il examine les dossiers de sûreté transmis, dans le cadre réglementaire, par les exploitants. Il assure l'évaluation des programmes et des bilans des travaux d'arrêt de tranches, des résultats des essais de redémarrage, du traitement des anomalies, des demandes de dérogation aux règles générales d'exploitation.

L'IRSN évalue aussi la sûreté des opérations de mise à l'arrêt définitif puis de démantèlement des anciens réacteurs et des anciennes installations du cycle du combustible. Il examine la sûreté des installations de stockage des déchets.

Dans le domaine médical, l'accroissement des incidents ou accidents notifiés par les structures hospitalières exige une réponse à la mesure de l'enjeu. L'IRSN assurera une contribution technique accrue pour l'analyse des accidents et la prise en charge médicale des patients victimes d'accidents de radiothérapie.

Sous-action n°3.4 Sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires, protection contre les malveillances (17,35 M€)

Dans le cadre de l'appui technique au délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense (DSND), l'IRSN procède, à partir des dossiers transmis par les exploitants, à l'analyse de la sûreté nucléaire et la radioprotection des installations nucléaires de base secrètes (INBS), de la propulsion navale (sous-marins et porte-avions), des sites d'expérimentation, des bâtiments support et des transports. Pour la gestion de crise, l'institut réalise l'expertise des plans d'urgence des installations nucléaires relevant de la défense, prépare les scénarios des exercices de crise et développe les moyens de crise de l'Institut pour les situations accidentelles pouvant affecter les installations relevant de la défense.

L'IRSN apporte son expertise technique aux pouvoirs publics pour évaluer l'efficacité des mesures de protection physique, le suivi et la comptabilité des matières nucléaires. L'IRSN analyse les rapports requis par la réglementation et conduit des inspections à la demande du haut fonctionnaire de défense auprès du ministre chargé de l'industrie. Il apporte aussi son expertise dans la refonte du cadre réglementaire. Pour l'application en France des traités de lutte contre la prolifération nucléaire et chimique, l'IRSN assure la collecte des déclarations d'activités, accompagne les inspecteurs internationaux sur le sol français et conseille les exploitants.

ACTION n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		28 736 965	28 736 965
Crédits de paiement		28 736 965	28 736 965

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	28 736 965	28 736 965

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

La subvention a pour but de permettre à l'ADEME la mise en œuvre de recherches constituant une composante technologique importante dans l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notamment les PMI du secteur environnement. Les frais de fonctionnement financent environ 150 postes (ETPT) de cadres scientifiques et ingénieurs qui animent et orientent la recherche et l'innovation avec un budget total de l'ordre de 60 millions d'euros. Au-delà du montage d'appel à projets, de la contractualisation et du suivi des opérations, ils assurent la valorisation des résultats, en particulier dans le cadre de missions d'expertise pour la mise en œuvre des politiques publiques.

	AE 2008	CP 2008
Crédits de fonctionnement	14 900 000	14 900 000
Crédits incitatifs	13 836 965	13 836 965
Total	28 736 965	28 736 965

Sur ces crédits incitatifs, au titre du programme 189, l'agence finance 9 programmes de recherche regroupant environ 185 projets de Recherche et Développement, ainsi qu'une trentaine de thèses.

Programme de recherche budget (AE) en euros	Part du programme 189	Budget recherche et développement total
Transports propres et économes	2 815 000	12 000 000
Bâtiments économes	2 315 000	10 000 000
Capture et stockage du CO2	500 000	2 000 000
Production d'électricité à partir de sources renouvelables (photovoltaïque...)	1 000 000	4 500 000
Bioénergies et bioproduits	800 000	3 500 000
Réseaux intelligents et stockage de l'énergie	400 000	2 000 000
Écotecnologies et procédés sobres et propres dans le domaine de l'air, des déchets et des sols	2 506 000	11 000 000
Impacts de la pollution de l'air, du bruit, météorologie	500 000	2 000 000
Impacts des pollutions et des sols, évaluation environnementale des déchets et gestion des sols	0	2 000 000
Prospective et socio-économie	300 965	1 500 000
Thèses et actions transversales	2 700 000	9 500 000
Total	13 836 965	60 000 000

Les priorités de ces 9 programmes principaux de recherche et développement de l'ADEME sont déterminées par le plan stratégique « Recherche » de l'agence :

Transport propre et économe : (part du P189: 2,8 M€)

Sur ce thème, sur le plan technologique, il s'agit d'une part, d'améliorer le véhicule classique et d'autre part de développer des véhicules alternatifs propres, en s'intéressant plus particulièrement aux dispositifs de stockage de l'énergie.

Pour l'aspect organisationnel, il s'agit d'expérimenter et développer des modes d'organisation favorables à une meilleure efficacité énergétique et environnementale.

Bâtiments économes : (part du P189: 2,3 M€)

Les priorités portent sur le développement d'outils de conception, de composants et d'équipements favorisant la réduction des consommations des bâtiments tout en respectant les objectifs en matière de qualité environnementale et sanitaire. L'ADEME privilégiera le soutien aux opérations de démonstration.

Capture et stockage de CO₂: (part du P189: 0,5 M€)

Les projets soutenus par l'ADEME devront contribuer à la réduction du coût de l'étape de capture, améliorer la compréhension des phénomènes de transport afin de maîtriser les impacts sanitaires et environnementaux et analyser l'acceptabilité sociale de la technologie.

La priorité est la réalisation d'opérations pilotes de capture et de stockage de CO₂ à même de valider les concepts et de disposer d'un retour d'expérience.

Production d'électricité à partir de sources renouvelables: (part du P189: 1 M€)

Pour l'ensemble des filières, il s'agit d'améliorer les modèles de prédiction de la production, l'évaluation technique et financière des gisements, de développer les techniques de simulation et les filières hybrides afin de mutualiser les coûts et de réduire les intermittences.

Pour le photovoltaïque, les priorités sont la réduction des coûts de fabrication, l'augmentation des rendements des appareils de conversion, la fiabilité et l'intégration au bâti. L'ADEME participera par ailleurs, au développement d'un procédé de fabrication de silicium de qualité solaire.

Bioénergie et bioproduits : (part du P189: 0,8 M€)

Ce programme vise à développer les usages et l'incorporation de la biomasse dans la consommation d'énergie et la production de biens. Ses objectifs sont :

- évaluer les ressources disponibles et l'impact de leur mobilisation pour les usages énergétiques ;
- augmenter le rendement et baisser les coûts de l'hydrolyse enzymatique ;
- faire sauter les verrous techniques des procédés de production de biocarburants par voie thermo-chimique ;
- travailler à la production d'hydrogène par la biomasse ;
- développer des bioproduits à haute valeur ajoutée.

Réseaux intelligents et stockage de l'énergie : (part du P 189: 0,4 M€)

Ce nouveau programme engagé en 2007, a pour objectif de préparer l'adaptation des réseaux de transport d'énergie aux contraintes des sources d'énergies renouvelables décentralisées, d'améliorer leur efficacité énergétique, et de développer des options innovantes de pilotage et de stockage. Il s'agit dans un premier temps d'identifier les acteurs et de mettre en place une coordination afin de définir les actions de recherche et développement.

Ecotechnologies et procédés sobres et propres dans les domaines de l'air des déchets et des sols : (part du P189: 2,5 M€)

Ce programme de recherche vise le développement de nouveaux modes de traitement des émissions dans les domaines de l'air, des sols, et des déchets et la mise au point de produits et de procédés permettant de réduire l'utilisation des matières premières.

Impacts de la pollution de l'air, du bruit et métrologie : (part du P 189: 0,5 M€)

Le programme vise à développer des méthodes de mesures, des modèles de prévision et de cartographie adaptés aux nouvelles réalités de la pollution atmosphérique afin de rationaliser et d'adapter le dispositif de surveillance actuel. Face à l'émergence de nouvelles problématiques de pollution (pollution dans les lieux clos, formaldéhyde, composés organiques persistant, particules ultrafines) il s'attache à renforcer les connaissances sur les relations entre l'air extérieur et intérieur et entre l'air intérieur et les matériaux du bâtiment.

Prospective et socio-économie : (part du P 189: 0,3 M€)

Le programme prospective et socio-économie vise à améliorer les connaissances sur les acteurs et leurs stratégies, en suivant l'évolution des opinions, des pratiques et en analysant les capacités de changement des pouvoirs publics, des entreprises et des consommateurs. Il développe des connaissances dans le domaine de la conception, de l'analyse, et de l'évaluation des outils des politiques publiques à caractère environnemental. Il construit une vision prospective afin d'asseoir les politiques publiques et les thèmes de recherche sur des visions partagées et cohérentes du long terme.

Des éléments complémentaires figurent dans le projet annuel de performance du programme 181 «Protection de l'environnement et prévention des risques» de la mission « Écologie développement et aménagement durables », dont l'ADEME est opérateur principal.

ACTION n° 05 : Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		8 494 752	8 494 752
Crédits de paiement		8 494 752	8 494 752

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	334 752	334 752

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Dépenses de fonctionnement : 334 752 €

Les crédits de fonctionnement du service de la recherche et de la prospective (SRP) permettent de mettre en œuvre les programmes de recherche du MEDAD. Ils représentent environ 4% des crédits de l'action 5 et se répartissent en deux postes : le fonctionnement courant et l'évaluation des programmes de recherche.

Fonctionnement courant du SRP : 109 752 €

Ces crédits comprennent des dépenses courantes du service de la recherche, chargé de mettre en œuvre le programme 189, notamment des actions de valorisation communes aux recherches (brochures, plaquettes, sites web, ...), des abonnements à des revues, etc.

Financement de l'évaluation des programmes de recherche : 225 000 €

L'effort d'évaluation des programmes de recherche de l'action 5 de ce programme initié en 2006 se poursuit. Ces évaluations s'appuient sur une méthodologie qui intègre les bonnes pratiques internationales, structurée dans un guide. Celles-ci sont confiées à des consultants extérieurs sous le pilotage d'un comité où l'ensemble des parties prenantes (SRP, chercheurs, acteurs des politiques publiques) est représenté. Un poste du SRP est dédié à la mise en œuvre de l'évaluation des programmes. Ces évaluations livrent des analyses très précieuses pour la conduite des programmes de recherche, notamment sur l'apport des recherches aux politiques publiques et l'intérêt des décideurs publics pour leurs résultats. A l'instar de beaucoup de pays d'Europe du Nord, et pour un investissement relativement modeste en regard du coût des recherches subventionnées, des données objectives sont ainsi disponibles pour conduire l'action publique. Il est prévu d'évaluer 3 programmes de recherche en 2008, soit un coût estimé d'environ 75 k€ de dépenses externes par évaluation. Le rythme de croisière du système d'évaluation devrait être, in fine, de cinq programmes de recherche par an.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	2 040 000	2 040 000
Transferts aux autres collectivités	6 120 000	6 120 000

Dépenses d'intervention : 8.160.000 €

Les dépenses d'intervention représentent 96% des crédits de l'action 5. L'essentiel des dépenses d'intervention correspond au versement de subventions pluriannuelles. La ventilation prévisionnelle de ces dépenses par catégorie est établie de manière indicative à partir des données actuellement disponibles : environ 1/4 de ces crédits relève de la catégorie 2, transfert aux entreprises (essentiellement des EPIC) et près des 3/4 relèvent de la catégorie 4, transfert aux autres collectivités.

Le MEDAD a mis en place une vingtaine de programmes de recherche dans les cinq grands thèmes suivant :

Thèmes	Lien avec les programmes européens Era-net	AE en €
Biodiversité et patrimoine naturel	BIODIVERSA	2 000 000
Changements climatiques	GICC, CIRCLE	1 150 000
Gestion des milieux (air, eau, sols)	IWRM	1 500 000
Risques environnementaux et sanitaires	CRUE	1 000 000
Société développement durable et économie de l'environnement	SKEP	2 510 000
Total		8 160 000

Répartition de la dépense d'intervention par thèmes

Un niveau important de priorité est donnée aux programmes en partenariat avec d'autres États membres de l'UE, notamment dans le domaine des régulations environnementales (SKEP), du changement climatique (CIRCLE), des inondations (CRUES), de la biodiversité (Biodiversa) et de la gestion des milieux aquatiques (IWRM-NET). Un nouveau programme de recherche « Eaux et territoires » (E&T), en partenariat avec le CNRS, le Cemagref et le ministère de l'environnement du Québec sera financé en 2008. Ce programme constitue également le support national français majeur du programme européen IWRM qui vise le développement de recherches sur la gestion intégrée des eaux.

Les programmes publient régulièrement des appels à propositions. En général, un programme donne lieu également à une animation dont le but est d'organiser la réflexion collective, le dialogue chercheurs-décideurs et de transférer les connaissances en direction des responsables des politiques publiques.

Les recherches financées sur ces dépenses d'intervention, sont donc des projets retenus après consultation, par le biais d'un appel à proposition de recherche, puis sélection par les instances concernées (conseil scientifique et conseil d'orientation indépendants du MEDAD). Ces projets s'inscrivent dans le cadre des programmes de recherche du ministère créés par décision du directeur de la D4E. Le financement de ces recherches correspond à une participation inférieure ou égale à 80% du montant prévisionnel de la dépense pouvant être subventionnée.

Dépenses liées au financement des programmes de recherche en 2008 (hors valorisation) : 7.370.000 €, pour une prévision d'environ 65 à 70 projets à financer.

Le déterminant du coût retenu est le **coût unitaire d'un projet de recherche (CUPR)**. Le projet de recherche est l'unité de base commune à tous les programmes de recherche. Une typologie des projets a dû être mise en place afin de prendre en compte la montée en puissance des problématiques socio-économiques de ces dernières années qui a entraîné une diminution du coût moyen des projets. Deux types de projets sont donc distingués :

- le type 1, projet centré sur un approfondissement des connaissances, correspondant à un montant compris entre 100-140 K€, incluant des frais d'équipement ;
- le type 2, projet centré sur une problématique socio-économique, correspondant à un montant compris entre 50-60 K€, soit environ la moitié du coût d'un projet de type 1.

Ces déterminants sont susceptibles d'évoluer : en effet, la montée en charge de la dimension européenne des programmes de recherche, par l'augmentation du nombre de partenaires associés, augmentera l'efficacité du dispositif de recherche mais aura pour corollaire un accroissement mécanique du coût d'un projet et une diminution du nombre de projets à budget constant.

Dépenses liées à la valorisation des programmes : 790 000 €

L'animation scientifique des programmes, la valorisation des résultats à l'attention des décideurs publics et des chercheurs, le soutien de manifestations, colloques, actes de colloques représente environ 10% des crédits d'intervention. Le déterminant du coût retenu est le **coût annuel de valorisation de programme de recherche (CAVPR)**. Il s'agit du coût moyen annuel de la valorisation attachée à un programme de recherche, soit 52 K€.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	259 090 857	259 940 857	269 348 305	269 348 305	271 348 305	271 348 305
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux	259 090 857	259 940 857	269 348 305	269 348 305	271 348 305	271 348 305

Il s'agit des crédits versés par le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD) aux quatre opérateurs (IRSN, INERIS, AFSSET, ADEME) du programme 189 de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur ». L'IRSN est opérateur principal de ce programme tandis que l'INERIS, l'AFSSET et l'ADEME sont opérateurs principaux du programme 181 « prévention des risques et lutte contre les pollutions » de la mission « écologie et développement durable ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Prévision 2008
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	1 651	1 667	1 667

Seuls figurent dans ce tableau les emplois de l'IRSN, opérateur principal du programme. Les emplois de l'INERIS, et l'ADEME, sont présentés dans le projet annuel de performance du programme 181 « Protection de l'environnement et prévention des risques » de la mission « écologie développement et aménagement durables ». Les emplois de l'AFSSET sont présentés dans le projet annuel de performance du programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » de la mission « travail et emploi ».

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)			
	Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs	
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire		1 651				1 667		
Totaux		1 651				1 667		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) est un établissement public à caractère industriel et commercial né en 2001 de la fusion de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) et de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI). Il est placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la défense, de l'environnement, de l'industrie, de la recherche et de la santé. Le directeur de la prévention des pollutions et des risques du MEDAD exerce la fonction de commissaire du Gouvernement auprès de l'Institut.

L'IRSN assure pour le compte des pouvoirs publics des missions d'expertise et de recherche qui portent sur :

- la sûreté des installations, des transports de matières radioactives et des activités nucléaires, y compris celle qui intéresse la défense nationale ;
- la radioprotection des travailleurs et du public, la protection de l'environnement contre les rayonnements ionisants ;
- la protection et le contrôle des matières nucléaires dans le cadre des engagements internationaux de prévention de la prolifération nucléaire ;
- la protection des installations nucléaires et des transports de matières radioactives et fissiles contre les actes de malveillance.

L'IRSN est opérateur unique de l'action n°3 « Evaluation et prévention des risques nucléaires » du programme 189. Cette action a pour but de réaliser les activités d'expertise, de recherche et de développement dans le domaine de la radioprotection, de la connaissance des contaminations environnementales par les radioéléments et de leurs impacts potentiels et de la sûreté des installations nucléaires. L'action est décomposée en quatre sous-actions :

- 3.1 – recherche et missions de service public,
- 3.2 – appui technique aux pouvoirs publics,
- 3.3 – appui technique à l'autorité de sûreté nucléaire,
- 3.4 – sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires et protection contre les malveillances.

Le premier contrat d'objectif quadriennal a été signé le 5 juillet 2006 entre l'Etat et l'IRSN. Il a pour objet d'encadrer l'approche stratégique d'ensemble retenue pour permettre à l'IRSN de remplir pleinement ses missions et de définir ses objectifs scientifiques et techniques majeurs en inscrivant les plus importants dans une perspective de moyen et long termes. Il explicite également les objectifs à atteindre en terme d'efficience des politiques et instruments de gestion de l'institut. Il comporte les indicateurs du présent programme ainsi que les indicateurs complémentaires qui permettent un pilotage fin de la performance des organismes.

Le suivi du contrat d'objectifs s'effectue sur la base du rapport annuel transmis au commissaire du Gouvernement. Ce rapport peut, à l'initiative du commissaire, être discuté en réunion annuelle de suivi avec les principales administrations concernées.

Ce contrat d'objectifs sera complété en 2008 par un plan à moyen et à long terme élaboré en liaison avec les ministères de tutelle qui quantifiera les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces objectifs.

Les sept grands défis qui mobilisent et structurent les capacités de recherche et d'expertise de l'IRSN durant ce contrat d'objectifs sont décrits dans la fiche de présentation de l'action n°3.

L'IRSN est concerné par deux objectifs et quatre indicateurs de performance au niveau du programme 189 :

- un objectif transversal de production de connaissances au meilleur niveau international mesuré par trois indicateurs communs à d'autres programmes de la mission « recherche et enseignement supérieur » :
 - indicateur 1.1 - production scientifique des opérateurs du programme ;
 - indicateur 1.2 - reconnaissance scientifique des opérateurs du programme (indice de citation à 2 ans) ;
 - indicateur 1.3 - taux de participation des opérateurs du programme au niveau européen, lui-même subdivisé en deux sous-indicateurs (le taux de succès des participations et le taux de coordination) ;

- un objectif de mise à disposition de la nation des connaissances scientifiques et de l'expertise, nécessaires au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques mesuré par un indicateur de « synergie expertise/recherche » exprimé par la part de l'activité consacrée à la recherche dans le budget subventionné de l'établissement.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Evaluation et prévention des risques nucléaires	226 205	226 205	235 151	235 151	235 151	235 151
Subventions pour charges de service public	226 205	226 205	235 151	235 151	235 151	235 151
Totaux	226 205	226 205	235 151	235 151	235 151	235 151

La structure budgétaire de l'action 3 du programme 189 est modifiée, ce qui se traduit par la prise en compte de mesures dites « de périmètres » :

- l'application du décret du 16 avril 2007 et de l'instruction fiscale du 9 mai 2007 modifiant les règles d'imposition de la taxe sur la valeur ajoutée entraîne pour l'IRSN en 2008 et de manière pérenne, une moindre dépense à hauteur de 20 millions d'euros,
- 10 millions d'euros de crédits budgétaires en substitution du produit de la taxe sur les installations nucléaires de base, affectée au budget de l'IRSN en 2007.

En conséquence, pour tenir compte de ces modifications, une mesure de périmètre totale négative (-10M€) est appliquée en 2008. Les moyens de l'IRSN entre 2007 et 2008 sont néanmoins en augmentation de 10 millions d'euros.

La subvention de 235 150 587 euros en AE et CP est répartie ainsi entre les sous-actions :

	AE 2008	CP 2008
Sous-action n°3.1 Recherche et missions de service public	143 100 000	143 100 000
Sous-action n°3.2 Appui technique aux pouvoirs publics	5 300 000	5 300 000
Sous-action n°3.3 Appui à l'autorité de sûreté nucléaire	69 400 000	69 400 000
Sous-action n°3.4 Sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires et protection contre la malveillance	17 350 587	17 350 587
Total	235 150 587	235 150 587

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
239 642	168	10 000	42 119	291 929

Source : EPRD initial 2007

Les subventions de l'État comprennent :

- la subvention pour charge de service public du programme 189 ; c'est le montant du PLF 2007, à savoir 236.779.400 € qui a été inscrit dans l'EPRD initial ;
- une subvention du ministère de la Défense (2 667 k€),
- une subvention du haut fonctionnaire de Défense et Sécurité du ministère en charge de l'économie et des finances (196 k€).

Les ressources fiscales correspondent à une affectation partielle du produit de la taxe sur les installations nucléaires de base.

Les ressources propres et autres incluent les participations aux contrats de recherche versées notamment par l'Union européenne.

Le déséquilibre entre ressources et dépenses entraîne un prélèvement sur le fond de roulement de l'institut de 3 148 €.

Dépenses de l'opérateur			(En milliers d'euros)
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
119 429	141 152	34 496	295 077

Source : EPRD initial 2007 retraités en dépenses décaissables soit hors dotations aux amortissements et provisions pour les dépenses
Le budget de l'opérateur est établi HTNR.

Les dépenses de personnel :

En 2007, ce budget s'élève à 119 M€ et représente 40 % de la totalité des dépenses. L'effectif du personnel permanent est quasiment stable par rapport à 2006. La hausse des coûts (+2,9 M€) s'explique par la revalorisation des taux horaires.

La dépense relative au personnel temporaire (thésards, post-docs et stagiaires) progresse en 2007 et marque la volonté de l'institut d'intensifier les relations avec les universités et de mettre en œuvre son programme d'excellence scientifique (+0,8 M€).

Les autres dépenses de rémunération (indemnité de départ à la retraite, cantine, UNEDIC ...) en hausse de +1,4 M€ intègrent l'ajustement des dépenses par rapport au montant exécuté fin septembre 2006 (hausse des dépenses de l'UNEDIC consécutif à l'accroissement du nombre d'étudiants travaillant temporairement à l'Institut, abondement du plan épargne entreprise, indemnités de départ à la retraite ...).

Les dépenses de fonctionnement :

Le poste des achats (études, fournitures, services) qui représente 122 M€ poursuit sa réduction (-6,6 %) par rapport au budget révisé en 2006. L'Institut limite le recours à la sous-traitance, à savoir les achats de prestations intellectuelles et de travaux. Cette diminution des dépenses de sous-traitance est constituée pour moitié par la limitation des achats auprès du CEA.

Les dépenses fiscales diminuent par rapport au budget révisé en 2006, car l'IRSN anticipe la baisse de la taxe professionnelle (de -3,5 M€) suite à la réduction du périmètre de la taxe professionnelle à la seule activité lucrative.

Les dépenses d'investissements :

Les principaux postes de dépenses sont liés au remboursement de l'emprunt contracté pour le financement du transfert du siège social (1,4 M€), à l'alimentation du fonds dédié au démantèlement (1,1 M€) et au financement de projets IRSN pour 31,9 M€ (projet CABRI, dispositif de surveillance radiologique, renouvellement des moyens d'intervention, rénovation des moyens de simulation ...).

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	1651	1667	1667
Dont titulaires	1545	1547	1547
Dont contractuels	106	120	120

Les emplois de titulaires comprennent les CDI et les mises à disposition sur la base d'une convention (ASN et Groupement européen d'intérêt économique franco-allemand Riskaudit)

Les emplois de contractuels comprennent les thésards et les post-doctorants.

Ces prévisions intègrent les salariés de l'IRSN mis à disposition de l'ASN sur la base d'une convention (54 en 2006, 50 en 2007 et 50 en 2008) ainsi que les emplois rémunérés en qualité de thésards, post-doctorants et stagiaires.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

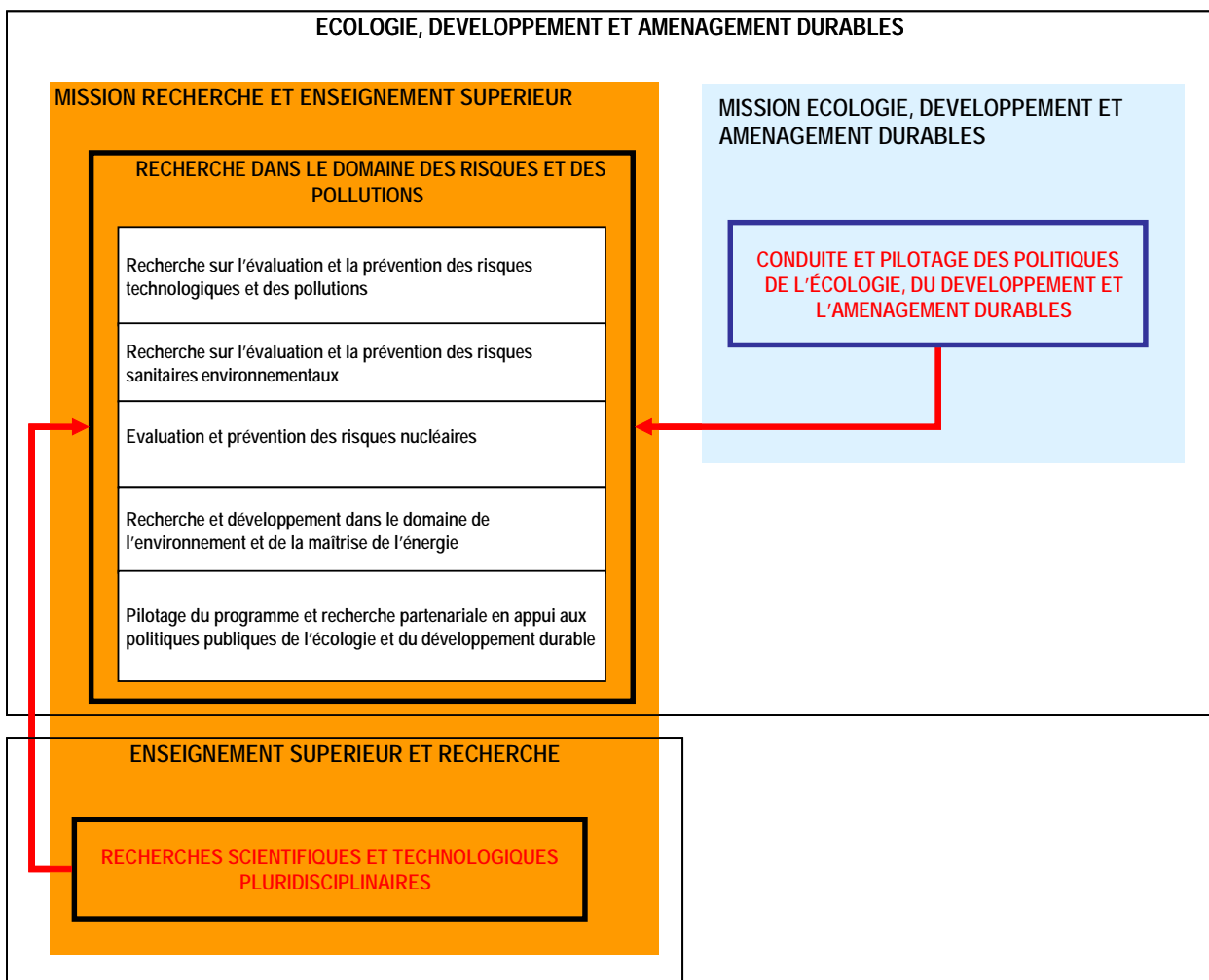
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 | ANALYSE DES COÛTS

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2008 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2007 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	5 867 948		+482 475	+6 350 423	+4 875 948
Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 592 805		+96 495	+1 689 300	+1 094 405
Evaluation et prévention des risques nucléaires	235 150 587		+21 160 512	+256 311 099	+235 554 432
Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 736 965		+2 508 870	+31 245 835	+28 281 765
Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	8 494 752		+2 942 635	+11 437 387	+10 498 382
Totaux	279 843 057		+27 190 987	307 034 044	280 304 932

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-27 190 987
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-24 923 817
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (Mission « Écologie, développement et aménagement durables »)	-2 267 170

OBSERVATIONS

LES MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE

Les moyens de gestion de chaque politique du programme « Recherche dans le domaine des risques et des pollutions » sont directement et intégralement affectés à chacune des actions concernées. Par ailleurs, le présent programme reçoit des crédits de soutien du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables » du ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD) ainsi que du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

A noter, toutefois, que les taxes affectées, directement perçues par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie » et non retracées par l'analyse des coûts contribuent aux moyens complets investis par le MEDAD et ses ministères partenaires sur les politiques du présent programme.

LES FONCTIONS DE SOUTIEN

- crédits reçus du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables »

Le présent programme reçoit des crédits du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable ». Il s'agit :

- des crédits de personnel: le programme soutien du MEDAD porte les crédits de personnel de l'ensemble des agents (administration centrale et services). Aussi, les crédits relatifs au personnel du présent programme imputés sur l'action miroir correspondante du programme soutien du MEDAD sont intégralement déversés. En outre, les autres crédits de

titre 2 sont déversés sur la base de la ventilation des ETPT retenue en 2007, avec un ajustement du montant de titre 2 ;

- des crédits de fonctionnement courant associées aux effectifs retenus.

- crédits reçus du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »

Le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » déverse des crédits de soutien sur l'ensemble des actions du présent programme.

Les modalités de ventilation des crédits déversés à partir du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » sont conformes aux recommandations du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) exprimées dans son avis rendu en janvier 2006.

Les crédits de l'agence nationale pour la recherche sont déversés vers l'ensemble des programmes de recherche de la MIREs, au prorata du poids budgétaire de ces programmes. Cette méthode, préconisée par le CIAP pour les crédits de fonctionnement de l'agence, est appliquée à titre conservatoire à son budget d'intervention, imputé sur le programme à compter de 2008 (ce qui accroît notablement les déversements de l'espèce par rapport à ceux effectués dans le cadre du PLF et de la LFI 2007). Une méthode plus élaborée, construite sur les éléments de programmation scientifique de l'ANR, sera mise en œuvre dans le cadre de la présentation du PLF 2009.

COMMENTAIRES

Les déversements reçus des programmes de soutien du MEDAD et de la MIREs conduisent à augmenter de 9,38% les crédits du présent programme.

PROGRAMME 188

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-LOUIS BORLOO, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	428
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	430
Présentation du programme et des actions	435
Objectifs et indicateurs de performance	441
Justification au premier euro	448
Opérateurs	458
Analyse des coûts du programme et des actions	464

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Pierre-Franck CHEVET

Directeur général de l'énergie et des matières premières

Responsable du programme n° 188 : Recherche dans le domaine de l'énergie

Les objectifs du programme contribuent à :

- fournir de l'énergie aux consommateurs, dans un contexte d'appauvrissement des réserves mondiales d'énergie conventionnelle ;
- répondre à la demande à un coût supportable (compétitivité de l'énergie) ;
- maîtriser la consommation ;
- limiter l'impact sur l'environnement.

La mise en œuvre, à moyen et long termes, des finalités poursuivies par la politique de l'énergie suppose de réaliser aujourd'hui un effort de recherche fondamentale et technologique. La politique publique dans ce domaine vise à faciliter l'engagement des entreprises dans des projets de recherche qu'elles auraient des difficultés à assumer seules.

La stratégie opératoire du programme passe notamment par les contrats d'objectifs conclus entre l'État et les trois opérateurs suivants : le CEA, l'IFP et l'ADEME. Les recherches servant les objectifs stratégiques du programme sont arrêtées conjointement entre les établissements et leurs tutelles.

Les priorités retenues reprennent les objectifs développés dans la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique qui dispose en particulier (article 5) que le troisième axe de la politique énergétique est de développer la recherche dans le secteur de l'énergie afin notamment de :

- a – Permettre à la France de conserver sa position de premier plan dans le domaine de l'énergie nucléaire (opérateur CEA) grâce notamment à l'amélioration des performances du nucléaire actuel (deuxième et troisième générations de réacteurs), au développement des technologies des réacteurs nucléaires du futur et de leurs combustibles et à la conduite de programmes pour assurer une gestion durable des déchets nucléaires dans le cadre des orientations fixées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs,
- b – Développer de nouvelles technologies de l'énergie (NTE) en améliorant les procédés et technologies de production, de stockage, de transport et d'utilisation. Les opérateurs contribuant à cette action sont, chacun pour ce qui le concerne, le CEA, l'ADEME et l'IFP.

Les orientations relatives au nucléaire (a) sont reprises dans le premier objectif stratégique du programme, " Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité nucléaire sur l'ensemble du cycle".

Les ambitions en matière de NTE (b) sont affichées par l'objectif n°2 du programme " Favoriser l'essor des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique ".

Par ailleurs, si le développement d'un important programme nucléaire a contribué à réduire la part des hydrocarbures dans le bilan énergétique national, ces derniers n'en représentent pas moins, et pour de nombreuses années encore, une part importante des formes d'énergie utilisées en France et dans le monde, notamment dans le secteur du transport. La disponibilité et le coût du pétrole et du gaz naturel restent donc un objectif stratégique essentiel de la politique de recherche énergétique, affiché dans ce programme en objectif n°3 " Accroître la compétitivité et réduire l'impact environnemental du raffinage, de la pétrochimie et des moteurs, favoriser le renouvellement et la diversification des ressources pétrolières et gazières ". Cet objectif est mis en œuvre par l'IFP.

Enfin, la politique publique de recherche énergétique intègre, via l'objectif n°4, " Assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie ", la volonté d'optimiser le coût de ses actions.

Au-delà des informations contenues dans ce projet annuel de performance, un rapport sur la politique énergétique sera joint en annexe au projet de loi de finances, conformément à l'article 106 de la loi de programme du 13 juillet 2005

fixant les orientations de la politique énergétique. En outre, conformément à l'article 10 de cette loi, le ministre chargé de l'énergie et le ministre chargé de la recherche transmettront au Parlement en 2007 le premier rapport sur la stratégie nationale de recherche dans le domaine énergétique.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **OBJECTIF 1 : Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité nucléaire sur l'ensemble du cycle**
 - INDICATEUR 1.1 : Taux d'atteinte des résultats dans les délais prévus sur les volets « optimisation et évolution de l'outil industriel » et « déchets radioactifs, maîtrise de l'impact des activités nucléaires »
 - INDICATEUR 1.2 : Taux de participation des industriels et des partenaires au financement de la recherche en matière nucléaire (CEA)
- **OBJECTIF 2 : Favoriser l'essor des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique**
 - INDICATEUR 2.1 : Mesure des transferts des technologies NTE auprès des industriels à partir des travaux du CEA et de l'IFP
 - INDICATEUR 2.2 : Mesure de l'incitation à la recherche industrielle sur les NTE et l'URE : effets de levier des financements publics sur la recherche industrielle en matière de NTE et d'URE
- **OBJECTIF 3 : Accroître la compétitivité et réduire l'impact environnemental du raffinage, de la pétrochimie et des moteurs, favoriser le renouvellement et la diversification des ressources pétrolières et gazières**
 - INDICATEUR 3.1 : Mesure de l'utilité de la recherche pour les industriels : Participation des industriels au financement des projets de recherche menés par l'IFP liés à cet objectif et hors NTE / charges directes de l'IFP sur même périmètre (hors dividendes)
- **OBJECTIF 4 : Assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie**
 - INDICATEUR 4.1 : Mesure de la valorisation des programmes de recherche
 - INDICATEUR 4.2 : Mesure de l'efficacité de la gestion des brevets : montant des redevances et licences sur brevets IFP / dépenses de propriété intellectuelle afférentes

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	442 600 000		442 600 000	
02	Nouvelles technologies de l'énergie	81 472 949		81 472 949	
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	138 330 000	9 083 016	147 413 016	
Totaux		662 402 949	9 083 016	671 485 965	

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	442 600 000		442 600 000	
02	Nouvelles technologies de l'énergie	81 472 949		81 472 949	
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	138 330 000	9 083 016	147 413 016	
Totaux		662 402 949	9 083 016	671 485 965	

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)
2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	436 724 504		436 724 504	
02	Nouvelles technologies de l'énergie	75 752 686		75 752 686	
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	138 620 049	8 201 965	146 822 014	
Totaux		651 097 239	8 201 965	659 299 204	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	436 724 504		436 724 504	
02	Nouvelles technologies de l'énergie	75 752 686		75 752 686	
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	138 620 049	8 202 058	146 822 107	
Totaux		651 097 239	8 202 058	659 299 297	

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total y.c. FDC et ADP
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	1 573 603 196			1 573 603 196
02	Nouvelles technologies de l'énergie	60 690 643	10 000		60 700 643
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	150 724 296		31 123	150 755 419
Totaux		1 785 018 135	10 000	31 123	1 785 059 258

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total y.c. FDC et ADP
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	1 586 107 132			1 586 107 132
02	Nouvelles technologies de l'énergie	48 992 196	10 000		49 002 196
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	150 724 296		31 123	150 755 419
Totaux		1 785 823 624	10 000	31 123	1 785 864 747

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	Consommés en 2006	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 785 018 135	651 097 239	662 402 949	1 785 823 624	651 097 239	662 402 949
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		993 459			993 459	
Subventions pour charges de service public	1 785 018 135	650 103 780	662 402 949	1 785 823 624	650 103 780	662 402 949
Titre 6. Dépenses d'intervention	10 000	8 201 965		10 000	8 202 058	
Transferts aux entreprises		8 201 965			8 202 058	
Transferts aux autres collectivités	10 000			10 000		
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	31 123		9 083 016	31 123		9 083 016
Prêts et avances	31 123		9 083 016	31 123		9 083 016
Totaux	1 785 059 258	659 299 204	671 485 965	1 785 864 747	659 299 297	671 485 965

PRÉSENTATION DES DÉPENSES FISCALES⁵

Avertissement

Les chiffrages présentés pour 2008 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2008. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2008 est, pour sa part, présenté dans le tome I de l'annexe "Évaluation des Voies et Moyens".

DÉPENSES FISCALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure		Chiffrage pour 2006	Chiffrage pour 2007	Chiffrage pour 2008
Informations complémentaires				
230404	Provision pour reconstitution des gisements d'hydrocarbures (Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés) <i>Réf. CGI: 39 ter - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Mesure de trésorerie - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1953 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2000</i>	5	15	nc

⁵ Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que le chiffrage de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ». Le cas échéant, les dépenses fiscales sur impôts locaux relatives au programme sont présentées dans un autre tableau. La catégorie de « dépenses fiscales sur impôts locaux » élargit la notion de « dépense fiscale » aux mesures dérogatoires applicables aux impôts directs locaux présentant un impact direct sur les ressources et les charges de l'État (mesures compensées par l'État, et dégrèvements d'impôts directs locaux).

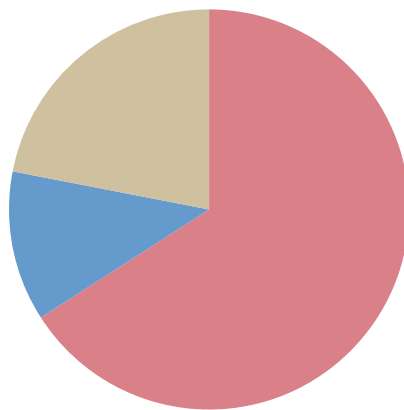
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	442 600 000	442 600 000
02	Nouvelles technologies de l'énergie	81 472 949	81 472 949
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	147 413 016	147 413 016
Totaux		671 485 965	671 485 965

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2008

- Action n°01 (65,91%)
- Action n°02 (12,13%)



- Action n°03 (21,95%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les finalités de la recherche dans le domaine énergétique recoupent celles de la politique énergétique, présentée à l'action " politique de l'énergie et des matières premières " du programme 174 " Energie et matières premières " :

- fournir de l'énergie aux consommateurs, dans un contexte d'appauvrissement des réserves ;
- répondre à la demande à un coût supportable (compétitivité de l'énergie) ;
- maîtriser la consommation ;
- limiter l'impact sur l'environnement.

La création d'une mission interministérielle " Recherche et enseignement supérieur " a conduit à constituer un programme retraçant le volet " recherche " de la politique de l'énergie et des matières premières. Les autres volets de cette politique relèvent du programme " Energie et matières premières " .

La mise en œuvre, à moyen et long termes, des finalités poursuivies par la politique de l'énergie suppose de réaliser aujourd'hui un effort de recherche fondamentale et technologique. Les trois actions de ce programme visent à faciliter l'engagement des entreprises dans des projets de recherche qu'elles auraient des difficultés à assurer seules.

Le programme " Recherche dans le domaine de l'énergie " comporte des activités de recherche visant une application industrielle relativement bien définie. Il ne comprend donc pas les activités de recherche fondamentale, qui relèvent du programme " Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ". Par conséquent, les crédits du CNRS destinés aux laboratoires impliqués dans la recherche énergétique ne figurent pas dans ce programme.

Acteurs et pilotage

Le programme est mis en œuvre par la direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP) et piloté par son directeur général, dans le cadre de la politique de l'énergie que cette direction est chargée de conduire.

Opérateurs

Trois établissements sont opérateurs du programme :

- le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), placé pour le volet civil de son activité notamment sous la double tutelle du Ministère de la Recherche et du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables : rattaché au programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (172) ;
- l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), placée sous la double tutelle du Ministère de la Recherche et du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables : rattaché au programme « protection de l'environnement et prévention des risques » (181) ;
- l'Institut Français du Pétrole (IFP) sous la tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables : rattaché au présent programme.

Les contrats d'objectifs avec les trois opérateurs ont été renégociés en 2006.

Une subvention annuelle est versée aux trois opérateurs et les programmes de recherche sont arrêtés conjointement entre les tutelles et les établissements. Au contraire des deux autres organismes, l'ADEME ne réalise pas directement d'opérations de recherches mais distribue des subventions aux acteurs de la recherche.

Présentation des actions

Le programme est composé de trois actions :

1 - La recherche en matière nucléaire vise à maintenir le haut niveau de compétitivité de cette filière, à accroître la sécurité de la production d'énergie nucléaire et à réduire encore son impact sur l'environnement.

Cette action est directement réalisée par le CEA.

2 - La recherche en matière de nouvelles technologies de l'énergie, poursuit un double objet :

- identifier et développer de nouvelles filières de production d'énergies propres et/ou renouvelables et les aider à atteindre un niveau de rentabilité minimum ;
- trouver et développer de nouvelles méthodes d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), permettant de réduire la consommation d'énergie tout en préservant la croissance économique.

Cette action est directement réalisée par le CEA (pour certaines nouvelles technologies de l'énergie telles que l'hydrogène, les piles à combustible, le solaire photovoltaïque, la gazéification de la biomasse, ainsi que pour les matériaux et nanomatériaux pour l'énergie) et par l'IFP (pour la production d'hydrogène, la captation et le stockage du CO₂, et les bioénergies). Elle bénéficie également des contributions fournies par d'autres organismes de recherche sur la base des subventions allouées par l'ADEME (pour l'URE et les énergies renouvelables –EnR).

3 - La recherche en matière d'hydrocarbures (amont, avec le volet "exploration – production" ; aval avec le volet "raffinage – pétrochimie" et "moteurs – énergie") vise, malgré la diminution des ressources conventionnelles, à maintenir le niveau actuel d'approvisionnement des acteurs économiques en hydrocarbures au plus faible coût, à réduire les impacts sur l'environnement et à contribuer au développement économique des filières associées au pétrole, au gaz, aux moteurs et à la pétrochimie.

Cette action est directement réalisée par l'IFP.

La recherche en matière d'hydrocarbures bénéficie en outre de crédits incitatifs. Ainsi, pour contribuer au financement de la recherche technologique et de l'innovation dans le domaine pétrolier et parapétrolier, l'État octroie, par l'intermédiaire d'un dispositif appelé Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG), des avances remboursables à destination de l'industrie – en particulier des PME – et d'organismes de recherche. En 2007, compte tenu des ressources budgétaires disponibles, l'État concentre ses efforts sur le paiement des factures présentées par les entreprises au titre des projets RTPG des années antérieures. Il en sera de même en 2008.

Modalités de gestion

L'ensemble des crédits de ce programme est regroupé dans un BOP unique et une unité opérationnelle, placés sous la responsabilité du responsable de programme.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire
- ACTION n° 02 : Nouvelles technologies de l'énergie
- ACTION n° 03 : Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire

65,9 %



L'utilisation de l'énergie nucléaire est indispensable pour répondre aux besoins énergétiques de la France et plus généralement de l'Europe. Elle ne produit pas de gaz à effet de serre et assure une sécurité d'approvisionnement énergétique appréciable. Néanmoins, l'énergie nucléaire suscite des interrogations qu'il convient de prendre en compte : il s'agit de la problématique des déchets (impact environnemental), et de celle de l'impact potentiel sur la santé humaine.

La recherche en matière nucléaire permet de maintenir le haut niveau de compétitivité de cette énergie.

Le CEA est l'opérateur chargé de la mise en œuvre de cette action. Sur un effectif civil total dédié aux programmes de recherche d'environ 6 500 personnes en 2007 (hors personnel support dédié à la réalisation de ces recherches), environ 3 800 d'entre elles travaillent sur le seul secteur de l'énergie. Le nombre des effectifs travaillant dans le cadre de ce programme proprement dit (recherche sur les déchets nucléaires, systèmes nucléaires du futur, optimisation du nucléaire industriel et démantèlement / assainissement) hors personnel support, s'élève quant à lui à environ 2 900. Le contrat d'objectifs Etat-CEA (2006-2009) décrit les trois objectifs principaux du CEA :

1) apporter des solutions à l'industrie nucléaire pour accroître sa compétitivité face à la concurrence, principalement celle des énergies fossiles (réduction du coût du kWh nucléaire à tous les niveaux et en toute sûreté, augmentation de la durée de vie des réacteurs nucléaires, et amélioration de la performance des combustibles) ;

2) concevoir et évaluer de nouvelles générations de systèmes (réacteur - cycle du combustible) et les technologies clés sur lesquelles ils reposent afin de satisfaire cinq critères principaux : poursuivre les progrès en compétitivité et en sûreté réalisés sur les réacteurs à eau de 3^{ème} génération, économiser les ressources en uranium, minimiser la production de déchets radioactifs et éviter la prolifération nucléaire ;

3) mieux répondre aux préoccupations du public, en apportant des solutions techniques efficaces et acceptables pour la gestion des déchets radioactifs, en renforçant la connaissance de l'impact environnemental des activités nucléaires, tout en portant la plus grande attention aux travaux de démantèlement / assainissement ;

Le financement des actions de recherche civile conduites par le CEA fait l'objet d'un cofinancement État (subvention du Ministère de la recherche et du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables) - partenaires extérieurs. Il est prévu que la part du cofinancement des opérations de recherche en matière d'énergie par des recettes externes représente en 2007 environ 42 % des dépenses totales, avec de fortes disparités selon les segments - Exemple : optimisation du nucléaire industriel (62 %), systèmes nucléaires du futur (21%).

ACTION n° 02

Nouvelles technologies de l'énergie

12,1 %



La finalité de cette deuxième action est de développer les énergies renouvelables et les méthodes d'utilisation rationnelle de l'énergie afin de renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique et de préserver l'environnement.

En effet, la politique de l'énergie ne peut se réduire à la seule problématique consistant à fournir de l'énergie aux consommateurs. Elle doit également prendre en compte l'appauvrissement des réserves naturelles et la nécessité de limiter les conséquences environnementales induites par la consommation d'énergie.

La recherche dans les domaines des énergies propres, des énergies renouvelables (EnR) et de l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (URE) constitue l'un des moyens dont dispose le Gouvernement pour cette prise en compte, à côté d'instruments tels que la fiscalité ou la réglementation.

La recherche en matière d'énergies propres vise à trouver de nouvelles formes de production ou de transfert de l'énergie plus respectueuses de l'environnement (hydrogène par exemple) ; la recherche en matière d'EnR a pour finalité d'anticiper et à terme de limiter les conséquences de l'appauvrissement des ressources, et ainsi de permettre de maximiser l'indépendance énergétique ; la recherche en matière d'URE vise pour sa part à trouver des moyens de limiter les consommations sans impacter la croissance (réduire l'intensité énergétique).

La recherche dans le domaine des NTE tend également à suppléer l'insuffisance de la recherche privée européenne, inhérente au défaut (actuel) de rentabilité économique des filières concernées et la prise en compte encore insuffisante des externalités environnementales par les marchés.

Trois opérateurs accomplissent cette action :

- L'ADEME se charge de l'URE et des EnR, et du financement de recherches qu'elle ne réalise pas elle-même mais fait réaliser par des établissements de recherche divers (publics ou privés) ;

- Le CEA consacre une part des ressources qui lui sont allouées à des actions de recherche en matière de NTE. Il emploie dans ce domaine environ 350 personnes en 2007 sur un effectif de 3 800 personnes travaillant sur le seul secteur de l'énergie (hors personne de support dédié à la réalisation de ces recherches).

Le contrat d'objectifs État-CEA (2006-2009) retient dans ce domaine les programmes de recherche suivants : hydrogène et piles à combustibles, biomasse, photovoltaïque, stockage et rationalisation énergétique, et matériaux.

Ce programme a fait l'objet en 2005/2006 d'une évaluation par le Conseil scientifique du CEA placé sous l'égide du Haut-Commissaire à l'énergie atomique et par le Visiting Committee réunissant les plus grands scientifiques du domaine au plan international. Le conseil scientifique a apporté son soutien à la stratégie générale retenue par le CEA et a apprécié la très haute qualité des recherches menées notamment dans la filière hydrogène.

Certaines de ces activités de recherche sont effectuées en partenariat avec d'autres laboratoires ou sont cofinancées.

Par exemple, en 2007, sur un montant total de dépenses prévues par le CEA dans le domaine des NTE d'environ 54 M€, les recettes externes sont estimées à 25 M€ en provenance principalement des fonds ministériels incitatifs, des collectivités territoriales et de l'Union européenne,

- L'IFP est également un acteur majeur de la recherche dans le domaine des NTE à travers ses travaux concernant les biocarburants, la transformation des énergies fossiles hors pétrole (gaz naturel et charbon) en carburants, la production d'hydrogène, le captage et le stockage du CO₂.

Le contrat d'objectifs État-IFP 2006-2010 prévoit un doublement de son effort de recherche et développement sur ces quatre prochaines années, qui pourrait atteindre plus de 65 M€ en 2010.

ACTION n° 03

Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves

22 %



Les hydrocarbures représentent et continueront de représenter dans les prochaines années une part importante des formes d'énergie utilisées dans le monde. C'est également le cas en France, même si le développement d'un important programme nucléaire a contribué à réduire la part des hydrocarbures dans le bilan énergétique national. La disponibilité et le coût du pétrole et du gaz naturel conservent néanmoins une incidence directe et importante sur l'économie du pays.

En France, la recherche en matière d'hydrocarbures touche tous les secteurs, de l'amont à l'aval. Dans cet ensemble, l'État prend en charge la part de la recherche que les entreprises de la filière ne peuvent assumer seules.

L'action conduite par l'État a trois finalités :

- aider à maintenir le niveau actuel d'approvisionnement de l'économie en hydrocarbures au coût le plus faible possible malgré la diminution de la ressource naturelle ;
- contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation des hydrocarbures ;
- contribuer au développement des filières associées au pétrole, au gaz, à la pétrochimie et aux moteurs.

En dehors du réseau RTPG qui permet d'accorder des aides remboursables à la recherche aux entreprises du secteur parapétrolier, c'est l'Institut Français du Pétrole (IFP) qui est le principal instrument de cette action.

La recherche et développement conduite par l'IFP est une recherche à finalité industrielle. Elle s'inscrit dans une perspective de développement durable et met l'accent sur la préservation de la sécurité des approvisionnements et la protection de l'environnement. Elle est organisée autour des trois domaines fondamentaux de la chaîne pétrolière : exploration-production, raffinage-pétrochimie, et utilisation des hydrocarbures, en particulier dans les moteurs à explosion.

Les programmes de recherche, définis en concertation étroite avec l'industrie, sont conduits sous forme de projets pluridisciplinaires menés à partir d'un large éventail de compétences scientifiques et de moyens techniques répartis selon dix directions de recherche. L'institut réalise également un volume significatif de recherche de base et exploratoire menée en propre ou en partenariat avec les milieux scientifiques et industriels français et internationaux.

L'Institut conduit également une importante action de formation au travers de l'ENSPM. Cette école, ouverte aux diplômés de l'enseignement supérieur du monde entier, offre une large gamme de formations aux métiers du pétrole, du gaz et des moteurs.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité nucléaire sur l'ensemble du cycle

Le choix de l'objectif correspond à la première des priorités du CEA ; il vise à améliorer la compétitivité et la sécurité de la production nucléaire.

L'objectif correspond aux finalités poursuivies par l'action 1 « Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire » du programme « Recherche dans le domaine de l'énergie », notamment le développement de la production nationale d'énergie. En répondant à la question des déchets et plus généralement de l'impact environnemental du nucléaire, il permet de renforcer l'acceptabilité de cette source de production d'énergie.

Un certain nombre d'indicateurs sont proposés dans le contrat d'objectifs entre l'État et le CEA sur la période de 2006-2009, qui permettent aux tutelles (Recherche et Energie) d'assurer le pilotage des programmes de recherche.

Les résultats de ces recherches ne peuvent apparaître qu'à moyen - long terme.

Compte tenu du caractère stratégique de l'objectif, et de la nécessité de s'assurer, pour une action de moyen/long terme de la correcte avancée des travaux, les nombreux programmes de recherche conduits sont séquencés en livrables (ou "résultats") assortis d'un échéancier, arrêtés de concert avec les tutelles et inclus dans le contrat d'objectifs, et le degré d'atteinte de cet objectif est évalué par la mesure des livrables effectivement remis aux dates prévues.

La qualité des travaux vis-à-vis des industriels "consommateurs" fait l'objet d'une mesure complémentaire, à travers l'évaluation de la part que les industriels sont prêts à apporter dans le cofinancement des recherches du CEA.

Deux indicateurs sont donc retenus, portant sur la qualité du service rendu :

- Le premier indicateur permet de s'assurer de la qualité de service rendu à l'ensemble de la filière, par le respect de l'échéancier des résultats ;
- Le second indicateur mesure la qualité des travaux du point de vue de l'intérêt qu'ils présentent pour les industriels "consommateurs". Cet intérêt est apprécié par la mesure de l'effort que les industriels sont prêts à consacrer en cofinçant les projets de recherche.

INDICATEUR 1.1 : Taux d'atteinte des résultats dans les délais prévus sur les volets « optimisation et évolution de l'outil industriel » et « déchets radioactifs, maîtrise de l'impact des activités nucléaires »

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Optimisation et évolution de l'outil industriel	%	50	88	100	100	100	100
Nb de résultats atteints	Nb	2	7 (5+2)	6	7 (6+1)	7	-
Nb de résultats attendus	Nb	4	8	6	7 (6+1)	7	-
Déchets et maîtrise de l'impact	%	100		100	100	100	100
Nb de résultats atteints	Nb	7		*	1	-	-
Nb de résultats attendus	Nb	7		*	1	-	-

Précisions méthodologiques : nombre de résultats effectivement livrés sur ce volet et sur la période considérée rapporté au nombre de résultats prévus.

Les valeurs absolues « nombre de résultats atteints » et « nombre de résultats obtenus » prises en compte pour la détermination du ratio ne sont fournies qu'à titre d'information, pour éclairer la lecture de l'indicateur. L'engagement en terme de performance porte sur le ratio lui-même.

Sous-indicateur 1 : Le périmètre concerné par l'action LOLF comprend deux segments : optimisation du nucléaire industriel et systèmes nucléaires du futur.

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le jalon prévu en 2006 sur la fin de la rénovation du laboratoire « chaud » LECA dédié à l'étude des combustibles irradiés a été reporté en 2007 compte tenu d'un glissement dans le planning des travaux. Pour l'année 2007, le nombre de résultats mentionné en prévision est donc de 7 au total (6 au titre de l'année 2007 et 1 en report de l'année 2006).

Sous-indicateur 2 : Le périmètre concerné comprend le segment " Recherche sur les déchets nucléaires ".

Il n'y a pas de valeur réalisée en 2006 car le contrat d'objectifs Etat-CEA 2006-2009 ne prévoit pas de livrable sur ce segment en 2006. Cette situation s'explique par le fait que le CEA était en 2005 dans l'attente du vote en 2006 par le Parlement du projet de loi de programme relatif à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, qui est intervenu en cours d'année. Le programme de recherche sera en outre précisé par un décret fixant les prescriptions du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR), qui est en cours d'élaboration. Le CEA construira son programme de recherche en application de ce futur décret. Ce n'est qu'à partir de ce moment là que les livrables précis du programme pourront être connus. Pour le CEA, ce point fait l'objet du jalon en 2007. Il n'est donc pas possible à ce stade de préciser les jalons pour l'année 2008.

Source des données : CEA (contrat d'objectifs 2006-2009) et reportings annuels.

INDICATEUR 1.2 : Taux de participation des industriels et des partenaires au financement de la recherche en matière nucléaire (CEA)

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux de participation des industriels et des partenaires au financement de la recherche en matière nucléaire (CEA) (mesure du crédit porté par les industriels à la recherche réalisée par le CEA).	%	44	44	45	45	46	47

Précisions méthodologiques : sur l'année écoulée et pour les segments CEA concernés par l'action LOLF (recherches sur les déchets nucléaires, systèmes nucléaires du futur, optimisation du nucléaire industriel) : montant des recettes provenant des industriels concernés (contrats de collaboration, redevances sur licences...) rapporté au coût des programmes.

Le concept de partenaire recouvre les organismes de recherche, français ou étrangers, qui participent au financement des recherches du CEA (sont en revanche exclus les dispositifs d'aides européens ou français). Si l'argent de ces organismes peut provenir de fonds publics, la prise en compte des « partenaires » dans l'indicateur fournit une indication utile, au même titre que les industriels, sur l'utilité et la qualité des recherches menées par CEA. En ce qui concerne la France, le principal partenaire est l'IRSN.

Par rapport au PAP 2007, l'assiette de calcul des recettes externes a été corrigée afin de prendre en compte les recettes externes hors Europe, hors collectivités territoriales et hors fonds incitatifs. La série de valeurs a été recalculée pour prendre en compte ces modifications. La nouvelle cible est fixée à 47% pour 2010. Cela représente d'ores et déjà un objectif élevé dans la mesure où une part importante des recherches du CEA porte sur le long terme (au-delà de 2020). Une augmentation plus significative de cet indicateur proviendrait donc principalement d'une réorientation des recherches du CEA sur le court – moyen terme, alors même que celui-ci s'est vu confier des recherches sur le long terme, notamment sur la 4^{ème} génération.

Source des données : CEA (demande de subvention, arrêté des comptes et contrat d'objectifs 2006-2009)

OBJECTIF n° 2 : Favoriser l'essor des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique

Cet objectif répond aux finalités poursuivies par l'action n°2 "Nouvelles technologies de l'énergie" du programme "Recherche dans le domaine de l'énergie". Il s'agit d'accroître l'indépendance énergétique en développant de nouvelles énergies et en maîtrisant la consommation.

La DGEMP finance actuellement des recherches sur les Nouvelles Technologies de l'Energie (énergies renouvelables, hydrogène, efficacité énergétique, ...) réalisées par le CEA, l'ADEME (qui redistribue sa subvention aux organismes de recherche) et l'IFP. La stratégie de recherche sur les NTE est déclinée dans les contrats d'objectifs de ces trois organismes.

Le degré d'atteinte de cet objectif est mesuré par deux indicateurs portant sur la valeur et la pertinence, du point de vue des industriels, de la recherche conduite dans le domaine des NTE. La part des brevets déposés dans le domaine des NTE par le CEA et l'IFP et faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession d'une part, la mesure de l'incitation à la recherche industrielle sur les NTE et l'URE grâce aux financements du CEA, de l'ADEME et de l'IFP d'autre part, constituent des éléments d'appréciation de l'impulsion donnée par l'État et les crédits publics à l'industrie dans ce secteur.

Le premier indicateur doit être interprété tout en prenant en compte :

- le temps de transfert des brevets qui peut excéder un exercice ;

- la projection à l'horizon 2010, sur des techniques nouvelles, qui n'ont pas aujourd'hui de débouchés commerciaux et dont le succès est lié à des politiques nationales et internationales en matière de protection de l'environnement, de diversification énergétique et de fiscalité ;

- les brevets déposés par l'IFP dans le domaine de la recherche de base et exploratoire donnent rarement lieu à transfert de licences ;

Cet indicateur ne prend pas en compte les autres modes de valorisation de la recherche auprès des industriels. Ceux-ci peuvent prendre plusieurs autres formes, par exemple, la conclusion de contrats de recherche et développement, de contrats de cession de brevets ou de contrats reposant sur des licences d'exploitation (ce qui fait l'objet de l'indicateur en question), ainsi que les participations au capital d'entreprises innovantes (via CEA Valorisation en ce qui concerne le CEA) et les créations d'entreprises issues des technologies développées par l'organisme dans le cadre des opérations d'essaimage. Toutefois, une évaluation de l'ensemble de ces activités de transfert se heurte à la difficulté majeure que constitue l'agrégation de données non homogènes (les contrats de collaboration peuvent par exemple être de nature très variée). C'est pourquoi, d'un point de vue opérationnel, il a été décidé de suivre les seules activités de transfert, à savoir les accords de licence et de cession réalisés à partir des brevets (objectif 2, indicateur 1) et les redevances perçues (objectif 4, indicateur 1).

Il importe d'être prudent vis-à-vis des prévisions d'évolution de cet indicateur, dans la mesure où il est difficile d'établir des prévisions fiables sur un domaine étroit : en plus des fortes fluctuations statistiques sur des nombres relativement faibles, les licences et cessions sont intrinsèquement liées à une gestion des risques et sont donc soumises à des aléas importants.

INDICATEUR 2.1 : Mesure des transferts des technologies NTE auprès des industriels à partir des travaux du CEA et de l'IFP

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Nombre de brevets CEA dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession, rapporté au nombre de brevets déposés dans l'année	%	0	2,4	4	4	6	10
Nombre de brevets IFP dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession, rapporté au nombre de brevets déposés dans l'année	%	0	15	8	22	23	25
Nombre de brevets CEA déposés dans l'année dans le domaine des NTE	Nombre	39	41	45	45	50	60
Nombre de brevets CEA dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession	Nombre	0	1	2	2	3	6
Nombre de brevets IFP déposés dans l'année dans le domaine des NTE	Nombre	17	39	23	32	35	40
Nombre de brevets IFP dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession	Nombre	0	6	2	7	8	10

Précisions méthodologiques :

Les valeurs absolues prises en compte pour la détermination du ratio ne sont fournies qu'à titre d'information pour éclairer la lecture de l'indicateur. L'engagement en terme de performance ne porte que sur le ratio.

Mode de calcul :

Les brevets représentent les brevets en premier dépôt, dits " prioritaires ", sans considération de leurs éventuelles extensions ultérieures à d'autres pays pour le CEA, uniquement en France pour l'IFP.

Sont pris en compte au numérateur tous les brevets ayant fait dans l'année l'objet d'accords de licence d'exploitation ou de cession, à titre onéreux ou gratuit, (les brevets ayant fait l'objet de plusieurs accords sont comptés pour autant d'accords). Le dénominateur est constitué par le nombre de brevets déposés dans l'année.

CEA : sont pris en compte tous les brevets en propriété du CEA pleine ou partielle et issus d'un financement par les Nouvelles Technologies pour l'Energie au titre du programme. La prévision 2008 correspond à une étape pour atteindre la cible fixée en 2010 compte tenu de la réalisation 2006 et de la prévision 2007.

IFP : l'IFP centre ses efforts de recherche dans le domaine des NTE sur les biocarburants, la transformation des énergies fossiles hors pétrole (gaz naturel et charbon) en carburants, la production d'hydrogène, le captage et le stockage du CO₂. Ces ambitions sont traduites dans les priorités stratégiques n° 4 (carburants diversifiés) et 5 (CO₂ maîtrisé) du contrat d'objectifs État-IFP 2006-2010. Ainsi, les prévisions 2007 et 2008 ainsi que la

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

valeur cible 2010 ont été mises en conformité avec les hypothèses de cadrage budgétaire du contrat d'objectifs 2006-2010 signé le 13 février 2007 entre l'Etat et l'IFP.

Il est rappelé qu'après concertation avec la tutelle, les "véhicules hybrides" ont été retirés du périmètre dès le PAP 2007 et les recherches les concernant incluses dans la priorité stratégique n°3 (véhicules économes) du contrat d'objectifs, traduite dans l'objectif stratégique 3 de ce PAP.

Source des données : CEA et IFP

INDICATEUR 2.2 : Mesure de l'incitation à la recherche industrielle sur les NTE et l'URE : effets de levier des financements publics sur la recherche industrielle en matière de NTE et d'URE

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
ADEME	€ / €	2,08	2,38	2,94	2,94	3	3
CEA	€ / €	1,10	1,14	1,05	1,09	1,09	1,14
IFP	€ / €	ND	1,05	1,05	1,03	1,05	1,08

Précisions méthodologiques : ratio du financement total public et privé/ fonds publics. Plus précisément :

CEA : Le ratio se calcule de la façon suivante : dépenses publiques + recettes externes des industriels sur le segment NTE / dépenses publiques sur le segment NTE. Pour le CEA, est retenu le montant de la subvention de l'Etat au CEA affectée aux NTE, à travers ce programme et le programme 191 "Recherche duale". Un indicateur spécifique au programme "Recherche dans le domaine de l'énergie" ne peut être isolé car il n'est pas possible d'évaluer au numérateur le montant du financement privé issu des seuls crédits de ce programme. Ces derniers étant majoritaires, l'action du programme exerce toutefois une influence prépondérante sur la valeur de l'indicateur.

L'effet de levier du financement du CEA pour les NTE s'établit à 1,14 en 2006 contre 1,10 en 2005. Ce résultat 2006, nettement supérieur à la prévision, s'explique notamment par la signature de contrats spécifiques dans le domaine des matériaux. Il convient de souligner en 2006 les travaux menés avec des industriels dans le domaine "hydrogène et piles à combustibles" pour le développement de micropiles pour l'électronique nomade, et dans le domaine des nanomatériaux. Ce résultat ne peut être extrapolé sur 2007. En effet, il est prévu à partir de 2006 une légère décroissance des recettes externes liée à une réorientation de l'activité des matériaux vers l'amont et les nano-matériaux en soutien aux NTE. L'ensemble de ces évolutions conduit à réviser à la hausse la prévision 2007. Compte tenu de l'importance de ce recalage, il a été décidé dès à présent de revoir très sensiblement à la hausse la cible 2010 (pour mémoire, 1,08 dans le PAP 2007) dans l'attente des résultats 2007. Ceci permet de tenir compte de l'augmentation probable des recettes externes en provenance des industriels dans un domaine d'activité dont l'essor devrait se confirmer dans les années à venir.

IFP : le numérateur est la somme des produits générés par les prestations et les travaux de recherche collaborative réalisés par l'IFP pour des industriels dans le domaine des NTE (hors redevances et dividendes) avec la dotation budgétaire associée aux NTE, le dénominateur reprenant la dotation budgétaire associée aux NTE.

La baisse de la prévision 2007 par rapport à celle du PAP 2006 est le résultat de l'augmentation de la dotation budgétaire pour les NTE (16,74 M€ en 2006 contre 38,1 M€ en 2007). Pour 2010, la cible est fixée à 1,08 car elle prend en compte une augmentation prévisionnelle des produits générés par les prestations et les travaux de recherche collaborative réalisés par l'IFP pour des industriels dans le domaine des NTE.

Pour l'IFP cet indicateur est calculable depuis l'exercice 2006 car auparavant les NTE ne constituaient pas un objectif fixé par l'Etat et aucune dotation budgétaire n'était allouée sur ce segment.

Pour l'IFP et l'ADEME, le montant des fonds publics pris en compte est celui du programme, à l'exclusion de toute autre source de financement public (ANR, union européenne, etc.).

Source des données : CEA, IFP, ADEME

OBJECTIF n° 3 : Accroître la compétitivité et réduire l'impact environnemental du raffinage, de la pétrochimie et des moteurs, favoriser le renouvellement et la diversification des ressources pétrolières et gazières

Il s'agit de l'un des objectifs structurants de l'Institut Français du Pétrole (IFP). Les recherches conduites dans ce domaine par l'IFP visent à accroître l'efficacité énergétique et environnementale des technologies mises en œuvre tout au long de la chaîne des hydrocarbures-exploration, production, raffinage, pétrochimie, moteurs- afin de prolonger l'utilisation aujourd'hui incontournable du pétrole sur le transport (dépendance de 98%) et la pétrochimie, pour lesquels il apparaît à court terme difficilement substituable. Ces travaux dans ce domaine structurent les priorités stratégiques n°1 (réserves prolongées), 2 (raffinage propre) et 3 (véhicules économes) du contrat d'objectifs Etat-IFP 2006-2010.

L'indicateur mesure l'intensité du partenariat avec les entreprises et permet de s'assurer que la recherche est "utile" : les industriels ne financent que les projets qu'ils jugent économiquement prometteurs.

Il a été choisi, parmi les indicateurs du contrat d'objectifs, en raison de sa représentativité de l'action entreprise. L'IFP s'est engagé sur une croissance de l'ordre de 20% de ses ressources propres sur la période 2007-2010, qui devraient ainsi représenter au terme de ce contrat près de 42% de son financement.

Cet indicateur doit être interprété en tenant compte du fait qu'une partie des recettes prises en compte au numérateur correspond à des dépenses engagées plusieurs années auparavant.

Cet indicateur mesure la capacité de l'IFP à développer des activités de R&D sur des travaux permettant à ses partenaires de mieux combler le fossé entre recherche fondamentale et débouchés industriels tout en opérant un rééquilibrage en profondeur de ses programmes « hydrocarbures » au profit de l'aval pétrolier (et plus particulièrement des transports) et une inflexion forte de sa R&D vers les NTE.

INDICATEUR 3.1 : Mesure de l'utilité de la recherche pour les industriels : Participation des industriels au financement des projets de recherche menés par l'IFP liés à cet objectif et hors NTE / charges directes de l'IFP sur même périmètre (hors dividendes)

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Mesure de l'utilité de la recherche pour les industriels : Participation des industriels au financement des projets de recherche menés par l'IFP liés à cet objectif et hors NTE / charges directes de l'IFP sur même périmètre (hors dividendes).	%	27	30	27	31	35	39

Le bon résultat pour 2006, lié à une conjoncture favorable, conduit à revoir à la hausse les prévisions et la cible. La mise en place des Pôles de compétitivité permettra de consolider les partenariats industriels existants et d'en développer de nouveaux. Les valeurs présentées pour 2007 sont cohérentes avec le budget approuvé par le conseil d'administration de l'IFP. La valeur cible 2010 est actualisée sur la base d'une augmentation prévisionnelle des ressources propres (cf contrat d'objectifs). La progression résulte essentiellement des retours sous forme de redevances et de dividendes en provenance des filiales stratégiques de l'IFP.

Précisions méthodologiques :

Source des données : IFP

Mode de calcul :

Numérateur : sont prises en compte les facturations à des partenaires ou à des clients portant soit sur des prestations effectuées par l'IFP seul, soit sur des parts de travaux réalisés par l'institut en collaboration avec partenaires (recherche collaborative) ainsi que les redevances perçues par l'IFP. A noter toutefois que les redevances se rapportent à l'ensemble des activités de l'IFP, et incluent donc les travaux sur les NTE, car elles sont issues soit de contrats globaux portant sur l'application de plusieurs technologies et produits - catalyseurs - qui peuvent ou non être utilisées dans le champ des NTE, soit d'un prélèvement sur le Chiffre d'Affaires global réalisé par certaines filiales de l'IFP.

La part des NTE est toutefois encore trop marginale pour avoir un impact sensible sur le résultat.

Ne sont pas pris en compte les dividendes provenant des filiales de l'IFP, les ressources provenant du RTPG, de l'ADEME, de l'Union européenne, de l'ANR et de l'All.

Dénominateur : les charges directes retenues sont constituées par le budget total des activités de recherche et développement de l'IFP valorisées à leur coût complet. A noter que les charges de recherche et développement incluent des charges relatives à des travaux de recherche fondamentale ou prospective qui ne peuvent être valorisées en tant que telles auprès des industriels ; cet indicateur, interprété comme le résultat de la valorisation auprès de l'industrie des travaux à caractère industriel ou préindustriel menés par l'IFP, est donc légèrement sous-estimé par rapport à sa valeur théorique du fait de la majoration du dénominateur.

A titre d'information complémentaire :

- le nombre de contrats signés avec des industriels participant au financement des projets de recherche menés par l'IFP (hors NTE) s'élève à 106 en 2006.

- cette participation des industriels a permis d'atteindre un taux d'autofinancement de 27% en 2005 pour les activités de formation et l'IFP prévoit un ratio de 31% en 2010 (numérateur = recettes du Centre de Résultats "Formation" ; dénominateur = dépenses du Centre de Résultats "Formation". Ce taux reflète l'adaptation de l'offre de formation aux besoins des industriels).

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 4 : Assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie

Pour conserver la lisibilité des objectifs précédents, les indicateurs d'efficacité, communs à l'ensemble de la mission interministérielle " Recherche et enseignement supérieur ", ont été regroupés dans un objectif dédié à cet axe d'analyse de la performance.

L'efficacité est mesurée sous deux angles : efficacité des activités de recherche ou valorisation des programmes de recherche, et efficacité de la gestion des brevets.

Cet indicateur doit faire l'objet de plusieurs réserves :

- les contrats de recherche avec des partenaires constituent le mode prédominant de financement extérieur pour les grands organismes publics de recherche dans le monde ;
- il existe un décalage temporel important entre les activités de recherche et les retombées économiques ;
- les charges de recherche et développement figurant au dénominateur incluent des charges relatives à des travaux de recherche fondamentale ou prospective qui ne peuvent être valorisées en tant que telles auprès des industriels ; la valeur de l'indicateur est donc légèrement sous-estimée par rapport à sa valeur théorique du fait de la majoration du dénominateur.

Concernant le deuxième indicateur, on tiendra compte des précisions suivantes :

- les dépenses de propriété intellectuelle représentent moins de 3% des dépenses globales de l'Institut ;
- une part des brevets déposés par l'IFP ne donne pas lieu à redevances (brevets déposés dans le domaine de la recherche exploratoire).

INDICATEUR 4.1 : Mesure de la valorisation des programmes de recherche

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Produit des redevances et licences sur brevets CEA dans le domaine des NTE / charges directes de l'établissement relatives aux NTE	%	0	0	0,1	0,1	0,1	1
Produit des redevances et licences sur brevets IFP / charges directes de l'établissement	%	12,6	14,3	11	14	16	19

L'indicateur concernant le CEA est limité aux NTE car, sur les activités nucléaires (Recherche sur les déchets nucléaires, Systèmes nucléaires du futur et Optimisation du nucléaire industriel), le transfert de la recherche vers l'industrie passe notamment par l'implication en amont des industriels dans les programmes de recherche et est mesuré par l'indicateur 2 de l'objectif 1.

Les recherches dans le domaine des NTE initiées il y a quelques années n'ont pas encore fait l'objet de transferts importants vers l'industrie. En effet il existe un décalage temporel élevé entre les activités de recherche et les retombées économiques. On admet que le taux de retour est de l'ordre de 5 à 10 ans. Aussi, le profil de l'évolution annuel de cet indicateur est difficilement prévisible mais il est possible, tout de même, de supposer que si les redevances augmentent, alors l'évolution pourrait être relativement brutale (sur un ou deux ans par exemple). Dans ce contexte, il est proposé de maintenir aujourd'hui une valeur cible 2010 de 1 %, qui est un point de passage nécessaire vers une cible plus élevée. Cette dernière ne peut être déterminée à ce jour tant en niveau qu'en termes de calendrier dans la mesure où il s'agit d'une activité en phase de décollage. A l'occasion d'un prochain PAP, une cible à terme plus élevée sera proposée.

Pour 2008, il a été décidé de maintenir la prévision 2008 à 0,1% car il n'y a aucun signal permettant de dire avec une certaine confiance que la "transition" de l'indicateur aura lieu en 2008.

Précisions méthodologiques :

Source des données : CEA et IFP

Mode de calcul :

Ligne 1 : montant total, facturé au cours de l'année, des cessions de brevets, de savoir-faire et de logiciel, et des redevances sur licences d'exploitation de brevets, de savoir-faire et de logiciels dans le domaine des NTE. Les produits des licences ou des cessions de licences qui ne seraient pas libres d'emploi ne sont pas comptés.

Ce montant est rapporté aux dépenses directes du segment NTE.

Ligne 2 : - IFP : Au numérateur figure le chiffre d'affaires réalisé par l'IFP au titre de l'ensemble des redevances qu'il perçoit. Au dénominateur, les charges directes retenues sont constituées par le budget total des activités de recherche et développement de l'IFP valorisées à leur coût complet.

Les prévisions 2007 et 2008 pour l'IFP ainsi que la valeur cible 2010 ont été mises en conformité avec les hypothèses de cadrage budgétaire du contrat d'objectifs 2006-2010 (signé 13 février 2007 entre l'Etat et l'IFP) qui prévoit notamment une augmentation des ressources propres de l'IFP. La progression résulte essentiellement des retours sous forme de redevances et de dividendes en provenance des filiales stratégiques de l'IFP.

INDICATEUR 4.2 : Mesure de l'efficacité de la gestion des brevets : montant des redevances et licences sur brevets IFP / dépenses de propriété intellectuelle afférentes

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Mesure de l'efficacité de la gestion des brevets : montant des redevances et licences sur brevets IFP / dépenses de propriété intellectuelle afférentes (dépôt, maintien et défense).	%	325	363	280	375	400	450

Précisions méthodologiques :

Source des données : IFP

Mode de calcul :

Numérateur : chiffre d'affaires réalisé par l'IFP au titre de l'ensemble des redevances qu'il perçoit.

Dénominateur : dépenses du service chargé de la gestion des brevets calculées par la valorisation en coût complet du personnel chargés du dépôt, du maintien et de la défense des brevets de l'IFP. Le coût de l'analyse des brevets déposés par les concurrents de l'IFP est pris en compte dans les dépenses du service des brevets.

Les prévisions 2007 et 2008 ainsi que la valeur cible 2010 ont été mises en conformité avec les hypothèses de cadrage budgétaire du contrat d'objectifs 2006-2010 (signé 13 février 2007 entre l'Etat et l'IFP) qui prévoit notamment une augmentation des ressources propres de l'IFP. La progression résulte essentiellement des retours sous forme de redevances et de dividendes en provenance des filiales stratégiques de l'IFP.

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire		442 600 000	442 600 000		442 600 000	442 600 000
02 Nouvelles technologies de l'énergie		81 472 949	81 472 949		81 472 949	81 472 949
03 Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves		147 413 016	147 413 016		147 413 016	147 413 016
Totaux		671 485 965	671 485 965		671 485 965	671 485 965

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007		CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007			
(1)		(2)			
670 968 801		670 968 894			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE demandées pour 2008	CP demandés sur AE antérieures à 2008 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2008	Total des CP demandés pour 2008	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2008
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
11 698 447	671 485 965	3 900 000	667 585 965	671 485 965	
					Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008
					(9)
					Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008
					(10)
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **
					(11) = (8) - (9) - (10)

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2008 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

(*) Rappel : A l'ouverture de la gestion 2006, le montant des engagements pris au titre des autorisations d'engagement des années antérieures s'élevait à : 82,5 M€.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		442 600 000	442 600 000
Crédits de paiement		442 600 000	442 600 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	442 600 000	442 600 000

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (32) : AE = CP = 442 600 000 €

Bénéficiaire n°1: CEA : AE = CP = 441 600 000 €

Le CEA fait l'objet d'un descriptif détaillé dans son PAP de rattachement, programme "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires". En terme de contexte, il convient d'indiquer que les montants des crédits au PLF 2008 pour le CEA s'inscrivent dans le cadre d'une évolution de la subvention civile pour l'organisme en 2008 conforme au contrat d'objectifs Etat - CEA sur 2006-2009.

Les trois objectifs majeurs de l'action 1, mise en œuvre en totalité par le CEA, sont d'apporter des solutions à l'industrie nucléaire pour accroître sa compétitivité face à la concurrence sur le plan international, de concevoir et d'évaluer de nouvelles générations de systèmes (réacteur et cycle du combustible dit de « 4^{ème} génération ») et de mieux répondre aux préoccupations du public tant en matière de sécurité que sur le plan environnemental, tout en apportant la plus grande attention aux travaux de modernisation, d'assainissement et de démantèlement des installations nucléaires de service.

Les quatre programmes de recherche du CEA qui participent à ces objectifs sont les suivants :

"Recherche sur les déchets nucléaires" (1 196 emplois en 2008 contre 1 182 emplois au budget 2007 et 1 143 en 2006) : le CEA poursuit ses recherches sur la gestion des déchets nucléaires. L'orientation des travaux de l'établissement dans ce domaine (définition de nouveaux objectifs et jalons de programmes de recherche) est en cours d'élaboration sur la base des dispositions de la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs. Il convient de préciser que le programme de recherche en application de la loi du 28 juin 2006 doit être établi en cohérence avec les orientations du futur Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR).

Le CEA poursuivra notamment ses travaux sur la réduction de la toxicité des déchets ultimes en développant des procédés de séparation puis de transmutation dans l'installation nucléaire de recherche d'Atalante et dans le réacteur Phénix à neutrons rapides. La création de l'Institut de Chimie Séparative de Marcoule (ICSM) dans l'environnement d'Atalante permettra au CEA de fédérer la recherche amont autour des sciences de la séparation et de disposer ainsi d'une infrastructure majeure sur le plan scientifique. Les moyens financiers prévus dans ce segment contribueront à la mise au point des réacteurs de 4^{ème} génération pour la partie combustible en ligne avec l'objectif de concevoir un prototype en 2020 (cf. infra). Au final, il est prévu en 2008 une réduction des crédits de 8% dans ce domaine par rapport au PLF 2007 (90,2 M€) afin de tenir compte de l'ensemble de ces évolutions.

“ Systèmes nucléaires du futur ” (836 emplois en 2008 contre 814 au budget 2007 et 697 en 2006) : ces recherches visent à assurer le futur de l'industrie nucléaire française. Les travaux du CEA menés dans ce domaine permettront de concevoir le prototype de réacteur de 4^{ème} génération pour une mise en service prévue en 2020. Ce programme stratégique a fait l'objet d'une revue lors du Comité de l'énergie atomique du 20 décembre 2006. Les axes de recherches du CEA sur les prototypes de réacteurs gaz et sodium ont été confirmés par les ministres concernés. Les crédits prévus permettront de mettre en œuvre les décisions qui ont été prises lors de ce Comité de l'énergie atomique. Par ailleurs, le CEA continuera de représenter la France au sein du Forum International Génération IV sur le développement des systèmes nucléaires du futur dont l'accord cadre a été signé le 28 février 2005.

En termes de travaux, le CEA prévoit en 2008 de réaliser notamment un bilan des innovations des systèmes et des technologies porteuses de progrès dans les réacteurs rapides à caloporteur sodium de 4^{ème} génération. Au final, il est prévu en 2008 une augmentation assez sensible des crédits dans ce domaine (+ 30,5%) par rapport au PLF 2007 (55,1 M€) traduisant l'accélération des recherches.

“ Optimisation du nucléaire industriel ” (1 935 emplois en 2008 contre 1 983 au budget 2007 et 1 993 emplois en 2006) : ces recherches constituent le socle de l'amélioration de la compétitivité de la filière nucléaire en portant notamment sur le fonctionnement du réacteur (durée de vie, amélioration des performances et de la sûreté).

La subvention prévue couvre les dépenses actualisées du futur Réacteur de recherche Jules Horowitz (RJH) dédié aux études sur les comportements des combustibles et des matériaux des centrales électronucléaires du parc actuel et des prochaines générations (3^{ème} et 4^{ème} générations) qui a été lancé le 19 mars 2007 en présence des partenaires industriels français (AREVA et EDF) et internationaux au projet. La mise en service du RJH est prévue en 2014. Enfin, en 2008, le CEA présentera des dossiers de synthèse sur la gestion des combustibles MOX, sur la conception de combustible composite à très haut taux de combustion (REL) et prévoit une extension à l'Europe de l'usage de la plateforme logicielle commune multi-physiques et multi-échelles pour la neutronique et la thermohydraulique dans le cadre de ses recherches en matière de simulation. Au final, il est prévu en 2008 une augmentation des crédits (+ 5,4%) dans ce domaine par rapport au PLF 2007 (119,1 M€) de façon à améliorer la compétitivité de l'industrie nucléaire française.

“ Démantèlement – assainissement nucléaire ” (1 202 emplois en 2008 contre 1 210 au budget 2007 et 1 140 en 2006) : il s'agit notamment d'assurer le démantèlement et l'assainissement des installations de recherche (après leur arrêt) dans le respect des règles de sûreté, de minimisation de l'impact sur l'environnement et dans une logique de maîtrise des coûts financiers, ainsi que la mise en service de nouvelles installations de service. En ce qui concerne les travaux prévus en 2008, ils porteront notamment sur l'assainissement des halls de l'ancien réacteur G 1 situé à Marcoule. Ils porteront également sur les installations Atalante, Siloe et Rapsodie.

NOTA : Les chiffres relatifs à l'emploi, mentionnés ci-dessus, sont déterminés en coûts complets. Ils prennent donc en compte les effectifs des programmes de recherche et ceux des activités de support dédiés à la réalisation de ces programmes.

Programmes du CEA	Demande budgétaire 2008 (en M€)
Action 1	441,6
<i>Recherche sur les déchets nucléaires</i> réduction de la toxicité des déchets ultimes conditionnement des déchets de haute ou moyenne activité à vie longue combustible pour le prototype de 4 ^{ème} génération « 2020 »	82,9
<i>Systèmes nucléaires du futur</i> lancement de la conception d'un prototype de réacteur de 4 ^{ème} génération dit « prototype 2020 » R&D sur les systèmes nucléaires dits de “ 4 ^{ème} génération ” notamment dans le cadre du Forum International Génération IV	71,9
<i>Optimisation du nucléaire industriel</i> Recherches sur l'amélioration de la compétitivité et la sûreté du parc actuel construction du Réacteur de recherche Jules-Horowitz (RJH) dévolu aux études sur les combustibles et matériaux des réacteurs nucléaires actuels et des prochaines générations	125,6
<i>Démantèlement – assainissement nucléaire</i> Assainissement et démantèlement des installations en fin de production Mise en service de nouvelles installations pour le traitement et l'entreposage des déchets issus de la R&D du CEA	161,2

Bénéficiaire n°2 : BRGM : AE = CP = 1 000 000 €

Les crédits sont destinés à financer le fonctionnement de la Commission nationale d'évaluation (CNE), chargée d'évaluer annuellement l'état d'avancement des recherches et études relatives à la gestion des matières et déchets

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

radioactifs par rapport aux orientations fixées par le futur Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR).

Créée par la loi du 30 décembre 1991, elle a vu sa composition modifiée par la loi du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Jusqu'en 2006, son financement était assuré par le CEA et l'Andra. A l'occasion du débat parlementaire relatif à la loi précitée, il a été décidé d'inscrire les crédits nécessaires à son fonctionnement au budget général de l'Etat.

La CNE n'ayant pas la personnalité morale, c'est le BRGM qui assure l'appui matériel et administratif nécessaire à son fonctionnement, selon des modalités définies par une convention entre cet établissement public et l'Etat. Les principaux frais couverts sont les frais de personnel (rémunération du secrétariat scientifique et du secrétariat administratif), les frais afférents aux auditions des organismes de recherche, au déplacement des membres de la Commission, à l'assistance technique (tels que les frais d'expertise), à l'impression des rapports et avis de la Commission, à la location des bureaux, ainsi que les frais exposés par le BRGM pour l'exécution de la convention.

Suite à la publication du décret du 5 avril 2007 portant nomination de ses membres, la nouvelle CNE a été mise en place le 23 avril 2007 et a élu son président. Elle a ensuite procédé aux premières auditions des organismes de recherche. La signature de la convention relative à son financement, intervenue le 16 juillet 2007, lui permettra d'être pleinement opérationnelle et son programme de travail pour l'exercice 2008 s'annonce particulièrement chargé.

Au vu de ces éléments, les crédits proposés pour 2008 porte sur un montant de 1 M€ (en AE et en CP), à l'identique de ce qui avait été demandé pour 2007.

ACTION n° 02 : Nouvelles technologies de l'énergie

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		81 472 949	81 472 949
Crédits de paiement		81 472 949	81 472 949

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	81 472 949	81 472 949

La politique publique relative aux Nouvelles technologies de l'énergie (NTE) a fait l'objet d'une large réflexion interministérielle. Par ailleurs, ce domaine est au centre de la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique

Dans ce contexte, un certain nombre de priorités ont été dégagées dont la mise en œuvre est confiée à titre principal et en fonction de leur compétence, à trois opérateurs principaux : le CEA, l'IFP et l'ADEME. Certains de ces organismes coopèrent sur des thématiques communes.

SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (32) : AE = CP = 81 472 949 €

Bénéficiaire n°1 : CEA : AE = CP = 33 656 495 €

Dans le cadre des priorités des pouvoirs publics, le CEA participe activement aux recherches sur le développement des énergies non productrices de gaz à effet de serre autres que le nucléaire afin notamment d'assurer le respect des engagements internationaux de la France (protocole de Kyoto). Dans ce cadre, l'établissement privilégie la recherche amont afin de lever les verrous technologiques, la réalisation de démonstrateurs et le transfert de technologies vers les industriels. Cet axe de recherche stratégique a été confirmé dans le contrat d'objectifs État-CEA sur 2006-2009.

L'établissement entend ainsi poursuivre ses efforts en ce qui concerne :

- l'hydrogène et son utilisation dans les piles à combustible notamment pour les transports. L'objectif est de préparer la mise en place à terme d'une filière hydrogène complète traitant les aspects de production, de stockage et d'utilisation ;
- la production d'électricité par voie photovoltaïque, les technologies de stockage de l'énergie (batterie au plomb et/ou lithium) et l'amélioration de la thermique globale pour l'habitat et l'industrie. En ce qui concerne le solaire photovoltaïque, les activités de recherche du CEA se poursuivent aujourd'hui au sein de l'INES (Institut National pour l'Energie Solaire) dont la montée en puissance s'accélèrera en 2008 après avoir été inauguré en juillet 2006.
- la conception de nouveaux matériaux, en particulier les nanomatériaux pour pouvoir mettre au point des technologies pouvant fonctionner en milieux extrêmes ;
- la biomasse via le développement de procédés de gazéification à haute température (bois et paille) pour la production de biocarburants (procédé dit de 2^{ème} génération). Il convient d'indiquer que le CEA est l'organisme pilote dans le cadre du projet de l'unité prototype de production de biocarburants à Bure dans le cadre de l'action des pouvoirs publics en matière d'accompagnement économique autour du laboratoire de recherche de l'Andra, prévue par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

S'agissant des crédits prévus en 2008, ils sont en légère hausse (+ 2,4%) par rapport au PLF 2007 (32,8 M€). Cette évolution est en ligne avec le contrat d'objectifs État-CEA sur 2006-2009. Le nombre d'emplois prévus sur ce segment est prévu en hausse dans la continuité de la tendance observées au cours des années passées (437 emplois en 2008 contre 380 au budget 2007 et 333 en 2006). En termes de programmation 2008, dans le domaine des piles à combustible, le CEA poursuivra notamment ses efforts sur les technologies pour les transports, pour les applications stationnaires et pour celles nomades (micropiles). S'agissant du développement des technologies de stockage de l'énergie, le CEA poursuivra ses études sur les batteries au plomb optimisées pour les énergies renouvelables, sur les batteries lithium de puissance et de sources lithium miniatures. Dans le photovoltaïque, l'établissement développera ses activités de recherches au sein de l'Institut National de l'Energie Solaire (INES) qui regroupe sur un même site (région Rhône-Alpes) la grande majorité des acteurs nationaux du domaine de l'énergie solaire (CNRS, CSTB, industriels, université, etc.), et ce en vue de soutenir l'émergence d'une filière industrielle compétitive. Les axes prioritaires de recherche portent sur des cellules photovoltaïques silicium et polymère. La conception de nouveaux matériaux, en particulier les nanomatériaux, est un enjeu majeur pour répondre aux défis des systèmes énergétiques du futur. Dans ce cadre, l'année 2008 verra la mise au point des technologies « Nanosafe » pour la manipulation et la traçabilité des nanomatériaux.

Bénéficiaire n°2 : ADEME : AE = CP = 5 316 454 €

L'ADEME fait l'objet d'un descriptif détaillé dans son PAP chef de file, programme « Protection de l'environnement et prévention des risques ».

L'ADEME a signé le 21 décembre 2006 le contrat d'objectifs la liant à ses tutelles pour la période 2007-2010 et son positionnement dans le domaine de la recherche et de l'énergie, a été clarifié. Le contrat d'objectif précise le rôle de l'ADEME dans l'animation et le financement de la recherche et de l'innovation. Elle assure notamment un continuum jusqu'au déploiement des solutions sur le terrain, notamment par le soutien aux opérations de démonstration. L'agence veille également à la bonne valorisation des résultats de la recherche, ainsi qu'au renforcement de l'ancrage régional et européen des travaux.

Son positionnement dans le domaine de la recherche et de l'énergie, est articulé autour de dix programmes principaux :

- Sept programmes à dominante « réponses technologiques et organisationnelles » :

1. Transports propres et économes
2. Bâtiments économes
3. Capture et stockage du CO₂
4. Production d'électricité à partir de sources renouvelables (photovoltaïque, etc.)
5. Bioénergies et bio produits
6. Réseaux intelligents et stockage de l'énergie
7. Eco technologies et procédés sobres et propres dans le domaine de l'air, des déchets et des sols

- Trois programmes à dominante « amélioration des connaissances des pollutions et des impacts », parmi lesquels un programme « Prospective et socio économie »

En matière de nouvelles technologies de l'énergie, l'ADEME soutient des actions de recherche sur les énergies renouvelables (ENR) et l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE). Ces actions ont pour vocation par le développement technologique d'amener ces filières à court ou moyen terme à un niveau où elles commenceront à être compétitives

par rapport aux autres filières énergétiques plus matures. L'ADEME finance également des actions exploratoires pour faire émerger de nouveaux concepts qui auront des applications à plus long terme.

Le positionnement de plus en plus marqué de l'ADEME vers la valorisation industrielle et la démonstration, au regard notamment des programmes mis en place par l'ANR, conduisent à revaloriser le budget de R&D de l'agence en renforçant sa capacité à valoriser la recherche amont.

Les trois programmes de recherche concernés par les dotations du programme 188, qui représentent 12% des crédits globalement mobilisés sur les programmes ci-dessus, sont à ce titre :

1. les bâtiments économes (AE de 2,3 M€),
2. les transports propres et économes (AE de 1,5 M€),
3. la production d'électricité, notamment photovoltaïque, à base d'énergies renouvelables (AE de 1,5 M€).

Le besoin en CP pour l'année 2008 s'établit à 5,3 M€, identique au montant en AE. Il se répartit en 3,9 M€ de besoin pour la couverture d'engagements antérieurs et 1,42 M€ pour des engagements nouveaux en 2008.

Les dotations en AE et CP sont identiques à celles de la LFI 2007 (5,32 M€).

Bénéficiaire n°3 : IFP: AE = CP = 42 500 000 €

Cet opérateur fait l'objet d'un descriptif détaillé dans le volet opérateurs du présent programme.

Les efforts de recherche menés par l'IFP dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) s'articulent autour de deux priorités stratégiques :

- la diversification des sources d'énergie : production de biocarburants de première et deuxième génération, production de carburants de synthèse à partir de gaz naturel et de charbon, production d'hydrogène, mais aussi utilisation de ces carburants alternatifs à faibles émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans les transports. Cette priorité vise à desserrer la dépendance quasi-exclusive des transports au pétrole (près de 98 %), tout en luttant contre la pollution globale avec le développement de filières énergétiques au bilan CO₂ plus favorable (priorité stratégique n° 4 "carburants diversifiés" du contrat d'objectifs État-IFP 2006-2010) ;
- la maîtrise des émissions de CO₂ via le développement de technologies de captage, de transport, d'injection et de stockage du CO₂ qui permettront la production d'énergie propre pour l'industrie : centrales thermiques, raffineries, complexes sidérurgiques, cimenteries, etc. (priorité stratégique n° 5 "CO₂ maîtrisé" de l'IFP du contrat d'objectifs État-IFP 2006-2010).

Le contrat d'objectifs État-IFP 2006-2010 prévoit un doublement de l'effort de recherche IFP dans ces domaines sur les quatre prochaines années.

Les besoins en crédits de paiement pour ces recherches sont les suivants :

Programmes de recherche	Crédits prévus pour 2008 (en M€) (1)	Dont personnel				Dont fonctionnement
		ETPT	Personnel valorisé (2)	Part de frais de personnel (3)	Part de l'investissement (4)	
<i>Captage et stockage géologique du CO₂</i>						
. dépenses totales	26,1					
. à déduire : recettes hors dotation	-8,4	138,6	23,6	9,7	3,1	2,5
<i>Net</i>	17,7					
<i>Diversification des sources d'énergie pour la production de carburants et d'hydrogène</i>						
- dépenses totales	32,1	166,2	27,7	11,7	3,6	4,4
. à déduire : recettes hors dotation	-7,3					
<i>Net</i>	24,8					
Total dépenses	58,2	304,8	51,3	21,4	6,2	6,9
Total recettes hors dotation	-15,7					
<i>Total net</i>	42,5					

(1) La dotation budgétaire publique pour 2008 correspond aux chiffres nets de cette colonne. La répartition en termes de frais de personnel, de fonctionnement et d'investissement figurant dans les colonnes de droite concerne pour sa part les dépenses totales de l'institut sur chaque thématique.

(2) Les frais de personnel valorisé s'entendent d'un coût analytique complet du personnel incluant salaires, charges sociales et frais généraux de fonctionnement non affectables directement sur les projets.

(3) La part des frais de personnel dans les coûts de personnel valorisé correspond à la somme salaires + charges sociales.

(4) Les coûts d'investissement ne sont pas individualisés par axe de recherche mais inclus sous la forme d'une charge d'amortissements dans les coûts de personnel valorisé (environ 13% de ces coûts, montant figurant pour indication).

ACTION n° 03 : Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		147 413 016	147 413 016
Crédits de paiement		147 413 016	147 413 016

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	138 330 000	138 330 000

SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (32) : AE = CP 138 330 000 €

Bénéficiaire: IFP: AE = CP = 138 330 000 €

Les activités menées par l'IFP dans le cadre de l'action n°3 " Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves " s'articulent autour de trois priorités stratégiques :

- renouveler les ressources et accroître la production des hydrocarbures en rendant accessibles les pétroles "à haut contenu technologique" dont seul le développement permettra de repousser le pic de production et de satisfaire les besoins énergétiques croissants - notamment dans les secteurs des transports et de pétrochimie pour lesquels le pétrole est aujourd'hui difficilement substituable - jusqu'à l'arrivée à maturité des nouvelles technologies de l'énergie (priorité stratégique n° 1 de l'IFP du contrat d'objectifs État-IFP 2006-2010) ;
- concevoir et développer de nouveaux procédés de raffinage et de pétrochimie propres et à haute efficacité permettant de tirer le maximum de carburants et de bases pétrochimiques à partir de chaque baril produit (priorité stratégique n° 2 de l'IFP du contrat d'objectifs État-IFP 2006-2010) ;
- réduire la consommation et les émissions de véhicules en innovant sur le couple moteur/carburant conventionnel, en concevant des motorisations alternatives dédiées à des carburants peu carbonnés (biocarburants, etc.) et en développant des véhicules hybrides thermiques/électriques (priorité stratégique n° 3 de l'IFP du contrat d'objectifs État-IFP 2006-2010).

L'ensemble de ces travaux de recherche appliquée s'appuie sur une analyse prospective permanente des domaines scientifiques et technologiques relatifs à l'énergie et sur une recherche exploratoire de haut niveau visant à développer les connaissances qui permettront de lever les verrous scientifiques liés à la mise en œuvre des technologies émergentes qui constitueront les innovations de demain.

Ainsi, les recherches conduites par l'IFP dans ces domaines s'inscrivent pleinement dans le cadre de cette action n° 3 en renforçant, par l'innovation, la compétitivité des filières industrielles existantes dans les domaines des hydrocarbures et de l'automobile (parapétrolier, constructeurs, équipementiers, etc.) tout en mettant l'accent sur une meilleure efficacité énergétique et environnementale des filières concernées : exploration-production, raffinage-pétrochimie (carburants) et moteurs (véhicules hybrides, etc.).

Enfin, la diffusion des savoirs IFP sera renforcée via sa double mission de formation et d'information. L'Ecole du pétrole et des moteurs (ENSPM) - partie intégrante de l'IFP - poursuivra son ouverture internationale et son appui à l'industrie en consolidant l'excellence du recrutement de ses étudiants, en adaptant, de manière permanente, son offre de formation et en déployant une politique ambitieuse d'essaimage vers les pays présentant un fort intérêt pour les

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

industries des hydrocarbures et de l'automobile. En outre, les actions d'expertises et d'information seront développées en soutien des politiques publiques et mises au service des citoyens tout en contribuant au rayonnement scientifique et technique français à l'international.

Les besoins en crédits de paiement pour l'ensemble des actions définies ci-dessus sont les suivants :

Programmes de recherche	Crédits prévus pour 2008 (en M€) (1)	Dont personnel				Dont fonctionnement
		ETPT	Personnel valorisé (2)	Part de frais de personnel (3)	Dont investissement (4)	
<i>Recherche dans le domaine de l'Exploration-Production</i>						
- dépenses totales	61,0	262,7	45,7	18,4	5,9	15,3
. à déduire : recettes hors dotation	-23,7					
<i>Net</i>	37,3					
<i>Recherche dans le domaine du Raffinage et de la Pétrochimie</i>						
- dépenses totales	57,0	275,8	47,4	19,4	6,2	9,6
. à déduire : recettes hors dotation	-33,6					
<i>Net</i>	23,4					
<i>Recherche dans le domaine des Moteurs</i>						
- dépenses totales	49,3	233,6	38,7	16,4	5,0	10,6
. à déduire : recettes hors dotation	-16,2					
<i>Net</i>	33,1					
<i>Recherche exploratoire, hors NTE, y compris thèses et post-doctorats</i>						
- dépenses totales	24,7	177,0	23,6	12,4	3,1	1,1
. à déduire : recettes hors dotation	-0,1					
<i>Net</i>	24,6					
<i>Formation (ENSPM)</i>						
- dépenses totales	18,1	79,7	13,0	5,6	1,7	5,1
. à déduire : recettes hors dotation	-4,8					
<i>Net</i>	13,3					
<i>Dépenses diverses (Mission Information, Gestion des participations, fonctions support)</i>				(5)		
- dépenses totales	45,9	697,4	21,5	49,0	2,8	24,4
. à déduire : recettes hors dotation	-39,3					
<i>Net</i>	6,6					
Total dépenses	256,0	1726,2	189,9	121,2	24,7	66,1
Total recettes hors dotation	-117,7					
<i>Total net</i>	138,3					

(1) La dotation budgétaire publique pour 2008 correspond aux chiffres nets de cette colonne. La répartition en termes de frais de personnel, de fonctionnement et d'investissement figurant dans les colonnes de droite concerne pour sa part les dépenses totales de l'institut sur chaque thématique.

(2) Les frais de personnel valorisé s'entendent d'un coût analytique complet du personnel incluant salaires, charges sociales et frais généraux de fonctionnement non affectables directement sur les projets.

(3) La part des frais de personnel dans les coûts de personnel valorisé correspond à la somme salaires + charges sociales.

(4) Les coûts d'investissement ne sont pas individualisés par axe de recherche mais inclus sous la forme d'une charge d'amortissements dans les coûts de personnel valorisé (environ 13%. Ce montant est indiqué pour lecture).

(5) Dont 38,6 inclus dans le personnel valorisé.

■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prêts et avances	9 083 016	9 083 016

PRETS ET AVANCES (71) : AE = CP = 9 083 016€

Bénéficiaire : Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières : AE = CP = 9 083 016 €

Le but poursuivi au travers de l'octroi d'aides à la recherche et développement dans le cadre du Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG) est de soutenir la compétitivité de l'industrie para-pétrolière française qui a construit son développement sur son savoir-faire technologique et qui opère pour plus de 90% de son activité sur les marchés internationaux. Le RTPG, en associant autour de projets de recherche menés en commun, des compagnies pétrolières et gazières, des entreprises para-pétrolières et des organismes de recherche génère une diffusion technologique à destination des sociétés para-pétrolières, en particulier des PME, qui leur permet d'accroître leurs compétences techniques et de construire un avantage comparatif par rapport à leurs concurrents. En outre, les

projets réalisés dans le cadre du RTPG permettent de mettre au point les techniques nécessaires au renouvellement et à la diversification des réserves d'hydrocarbures ainsi qu'à leur exploitation future.

Compte tenu d'une part de la dette due aux entreprises pour des projets antérieurs à 2006 évaluée à 49,2 M€ fin 2006 et d'autre part de la suppression de la dotation annuelle 2006 (AE et CP) allouée au dispositif (8,25 M€) gagée pour le financement de la Loi de Finances Rectificatives 2006, il a été décidé de ne plus financer de nouveaux projets et de concentrer les efforts sur l'apurement du passif dès 2007.

Les crédits disponibles pour apurer cette dette dès 2007 s'élèvent à 19,55 M€ (AE = CP) dont 7,85 M€ au titre de la tranche ferme et 11,7 M€ de reports. Ces crédits permettront de régler en partie les factures déjà reçues depuis l'été 2007 qui s'élèvent à 25,6 M€.

Afin d'apurer complètement le passif, il est envisagé l'extinction du reste de la dette (29 M€) sur environ 3 ans.

Sur la base de cette hypothèse, il est alloué pour l'année 2008 un montant de 9 083 016 € (en AE et en CP).

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 785 018 135	1 785 823 624	650 103 780	650 103 780	662 402 949	662 402 949
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux	1 785 018 135	1 785 823 624	650 103 780	650 103 780	662 402 949	662 402 949

Il s'agit des crédits versés au Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), et à l'Institut Français du Pétrole (IFP), opérateurs du présent programme, ainsi que du BRGM.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Prévision 2008
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	2 042	2 034	2 031

Il s'agit des emplois de l'IFP, seul opérateur dont le programme est chef de file. Les chiffres comprennent les contrats en alternance, les contrats de professionnalisation, les stagiaires et les vacataires.

Les emplois du CEA et de l'ADEME sont affichés dans leur programme chef de file, respectivement les programmes « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et « protection de l'environnement et prévention des risques ».

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
IFP - Institut français du pétrole		2 042				2 034		
Totaux		2 042				2 034		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) est un établissement public à caractère scientifique, technique et industriel qui relève de la catégorie de l'EPIC (Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial). Le fonctionnement de l'établissement et ses relations avec l'État sont définis, outre les dispositions du Code de la recherche (articles L.332-1 et suivants) par divers textes, en particulier le décret n°70-878 du 29 septembre 1970 modifié et son décret d'application n°72-1158 du 14 décembre 1972 modifié. Ces textes fixent les principes de présentation, de contrôle et de financement des activités du CEA par l'État.

Dans le secteur civil, le CEA intervient dans trois domaines stratégiques : les énergies non émettrices de gaz à effet de serre dont le nucléaire, qui reste au cœur de ses programmes, et les nouvelles technologies de l'énergie (NTE), ainsi que les technologies de l'information et de la santé.

S'agissant de l'énergie nucléaire, l'établissement travaille notamment sur l'optimisation de l'exploitation du parc actuel de réacteurs et sur son évolution (réacteur EPR) et prépare les systèmes nucléaires du futur pour lesquels il est chargé de réaliser un prototype de réacteur de 4^{ème} génération pour une entrée en service à l'horizon 2020. Pour ce dernier, cela implique des innovations et des ruptures technologiques, en particulier pour mieux utiliser les ressources en uranium et réduire encore la production de déchets radioactifs à vie longue. Dans les NTE, il est le principal acteur français, notamment pour le solaire photovoltaïque, l'hydrogène et son utilisation dans les piles à combustibles et la biomasse (production de biocarburants de 2^{ème} génération).

Le contrat d'objectifs sur la période de 2006-2009, qui lie le CEA à l'Etat, conforte ces trois axes stratégiques et réaffirme la spécificité de l'organisme, à savoir, sa capacité à travailler en appui à l'industrie en s'appuyant sur une forte composante de recherche appliquée et fondamentale. Par ailleurs, le contrat tient compte de la mise en place des nouvelles agences et des outils de financement pour la recherche (ANR, labellisation Carnot, pôles de compétitivité) et de l'environnement européen et international. Enfin, le contrat prévoit les moyens financiers et humains pour assurer la mise en œuvre des orientations et des objectifs des programmes. Il comporte 33 indicateurs de performance, regroupés en 5 thématiques (suivi et qualité des recherches, valorisation des recherches, enseignement, sécurité, gestion de l'établissement) pour son suivi. Les résultats de ces indicateurs dont plusieurs d'entre eux sont repris dans les documents budgétaires (PAP, RAP) font l'objet d'une présentation au conseil d'administration lors de l'approbation des comptes (au mois d'avril). Parmi ces derniers, il convient d'en distinguer quatre :

- part de jalons scientifiques et techniques atteints dans l'année sur le nombre de jalons prévus pour l'énergie (nucléaire et NTE) = 82% en 2006 (69% en 2005) ;
- part de jalons atteints dans l'année sur le nombre de jalons prévus pour le démantèlement / assainissement nucléaire = 63% en 2006 (43% en 2005) ;
- part des coûts de structure (support administratif, technique, sûreté et sécurité) sur le montant des dépenses totales du CEA civil = 21,4% en 2006 (22,3% en 2005) ;
- part des dépenses de main d'œuvre sur le montant total des dépenses = 39,4% en 2006 (39,8% en 2005).

Enfin, les programmes de recherche menés au sein du CEA font l'objet d'une évaluation scientifique rigoureuse. Un conseil scientifique placé sous l'égide du Haut-commissaire à l'énergie atomique établit un programme conduisant à l'évaluation d'une grande thématique de recherche chaque année. Cette évaluation est complétée par celle du "Visiting Committees" réunissant sur les domaines concernés les plus grands scientifiques au plan international afin d'apporter une vision globale sur les stratégies et les orientations de recherche du CEA. Le programme d'évaluation est défini chaque année. Le contrat d'objectifs Etat-CEA 2006-2009 prévoit désormais qu'à partir de l'année 2007 les grands thèmes envisagés seront présentés au conseil d'administration du CEA. L'activité de recherche des laboratoires de l'établissement est évaluée selon un découpage en thématiques dans le cadre d'un cycle de quatre ans. Tous les laboratoires sont ainsi évalués au moins une fois au cours du cycle. Enfin, le CEA poursuivra son effort consistant à tenir compte des recommandations émises par ces instances d'évaluation. Le rapport annuel d'évaluation qu'il publie chaque année continuera à présenter de façon synthétique les actions engagées et les progrès accomplis. En 2006, le thème qui a été retenu est les « NTE »

Voir présentation exhaustive du CEA dans son programme chef de file « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Au sein du présent programme, le CEA assure la mise en œuvre de l'action 1 « Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire » et contribue, avec l'ADEME et l'IFP, à celle de l'action 2 « Nouvelles technologies de l'énergie ».

L'action 1 a pour objet de maintenir un processus d'innovations indispensables à la compétitivité de la filière nucléaire afin de répondre durablement aux besoins du pays dans le respect des impératifs de sûreté, de protection de l'homme et de l'environnement (travaux sur les systèmes du futur, sur les déchets nucléaires, et sur l'optimisation du parc, ainsi que sur le démantèlement et l'assainissement des installations). En 2007, les crédits alloués au CEA pour cette action s'élèvent à 436 M€ sur un total de 437 M€ pour cette action et de 468 M€ pour le CEA sur l'ensemble du programme (y compris réserve légale). En PLF 2008 il est demandé 441,6 M€.

L'action 2 vise, avec les Nouvelles Technologies de l'Énergie (NTE), à développer les énergies renouvelables et les méthodes d'utilisation rationnelle de l'énergie, afin de renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique et de préserver l'environnement. Le CEA privilégie les recherches sur l'hydrogène et piles à combustible, le solaire photovoltaïque, le stockage et la rationalisation énergétiques, la biomasse, les nouveaux matériaux notamment pour les transports et l'habitat. En 2007, les crédits alloués au CEA pour cette action s'élèvent à 32,6 M€ pour cette action sur un total de 76 M€ pour cette action et de 468 M€ pour le CEA sur l'ensemble du programme (y compris réserve légale). En PLF 2008 il est demandé 33,65 M€.

Le CEA met directement en œuvre l'objectif 1 « Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité de l'énergie de nucléaire sur l'ensemble du cycle », et participe à l'objectif 2 « Favoriser l'essor des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique ».

Il est également concerné par l'objectif 4 d'efficacité de la recherche, transversal à l'ensemble du programme « Assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie ».

Sa performance sur ces trois objectifs est mesurée par :

- 2 indicateurs de qualité de service à la filière : « Taux d'atteinte des résultats dans les délais prévus sur les volets - optimisation et évolution de l'outil industriel- et -déchets radioactifs et maîtrise de l'impact des activités nucléaires- » et « Taux de participation des industriels et des partenaires au financement de la recherche en matière nucléaire » (objectif 1) ;

- 2 indicateurs d'impact (communs avec l'IFP pour le premier et, pour le second avec l'IFP et l'ADEME) : « Mesure des transferts des technologies NTE auprès des industriels » à travers le nombre de brevets CEA et IFP dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession, rapporté au nombre de brevets déposés dans l'année, et « Mesure de l'incitation à la recherche industrielle sur les NTE et l'URE » par l'effet de levier des financements publics sur la recherche industrielle en matière de NTE et d'URE (objectif 2) ;

1 indicateur d'efficacité : « Produit des redevances et licences sur brevets CEA dans le domaine des NTE / charges directes affectées aux NTE » (objectif 4).

Partie « JPE » : Voir JPE du programme.

INSTITUT FRANÇAIS DU PÉTROLE

En vertu des dispositions du décret n° 2006-797 du 6 juillet 2006, l'Institut français du pétrole est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (Direction générale de l'énergie et des matières premières).

L'IFP est un organisme public de recherche et de formation, à l'expertise internationalement reconnue, au service d'enjeux sociétaux majeurs : l'énergie, les transports, l'environnement. Sa mission est de développer les énergies du transport du XXI^{ème} siècle dans un contexte de développement durable. Il apporte aux acteurs publics et à l'industrie des solutions innovantes pour une transition maîtrisée vers les énergies et matériaux de demain, plus performants, plus économiques, plus propres et durables.

L'IFP est lié à l'État par un contrat d'objectifs dont le dernier, qui couvre la période 2006-2010, a été signé le 13 février 2007.

Sur le plan des programmes de recherche et développement (R&D), ce contrat développe les objectifs stratégiques ci-dessus, qui se traduiront par trois évolutions structurelles majeures sur la période 2006-2010 :

- le développement accéléré des recherches liées aux NTE, avec un doublement des efforts sur la période 2006-2010, et qui pourraient représenter plus de 65 M€ au terme de ce contrat d'objectifs ;
- un rééquilibrage en profondeur des programmes au profit de l'aval et plus particulièrement des transports ;
- l'augmentation de la part des travaux renforçant, par l'innovation, la compétitivité des filières industrielles existantes dans les domaines des hydrocarbures et de l'automobile (para pétrolier, constructeurs, équipementiers, etc.).

Dans le cadre d'une partie de l'exercice de la tutelle et des responsabilités du conseil d'administration de l'IFP, plus d'une vingtaine d'indicateurs de performances ont été élaborés, permettant le pilotage de ce contrat.

Les cinq priorités stratégiques prévues par le contrat d'objectifs sont les suivantes :

- repousser les limites du possible dans l'exploration et la production du pétrole et du gaz

Renouveler les réserves et accroître la production des hydrocarbures en rendant accessibles les pétroles "à haut contenu technologique" dont seul le développement permettra de repousser le pic de production et satisfaire les besoins énergétiques, jusqu'à l'arrivée à maturité des NTE.

- transformer le maximum de matière première en énergie du transport

Concevoir et développer de nouveaux procédés de raffinage et de pétrochimie propres et à haute efficacité permettant de tirer le maximum de carburants et de bases pétrochimiques à partir de chaque baril produit.

- développer des véhicules propres et économes en carburant

Réduire la consommation et les émissions des véhicules en innovant sur le couple moteur/carburant conventionnel, concevoir des motorisations alternatives dédiées à des carburants peu carbonés (gaz naturel, hydrogène, etc.) ou aux biocarburants, et développer des véhicules hybrides thermiques/électriques.

- diversifier les sources de carburants

Diversifier les sources d'énergie afin de desserrer la dépendance quasi exclusive des transports à l'égard du pétrole, en sollicitant d'autres sources d'énergie (gaz naturel, charbon, biomasse) pour la production de carburants liquides et, à plus long terme, d'hydrogène, tout en luttant contre la pollution globale avec le développement de filières au bilan CO₂ plus favorable.

- capter et stocker le CO₂ pour lutter contre l'effet de serre

Maîtriser les émissions de CO₂ en développant des technologies de captage et de stockage du CO₂ qui permettront la production d'énergie propre pour l'industrie à partir de combustibles fossiles.

Le positionnement stratégique de l'IFP s'inscrit ainsi pleinement dans la loi de programme (n° 2005-781) du 13 juillet 2005, qui fixe les grandes orientations de la politique énergétique française en mettant particulièrement l'accent sur les recherches visant à sécuriser les approvisionnements (exploration-production), améliorer l'efficacité énergétique (raffinage-pétrochimie, moteurs-carburants dont véhicules hybrides) et développer les NTE (bioénergies, production d'hydrogène, captage et stockage du CO₂, etc.).

Par ailleurs, partie intégrante de l'IFP, l'École du pétrole et des moteurs propose, en réponse aux besoins des industriels, des formations complémentaires de 3^{ème} cycle à de jeunes ingénieurs. La qualité de ses enseignements, l'importance et la diversité de ses partenariats universitaires et industriels en font un acteur international de premier plan. Chaque année, elle délivre plus de 500 diplômes à des étudiants issus du monde entier et les prépare à relever le défi des énergies du futur.

Enfin, l'IFP favorise le passage de l'invention à l'innovation, du brevet au produit, de la recherche à l'industrie. Depuis sa création, l'IFP est ainsi un acteur majeur du développement industriel, avec plus de 12 000 brevets.

Dès l'origine, l'IFP s'est engagé dans la voie de la valorisation industrielle des résultats de ses recherches, en soutenant la création d'une trentaine d'entreprises devenues fortement créatrices d'emplois et exportatrices. Au cœur de la politique de transfert des innovations vers le marché, ces entreprises opèrent dans l'ensemble des domaines de recherche couverts par l'IFP : aussi bien dans la recherche pétrolière, le conseil et l'ingénierie, en passant par la fourniture de produits, d'équipements et de services, que dans les NTE.

L'IFP est propriétaire d'un grand nombre de brevets et en dépose plus d'une centaine par an en France depuis plus de dix ans. Si l'on comptabilise les extensions à l'étranger (protection industrielle des innovations), ce sont plus de 769 dépôts qui ont eu lieu en 2005 et 777 en 2006.

L'IFP contribue, avec le CEA et l'ADEME, à l'action 2 « Nouvelles technologies de l'énergie ». (Voir présentation de l'action 2 dans les parties relatives aux opérateurs CEA et ADEME). En 2007, il perçoit pour cette action 36 M€ sur un total de 72 M€ (hors réserve légale). Pour 2008, il est demandé 42,5 M€.

L'IFP met en œuvre l'action 3 « Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves », à côté du Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG), qui vise à octroyer une aide remboursable à la recherche dans le secteur parapétrolier. En 2007, il perçoit pour cette action 137 M€ sur un total de 157 M€ (hors réserve légale). Pour 2008, il est demandé 138,33 M€.

L'action 3 poursuit trois finalités :

- Aider à maintenir le niveau actuel d'approvisionnement de l'économie en hydrocarbures au coût le plus faible possible, malgré la diminution de la ressource naturelle ;
- Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Contribuer au développement des filières pétrolières et parapétrolières nationales.

L'IFP contribue aux objectifs 2 et 4, qui visent respectivement à « favoriser l'essor des NTE » et « assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie », et met en œuvre l'objectif 3 d'accroissement de la compétitivité et de réduction de l'impact environnemental du raffinage, de la pétrochimie et des moteurs, et de soutien au renouvellement et à la diversification des ressources pétrolières et gazières.

Sa performance sur ces trois objectifs est mesurée par :

- 2 indicateurs d'impact (communs avec le CEA pour le premier et, pour le second avec le CEA et l'ADEME) : « Nombre de brevets dans le domaine des NTE faisant l'objet de licences transférées à l'industrie rapporté au nombre de brevets déposés » et « Mesure de l'incitation à la recherche industrielle sur les NTE et l'URE » par l'effet de levier des financements publics sur la recherche industrielle en matière de NTE et d'URE (objectif 2) ;
- 1 indicateur d'impact via le taux de participation des industriels au financement des projets de recherche sur l'objectif 3 ;
- 2 indicateurs d'efficacité sur l'objectif 4 mesurant la valorisation des programmes de recherche « produit des redevances et licences sur brevets / charges directes » et l'efficacité de la gestion des brevets « montant des redevances et licences sur brevets : dépenses de propriété intellectuelle ».

Partie « JPE » : Voir JPE du programme.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Nouvelles technologies de l'énergie	16 747	16 747	37 851	37 851	42 500	42 500
Subventions pour charges de service public	16 747	16 747	37 851	37 851	42 500	42 500
Action n° 03 : Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	150 724	150 724	138 620	138 620	138 330	138 330
Subventions pour charges de service public	150 724	150 724	138 620	138 620	138 330	138 330
Totaux	167 471	167 471	176 471	176 471	180 830	180 830

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
173 240	11 000	0	120 567	304 807

Subventions de l'Etat : LFI 2007 diminuée de la réserve légale (art 51 de la LOLF).

Autres subventions et dotations : Union Européenne : 2,4 M€ ; RTPG : 1,5 M€ ; ANR : 4,4 M€ ; Ademe (hors ANR) : 2,0 M€ ; Divers : 0,7 M€.

Ressources propres : Prestations et recherches collaboratives : 39,1 M€ ; Redevances : 34,2 M€ ; Dividendes : 31,5 M€ ; Production immobilisée (investissements réalisés par l'IFP pour lui-même) : 15,8 M€.

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel (3)	Fonctionnement	Investissement	Total
Destination 1 : recherche sur exploration, production, raffinage et pétrochimie	128 200	29 900	0	158 100
Destination 2 : recherche sur moteurs et procédés de combustion	39 200	10 800	0	50 000
Destination 3 : Recherche Exploratoire, y compris Thèses et Post-Doctorats	31 700	1 500	0	33 200
Destination 4 : formations (école nationale supérieure du pétrole et des moteurs ENSPM)	12 500	5 000	0	17 500
Autres dépenses	20 600	21 300	36 900	81 600
<i>Dont Amortissements & Provisions</i>	- 27 600			- 30 400
Total	204 600	68 500	36 900	310 000

(3) les dépenses de personnel sont valorisées au coût complet (incluant une part de dépenses de fonctionnement et de charges d'amortissement).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	2042 ETPT	2034 ETPT	2031 ETPT
<i>dont titulaires</i>			
<i>dont contractuels</i>	2 042	2 034	2 031
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	0	0	0
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le ou les programmes de rattachement)</i>			
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>			

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

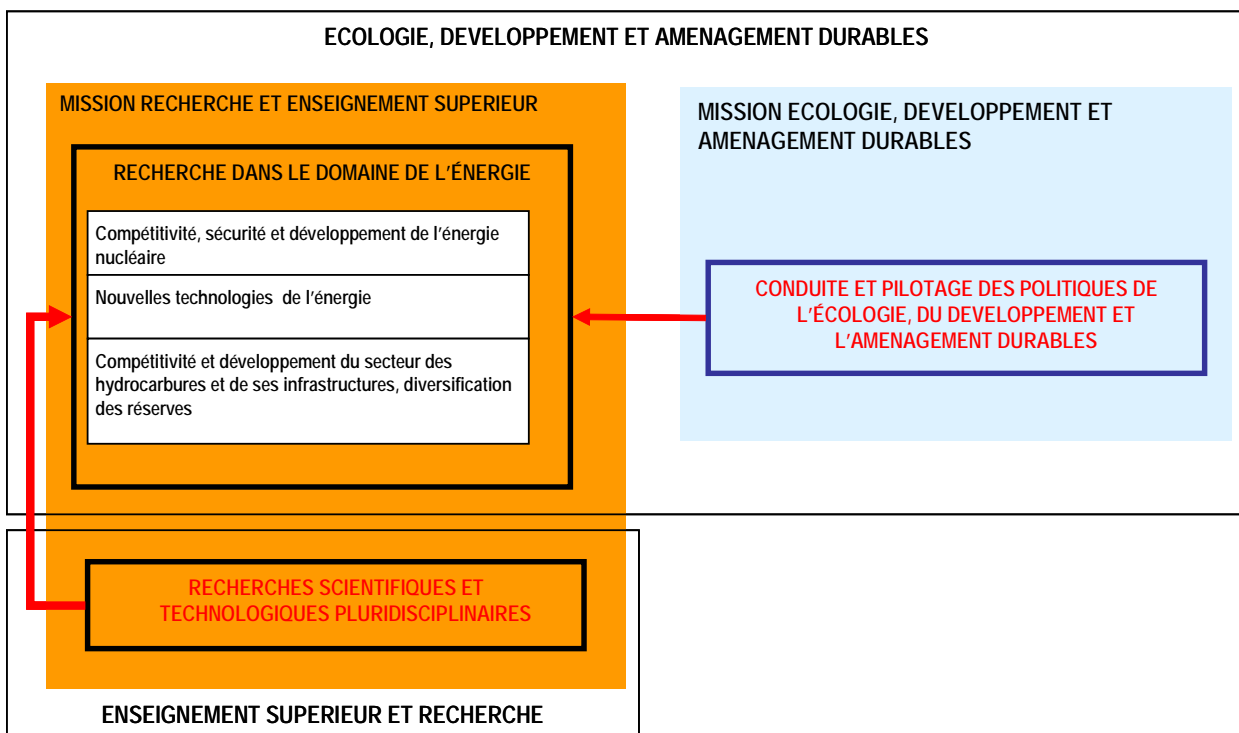
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2008 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2007 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	442 600 000		+39 621 736	+482 221 736	+437 943 136
Nouvelles technologies de l'énergie	81 472 949		+7 683 719	+89 156 668	+76 420 160
Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	147 413 016		+13 518 382	+160 931 398	+147 764 222
Totaux	671 485 965		+60 823 837	732 309 802	662 127 518

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-60 823 837
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-59 440 920
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (Mission « Écologie, développement et aménagement durables »)	-1 382 917

OBSERVATIONS

FONCTIONS DE SOUTIEN MINISTÉRIELLES ET MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS

Interactions avec le programme « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables » et modalités de ventilation des crédits**Les crédits de personnel**

Les personnels d'administration centrale travaillant pour le programme « recherche dans le domaine de l'énergie » figurent dans le programme conduite et pilotage des politiques de l'écologie et du développement durables (CPPEDAD). Ces personnels ont été identifiés dans l'action miroir « Personnels œuvrant pour les politiques des programmes énergie et matières premières et recherche dans le domaine de l'énergie » de ce programme et représenteront, en 2008, 12,94 ETP et 1 057 287 EUR de masse salariale. Le responsable du programme « recherche dans le domaine de l'énergie » effectuera la répartition de ces moyens entre les différents services centraux qui concourent à sa politique, dans le cadre de son dialogue de gestion. Une application ministérielle spécifique a été développée et déployée, afin de suivre et de rendre compte précisément des moyens effectivement consacrés par les services au programme « recherche dans le domaine de l'énergie ».

La répartition des crédits de personnel correspondants a été calculée de la manière suivante :

1 – répartition des ETP soit sur le fondement d'une enquête auprès des services de la DGEMP (répartition nominative des ETP travaillant directement sur les actions des programmes auxquels collabore la direction) soit au prorata des ETP déjà répartis pour les agents à compétence transversale sur l'ensemble de la direction (encadrement et fonctions de soutien).

2- valorisation des ETP nominatifs ainsi répartis sur chaque action sur la base des masses salariales réelles.

La proportion de masse salariale de la DGEMP sur chaque action du programme constitue la clé de répartition, soit :

- 1,78% sur l'action « compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire »
- 2,17% sur l'action « nouvelles technologies de l'énergie » ;
- 1,94% sur l'action « compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves ».

Les autres crédits

L'action « Stratégie, expertise et gouvernance en matière de développement durable » du programme « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables » regroupent les crédits relatifs à la définition stratégique des politiques du ministère, aux actions de modernisation, au pilotage du réseau scientifique et technique, à l'inspection des services et à l'information et la communication ainsi qu'à la gestion financière et budgétaire des programmes dont le MEDAD a la charge. Ils sont répartis entre les programmes et au sein de ces derniers, entre les actions, au prorata des masses budgétaires soit pour le présent programme :

- 66% sur l'action « compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire »;
- 12% sur l'action « nouvelles technologies de l'énergie »;
- 22% sur l'action « compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves ».

Les crédits des actions « politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement », « politique et gestion des systèmes d'information et des réseaux informatiques » et « politique des ressources humaines et formation » du programme « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables » sont ventilés dans les différents programmes de politique au prorata de leurs ETP.

Ainsi, pour chacune de ces actions, le montant des crédits lié au fonctionnement de la DGEMP est déversé sur chacune des 3 actions comme suit :

- 1,94% sur l'action « compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire »;
- 1,72% sur l'action « nouvelles technologies de l'énergie »;
- 2,34% sur l'action « compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves ».

Interactions avec le programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et modalités de rapprochement et de ventilation des crédits.

En application de recommandations du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP), sont déversés sur le programme les crédits de fonctionnement et d'intervention de l'agence nationale de la recherche, inscrits sur le programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », au prorata des montants de crédits demandés alloués en LFI 2007. Le montant déversé sur le programme « recherche dans le domaine de l'énergie » est ensuite réparti entre ses trois actions au prorata des montants de crédits demandés en PLF 2008, soit :

- 66% pour l'action « compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire » ;
- 12% pour l'action « nouvelles technologies de l'énergie » ;
- 22% pour l'action « compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves ».

COMMENTAIRE DE RESULTAT DE L'ANALYSE DES COÛTS

L'impact du déversement sur le programme « recherche dans le domaine de l'énergie », de l'ordre de 9%, est dû pour 98% à l'imputation des crédits de l'ANR.

L'écart de 70 M€ entre le PLF 2008 après ventilation et la LFI 2007 après ventilation s'explique :

- pour 58 M€ par l'extension du périmètre de déversement du programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Le PLF 2008 tient compte en effet des crédits d'intervention de l'ANR alors que, jusqu'à la LFI 2007, n'étaient déversés que les crédits de fonctionnement. Ainsi sont déversés 59 M€ alors qu'en LFI 2007 n'avaient été déversés que 1 M€ ;
- pour 12 M€ par l'évolution des crédits entre la LFI 2007 et le PLF 2008.

PROGRAMME 192

RECHERCHE INDUSTRIELLE

MINISTRE CONCERNÉ : CHRISTINE LAGARDE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Présentation stratégique du projet annuel de performances	470
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	472
Présentation du programme et des actions	479
Objectifs et indicateurs de performance	486
Justification au premier euro	492
Opérateurs	500
Analyse des coûts du programme et des actions	506

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Luc ROUSSEAU

Directeur général des entreprises

Responsable du programme n° 192 : Recherche industrielle

Dans un contexte de concurrence internationale renforcée, le soutien public à la recherche et au développement constitue, aux côtés des instruments de régulation des marchés et de la politique fiscale, le principal instrument de politique industrielle.

Le programme « recherche industrielle » s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne qui vise à porter l'effort de recherche dans l'Union européenne à 3 % du PIB à l'horizon 2010, en mettant en œuvre des incitations pour conduire les entreprises à développer leur investissement immatériel et à s'appuyer davantage sur la recherche publique. En effet, les faiblesses de la France en matière de R&D ont été clairement identifiées, les efforts doivent avant tout porter sur le développement de la R&D privée avec un objectif de plus de 2 % du PIB, soit près d'un doublement par rapport aux résultats de 2004.

Les actions conduites dans le cadre du programme « recherche industrielle » visent à renforcer la compétitivité de notre industrie par la recherche, l'innovation et les transferts de technologie, selon trois axes :

- 1 - Le soutien aux pôles de compétitivité et aux projets de R&D industrielle (Fonds de Compétitivité des Entreprises). En complément des « clusters » EUREKA qui permettent de développer des coopérations technologiques en Europe, les pôles de compétitivité associent, sur une zone donnée, entreprises, centres de formation et unités de recherche, engagés dans une démarche partenariale dont le but est de dégager des synergies autour de projets communs et innovants et d'atteindre la masse critique suffisante pour acquérir une visibilité internationale et des positions clés sur les marchés concernés. Ils visent à développer et promouvoir un environnement favorable au développement des entreprises et de l'emploi ainsi qu'à l'attractivité du territoire. En s'appuyant sur le réseau des DRIRE, la Direction Générale des Entreprises (DGE), conjointement avec la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), est en charge de l'animation et du soutien des 71 pôles de compétitivité, dont 7 mondiaux et 10 à vocation mondiale (66 labellisés en 2005 auxquels se sont ajoutés 5 nouveaux pôles labellisés en juillet 2007). Depuis la mise en place du fonds unique interministériel d'appui aux projets de R&D des pôles, la DGE coordonne la procédure interministérielle de sélection des projets éligibles à ce fonds et assure l'instruction et la gestion des projets sélectionnés. La politique actuelle, définie pour 3 ans (2006/2008), fera l'objet, début 2008, d'une évaluation générale, impliquant une appréciation du stade de développement de chaque pôle et des premiers résultats obtenus, notamment en matière de R&D ;
- 2 - Le soutien à l'innovation, au développement des PME innovantes et à la diffusion de l'innovation, en veillant, notamment au travers du rapprochement entre l'Agence de l'Innovation Industrielle et le groupe OSEO, à ce que les entreprises, petites, moyennes et de taille intermédiaire, bénéficient des moyens spécifiquement adaptés à leurs besoins et à leur croissance. Le créneau des entreprises intermédiaires est celui où la France apparaît la moins performante dans les comparaisons internationales. En parallèle, les améliorations apportées au dispositif de soutien aux projets des Jeunes Entreprises Innovantes (JEI) permettront également de dynamiser la recherche et l'innovation, et à créer des emplois ;
- 3 - Les écoles des mines et des télécommunications, écoles de formations d'ingénieurs et de chercheurs, dont la contribution au développement économique et à l'amélioration des performances des entreprises est renforcée par la recherche et la mise au point de partenariats avec les entreprises sur les technologies de pointe les plus porteuses d'avenir, notamment dans les pôles de compétitivité.

Les objectifs de performance de ce programme sont au nombre de 5, cohérents avec les finalités et stratégies du programme :

- 1 - Contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises par le développement de pôles de compétitivité ;
- 2 - Optimiser la valorisation de la recherche technologique de base (via l'action des écoles, vis à vis des entreprises) ;
- 3 - Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes ;
- 4 - Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation ;
- 5 - Renforcer l'efficacité des aides à la recherche, au développement et à l'innovation de l'État au travers de leur ciblage.

Ils permettent d'initier une première évaluation de l'impact de la politique de développement des pôles de compétitivité (objectif 1), tout en donnant un éclairage fort sur les mesures de l'efficacité (objectifs 4 et 5) des différents outils d'intervention. Les objectifs 2 et 3 complètent cette approche sur les relations entre les écoles et les entreprises ainsi que sur le développement des entreprises technologiques innovantes.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises par le développement des pôles de compétitivité

- INDICATEUR 1.1 : Progression de la dépense de R&D d'entreprises aidées par le Fonds Unique interministériel (FCE) dans le cadre des pôles de compétitivité, entre l'année n-4 et n-1, rapportée au montant des aides versées en année n-4

■ OBJECTIF 2 : Optimiser la valorisation de la recherche technologique de base

- INDICATEUR 2.1 : Produit des redevances sur brevets rapporté aux dépenses de propriété intellectuelle pour les écoles du programme
- INDICATEUR 2.2 : Part des montants des contrats de recherche sur les ressources des écoles
- INDICATEUR 2.3 : Part des docteurs formés par les écoles du programme, employés dans une entreprise ou un établissement industriel dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme
- INDICATEUR 2.4 : Bibliométrie des écoles

■ OBJECTIF 3 : Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes

- INDICATEUR 3.1 : Ecart du taux de croissance sur 3 ans du CA des entreprises aidées par OSEO innovation rapporté à celui des entreprises similaires
- INDICATEUR 3.2 : Ecart entre le taux de survie à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles, et le taux moyen de survie des entreprises nouvelles
- INDICATEUR 3.3 : Incidence du dispositif d'aide aux projets des jeunes entreprises innovantes (JEI) sur l'accroissement de la recherche et développement privés

■ OBJECTIF 4 : Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation

- INDICATEUR 4.1 : Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par OSEO innovation en année n-7
- INDICATEUR 4.2 : Part des aides donnant lieu à un retour, au sein de l'enveloppe des aides attribuées par OSEO innovation
- INDICATEUR 4.3 : Progression de la dépense de R&D d'entreprises aidées par l'All, entre la dernière année précédant le versement de la première aide et la première année de remboursement de cette aide

■ OBJECTIF 5 : Renforcer l'efficacité des aides de l'Etat au travers de leur ciblage

- INDICATEUR 5.1 : Effet de levier moyen des aides du Fonds de compétitivité des entreprises
- INDICATEUR 5.2 : Proportion des aides de l'Agence nationale de la recherche attribuées aux entreprises
- INDICATEUR 5.3 : Effet de levier moyen des aides de l'Agence de l'innovation industrielle

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	Recherche publique sur les technologies de base	85 418 950		85 418 950	
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique	51 490 000	129 150 000	180 640 000	
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique		431 261 232	431 261 232	
Totaux		136 908 950	560 411 232	697 320 182	

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	Recherche publique sur les technologies de base	85 418 950		85 418 950	
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique	51 490 000	129 150 000	180 640 000	
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique		310 411 232	310 411 232	
Totaux		136 908 950	439 561 232	576 470 182	

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	Recherche publique sur les technologies de base	85 418 950		85 418 950	
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique	55 150 000	112 000 000	167 150 000	
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique		391 751 232	391 751 232	
Totaux		140 568 950	503 751 232	644 320 182	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	Recherche publique sur les technologies de base	85 418 950		85 418 950	
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique	55 150 000	112 000 000	167 150 000	
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique		323 901 232	323 901 232	
Totaux		140 568 950	435 901 232	576 470 182	

Recherche industrielle

Programme n° 192 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total y.c. FDC et ADP
01	Recherche publique sur les technologies de base	81 567 669			81 567 669
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique	38 297 500	62 691 133		100 988 633
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique	-36 843 325	174 107 957	8 277 609	145 542 241
Totaux		83 021 844	236 799 090	8 277 609	328 098 543

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total y.c. FDC et ADP
01	Recherche publique sur les technologies de base	81 567 669			81 567 669
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique	38 297 500	112 787 501		151 085 001
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique		284 025 236	8 277 609	292 302 845
Totaux		119 865 169	396 812 737	8 277 609	524 955 515

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	Consommés en 2006	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	83 021 844	140 568 950	136 908 950	119 865 169	140 568 950	136 908 950
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	-36 843 325	4 150 000			4 150 000	
Subventions pour charges de service public	119 865 169	136 418 950	136 908 950	119 865 169	136 418 950	136 908 950
Titre 6. Dépenses d'intervention	236 799 090	503 751 232	560 411 232	396 812 737	435 901 232	439 561 232
Transferts aux entreprises	158 827 397	393 749 520	448 445 924	367 845 331	347 154 520	357 808 424
Transferts aux autres collectivités	77 410 270	110 001 712	111 965 308	28 967 406	88 746 712	81 752 808
Appels en garantie	561 423					
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	8 277 609			8 277 609		
Prêts et avances	8 277 609			8 277 609		
Totaux	328 098 543	644 320 182	697 320 182	524 955 515	576 470 182	576 470 182

PRÉSENTATION DES DÉPENSES FISCALES⁶

Avertissement

Les chiffrages présentés pour 2008 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2008. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2008 est, pour sa part, présenté dans le tome I de l'annexe "Évaluation des Voies et Moyens".

DÉPENSES FISCALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure Informations complémentaires		Chiffrage pour 2006	Chiffrage pour 2007	Chiffrage pour 2008
110218	Réduction d'impôt au titre de la souscription de parts de fonds communs de placement dans l'innovation (Impôt sur le revenu) <i>Réf. CGI: 199 terdecies-0 A-VI - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires: 67.900 - Méthode de chiffrage: Simulation - Niveau de fiabilité du chiffrage: très bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1996 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2006</i>	110	140	140
140124	Exonération des dividendes perçus par l'associé unique d'une société unipersonnelle d'investissement à risque (SUIR) (Impôt sur le revenu) <i>Réf. CGI: 163 quinquies C bis - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2003 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2005</i>	€	€	€
150711	Exonération des plus-values de cession de titres de jeunes entreprises innovantes (Impôt sur le revenu) <i>Réf. CGI: 150-0 A-III-7 - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2006 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2006</i>	-	-	€
160102	Abattement de 30 % sur les produits de cession de licences autres que ceux taxés au taux forfaitaire de 16 % (Impôt sur le revenu) <i>Réf. CGI: 93-2 - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1948 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 1948</i>	nc	nc	nc
160103	Imputation sur le revenu global du déficit provenant des frais de prise de brevet et de maintenance (Impôt sur le revenu) <i>Réf. CGI: 156-I bis - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1979 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 1979</i>	nc	nc	nc
160104	Report d'imposition de la plus-value réalisée lors de l'apport, par un inventeur personne physique, d'un brevet, d'une invention brevetable ou d'un procédé de fabrication industriel à une société chargée de l'exploiter (Impôt sur le revenu) <i>Réf. CGI: 93 quater-I ter - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Mesure de trésorerie - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1996 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 1999</i>	nc	nc	nc

⁶ Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « € » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que le chiffrage de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ». Le cas échéant, les dépenses fiscales sur impôts locaux relatives au programme sont présentées dans un autre tableau. La catégorie de « dépenses fiscales sur impôts locaux » élargit la notion de « dépense fiscale » aux mesures dérogatoires applicables aux impôts directs locaux présentant un impact direct sur les ressources et les charges de l'État (mesures compensées par l'État, et dégrèvements d'impôts directs locaux).

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure		Chiffage pour 2006	Chiffage pour 2007	Chiffage pour 2008
Informations complémentaires				
190207	Taxation réduite des plus-values professionnelles à long terme et de certains produits de la propriété industrielle (Impôt sur le revenu) <i>Réf. CGI: 39 terdecies-1, 39 quindecies-I-1, 63, 93 quater-I, 238 bis G - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires: 20.000 - Méthode de chiffrage: Simulation - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1965 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 1991</i>	600	600	600
200308	Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les entreprises participant à un projet de recherche et de développement et implantées dans une zone de recherche et de développement (Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés) <i>Réf. CGI: 44 undecies - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2004 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2004</i>	ε	50	50
210108	Amortissement dégressif majoré pour les investissements de recherche scientifique et technique acquis ou fabriqués à compter du 1er janvier 2004 (Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés) <i>Réf. CGI: 39 AA quinques - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Mesure de trésorerie - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2003 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2003</i>	10	5	0
230504	Exonération des plus-values de cession : - d'actions ou de parts de sociétés agréées pour la recherche scientifique ou technique ; - de titres de sociétés financières d'innovation conventionnées (Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés) <i>Réf. CGI: 40 sexies (2° et 3° alinéas) - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1960 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 1972</i>	nc	nc	nc
230603	Etalement de l'imposition de certaines subventions afférentes à des dépenses de recherche immobilisées (Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés) <i>Réf. CGI: 236-I bis - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Mesure de trésorerie - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1990 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 1990</i>	nc	nc	nc
230604	Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les jeunes entreprises innovantes existantes au 1er janvier 2004 ou créées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 (Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés) <i>Réf. CGI: 44 sexies A - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires: 1.600 - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Oui - Année de création de la dépense: 2003 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2005</i>	5	5	5
300207	Exonération des sociétés unipersonnelles d'investissement à risque (SUIR) (Impôt sur les sociétés) <i>Réf. CGI: 208 D - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2003 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2005</i>	ε	ε	ε
320124	Réduction d'impôt au titre des versements faits au profit d'établissements, d'organismes sans but lucratif de recherche et de petites et moyennes entreprises innovantes (Impôt sur les sociétés) <i>Réf. CGI: Non codifié par le législateur - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2005 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2005</i>	10	-	-

DÉPENSES FISCALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT CONTRIBUANT AU PROGRAMME SANS QUE CE SOIT LEUR OBJET PRINCIPAL

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure		Chiffage pour 2006	Chiffage pour 2007	Chiffage pour 2008
Informations complémentaires				
320103	Taxation au taux réduit des plus-values à long terme provenant de cession de titres de participation et de certaines parts de FCPR et de SCR, ainsi que, sous certaines conditions, de leurs distributions, et des produits de concession de brevets (Impôt sur les sociétés) <i>Réf. CGI: 39 terdecies-1, 219-I-a à 219-I-a sexies - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires: 8.600 - Méthode de chiffrage: Simulation - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1991 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2006</i>	2600	3200	4000

Recherche industrielle

Programme n° 192 | CRÉDITS DU PROGRAMME

(En millions d'euros)

	Numéro et intitulé de la mesure <i>Informations complémentaires</i>	Chiffage pour 2006	Chiffage pour 2007	Chiffage pour 2008
410114	Exonération des établissements d'enseignement supérieurs visés au livre VII du code de l'éducation qui organisent des formations conduisant à la délivrance au nom de l'Etat d'un diplôme sanctionnant cinq années d'étude après le baccalauréat (Taxe sur les salaires) <i>Réf. CGI: 231-1 - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires: 500 - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2006 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2006</i>	-	-	1

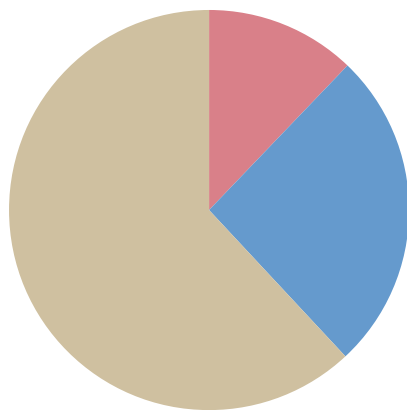
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherche publique sur les technologies de base	85 418 950	85 418 950
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique	180 640 000	180 640 000
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique	431 261 232	310 411 232
Totaux		697 320 182	576 470 182

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2008

- Action n°01 (12,25%)
- Action n°02 (25,90%)



- Action n°03 (61,85%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme tend à accroître la compétitivité de notre industrie et donc l'emploi par le développement de la recherche, de l'innovation et des transferts de technologies. La recherche industrielle a pour finalité l'émergence de nouveaux produits ou services qui développent l'économie et impactent notre environnement et nos conditions de vie. Soutenir l'innovation et le transfert de technologies permet de préparer l'avenir de notre économie en aidant les entreprises à anticiper et assimiler plus rapidement de nouveaux savoirs dans un monde en changement où la concurrence est mondiale. Le développement de la recherche technologique des entreprises constitue la priorité principale de la stratégie européenne de Lisbonne.

Environnement dans lequel s'inscrit le programme

La France est en tête des pays de l'OCDE pour l'effort public de recherche avec 1 % du PIB. Mais l'effort privé de recherche (1,2 % du PIB) accuse du retard par rapport à de nombreux autres pays. La recherche publique a aujourd'hui un effet d'entraînement insuffisant sur le développement de la recherche dans le secteur privé. L'objectif du Conseil Européen de Lisbonne vise à porter l'effort de recherche dans l'Union à 3 % du PIB en 2010 dont 2/3 financé par les entreprises. Le transfert, la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche stratégique, de la recherche et développement (R&D) et de l'innovation doivent être encouragés au moyen des outils présentant les effets de leviers les plus importants.

Ce programme est complémentaire au programme « Développement des entreprises, des services et de l'activité touristique » de la mission « Développement et régulation économiques », qui intervient sur les autres aspects du développement des entreprises (reconversion, commerce...).

Acteurs et pilotage du programme

Ce programme est placé sous la responsabilité du Directeur général des entreprises (DGE) au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi.

Il est mis en œuvre par les services de la DGE et par des opérateurs relayant l'État : écoles des mines, groupe des écoles des télécommunications (GET), OSEO Innovation et Agence de l'innovation industrielle (All). Ces deux derniers opérateurs feront l'objet d'un rapprochement en 2008.

Son accomplissement passe par :

- le déploiement des pôles de compétitivité, instrument de dynamisation des territoires et de synergie locale entre acteurs d'un même secteur. La politique des pôles de compétitivité vise à mobiliser en réseau les acteurs économiques et académiques, dans un espace géographique donné, autour de stratégies de développement et de projets communs à fort contenu innovant et à haute valeur ajoutée ;
- le soutien aux projets coopératifs (recherche publique et industrielle) d'émergence ou de développement de nouvelles technologies, le soutien à l'innovation associant des partenaires français et européens, au travers des « clusters » Eureka ;
- l'accompagnement du transfert et de l'appropriation de technologies et de services innovants par les entreprises, notamment les PME ;
- l'accès au financement pour les PME et les jeunes entreprises technologiques y compris le renforcement en fonds propres, le développement du capital risque et la création d'entreprises innovantes (incubateurs, fonds d'amorçage...) ;
- des allègements fiscaux et sociaux favorables à l'innovation : crédit d'impôt recherche (relevant du programme n°172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »), statut fiscal des jeunes entreprises innovantes, des fonds d'investissement, orientation de l'épargne privée vers l'innovation ;
- plus généralement, des relations suivies avec les entreprises industrielles (de toutes tailles) et des centres de recherche (privés et publics), des actions ciblées sur l'environnement réglementaire national, communautaire et international des entreprises et en faveur de l'attractivité du territoire.

Le programme comprend un seul BOP placé sous la responsabilité du DGE.

Présentation de la structuration du programme en actions

Le programme se décline selon trois actions correspondant aux différentes phases de la recherche, qui œuvrent en synergie :

- Recherche publique sur les technologies de base (écoles des mines, GET) ;
- Soutien et diffusion de l'innovation technologique (All, OSEO Innovation, JEI, CAP'TRONIC) ;
- Soutien à la recherche industrielle stratégique (Fonds de Compétitivité des Entreprises).

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherche publique sur les technologies de base
- ACTION n° 02 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique
- ACTION n° 03 : Soutien de la recherche industrielle stratégique

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Recherche publique sur les technologies de base

12,2 %



Finalités spécifiques de l'action

La finalité de cette action est de permettre un déploiement optimal de la recherche publique et partenariale des écoles rattachées à ce programme sur les technologies de base.

Cette recherche technologique, mobilisée au profit du développement industriel, se différencie de la problématique de production de connaissances académiques. Elle s'appuie sur des perspectives de partenariat étroit avec les industriels et ses résultats sont résolument orientés vers la valorisation industrielle. C'est cette dynamique qui permet de passer des concepts de la recherche publique à la formulation des brevets, puis à des prototypes et *in fine* à de nouveaux produits ou services.

Mise en œuvre de l'action

Cette recherche technologique est conduite dans les laboratoires des établissements publics ayant noué des liens étroits avec les industriels tels ceux du groupe des écoles des télécommunications (GET) et des écoles des Mines. Les plates-formes de recherche technologique permettent d'alimenter et de concilier deux horizons de temps fortement différents : le temps de maturation et de validation des concepts de base (3 à 8 ans) et le temps du développement et de la valorisation industriels (1 à 3 ans). Cette action permet de financer, de façon la plus régulière et continue possible, des projets et des réalisations construits sur des échelles de temps variables.

La présente action vise à affecter aux opérateurs (écoles des mines et Groupe des écoles des télécommunications) les moyens nécessaires pour leur permettre, par une gestion optimale, de mettre en œuvre une recherche publique et partenariale sur des technologies-clefs. Cette action est complémentaire à l'action « Offre de formation pour les entreprises » du programme « Développement des entreprises, des services et de l'activité touristique ».

Description des bénéficiaires de l'action et modalités d'action

Les écoles des mines développent des actions de recherche dans 11 domaines scientifiques (génie industriel, mécanique et métrologie, génie des procédés, management des risques et qualité, génie des matériaux...).

Le groupe des écoles des télécommunications concourt à la recherche dans trois domaines (systèmes de communications, systèmes de traitement, élaboration de contenus -logiciels ou progiciels- et de nouveaux usages ou services de la société de l'information).

Les écoles développent, en plus des formations classiques conduisant aux diplômes nationaux d'ingénieurs, des formations au diplôme national de « master », des formations spécialisées (Bac +6) sanctionnées par la délivrance de « Mastères » (agréés par la conférence des grandes écoles) ainsi que des formations doctorales réputées.

Elles participent au développement économique et territorial, à la création d'activités, à l'innovation et au transfert technologique. Elles contribuent aussi directement à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notamment des petites et moyennes industries avec lesquelles de nombreux partenariats sont noués. Elles développent des actions de création d'entreprises ou d'activités en contribuant à mettre en place des incubateurs et des pépinières d'entreprises en liaison avec les collectivités locales, les universités et d'autres grandes écoles. L'ensemble de ces établissements mène une politique soutenue en matière d'ouverture et de partenariat à l'international.

Par rapport aux institutions plus académiques, ces acteurs publics se caractérisent par des contrats très nombreux avec le monde industriel et des placements de leurs chercheurs dans les entreprises où ils développent des carrières scientifiques et technologiques au bénéfice de notre compétitivité.

ACTION n° 02

Soutien et diffusion de l'innovation technologique

25,9 %



Finalités spécifiques de l'action

Cette action vise à agir sur le développement de la compétitivité de notre industrie en soutenant et diffusant l'innovation technologique auprès des entreprises industrielles et de services à l'industrie installées en France, et plus particulièrement auprès des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire.

Mise en œuvre de l'action

Cette action mobilise les services de l'État (notamment DGE et Drire au plan local), ses opérateurs (Agence de l'innovation industrielle, OSEO Innovation, Groupe des écoles des télécommunications, écoles des mines...) et ses partenaires (centres régionaux d'innovation et de transfert de technologies-CRITT, centres techniques industriels-CTI...). Elle prend en compte :

- 1 - le développement de projets d'innovation technologique et industrielle par les PME (OSEO Innovation) ou de taille intermédiaire (Agence de l'innovation industrielle) et la stimulation de leur croissance ;
- 2 - les difficultés de certains secteurs économiques dont les acteurs ne maîtrisent pas suffisamment les technologies développées et utilisées par ailleurs du fait, par exemple, de leur taille ou de la faiblesse de leur veille technologique ;
- 3 - la nécessité d'accompagner, par du financement ou du conseil, les entreprises dans l'incorporation de nouvelles technologies ou la réalisation de sauts technologiques stratégiques dont elles ne peuvent pas assumer seules le coût ou la technicité de l'appropriation.

Description des bénéficiaires de l'action

La volonté du gouvernement d'agir en faveur de l'innovation technologique et industrielle, facteur de croissance, s'est notamment concrétisée par les plans innovation dont une des principales mesure fut la création du dispositif de soutien aux projets de jeunes entreprises innovantes, la création de l'Agence de l'innovation industrielle (AII) et le doublement des moyens d'intervention d'OSEO Innovation entre 2005 et 2007. L'AII et le groupe OSEO sont désormais rapprochés afin de recentrer l'action publique en faveur de la recherche et du développement vers les entreprises de taille intermédiaire.

Du fait de leur réactivité et de leur capacité de progression, les PME constituent une catégorie d'acteurs spécifiques, moteurs de l'innovation industrielle globale. Toutefois, leur taille réduite et leur plus grande exposition au risque constituent des faiblesses qui limitent fortement leur accès aux financements privés classiques et donc leur développement. Ces limites peuvent être compensées par des interventions appropriées de l'État.

Modalités d'action

Lorsque la perspective de nouveaux produits, services, technologies ou méthodes de production apparaît, il est important que les PME porteuses de projets innovants puissent les développer jusqu'à la phase de commercialisation et que d'autres PME s'approprient les innovations afin d'accroître leur propre efficacité. Le développement, le transfert et la diffusion des technologies et services innovants représentent ainsi un enjeu très important pour l'ensemble de l'économie en constituant un débouché pour les entreprises qui produisent ces innovations et une condition de rentabilité sur le long terme pour les autres. En la matière, le soutien financier accordé par OSEO Innovation aux projets d'innovation des PME constitue une des modalités d'intervention essentielles de cette action.

L'Agence de l'innovation industrielle (AII) a été créée en 2005, avec pour mission de soutenir des projets de R&D de taille importante, apportant des ruptures technologiques et visant des produits ou services déterminés. Dans un souci de rationalisation et de simplification des dispositifs d'aides mis à disposition des entreprises, l'AII sera rapprochée du groupe OSEO. La nouvelle structure ainsi créée sera en mesure d'offrir aux petites et moyennes entreprises un continuum d'aides à la R&D.

Complémentaire, le dispositif d'aide aux projets de jeunes entreprises innovantes (JEI) a été mis en place en janvier 2004. Ce dispositif réservé aux PME, dont le coût pour la sécurité sociale est compensé par l'État permet, sous conditions, à de jeunes entreprises indépendantes qui consacrent au moins 15 % de leurs charges annuelles à des projets de R&D de bénéficier d'allègements fiscaux et d'exonérations de cotisations sociales patronales, pour les personnels participants aux projets de recherche de l'entreprise.

Afin d'aider les entreprises à appréhender les technologies critiques qu'elles devraient développer et maîtriser en interne, l'étude « technologies clés 2010 » a été diffusée en 2006. Cette étude, régulièrement mise à jour, est un outil d'aide à la décision pour les PME, via les acteurs territoriaux du développement et les relais des entreprises.

Enfin, relevant du programme n°172 « Orientation et pilotage de la recherche », le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) vient diminuer l'impôt sur les sociétés des entreprises qui réalisent des dépenses de R&D. Cet instrument se caractérise par son caractère transversal à tous les secteurs d'activité. Sa profonde rénovation en 2008 en accroît notablement son caractère incitatif.

ACTION n° 03**61,8 %****Soutien de la recherche industrielle stratégique**

Finalités spécifiques de l'action

Cette action correspond à la mise en œuvre d'une politique volontariste destinée à soutenir les secteurs-clés de la croissance et de l'emploi d'aujourd'hui et de demain. Elle vise à focaliser le soutien public sur les secteurs qui présentent un caractère stratégique en termes technologiques et industriels.

Elle permet également d'accroître le positionnement d'entreprises françaises comme leaders technologiques européens, voire mondiaux, et l'attractivité de la France tout en concourant à faciliter l'accès des laboratoires ou des entreprises installées en France à des programmes de recherche ou de financements nationaux ou communautaires.

Mise en œuvre de l'action

Le soutien à la recherche se concentre sur le dépassement de véritables verrous technologiques nécessitant une masse critique de R&D non accessible à un seul acteur.

Cette action s'articule et se structure autour des principes suivants :

- très forte sélectivité et effet de levier maximal. Les secteurs, objets du soutien, sont sélectionnés essentiellement sur la base de trois critères impératifs : importance des effets d'entraînement sur l'économie nationale, rapidité de l'évolution technologique et positionnement privilégié vis-à-vis de la concurrence des pays à faibles niveaux de coûts, de technologies ou d'intensité en capital ;

- projets coopératifs amont associant notamment de grands groupes industriels (mêmes concurrents, réalisant actuellement près de 80 % de l'effort de R&D), des PME et des laboratoires publics et leur permettant de coopérer sur des projets pré-compétitifs. Ils démultiplient ainsi les économies d'échelle ainsi que les transferts technologiques. Cette logique coopérative permet de développer les synergies entre l'industrie et les laboratoires publics et renforce la mobilisation de ces derniers au profit de l'industrie nationale. Les travaux apportent également une contribution très importante à l'établissement des standards au niveau mondial. Enfin, la mobilisation des collectivités locales autour de ces projets est fortement recherchée ;

- optimisation de l'emploi des fonds publics. La focalisation très poussée des actions de soutien contribue à une optimisation maximale des ressources publiques et évite les risques de dilution.

La DGE, forte des expertises qu'elle rassemble dans les domaines des stratégies industrielles et des enjeux technologiques, assure le pilotage du FCE (Fonds de compétitivité des entreprises) et contrôle l'efficacité et la pertinence des choix opérés. Elle a par ailleurs un rôle clef dans la mise en œuvre et le déploiement des pôles de compétitivité :

- elle assure, aux côtés de la DIACT, le secrétariat du groupe interministériel (GTI) qui a préparé l'appel à projets qui a conduit à la sélection de 71 pôles de compétitivité, dont 17 mondiaux ou à vocation mondiale ;

- elle gère, au sein du FCE, support du Fonds unique interministériel des pôles de compétitivité (créé par le CIACT de mars 2006), l'ensemble des financements apportés par l'État aux projets de R&D des pôles sélectionnés à partir d'appels à projets interministériels.

Description des bénéficiaires de l'action

Sans exclure d'autres secteurs, le soutien à la recherche industrielle vise aujourd'hui prioritairement trois domaines :

- les technologies de l'information et de la communication (composants électroniques et nanotechnologies, logiciels, télécommunications, société de l'information et multimédia) ;

- les biotechnologies et la santé ;

- la prise en compte des thématiques de l'environnement et du développement durables (écotechnologies, aéronautique, transports terrestres, matériaux y compris nanomatériaux et procédés ...).

Les projets de R&D des pôles de compétitivité, qui rassemblent des entreprises de toutes tailles, des unités de recherche et des centres de formations, sont financés, à partir du fonds unique, après un processus de sélection rigoureux, par appels à projets. Les critères de sélection des premiers appels à projets interministériels ont porté sur :

- les retombées en termes de création de valeur, d'activité économique et d'emplois ;
- le contenu technologique innovant et la nature stratégique du projet pour les entreprises ;
- les perspectives commerciales et le positionnement sur les marchés visés ;
- la cohérence des projets avec la stratégie du pôle.

Modalités d'action

L'instrument privilégié de l'action est le Fonds de Compétitivité des Entreprises (FCE), élargi depuis mars 2006 en tant que fonds unique interministériel pour les projets de R&D des pôles de compétitivité. Le FCE intervient sous forme de subventions et présente un effet levier significatif (à comparer au taux de 50 % dans le cas du programme cadre de recherche et développement européen – PCRD). Son taux d'intervention s'élève en général à 30 % et à 45 % pour les PME situées dans la zone de R&D des pôles.

Le déploiement du FCE s'effectue dans le cadre de trois outils structurés :

- le soutien aux pôles de compétitivité permettant la mise en synergie, sur la base de programmes de R&D coopératifs ambitieux, d'un tissu d'entreprises, de capacités de recherche et de formation, dans une vision stratégique partagée du développement d'un territoire et d'un secteur d'activité dominant ;
- les « clusters » EUREKA concentrant l'essentiel des financements du programme intergouvernemental européen EUREKA sur les grands domaines stratégiques et mettant en réseau les entreprises les plus performantes afin de constituer des masses critiques au niveau européen ;
- la R&D dite « stratégique » correspondant à la captation sur le territoire national d'investissements technologiques ou de R&D internationalement mobiles par la mobilisation, dans un délai souvent très court, de moyens financiers appropriés pour soutenir l'offre du site France (en lien avec l'Agence Française pour les Investissements Internationaux).

C'est dans ce cadre qu'ont pu être développées par exemple, les actions comme l'Alliance à Crolles dans la nano électronique ou la définition des standards de la télévision à haute définition.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises par le développement des pôles de compétitivité

Les pôles ont pour objectif, dans une zone géographique et un domaine technologique donnés, d'assurer l'« ancrage » territorial de l'activité industrielle innovante en jouant des synergies entre celle-ci et le potentiel local de R&D. Les quatre premiers appels à projets (2006 et 2007) ont permis de sélectionner quelque 330 projets, représentant près de 3 Md€ de dépenses de R&D et mobilisant 9 000 chercheurs. Une évaluation du dispositif est prévue en 2008.

INDICATEUR 1.1 : Progression de la dépense de R&D d'entreprises aidées par le Fonds Unique interministériel (FCE) dans le cadre des pôles de compétitivité, entre l'année n-4 et n-1, rapportée au montant des aides versées en année n-4

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Progression de la dépense de R&D d'entreprises aidées par le Fonds Unique interministériel (FCE) dans le cadre des pôles de compétitivité, entre l'année n-4 et n-1, rapportée au montant des aides versées en année n-4.	Ratio			*	*	*	

Précisions méthodologiques : Progression, entre les années n-4 et n-1 de la dépense interne de R&D des entreprises (DIRDE) aidées par le FCE au titre d'un projet de pôle de compétitivité labellisé rapportée au montant de l'aide du Fonds unique interministériel engagée en année n-4. Le montant des aides pris en compte est celui des aides engagées et non pas des versements effectués.

Si on appelle a le montant de l'aide engagée en t et Rt le montant des dépenses de R&D, l'indicateur sera : $It = (Rt-1 - Rt-4)/at-4$.

La mesure exclut les grandes entreprises qui comptent plusieurs établissements qui ne sont pas tous établis dans une zone de R&D et pour lesquels les dépenses de R&D dans le cadre d'un pôle ne sont pas significatives par rapport à l'ensemble de ses efforts de R&D.

Source des données, limites et biais :

- Pour la DIRDE : il s'agit d'une enquête annuelle réalisée par le ministère de la recherche. Cette enquête fournit des informations avec un décalage dans le temps. Par ailleurs, l'enquête n'est exhaustive que pour les entreprises dont les dépenses de R&D sont importantes. Pour les PME, l'enquête est faite sur la base d'une « rotation d'échantillon » qui ne permet pas d'avoir une série de données sur plusieurs années pour une même PME. A titre d'exemple, sur la base des 282 entreprises aidées en 2006, moins de 50 % figurent dans l'échantillon de la recherche. Pour les grandes entreprises, l'enquête est plus représentative mais le contour de ces entreprises n'est pas stable (fusions, absorptions...). De ce fait, la différence entre les situations t et t-4 est difficile à établir de façon pertinente.

- Pour la liste des entreprises aidées au sein du pôle de compétitivité : source DGE.

* eu égard aux modalités de calcul de l'indicateur par référence aux aides attribuées à partir de 2006, les prévisions ne sont pas identifiables avant 2010.

OBJECTIF n° 2 : Optimiser la valorisation de la recherche technologique de base

Optimiser les résultats de la recherche par une valorisation industrielle efficace est l'objectif essentiel du programme. L'évaluation des retombées industrielles fournit la mesure pertinente des actions engagées et constitue le véritable gage des contributions recherchées à la croissance et à la compétitivité technologique. Cet objectif est calé sur l'action « Recherche publique sur les technologies de base ».

INDICATEUR 2.1 : Produit des redevances sur brevets rapporté aux dépenses de propriété intellectuelle pour les écoles du programme

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Produit des redevances sur brevets rapporté aux dépenses de propriété intellectuelle (dépôt, maintien et défense des brevets) pour les écoles du programme	%	194	393	70	395	400	400

Précisions méthodologiques : Montant des redevances sur brevets obtenues en année n par l'ensemble des écoles relevant du programme rapporté au montant des dépenses engagées en année n par les mêmes écoles pour déposer, maintenir et défendre leurs brevets. Les brevets visés comprennent ceux déposés directement par les écoles et ceux déposés par les écoles des mines dans le cadre du partenariat avec l'association ARMINES. Les taux élevés constatés depuis 2005 s'expliquent par les redevances reçues par le GET sur le brevet des turbocodes dont la propriété est partagée avec France Telecom. Hors ce brevet, les produits ne représentent que 10 % environ des coûts engagés par les écoles.

Source des données : consolidation des informations apportées par les organismes concernés.

INDICATEUR 2.2 : Part des montants des contrats de recherche sur les ressources des écoles

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
a) part du montant des contrats de recherche rapporté à l'ensemble des ressources consacrées à la recherche	%	37	38	23	37	38	40
b) part du montant des contrats de recherche sur financement privé dans les ressources consacrées à la recherche	%		18			20	20

Précisions méthodologiques :

a) Montant des contrats de recherche de l'ensemble des écoles relevant du programme perçu en année n rapporté au montant des ressources consacrées à la recherche en année n par ces mêmes écoles (subventions du programme + contrats de recherche).

Les contrats de recherche visés comprennent ceux réalisés directement par les écoles et ceux réalisés par les écoles des mines dans le cadre du partenariat avec l'association ARMINES.

b) Montant des contrats de recherche de l'ensemble des écoles relevant du programme, sur financement privé, perçu en année n rapporté au montant des ressources consacrées à la recherche en année n par ces mêmes écoles (subventions du programme + contrats de recherche).

Source des données : consolidation des informations apportées par les organismes concernés.

INDICATEUR 2.3 : Part des docteurs formés par les écoles du programme, employés dans une entreprise ou un établissement industriel dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part des docteurs formés par les écoles du programme, employés dans une entreprise ou un établissement industriel dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme	%	49	56	46	52	54	60

Précisions méthodologiques : part des docteurs formés par les écoles concernées au cours de l'année n-1 ayant trouvé un emploi dans une entreprise ou un établissement industriel à la date de l'enquête « premier emploi » réalisée par les associations d'anciens élèves de ces écoles, rapporté au nombre de docteurs de la même promotion.

Source des données : l'enquête « premier emploi » réalisée chaque année par les associations d'anciens élèves des écoles des mines et du GET.

Recherche industrielle

Programme n° 192 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 2.4 : Bibliométrie des écoles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
a) nombre moyen de publications scientifiques de rang "A" rapporté au nombre de chercheurs (ETP)	nombre		0,79			0,8	1
b) indice de citation à 2 ans des publications des écoles	% ou indice					-	-

Précisions méthodologiques : ces deux sous-indicateurs ont pour but de porter une appréciation de la reconnaissance internationale des écoles et de la comparer à des organismes similaires. Ces indicateurs sont significatifs de la qualité de ces écoles qui sont aussi des organismes de recherche reconnus.

a) Publications scientifiques de rang « A » annuelles, rapportées au nombre de chercheurs compté en ETP (un enseignant chercheur étant compté comme 0,5 en ETP recherche).

b) Part de citations à 2 ans des écoles sur le nombre de citations dans les domaines de recherche concernés, au niveau national, européen et international ou part des citations à 2 ans des articles des écoles (%) divisé par la part des publications des écoles pour l'ensemble de leurs activités.

Source des données :

a) Ecoles concernées ;

b) Comme pour les autres opérateurs de la MIREs, cet indicateur pourrait être fourni par l'OST lorsqu'il aura inclus ces écoles dans son programme de travail. A ce stade, les valeurs ne peuvent pas être renseignées.

OBJECTIF n° 3 : Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes

L'innovation et l'intégration de nouvelles technologies dans les produits et les services des entreprises sont des garants de leur compétitivité. Les indicateurs retenus présentent deux facettes importantes des actions qui contribuent à cet objectif. Le premier insiste sur l'impact des aides d'OSEO Innovation. Le second porte sur l'impact de l'accompagnement des créateurs d'entreprises par les écoles notamment au travers d'incubateurs ou de pépinières en liaison avec les collectivités locales, les universités ou d'autres écoles ne relevant pas de ce programme. Ces actions financières (bourse, avance ...) ou non financières (soutien en logistique, apport technique, méthodologique ou scientifique, médiation ...) permettent aux porteurs de projets d'aller jusqu'au bout du processus de création d'entreprises. Les écoles appellent « entreprise technologique » une jeune entreprise qui se crée pour développer une technologie particulière et spécifique. Le troisième indicateur concerne la mesure de l'impact du dispositif d'aide aux projets des « jeunes entreprises innovantes » sur le développement de la R&D privée.

INDICATEUR 3.1 : Ecart du taux de croissance sur 3 ans du CA des entreprises aidées par OSEO innovation rapporté à celui des entreprises similaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2008 Cible
Ecart du taux de croissance à 3 ans du CA des entreprises aidées par OSEO innovation rapporté à celui des entreprises similaires	Ratio	ND		ND		> 0	> 0

Précisions méthodologiques :

L'indicateur a vocation à mesurer l'impact de l'intervention d'OSEO Innovation sur le chiffre d'affaires quelques années après l'aide en comparant ce CA à celui d'entreprises « similaires » non aidées par OSEO Innovation. Un traitement par stratification de la population d'entreprises est nécessaire pour garantir cette similitude en fonction de critères choisis. L'indicateur est exprimé en point de pourcentage de croissance.

La cible est : indicateur positif.

Le calcul s'effectue de la façon suivante :

La population des entreprises aidées par OSEO Innovation pour le compte de l'Etat est stratifiée en fonction de 3 critères : l'âge, la taille et le secteur d'activité.

En fonction des effectifs des cellules obtenues, des regroupements en strates plus larges pourront être opérés lorsqu'ils apparaîtront pertinents. Le taux de croissance, entre les années n-4 et n-1, du CA des entreprises aidées en année n-8 (engagement) par OSEO Innovation est obtenu par la sommation des taux de croissance de chaque strate, pondérés par la part du CA des entreprises de chaque strate dans le total du CA des entreprises aidées par OSEO Innovation pour le compte de l'Etat.

Le taux de croissance des entreprises similaires est obtenu avec les pondérations visées à l'alinéa précédent, sur la base des taux de croissance de chaque strate d'une population d'entreprises françaises de stratification identique.

L'indicateur est égal à la différence entre le taux de croissance de la population « OSEO » et le taux de croissance de la population des entreprises similaires.

Source de données, limites et biais :

Le calcul sera effectué par le SESSI sur la base de la liste d'entreprises aidées que lui fournit OSEO Innovation. L'évaluation prévue en 2007 a été reportée en 2008, à la demande d'OSEO innovation. Un test de calcul d'un tel indicateur sera réalisé à l'automne 2007 de façon à valider la méthodologie.

INDICATEUR 3.2 : Ecart entre le taux de survie à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles, et le taux moyen de survie des entreprises nouvelles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Ecart entre le taux de survie à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles, et le taux moyen de survie des entreprises nouvelles.	Points	15	24	> 0	15	15	20

Précisions méthodologiques : Différence entre le rapport (nombre d'entreprises technologiques toujours en activité en année / nombre d'entreprises technologiques créées dans les écoles en année n-3) et le taux de survie à trois ans d'entreprises nouvelles donné par l'INSEE.

Mode de calcul : (nombre d'entreprises technologiques créées dans les écoles toujours en activité en année n / nombre d'entreprises technologiques créées dans les écoles en année n-3) – (taux de survie à trois ans d'entreprises nouvelles donné par l'INSEE). Le taux de survie des entreprises est calculé à partir de la moyenne constatée sur 2 ans.

Source des données : consolidation des résultats des enquêtes réalisées par les écoles concernées et l'INSEE. A titre d'information, les éléments disponibles auprès de l'INSEE indiquent que pour les entreprises créées il y a 3 ans, le taux de survie est de l'ordre de 63 %. Les derniers chiffres publiés par l'INSEE le sont avec un décalage dans le temps important (les dernières données portent sur les entreprises créées en 1998).

INDICATEUR 3.3 : Incidence du dispositif d'aide aux projets des jeunes entreprises innovantes (JEI) sur l'accroissement de la recherche et développement privés

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Incidence du dispositif d'aide aux projets des jeunes entreprises innovantes (JEI) sur l'accroissement de la recherche et développement privés	nombre	8 200	9 500	10 000	10 000	10 500	12 000

Précisions méthodologiques :

L'unité utilisée est le nombre des chercheurs et techniciens de recherche exonérés des cotisations sociales patronales.

Source des données : ACROSS

OBJECTIF n° 4 : Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation

La DGE a confié à OSEO Innovation un rôle spécifique dans le dispositif de soutien direct à l'innovation. Un contrat quadriennal entre cette agence et l'Etat formalise les engagements réciproques et définit les indicateurs qui seront suivis.

INDICATEUR 4.1 : Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par OSEO innovation en année n-7

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par OSEO innovation en année n-7.	%	52,95	51,18	55	55	55	58

Recherche industrielle

Programme n° 192 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Précisions méthodologiques : Total des remboursements perçus par OSEO Innovation jusqu'en année n sur les avances remboursables (hors ADT) versées par OSEO Innovation rapporté aux versements faits sur les mêmes dossiers.

En règle générale les dossiers réussis d'avance remboursable, clos en année n, ont fait l'objet de versement depuis l'année n-7 jusqu'à l'année n-5 et de phases de remboursement jusqu'à l'année n selon un échéancier arrêté entre le porteur de projet et OSEO Innovation.

Le mode de calcul est le suivant : $(\sum \text{des remboursements jusqu'en année n des aides à l'innovation en avance remboursable -hors ADT- dont le dossier a été clos en année n}) / (\sum \text{des versements aux mêmes dossiers})$.

Source des données : résultat d'une enquête issue des bases de données d'OSEO Innovation.

INDICATEUR 4.2 : Part des aides donnant lieu à un retour, au sein de l'enveloppe des aides attribuées par OSEO innovation

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part des aides donnant lieu à un retour, au sein de l'enveloppe des aides attribuées par OSEO innovation.	%	78,26	81,42	79	79	79	79

Précisions méthodologiques : Montant total des engagements juridiques nets d'aides sur le budget propre d'OSEO Innovation donnant lieu à un retour en année n rapporté au total des engagements réalisés par OSEO Innovation sur son budget propre en année n. La cible pourra être revue après le rapprochement avec l'All.

Source des données : résultat d'une enquête issue des bases de données d'OSEO Innovation.

INDICATEUR 4.3 : Progression de la dépense de R&D d'entreprises aidées par l'All, entre la dernière année précédant le versement de la première aide et la première année de remboursement de cette aide

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Progression de la dépense de R&D de l'ensemble des entreprises aidées par l'All, entre la dernière année précédant le versement de la première aide et la première année de remboursement de cette aide	%			ND			

Précisions méthodologiques : Il s'agit de mesurer la progression en pourcentage de la dépense interne de R&D (DIRDE) des entreprises aidées par l'All.

Le mode de calcul est le suivant : $[(\sum \text{DIRDE de la première année de remboursement de l'aide (année n-1)} / (\sum \text{DIRDE de la dernière année précédant le versement de la première avance remboursable})) - 1]$.

L'indicateur sera précisé dans le cadre du PLF 2010, compte tenu de la date d'attribution des premières aides par l'All (2006) et étant donné le recentrage actuel de l'All vers les entreprises de taille moyenne dans le cadre du rapprochement avec le groupe OSEO.

Source des données : enquête à mener par l'All.

OBJECTIF n° 5 : Renforcer l'efficacité des aides de l'Etat au travers de leur ciblage

Cet objectif porte sur l'efficacité des aides de l'Etat mises en œuvre pour susciter le développement de la R&D privée, objectif prioritaire du programme qui s'inscrit dans le cadre des objectifs de la stratégie de Lisbonne. L'indicateur retenu cible les interventions du Fonds de compétitivité des entreprises (FCE) et des deux agences de financement de la recherche et de l'innovation : l'agence nationale de la recherche (ANR) et l'agence de l'innovation industrielle (All).

INDICATEUR 5.1 : Effet de levier moyen des aides du Fonds de compétitivité des entreprises

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Effet de levier moyen des aides notifiées du Fonds de compétitivité des entreprises	Ratio	3,33	2,87	3,33	3	3	3

Précisions méthodologiques : L'effet de levier moyen est calculé en rapportant le montant des dépenses de R&D éligibles des programmes aidés rapporté au montant de l'aide engagée. Les aides du FCE sont mises en œuvre par des conventions avec chaque partenaire du projet. Cette convention définit notamment le montant de l'aide et les dépenses éligibles, qui ne représentent pas toujours la totalité des dépenses de R&D liées au projet.

Source des données : DGE, sur l'ensemble des conventions engagées en année n.

INDICATEUR 5.2 : Proportion des aides de l'Agence nationale de la recherche attribuées aux entreprises

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Proportion des aides de l'agence nationale de la recherche attribuées aux entreprises	%	16,5	17,8	26	19	25	28

Précisions méthodologiques : la proportion des aides de l'Agence nationale de la recherche attribuées aux entreprises est calculée par référence aux aides engagées sur les appels à projets, hors les frais de gestion.

Source des données : bases de données de l'ANR.

INDICATEUR 5.3 : Effet de levier moyen des aides de l'Agence de l'innovation industrielle

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Effet de levier moyen des aides de l'Agence de l'innovation industrielle	%	ND	2,96	3,5	3	3	3

Précisions méthodologiques : L'effet de levier moyen est calculé en rapportant le montant des dépenses de l'ensemble des dépenses de recherche et développement des programmes aidés rapporté au montant de l'aide engagée.

Les aides accordées par l'Agence de l'innovation industrielle sont mises en œuvre par une convention avec le chef de file du projet, qui est l'interlocuteur unique du consortium vis-à-vis de l'All. Cette convention définit le montant des dépenses du projet, les taux d'aide selon les phases du projet et les aides maximales acceptées, par partenaire.

Source des données : All

Recherche industrielle

Programme n° 192 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Recherche publique sur les technologies de base		85 418 950	85 418 950		85 418 950	85 418 950
02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique		180 640 000	180 640 000		180 640 000	180 640 000
03 Soutien de la recherche industrielle stratégique		431 261 232	431 261 232		310 411 232	310 411 232
Totaux		697 320 182	697 320 182		576 470 182	576 470 182

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(1)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">650 952 788</td></tr> </table>		AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007	(1)	650 952 788	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(2)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">581 534 939</td></tr> </table>		CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007	(2)	581 534 939		
AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007											
(1)											
650 952 788											
CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007											
(2)											
581 534 939											
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE demandées pour 2008	CP demandés sur AE antérieures à 2008 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2008	Total des CP demandés pour 2008	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2008						
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)						
210 849 881	697 320 182	249 321 272	327 148 910	576 470 182	426 411 657						
					Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008						
					(9)						
					149 244 080						
					Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008						
					(10)						
					149 244 080						
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **						
					(11) = (8) - (9) - (10)						
					127 923 497						

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2008 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherche publique sur les technologies de base

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		85 418 950	85 418 950
Crédits de paiement		85 418 950	85 418 950

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	85 418 950	85 418 950

Il est prévu des **subventions pour charges de service public** pour le Groupe des Écoles des Télécommunications (GET) d'un montant de 41,47 M€ en AE=CP et de 43,95 M€ en AE=CP pour les Écoles des mines. Ces subventions couvrent majoritairement des dépenses de personnel mais également le fonctionnement et les investissements liés à l'activité de ces personnels.

Opérateurs	AE	CP
Groupe des Écoles des Télécommunications	41 469 294	41 469 294
Écoles des mines	43 949 656	43 949 656
Total	85.418.950	85.418.950

Les subventions attribuées annuellement à ces écoles ont pour objet de leur permettre de remplir leur mission qui relève de la formation initiale d'ingénieurs dans les domaines qui correspondent à des enjeux forts de l'économie et de la société (sciences, biotechnologies, microélectronique, sciences et technologies de l'information et de la communication, télécommunications...). La qualité de ces enseignements ne peut être assurée que par une activité de recherche soutenue de ces écoles, en restant à la pointe des technologies au niveau international.

Le Groupe des Ecoles des Télécommunications :

La vocation principale du GET est la formation d'ingénieurs et de managers au sein de quatre écoles diplômantes. Les effectifs sont en progression constante. En 2007, le GET a prévu de délivrer 1 486 diplômés (+5,2 % par rapport à 2006), dont 980 d'ingénieurs ou de managers, 128 doctorats, 87 Masters of Sciences, 291 mastères spécialisés.

A l'instar d'autres écoles et universités scientifiques, le GET conduit une formation par la recherche, notamment en encadrant des thèses de doctorat, formation qui implique de développer en interne des activités de recherche fondamentale et appliquée, dans les domaines des télécommunications et du traitement de l'information. Si les écoles sont autonomes sur le plan de la formation, en matière de recherche, le GET se positionne comme un organisme public de recherche unique, doté d'une direction scientifique au niveau du groupement, regroupant les laboratoires des différentes écoles. Il dispose de pôles d'excellence dans le domaine des TIC, complémentaires de ceux des autres grands organismes publics comme le CNRS, l'INRIA et le CEA, notamment en systèmes de communications, systèmes de traitement de contenus et applications des TIC.

Ces dernières années, l'augmentation des moyens humains consacrés à la recherche (environ 800 équivalents temps plein, incluant les chercheurs associés, doctorants, etc.), accompagnée d'un renforcement de sa cohérence (mise en

place d'une direction scientifique au niveau du groupe et structuration de la recherche en programmes et projets communs à plusieurs écoles), s'est traduite par une augmentation importante des publications, de l'accueil de doctorants et du chiffre d'affaires en recherche. Le GET est ainsi le premier acteur académique du monde des télécommunications, qui est un des principaux domaines de recherche français, et constitue le partenaire privilégié de grands groupes comme Alcatel ou Thomson, mais aussi de nombreuses PME. Ceci se mesure par sa présence dans la plupart des projets en cours de l'appel à projets télécoms géré par l'Agence nationale de la recherche, mais aussi son rôle majeur dans 5 pôles de compétitivité de niveau mondial : System@tic et Cap Digital (multimédia) en Ile de France, Images&Réseaux en Bretagne (qu'il copréside), ainsi que le pôle Solutions Communicantes Sécurisées en PACA et le pôle Mer en Bretagne ; il participe également à 5 autres pôles. Les contrats obtenus en recherche partenariale, tant dans les appels à proposition de l'ANR que ceux des pôles et ceux des « clusters » Eureka, devraient générer un chiffre d'affaires de 15 M€ en 2007, en forte augmentation.

La subvention sur le programme « recherche industrielle » sert principalement (environ 70 %) à financer les emplois de chercheurs en complément des emplois d'enseignants, pris en charge sur le programme « développement des entreprises, des services et de l'activité touristique ». Aux 1 070 emplois permanents (en CDI) autorisés dans le cadre du plafond d'emplois rémunérés à partir des dotations pour charges de service public versées au GET, s'ajoutent plus de 160 emplois (CDD) rémunérés sur ressources propres (hors subvention). Les deux autres postes significatifs sont :

- les frais de fonctionnement courant et d'investissement liés aux activités de recherche (équipements des laboratoires, création du Campus des STIC à Sophia Antipolis...);
- la contribution, de l'ordre de 4 M€, au GIE Eurecom, qui forme chaque année, environ 160 étudiants (niveau master) et 45 doctorants.

Les Ecoles des mines

Outre leur mission de formation d'ingénieurs de haute qualification pour l'industrie (3 144 élèves en formation initiale d'ingénieurs, 870 en doctorat...), les écoles nationales supérieures des mines de Paris et de Saint-Etienne ainsi que les écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux, Alès, Douai et Nantes développent une importante activité de recherche, notamment dans des domaines qui correspondent à des enjeux forts de l'économie et de la société.

Les écoles des mines de Paris et de Saint-Etienne sont habilitées à délivrer le doctorat et huit centres de recherche des écoles sont constitués en unités mixtes associées au CNRS. Par ailleurs, nombre d'équipes participent activement à des formations de 3^{ième} cycle au sein de formations doctorales. La recherche au sein du groupe des écoles des mines est structurée par thèmes génériques (génie industriel, mécanique et métrologie, génie des procédés, management des risques et qualité, génie des matériaux...) associant en réseau les équipes des écoles.

Cette activité de recherche offre des perspectives de partenariat étroit avec les industriels et ses résultats sont orientés vers la valorisation industrielle. Une caractéristique forte de cette recherche est de marier excellence académique et réponse aux besoins de l'industrie. Les liens des laboratoires et des centres de recherche des écoles des mines avec le monde industriel se concrétisent aussi par le souci de valorisation permanente sous forme de brevets ou de licences (7 brevets déposés en 2006, 59 brevets en vigueur et 137 extensions à l'étranger). La valorisation est contractuellement effectuée par Transvalor SA, filiale de valorisation d'Armines. Cette activité s'effectue principalement dans l'industrialisation et la commercialisation de logiciels scientifiques dans les domaines des matériaux et de la géostatistique. Elle représente un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 2,6 M€.

Les écoles des mines et l'association ARMINES font partie des 20 premiers organismes de recherche labellisés « Instituts Carnot » dont la vocation est d'accroître et de professionnaliser la recherche partenariale. La recherche partenariale génère un chiffre d'affaires annuel d'environ 35 M€, pour environ 2000 contrats.

En 2006, les écoles des mines ont participé à 23 projets labellisés dans notamment 4 des 6 pôles mondiaux et 2 des 9 pôles à vocation mondiale.

L'effectif total des écoles (en ETPT), au 31 décembre 2006, était de 1 798 personnes dont 727 enseignants-chercheurs et ingénieurs. Il devrait atteindre 1 837 ETPT en 2007. La dotation prévue sur le programme 192 « recherche industrielle » permet de rémunérer les personnels de recherche sous contrat (environ 80 %) et de financer les frais de fonctionnement des laboratoires et de l'activité de recherche en général.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances du programme 134 « Développement des entreprises, des services et de l'activité touristique » de la mission « Développement et régulation économiques ».

ACTION n° 02 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		180 640 000	180 640 000
Crédits de paiement		180 640 000	180 640 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	51 490 000	51 490 000

Le montant des **subventions pour charges de service public** s'élève à 51,49 M€ en AE=CP.

Ces crédits regroupent les dotations versées aux deux opérateurs de l'action : OSEO innovation (46,1 M€) et Agence de l'innovation industrielle (5,39 M€).

	AE	CP
OSEO innovation	46.100.000	46.100.000
Agence de l'innovation industrielle	5.390.000	5.390.000
Total	51.490.000	51.490.000

Les dotations prévues en faveur d'OSEO innovation, d'un montant identique à celui de la LFI 2007, permettent le financement :

- de l'agence OSEO innovation, pour un montant de 42,53 M€. Près de 60 % de la dotation est affectée à la couverture des charges de personnel (437 ETP en 2007). 60 % de l'effectif est affecté, au niveau des délégations régionales, à l'instruction et au suivi des financements sur projet, ainsi qu'aux missions de conseils et d'expertises auprès des PME. 40 % des effectifs exercent, au niveau national, des fonctions supports ainsi que l'expertise et la veille nationale et européenne. Les moyens généraux de fonctionnement ont été réduits à la suite de la mutualisation de ces moyens internes au sein du groupe. Ils permettent de financer la forte augmentation de l'activité de l'agence, dont les moyens d'interventions, après avoir doublé entre 2005 et 2007, sont portés de 167 en 2007 à 230 M€ en 2008, entraînant une hausse de plus de 50 % du nombre de dossiers d'aide instruits. Parallèlement, les missions d'accompagnement des entreprises sont développées ;
- des réseaux régionaux de développement technologique (RDT), instrument de coopération, essentiel au niveau régional en matière d'innovation et dont l'État assure 50 % du financement, pour un montant d'environ 2,66 M€. L'essentiel de cette dotation couvre des frais de fonctionnement et, pour 6 %, sont affectés à la couverture de coûts externes, nationaux (supports et outils communs des RDT). Les coûts salariaux de l'animation et du pilotage sont inclus dans le budget de fonctionnement d'OSEO innovation ;
- du secrétariat français d'Eurêka, pour un montant estimé à 0,91 M€. Les dépenses sont constituées de frais de personnel et des frais de fonctionnement associés.

Les montants indiqués ont un caractère évaluatif, la répartition effective de la dotation sera fixée par le conseil d'administration de l'agence.

La subvention versée à l'Agence de l'innovation industrielle à hauteur de 5,39 M€ en AE=CP permet de financer son fonctionnement. Ces moyens seront affectés à la nouvelle structure qui naîtra de la fusion d'OSEO et de l'AIL, afin d'y financer les tâches de suivi et de contrôle des programmes mobilisateurs pour l'innovation industrielle (PMII) déjà retenus à ce jour, ainsi que la sélection de nouveaux projets d'innovation industrielle tournés vers les entreprises moyennes. En terme de personnels, des synergies seront retirées de ce rapprochement, et aucun recrutement n'est prévu u titre du recentrage des activités de l'AIL

Les modalités et les conséquences du rapprochement entre l'All et le groupe OSEO, notamment en termes de structure et de fonctionnement, sont en cours de définition et ne peuvent donc être détaillées à ce stade. L'augmentation du nombre de dossiers que devra traiter la nouvelle agence unique, du fait du recentrage sur les PME et les entreprises intermédiaires, devrait accroître l'efficacité des soutiens à l'innovation.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	125 000 000	125 000 000
Transferts aux autres collectivités	4 150 000	4 150 000

Les crédits d'intervention de cette action s'élèvent à 129,15 M€ en AE =CP.

Dispositifs	AE	CP
OSEO innovation	10.000.000	10.000.000
Jeunes entreprises innovantes	115.000.000	115.000.000
CAP'TRONIC	4.150.000	4.150.000
Total	129.150.000	129.150.000

Ils recouvrent :

- une dotation de 10 M€ en AE et CP destinée à renforcer dans les pôles de compétitivité les moyens que l'agence OSEO innovation consacre au soutien des PME. Ces moyens supplémentaires (20 M€ de 2006 à 2008) permettront à l'agence de faire bénéficier les PME situées dans des zones de R&D des pôles de taux d'aide bonifiés ;
- une dotation destinée à l'ACOSS fixée à 115 M€, en AE=CP, au titre de la compensation de l'allègement des cotisations sociales patronales pour les personnels participant aux projets de recherche des Jeunes entreprises innovantes (JEI). Depuis le 1er janvier 2004, les jeunes entreprises indépendantes (PME) qui consacrent plus de 15 % de leurs charges à des dépenses de recherche et développement bénéficient d'une exonération de cotisations sociales pour les emplois de recherche et personnels d'appui à la recherche. L'État doit compenser à l'ACOSS les cotisations sociales qu'elle ne perçoit pas. En 2006, plus de 1 700 entreprises ont bénéficié d'exonérations pour plus de 9 600 de leurs salariés. Compte tenu de l'évolution prévue des salaires et des effectifs exonérés, le coût de la mesure devrait croître de 10 % par an environ, tant en 2007 qu'en 2008. Le coût du dispositif est estimé à 102 M€ en 2007 et à 112 M€ pour 2008, à législation constante. Il est par ailleurs prévu, dans le cadre du PLF, deux améliorations du dispositif permettant d'une part, de modifier les modalités de calcul des dépenses de recherche (en excluant des charges totales de l'entreprise, les impôts et taxes, dépenses qui pénalisaient les JEI dégageant des résultats positifs) et, d'autre part, de pouvoir réintégrer dans le dispositif une entreprise qui aurait été momentanément exclue pour non respect des critères. Ces améliorations devraient bénéficier à environ 3 % de JEI supplémentaires, pour un coût de l'ordre de 3 M€ ;
- une dotation de 4,15 M€ en AE et en CP est prévue pour des actions d'accompagnement de la politique d'innovation, pour la mise en œuvre du programme CAP'TRONIC, qui apporte des prestations de conseil et d'assistance technique aux PME dans le domaine de la micro et de la nano électronique pour leur permettre de conserver ou prendre un avantage compétitif par rapport à leurs concurrents étrangers. 80 % des 450 PME bénéficiant de prestations de conseils et d'expertises ont un effectif inférieur à 50 personnes. Le taux de satisfaction des PME est de 95 %.

Recherche industrielle

Programme n° 192 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION n° 03 : Soutien de la recherche industrielle stratégique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		431 261 232	431 261 232
Crédits de paiement		310 411 232	310 411 232

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	323 445 924	232 808 424
Transferts aux autres collectivités	107 815 308	77 602 808

Les interventions de cette action relèvent intégralement du Fonds de Compétitivité des Entreprises (FCE), géré par la direction générale des entreprises (DGE). Il permet de soutenir, par le biais de subventions, la recherche et le développement réalisés au sein de projets partenariaux public/privé, dont la vocation est de faire sauter des verrous technologiques. Il intervient dans deux domaines :

- pour des projets de recherche et développement cruciaux, relevant du secteur industriel. Le FCE finance les partenaires français participant aux projets du programme européen Euréka, au titre des clusters, organisés par grands domaines stratégiques : micro et nano électronique avec MEDEA+, micro systèmes, interconnexion et packaging avec EURIPIDES, logiciel « middleware » avec ITEA et télécommunications avec CELTIC. Des soutiens exceptionnels sont également apportés à des projets de recherche et développement dite « stratégique », au titre de laquelle sont soutenues des opérations comme Crolles dans le domaine de la microélectronique ;
- pour l'ensemble des projets de recherche et développement des 71 pôles de compétitivité labellisés en 2005, 2006 et 2007. Dans un souci de rationalisation et de simplification, le gouvernement a en effet décidé, lors du CACT du 6 mars 2006, de constituer, au sein du FCE, un guichet unique de financement des projets de R&D des pôles qui rassemble les contributions des différents ministères. Les projets sont sélectionnés à l'issu d'appels à projets (2 appels à projets seront lancés chaque année jusqu'en 2008) et font l'objet d'une instruction interministérielle commune, coordonnée par la DGE.

	AE	CP
Fonds de compétitivité des entreprises – hors FUI	179.961.232	161.411.232
FCE - fonds unique interministériel	251.300.000	149.000.000

Les interventions du Fonds de compétitivité des entreprises (FCE) étant destinées à des projets associant des partenaires privés (grandes entreprises et PME) et des laboratoires publics, les dotations relèvent :

- de l'imputation 62 « transferts aux entreprises » pour 75 % (AE = 323,45 M€ et CP = 232,81 M€)
- de l'imputation 64 « transferts aux autres collectivités » pour 25 % (AE = 107,82 M€ et CP = 77,60 M€)

Les interventions du FCE se font uniquement sous forme de subventions, à un taux de 30 % pour les entreprises et couvrant au maximum les coûts marginaux pour les laboratoires publics. Les PME qui effectuent des travaux dans la zone de R&D du pôle de compétitivité qui a labellisé le projet bénéficient de taux bonifiés (45%).

Par projet, la moyenne des partenaires financés sur l'ensemble du FCE est de 5 (dont 1,5 PME et 1,5 laboratoire). 75% des aides, en montant, bénéficient aux entreprises et 25 % sont accordées à des laboratoires publics, d'où la répartition proposée entre les imputations 62 et 64.

En 2006, 168 projets, dont 47 au titre des clusters Euréka et 108 pôles de compétitivité, ont été soutenus pour un montant de 344,5 M€.

Pour les clusters Euréka et les projets de R&D stratégique, le montant moyen d'aide est de 2,6 M€, soit une aide par partenaire de 0,52 M€ en moyenne. Les PME bénéficient de 22 % du montant des aides accordées aux entreprises.

Pour les projets des pôles de compétitivité, la présence des PME est plus importante : elles assurent le rôle de chef de file dans près de 30 % des projets retenus et bénéficient de 28 % des aides accordées sur le FUI.

Au terme des 4 premiers appels à projets interministériels en faveur des pôles de compétitivité (2006/2007), 313 projets, représentant plus de 2 milliards de dépenses de R&D ont été retenus, pour un financement sur le FUI de 429 M€. Les collectivités locales ont fait part de leur intention d'apporter des financements pour 233 M€, soit une aide globale par projet supérieure à 2 M€.

L'analyse des projets pour 2006 montre une concentration thématique sur les secteurs TIC (32,4%) et image/multimédia (10,5%), aéronautique/spatial/défense (13,7%), santé/biotechnologies/nutrition (13,4%) et transports (7%), qui recueillent plus des trois quart des crédits. Cette concentration est conforme aux principaux enjeux de l'économie française.

La répartition des pôles bénéficiaires est la suivante :

- pôles mondiaux :	49 %
- pôles à vocation mondiale :	26 %
- autres pôles :	25 %

Sur la base d'une dotation de 431.261.232 € en AE, en augmentation de 39,51 M€, la programmation du FCE permettra :

- de poursuivre l'effort français au sein d'EUREKA, de maintenir la capacité d'intervention en faveur de la R&D dite « stratégique » correspondant à la captation sur le territoire national d'investissements technologiques ou de R&D internationalement mobiles (une dizaine de millions d'euros de plus par rapport à la LFI 2007). Des moyens supplémentaires pourraient être affectés au développement du site micro électronique de Crolles, où près d'un milliard d'euros d'investissements privés sont prévus entre 2008 et 2012 pour développer la production en 300 mm et plus de 2 milliards d'euros de dépenses sont envisagées pour démarrer une nouvelle phase de recherche et développement sur les technologies « dérivées » ;
- de soutenir les pôles de compétitivité, conformément aux engagements pris, depuis le CIADT de mars 2006, à hauteur de 708 M€ entre 2006 et 2008. L'augmentation de 29 M€ permettra également de satisfaire une demande croissante de financement liée à la dynamique mise en place et aux 5 nouveaux pôles labellisés en juillet 2007.

Les crédits de paiements permettront d'effectuer les versements correspondants aux nouveaux engagements (avances à notification, dont le taux varie de 5%, pour les grandes entreprises, à 30% pour les PME et entreprises de taille médiane, ainsi que les laboratoires) et aux engagements pris jusqu'en 2007 (acomptes et soldes).

	Avances à notification (montant)	Avances à notification (taux)	1 ^{er} acompte (engagements 2007) estimé à 20%	Autres versements intermédiaires et soldes	TOTAL
FCE hors FUI	23,4 M€	13 %	38,8 M€	99,2 M€	161,4 M€
FCE/FUI	37,7 M€	15 %	47,2 M€	64,1 M€	149,0 M€

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	119 865 169	119 865 169	136 418 950	136 418 950	136 908 950	136 908 950
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)	9 650 000	9 650 000	7 000 000	7 000 000	10 000 000	10 000 000
Totaux	129 515 169	129 515 169	143 418 950	143 418 950	146 908 950	146 908 950

Il s'agit des crédits versés au Groupe des Écoles des Télécommunications (GET), aux Écoles des mines, à OSEO innovation et à l'Agence de l'innovation industrielle.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Prévision 2008
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	467	462	462

Seuls figurent dans ce tableau les emplois d'OSEO innovation et de l'Agence de l'innovation industrielle, opérateurs principaux du programme. Les emplois des deux autres opérateurs du programme, le Groupe des Écoles des Télécommunications (GET) et les Écoles des mines, sont présentés dans le programme n°134 « Développement des entreprises, des services et de l'activité touristique ».

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
OSEO Innovation			451				437	
All - Agence de l'innovation industrielle			16				25	
Totaux			467				462	

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

OSEO INNOVATION

Présentation synthétique des missions d'OSEO innovation

Dans le cadre de la politique volontariste du gouvernement en faveur de l'innovation, OSEO innovation s'est vue confier une mission de service public : « promouvoir et soutenir le développement industriel et la croissance par l'innovation, notamment technologique, ainsi que contribuer au transfert de technologies » (statuts d'OSEO innovation). Cette mission s'articule avec celles des principaux acteurs publics du soutien à la R&D industrielle (Agence nationale de la recherche, Agence de l'innovation industrielle, Fonds de compétitivité des entreprises (FCE) Au sein de ce dispositif de soutien, OSEO innovation intervient en faveur des PME qui ont un projet innovant.

L'action d'OSEO innovation est définie par l'ordonnance 2005-722 du 29 juin 2005 et du décret 2005-766 du 8 juillet 2005.

Les priorités suivantes lui ont été fixées :

- Le soutien au secteur des services,
- Le soutien aux PME moyennes, à fort potentiel de croissance ou d'export,
- Le soutien aux PME innovantes dans les pôles de compétitivité,
- Le montage des dossiers européens (PCRDT) et les partenariats transnationaux,
- Le recrutement des docteurs et le soutien aux sociétés de recherche contractuelle (SRC),
- L'optimisation de l'organisation interne et la modernisation de la gestion des aides pour en améliorer la performance.

L'intervention de l'opérateur consiste principalement en un accompagnement personnalisé du porteur de projet innovant, de l'idée initiale au prototype précédant le lancement commercial du produit ou service innovant, et en un soutien financier (subventions intervenant principalement dans la phase amont du projet, par exemple dans l'aide au recrutement de docteurs ; avances à taux zéro, remboursables en cas de succès, lorsque le projet est plus avancé, en phase de démonstration de faisabilité notamment). Depuis 2005, l'intervention en faveur des projets collaboratifs ou partenariaux (français, européens ou transnationaux) est devenue une priorité, au travers notamment des pôles de compétitivité et du montage de projets partenariaux éligibles aux financements européens.

L'émergence d'entreprises de taille européenne ou mondiale est reconnue comme une priorité nationale. Les entreprises de taille intermédiaire sont aujourd'hui au centre des politiques publiques en faveur de la R&D industrielle. Le rapprochement de l'AIL et d'OSEO permettra de réorienter la politique d'aide de l'AIL vers les entreprises de taille intermédiaire, en utilisant les compétences sectorielles et financières de la direction de l'innovation d'OSEO et l'appui de son réseau territorial pour l'instruction des projets d'innovation industrielle.

Action du programme :

OSEO innovation est rattachée au programme « Recherche industrielle », action n° 2 : « Soutien et diffusion de l'innovation technologique ».

Chiffres Clés :

Les montants figurant dans le PLF 2008 sont de 46,1 M€ en fonctionnement et de 10 M€ en intervention au titre de la bonification, sous forme de subventions (15 % de l'assiette éligible), de certaines avances remboursables octroyées aux PME des pôles de compétitivité (projets de PME innovants, collaboratifs et labellisés par les pôles).

Par ailleurs, OSEO innovation disposera, en 2008, d'un budget d'intervention (hors bonification précitée) de 220 M€, qui sera principalement utilisé suivant les axes prioritaires énumérés ci-dessus. Pour ce faire, l'opérateur dispose d'une large palette de produits : aide au projet innovant, au transfert de technologie, à la création d'entreprise innovante, au recrutement pour l'innovation, au partenariat technologique, aux jeunes pour l'innovation, aide « Prestation Technologique Réseau (PTR) ». En synergie avec les autres composantes du groupe OSEO (OSEO financement, OSEO garantie, OSEO services), l'opérateur propose également : le prêt participatif d'amorçage, le contrat de développement innovation, le fonds de garantie innovation, la garantie Biotech, la garantie de caution et la mobilisation

du « crédit impôt recherche », ainsi que la qualification « entreprise innovante » au titre des FCPI, la mise en relation personnalisée et le « Pacte PME ».

En 2006, avec une dotation publique de base de 130 M€, OSEO innovation a accordé des aides à :

- 1 729 projets de développement et de faisabilité, pour un montant total de 224 M€ ;
- 1 396 dossiers de recrutements pour l'innovation, pour un montant de 23,9 M€ ;
- 35 sociétés de recherche sous contrat, pour 9,3 M€.

Pour l'année 2007, dans le cadre d'une dotation portée à 160 M€ (soit un doublement par rapport à 2005), le budget prévisionnel de l'opérateur a fixé les montants d'engagements à 58 M€ en subventions et 215 M€ en avances remboursables, 7 M€ devant être engagés au titre de la bonification précitée et 5 M€ en expertises et services d'accompagnement, dont le Pacte PME.

Le niveau des interventions est en effet largement supérieur aux dotations versées par l'État dans la mesure où, pour les avances remboursables, OSEO innovation ne provisionne que le risque de non remboursement (taux constaté de 45 %).

Nature des liens avec l'opérateur

Depuis juillet 2005, OSEO innovation (ex anvar), société anonyme soumise au contrôle de l'État (contrôle général économique et financier), filiale de l'établissement public OSEO, est placée sous la tutelle des ministres chargés de l'économie, de la recherche, de l'industrie et du budget. Le Directeur général des entreprises (DGE) est le commissaire du Gouvernement.

Le contrat quadriennal 2004-2007 qui avait été conclu entre l'État et l'Anvar a été complété par la lettre ministérielle du 12 octobre 2004 relative notamment aux orientations d'OSEO innovation. Puis par des orientations stratégiques à moyen terme lors de la séance du conseil d'administration de décembre 2006. En outre, une convention a été établie entre l'État et OSEO pour définir l'appui du groupe aux pôles de compétitivité.

Principaux objectifs et indicateurs

L'opérateur OSEO innovation contribue à la performance du programme en participant à la réalisation de deux objectifs du projet annuel de performance :

- 1) « Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes » via l'indicateur « écart du taux de croissance à 3 ans du CA des entreprises aidées par OSEO innovation rapporté à celui des entreprises similaires ».
- 2) « Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation », à travers 2 indicateurs :
 - Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées en année n-7 ;
 - Part des aides donnant lieu à un retour au sein de l'enveloppe des aides attribuées.

Ces trois indicateurs présentés dans le PAP sont également inscrits dans le contrat quadriennal 2004-2007 entre l'État et OSEO innovation, évoqué ci-dessus, au regard de la mesure des impacts et de la performance de la gestion des aides à l'innovation.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique	44 543	44 543	53 100	53 100	56 100	56 100
Subventions pour charges de service public	34 893	34 893	46 100	46 100	46 100	46 100
Transferts	9 650	9 650	7 000	7 000	10 000	10 000
Totaux	44 543	44 543	53 100	53 100	56 100	56 100

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur (En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
42 692	30 000	130 000	130 161	332 853

Les « subventions de l'Etat » comprennent une subvention de fonctionnement (montant exprimé en HT) et une dotation d'intervention « bonification » de 7 M€ en 2007 spécifiquement dédiés aux pôles de compétitivité.

Les interventions de l'agence sont financées par des ressources fiscales de 130 M€ complétées par une dotation d'OSEO de 30 M€. Les autres ressources proviennent notamment des provisions relatives aux avances remboursables pour 68 M€, des « financements partenaires » (ex aides déléguées par des tiers) pour 31,5 M€ en provenance, notamment, des régions, pour diverses interventions de soutiens à l'innovation et du concours pour la création d'entreprises, pour 18 M€.

Dépenses de l'opérateur (En milliers d'euros)

Personnel*	Fonctionnement*	Investissement**	Total
27 962	20 770	284 121	332 853

*Les dépenses de personnel et de fonctionnement intègrent EUREKA et RDT.

** Regroupe l'ensemble des dépenses d'intervention de l'opérateur.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	451	437	437
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le ou les programmes de rattachement)</i>			
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>			

AGENCE DE L'INNOVATION INDUSTRIELLE

L'Agence de l'innovation industrielle (AII) a été créée par un décret en Conseil des ministres le 25 août 2005. Elle a exercé ces 2 dernières années une mission de promotion et de soutien de grands programmes d'innovation industrielle (Programme Mobilisateurs pour l'Innovation Industrielle, PMII). Les projets sélectionnés par l'agence sont soutenus, après validation par la Commission Européenne, par avances remboursables et par subventions.

Dans le cadre d'une rationalisation du dispositif gouvernemental de soutien à la recherche industrielle et à l'innovation, l'AII et le groupe OSEO seront fusionnés en 2008. Ce rapprochement permettra au nouvel établissement d'offrir une palette de services répondant aux besoins de financement des projets innovants portés par les entreprises moyennes. En complément du soutien apporté aujourd'hui par la société OSEO innovation, dont l'action de promotion de l'innovation se concentre particulièrement sur le bas du segment des petites et moyennes entreprises, l'activité recentrée de l'AII aura pour mission de prolonger cette offre d'aide vers le haut du segment des entreprises moyennes.

Le nouvel établissement ainsi créé interviendra en parallèle des dispositifs gouvernementaux d'aide à la R&D, qui sont:

- l'Agence nationale de la recherche, chargée notamment de soutenir le développement des recherches fondamentales, de partenariats entre le secteur public et le secteur privé et de contribuer au transfert technologique des résultats de la recherche publique vers le monde économique ;
- le fonds de compétitivité des entreprises du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi qui finance les projets de R&D à caractère technologique inscrits notamment dans le cadre des « clusters européens Eurêka » et des pôles de compétitivité.

Action du programme

L'All est rattachée au programme n° 192 « Recherche industrielle », action n° 2 : « Soutien et diffusion de l'innovation technologique » pour le financement de son fonctionnement.

Nature des liens avec l'opérateur

L'All est pilotée par un conseil de surveillance, composé de treize personnalités qualifiées (dont quatre parlementaires et trois représentants des organisations syndicales) et de sept représentants de l'État, qui détermine les orientations générales de l'agence et sélectionne les programmes qui seront soutenus. Il est aussi doté d'un directoire, composé de trois membres, nommés par décret.

L'établissement public est soumis au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et au contrôle économique et financier. Le commissaire du Gouvernement placé auprès de l'établissement public est le Directeur général des entreprises du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi. Celui-ci a accès aux documents nécessaires à l'exercice de sa mission et peut s'opposer à toute délibération du conseil de surveillance

Description des principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur qui concourent à la réalisation des objectifs du programme

La contribution de l'All à la performance du programme est retracée dans le projet annuel de performance au travers de sa participation à deux objectifs.

L'All contribue ainsi à la réalisation de l'objectif « Renforcer l'efficacité des aides de l'État au travers de leur ciblage » via l'Indicateur : « Effet de levier moyen des aides de l'Agence de l'Innovation Industrielle ».

L'opérateur participe aussi à l'objectif « Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation » à travers le suivi de l'indicateur « Progression de la dépense de R&D de l'ensemble des entreprises aidées par l'All, entre la dernière année précédant le versement de la première aide et la première année de remboursement de cette aide ».

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique	3 405	3 405	4 900	4 900	5 390	5 390
Subventions pour charges de service public	3 405	3 405	4 900	4 900	5 390	5 390
Totaux	3 405	3 405	4 900	4 900	5 390	5 390

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
4 900			55 071	59 971

(1) l'All a bénéficié fin 2005 d'une dotation en capital de 1,7Md€, en provenance du CAS n°902-24 pour financer ses interventions pluriannuelles, qui prennent la forme de subventions et d'avances remboursables. Ceci explique le déséquilibre entre le tableau des ressources et le tableau des dépenses présenté ci-dessous.

(2) autres subventions et dotations : avance d'actionnaire versée par l'État en mai 2007 (CAS « participation financière de l'État » - programme 731 - action 1 ;

(3) ressources propres et autres : intérêts des placements de trésorerie.

Dépenses de l'opérateur (En milliers d'euros)

Personnel*	Fonctionnement**	Investissement	Total
2 974	15 559	363 233	381 766

* dont 13,773 k€ de dépenses de fonctionnement liées aux interventions ;

** et intervention, dont 363 093 k€ de dépenses d'interventions.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	16,4	25	25
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le ou les programmes de rattachement)</i>			
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>			

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

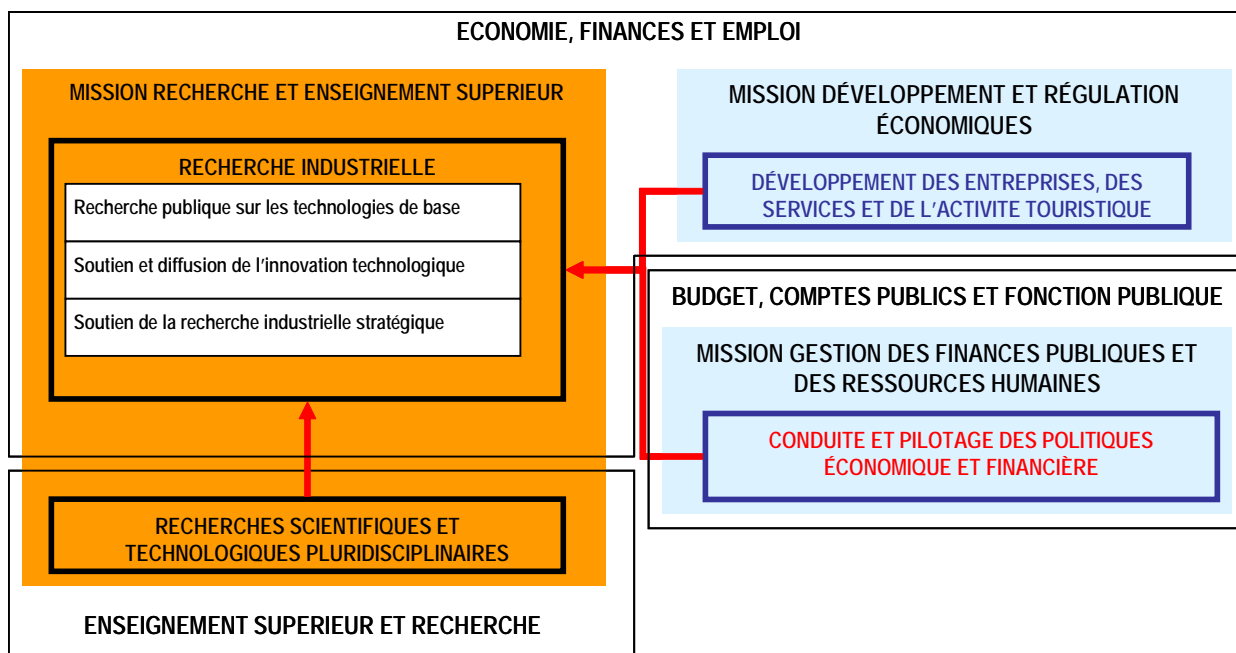
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2008 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2007 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche publique sur les technologies de base	85 418 950		+8 172 126	+93 591 076	+85 978 516
Soutien et diffusion de l'innovation technologique	180 640 000		+31 390 799	+212 030 799	+181 868 827
Soutien de la recherche industrielle stratégique	310 411 232		+39 313 498	+349 724 730	+333 883 015
Totaux	576 470 182		+78 876 423	655 346 605	601 730 358

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-78 876 423
Développement des entreprises, des services et de l'activité touristique (Mission « Développement et régulation économiques »)	-8 651 746
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-65 138 310
Conduite et pilotage des politiques économique et financière (Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »)	-5 086 367

OBSERVATIONS

MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE

Compte tenu du mode de fonctionnement de la direction générale des entreprises (DGE) qui met en synergie les activités qui relèvent des programmes « développement des entreprises » et « recherche industrielle », l'ensemble des effectifs et des frais de fonctionnement afférents à ces deux programmes a été rattaché au premier. Il est à noter que l'ensemble des agents de la DGE, à quelques exceptions près, exercent des activités qui relèvent de plusieurs actions, voire des deux programmes, d'où la nécessité de ventiler les dépenses selon les résultats prorata temporis d'une enquête unités d'œuvre.

La part des crédits de personnel de la DGE contribuant à la mise en œuvre du programme « recherche industrielle » est ventilée sur le fondement de la dernière enquête réalisée, selon les clés suivantes :

- 0,92% pour l'action « recherche publique sur les technologies de base » ;
- 6,33% pour l'action « soutien et diffusion de l'innovation technologique » ;
- 20,68% pour l'action « soutien de la recherche industrielle stratégique ».

Par ailleurs, en application de recommandations du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP), une part des crédits du programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » est déversée vers le programme « recherche industrielle » :

- les crédits destinés au transfert de technologies et ceux des contrats de formation par la recherche des techniciens supérieurs (CORTECHS) vers l'action « soutien et diffusion de l'innovation technologique » ;
- une partie des crédits de fonctionnement de l'agence nationale de la recherche (ANR) vers l'action « soutien de la recherche industrielle stratégique ».

Ce déversement augmente notablement au PLF 2008 (65,1 M€ pour 12,2 M€ en LFI 2007) du fait de l'intégration des moyens de fonctionnement et d'intervention de l'ANR dans le budget général.

FONCTIONS DE SOUTIEN MINISTÉRIELLES ET MODALITÉS DE VENTILATION

Les crédits des actions « état-major, médiation et politiques transversales », « promotion des politiques économiques, financières et de l'emploi » et « prestations d'appui et de support » du programme « conduite et pilotage des politiques économique et financière » sont ventilés dans les différents programmes de politique publique du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, d'une part, et du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi d'autre part. Toutefois, notamment en application de recommandations du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP), ne sont pas réparties les fonctions d'état major (cabinets ministériels, secrétariat général, agence centrale des achats, médiateur et haut fonctionnaire de défense), les fonctions de pilotage, le personnel mis à disposition d'autres administrations et les subventions versées dans le cadre de conventions à des organismes extérieurs qui ne participent pas au soutien des programmes de politique du MINEFE ou du MBCPFP.

De même les crédits des actions « expertise, audit, évaluation et contrôle » et « contribution au respect du droit et à la sécurité juridique » ne sont pas ventilés car leurs activités vers une multitude de bénéficiaires couvrent des montants peu significatifs.

La part des crédits du programme « conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » concourant à la mise en œuvre du programme est calculée en fonction de clés de répartition et des dépenses spécifiques réalisées, décrites dans le PAP du programme conduite et pilotage.

COMMENTAIRE DES RESULTATS

L'exercice a mis en évidence la part relativement importante des crédits de soutien externes au programme, par rapport au montant total après ventilation (12%), en augmentation significative par rapport au PLF 2007 du fait de l'importance des crédits déversés depuis le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

PROGRAMME 190

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'HABITAT

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-LOUIS BORLOO, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	512
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	515
Présentation du programme et des actions	522
Objectifs et indicateurs de performance	527
Justification au premier euro	531
Opérateurs	542
Analyse des coûts du programme et des actions	551

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Régine BREHIER

Directrice de la recherche et de l'animation scientifique et technique

Responsable du programme n° 190 : Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » vise à développer les recherches partenariales concernant les systèmes urbains, les systèmes de transports et leurs interactions pour répondre aux questions prioritaires de la société contemporaine en matière de développement durable et de sécurité pour les transports y compris aérien, pour la construction et les ouvrages de génie civil ; ce programme concourt à l'innovation technologique et au rayonnement de la France au niveau international dans les secteurs d'activités correspondants.

Ces recherches et travaux sur les innovations techniques ou organisationnelles fournissent aux pouvoirs publics les références scientifiques et le développement des connaissances et savoir-faire indispensables à la conduite des politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme, d'infrastructure et de transports, de construction et de logement.

Les programmes incitatifs, les actions de soutien à la recherche « dite amont », et les établissements publics développent des actions de recherche appliquée qui mobilisent la communauté scientifique (sciences humaines, sciences physiques, chimie, biologie, sciences de l'ingénieur...) et des partenaires économiques ou issus des collectivités publiques ; ils permettent des démarches prospectives nationales et européennes ou y concourent ; ils complètent d'autres programmes de recherche de la mission « Recherche et enseignement supérieur » comme les programmes concernant le domaine de l'environnement ou encore le domaine de l'énergie ; c'est ainsi que nombre d'actions de recherche participent, par exemple, à la mise en œuvre du plan climat et plus largement aux politiques d'aménagement et développement durables. Pour répondre à ces problématiques, des réflexions sont conduites tant sur le champ urbain qu'interurbain face aux risques climatiques. Une autre réflexion est en cours visant la recherche dans les transports maritimes. Les programmes incitatifs se situent soit à l'amont des actions développées par les programmes de l'Agence nationale de recherche (ANR) afin de faire émerger des problématiques, en vue de rassembler des communautés de recherche, soit à l'aval pour assurer des démonstrations techniques, organisationnelles et institutionnelles. Ils sont coordonnés avec les programmes trisannuels de l'ANR et complémentaires des actions menées par les organismes dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens. Enfin, la direction de programme, en liaison avec les directions du ministère et les établissements publics du programme sont impliqués dans la politique des pôles de compétitivité.

Les programmes incitatifs s'inscrivent également dans un contexte européen qui conduit à rendre aussi complémentaire que possible les axes de recherche nationaux et ceux du programme cadre de recherche et développement (PCRD) et à soutenir fermement les participations des organismes aux appels à propositions européens.

Cinq axes prioritaires de recherche, directement liés aux politiques publiques, guident les programmes et les organismes tout en laissant une part à l'anticipation des évolutions à préparer :

- le développement durable à l'échelle tant des bâtiments que des villes en s'appuyant sur la modélisation des systèmes urbains,
- l'efficacité économique et environnementale de l'aéronautique civile,
- la sécurité routière,
- l'efficacité des systèmes de transport de marchandises terrestres et maritimes,
- l'équilibre des territoires et des habitats.

Ces axes de recherche pourraient être amenés à évoluer dans un avenir proche, au vu des enjeux que rencontre également le domaine de recherche concerné par ce programme :

les nouvelles orientations du Plan urbanisme construction architecture (PUCA) approuvées début 2007, qui mettent un accent important sur les sujets de gouvernance et sur l'environnement ;

la perspective d'une 4^{ème} édition du Programme de recherche et d'innovation dans les transports (PREDIT), à partir de 2008 ;

les impératifs de la concurrence aéronautique y compris en matière de réduction des nuisances

Le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » structure son action autour de cinq objectifs :

Trois d'entre eux visent les domaines de recherche en aménagement, habitat et transports terrestres et maritimes :

- **Développer les recherches partenariales dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat**

Les programmes incitatifs et les organismes de recherche développent des recherches partenariales, tant avec le secteur privé qu'avec d'autres structures publiques ou la recherche académique. Ce partenariat correspond à un objectif de partage des problématiques et des résultats, garant de la diffusion optimisée des résultats de recherche par l'innovation et l'expérimentation.

Les programmes incitatifs sont au nombre de 4 : le programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres – PREDIT – le programme génie civil et urbain – PGCU – le plan urbanisme, construction et architecture – PUCA – le Programme de recherches et d'expérimentations sur l'énergie dans le bâtiment – PREBAT. Les établissements de recherche regroupent : l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité – INRETS – le Laboratoire central des ponts et chaussées – LCPC – et le Centre scientifique et technique du bâtiment – CSTB.

Il convient de noter le rôle des laboratoires des écoles ENPC (École nationale des ponts et chaussées) et ENTPE (École nationale des travaux publics de l'État), ainsi que l'implication des organismes du réseau scientifique et technique du ministère.

- **Mobiliser les ressources de la recherche publique et privée sur les thématiques prioritaires**

Les cinq thématiques prioritaires (cf supra) ont permis de recentrer des actions de recherche dans chacun des programmes incitatifs comme dans les organismes de recherche. L'objectif vise l'effectivité de la priorité accordée à ces thématiques dans l'action des programmes et des organismes.

- **Développer l'excellence des organismes de recherche aux niveaux européen et international**

La reconnaissance, aux niveaux européen et international, de la qualité des recherches mises en œuvre par les organismes français (CSTB, INRETS, LCPC) est un élément important de leur crédibilité et de la motivation de leurs chercheurs. Cet objectif concourt au maintien et au développement d'une expertise de niveau international.

Deux priorités du programme concernent plus particulièrement le champ de l'aéronautique civile, qui fait l'objet de démarches stratégiques tant au niveau national qu'au niveau de l'Europe. Cette réflexion d'ensemble alimente un référentiel d'objectifs de haut niveau sur différents axes de recherche technologique, qui guident le conseil et le soutien que l'État apporte aux laboratoires et aux constructeurs.

- **Préparer l'avenir en favorisant les innovations technologiques**

L'impact des actions de R&D en ce domaine s'apprécie sur le long terme et s'articule selon trois axes principaux :

- réduire l'impact des avions sur l'environnement (pollution sonore, rejet d'émissions) ;
- améliorer leur sécurité et leur sûreté ;
- renforcer leur efficacité économique et leur productivité.

- **Maintenir ou améliorer la part de marché de l'industrie aéronautique**

L'État a toujours favorisé le développement de la construction aéronautique française en accompagnant les projets des industriels jugés novateurs sur le plan technologique et susceptibles de connaître des succès commerciaux. Cet objectif est aujourd'hui indissociable de l'organisation à l'échelle européenne de cette industrie.

Les indicateurs de contexte ci-après reflètent l'évolution de l'activité du secteur de l'aéronautique civile :

La plupart de ces indicateurs proviennent de sources extérieures au ministère (Groupement des industries françaises aéronautiques – GIFAS –, constructeurs).

S'il peut paraître difficile d'établir le lien entre l'action du ministère, qui intervient de nombreuses années en amont avant la commercialisation d'un produit, et les résultats actuels des entreprises françaises du secteur, de nombreux indicateurs (chiffres d'affaires, effectifs, balance commerciale, parts de marché) convergent pour démontrer la réussite industrielle et commerciale de ce secteur et par conséquent la validité de l'action du ministère sur le long terme.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Chiffre d'affaires (non consolidé) de l'ensemble de l'industrie aérospatiale civile en M€	16.196	17.550	18.974	17.716	16.566	17.842	19.535	21.762
Nombre d'emplois	97.000	99.000	102.000	101.500	101.500	118.000	119.500	121.300
Solde de la balance commerciale en M€	7.532	7.823	8.336	8.234	10.860	10.897	12.306	13.412

Évolution des parts de marché d'Airbus sur le marché des avions de plus de 100 places.

Unités	2003 Réalisation	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Réalisation
%	52	53	57	52

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Développer les recherches partenariales dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

- INDICATEUR 1.1 : Effet de levier des crédits incitatifs
- INDICATEUR 1.2 : Part des contrats de recherche sur les recettes totales des organismes

■ OBJECTIF 2 : Mobiliser les ressources de la recherche publique et privée sur les nouvelles thématiques prioritaires

- INDICATEUR 2.1 : Part des thématiques prioritaires dans l'effort financier réalisé

■ OBJECTIF 3 : Développer l'excellence des organismes de recherche aux niveaux européen et international

- INDICATEUR 3.1 : Nombre de publications dans des revues scientifiques internationales par chercheur
- INDICATEUR 3.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

■ OBJECTIF 4 : Préparer l'avenir en favorisant les innovations technologiques

- INDICATEUR 4.1 : Effet de levier de l'aide publique

■ OBJECTIF 5 : Maintenir ou améliorer la part de marché de l'industrie aéronautique

- INDICATEUR 5.1 : Taux de remboursement cumulé et actualisé des avances remboursables allouées depuis la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique civile

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01 Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	45 501 036	1 300 000		46 801 036	
01-01 Réseau génie civil et urbain (RGCU)	200 000	1 300 000		1 500 000	
01-02 Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	45 301 036			45 301 036	
02 Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		104 000 000	188 698 000	292 698 000	
02-01 Recherche en amont et subventions à divers organismes		104 000 000		104 000 000	
02-02 Grands programmes et équipements			188 698 000	188 698 000	
03 Recherche et développement dans le domaine des transports	47 426 096	2 490 000		49 916 096	10 000
03-01 Recherche en matière de transports (PREDIT)	3 600 000	1 900 000		5 500 000	
03-02 Recherche en matière de transports (autres programmes)	1 410 000	590 000		2 000 000	10 000
03-03 Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	42 416 096			42 416 096	
04 Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	23 807 000	3 290 000		27 097 000	133 000
04-01 Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)	710 000	2 440 000		3 150 000	133 000
04-02 Centre scientifique et technique du bâtiment	23 097 000			23 097 000	
04-03 Programme PREVILLE (nouveau)		850 000		850 000	
Totaux	116 734 132	111 080 000	188 698 000	416 512 132	143 000

Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Programme n° 190

CRÉDITS DU PROGRAMME

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	45 501 036	1 300 000		46 801 036	
01-01	Réseau génie civil et urbain (RGCU)	200 000	1 300 000		1 500 000	
01-02	Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	45 301 036			45 301 036	
02	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		79 917 000	177 242 000	257 159 000	
02-01	Recherche en amont et subventions à divers organismes		79 917 000		79 917 000	
02-02	Grands programmes et équipements			177 242 000	177 242 000	
03	Recherche et développement dans le domaine des transports	47 416 096	1 600 000		49 016 096	10 000
03-01	Recherche en matière de transports (PREDIT)	3 600 000	1 100 000		4 700 000	
03-02	Recherche en matière de transports (autres programmes)	1 400 000	500 000		1 900 000	10 000
03-03	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	42 416 096			42 416 096	
04	Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	23 797 000	2 500 000		26 297 000	133 000
04-01	Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)	700 000	2 100 000		2 800 000	133 000
04-02	Centre scientifique et technique du bâtiment	23 097 000			23 097 000	
04-03	Programme PREVILLE (nouveau)		400 000		400 000	
Totaux		116 714 132	85 317 000	177 242 000	379 273 132	143 000

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01 Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	43 255 565	1 637 557		44 893 122	0
01-01 Réseau génie civil et urbain (RGCU)	197 406	1 637 557		1 834 963	0
01-02 Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	43 058 159			43 058 159	
02 Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		56 200 000	224 256 664	280 456 664	
02-01 Recherche en amont et subventions à divers organismes		56 200 000		56 200 000	
02-02 Grands programmes et équipements			224 256 664	224 256 664	
03 Recherche et développement dans le domaine des transports	41 630 650	6 906 817		48 537 467	22 000
03-01 Recherche en matière de transports (PREDIT)	1 301 583	5 290 235		6 591 818	
03-02 Recherche en matière de transports (autres programmes)	230 284	1 616 582		1 846 866	22 000
03-03 Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	40 098 783			40 098 783	
04 Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	23 429 177	2 959 854		26 389 031	134 000
04-01 Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)	587 404	2 959 854		3 547 258	134 000
04-02 Centre scientifique et technique du bâtiment	22 841 773			22 841 773	
Totaux	108 315 392	67 704 228	224 256 664	400 276 284	156 000

Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Programme n° 190

CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	43 255 565	2 098 577		45 354 142	0
01-01	Réseau génie civil et urbain (RGCU)	197 406	2 098 577		2 295 983	0
01-02	Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	43 058 159			43 058 159	
02	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		48 580 000	208 144 664	256 724 664	
02-01	Recherche en amont et subventions à divers organismes		48 580 000		48 580 000	
02-02	Grands programmes et équipements			208 144 664	208 144 664	
03	Recherche et développement dans le domaine des transports	41 630 650	7 826 328		49 456 978	22 000
03-01	Recherche en matière de transports (PREDIT)	1 301 583	5 869 924		7 171 507	
03-02	Recherche en matière de transports (autres programmes)	230 284	1 956 404		2 186 688	22 000
03-03	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	40 098 783			40 098 783	
04	Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	23 425 835	3 059 854		26 485 689	134 000
04-01	Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)	584 062	3 059 854		3 643 916	134 000
04-02	Centre scientifique et technique du bâtiment	22 841 773			22 841 773	
Totaux		108 312 050	61 564 759	208 144 664	378 021 473	156 000

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total y.c. FDC et ADP
01	Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	41 539 325	210 000	918 761		42 668 086
01-01	Réseau génie civil et urbain (RGCU)	7 567	210 000	918 761		1 136 328
01-02	Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	41 531 758				41 531 758
02	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	3 711 465	20 089 347	39 064 455	186 200 000	249 065 267
02-01	Recherche en amont et subventions à divers organismes	3 711 465	14 189 347	39 064 455		56 965 267
02-02	Grands programmes et équipements		5 900 000		186 200 000	192 100 000
03	Recherche et développement dans le domaine des transports	40 905 249	67 155	2 081 815		43 054 219
03-01	Recherche en matière de transports (PREDIT)	2 195 847		1 260 231		3 456 078
03-02	Recherche en matière de transports (autres programmes)	502 372	67 155	821 584		1 391 111
03-03	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	38 207 030				38 207 030
04	Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	23 389 795		2 797 395		26 187 190
04-01	Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)	847 495		2 797 395		3 644 890
04-02	Centre scientifique et technique du bâtiment	22 542 300				22 542 300
Totaux		109 545 834	20 366 502	44 862 426	186 200 000	360 974 762

Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Programme n° 190

CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total y.c. FDC et ADP
01	Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	41 724 416		1 214 660		42 939 076
01-01	Réseau génie civil et urbain (RGCU)	192 658		1 214 660		1 407 318
01-02	Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	41 531 758				41 531 758
02	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	3 711 465		53 174 985	207 646 462	264 532 912
02-01	Recherche en amont et subventions à divers organismes	3 711 465		53 174 985		56 886 450
02-02	Grands programmes et équipements				207 646 462	207 646 462
03	Recherche et développement dans le domaine des transports	40 393 789		7 382 358		47 776 147
03-01	Recherche en matière de transports (PREDIT)	1 617 382		5 724 886		7 342 268
03-02	Recherche en matière de transports (autres programmes)	569 377		1 657 472		2 226 849
03-03	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	38 207 030				38 207 030
04	Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	25 364 497		799 887		26 164 384
04-01	Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)	2 822 197		799 887		3 622 084
04-02	Centre scientifique et technique du bâtiment	22 542 300				22 542 300
Totaux		111 194 167		62 571 890	207 646 462	381 412 519

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	Consommés en 2006	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	109 545 834	108 315 392	116 734 132	111 194 167	108 312 050	116 714 132
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 553 281	2 316 677	5 920 000	5 201 614	2 313 335	5 900 000
Subventions pour charges de service public	105 992 553	105 998 715	110 814 132	105 992 553	105 998 715	110 814 132
Titre 5. Dépenses d'investissement	20 366 502					
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	20 146 335					
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	220 167					
Titre 6. Dépenses d'intervention	44 862 426	67 704 228	111 080 000	62 571 890	61 564 759	85 317 000
Transferts aux entreprises	37 236 458	58 459 157	103 000 000	57 045 875	51 192 423	78 134 000
Transferts aux autres collectivités	7 625 968	9 245 071	8 080 000	5 526 015	10 372 336	7 183 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	186 200 000	224 256 664	188 698 000	207 646 462	208 144 664	177 242 000
Prêts et avances	186 200 000	224 256 664	188 698 000	207 646 462	208 144 664	177 242 000
Totaux hors FDC et ADP prévus		400 276 284	416 512 132		378 021 473	379 273 132
FDC et ADP prévus		156 000	143 000		156 000	143 000
Totaux y.c. FDC et ADP	360 974 762	400 432 284	416 655 132	381 412 519	378 177 473	379 416 132

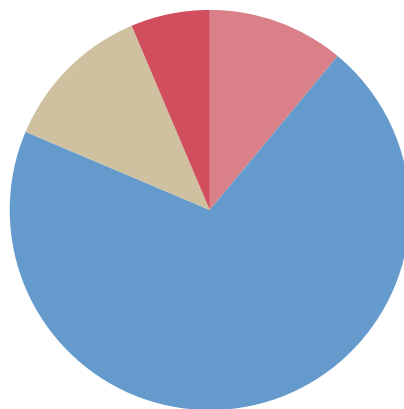
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	46 801 036	46 801 036
02	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	292 698 000	257 159 000
03	Recherche et développement dans le domaine des transports	49 916 096	49 016 096
04	Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	27 097 000	26 297 000
Totaux		416 512 132	379 273 132

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2008

- Action n°01 (11,24%)
- Action n°02 (70,27%)



- Action n°03 (11,98%)
- Action n°04 (6,51%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » vise, dans ces domaines divers, à assurer la mise en œuvre des politiques de recherche et développement, en cohérence avec les orientations générales du ministère, en particulier en matière de sécurité et de développement durable.

Environnement dans lequel s'inscrit le programme :

Chacune des actions du programme associe autant que possible en tant que cofinanceurs des partenaires divers des milieux professionnels, des organismes de recherche publics ou privés, des écoles ou des universités. Parmi les indicateurs retenus figurent d'ailleurs l'effet de levier de la dépense publique, c'est-à-dire la mesure de la capacité de mobilisation de financements privés à partir des dépenses du programme.

Présentation des acteurs et du pilotage du programme :

La direction de la recherche et de l'animation scientifique et technique (DRAST), qui est rattachée au secrétariat général (SG) du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD), est en charge du pilotage du programme.

La DRAST est directement responsable des actions 1 « Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement » et 3 « Recherche et développement dans le domaine des transports », auxquelles ont été associées d'autres directions du ministère, Direction générale des routes et Direction de la sécurité et circulation routières.

La deuxième action « Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile » est du ressort de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) et la quatrième « Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement » relève de la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC).

Modalités de gestion du programme :

Chaque action, hors aéronautique civile, associe au moins un programme incitatif et un organisme de recherche dans les divers domaines couverts : dans l'action 1, le Réseau génie civil et urbain (RGCU) est ainsi associé au Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC), dans l'action 3, le Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT) à l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) et dans l'action 4 le Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA) et le Programme de recherche dans l'énergie du bâtiment (PREBAT) au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

En ce qui concerne l'aéronautique civile, la Recherche et développement s'appuie sur l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) et sur des programmes spécialisés en partenariat avec les laboratoires de recherche et d'expérimentation du secteur, permettant des recherches exploratoires amont (aérodynamique, avionique, matériaux, environnement...).

L'action du programme est coordonnée par la DRAST avec celle de l'Agence nationale de recherche (ANR) et les pôles de compétitivité intéressant le secteur. Celle-ci elle est relayée par des appuis locaux.

Les modalités financières d'impulsion de ce programme sont la commande directe, la subvention et l'avance remboursable. Elles permettent de réaliser des appels à commande, des recherches pré compétitives, des expérimentations et des démonstrations ainsi qu'une action constante de valorisation des résultats des recherches et d'expertise. Le soutien à l'innovation industrielle pour l'aéronautique civile est réalisé avec le concours d'OSEO, pour les petites et moyennes entreprises et par des avances remboursables consenties aux industriels, sur protocoles, après accord de la commission européenne si nécessaire au regard des règles existantes.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement
- ACTION n° 02 : Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile
- ACTION n° 03 : Recherche et développement dans le domaine des transports
- ACTION n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement

11,2 %



L'action consiste en la réalisation des recherches et expérimentations répondant aux objectifs du ministère en matière d'innovation en qualité environnementale, renouvellement des technologies, adaptations aux risques naturels et chimiques des équipements réseaux infrastructures en liaison avec les acteurs du secteur : maîtres d'ouvrages publics, bureaux d'études, entreprises, organismes de recherche, écoles et universités. L'action comprend la programmation de la recherche incitative, le suivi des programmes de recherche, leur évaluation ainsi que la participation aux programmes européens de recherche et développement. Elle inclut la veille technologique, la diffusion, la valorisation des résultats.

Elle se réalise par l'animation du RGPU (Réseau génie civil et urbain), programme incitatif qui soutient les actions collectives de recherche et de développement, d'animation scientifique et technique et de valorisation, ainsi que par le LCPC (Laboratoire central des ponts et chaussées).

Structures participant à la mise en œuvre de l'action

Le RGPU s'organise en fonction des objets de recherche, autour d'équipes de recherche et de développement du monde industriel ou du secteur public (entreprises, organismes et laboratoires de recherche y compris des laboratoires dépendant des écoles pilotées par le MEDAD), en associant aussi les maîtres d'ouvrage.

Deux appels à proposition gérés par la mission génie civil sont en cours sur la « surveillance de santé structurale » des infrastructures, et les bétons environnementaux (les cimenteries produisent à elles seules 7 % du gaz à effet de serre, la fabrication d'une tonne de ciment générant une tonne de CO₂). Le RGPU travaille en étroite liaison avec l'ANR, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et les pôles de compétitivité.

Le LCPC a cinq orientations prioritaires de recherche présentées dans son contrat d'objectifs : valoriser les infrastructures et ouvrages existants, maîtriser le rôle de l'infrastructure dans la sécurité routière, maîtriser les impacts sur l'environnement, sécuriser les ouvrages et les sites, optimiser les ouvrages de génie civil (multi-usages) en zones urbaines. De manière constante il développe des actions génériques « amont » pour favoriser l'introduction des nouveaux matériaux et des nouvelles technologies.

ACTION n° 02

Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile

70,3 %



La construction aéronautique civile a toujours fait l'objet d'une attention particulière de la part de tous les gouvernements depuis que ce secteur contribue de manière significative à l'activité industrielle de la France. Elle fait l'objet d'une organisation croissante à l'échelle européenne.

L'activité du secteur est caractérisée par une forte concurrence internationale en particulier américaine et la politique de soutien à cette industrie par les États est généralisée aussi bien aux États-Unis qu'en Europe.

La mise en œuvre de la politique de soutien à la construction aéronautique en France a été confiée en 1977 à la direction des programmes aéronautiques civils (DPAC), au sein de la direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Les effets de cette politique obéissent à des cycles économiques très particuliers : de 5 à 15 ans de recherche sont nécessaires avant d'en appliquer les résultats à un aéronef ou un équipement, qui sera ensuite produit puis commercialisé pendant deux, trois ou quatre décennies.

L'aéronautique civile offre de nombreux emplois directs et indirects hautement qualifiés qui permettent à la France de jouer son rôle dans les industries de hautes technologies sur la scène mondiale. L'effort de recherche est l'un des plus importants de tous les secteurs industriels français et l'aéronautique occupe une place de premier plan dans les recettes de la balance commerciale.

Il s'agit d'atteindre le meilleur niveau de compétitivité de l'industrie aéronautique au travers principalement :

- **du soutien à la recherche** : financement des projets d'étude ou de recherche que les industriels du secteur ou les organismes de recherche comme l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) présentent ainsi que les programmes d'investissement relatifs notamment aux grands moyens d'essais installés en France et en Europe qui sont utilisés dans le cadre des projets de recherche.

- **du soutien aux développements** : financement des développements d'avions de transport public, d'avions d'affaires, d'avions légers, d'hélicoptères, de moteurs, d'équipements structuraux ou de bord ; le support juridique utilisé est celui de l'avance remboursable.

Il s'agit également des actions de coopération internationale destinées à favoriser la présence de l'aviation civile française sur les marchés internationaux et à apporter des travaux français orientés vers la production de normes industrielles dans le secteur.

Cadre réglementaire de l'action

Le cadre supra national est constitué :

- de l'accord sur les subventions et mesures compensatoires de l'Organisation Mondiale du Commerce, accord non spécifique au secteur, mais contenant certaines dispositions qui reconnaissent la spécificité de l'industrie aéronautique mondiale ;
- de l'accord euro-américain de 1992 visant à contrôler et limiter les soutiens accordés aux industriels de part et d'autre de l'Atlantique pour les avions de 100 places et plus ;
- de l'encadrement communautaire des aides à la recherche et au développement adopté par la Commission européenne le 30 décembre 2006 en application duquel la France doit notifier les modalités des soutiens financiers qu'elle apporte à son industrie aéronautique.

Structures participant à la mise en œuvre de l'action

La politique de soutien est mise en œuvre pour l'essentiel par les ordonnateurs secondaires du ministère de la défense (Délégation générale pour l'armement) et de la DGAC.

ACTION n° 03

Recherche et développement dans le domaine des transports

12 %



L'action vise à assurer la réalisation de programmes et de projets de recherche et développement cohérentes avec les orientations générales de la politique des transports terrestres du ministère (protection de l'environnement, efficacité économique, sécurité des personnes...). Elle prend en compte les besoins des collectivités territoriales, des usagers et des entreprises de transport. Aux niveaux national et européen, ses programmes sont en cohérence avec ceux des organismes scientifiques et techniques du ministère et fortement partenariaux. Elle passe principalement par la mise en œuvre du Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT) et par les travaux de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS).

Le PREDIT est un programme de recherche, d'expérimentation et d'innovation dans les transports terrestres, qui vise à favoriser l'émergence de systèmes de transport économiquement et socialement plus efficaces, plus sûrs, plus économes en énergie et plus respectueux de l'homme et de l'environnement. Le PREDIT 3 comprend trois thèmes généraux : la mobilité durable des personnes et des biens, la sécurité des systèmes de transport, la réduction des impacts environnementaux et la lutte contre l'effet de serre. En cours de bilan, il sera prolongé, à partir de 2008, par un PREDIT 4 aux orientations en cours d'approbation. L'action inclut enfin l'évaluation et la valorisation du programme.

Les structures participant à la mise en œuvre de l'action :

Le pilotage de l'action est assuré, en ce qui concerne le PREDIT, dans le cadre d'un protocole initial adapté ensuite aux modifications intervenues avec la loi de programmation sur la recherche, par les ministères chargés des transports, de la recherche, de l'environnement et de l'industrie, en association avec trois agences : l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), l'ANR (Agence nationale de la recherche) et OSEO Innovation. Au niveau régional, il comprend des pôles régionaux et inscrit son action en liaison avec les pôles de compétitivité État-régions ; au niveau national, en tant que réseau, il s'articule avec les autres réseaux de recherche et d'innovation technologique, et surtout avec les réseaux de recherche et d'innovation en télécommunications, technologies logicielles, pile à combustible, micro-nano technologies, matériaux et procédés, terre et espace ; au niveau européen, il

s'articule avec le VI^e puis VII^{ème} programmes cadres, l'initiative Eureka et une coopération bilatérale de recherche en transport avec l'Allemagne.

L'INRETS est concerné par les priorités thématiques nationales, développées dans son contrat d'objectifs pluriannuel :

- les sciences de la vie avec la prise en compte de l'insécurité routière comme problème de santé publique,
- les sciences et technologies de l'information et de la communication avec leur forte potentialité pour l'amélioration de la mobilité, les systèmes embarqués, l'interopérabilité des systèmes, l'énergie et le développement durable,
- l'énergie et le développement durable avec les nouvelles technologies de l'énergie, l'obligation de réduire la dépendance au pétrole, le plan véhicules propres et économes.

ACTION n° 04

6,5 %



Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement

L'action se réalise au travers du Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA), cadre d'intervention des programmes de recherches et d'actions d'expérimentations, de soutien à l'innovation et de valorisation des résultats de recherche, ainsi qu'au travers des activités de recherche du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Le PUCA a renouvelé en 2007 son programme pluriannuel autour de questionnements relatifs aux villes durables, à la gouvernance des villes, aux services urbains. Six appels d'offre portent notamment sur les pratiques et les besoins de la population française vieillissante en matière de logement, de cadre de vie et de service ; sur les territoires urbains et la sûreté, ainsi que sur un programme relatif à la péri urbanisation. Dans le cadre du programme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment (PREBAT), un certain nombre d'actions sont programmées sur l'exercice 2008 dont une évaluation énergétique sur 1000 logements. Les appels à projets sont principalement financés par l'ANR et l'ADEME et concernent particulièrement la réhabilitation et l'isolation des bâtiments existants, la performance énergétique des bâtiments neufs et les bâtiments du futur, producteurs d'énergie. L'échelle de construction bâtiment, quartier constitue aussi un objet de recherches.

Structures participant à la mise en œuvre de l'action

Outre le PUCA, il s'agit du CSTB, du CNRS, des universités et des laboratoires d'écoles, dont celles que le ministère pilote, des chercheurs indépendants, des bureaux d'études, des collectivités locales, des bailleurs de logement, des entreprises de bâtiment ou de services urbains.

Le champ d'intervention du CSTB est le bâtiment, la construction et, plus largement, le cadre de vie urbanisé et certains aspects liés au transport dans des secteurs scientifiques d'excellence : acoustique, aérodynamique et effets du climat. Ses actions de recherche sont définies en fonction des besoins exprimés tant par les pouvoirs publics, les collectivités locales et la société civile que par les acteurs économiques, industriels, entreprises, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage. Son programme est encadré par un contrat d'objectifs pluriannuel.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Développer les recherches partenariales dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Choix de l'objectif : Les programmes incitatifs (PREDIT, RGCU, PUCA et PREBAT) et les organismes de recherche (INRETS, LCPC, CSTB) développent les recherches partenariales, tant avec le secteur privé qu'avec d'autres structures publiques ou la recherche académique. Cet objectif, qui mobilise les milieux techniques et professionnels, permet de mieux assurer le caractère finalisé des recherches.

Choix des indicateurs : Dans un contexte d'action partenariale, l'effort direct de l'État voit son action multipliée par un effet de levier, coefficient multiplicateur des crédits incitatifs.

À cet indicateur, est annexé un sous-indicateur exprimant l'effet de levier sur les seuls partenaires « économiques » c'est à dire aussi bien les sociétés de droit privé que les sociétés non financières publiques comme la SNCF ou la RATP dont la recherche n'est pas la finalité première.

INDICATEUR 1.1 : Effet de levier des crédits incitatifs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
effet de levier des crédits incitatifs	ratio	1,26	1,29	1,63	0,68	0,80	1,20
effet de levier des crédits incitatifs sur les partenaires économiques	ratio	0,60	0,60	0,71	0,37	0,43	0,80

Précisions méthodologiques :

Sources des données : RGCU, PUCA, PREDIT, PREBAT.

Explications sur la construction de l'indicateur : C'est le montant total annuel des projets de recherche diminué des crédits incitatifs des programmes, rapporté à ces mêmes crédits incitatifs ; il mesure la capacité de mobilisation de l'effort public sur des projets dont l'intérêt justifie le co-financement apporté par d'autres partenaires, aussi bien publics qu'économiques.

Cet indicateur a été élaboré dans le cadre d'un système de financement de la recherche où toutes les thématiques d'appels à projets pouvaient être appuyées aux crédits publics. L'introduction de l'ANR a conduit à répartir ces thématiques entre les crédits budgétaires d'une part et les financements de l'ANR d'autre part. Il est constaté que les sujets financés sur crédits budgétaires, à contenu plus prospectifs, socio-économiques, ou sur des sujets émergents bénéficient d'un effet de levier moindre que la plupart des sujets retenus par l'ANR au titre de ces programmes. C'est la raison d'une révision des prévisions en 2007 et d'une cible 2010 modeste. Par ailleurs ces programmes développent des actions de structuration et d'animation de réseaux de chercheurs ne générant pas d'effet de levier.

INDICATEUR 1.2 : Part des contrats de recherche sur les recettes totales des organismes

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
part des contrats de recherche sur les recettes totales des organismes	%	10,73	10,50	12	11,41	11,44	15,46
part des contrats des partenaires économiques dans les recettes totales des organismes	%	2,66	2,94	3	2,68	2,71	3,89
part des contrats européens dans les recettes totales des organismes	%	3,48	3,06	3	2,19	2,35	3,68

Précisions méthodologiques :

Sources des données : Organismes (CSTB, LCPC, INRETS).

Explications sur la construction de l'indicateur : C'est le montant annuel des contrats de recherche détenus, rapporté à tout ou partie des recettes de ces organismes (contrats de recherche + subvention pour charges de service public). À cet indicateur sont associés deux sous-indicateurs : part des contrats de recherche avec les partenaires « économiques » et part des contrats de recherche européens.

OBJECTIF n° 2 : Mobiliser les ressources de la recherche publique et privée sur les nouvelles thématiques prioritaires

Choix de l'objectif : Des thématiques prioritaires ont été définies dans chacun des programmes incitatifs, comme dans les organismes de recherche : la sécurité routière, le transport de marchandises, le développement durable des constructions et des villes, l'équilibre des territoires et habitat. L'objectif vise à mesurer l'effectivité de la priorité accordée à ces thématiques dans l'action des programmes et organismes.

Choix des indicateurs : La place des thématiques prioritaires dans le financement est significative de l'effort accompli.

INDICATEUR 2.1 : Part des thématiques prioritaires dans l'effort financier réalisé

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part des thématiques prioritaires dans l'effort financier réalisé.	%	54 %	50,5 %	54 %	50,7 %	52,4 %	58 %

Précisions méthodologiques :

Sources des données : programmes incitatifs (RGCU, PUCA, PREDIT) et organismes (CSTB, LCPC, INRETS).

Explications sur la construction de l'indicateur : C'est le rapport du financement annuel accordé aux thématiques prioritaires sur le montant total des dépenses de recherche.

OBJECTIF n° 3 : Développer l'excellence des organismes de recherche aux niveaux européen et international

Choix de l'objectif : La reconnaissance, aux niveaux européen et international, de la qualité des recherches mises en œuvre par les organismes français (CSTB, INRETS, LCPC) est un élément important.

Choix des indicateurs : Le nombre par chercheur de publications et l'indice de citations à 2 ans dans des revues scientifiques internationales est significatif de la qualité des organismes de recherche.

INDICATEUR 3.1 : Nombre de publications dans des revues scientifiques internationales par chercheur

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Nombre de publications dans des revues scientifiques internationales par chercheur	nombre	0,34	0,40	0,36	0,40	0,42	0,45

Précisions méthodologiques :

Sources des données : CSTB, LCPC, INRETS

Explications sur la construction de l'indicateur : On compte les publications annuelles dans des revues à caractère scientifique rapportées au nombre de chercheurs. En attente de pouvoir disposer des informations provenant de l'Observatoire des sciences et des techniques (OST), les valeurs calculées des établissements sont renseignées dans le tableau.

INDICATEUR 3.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles des opérateurs du programme	%	NC	NC	NC	NC		

Précisions méthodologiques :

Source de données : OST

Mode de calcul : part des citations à 2 ans des organismes du programme sur le nombre de citations dans ces domaines de recherche au niveau national, européen, et international. Cet indicateur est en cours d'élaboration et sera renseigné ultérieurement. Il a pour but de permettre une appréciation de la reconnaissance internationale des opérateurs du programme.

OBJECTIF n° 4 : Préparer l'avenir en favorisant les innovations technologiques

Cet objectif est rattaché à l'action « Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile ».

Il est possible de donner des exemples de thèmes de recherche soutenus par la DPAC qui ont donné lieu, en général plusieurs années plus tard, à des réalisations industrialisées et commercialisées : utilisation de matériaux nouveaux, profils aérodynamiques améliorés, techniques de réduction de bruit ou de consommation d'énergie.

L'impact des actions de R&D s'apprécie sur le long terme et s'articule selon 3 axes principaux :

- réduire l'impact des avions sur l'environnement (pollution sonore, rejet d'émissions) ;
- améliorer la sécurité et la sûreté des avions ;
- renforcer l'efficacité économique et la productivité des avions.

Quelques exemples de ces évolutions technologiques liées aux efforts de R&D sur le premier axe :

- un avion à réaction des années 60, tel que la Caravelle, produisait autant de bruit que 125 avions de la génération actuelle tels que l'A320, soit une réduction de 20 décibels. D'ici à 2020, les réductions en matière de bruit devraient se poursuivre, l'objectif visé étant une diminution du niveau sonore de 10 décibels supplémentaires ;
- les émissions de dioxyde de carbone (effet de serre) ont été réduites de l'ordre de 20% entre les années 70 et actuellement. Un avion long-courrier consomme de nos jours moins de 4 litres aux 100 km par passager transporté. D'ici à 2020, les émissions de dioxyde de carbone et d'oxydes d'azote (pollution locale et environnement) devraient diminuer respectivement de 50% et 80% par passager/km ;
- les recherches sur les matériaux composites permettent de réduire le poids des avions (donc, leur consommation d'énergie) tout en améliorant leur résistance (donc, leur productivité). Au carbone, déjà largement utilisé aujourd'hui sur les avions, viendra s'ajouter l'utilisation de nouveaux matériaux sur les avions de la prochaine génération tels que l'A380 : aluminium-lithium, GLARE (aluminium et fibre de verre).

Les résultats de ces recherches contribuent à améliorer la compétitivité des produits français. Les soutiens publics ont, par leur caractère incitatif, un effet de levier sur les travaux menés par les centres de recherche, privés ou publics.

INDICATEUR 4.1 : Effet de levier de l'aide publique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Effet de levier de l'aide publique.	Ratio	1,70	1,71	1,8	1,75	1,80	1,80

Précisions méthodologiques :

Source des données : DPAC

Le ratio présenté pour chaque année est celui du coût total, pour les centres de recherche, des projets soutenus, rapporté au montant total des crédits utilisés ; il prend en compte tous les dossiers de demande de soutien adressés à la DPAC et retenus par cette dernière. Ce ratio a comme sous-indicateur l'effet de levier de l'aide publique sur les partenaires économiques.

La série chiffrée de l'indicateur comprend une valeur de prévision 2008 établie en 2007 et une valeur cible constituée à l'élaboration du premier PAP en 2005.

OBJECTIF n° 5 : Maintenir ou améliorer la part de marché de l'industrie aéronautique

Cet objectif est rattaché à l'action « Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile ».

Au cours des 30 dernières années, l'État a fortement soutenu, de manière constante et équilibrée, le développement de la construction aéronautique civile française en accompagnant les projets des industriels jugés novateurs au plan technologique et susceptibles de connaître des succès commerciaux.

Des avances remboursables ont été allouées pour le développement de programmes d'avions de transport, de moteurs, d'avions d'affaire ou légers, d'hélicoptères ou d'équipements. La France présente ainsi aujourd'hui, seule dans le monde avec les Etats-Unis d'Amérique, la plus large palette de produits aéronautiques.

Cet investissement public a contribué à hisser l'industrie aéronautique française au 2^{ème} ou 3^{ème} rang mondial, niveau qu'il faut maintenir ou améliorer ; les parts de marché acquises par les industriels français constituent en conséquence de bons indicateurs de la réussite de la politique menée.

Il faut néanmoins noter le temps de latence entre le versement d'une avance remboursable et le constat des succès en termes de remboursement ; l'avance est versée au moment du développement du produit dont la durée de commercialisation peut être, selon sa catégorie, de 2 à 4 décennies.

INDICATEUR 5.1 : Taux de remboursement cumulé et actualisé des avances remboursables allouées depuis la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique civile

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux de remboursement cumulé et actualisé des avances remboursables allouées depuis la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique civile.	%	53,2	54,23	55,8	55,4	56,28	58,00

Précisions méthodologiques :

Il s'agit du taux de remboursement des avances remboursables, calculé comme le quotient du total des remboursements exigibles jusqu'à l'année N par le total des avances versées également jusqu'à l'année N ; les valeurs sont actualisées avec l'indice INSEE France entière hors tabac. L'ensemble des avances remboursables allouées depuis le début de la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique est pris en compte. Cet indicateur illustre le succès des programmes aidés par avances remboursables ; il a un lien direct avec l'action de soutien de la DPAC mais différé dans le temps du fait de la durée des remboursements sur plusieurs décennies ; cet indicateur est à corrélérer avec celui du maintien des parts de marché.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01	Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement		46 801 036	46 801 036		46 801 036	46 801 036
01-01	Réseau génie civil et urbain (RGCU)		1 500 000	1 500 000		1 500 000	1 500 000
01-02	Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)		45 301 036	45 301 036		45 301 036	45 301 036
02	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		292 698 000	292 698 000		257 159 000	257 159 000
02-01	Recherche en amont et subventions à divers organismes		104 000 000	104 000 000		79 917 000	79 917 000
02-02	Grands programmes et équipements		188 698 000	188 698 000		177 242 000	177 242 000
03	Recherche et développement dans le domaine des transports		49 916 096	49 916 096		49 016 096	49 016 096
03-01	Recherche en matière de transports (PREDIT)		5 500 000	5 500 000		4 700 000	4 700 000
03-02	Recherche en matière de transports (autres programmes)		2 000 000	2 000 000		1 900 000	1 900 000
03-03	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)		42 416 096	42 416 096		42 416 096	42 416 096
04	Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement		27 097 000	27 097 000		26 297 000	26 297 000
04-01	Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)		3 150 000	3 150 000		2 800 000	2 800 000
04-02	Centre scientifique et technique du bâtiment		23 097 000	23 097 000		23 097 000	23 097 000
04-03	Programme PREVILLE (nouveau)		850 000	850 000		400 000	400 000
Totaux			416 512 132	416 512 132		379 273 132	379 273 132

DÉPENSES DE PERSONNEL

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » ne dispose pas d'ETPT.

En effet, si des agents de la Direction de la recherche et de l'animation scientifique et technique (DRAST), de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) et du réseau scientifique et technique du ministère ont été recensés comme relevant de ce programme, leur faible nombre (moins de 200) et la diversité des statuts parmi ces agents ne permettaient pas d'avoir une gestion efficiente.

Ils ont donc suivi le traitement retenu dans ce cas de figure pour les personnels du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.

- Les agents affectés en administration centrale à la DRAST (26 ETPT) et les agents affectés dans les services du réseau scientifique et technique (48 ETPT) sont pris en charge par le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, CPPEDAD », les 35,5 ETPT identifiés à la DGAC étant imputés sur le programme « Transports aériens ». La masse salariale de ces personnels est réaffectée en comptabilité d'analyse des coûts sur le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat », dans la mission du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MIRE).
- Les personnels qui participent à la mise en œuvre du Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA) sont inscrits sur le programme « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique » de la mission Écologie du MEDAD.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007		CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007			
(1)		(2)			
406 989 110		378 564 399			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE demandées pour 2008	CP demandés sur AE antérieures à 2008 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2008	Total des CP demandés pour 2008	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2008
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
238 966 029	416 512 132	94 368 000	284 905 132	379 273 132	266 843 000
					Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008
					(9)
					164 284 125
					Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008
					(10)
					96 606 856
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **
					(11) = (8) - (9) - (10)
					5 952 019

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2008 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		46 801 036	46 801 036
Crédits de paiement		46 801 036	46 801 036

EFFECTIFS

La mission génie civil (MGC) au sein de la Direction de la recherche et de l'animation scientifique et technique (SG/DRAST) se compose de 6 agents rémunérés sur le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables » « CPPEDAD » du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables et est déversée en analyse des coûts sur le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ».

Elle a en charge le programme incitatif réseau génie civil et urbain (RGCU).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	200 000	200 000
Subventions pour charges de service public	45 301 036	45 301 036

La dotation globale du Laboratoire central des Ponts et chaussées (LCPC) s'élève pour 2008 à 45,30 M€, c'est à dire + 2,24 M€ par rapport à 2007. Cette augmentation permet de financer l'augmentation du taux de cotisation au CAS pension (passage de 39,5 % à 50 %) pour un montant de +1,5 M€, l'augmentation courante des charges de personnel +0,5 M€, la création de la prime spécifique des chercheurs +0,1M€, enfin une partie des équipements nouveaux +0,2 M€ (la station chute de blocs par exemple).

Le montant des dépenses de fonctionnement du RGCU représente 200 k€. Le montant attribué au RGCU va permettre de soutenir la plate-forme technologique française « construction-BTP » (ECTP) et d'organiser son forum annuel. De façon plus générale, ces crédits permettent de soutenir certaines manifestations scientifiques et de favoriser la mise en réseau de nouveaux partenaires pour une politique de contractualisation avec les associations de recherches européennes et une participation très active à la plate-forme technologique européenne.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	650 000	650 000
Transferts aux autres collectivités	650 000	650 000

Les dépenses d'intervention de l'action n°1 « Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement » concernent exclusivement le RGPU. Les crédits attribués représentent 1,3 M€ en AE et CP. La mission génie civil commande en moyenne 7 études par an et 5 programmes cofinancés bénéficiant de subventions de l'Etat (chiffre 2006).

Il est ainsi financé un ensemble d'actions de recherche et d'innovations répondant à des besoins correspondant à :

1) des recherches technico-économiques, apports de connaissances et outils de simulation, aides à la décision et instruments prospectifs en vue de satisfaire les demandes exprimées aussi bien par les Maîtres d'Ouvrages que par les usagers utilisateurs finaux. Ces besoins vont dans la logique de l'intégration du développement durable dans les modes de construction et d'aménagement des infrastructures et des réseaux, tant du point de vue du changement climatique que de la préservation des ressources naturelles et de l'énergie.

Elles recouvriront en 2008 :

des développements d'outils adaptés à la promotion du recyclage et du réemploi des matériaux (0,2 M€) ;

des développements d'outils d'analyse de la valeur au long du cycle de vie des matériaux (0,1 M€) ;

des développements d'outils réglementaires et financiers destinés à promouvoir et faciliter la mise en œuvre réelle des innovations issues de la recherche sur les champs techniques (0,1 M€).

2) des recherches pré-compétitives à caractère technologique qui correspondent à la mise en adéquation des propositions des industriels avec les attentes de la société et des Maîtres d'Ouvrages. Elles sont en général menées sous la forme des Projets Nationaux pilotés par l'IRES (associations regroupant les partenaires) :

nouveaux matériaux composites pour ouvrages d'art (0,1 M€) ;

bétons environnementaux (0,1 M€) ;

nouveaux procédés de construction : inclusions rigides (0,1 M€) ;

structures routières innovantes (0,1 M€).

3) des expérimentations de terrain où la mise en œuvre de démonstrateurs nécessite des partenariats de recherche public-privé complexes et un soutien à leur réalisation avant portage par le marché. Ces programmes correspondent à la vérification opérationnelle de la recherche plus « amont » réalisée dans le cadre de projets labellisés et soutenus par l'ANR. Ils peuvent être portés par l'IRES.

auscultation des ouvrages hydrauliques (0,1 M€) ;

évaluation de l'état patrimonial des ouvrages (0,1 M€) ;

effet de la fissuration sur le comportement résiduel des ouvrages (0,1 M€) ;

effet des sollicitations cycliques sur les fondations (0,1 M€) ;

prise en compte des risques naturels en relation avec la sécurité des biens et des personnes (0,1 M€).

ACTION n° 02 : Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		292 698 000	292 698 000
Crédits de paiement		257 159 000	257 159 000

EFFECTIFS

Les effectifs de la Direction des programmes aéronautiques et de la coopération (DPAC), unité opérationnelle qui met en œuvre l'action, représentent 35,5 ETPT (38 personnes dont 10 cadres), prises en charge dans le programme « Transports aériens » de la mission « Transports ». La masse salariale correspondante se déverse en comptabilité d'analyse des coûts sur l'action 2 du programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	100 000 000	75 917 000
Transferts aux autres collectivités	4 000 000	4 000 000

Le montant des crédits en faveur de la recherche amont de l'aéronautique civile s'élève à 100 M€ en AE et à 75,9 M€ en CP. Il convient aussi de noter que le Fonds unique interministériel en faveur des Pôles de compétitivité (rattaché au programme Recherche Industrielle), dispose de 6 M€ notamment pour le pôle de compétitivité à vocation mondiale « Aéronautique Vallée », qui se trouve en Aquitaine et Midi Pyrénées et pour les pôles labellisés en 2007 « ASTech », en Ile de France, et 3 « PEGASE », en Provence, Alpes, Côte d'Azur.

Ces crédits sont destinés à soutenir les projets de recherche des industriels de la construction aéronautique civile. Le dispositif repose sur les demandes déposées par ces derniers à la direction des programmes aéronautiques et de la coopération. Chaque année, les soutiens à la recherche donnent lieu à environ 50 décisions dont bénéficient entre quinze et vingt d'entreprises ainsi que les organismes de recherche associés à ces projets.

La pression induite par la préoccupation environnementale, qui s'affirme chaque jour davantage, confirme la nécessité d'accélérer les développements technologiques afin d'obtenir des ruptures dans les « performances environnementales » dès la prochaine génération d'aéronefs (les successeurs des A320 et B737, qui entreront en service au milieu de la prochaine décennie et le resteront pendant 40 ou 50 ans ...) : celle-ci s'impose désormais et l'évolution du montant des crédits en faveur de la recherche prend en compte cette exigence.

Les projets financés concernent donc prioritairement des innovations technologiques relatives à la réduction de l'empreinte environnementale des aéronefs (allègement des structures, réduction de la consommation des moteurs, amélioration de l'intégration motrice ou encore optimisation de la gestion de l'énergie à bord), et à l'accroissement de la sécurité des aéronefs (nouveaux systèmes d'avionique embarquée, freinage électrique ...).

Une dotation de 4 M€ en AE=CP est destinée à attribuer trois financements :

- une dotation d'investissement à l'Office national d'études aéronautiques et spatiales (ONERA) de 3,499 M€ en AE et CP est destinée à financer le programme annuel d'investissement qui entretient et développe ses moyens d'essais dont les souffleries et les bancs d'essais ;
- la participation française au financement de la soufflerie transsonique européenne ETW installée à Cologne (0,387 M€) ;
- la subvention au Bureau de normalisation de l'aéronautique (BNAé), association dépendant de l'AFNOR qui assure l'élaboration des normes appliquées par les industriels de la construction aéronautique, la normalisation étant un des outils permettant de renforcer la sécurité des aéronefs (0,114 M€).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prêts et avances	188 698 000	177 242 000

Une dotation est destinée à financer les aides d'État aux développements de programmes nouveaux d'avions, de moteurs, d'hélicoptères, d'équipements de bord ; ces aides sont versées sous forme d'avances remboursables dont le remboursement intervient au fur et à mesure de la vente des produits.

En 2008, les crédits prévus portent sur la poursuite du financement de l'Airbus A380, du moteur SaM146 et de l'hélicoptère EC 175, ainsi qu'une dotation annuelle pour le financement de nouveaux équipements de bord ou

structuraux. Ils incluent une dotation de 20 M€ en AE=CP, destinée à préparer la participation des PME aux futurs programmes aéronautiques, dont l'A350.

Détails des prévisions pour 2008

Programmes	AE (en M€)	CP (en M€)
Airbus A380	18,7	20,1
moteur SaM 146	98,0	80,0
Nouvel hélicoptère EC175	15,0	17,5
Équipements de bord et structuraux	37,0	39,6
PME sous-traitantes aéronautiques	20,0	20,0
Total	188,7	177,2

ACTION n° 03 : Recherche et développement dans le domaine des transports

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		49 916 096	49 916 096
Crédits de paiement		49 016 096	49 016 096

EFFECTIFS

Les personnels de la mission transport et du secrétariat permanent du PREDIT représente 11 ETPT, auxquels il faut ajouter 3 personnes mises à disposition, par la RATP, par le CNRS, par l'université de Lille. L'association franco-allemande Deufrako, dans les locaux du secrétariat permanent du PREDIT, a pour mission le rapprochement des deux pays dans le domaine de la recherche sur les transports. Ces agents sont rémunérés sur le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables » de la mission « Ecologie du développement et de l'aménagement durables » et ventilés en comptabilité d'analyse des coûts sur le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ».

En outre les personnels de la sous-direction des affaires financières et internationales composée de 9 personnes et du centre de prospective et de veille scientifique et technologique (4 personnes) sont également rémunérés sur le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables » et ventilés en comptabilité d'analyse des coûts sur cette action.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 010 000	5 000 000
Subventions pour charges de service public	42 416 096	42 416 096

La dotation globale de l'INRETS s'élève pour 2008 à 42,42 M€, soit +2,32 M€ par rapport à la LFI 2007. Cette augmentation permet de financer le relèvement du taux de cotisation du CAS pension pour un montant de +1,6 M€. Cet accroissement couvre également les augmentations courantes de la masse salariale comme l'extension en année pleine des créations d'emplois 2007 +0,45 M€, mais aussi les mesures nouvelles (+0,13) M€ comme la prime spécifique des chercheurs et une partie des investissements scientifiques (+0,14 M€).

L'année 2008 est une étape importante du schéma directeur immobilier de l'INRETS avec la fermeture du site d'Arcueil, la relocalisation de la direction générale de l'INRETS à Lyon-Bron, et celle des unités de recherche localisées à Arcueil sur les sites de Satory et de Marne la Vallée.

Le fonctionnement du PREDIT et des autres programmes de recherches scientifiques et techniques représentent 5 M€ en AE et CP, 3,6 M€ pour le PREDIT et 1,4 M€ pour les autres programmes. La répartition des crédits entre fonctionnement et intervention est conforme à la réalisation 2006 des consommations de crédits. Ces crédits de fonctionnement servent à la valorisation des résultats du PREDIT 3, ainsi qu'au bilan et à l'évaluation de la recherche scientifique et technique : (séminaires, journées d'information, plaquettes, publications d'ouvrage, maintenance et développement du site web, etc.). Ces crédits permettent également de financer des études, (une vingtaine d'études pour le PREDIT et pour les autres programmes dans le domaine des transports de la prospective et des risques). Ces crédits servent aussi à développer les relations et les recherches internationales, dans le cadre de Deufrako (coopération franco-allemande de recherche en transport) et à mobiliser tous les organismes de recherche, publics comme privés, sur les appels à proposition de la Commission européenne (la DRAST est le point de contact national sur la priorité transport dans le cadre du 7ème PCRD). Ainsi le MEDAD participe-t-il à plusieurs ERA-NETs dans le domaine des transports, des transports maritimes et de la prospective. De plus, la mission transport de la DRAST participe au groupe de travail interministériel (GTI) qui a en charge une mission générale d'accompagnement et de suivi des pôles de compétitivité labélisés, du choix des pôles au financement annuel des projets.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	1 245 000	800 000
Transferts aux autres collectivités	1 245 000	800 000

Le montant de crédits d'intervention du PREDIT représente 1,9 M€ en AE et 1,1 M€ en CP. L'intervention du PREDIT se réalise aussi bien directement dans le secteur économique que par l'intermédiaire d'associations de recherche.

Le PREDIT, par la multiplicité de ses partenaires, peut intervenir aussi bien dans les recherches sociologiques et économiques, que dans des recherches spécifiques en rupture par rapport aux recherches et développement des industriels du secteur, que dans des expérimentations de nouveaux systèmes. Il développe un partenariat fort avec l'ANR et les pôles de compétitivités. En 2008 l'effort de valorisation des recherches sera accentué.

Les principales actions envisagées porteront sur :

- d'ultimes recherches des groupes du PREDIT 3 (mobilité des personnes, transports de marchandises, sécurité, politiques de transports) : 0,7 M€ ;
- la valorisation des travaux des groupes du Predit 3 , en accompagnement du carrefour final du Predit 3 (3-5 mai 2008) : 0,2 M€ ;
- le soutien à la mise en place du nouveau « PREDIT » (aide à la structuration, l'organisation et la logistique de fonctionnement des groupes) : 0,5 M€ ;
- des recherches liées aux attentes du ministère en matière de connaissances nouvelles tant sur les transports de marchandises (logistique portuaire, transbordement, transports combinés....) ; que sur les transports de personnes : comportement de mobilité, ou encore l'économie des systèmes de transport , la sécurité et sûreté : sécurité routière, sécurité des transports guidés, sûreté dans les transports de marchandises et de personnes dont le programme est à préciser ;
- un soutien à des expérimentations et recherches-action (politiques publiques, véhicules lourds) : 0,5 M€.

Les autres programmes de recherche (0,6 M€ en AE et 0,5 M€ en CP) auront pour objet :

- la poursuite d'actions de prospective technologique à l'issue du projet AGORA 2020 dont la diffusion des travaux sera terminée fin 2007, le lancement de quelques projets à caractère économique ou sociopolitique relatifs aux applications satellitaires concernant les secteurs dont le ministère est en charge, ainsi qu'un effort accru de diffusion des résultats des recherches ;

- le lancement d'un programme de recherche en transport maritime (PREMA) en vue de rechercher les éléments économiques explicatifs aux nouvelles modalités de ce mode de transport (autoroute de la mer) et les effets d'organisations spécifiques ou intermodaux nécessaires pour lui donner son plein effet en termes de réduction des dépenses énergétiques (0,5 M€ en AE et CP).

ACTION n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		27 097 000	27 097 000
Crédits de paiement		26 297 000	26 297 000

EFFECTIFS

Le service « **Plan urbanisme construction architecture** » fait partie de la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, il comprend 44 agents rémunérés sur le programme « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	710 000	700 000
Subventions pour charges de service public	23 097 000	23 097 000

La subvention pour charges de service public du CSTB atteint 23,1 M€. Cette subvention finance 161 salariés dont 135 chercheurs et 26 agents des fonctions supports sur 753 emplois.

L'augmentation de 0,26 M€ par rapport à la LFI 2007 permet de financer l'augmentation du taux de CAS pension et une partie du financement des grands équipements comme Aquasim. Cet équipement est dédié à la gestion durable du cycle de l'eau en permettant de simuler de manière réaliste et accélérée le cycle de l'eau au sein du système « bâtiment-parcelle » en interaction avec son environnement. Cet équipement sera implanté à Nantes à titre d'expérimentation.

Le PUCA « le plan urbanisme construction architecture » et le PREBAT « programmes de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment » sont regroupés en une seule unité de budgétisation car leurs secrétariats respectifs sont hébergés à la DGUHC. **Le secrétariat permanent du PUCA** dispose de 0,70 M€ en AE et CP. Ces crédits permettent de mettre en valeur les actions de recherche par l'organisation de colloques, la publication de documentations en particulier la revue (les annales de la recherche urbaine). Les actions diverses telles que la maintenance du site web, le fonctionnement courant et le soutien d'autres programmes du PUCA (PREBAT) sont également financés par ces crédits.

Le PUCA participe à l'Eranet urban, ce qui l'amène à recevoir en fond de concours un montant de 103 000€ en 2008, un montant de 104 000 € avait déjà été versé en 2006 ; par ailleurs il reçoit des recettes provenant de la publication des annales de la recherche (30 000 €).

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	1 105 000	767 000
Transferts aux autres collectivités	2 185 000	1 733 000

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 3,3 M€ en AE et 2,5 M€ en CP. Elles concernent principalement les crédits d'intervention du PUCA (2 M€ en AE et 1,7 M€ en CP). Le domaine d'intervention du PUCA se situe dans la sphère socio-économique et au niveau des collectivités territoriales.

Le PUCA a été créé en 1998 avec un partenariat entre les ministres de la Recherche, de l'Équipement (Urbanisme – Logement- Construction) et de la Culture (Architecture).

Il a pour vocation d'accroître les connaissances dans les champs de l'urbain et d'apporter des aides à la décision aux divers acteurs publics ainsi que d'initier des innovations dans le cadre bâti.

Divers appels à projets sont prévus en 2008 ; le programme sera définitivement arrêté par le comité d'orientation du PUCA en fonction de l'état de préparation et des financements :

- Un appel d'offre sera lancé sur les pratiques et les besoins de la population française vieillissante en matière de logement, de cadre de vie, de service afin d'éclairer les pouvoirs publics sur les politiques d'habitat: **(0,45 M €)**

- Un appel d'offre sur les territoires urbains et la sûreté devrait permettre de mettre l'accent sur les moyens de contenir les violences urbaines en jouant non seulement sur les phénomènes de chômage, de ségrégation sociale mais aussi sur les formes urbaines: **(0,5 M €)**

- Un programme sur le renouvellement urbain devrait permettre de comprendre pourquoi et comment les opérations en cours (ANRU...) rencontrent des oppositions et posent des problèmes de violence urbaine, des désordres économiques...: **(0,2 M €)**

- Un programme sur la péri-urbanisation devrait permettre de poser les conditions de l'organisation souhaitable de ces zones prises entre deux grands mouvements contradictoires : une extension coûteuse (logements, réseaux, transports) par apport de population pauvre ; une régression par rareté et cherté relative et progressive de l'énergie, de l'eau...: **(0,45 M €)**

- Un programme sur l'économie devrait permettre de pointer les conditions et les limites de réussites des pôles de compétitivité, de poser les mécanismes de transferts économiques liés aux revenus sur lesquels reposent une bonne partie des croissances en emploi en zone littorale, en ville moyenne..., de poser les conditions de choix d'implantation d'aménagement urbain au regard des emplois créés ou maintenus.: **(0,2 M €)**

- Une action sera lancée sur la thématique concernant la réhabilitation des bâtiments, facteur de résorption de la précarité environnementale (énergie, bruit accessibilité) : **(0,2 M €)**

Le secrétariat permanent du PREBAT (Programme de recherche et d'expérimentation dans le Bâtiment) a programmé sur l'exercice 2008 pour un **budget prévu de 400.000 €** plusieurs actions :

- Un programme sur l'énergie des bâtiments existants en 2007 et 2008 évalue sur 1 000 logements puis fait évoluer sur 1 000 autres logements les pratiques de prescriptions de travaux de réhabilitation énergétique des animateurs locaux (animateurs d'OPAH et de collectivités locales, DDE, espaces info énergie...), des professionnels (artisans, distributeurs...) et les mécanismes de participation financières (propriétaires, collectivités locales, État...).

- Un programme sur les collectivités locales et l'énergie en 2007 et 2008 devrait permettre de voir quels sont les nouveaux moyens d'action des collectivités locales vis-à-vis de l'énergie et comment elles s'en saisissent, en tant qu'aménageuses, constructeurs (bâtiments publics, hôpitaux, logements sociaux...), incitatrices, productrices et distributrices (réseaux de chaleur, énergies renouvelables...) avec comme ligne de mire la capacité de leur politique à

accroître l'attractivité de leur territoire, le traitement de la précarité énergétique et le développement des travaux de réhabilitation énergétique.

- Un programme en 2007 et 2008 sur l'incidence des formes urbaines et des dynamiques d'agglomération sur les émissions de gaz à effet de serre et l'efficacité énergétique liées aux bâtiments devrait permettre de comprendre et de contrôler les dérives actuellement constatées entre les progrès encore lent des performances énergétiques des bâtiments engendrant un surcoût tel (valeurs foncières...) que les logements et emplois s'éloignent du centre et que les mobilités augmentent.

PREVILLE

L'année 2008 sera marquée par le lancement d'un nouveau programme (PREVILLE) centré sur la modélisation de la ville (systèmes urbains et systèmes de transports) au regard des enjeux de prévention et d'adaptation au changement climatique afin de disposer pour les responsables des politiques publiques, d'un ensemble d'outils d'aide à la décision renouvelés (**0,85M€ en AE et 0,4 en CP**), en liaison étroite avec l'ANR.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	105 992 553	105 992 553	105 998 715	105 998 715	110 814 132	110 814 132
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux	105 992 553	105 992 553	105 998 715	105 998 715	110 814 132	110 814 132

Opérateurs : Le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » comporte trois opérateurs :

- deux établissements publics scientifiques et techniques (EPST) : l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) et le Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) ;
- un établissement public industriel et commercial (EPIC) : le CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment).

Le montant des dotations des trois opérateurs cumulés atteint 110,8 M€ et représente plus de 25 % de l'ensemble du programme.

Le montant de la dotation globale du LCPC représente 45,30 M€, de l'INRETS 42,42 M€, du CSTB 23,1 M€.

L'INRETS et le LCPC sont deux opérateurs principaux du fait de l'importance de leurs budgets dans le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » et de l'importance de la dotation dans leurs budgets respectifs (74% et 85%).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Prévision 2008
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	1 847	1 900	1 903

Commentaires : observations sur les emplois, justification des variations emplois.

L'effectif est en reconduction par rapport à la LFI 2007 soit 1 903, les + 3 ETP par rapport à la LFI 2007 sont liés à l'extension en année pleine du recrutement de 4 chercheurs à l'INRETS au 01/10/2007.

Les effectifs des établissements sont : 621 ETP pour le LCPC dont 559 permanents, 529 ETP pour l'INRETS dont 440 permanents, 753 ETP pour le CSTB dont 685 permanents.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
INRETS - Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)		507				526		
LCPC - Laboratoire central des ponts et chaussées		609				621		
CSTB - Centre scientifique et technique du bâtiment		731				753		
Totaux		1 847				1 900		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SUR LES TRANSPORTS ET LEUR SÉCURITÉ (INRETS)

L'INRETS est un Institut de Recherche finalisée, au statut d'EPST. Il est rattaché à l'action n° 3 « Recherche dans le domaine des transports ». L'INRETS participe aux trois premiers objectifs présentés dans le volet performance du programme.

Ses missions consistent en :

1. effectuer, faire effectuer ou évaluer toutes recherches et tous développements technologiques consacrés à l'amélioration des systèmes et moyens de transports et de circulation du point de vue technique, économique et social. Ces tâches s'exercent notamment dans les domaines suivants :

- a) L'organisation et le fonctionnement des services de transports permettant la satisfaction du droit au transport et du libre choix de l'usager, ainsi que l'amélioration des conditions de travail des personnels des transports ;
- b) La sécurité des systèmes de transports, la prévention des accidents et, particulièrement, la sécurité de la circulation routière ;
- c) Les besoins et les comportements des usagers et des agents économiques en matière de transport et l'amélioration des services qui leur sont offerts ;
- d) L'analyse des coûts économiques, énergétiques et sociaux des systèmes de transport et les moyens de les réduire, en particulier par des études sur les critères de choix des investissements et de gestion des systèmes de transport et sur les conditions du développement durable visant ces systèmes ;
- e) L'innovation technologique appliquée aux systèmes et matériels de transport pour en développer les performances et rendre plus compétitives les industries concernées.

2. mener dans ces domaines tous travaux d'expertise et de conseil, en particulier à la demande des administrations et services publics intéressés.

3. valoriser les résultats de ses recherches et travaux, de contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques et de participer, en France et à l'étranger, à la formation (enseignement supérieur, enseignement spécialisé) concernant les différents aspects disciplinaires ou professionnels impliqués dans le secteur des transports.

Ses moyens comprennent

- 440 emplois budgétaires, auxquels se rajoutent l'équivalent de quelque 89 emplois (doctorants, post-doctorants, CDD sur contrats de recherche),
- des moyens de calcul et des lieux d'essais
- un budget d'environ 50 M€, qui se décompose entre 3 types de dépenses : 65 % de masse salariale, 25 % de fonctionnement, 10 % d'investissement.

Les recettes proviennent à 74% de l'État par le biais de subventions, 26% de ressources propres dont 12 % de contrats de recherches et d'expertises avec des partenaires économiques.

Les programmes de recherche de l'INRETS font l'objet d'une contractualisation quadriennale avec les ministres chargés de la recherche et des transports. Le contrat couvre la période 2006-2009 : il est respecté en ce qui concerne les orientations de recherche et la diversification des financements de recherche, ce qui l'a conduit à recevoir le label Carnot en 2007.

Les 3 axes prioritaires de recherche sont :

Axe I : accroître la sécurité des personnes (49% de l'activité de l'Institut) :

- domaine I-A : santé des personnes et insécurité routière (29%),
- domaine I-B : politiques publiques, action sur les comportements et régulation des risques (10%),

- domaine I-C : technologie et facteurs humains, coopération homme-machine (10%).

Axe II : optimiser l'usage des réseaux de transport – de la mobilité à l'aménagement des territoires (26% de l'activité de l'Institut) :

- domaine II-A : mobilité des personnes, modes de vie, territoires (11%),
- domaine II-B : transport des marchandises (6%),
- domaine II-C : trafic, déplacements et gestion des réseaux : outils et méthodes (9%).

Axe III : accroître la fiabilité et la durabilité des systèmes de transport (25% de l'activité de l'Institut) :

- domaine III-A : exploitation sûre et performante des systèmes guidés (7%),
- domaine III-B : communication, navigation, surveillance, diagnostic, maintenance (6%),
- domaine III-C : évaluation et réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants (7%),
- domaine III-D : évaluation et réduction du bruit des transports, analyse multi-nuisances et réduction de la dépendance du pétrole (5%).

L'INRETS s'inscrit dans une forte coopération avec les autres organismes de recherche proches du ministère chargé des transports, dans l'institut Navier (ENPC-LCPC).

L'INRETS est l'un des organismes de recherche français le plus engagé dans la construction de l'espace européen de la recherche :

- 25% de ses ressources contractuelles proviennent de contrats européens : l'INRETS a soumissionné plusieurs projets dans le cadre des premiers appels d'offres du 7^{ème} PCRD ;
- il est à l'initiative de la constitution de l'association européenne ECTRI (European Conference of Research Transport Institutes) ; et en assure le secrétariat général ;
- une filiale est entièrement dédiée à la gestion des contrats européens, et notamment de trois réseaux d'excellence qui se sont développés à l'occasion du 6^{ème} PCRD et qui s'implique également dans le 7^{ème} PCRD.

L'INRETS s'est engagé dans quatre pôles de compétitivité : un à vocation mondiale en matière ferroviaire, itrans dans le Nord-Pas de Calais, deux en matière de camion et d'autobus à vocation nationale en Rhône-Alpes (Lyon Urban Truck et Bus 2015), un sur la mobilité urbaine (Ville et mobilité durables Île-de-France). Il répond aux appels d'offre de l'ANR et a actuellement plusieurs contrats en cours.

Il réalise un schéma directeur immobilier comprenant deux grandes opérations majeures : l'une à court terme qui consiste dans le déplacement à Lyon de la direction générale, et le renforcement des équipes de recherche déjà existantes en Rhône-Alpes et une autre à horizon 5 ans qui prévoit le regroupement à côté de l'ENPC et de l'université de Marne la Vallée de plusieurs établissements de recherche appartenant à la sphère « MEDAD ».

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Recherche et développement dans le domaine des transports	38 207	38 207	40 099	40 099	42 416	42 416
Subventions pour charges de service public	38 207	38 207	40 099	40 099	42 416	42 416
Totaux	38 207	38 207	40 099	40 099	42 416	42 416

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
40 363			9 025	49 387

Les ressources propres représentent 18 % du budget dont 5 990 000 € de contrats de recherche prévus. Les ressources indiquées dans le tableau sont des ressources encaissables et ne représentent pas l'intégralité des produits. Dans le budget primitif de l'établissement la subvention pour charges de service public est calculée hors TVA. Les dépenses de l'opérateur INRETS se répartissent de la manière suivante :

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Destination : accroître sécurité des personnes	18 083	6 035	2 770	26 890
Destination : optimiser l'usage des réseaux de transport	9 596	3 203	1 470	14 268
Destination : accroître la fiabilité et la durabilité des systèmes de transport	9 227	3 080	1 413	13 719
Totaux	36 906	12 318	5 653	54 877

La différence entre les ressources et les dépenses de l'opérateur qui peut être constatée dans ces tableaux résulte de différences de présentation entre les documents comptables de l'opérateur et les chiffres volontairement simplifiés du tableau de synthèse des dépenses figurant dans les PAP.

Les dépenses de l'opérateur INRETS présentées dans ce tableau sont des dépenses décaissables et ne représentent pas l'intégralité des charges de l'établissement. La différence entre les dépenses et les recettes a été financée par un prélèvement sur fond de roulement de 5,5 M€ votée par le CA de l'établissement.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Réalisation 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur INRETS	507	526	529

Il ne s'agit pas d'emplois nouveaux mais de l'extension en année pleine des recrutements 2007.

LABORATOIRE CENTRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES

Le Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC), établissement public à caractère scientifique et technologique, est un organisme public de recherche scientifique à vocation technologique. Il est rattaché à l'action n° 1 du programme « Recherche dans le domaine du génie civil et de l'aménagement » et aux trois premiers objectifs présentés dans le volet Performance du programme.

Ses missions :

Le LCPC a pour mission de réaliser des recherches et des expertises dans les domaines des infrastructures et de leur usage, de la géotechnique, des ouvrages d'art, du génie civil, du génie urbain et de leurs interactions avec l'environnement.

Pour ce faire, l'établissement a vocation notamment à :

- conduire des recherches de base et appliquées, des études méthodologiques et des développements d'essais ;
- créer des unités mixtes ou associées avec d'autres organismes techniques ou de recherche ou des établissements d'enseignement supérieur ;
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'accords de coopération internationale, notamment dans le cadre de groupements européens d'intérêt économique ;

- associer des partenaires français et étrangers à la réalisation et à l'utilisation de ses grands équipements de recherche ;
- participer, notamment par la voie de conventions ou dans le cadre de groupements d'intérêt public, à des actions menées conjointement avec des services de l'État, des collectivités territoriales ou d'autres organismes publics ou privés, français ou étrangers ;
- mener dans les domaines mentionnés au premier alinéa, tous travaux d'expertise et de conseil ;
- mettre en œuvre une politique d'information scientifique et technique et assurer la diffusion des connaissances acquises par les publications, la réglementation technique et la normalisation ;
- valoriser les recherches notamment par des actions de développement de logiciels et de matériels d'essai et de mesures en laboratoires et in situ ;
- orienter, programmer, évaluer, dans ses domaines de compétence, la recherche-développement des CETE
- prendre des participations et constituer des sociétés filiales, en vue d'assurer la valorisation des recherches, des matériels, des procédés, des logiciels et des brevets.

Pour tous ces domaines, il occupe donc une position spécifique, entre recherche « académique » et besoins « opérationnels ».

Les recherches menées par le LCPC associent réflexions théoriques, modélisations, expérimentations de laboratoire et mesures de terrains. Elles sont réalisées en partenariats nationaux et internationaux, avec des entreprises, productrices de biens ou de services, des établissements de recherche et des universités.

Les travaux du LCPC bénéficient à l'ensemble des acteurs de ses domaines d'activités, maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre ou gestionnaires d'infrastructures, sociétés d'ingénierie, entreprises de construction, producteurs de matériaux ou d'équipements. Les attentes sur la qualité des travaux du LCPC sont d'autant plus fortes qu'ils concernent des objets ayant une longue durée de vie, un caractère souvent public et une exigence forte de sécurité.

Le LCPC produit des connaissances nouvelles, des méthodologies de conception, de mesure ou d'évaluation, qui comportent des logiciels, des matériels de mesure ou d'essais, des matériels d'évaluation ou d'auscultation pour des produits et des ouvrages. Il a une importante activité d'expertise, y compris au niveau européen, qui concourt à la pertinence des priorités de recherches.

1) Ses moyens

- 559 emplois budgétaires auxquels se rajoutent 62 emplois de doctorants, post doctorants ;
- un budget de 54 M€ se répartit entre 3 grands types de dépenses : masse salariale qui représente 66%, fonctionnement 28%, investissement 6%.
- les recettes proviennent de l'État pour un montant de 45 M€ (subvention pour charges de service public) et des recettes propres pour 8 M€.

3) Ses programmes font l'objet d'une contractualisation quadriennale avec les deux ministères de tutelle respectivement en charge de la recherche et de l'équipement. Le contrat qui couvre la période 2006-2009 répond aux attentes identifiées de la société pour les 25 ans à venir.

Face à ces attentes, le LCPC a structuré son programme de recherche et développement en cinq orientations thématiques :

- faire contribuer l'infrastructure à la sécurité routière, ce qui représente environ 20% de l'activité de recherche et de développement de l'établissement,
- développer des matériaux et des structures économes en ressources non renouvelables, pour environ 15% de l'activité,
- assurer l'insertion des infrastructures dans l'environnement urbain et périurbain (pollutions, risques naturels), pour environ 20% de l'activité,
- valoriser les infrastructures existantes : diagnostic et maintenance, pour environ 25% de l'activité,
- développer les outils et les méthodes du génie civil, pour 20% de l'activité.

Les recherches partenariales dans le génie civil, de l'équipement au niveau européen (appels d'offre en particulier sur le champ de la sécurité routière notamment par l'utilisation d'aides à la conduite), au niveau français en répondant aux appels d'offre de l'ANR, en participant aux pôles de compétitivité (génie-civil ouest, pôle ville et mobilité durable). Il a bénéficié du label Carnot compte tenu du développement de son activité partenariale avec le monde industriel et structurée par des contrats-cadre avec l'IRSN et EDF.

Il s'appuie sur l'institut Navier qui permet une synergie avec les collaborations de l'ENPC et de l'INRETS en particulier.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	41 532	41 532	43 058	43 058	45 301	45 301
Subventions pour charges de service public	41 532	41 532	43 058	43 058	45 301	45 301
Totaux	41 532	41 532	43 058	43 058	45 301	45 301

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
43 342			8 131	51 473

La part des contrats de recherche du LCPC représente 3,2 M€. Les ressources indiquées dans le tableau sont les ressources encaissables de l'opérateur LCPC.

Dépenses de l'opérateur LCPC

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Faire contribuer l'infrastructure à la sécurité routière	6 845 200	3 089 400	360 000	10 294 600
Développer des matériaux et des structures économes en ressources non renouvelables	5 133 900	2 317 050	270 000	7 720 950
Assurer l'insertion des infrastructures	6 845 200	3 089 400	360 000	10 294 600
Valoriser les infrastructures existantes	8 556 500	3 861 750	450 000	12 868 250
Développer les outils et les méthodes du génie civil	6 845 200	3 089 400	360 000	10 294 600
Totaux	34 226 000	15 447 000	1 800 000	51 473 000

Le tableau des dépenses de l'opérateur LCPC représente l'intégralité des dépenses décaissables de l'établissement.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Réalisation 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur LCPC	609	621	621

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Le code de la construction et de l'habitat précise que le Centre scientifique et technique du bâtiment est un établissement public industriel et commercial (EPIC), doté de l'autonomie financière et placé sous l'autorité conjointe du ministère en charge du logement et de l'équipement. Cet établissement est rattaché à l'action n°4 du programme et contribue aux 3 premiers objectifs du volet performance du programme.

1) Ses missions :

- participer à l'instruction de normes intéressant la construction ;
- participer aux travaux d'une commission, constituée auprès du ministre chargé de la construction et de l'habitation, chargé de formuler les avis techniques sur l'aptitude à l'emploi des procédés, matériaux, éléments ou équipements utilisés dans la construction, lorsque leur nouveauté ou celle de l'emploi qui en est fait n'en permet pas encore la normalisation ;
- apporter son concours aux services demandeurs pour toute étude portant sur la technique ou l'économie de la construction ;
- participer aux activités de coopération technique internationale concernant l'habitation et la construction ;
- contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques et techniques en matière d'habitation et de construction par des publications et par toutes autres mesures appropriées.

2) Les moyens

Le budget du CSTB représente 85,2 M€ dont 65,6 M€ de ressources propres et de 23,1 M€ de subvention. Cette subvention finance 166 salariés dont 140 chercheurs et 26 agents des fonctions supports sur 767 emplois.

3) Les domaines d'intervention en matière de recherche du CSTB sont répartis dans les domaines suivants :

- ville durable pour 25 % de l'effort de recherche dont environnement et cadre bâti,
 - bâtiment propre et efficace pour 20% de l'effort de recherche dont bâtiments à énergie positive.
- Ces deux domaines ont pour objet de répondre à l'efficacité énergétique des bâtiments, du point de vue du climat, de l'étude de la ville, des transports et de l'activité urbaine. Ces deux thématiques sont en liaison avec le PREBAT ;
- maîtrise des risques pour 29% de l'effort de recherche dont protection contre les risques naturels et accidentels (pandémies et qualité de l'air intérieur),
 - Constructions et évolutions sociétales pour 22%. Le CSTB valorise ses recherches par le transfert de technologie et l'appropriation par l'ensemble des acteurs du secteur du bâtiment.

A ces quatre activités se rajoute la fonction de soutien

- Communication système d'information (1,5 M€) et la recherche et développement innovation et prospective (0,5 M€).

Le CSTB est labélisé Carnot et répond également aux appels d'offre de l'ANR, de l'ADEME. Il est fortement impliqué au plan européen (PCRD).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	22 542	22 542	22 842	22 842	23 097	23 097
Subventions pour charges de service public	22 542	22 542	22 842	22 842	23 097	23 097
Totaux	22 542	22 542	22 842	22 842	23 097	23 097

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
19 603			59 984	79 586

Le montant de contrats de recherche hors label Carnot atteint 5,5 M€. Les ressources indiquées dans le tableau sont les produits encaissables de l'établissement

Dépenses de l'opérateur CSTB

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Ville durable et cadre bâti	10 941	6 451	2 269	19 661
Bâtiment propre et efficace	8 753	5 161	1 815	15 729
Maîtrise des risques liés aux bâtiments	12 691	7 483	2 632	22 806
Processus de construction et entretien du bâtiment	9 628	5 677	1 997	17 302
Recherche et développement innovation et prospective	1 751	1 032	363	3 146
Totaux	43 764	25 804	9 076	78 644

Le tableau des dépenses de l'opérateur CSTB représente l'intégralité des dépenses décaissables de l'établissement. Le budget total des produits et des charges représente 85,2 M€ en 2007.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Réalisation 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur CSTB	731	753	753
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

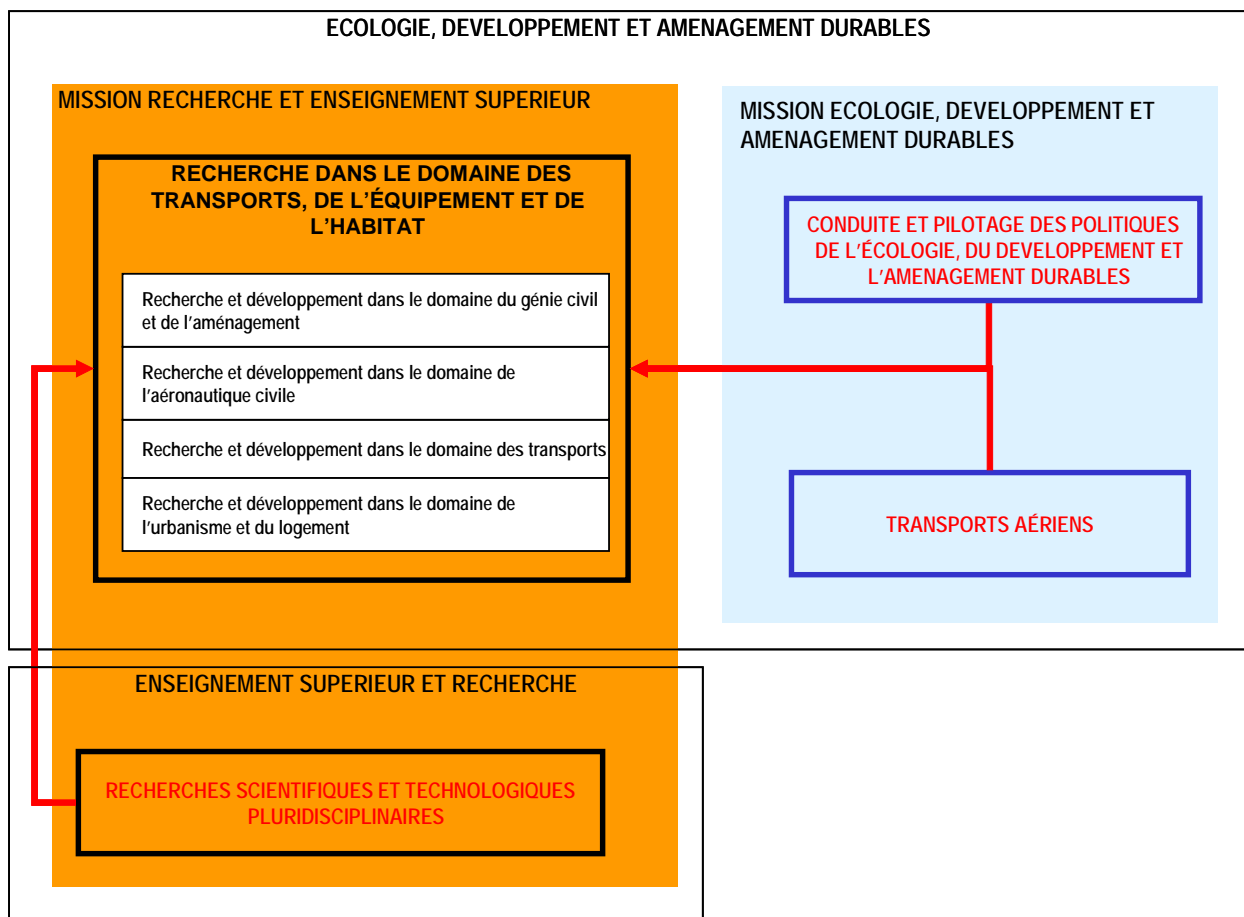
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2008 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2007 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	46 801 036		+5 162 519	+51 963 555	+47 792 713
Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	257 159 000		+27 633 235	+284 792 235	+260 213 682
Recherche et développement dans le domaine des transports	49 026 096		+5 297 463	+54 323 559	+53 016 578
Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	26 430 000		+2 833 388	+29 263 388	+27 592 646
Totaux	379 416 132		+40 926 605	420 342 737	388 615 619

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-40 926 605
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-34 540 555
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (Mission « Écologie, développement et aménagement durables »)	-6 386 050

OBSERVATIONS

Présentation des fonctions de soutien

- du programme ministériel de soutien « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables » :

Le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables » (CPPEDAD) du ministère de l'écologie du développement et de l'aménagement durables (MEDAD), mène des actions mutualisées pour le compte de tous les programmes dont le MEDAD a la charge à travers ses actions thématiques et contribue, à ce titre, à la mise en œuvre du programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ».

Les personnels de la Direction de la recherche et de l'Animation scientifique et technique (DRAST) représentent une cinquantaine de personnes dont les rémunérations sont inscrites sur le programme « CPPEDAD » : 26 ETP de la DRAST contribuent directement au programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » et sont par conséquent imputés sur ce programme en comptabilité d'analyse des coûts.

Une partie de ces agents participant activement à l'animation des pôles de compétitivité tant à leur coordination nationale qu'au management des pôles régionaux concernant le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, la contribution correspondante en charges de personnel et de moyens de fonctionnement sera évaluée en 2008.

- du programme « Transports aériens », déversement inclus dans celui du programme CPPEDAD :

Le programme « Transports aériens » comporte les personnels de la direction des programmes aéronautiques et de la coopération (DPAC) qui concourent à l'action « Recherche dans le domaine de l'aéronautique civile ». 35,5 ETP de la DPAC contribuent directement au programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » et sont par conséquent imputés sur ce programme en comptabilité d'analyse des coûts.

- du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » :

Le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » comporte les crédits de fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et les crédits d'accueil de chercheurs post-doctorants. Il apporte ainsi un appui à tous les programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » conduisant à un déversement de ces crédits en comptabilité d'analyse des coûts.

Modalités de ventilation des crédits de soutien**- du programme ministériel de soutien « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables » :**

Le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables » donne lieu à une ventilation de l'action « Stratégie, expertise et gouvernance en matière de développement durable » pour la partie relative à la programmation économique et financière, selon les dotations budgétaires prévisionnelles du programme, consolidée, le cas échéant, avec la masse salariale qui s'y rapporte. Outre les crédits de fonctions d'état-major qui ne sont pas déversés, cette action regroupe les crédits de soutien liés à la gestion financière et budgétaire des programmes dont le MEDAD a la charge.

Sont également déversées, avec la masse salariale qui s'y rapporte et au prorata des ETPT concernés du programme :

- l'action « Fonction juridique » qui correspond aux crédits relatifs au pilotage juridique du MEDAD, hors, le cas échéant, crédits de contentieux thématiques, inscrits sur les programmes de politiques ;
- l'action « Politique des ressources humaines et formation » qui correspond aux crédits portant sur la gestion des agents à tous niveaux (gestion des corps et des statuts Equipement, évolution de carrière, formation continue, gestion prévisionnelle des effectifs et des carrières, ...) et aux crédits de formation transverses aux programmes.

Sont en outre réparties, avec la masse salariale qui s'y rapporte et selon les ETPT pondérés :

- l'action « Politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement » qui mutualise les crédits de fonctionnement courant pour tout le ministère (administration centrale et services déconcentrés) et, notamment, toutes les crédits de soutien liés à la gestion mobilière et immobilière (loyers, fluides, maintenance des locaux communs, ...), à l'exception de celles de la direction générale de l'aviation civile, du réseau des services déconcentrés des affaires maritimes et des services navigation. Elle comprend également les crédits relatifs au pilotage de la politique immobilière et patrimoniale du ministère ;
- l'action « Politique de gestion des systèmes d'information et des réseaux informatiques » qui regroupe les crédits concernant l'informatique transverse (système d'information des ressources humaines, maintenance et maîtrise d'ouvrage informatiques, ...), l'informatique de type métier étant prise en compte par les programmes sectoriels.

Enfin, le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables » comprenant les crédits de personnels de l'ensemble des agents (administration centrale et services) inscrits sur une action miroir, la masse salariale correspondante est par ailleurs déversée sur le programme.

La ventilation par action du programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'urbanisme » des dépenses provenant du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables » s'effectue en fonction du montant de chacune des actions du présent programme.

Les 26 ETP de la DRAST sont déversés selon la répartition suivante :

- 6 sur l'action « Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement », imputés directement sur la partie génie civil,
- 20 sur l'action « Recherche et développement dans le domaine des transports » (dont 12 en imputation directe sur la mission transport et le programme de recherche incitative PREDIT).

- reçus du programme « Transports aériens » par le biais du déversement global du programme CPPEAD :

Les rémunérations correspondant aux 35.5 ETP identifiés dans le programme « Transports aériens » et œuvrant pour le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » ainsi que les dépenses de fonctionnement correspondantes sont déversées sur l'action « Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile » du programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat par

le biais du programme CPPEAD pour le PLF 2008 en attente d'une comptabilisation plus fiable des charges afférentes à ce déversement pour le PLF 2009.

- reçus du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » :

Le déversement en provenance du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » correspond aux crédits effectivement mobilisés et rattachables aux actions du programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ».

Les modalités de ventilation des crédits déversés à partir du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » sont conformes aux recommandations du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) exprimées dans son avis rendu en janvier 2006.

Les crédits de l'ANR sont déversés vers l'ensemble des programmes de recherche de la MIRE, au prorata du poids budgétaire de ces programmes. Cette méthode, préconisée par le CIAP pour les crédits de fonctionnement de l'agence, est appliquée à titre conservatoire à son budget d'intervention, imputé sur le programme à compter de 2008 (ce qui accroît notablement les déversements de l'espèce par rapport à ceux effectués dans le cadre du PLF et de la LFI 2007). Une méthode plus élaborée, construite sur les éléments de programmation scientifique de l'ANR, sera mise en œuvre dans le cadre de la présentation du PLF 2009.

Éléments de comparaison des déversements 2007/2008

L'architecture du programme de soutien « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables » a profondément évolué par rapport au programme de soutien « Stratégie et pilotage des politiques de l'équipement » qui apparaissait en PLF 2007.

Le ministère a souhaité maintenir les principes de déversement de son programme de soutien, mais les périmètres de déversement ont logiquement changé, ce qui peut expliquer sur certains programmes des écarts substantiels d'une année sur l'autre. Aussi, l'exercice de comparaison au titre de l'analyse des coûts ne peut être optimal à ce stade, d'autant plus que les travaux de retraitements de la LFI 2007 à périmètre 2008, complexes en raison de l'évolution de la maquette budgétaire du ministère, ne garantissent pas une totale fiabilité.

the 1990s, the number of people with diabetes has increased in all industrialized countries. In the Netherlands, the prevalence of diabetes is estimated to be 6.5% in 1995, which corresponds to 1.5 million people (1). The prevalence of diabetes is expected to increase to 10% by the year 2010 (2).

Diabetes is a chronic disease with a high prevalence and a high mortality. The most common complications of diabetes are cardiovascular disease, nephropathy, retinopathy, and neuropathy. The prevalence of these complications is high, and the mortality is also high. In the Netherlands, the mortality of diabetes is estimated to be 10% per year (3).

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease. The prevalence of cardiovascular disease is high, and the mortality is also high. In the Netherlands, the mortality of cardiovascular disease is estimated to be 10% per year (4). The prevalence of cardiovascular disease is expected to increase to 15% by the year 2010 (5).

The most common complication of diabetes is nephropathy. The prevalence of nephropathy is high, and the mortality is also high. In the Netherlands, the mortality of nephropathy is estimated to be 10% per year (6). The prevalence of nephropathy is expected to increase to 15% by the year 2010 (7).

The most common complication of diabetes is retinopathy. The prevalence of retinopathy is high, and the mortality is also high. In the Netherlands, the mortality of retinopathy is estimated to be 10% per year (8). The prevalence of retinopathy is expected to increase to 15% by the year 2010 (9).

The most common complication of diabetes is neuropathy. The prevalence of neuropathy is high, and the mortality is also high. In the Netherlands, the mortality of neuropathy is estimated to be 10% per year (10). The prevalence of neuropathy is expected to increase to 15% by the year 2010 (11).

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease. The prevalence of cardiovascular disease is high, and the mortality is also high. In the Netherlands, the mortality of cardiovascular disease is estimated to be 10% per year (12). The prevalence of cardiovascular disease is expected to increase to 15% by the year 2010 (13).

The most common complication of diabetes is nephropathy. The prevalence of nephropathy is high, and the mortality is also high. In the Netherlands, the mortality of nephropathy is estimated to be 10% per year (14). The prevalence of nephropathy is expected to increase to 15% by the year 2010 (15).

The most common complication of diabetes is retinopathy. The prevalence of retinopathy is high, and the mortality is also high. In the Netherlands, the mortality of retinopathy is estimated to be 10% per year (16). The prevalence of retinopathy is expected to increase to 15% by the year 2010 (17).

PROGRAMME 191

RECHERCHE DUALE (CIVILE ET MILITAIRE)

MINISTRE CONCERNÉ : HERVÉ MORIN, MINISTRE DE LA DÉFENSE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	558
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	559
Présentation du programme et des actions	563
Objectifs et indicateurs de performance	567
Justification au premier euro	568
Opérateurs	575
Analyse des coûts du programme et des actions	578

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

François LUREAU

Délégué général pour l'armement

Responsable du programme n° 191 : Recherche duale (civile et militaire)

Le programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) » s'inscrit dans la politique menée par l'État dans le domaine de la recherche civile et militaire, qui vise à renforcer les liens du ministère de la défense avec la recherche civile et à utiliser au mieux à son profit les compétences disponibles dans la communauté nationale de recherche.

Cette stratégie générale a été réaffirmée par les ministres de la défense et de la recherche (Comité de l'Énergie Atomique d'avril 2007). Le programme tend à utiliser au mieux notamment les capacités de recherche amont de défense afin d'améliorer les performances de la recherche civile, et, inversement, de faire bénéficier la défense des bénéfices de la recherche civile. Cette démarche s'inscrit dans la demande du Premier ministre d'une meilleure concertation avec le ministère de la recherche, pour identifier des projets de recherche duale avec des retours concrets pour la défense et l'industrie de défense.

Le programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) » comporte les moyens financiers versés par l'État aux opérateurs du programme, le Centre national d'études spatiales (CNES) et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) pour leurs activités dans ce domaine. Une partie de la contribution dont bénéficie le CEA assure le financement du programme de recherche interministériel contre la menace nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Accroître la coopération entre la recherche de défense et la recherche civile

-INDICATEUR 1.1 : Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées

■ OBJECTIF 2 : Répartir les financements conformément aux contributions attendues en matière d'innovation de chacun des acteurs de la base industrielle et technologique de défense et de sécurité

-INDICATEUR 2.1 : Pourcentage de montant total des projets dont bénéficient les PME-PMI.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FDC et ADP attendus en 2008
01	Recherche duale en sciences du vivant	19 000 000	
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	4 000 000	
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial	165 000 000	
04	Autres recherches et développements technologiques duaux	12 000 000	
Totaux		200 000 000	

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FDC et ADP attendus en 2008
01	Recherche duale en sciences du vivant	19 000 000	
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	4 000 000	
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial	165 000 000	
04	Autres recherches et développements technologiques duaux	12 000 000	
Totaux		200 000 000	

Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions FDC et ADP 2007
01 Recherche duale en sciences du vivant	19 800 000	
02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	4 950 000	
03 Recherche duale dans le domaine aérospatial	163 350 000	
04 Autres recherches et développements technologiques duaux	9 900 000	
Totaux	198 000 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions FDC et ADP 2007
01 Recherche duale en sciences du vivant	19 800 000	
02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	4 950 000	
03 Recherche duale dans le domaine aérospatial	163 350 000	
04 Autres recherches et développements technologiques duaux	9 900 000	
Totaux	198 000 000	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP
01	Recherche duale en sciences du vivant	19 810 000	19 810 000
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	4 957 766	4 957 766
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial	163 432 500	163 432 500
04	Autres recherches et développements technologiques duaux	9 905 000	9 905 000
Totaux		198 105 266	198 105 266

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP
01	Recherche duale en sciences du vivant	19 810 000	19 810 000
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	4 957 766	4 957 766
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial	163 432 500	163 432 500
04	Autres recherches et développements technologiques duaux	9 905 000	9 905 000
Totaux		198 105 266	198 105 266

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	Consommés en 2006	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	198 105 266	198 000 000	200 000 000	198 105 266	198 000 000	200 000 000
Subventions pour charges de service public	198 105 266	198 000 000	200 000 000	198 105 266	198 000 000	200 000 000
Totaux	198 105 266	198 000 000	200 000 000	198 105 266	198 000 000	200 000 000

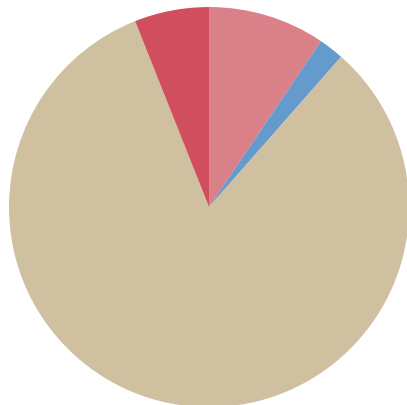
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherche duale en sciences du vivant	19 000 000	19 000 000
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	4 000 000	4 000 000
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial	165 000 000	165 000 000
04	Autres recherches et développements technologiques duaux	12 000 000	12 000 000
Totaux		200 000 000	200 000 000

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2008

- Action n°01 (9,50%)
- Action n°02 (2,00%)



- Action n°03 (82,50%)
- Action n°04 (6,00%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) » s'inscrit dans la politique du ministère de la défense visant à renforcer ses liens avec la recherche civile pour tenir compte de l'imbrication croissante des technologies civiles avec ses besoins et utiliser au mieux les compétences disponibles à son profit. Il intègre les activités de recherche duale : celle-ci peut être définie comme développant les technologies qui, au cours de leur processus de maturation, conduisent par transfert entre les deux communautés civile et militaire à des applications ou produits répondant aux besoins tantôt de l'une, tantôt de l'autre, tantôt des deux simultanément. Ce programme – intéressant donc tant la communauté civile que celle de défense – contribue ainsi à optimiser l'efficacité globale du système national de recherche, mais concourt également à la préparation de l'avenir et à la base industrielle et technologique de défense et de sécurité.

S'agissant de recherche duale, il est rattaché à la mission interministérielle sur la recherche. Il est composé de quatre actions conduites par la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) et définies avec le ministère de la recherche :

Action 1 : recherche duale en sciences du vivant ;

Action 2 : recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication ;

Action 3 : recherche duale dans le domaine aérospatial ;

Action 4 : autres recherches et développements technologiques duaux.

Les acteurs identifiés sont :

- le ministère de la recherche pour toutes les actions,
- le Centre National d'Études Spatiales (CNES) pour l'action 3,
- le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), pour les actions 1, 2 et 4.

Plus généralement, ce programme a pour vocation de financer des actions d'intérêt pour la défense menées par le CNES et le CEA.

Il vise à maintenir le lien entre la défense et les bénéficiaires du programme et obtenir un contrôle effectif de l'activité ainsi financée par la préparation du programme de recherche des organismes (interventions en particulier aux Conseils d'administration du CNES et du CEA, concertation au titre de protocoles particuliers, comités de pilotage, équipe défense au CNES).

Le pilotage est conduit selon les modalités suivantes, similaires pour toutes les actions : la définition d'un programme annuel de recherche duale, associant les ministères de la défense et de la recherche ainsi que les organismes concernés, l'identification de projets et d'objectifs technologiques associés à ces projets, le pilotage trimestriel de l'avancement des études et le suivi de l'avancement des projets.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherche duale en sciences du vivant
- ACTION n° 02 : Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication
- ACTION n° 03 : Recherche duale dans le domaine aérospatial
- ACTION n° 04 : Autres recherches et développements technologiques duaux

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Recherche duale en sciences du vivant

9,5 %



L'action 1 regroupe les efforts de recherche duale (conduite dans un domaine civil mais intéressant la défense) dans le domaine des sciences du vivant.

Dans le cadre d'actions duales, intéressant la communauté civile et celle de défense, les sciences du vivant incluent notamment les disciplines suivantes :

- la biologie et la microbiologie,
- la pharmacie,
- l'ergonomie et les facteurs humains,
- les technologies pour la santé,

et présentent des applications dans les domaines suivants :

- la lutte (prévention, protection) contre la menace nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC),
- les biotechnologies,
- la protection du combattant face aux agressions,
- l'interaction homme - machine ou homme - système complexe,
- l'imagerie médicale,
- la télémédecine.

Cette liste est non exhaustive et pourra évoluer dans le temps, en particulier, par la prise en compte de préoccupations en matière de sécurité.

Ces recherches sont menées notamment par le CEA, en partenariat avec le Secrétariat Général de la Défense Nationale (SGDN), en particulier pour les sujets liés à la sécurité et à la lutte contre la menace NRBC, avec d'autres établissements de recherche (CNRS, fondations), les laboratoires universitaires et des PME-PMI.

ACTION n° 02

Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication

2 %



L'action regroupe les efforts de recherche duale (conduite dans un domaine civil mais intéressant la défense) dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC).

Les sujets intéressant la communauté civile et celle de défense sont les suivants :

- l'ingénierie et l'optimisation des systèmes complexes,
- les réseaux de (télé-) communications et leur sécurité,
- le génie logiciel, les méthodes de développement et de vérification de grands logiciels,
- l'informatique, incluant celle embarquée ou en temps réel,
- la robotique et la microrobotique,
- l'interaction homme-machine (côté homme), la modélisation du dialogue homme-machine et la modélisation du comportement d'opérateurs.

Cette liste est non exhaustive et pourra évoluer dans le temps, en particulier, par la prise en compte de préoccupations en matière de sécurité.

Ces recherches sont menées notamment par le CEA en partenariat avec le SGDN pour la prise en compte de sujets liés à la sécurité, avec d'autres établissements de recherche (CNRS, INRIA), les laboratoires universitaires et des PME-PMI.

ACTION n° 03

Recherche duale dans le domaine aérospatial

82,5 % 

L'action regroupe les efforts de recherche duale (conduite dans un domaine civil mais intéressant la défense) dans le domaine aérospatial, et notamment en ce qui concerne :

- les systèmes orbitaux,
- l'environnement spatial,
- les télécommunications,
- les microsatellites,
- les horloges.

Ces recherches sont menées notamment par le CNES, en partenariat avec le SGDN pour la prise en compte de sujets liés à la sécurité, et d'autres établissements de recherche.

ACTION n° 04

Autres recherches et développements technologiques duaux

6 % 

L'action regroupe les efforts de recherche duale (conduite dans un domaine civil mais intéressant la défense) dans les domaines autres que ceux traités dans les trois premières actions du programme. Il s'agit, par exemple, des domaines scientifiques et technologiques suivants :

- les micro- et nano-technologies,
- les matériaux et les procédés,
- les technologies de l'énergie,
- la connaissance de l'environnement,
- l'optique et la physique,
- l'environnement et le développement durable.

Cette liste est non exhaustive et pourra évoluer dans le temps, en particulier, par la prise en compte de préoccupations en matière de sécurité.

Ces recherches sont menées notamment par le CEA en partenariat avec le SGDN pour la prise en compte de sujets liés à la sécurité, avec d'autres établissements de recherche, les laboratoires universitaires et des PME-PMI.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Accroître la coopération entre la recherche de défense et la recherche civile

Pour cet objectif, il s'agira d'élaborer dans le cadre d'une concertation du ministère de la défense avec la recherche civile des projets de recherche duale.

Cet objectif met en valeur le travail de réflexion commune entre les ministères de la recherche et de la défense pour l'élaboration de projets de recherche duaux. Les projets sont sélectionnés et labellisés par des comités associant les spécialistes des ministères de la recherche et de la défense.

Pour les deux opérateurs bénéficiaires du programme, les comités de suivi de la contribution (équipe défense au CNES et comité de pilotage de l'accord cadre DGA-CEA) assurent le contrôle de gestion de l'objectif.

A ce jour, l'exécution 2006 et les prévisions du PAP 2007, vu notamment au travers du protocole CNES en cours de finalisation relatif à l'orientation de la subvention du programme 191 « Recherche duale », permettent de confirmer les cibles 2008-2010 et la bonne atteinte de la prévision sur 2007.

INDICATEUR 1.1 : Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées.	%	ND	84	90	90	90	90

Précisions méthodologiques : L'indicateur est fondé sur les recensements annuels des projets conduits en commun et de leurs montants financiers et sur une évaluation de l'intérêt des retombées de ces projets pour la défense conduite par les spécialistes du ministère de la défense.

OBJECTIF n° 2 : Répartir les financements conformément aux contributions attendues en matière d'innovation de chacun des acteurs de la base industrielle et technologique de défense et de sécurité

Les valeurs cibles sont fixées en cohérence avec les cibles générales de la DGA en matière de PME-PMI.

Cet indicateur a fait l'objet d'un ajustement de périmètre : un dispositif est en cours de déploiement pour tracer et identifier la part des contrats passés par le CNES et le CEA aux PME-PMI.

Ces changements ont conduit à revoir à la baisse la prévision 2007 et la cible.

INDICATEUR 2.1 : Pourcentage de montant total des projets dont bénéficient les PME-PMI.

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Pourcentage de montant total des projets dont bénéficient les PME-PMI.	%	ND	ND	20	10	15	20

Précisions méthodologiques : Montant annuel des projets conduits par des PME/PMI (financement direct ou indirect) rapporté au montant total. Chaque projet correspond au financement d'un thème de recherche défini en accord entre les deux ministères avec un montant associé.

Source des données : Fourniture par les organismes directement bénéficiaires (CNES, CEA)

Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Recherche duale en sciences du vivant		19 000 000	19 000 000		19 000 000	19 000 000
02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication		4 000 000	4 000 000		4 000 000	4 000 000
03 Recherche duale dans le domaine aérospatial		165 000 000	165 000 000		165 000 000	165 000 000
04 Autres recherches et développements technologiques duaux		12 000 000	12 000 000		12 000 000	12 000 000
Totaux		200 000 000	200 000 000		200 000 000	200 000 000

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

Les crédits du programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) » appartiennent au périmètre de la loi de programmation militaire (LPM) pour les années 2003-2008.

Acteurs et catégorie de coût LPM / thèmes	Actions en M€(AE=CP)				Total
	BCRD / Sciences du vivant	BCRD / Information Communication	BCRD / Aérospatial	BCRD / R&D duaux ⁽¹⁾	
CNES			165,00		165,00
CEA (hors NRBC)	4,00	4,00		12,00	20,00
CEA - Programme interministériel NRBC du SGDN	15,00				15,00
Total	19,00	4,00	165,00	12,00	200,00

⁽¹⁾ Recherche et développements technologiques duaux recouvrent les domaines : micro et nanotechnologies, matériaux et procédés, énergie, environnement et développement durable, optique, physique, etc.

Le contenu des travaux prévus pour 2008 est détaillé dans la JPE de chacune des quatre actions du PAP 2008 ci-après.

Les priorités recherchées seront principalement l'espace et la sécurité ainsi que les sciences et technologies de base (technologies émergentes identifiées dans le document de politique et d'objectifs scientifiques – POS – de la DGA).

Depuis 2006, les crédits de la contribution du budget de la défense au CEA et au CNES ne sont plus transférés, mais versés directement sous forme de subventions pour charges de service public.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(1)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">198 000 000</td></tr> </table>		AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007	(1)	198 000 000	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(2)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">198 000 000</td></tr> </table>		CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007	(2)	198 000 000		
AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007											
(1)											
198 000 000											
CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007											
(2)											
198 000 000											
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE demandées pour 2008	CP demandés sur AE antérieures à 2008 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2008	Total des CP demandés pour 2008	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2008						
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)						
0	200 000 000	0	200 000 000	200 000 000	0						
					<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(9)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">0</td></tr> </table>	Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008	(9)	0			
Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008											
(9)											
0											
					<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(10)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">0</td></tr> </table>	Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008	(10)	0			
Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008											
(10)											
0											
					<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(11) = (8) - (9) - (10)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">0</td></tr> </table>	Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **	(11) = (8) - (9) - (10)	0			
Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **											
(11) = (8) - (9) - (10)											
0											

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2008 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherche duale en sciences du vivant

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		19 000 000	19 000 000
Crédits de paiement		19 000 000	19 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	19 000 000	19 000 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RELEVANT DU PÉRIMÈTRE FINANCIER DE LA LPM (TITRE 3 LPM)

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (CATÉGORIE 32)

Catégories de coûts LPM – Thématique	Prévisions de crédits 2008	
	AE	CP
BCRD – Sciences du vivant hors NRBC	4 000 000	4 000 000
BCRD – NRBC	15 000 000	15 000 000
Total	19 000 000	19 000 000

Cette action finance le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), hors programme NRBC, pour les thématiques suivantes : biopuces, lutte contre le bioterrorisme, imagerie médicale, post-génomique (4 M€).

Par ailleurs, l'action recouvre le programme de lutte NRBC du secrétaire général de la défense nationale (SGDN). Il s'agit de poursuivre le financement du programme de recherche interministériel pour la lutte contre le terrorisme nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC). Ce programme de recherche (15 M€) est gouverné et mis en œuvre par un comité de pilotage interministériel présidé par le SGDN, une cellule exécutive associant la DGA (présidence), le CEA (secrétariat) et un conseil scientifique.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

ÉCHÉANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AU TITRE DES EXERCICES ANTERIEURS A 2008

Engagements	Reste à payer fin 2006*	Engagements 2007	Total
LPM		19 662 587	19 662 587
Total		19 662 587	19 662 587

* Engagements – paiements effectués au 31/12/2006

Paiements associés	2007	2008	2009	2010	Après 2010	Total
LPM	19 662 587					19 662 587
Total	19 662 587					19 662 587

AU TITRE DE L'EXERCICE 2008

Engagements	2008
LPM	19 000 000
Total	19 000 000

Paiements associés	2008	2009	2010	Après 2010	Total
LPM	19 000 000				19 000 000
Total	19 000 000				19 000 000

ACTION n° 02 : Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		4 000 000	4 000 000
Crédits de paiement		4 000 000	4 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	4 000 000	4 000 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RELEVANT DU PÉRIMÈTRE FINANCIER DE LA LPM (TITRE 3 LPM)

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (CATÉGORIE 32)

Catégories de coûts LPM - Thématique	Prévisions de crédits 2008	
	AE	CP
BCRD – Information Communication	4 000 000	4 000 000
Total	4 000 000	4 000 000

La subvention pour charges de service public versée au CEA dans le cadre de cette action permet d'assurer les recherches liées aux thématiques suivantes : systèmes embarqués (informatique, électronique...) et objets communicants (logiciels, télécommunication).

Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

COÛTS SYNTHÉTIQUES

ÉCHÉANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AU TITRE DES EXERCICES ANTERIEURS A 2008

Engagements	Reste à payer fin 2006*	Engagements 2007	Total
LPM		4 915 647	4 915 647
Total		4 915 647	4 915 647

* Engagements – paiements effectués au 31/12/2006

Paiements associés	2007	2008	2009	2010	Après 2010	Total
LPM	4 915 647					4 915 647
Total	4 915 647					4 915 647

AU TITRE DE L'EXERCICE 2008

Engagements	2008				
LPM	4 000 000				
Total	4 000 000				

Paiements associés	2008	2009	2010	Après 2010	Total
LPM	4 000 000				4 000 000
Total	4 000 000				4 000 000

ACTION n° 03 : Recherche duale dans le domaine aérospatial

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		165 000 000	165 000 000
Crédits de paiement		165 000 000	165 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	165 000 000	165 000 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RELEVANT DU PÉRIMÈTRE FINANCIER DE LA LPM (TITRE 3 LPM)

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (CATÉGORIE 32)

Catégories de coûts LPM - Thématique	Prévisions de crédits 2008	
	AE	CP
BCRD – Aérospatial	165 000 000	165 000 000
Total	165 000 000	165 000 000

La subvention pour charges de service public versée au Centre National d'Études Spatiales (CNES) en 2008 inclut les programmes de recherche et technologie (R&T) ayant des applications potentielles duales (sécurité et défense, observation de la terre et navigation, recherche et technologie spatiale). Les principaux projets financés par le programme 191 sont suivis par l'équipe Défense au CNES (DGA-EMA-CNES), ils sont pluriannuels et identifiés dans les documents de programmation budgétaire du CNES : projets Pleiades (observation optique), actions préparatoires post-Hélios et MUSIS (MULTinational Spacebased Imaging System), ELISA (surveillance en fréquence radar), ATHENA (télécommunications haut débit), ALTIKA (océanographie altimétrique), actions de R&T sécurité et défense.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

ÉCHÉANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AU TITRE DES EXERCICES ANTERIEURS A 2008

Engagements	Reste à payer fin 2006*	Engagements 2007	Total
LPM		162 216 343	162 216 343
Total		162 216 343	162 216 343

* Engagements – paiements effectués au 31/12/2006

Paiements associés	2007	2008	2009	2010	Après 2010	Total
LPM	162 216 343					162 216 343
Total	162 216 343					162 216 343

AU TITRE DE L'EXERCICE 2008

Engagements	2008
LPM	165 000 000
Total	165 000 000

Paiements associés	2008	2009	2010	Après 2010	Total
LPM	165 000 000				165 000 000
Total	165 000 000				165 000 000

ACTION n° 04 : Autres recherches et développements technologiques duaux

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		12 000 000	12 000 000
Crédits de paiement		12 000 000	12 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	12 000 000	12 000 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RELEVANT DU PÉRIMÈTRE FINANCIER DE LA LPM (TITRE 3 LPM)

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (CATÉGORIE 32)

Catégories de coûts LPM - Thématique	Prévisions de crédits 2008	
	AE	CP
BCRD – R&D duaux	12 000 000	12 000 000
Total	12 000 000	12 000 000

La subvention pour charges de service public versée au CEA dans le cadre de cette action permet d'assurer les recherches liées aux thématiques suivantes : capteurs de détection (assemblage et mise en œuvre de matériaux avancés), nouvelles sources d'énergie (énergies embarquées), techniques laser innovantes.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

ÉCHÉANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AU TITRE DES EXERCICES ANTERIEURS A 2008

Engagements	Reste à payer fin 2006*	Engagements 2007	Total
LPM		9 831 295	9 831 295
Total		9 831 295	9 831 295

* Engagements – paiements effectués au 31/12/2006

Paiements associés	2007	2008	2009	2010	Après 2010	Total
LPM	9 831 295					9 831 295
Total	9 831 295					9 831 295

AU TITRE DE L'EXERCICE 2008

Engagements	2008					Total
LPM	12 000 000					
Total	12 000 000					
Paiements associés	2008	2009	2010	Après 2010	Total	
LPM	12 000 000				12 000 000	
Total	12 000 000				12 000 000	

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	198 105 266	198 105 266	198 000 000	198 000 000	200 000 000	200 000 000
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)			0	0		
Totaux	198 105 266	198 105 266	198 000 000	198 000 000	200 000 000	200 000 000

Centre national d'études spatiales (CNES)**Missions de l'opérateur :**

Le CNES est un établissement public à caractère industriel et commercial. Créé en 1961, il est chargé de proposer au gouvernement la politique spatiale de la France au sein de l'Europe et de la mettre en œuvre. A ce titre, il "invente" les systèmes spatiaux du futur, maîtrise l'ensemble des techniques spatiales, et garantit à la France l'accès autonome à l'espace.

Dans le domaine de l'observation optique de la terre, le ministère de la défense délègue au CNES la maîtrise d'ouvrage du segment spatial et de ses composantes, à travers notamment des programmes comme Hélios, élément constitutif d'une défense européenne dans le domaine spatial ou encore Pléiades qui annonce le franchissement d'un nouveau pas dans la synergie civil-militaire où utilisateurs civils et militaires partageront un même système d'observation (dualité).

Par ailleurs, le CNES participe à la démarche de coopération mise en œuvre par la France destinée à fédérer l'ensemble de ses partenaires européens autour d'une vision commune de l'utilisation militaire de l'espace.

Action de rattachement :

Les missions du CNES sont décrites dans le programme « Recherche spatiale » de la mission « Recherche et enseignement supérieur ». Les crédits militaires du CNES proviennent de l'action 3 « Recherche duale dans le domaine aérospatial » du programme « Recherche duale ».

Nature des liens avec l'opérateur :

La tutelle du CNES est statutairement assurée par les ministères chargés de la recherche et de l'espace (actuellement le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), le ministère de la défense et le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique. Un contrat d'objectifs et de moyens a été signé le 26 avril 2005 pour la période 2005-2010.

Un protocole entre le ministère de la défense et le CNES va préciser les modalités d'orientation, de suivi et de versement de la subvention de recherche duale.

Commissariat à l'énergie atomique (CEA)**Missions de l'opérateur**

Créé en 1945, le CEA est un organisme public à caractère industriel et commercial. Il intervient dans trois grands domaines : énergie, technologies pour l'information et la santé, défense et sécurité.

Le programme 191 « Recherche duale » contribue à des actions du CEA conduites **dans le domaine civil**, sauf les activités NRBC qui font partie des activités militaires du CEA. Les budgets, les emplois et les missions du CEA dans le domaine civil sont présentés dans le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Dans le domaine de la défense, la direction des applications militaires (DAM) du CEA développe, dans le cadre des lois de programmation militaire, les programmes nécessaires pour garantir la pérennité de la dissuasion nucléaire française.

La DAM conçoit, fabrique, maintient en condition opérationnelle puis démantèle les têtes nucléaires qui équipent les forces océaniques et aéroportées. Elle développe deux projets d'armes futures : la tête nucléaire océanique qui équipera les missiles M51 dès 2015, et la tête nucléaire aéroportée qui équipera la première unité aérienne mi-2009 (missile air-sol moyenne portée amélioré – ASMPA –).

Aujourd'hui, l'objectif de la DAM est de continuer à assurer sur le long terme, la capacité de dissuasion sans recourir aux essais nucléaires dont l'arrêt définitif a été décidé en 1995. A cette fin, sa priorité est la mise en œuvre du **programme Simulation**. Ce programme comporte trois volets : la physique des armes, la simulation numérique et la validation expérimentale. Il s'appuie sur d'importants moyens expérimentaux et de calcul :

- La machine radiographique Airix, en fonctionnement depuis 1999 ;
- Le Laser Mégajoule, dont le prototype LIL a été mis en fonctionnement en 2002 ;
- Les Supercalculateurs TERA : après son choix industriel en 2005, la version TERA 10 a été mise en service mi-2006.

En matière de **propulsion nucléaire** (sous-marins, porte-avions, réacteur d'essais à terre), le CEA est notamment responsable de la conception, de la réalisation et de la maintenance des cœurs ainsi que de la réalisation et de la qualification de la première chaufferie nucléaire de chaque nouveau type. Les principaux jalons sont : la fabrication de cœurs pour le porte-avions en vue de son grand carénage (2007-2008), le lancement en 2006 de la réalisation des chaufferies des sous-marins Barracuda et la poursuite des travaux du futur réacteur à terre RES, qui entrera en service en 2010.

Le CEA/DAM est chargé de l'approvisionnement en matières nucléaires pour les besoins de la Défense, que ce soit pour la propulsion navale ou pour les armes.

Il a assuré jusqu'en 2004, le **démantèlement des anciennes installations de production de matière fissile** de Marcoule (au sein du GIE CODEM, maître d'ouvrage) et de Pierrelatte. Suite à la mise en place, conformément à la LPM 2003-2008, d'un fonds dédié défense, l'exécution du programme de démantèlement de Marcoule est passé sous la responsabilité du CEA civil, la DAM restant maître d'ouvrage du démantèlement de Pierrelatte (unités de diffusion gazeuse).

Enfin, il intervient (en tant qu'expert technique) dans les **instances nationales et internationales** où il contribue à la surveillance du respect des traités internationaux tels que le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Il participe à la lutte contre la prolifération des armes nucléaires. Cette expérience nucléaire est aussi employée pour la sécurisation des manifestations internationales en France ; en outre, le CEA/DAM participe à des exercices annuels, au niveau national ou en collaboration avec d'autres pays afin de contrer la menace terroriste nucléaire.

Action de rattachement

Les missions du CEA sont décrites dans le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Les actions 1, 2 et 4 du programme 191 « Recherche duale » contribuent aux crédits civils du CEA.

Les crédits militaires du CEA proviennent de quatre programmes du ministère de la défense : « Préparation et emploi des forces », « Équipement des forces », « Soutien de la politique de défense » et « Recherche duale ».

Nature des liens avec l'opérateur

La tutelle du CEA est assurée par le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, le ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, le ministère de la défense et le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

Performance

Dans le cadre de la stratégie de performance du programme, le CEA/DAM a pour objectif de fournir ses prestations dans le respect des délais convenus et avec la meilleure efficacité possible.

L'atteinte de ces objectifs est mesurée au moyen d'indicateurs qui portent sur les activités de base de la division d'application militaire du CEA, et notamment le respect des jalons techniques de réalisation des catégories de programmes (têtes nucléaires, simulation, matières et assainissement, surveillance et non-prolifération, propulsion), ainsi que sur la maîtrise des coûts et l'efficacité des dépenses.

Les contraintes de confidentialité ne permettent pas de développer les jalons et les objectifs de manière plus précise.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

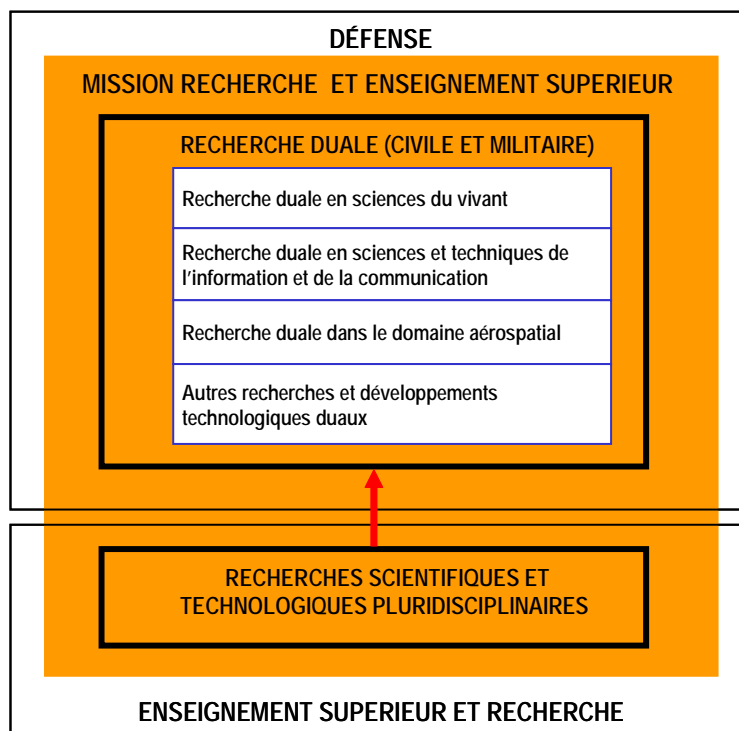
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2008 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2007 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche duale en sciences du vivant	19 000 000		+1 736 910	+20 736 910	+19 831 600
Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	4 000 000		+482 475	+4 482 475	+4 957 900
Recherche duale dans le domaine aérospatial	165 000 000		+14 667 240	+179 667 240	+163 609 120
Autres recherches et développements technologiques duaux	12 000 000		+868 455	+12 868 455	+9 915 800
Totaux	200 000 000		+17 755 080	217 755 080	198 314 420

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-17 755 080
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-17 755 080

OBSERVATIONS

En application d'une recommandation du comité interministériel d'audit des programmes, le programme « Recherche duale (civile et militaire) » fait l'objet d'un déversement depuis le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Les modalités en sont explicitées dans le projet annuel de performances de ce programme.

En l'espèce, ce déversement (représentant 8,9 % des crédits initiaux du programme) porte sur des crédits de fonctionnement de l'agence nationale de la recherche (ANR), désormais imputés au budget général. Cela explique l'accroissement sensible de ce déversement par rapport à la LFI 2007.

the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased from 10.5 million to 13.5 million, and the number of people aged 75 and over has increased from 4.5 million to 6.5 million (Office for National Statistics 2000). The number of people aged 65 and over is expected to increase to 16.5 million by 2020, and the number of people aged 75 and over to 8.5 million (Office for National Statistics 2000).

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the need to ensure that they are able to live independently and actively in their own homes. The Department of Health (2000) has set out a strategy for older people, which includes a commitment to ensure that older people are able to live independently and actively in their own homes. This strategy is based on the following principles:

- Older people should be able to live independently and actively in their own homes.
- Older people should be able to participate in the community and social activities.
- Older people should be able to access the services and support they need.
- Older people should be able to live in a safe and secure environment.

The Department of Health (2000) has also set out a number of key objectives for the strategy, which include:

- To ensure that older people are able to live independently and actively in their own homes.
- To ensure that older people are able to participate in the community and social activities.
- To ensure that older people are able to access the services and support they need.
- To ensure that older people are able to live in a safe and secure environment.

The Department of Health (2000) has also set out a number of key actions for the strategy, which include:

- To ensure that older people are able to live independently and actively in their own homes.
- To ensure that older people are able to participate in the community and social activities.
- To ensure that older people are able to access the services and support they need.
- To ensure that older people are able to live in a safe and secure environment.

The Department of Health (2000) has also set out a number of key outcomes for the strategy, which include:

- To ensure that older people are able to live independently and actively in their own homes.
- To ensure that older people are able to participate in the community and social activities.
- To ensure that older people are able to access the services and support they need.
- To ensure that older people are able to live in a safe and secure environment.

The Department of Health (2000) has also set out a number of key indicators for the strategy, which include:

- To ensure that older people are able to live independently and actively in their own homes.
- To ensure that older people are able to participate in the community and social activities.
- To ensure that older people are able to access the services and support they need.
- To ensure that older people are able to live in a safe and secure environment.

The Department of Health (2000) has also set out a number of key messages for the strategy, which include:

- Older people should be able to live independently and actively in their own homes.
- Older people should be able to participate in the community and social activities.
- Older people should be able to access the services and support they need.
- Older people should be able to live in a safe and secure environment.

PROGRAMME 186

RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE

MINISTRE CONCERNÉ : CHRISTINE ALBANEL, MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Présentation stratégique du projet annuel de performances	582
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	584
Présentation du programme et des actions	588
Objectifs et indicateurs de performance	593
Justification au premier euro	598
Opérateurs	609
Analyse des coûts du programme et des actions	615

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Benoît PAUMIER

Délégué au développement et aux affaires internationales

Responsable du programme n° 186 : Recherche culturelle et culture scientifique

Le programme Recherche culturelle et culture scientifique vise d'une part à promouvoir, auprès du public le plus large, la culture scientifique et technique et, d'autre part, à soutenir l'ensemble des actions de recherche appliquée à la culture et en particulier, celles concernant la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine culturel national, afin de conforter la position d'excellence de la France en la matière, dans l'espace européen et international.

Ce programme, qui relève de la politique transversale de la Recherche, repose sur deux grands axes d'action, l'un portant sur la politique de recherche dans le domaine de la culture et l'autre sur la diffusion de la culture scientifique et technique auprès du public.

Premier axe : la politique de recherche au ministère de la culture et de la communication.

La politique de recherche élaborée par le ministère de la culture et de la communication est un élément essentiel permettant la mise en œuvre de ses missions. Par l'enrichissement des connaissances, elle produit des outils d'aide à la décision indispensables à leur réalisation.

Elle vise à :

- contribuer à la progression des connaissances scientifiques dans les domaines de compétence du ministère : archéologie, histoire de l'art, histoire, musicologie, architecture, création artistique, sociologie, ethnologie et économie de la culture ;
- développer les recherches appliquées concernant la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine culturel national ;
- favoriser la création artistique par des recherches dans les domaines des arts plastiques, de l'architecture et de la musique ;
- contribuer à l'élaboration des politiques culturelles par des recherches en sciences sociales.

Dans le cadre de ce programme, le ministère poursuit l'intégration des recherches aux programmes européens et internationaux, l'amélioration des modes de suivi et d'évaluation des résultats et le développement de l'interdisciplinarité dans le domaine des sciences de l'Homme et de la société qui constituent le socle des recherches menées au ministère. Ce développement s'appuie également sur les sciences exactes (physique, chimie, géologie, environnement, etc.) et les sciences et technologies de l'information et de la communication, indispensables à la progression des connaissances.

Cette action nécessite une coordination et une mise en cohérence transversale forte tant dans les services centraux que dans les services déconcentrés et les établissements publics en relation avec les instances nationales de la recherche publique.

Elle repose sur le partenariat avec les grands acteurs de la recherche publique et de l'enseignement supérieur. L'accord-cadre avec le CNRS, qui couvre les années 2004-2008, et bénéficie d'un avenant annuel, est au cœur du dispositif permanent d'expertise, de connaissance et de formation par la recherche. Des programmes de recherche ministériels ou interministériels, des conventions pluriannuelles favorisent la structuration des partenaires publics et privés autour de problématiques communes concernant les champs de compétence du ministère.

Trois actions du programme correspondent à cette politique : actions 1, 2 et 4, pilotées par la Délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI).

L'action 4 sur les recherches transversales, qui permet de construire et de soutenir des pôles d'excellence scientifique, concerne des acteurs communs aux actions 1 et 2 « recherche en faveur des patrimoines et de la création » tels les unités mixtes de recherche (UMR) et les réseaux de partenaires.

Deuxième axe : la politique de diffusion de la culture scientifique et technique.

Dans le cadre de ce programme, le ministère de la culture et de la communication est chargé d'assurer, en coordination avec le ministère en charge de la Recherche, la diffusion au plus large public des connaissances

scientifiques et techniques, et des enjeux de société liés au développement des sciences et techniques. Cette action, au sein du ministère, est conduite par de grandes institutions nationales de diffusion de la culture scientifique et technique : la Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte. A travers ces deux opérateurs, le programme a pour ambition de répondre à l'intérêt, aux questions et aux enjeux que soulèvent les sciences et leur évolution de plus en plus rapide, en donnant aux citoyens des informations et des repères largement accessibles, sous des formes diversifiées. Le programme a également pour ambition d'insuffler à travers l'action de ces opérateurs une politique nationale de diffusion de la culture scientifique et technique, touchant l'ensemble du territoire et l'ensemble des relais d'action de la culture scientifique et technique.

Cette partie du programme correspond à l'action 3, « opérateurs de la culture scientifique et technique », pilotée par la DDAI, et regroupe les budgets et les personnels de la Cité des sciences et de l'industrie et du Palais de la découverte.

Les objectifs de performance prioritaires retenus par le ministère de la culture et de la communication traduisent ces axes d'action principaux :

- Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international ;
- Participer activement à l'effort de recherche national à la construction de l'espace européen de la recherche dans les domaines de compétence du ministère ;
- Promouvoir auprès du public le plus large la recherche culturelle et la culture scientifique et technique ;
- Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres.

Afin d'atteindre ses objectifs, le ministère de la culture et de la communication s'appuie sur une forte sélectivité, un ciblage fin des aides accordées selon l'évaluation des projets, mais aussi sur le développement de partenariats. Les indicateurs choisis pour illustrer les objectifs ont été déterminés en rapport avec ces leviers d'action.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international

- INDICATEUR 1.1 : Nombre moyen de publications scientifiques de rang A par rapport au nombre de chercheurs (en ETP) dans les domaines du patrimoine et de la création

■ OBJECTIF 2 : Participer activement à l'effort de recherche nationale et à la construction de l'espace européen de la recherche dans les domaines de compétence du ministère

- INDICATEUR 2.1 : Part des crédits destinés à des projets de recherche partenariaux ou menés en coopération avec des institutions européennes par rapport au total des crédits destinés aux projets de recherche

■ OBJECTIF 3 : Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique

- INDICATEUR 3.1 : Evolution du nombre de visites des bases de données et des collections en ligne du ministère
- INDICATEUR 3.2 : Evolution du nombre annuel de visiteurs physiques et virtuels des opérateurs de la culture scientifique et technique
- INDICATEUR 3.3 : Taux de satisfaction des visiteurs de la CSI

■ OBJECTIF 4 : Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres

- INDICATEUR 4.1 : Part de ressources propres des opérateurs de la culture scientifique et technique

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	Recherche en faveur des patrimoines		2 955 322	771 067	3 210 716	6 937 105	
02	Recherche en faveur de la création		1 702 317		376 510	2 078 827	
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		111 590 949			111 590 949	
04	Recherches transversales et pilotage du programme	36 457 741	672 846		2 111 222	39 241 809	
Totaux		36 457 741	116 921 434	771 067	5 698 448	159 848 690	

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	Recherche en faveur des patrimoines		2 955 322	771 067	3 210 716	6 937 105	
02	Recherche en faveur de la création		1 702 317		376 510	2 078 827	
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		109 040 949			109 040 949	
04	Recherches transversales et pilotage du programme	36 457 741	672 846		2 111 222	39 241 809	
Totaux		36 457 741	114 371 434	771 067	5 698 448	157 298 690	

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	Recherche en faveur des patrimoines		3 151 799	1 112 496	2 857 076	7 121 371	40 000
02	Recherche en faveur de la création		1 151 304		916 608	2 067 912	
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		105 221 367			105 221 367	
04	Recherches transversales et pilotage du programme	34 273 153	763 119		1 997 598	37 033 870	
Totaux		34 273 153	110 287 589	1 112 496	5 771 282	151 444 520	40 000

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	Recherche en faveur des patrimoines		3 149 995	947 662	2 867 739	6 965 396	40 000
02	Recherche en faveur de la création		1 112 673		914 475	2 027 148	
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		104 221 367			104 221 367	
04	Recherches transversales et pilotage du programme	34 273 153	647 034		2 050 422	36 970 609	
Totaux		34 273 153	109 131 069	947 662	5 832 636	150 184 520	40 000

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Recherche en faveur des patrimoines		2 678 120	842 617	2 657 756	6 178 493
02	Recherche en faveur de la création		2 162 927		-36 712	2 126 215
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		96 975 474			96 975 474
04	Recherches transversales et pilotage du programme	32 650 379	355 337	-2	2 231 397	35 237 111
Totaux		32 650 379	102 171 858	842 615	4 852 441	140 517 293

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Recherche en faveur des patrimoines		3 770 623	490 269	2 962 325	7 223 217
02	Recherche en faveur de la création		1 757 990		364 604	2 122 594
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		98 977 010			98 977 010
04	Recherches transversales et pilotage du programme	32 650 379	519 923		2 169 220	35 339 522
Totaux		32 650 379	105 025 546	490 269	5 496 149	143 662 343

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	Consommés en 2006	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008
Titre 2. Dépenses de personnel	32 650 379	34 273 153	36 457 741	32 650 379	34 273 153	36 457 741
Rémunérations d'activité	20 635 949	21 719 916	22 559 803	20 635 949	21 719 916	22 559 803
Cotisations et contributions sociales	11 825 726	12 269 192	13 621 267	11 825 726	12 269 192	13 621 267
Prestations sociales et allocations diverses	188 704	284 045	276 671	188 704	284 045	276 671
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	102 171 858	110 287 589	116 921 434	105 025 546	109 131 069	114 371 434
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 527 932	2 783 942	2 497 058	3 030 532	2 665 919	2 497 058
Subventions pour charges de service public	99 643 926	107 503 647	114 424 376	101 995 014	106 465 150	111 874 376
Titre 5. Dépenses d'investissement	842 615	1 112 496	771 067	490 269	947 662	771 067
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	700 422	1 112 496	771 067	398 838	947 662	771 067
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	142 193			91 431		
Titre 6. Dépenses d'intervention	4 852 441	5 771 282	5 698 448	5 496 149	5 832 636	5 698 448
Transferts aux ménages	520 454			716 614		
Transferts aux collectivités territoriales	270 215	2 857 076	3 003 300	240 410	2 867 739	3 003 300
Transferts aux autres collectivités	3 759 760	2 914 206	2 695 148	4 539 125	2 964 897	2 695 148
Appels en garantie	302 012					
Totaux hors FDC et ADP prévus		151 444 520	159 848 690		150 184 520	157 298 690
FDC et ADP prévus		40 000			40 000	
Totaux y.c. FDC et ADP	140 517 293	151 484 520	159 848 690	143 662 343	150 224 520	157 298 690

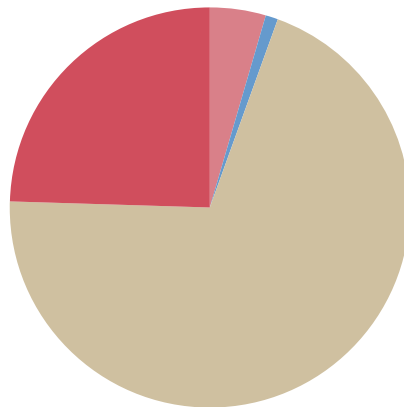
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherche en faveur des patrimoines	6 937 105	6 937 105
02	Recherche en faveur de la création	2 078 827	2 078 827
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique	111 590 949	109 040 949
04	Recherches transversales et pilotage du programme	39 241 809	39 241 809
Totaux		159 848 690	157 298 690

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2008

- Action n°01 (4,34%)
- Action n°02 (1,30%)



- Action n°03 (69,81%)
- Action n°04 (24,55%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La réalisation du programme Recherche culturelle et culture scientifique nécessite une coordination transversale forte de l'action du ministère, tant dans ses services centraux et déconcentrés, que dans les établissements publics et les institutions qui en relèvent. Ce programme regroupe en effet des moyens budgétaires de l'ensemble des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), de la plupart des directions sectorielles du ministère et de la Délégation au Développement et aux Affaires Internationales (DDAI). Le programme intervient en cohérence avec les moyens affectés aux trois programmes de la mission Culture : Patrimoines, Création et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture.

Les opérateurs du programme sont constitués de la Cité des Sciences et de l'Industrie ainsi que du Palais de la découverte.

La Délégation au Développement et aux Affaires Internationales (DDAI), créée en 2004, est, entre autres, chargée de la coordination des programmes de recherche notamment à travers l'action de la mission de la recherche et de la technologie, la DDAI pilote les 4 actions du programme.

Le Délégué au développement et aux affaires internationales assume la fonction de responsable du programme.

Chaque DRAC dispose d'un BOP relatif à ce programme « Recherche culturelle et culture scientifique » et les directions centrales émergeant au programme (DDAI, Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA), Direction du Livre et de la Lecture (DLL), Délégation aux Arts Plastiques (DAP), Direction de la musique de la danse du théâtre et des spectacles (DMDTS) et Direction des Musées de France (DMF)), sont, quant à elles, unités opérationnelles d'un BOP central unique.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherche en faveur des patrimoines
- ACTION n° 02 : Recherche en faveur de la création
- ACTION n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique
- ACTION n° 04 : Recherches transversales et pilotage du programme

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Recherche en faveur des patrimoines

4,3 %



L'action de recherche en faveur des patrimoines comprend des recherches sur le patrimoine archéologique, le patrimoine ethnologique, le patrimoine immobilier et mobilier, le patrimoine muséographique, le patrimoine archivistique, écrit et oral, l'audiovisuel et le cinéma ainsi que des recherches en conservation et restauration. Elle touche également le domaine des recherches sur les outils et les systèmes d'information.

La recherche scientifique constitue le fondement indispensable à toute politique des patrimoines. Elle permet de faire progresser les connaissances et les méthodes, d'organiser les données descriptives en garantissant la qualité et l'homogénéité sur le territoire, de disposer de moyens techniques performants de datation, d'analyse et d'évaluation des procédés de conservation et de restauration, d'élaborer des instruments de recherche pour les fonds et les collections, de moderniser les outils de stockage, traitement, recherche et diffusion des ressources numérisées, d'éclairer les décisions en étudiant les besoins et usages des utilisateurs.

Ces recherches s'effectuent dans des services centraux et déconcentrés, des services à compétence nationale du ministère de la culture et de la communication (laboratoire de recherche des monuments historiques, centre de recherche et de restauration des musées de France, département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines), dans des établissements publics sous tutelle (Bibliothèque nationale de France, musée du Louvre) ou cotutelle (institut national d'histoire de l'art, institut national de recherches archéologiques préventives), dans des groupements d'intérêt public (Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine à Marseille, Arc Nucléart), dans des unités de recherche associant des universités et de grands organismes (CNRS, CEA), dans des services patrimoniaux dépendant de collectivités territoriales. Elles associent des partenaires privés à but non lucratif et peuvent faire appel à des restaurateurs ou à des sociétés prestataires. Elles s'effectuent également dans le cadre de réseaux européens, constitués grâce aux financements mis en place par la commission européenne (VIe PCRD programme-cadre européen de recherche), et dans lesquels les institutions françaises de recherche sur le patrimoine sont bien représentées.

ACTION n° 02

Recherche en faveur de la création

1,3 %



La recherche en faveur de la création s'applique aux processus, à la **pédagogie**, à l'expérimentation de nouveaux outils dans les domaines de la création artistique, de l'art, de l'architecture et de l'urbanisme. Elle vise à nourrir les processus de la création artistique et les méthodes d'enseignement, et s'appuie sur les relations avec les universités qui seront susceptibles de se développer dans le cadre de la réforme LMD. Les recherches menées portent sur **l'impact des œuvres dans la transformation culturelle du cadre de vie**, sur les modes d'apprentissage et d'appropriation de l'art actuel, sur le renouvellement des outils techniques offerts aux créateurs et sur le rôle des artistes dans la société.

Dans le domaine de la recherche musicale, l'adaptation des modèles et prototypes issus de la recherche sous la forme d'outils et d'environnements logiciels joue un rôle important dans l'évolution des processus de création et des pratiques musicales (cf. par exemple les recherches menées à l'IRCAM, institut de recherche et de coordination acoustique / musique).

Dans le domaine du spectacle vivant, les arts de la scène suscitent à la fois des approches transversales (**histoire générale des spectacles, réception critique, étude des cadres de production, etc.**) et des **méthodes spécifiques**, comme par exemple pour la danse. Le développement de nouveaux outils technologiques favorise le développement de nouvelles formes d'écriture, de production et de diffusion (évolution de l'espace scénique avec l'introduction du virtuel et du numérique, formes pluridisciplinaires...).

Dans le domaine des arts plastiques, la recherche permet de construire un corpus de connaissances sur le secteur de l'art contemporain, qui éclaire la formation, la diffusion et l'expertise. Elle associe les écoles supérieures d'art à

d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, au niveau national et international, notamment par le soutien, après expertise, de projets de recherche annuels.

La recherche architecturale, urbaine et paysagère se caractérise par un développement significatif de ses coopérations avec les autres composantes de la recherche publique liée à l'aménagement de l'espace. Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, les unités de recherche habilitées et soutenues sont mobilisées dans les secteurs disciplinaires des sciences de l'homme et de la société, des sciences pour l'ingénieur et des sciences et techniques de l'information et de la communication. L'objectif de ces unités de recherche est de se renforcer structurellement, de promouvoir leurs relations avec le tissu universitaire et, dans le cadre de la réforme LMD, d'intensifier leurs productions doctorales.

ACTION n° 03**Opérateurs de la culture scientifique et technique****69,8 %**

Cette action présente le rôle des opérateurs de l'État en matière de soutien à la diffusion de la culture scientifique et technique.

Ce rôle est principalement dévolu à la Cité des Sciences et de l'Industrie (CSI), établissement national à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture et du ministre chargé de la recherche.

L'établissement a pour mission de rendre accessible à tous les publics les savoirs scientifiques, techniques et industriels, ainsi que les enjeux de société liés à leur évolution ; il participe à leur diffusion en France et à l'étranger.

L'établissement met notamment en œuvre le plan national pour la diffusion de la culture scientifique et technique élaboré par le gouvernement en 2004, dont il est l'un des principaux relais.

La Cité des sciences et de l'industrie développe pour cela une offre large, en accès gratuit ou payant : expositions permanentes et temporaires pour tous les publics y compris les plus jeunes (Cité des enfants), conférences et débats scientifiques, mise à disposition de ressources documentaires via notamment la médiathèque de culture scientifique et le site www.cite-sciences.fr, organisation de spectacles et d'événements comme la fête de la science... Toutes les activités de la Cité s'accompagnent d'une médiation scientifique et culturelle afin de multiplier les chemins d'accès vers la science et de toucher les publics les plus larges.

Ses choix de programmation sont élaborés en concertation avec des équipes d'experts et éclairés par un conseil scientifique de haut niveau. La diversité des sujets abordés et des approches proposées permet de toucher un public varié et renouvelé, dont la satisfaction et les attentes sont suivies et étudiées par un observatoire des publics. L'attention portée aux enjeux et aux débats de société soulevés par les sciences et les techniques lui permet de répondre aux préoccupations des citoyens et de fournir des repères dans un monde de plus en plus structuré par l'évolution rapide des sciences et des techniques.

La Cité développe une action régionale afin de diffuser sur tout le territoire des contenus de culture scientifique et technique, en partenariat avec des partenaires locaux.

Un plan de rénovation de son offre, de son accueil et de son bâtiment permet de préparer l'avenir de cette institution nationale, après 20 ans d'ouverture au public et près de 60 millions de visiteurs. Il doit permettre de conforter le dynamisme retrouvé de sa fréquentation depuis quelques années, tout en préservant et en valorisant le patrimoine de l'État.

Cette démarche est confortée par l'inscription de la plus grande partie des crédits de fonctionnement et d'investissement du Palais de la Découverte, établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la recherche, et dont l'activité principale vise à dispenser la connaissance de l'environnement par l'expérimentation des grandes lois qui régissent la science : électrostatique, radioactivité, chimie, astronomie, biologie, mathématiques, physique, sciences de la Terre... Il présente de façon dynamique, notamment à l'attention des jeunes publics, la science fondamentale et contemporaine sous forme d'expériences interactives.

Les deux institutions coordonnent leur action entre elles afin de renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action de l'État en ce domaine.

ACTION n° 04

Recherches transversales et pilotage du programme

24,5 %



Cette action regroupe les recherches transversales interdisciplinaires dans les domaines de compétence du ministère ainsi que des opérations de valorisation des résultats, en particulier dans le champ des sciences sociales sur la culture et les industries culturelles, des nouvelles technologies et de la conservation du patrimoine.

Ces recherches sont menées en étroite partenariat avec la communauté scientifique nationale, principalement dans le domaine des sciences humaines et sociales, mais également dans celui des sciences exactes et des sciences de l'information et de la communication. Elles sont fréquemment effectuées en relation avec d'autres ministères et toujours en étroite collaboration avec des universités et de grands organismes de recherche : Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), Museum d'Histoire Naturelle (MNHN), Institut national des études démographiques (INED)... Des institutions nationales (INSEE...), européennes (EUROSTAT...) et internationales (UNESCO, OEI, OCDE...) contribuent aussi à l'avancée des connaissances.

La structuration de réseaux partenaires s'appuie également sur le lancement de projets interministériels et sur la participation à des programmes européens.

Ces recherches participent à la construction et au soutien de pôles d'excellence répartis sur le territoire national ainsi qu'à la mobilisation d'expertises nationales et internationales. La capacité du ministère à les pérenniser au sein d'unités mixtes de recherche (UMR) apparaît notamment dans l'accord cadre CNRS/MCC coordonné par la DDAI/MRT.

Les recherches menées dans le cadre de cette action transversale contribuent fortement à la formation des politiques publiques et à l'aide à la décision. C'est le cas en particulier dans les domaines de l'économie, de la sociologie, des statistiques et des dimensions territoriales de la culture. Dans ces domaines, elles participent à l'amélioration des connaissances socio-économiques statistiques et territoriales des phénomènes, en s'attachant aux aspects et perspectives les plus novateurs aux plans méthodologiques et théoriques. Les recherches transversales permettent aussi de dégager et d'explorer des questions relatives aux nouvelles pratiques culturelles, aux industries culturelles, aux besoins en statistiques..., ou de mettre en place des méthodes adaptées : pratiques culturelles des enfants, usages numériques, etc.

Il en est de même dans le champ de l'anthropologie sociale qui porte aussi sur les politiques publiques d'aménagement urbain, de partage des espaces publics et privés ou sur les opérations de re-qualification des territoires et de recompositions identitaires des habitants. Les recherches transversales visent à éclairer au plus près les collectivités locales qui les ont en charge en articulant la dimension nationale de la recherche et la proximité des questions de politiques publiques décentralisées.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international

La progression des connaissances scientifiques et techniques dépend étroitement du nombre de programmes de recherche et du nombre d'échanges tant au niveau national qu'international.

Les programmes de recherche visent à faire progresser les connaissances scientifiques et techniques dans le domaine du patrimoine, de la création et des sciences sociales et humaines. Leur aboutissement doit se concrétiser par la présentation aux spécialistes des résultats des travaux menés. Le nombre de publications de rang A est, à cet égard, un bon indicateur de la qualité des recherches. La forte sélectivité des programmes, l'incitation à participer à des appels à projets de recherche, à des colloques, à des réseaux et des groupements de recherche, la valorisation de la carrière des agents ayant publié permettront d'influer favorablement sur l'indicateur déterminé en accord avec les autres programmes de la mission recherche et enseignement supérieur. Dans le même temps, il n'est pas souhaitable de rechercher une productivité qui nuirait à la qualité des documents publiés. Les études menées demandent du temps et un investissement fort, la performance réside donc déjà dans le maintien des publications.

INDICATEUR 1.1 : Nombre moyen de publications scientifiques de rang A par rapport au nombre de chercheurs (en ETP) dans les domaines du patrimoine et de la création

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Moyenne des publications dans les laboratoires (CRCDG, C2RMF et LRMH)	Nombre	0,9	1,04	1	1	> 1	1,2

Précisions méthodologiques : On entend par publications de rang A celles dont la qualité scientifique est reconnue au niveau international par les pairs du domaine de recherche considéré et qui ont bénéficié d'un comité de lecture.

En 2006, le LRMH Laboratoire de recherche des monuments historiques a ainsi réalisé 18 publications, une quarantaine pour la Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (Archétis), le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), le Centre national de la préhistoire (CNP) et le Centre national d'archéologie urbaine (CNAU) et 36 pour le C2RMF (Centre de recherche et de restauration des musées de France) et 3 pour le CRCDG (Centre de recherche et de conservation des documents graphiques).

Sources des données : La collecte des données est effectuée par les directions sectorielles concernées et coordonnée par la DDAI/MRT.

Mode de calcul : Le ratio est calculé par rapport au nombre de chercheurs du ministère susceptibles de publier soient les ingénieurs de recherche et les ingénieurs d'études (voire conservateurs généraux et conservateurs) des services ayant été en mesure de renseigner ces données.

OBJECTIF n° 2 : Participer activement à l'effort de recherche nationale et à la construction de l'espace européen de la recherche dans les domaines de compétence du ministère

Cet objectif vise à mesurer la qualité de la recherche française à travers les projets partenariaux auxquels elle est en mesure de participer et à travers sa reconnaissance au niveau européen et international. L'atteinte de cet objectif passe par le développement des partenariats et des réseaux nationaux et européens, par la mise en place de conventions avec les organismes nationaux et européens et par la participation à des appels à projets de recherche nationaux et européens. L'un des enjeux stratégiques est de soutenir le développement et la structuration d'équipes de haut niveau scientifique travaillant en partenariat étroit afin qu'elles s'intègrent à la communauté scientifique nationale et internationale par le biais d'unités mixtes de recherche et de groupements de recherche. L'évaluation de leurs activités et résultats de recherche par les instances scientifiquement reconnues (évaluation par les pairs) ainsi que le ciblage volontariste sur des thèmes fédérateurs destinés à renforcer les réseaux de recherche participeront à l'évolution favorable de l'indicateur. Il s'agit toutefois de ne pas pénaliser, par une progression trop forte de la part des projets partenariaux, les autres types de projets.

On décompte, en 2006, 38 unités mixtes de recherche (UMR, UMS), 1 groupement de recherche (GDR), 1 groupement d'intérêt scientifique (GIS), ainsi que 24 conventions particulières (18 conventions sur projet, 3 pour l'hébergement d'unité de recherche et 3 conventions de publications). Il est également important de souligner les efforts faits par les différentes entités pour développer les projets partenariaux : ainsi dans le domaine du patrimoine, le Programme national de recherche sur la connaissance et la conservation des matériaux du patrimoine culturel (PNRC) vise à fédérer les équipes travaillant dans ce domaine et a retenu 5 projets nationaux en 2006. Le laboratoire des monuments historiques (LRMH) a signé en 2006 14 partenariats avec le CNRS ; on citera aussi les 30 actions collectives de recherche (ACR) liant le CNRS et le ministère (DAPA/département de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et des systèmes d'information), programmes de 3 ans qui étaient en cours de réalisation en 2006.

INDICATEUR 2.1 : Part des crédits destinés à des projets de recherche partenariaux ou menés en coopération avec des institutions européennes par rapport au total des crédits destinés aux projets de recherche

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part des crédits destinés à des projets de recherche partenariaux par rapport au total des crédits destinés aux projets de recherche	%	22	25	23	25	> ou = 25	> ou = 25
Moyenne pour les 3 laboratoires de la part des crédits affectés à des projets européens	%	7,5	22,6	8	> ou = 20	> ou = 20	> ou = 20

Précisions méthodologiques :

1^{ère} ligne : Ces crédits concernent principalement les collaborations menées avec le CNRS, avec lequel il existe un accord cadre assurant une évaluation conjointe des résultats par le CNRS et le ministère de la culture et de la communication. Le calcul correspond à la mise en regard des crédits d'intervention de la catégorie 64 destinés à des projets en coopération avec d'autres organismes de recherche par rapport au total des crédits destinés à des projets de recherche sur le programme.

2^{nde} ligne : on rapporte le montant des crédits destinés à des projets de recherche menés par les labos en coopération avec des institutions européennes au montant total des crédits destinés à des projets de recherche menés par les labos.

Sources des données :

La collecte des données est effectuée par les directions sectorielles concernées et coordonnée par la DDAI/MRT.

OBJECTIF n° 3 : Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique

L'accès aux résultats de la recherche culturelle et à la culture scientifique et technique, qui est aujourd'hui indissociable de l'utilisation de supports multimédia et des bases de données associées ou non à des supports traditionnels, se doit de toucher un large éventail de publics. Un ciblage volontariste des aides apportées à la recherche sur les outils et sur la création de sites et de bases de données doit permettre d'augmenter la fréquentation des bases de données et des collections en ligne.

Les opérateurs de la culture scientifique et technique, au premier rang desquels la Cité des Sciences et de l'industrie (CSI), mais également le Palais de la découverte participent également à cette diffusion. La performance de la politique de diffusion de la culture scientifique et technique peut se mesurer à la fois, au plan quantitatif, par le public touché sur tout le territoire, et au plan qualitatif par l'intérêt et le degré de satisfaction suscité par les actions de diffusion de la culture scientifique et technique. Il est à cet égard pertinent de mesurer la fréquentation des sites Internet de diffusion de la culture scientifique et du site de la Cité des sciences où sont proposés des contenus d'une grande qualité, ainsi que la fréquentation physique des opérateurs. Le niveau de satisfaction des publics fréquentant la Cité des sciences et de l'industrie est également un indicateur pertinent de l'intérêt suscité par les activités qui sont offertes et de la qualité des réponses apportées aux attentes des citoyens sur ces questions.

Le ministère constate aujourd'hui une forte augmentation de la fréquentation des sites du ministère, notamment du fait de l'enrichissement des bases d'une attractivité plus grande en raison de la multiplication des images numérisées qui accompagnent les notices. Cette augmentation est cependant asymptotique, l'enrichissement des bases rattrapant en effet les données à y intégrer.

La fréquentation des opérateurs, physique ou virtuelle (connexions aux sites) est elle aussi très satisfaisante et dépend fortement de la programmation des opérateurs, ainsi l'exposition Star Wars (2006), mais surtout Crad'expo (2005) de la CSI ont-elles attiré beaucoup de visiteurs. Des opérations de cette envergure ne pouvant être systématisées. En ce qui concerne la visite virtuelle, la CSI a dépassé ses objectifs de 9%. Cette évolution est le résultat du succès grandissant d'un site riche en contenu et bien conçu. Ce site a en effet fait l'objet d'un remaniement offrant aujourd'hui une meilleure ergonomie et un référencement plus riche du site permettent aux visiteurs d'accéder plus rapidement aux pages les intéressant. Le nombre de pages vues n'est donc plus un indicateur pertinent et a donc été retiré du volet performance du PAP PLF 2008. Cette donnée continuera d'être suivie en interne. Il est important de préciser par ailleurs que sur les visites de plus d'une page il ressort des études, une ouverture moyenne de 10 pages, ce qui démontre que la richesse du site répond bien aux attentes de certains visiteurs.

Les prévisions d'évolution de la fréquentation du site de la CSI se fondent sur une étude menée par l'établissement. En revanche, pour les autres sites et bases de données en ligne du ministère, comme pour le site du Palais de la découverte, l'évolution de la fréquentation virtuelle a fait l'objet d'une homogénéisation par rapport à l'évolution de la fréquentation générale d'Internet constatée ces 2 dernières années (source : Médiamétrie 2007 ; chiffres repris dans le journal du Net et dans le site gouvernemental), le taux d'évolution de la fréquentation d'Internet a été de +9,3% entre 2004 et 2005 et également de +9,3% entre 2005 et 2006).

Enfin la Cité a connu en 2006 un niveau exceptionnel de satisfaction, qui provient des visiteurs spécialement venus pour voir une exposition sur Explora et en particulier pour Star Wars. Cette augmentation de la satisfaction s'accompagne d'une diminution des attentes d'améliorations de la part des visiteurs sur Explora, telles qu'elles sont exprimées dans les réponses aux questions posées lors de la réalisation de cette enquête.

Pour le Palais de la découverte, les premiers chiffres apparaissent ici pour les valeurs 2006 et ne permettent donc pas de comparaison avec les années précédentes ou des prévisions chiffrées.

INDICATEUR 3.1 : Evolution du nombre de visites des bases de données et des collections en ligne du ministère

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Nombre de visites des sites du ministère	nombre en millions	9,02	18,80	10 900	20,5	22,5	26,8
Taux d'évolution du nombre de visites des sites du ministère (pour info)	%	+20	+108	+10	+10,9	+9,3	

Précisions méthodologiques :

En 2007, le premier sous-indicateur (nombre de visites du site du ministère) était exprimé en milliers ce qui explique l'écart important entre la prévision 2007 du PAP 2007 et la prévision actualisée.

Ont été prises en compte les bases suivantes : la base du laboratoire de recherche des monuments historiques (nb de visites en 2006 : 147.105) ; grands sites archéologiques (nb de visites en 2006 : 2.482.896) ; Célébrations nationales (nb de visites en 2006 : 963.860) ; Archidoc (nb de visites en 2006 : 123.349) ; Mérimée (nb de visites en 2006 : 5.479.050) ; Mémoire (nb de visites en 2006 : 3.298.411) ; Palissy (nb de visites en 2006 : 1.902.023) ; Joconde (nb de visites en 2006 : 3.689.039). En raison de modifications techniques, les bases Philidor et RICERCAR (base du centre d'études supérieures de la renaissance à tours) n'ont pas été prises en compte dans les calculs.

NB : conformément aux échanges lors de la conférence de performance, le taux d'évolution est affiché exclusivement pour information et ne fait donc pas l'objet d'une cible.

Sources des données : les données sont accessibles sur les sites Mistral, Weblog et httpanalyse. La collecte des données est effectuée par le DSI sous la coordination de la DDAI/MRT.

Source du taux d'évolution : Médiamétrie février 2007 (chiffres repris dans le journal du Net et dans le site gouvernemental), le taux d'évolution de la fréquentation d'Internet (par les internautes de plus de 11 ans sur l'ensemble des sites) a été de +9,3% entre 2004 et 2005 et également de +9,3% entre 2005 et 2006.

Il est à noter que ces chiffres prennent en compte des sites tels que Google, MSN/Windows Live, Orange, Free, Yahoo\$, les PagesJaunes, Microsoft ou e-Bay. Autant de sites dont la fréquentation ne peut évidemment pas se comparer à celle des bases de données et des sites du ministère, souvent réservées à des chercheurs ou à des publics avertis.

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 3.2 : Evolution du nombre annuel de visiteurs physiques et virtuels des opérateurs de la culture scientifique et technique

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
CSI : nombre de visites virtuelles	nombre en millions	5,830	6,757	6 350	7,000	7,200	> 7,200
CSI : Taux d'évolution du nombre de visites virtuelles (pour info)	%	+ 10,3	+ 9	+2,4		-	-
CSI : fréquentation physique	nombre en millions	3,186	3,055	3 000	> 3,000	3,100	3,200
CSI : taux d'évolution de la fréquentation (pour info)	%	+ 12,2	- 4,1	+5,1		-	-
Palais de la Découverte : nombre de visites virtuelles	nombre en millions	1,257	1,303		1,424	1,557	1,860
Palais de la Découverte : Taux d'évolution du nombre de visites virtuelles (pour info)	%		+ 3,7			-	-
Palais de la Découverte : fréquentation physique	nombre en millions	0,620	0,625		en hausse	en hausse	en hausse
Palais de la Découverte : taux d'évolution de la fréquentation (pour info)	%		+ 1			-	-

Précisions méthodologiques :

En 2007, les sous-indicateurs, désormais exprimés en millions, étaient exprimés en milliers.

La fréquentation physique 2006 de la CSI prend en compte la fermeture du planétarium pendant environ les 8 premiers mois de l'année, la valeur cible 2008, quant à elle, intègre la réouverture du planétarium ainsi qu'une augmentation de la jauge de la Cité des Enfants. La ré-évaluation des données 2004 a été faite à partir des bases fiabilisées des entrées de cette année. NB, il est nécessaire de prendre en compte la jauge de la Cité qui ne permet pas d'accueillir un nombre illimité de visiteurs.

NB : conformément aux échanges lors de la conférence de performance, les taux d'évolution ne sont affichés que pour information et ne font donc pas l'objet de prévisions.

Sources des données : direction des publics de la CSI et Palais de la découverte pour lequel les 1ers chiffres apparaissent ici pour les valeurs 2006 et ne permettent donc pas de comparaison avec les années précédentes ou des prévisions chiffrées

INDICATEUR 3.3 : Taux de satisfaction des visiteurs de la CSI

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part des visiteurs de la CSI attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite	%	72	77	73,2	> 75	> 75	> 75

Précisions méthodologiques :

On calcule la part des visiteurs de la CSI attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite. Il s'agit d'un indicateur composite élaboré par la Cité permettant de noter tous les aspects d'une visite ; l'enquête est conduite par un observatoire des publics sur des échantillons représentatifs, tout au long de l'année sur tous les espaces de la Cité des sciences.

Sources des données : CSI : direction des publics.

OBJECTIF n° 4 : Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres

L'augmentation de la fréquentation, la recherche de partenariats via la fondation Villette, pour la CSI les actions de communication, le démarchage d'entreprises pour augmenter la fréquentation du centre des congrès et le nombre de concessions permettront d'influer favorablement sur la part des ressources propres de la CSI.

On constate en 2006 un bon niveau de recettes de billetterie qui s'élèvent à de 9,654 M€. Les billets d'accès aux espaces payants représentent 8,914 M€ et correspondent à une fréquentation de 1 720 000 visiteurs payants.

Les recettes relatives à la location des espaces du Centre des congrès atteignent un très bon niveau, à 4,827 M€. Enfin, les recettes d'investissement sont importantes en 2006, avec 1,673 M€, principalement des recettes de partenariat et de mécénat liées à une politique active dans ce domaine.

Le niveau de subvention, qui a subi une annulation de 2M€ en 2006, contribue aussi à faire progresser le taux relatif de ressources propres.

Pour le Palais de la découverte, les 1ers chiffres apparaissent ici pour les valeurs 2006 et ne permettent donc pas de comparaison avec les années précédentes ou des prévisions chiffrées.

INDICATEUR 4.1 : Part de ressources propres des opérateurs de la culture scientifique et technique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
CSI	%	21	22,5	20	> 20	> 20	> ou = 22
Palais de la Découverte	%	22	20,5		21,6	22,8	25

Précisions méthodologiques :

Le périmètre des ressources prises en compte recouvre les ressources non commerciales (billetterie, accueil du public, mécénat, partenariat) ainsi que les ressources commerciales (centre des congrès, concessions produits annexes).

Sources des données : Direction financière de la CSI. Le chiffre 2006 du Palais de la découverte est une estimation sur la base de la DM2 de décembre 2006. Le calcul correspond à la formule suivante : (produits et prestations de services, marchandises + autres produits de gestion courante + produits financiers + produits exceptionnels) / total des ressources

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Recherche en faveur des patrimoines		6 937 105	6 937 105		6 937 105	6 937 105
02 Recherche en faveur de la création		2 078 827	2 078 827		2 078 827	2 078 827
03 Opérateurs de la culture scientifique et technique		111 590 949	111 590 949		109 040 949	109 040 949
04 Recherches transversales et pilotage du programme	36 457 741	2 784 068	39 241 809	36 457 741	2 784 068	39 241 809
Totaux	36 457 741	123 390 949	159 848 690	36 457 741	120 840 949	157 298 690

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2006	Plafond autorisé pour 2007	Demandés pour 2008	Variation 2008 / 2007	Demandés pour 2008 (y.c. charges sociales)
Filière administrative		19	30	+11	1 042 923
Filière scientifique	605	588	579	-9	35 414 818
Totaux	605	607	609	+2	36 457 741

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rémunérations d'activité	22 559 803	22 559 803
Cotisations et contributions sociales	13 621 267	13 621 267
Prestations sociales et allocations diverses	276 671	276 671

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

Le plafond d'emplois du programme s'établit en 2008 à 609 ETPT soit une augmentation de 2 ETPT par rapport au plafond d'emplois autorisé en 2007. Cette évolution s'explique par :

- une correction technique au regard de l'exécution 2006 à hauteur de - 6 ETPT pour le programme.
- un transfert entre programmes portant sur +13 ETPT imputés en 2007 sur l'action « Fonctions de soutien du ministère » du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », qui sont réimputés en 2008 sur le programme « Recherche culturelle et culture scientifique ».
- l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2007 à hauteur de - 2 ETPT pour le programme.
- le schéma d'emplois 2008, qui prévoit la suppression de 5 ETP au 1er juillet 2008 pour le programme au titre du non remplacement d'un départ sur deux à la retraite, soit - 3 ETPT.

Les 30 ETPT relevant de la filière administrative sont pour l'essentiel des contractuels recrutés sur la base de l'article 6 de la loi de 1984.

Coûts annuels par filière d'emploi (en euros) :

Les coûts moyens comprennent les éléments suivants :

- la rémunération indiciaire
- les primes et indemnités
- les charges sociales, hors contributions au CAS pensions

Filières	Entrants	Sortants	Moyens
Filière administrative	21 154	28 780	25 147
Filière scientifique	43 335	47 659	42 647

NB : La structuration des effectifs par filière d'emploi agrège des catégories statutaires très différentes (A+, A, B et contractuels). Les coûts moyens sont en réalité des coûts composites.

Hypothèses de flux (en ETP) :

Les données qui suivent doivent être prises avec précaution en raison de la marge d'erreur inhérente à ce type de prévisions, compte tenu du faible niveau des effectifs du programme.

Le rapprochement entre les coûts entrants, sortants et coûts moyens doit donc être fait avec prudence.

En effet, le périmètre restreint des effectifs concernés et l'absence d'homogénéité de la répartition par corps au sein des flux permettent d'expliquer une évolution atypique des coûts d'emploi d'une année sur l'autre, et, pour certaines filières, que des coûts entrants soient supérieurs aux coûts moyens ou sortants.

Hypothèses de sorties

1 départ définitif (fin de contrat) est prévu pour la filière administrative à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen du sortant est de 28 780 €.

18 départs sont prévus pour la filière scientifique, dont 16 départs définitifs (14 au titre des départs à la retraite et 2 pour d'autres motifs) à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen des sortants est de 47 659 €.

Hypothèses d'entrées

1 entrée par recrutement externe est prévue pour la filière administrative, à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen de l'entrant est de 21 154 €.

13 entrées sont prévues pour la filière scientifique, dont 9 recrutements externes (concours, contractuels recrutés sur la base de l'article 4 de la loi de 1984, accueils en détachement) et 4 autres entrées (réintégrations de détachement, de disponibilité ou de congé de longue durée), à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen des entrants est de 43 335 €.

Autres effets de structure

Le GVT positif est estimé à 1,72% (le taux moyen du ministère a été utilisé pour tous les programmes), ce qui représente une progression de la masse salariale de 0,42 M€ (hors crédits destinés au CAS pensions).

Le GVT négatif est estimé à -0,69% (le taux moyen du ministère a été utilisé pour tous les programmes), ce qui représente une réduction de la masse salariale de -0,17 M€ (hors crédits destinés au CAS pensions).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
04	Recherches transversales et pilotage du programme	609
Total		609

Tous les agents du ministère de la culture et de la communication appartenant à des corps de recherche, ainsi que les contractuels « recherche », sont rattachés au programme, indépendamment de leurs fonctions.

Par convention et compte tenu du faible niveau des effectifs, tous les emplois du programme ont été regroupés sur l'action 04 « Recherches transversales et pilotage du programme ».

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

	Effectifs gérants (1)	Effectifs gérés (2)	Ratio (1) / (2)
Effectifs intégralement gérés	189	6 730	2,81%
Effectifs gérés partiellement	258	5 696	4,53%

Du fait de la taille relativement réduite du ministère de la culture et de la faiblesse des effectifs des corps gérés, la gestion des ressources humaines reste largement centralisée pour les actes individuels. Elle l'est nécessairement pour les actes collectifs conduisant à une appréciation des mérites respectifs des agents.

Compte tenu de cette gestion mutualisée, il a été choisi de ne pas distinguer ces indicateurs en fonction des programmes.

La comptabilisation des effectifs a été effectuée en personnes physiques.

Il faut noter que les ratios présentés ci dessus ne recouvrent pas l'intégralité des effectifs gérés puisqu'il existe des effectifs hors plafond : environ 140 agents sont gérés pour d'autres ministères (défense, justice, affaires étrangères et éducation nationale) et environ 410 agents sont en congés de longue durée, en congés de fin d'activité, etc. Par ailleurs, les personnels titulaires, dont les emplois ont été transférés sur les budgets du Louvre et de la Bibliothèque nationale de France et sont désormais hors plafond d'emplois ministériel, sont rémunérés par ces établissements mais relèvent toujours du ministère pour leur gestion statutaire.

(1) Effectifs gérants

La première ligne recouvre la fonction RH exercée au sein du service du personnel et de l'action sociale (SPAS). Celle ci déborde largement les effectifs intégralement gérés, puisqu'elle vaut également pour tous les actes collectifs ainsi que plus largement pour toutes les questions de gestion des ressources humaines intéressant le périmètre du ministère et de ses opérateurs.

La seconde ligne recouvre les agents traitant des fonctions RH dans les autres administrations centrales ainsi que dans les DRAC et les EPA, et doivent être pris avec précaution, ces agents pouvant assumer d'autres fonctions administratives.

(2) Effectifs gérés

- sont considérés comme intégralement gérés les agents (y compris les agents vacataires) dont l'ensemble de la gestion administrative et la paye sont réalisés au niveau central ;
- sont considérés comme partiellement gérés les agents rémunérés par d'autres points de paye (DRAC, certains établissements publics), ainsi que les agents du ministère de l'équipement en fonction au ministère de la culture (346 agents).

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Mesures générales

Le PLF 2008 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 54,4113 € au 1er janvier 2008. L'impact en 2008 de la hausse du point fonction publique intervenue le 1er février 2007 (+0,8%) est de 0,02 M€ hors CAS pensions au titre de l'extension en année pleine.

Principales mesures catégorielles

Une enveloppe de 0,14 M€ hors CAS pensions est prévue au titre des mesures catégorielles et concerne essentiellement les personnels de recherche.

Les mesures de revalorisation indemnitaire initiées en 2007 en faveur des 4 corps de la filière recherche (ingénieurs de recherche, ingénieurs d'étude, assistants ingénieurs, techniciens de recherche) seront poursuivies en 2008.

■ CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS EMPLOYEURS ; PRESTATIONS ET ACTION SOCIALES

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement est de 0,09 M€ en 2008 compte tenu de l'achèvement de l'alignement sur les taux du secteur privé (taux de 0,5%, dont 0,1% pour la rémunération sous plafond de la sécurité sociale et 0,4% pour la rémunération déplafonnée).

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 9,98 M€ , dont 9,93 M€ au titre des fonctionnaires civils (taux 55,71%) et 0,05 M€ au titre des allocations temporaires d'invalidité (taux 0,31%).

Un montant de 0,28 M€ est prévu au titre des prestations sociales hors famille, qui recouvrent notamment les indemnités de chômage, les congés de longue durée et les congés de fin d'activité.

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007		CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007			
(1)		(2)			
152 292 277		150 303 689			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE demandées pour 2008	CP demandés sur AE antérieures à 2008 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2008	Total des CP demandés pour 2008	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2008
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
147 684 631	159 848 690	2 383 333	154 915 357	157 298 690	4 940 000
					Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008
					(9)
					3 940 000
					Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008
					(10)
					1 000 000
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **
					(11) = (8) - (9) - (10)
					0

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2008 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherche en faveur des patrimoines

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		6 937 105	6 937 105
Crédits de paiement		6 937 105	6 937 105

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 850 024	1 850 024
Subventions pour charges de service public	1 105 298	1 105 298

Conformément à la nature des crédits et à l'exécution 2006, la subvention versée à la BPI inscrite jusque là sur l'action 1 en catégorie 32 a fait l'objet d'un transfert sur l'action 4 catégorie 32 au PLF 2008.

Par ailleurs, la subvention versée au CICRP inscrite jusque là sur l'action 1 en catégorie 32 a fait l'objet d'un transfert sur cette même action en catégorie 64.

Enfin, en 2008, les crédits de la Direction des Archives de France ont intégralement été budgétés en catégorie 31.

Les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel :

Les crédits de fonctionnement sont dédiés aux moyens des services centraux (directions des archives, de l'architecture et du patrimoine et des musées de France), des services déconcentrés et des services à compétence nationale qui en dépendent : laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH), centre de recherche des musées de France (C2RMF), département des recherches subaquatiques et sous-marines (DRASSM).

	AE	CP
LRMH -Laboratoire de recherche des Monuments historiques - études et recherches scientifiques sur les œuvres du patrimoine monumental et mobilier en vue de leur conservation et de leur restauration	0,65	0,65
C2RMF - centre de recherche des musées de France - analyses scientifiques des œuvres du patrimoine des musées de France en vue de leur conservation et de leur restauration	0,48	0,48
DRASSM - département des recherches subaquatiques et sous-marines (archéologie)	0,47	0,47
Crédits de fonctionnement des services déconcentrés dans le domaine du patrimoine	0,15	0,15
Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (ARCHETIS)	0,02	0,02
DAF : archives - programmes de recherche concernant les outils numériques pour la mise à disposition des fonds	0,05	0,05
Crédits de fonctionnement du service central des archives	0,03	0,03
TOTAL	1,85	1,85

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les subventions pour charges de service public :

	AE	CP
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives - soutien aux activités de recherche : actions collectives de recherche (31 projets), projets collectifs de recherche (60) et participation aux UMR.	0,53	0,53
BNF - Bibliothèque nationale de France - soutien aux programmes de recherche inscrits dans le plan triennal (16 projets)	0,12	0,12
INHA - Institut national d'histoire de l'art : réalisation des programmes de recherche concernant l'histoire de l'art, les archives de l'archéologie, l'histoire du goût, l'histoire de l'architecture, la mise en place d'outils de recherche et la valorisation des travaux (publications, expositions, outils numériques)	0,32	0,32
Musée du Louvre - soutien aux opérations de fouilles à Saqqara	0,05	0,05
RMN - Réunion des musées nationaux - publications des catalogues scientifiques	0,09	0,09
TOTAL	1,11	1,11

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	771 067	771 067

Les opérations d'investissement se répartissent entre l'achat d'équipement (matériel d'analyse et de datation des matériaux culturels) et le financement d'études pour les services des directions sectorielles menant des recherches dans les domaines du patrimoine archéologique, du patrimoine muséographique, du patrimoine archivistique et de la conservation-restauration : directions de l'architecture et du patrimoine (DAPA) et la direction des musées de France (DMF).

	AE	CP
DAPA - DRASSM - département des recherches subaquatiques et sous-marines (archéologie)	0,06	0,06
DAPA - Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (ARCHETIS)	0,40	0,40
DAPA - LRMH - Laboratoire de recherche des Monuments historiques : développement des méthodes d'analyse et de caractérisation du patrimoine - achat d'un système automatisé d'absorption-désorption	0,17	0,17
DMF - C2RMF : développement et amélioration des méthodes non destructives d'analyse du patrimoine	0,15	0,15
TOTAL crédits d'investissement	0,78	0,78

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux collectivités territoriales	3 003 300	3 003 300
Transferts aux autres collectivités	207 416	207 416

Les crédits d'interventions participent aux recherches des services de la direction de l'architecture et du patrimoine : services centraux et déconcentrés dans les domaines de l'inventaire et de l'ethnologie. Ils soutiennent également les actions menées pour la préservation et l'étude des sites archéologiques menacés ainsi que le développement des fouilles programmées.

Transferts aux collectivités locales :

	AE	CP
Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (ARCHETIS)	0,46	0,46
DRASSM - département des recherches subaquatiques et sous-marines (archéologie)	0,48	0,48
Archéologie en DRAC : soutien aux fouilles archéologiques programmées réalisées en partenariat avec les autres organismes de recherche (CNRS, universités...). Le coût moyen de ces opérations va de 2.000 à 20.000 €. Le nombre moyen d'opérations menées annuellement est, selon la taille de la DRAC, de 15, 25 ou 55.	2,06	2,06
TOTAL	3,00	3,00

Transferts aux autres collectivités :

	AE	CP
CICRP - Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (Marseille) - Soutien aux programmes conduits par le laboratoire de recherche du centre	0,21	0,21
TOTAL	0,21	0,21

ACTION n° 02 : Recherche en faveur de la création

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		2 078 827	2 078 827
Crédits de paiement		2 078 827	2 078 827

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	1 702 317	1 702 317

Conformément à la nature des crédits et à l'exécution 2006, la subvention versée à l'IRCAM inscrite jusque là sur l'action 2 en catégorie 64 a fait l'objet d'un transfert en catégorie 32 de cette même action au PLF 2008.

Par ailleurs, les crédits relatifs à la valorisation et à la publication de la recherche inscrits jusque là sur l'action 2 en catégorie 32 a fait l'objet d'un transfert en catégorie 64 au PLF 2008.

	AE	CP
DAPA - Ecoles nationales supérieures d'architecture : soutien aux programmes des unités de recherche des 20 établissements, en lien avec la politique doctorale mise en place par le décret LMD : financement des appels à projets des programmes de recherche	0,96	0,96
DAP - Ecoles d'art	0,02	0,02
IRCAM : Institut de Recherche et Coordination Acoustique-Musique	0,72	0,72
TOTAL	1,7	1,7

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	376 510	376 510

	AE	CP
DAP : appels à projets annuels dans le domaine de l'art contemporain	0,1	0,1
DMDTS : soutien aux laboratoires de recherche sur la création musicale (Institut national polytechnique de Grenoble, laboratoire SCRIME) et sur le spectacle	0,15	0,15
DAPA : valorisation et publication de la recherche	0,13	0,13
TOTAL	0,38	0,38

ACTION n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		111 590 949	111 590 949
Crédits de paiement		109 040 949	109 040 949

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	111 590 949	109 040 949

Deux opérateurs émergent sur cette action : la Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte.

Cité des sciences et de l'industrie :

	AE	CP
Fonctionnement	82 445 000	82 445 000
Investissement	11 295 000	10 335 000
Total	93 740 000	92 780 000

Pour le détail de cet opérateur se reporter à la partie « opérateurs ».

Palais de la découverte :

	AE	CP
Fonctionnement	14 160 949	14 160 949
Investissement	3 690 000	2 100 000
Total	17 850 949	16 260 949

Au PLF 2008, 944 000 € en AE=CP sont transférés depuis le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » de la MIREs afin de consolider la subvention de fonctionnement du Palais de la Découverte.

Pour le détail de cet opérateur se reporter à la partie « opérateurs ».

ACTION n° 04 : Recherches transversales et pilotage du programme

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	36 457 741	2 784 068	39 241 809
Crédits de paiement	36 457 741	2 784 068	39 241 809

EFFECTIFS

Numéro et intitulé de l'action	ETPT	Filière administrative	Filière technique et enseignement	Filière surveillance	Filière scientifique
04 Recherches transversales et pilotage du programme	609	30			579
Part sur les effectifs du programme / de la filière	100,0%	4,9%			95,1%

Ces effectifs recouvrent les personnels des 4 corps de recherche (ingénieurs de recherche, ingénieurs d'étude, assistants ingénieurs, techniciens de recherche) et les contractuels « recherche ». Ils sont affectés pour un tiers dans les directions d'administration centrale et leurs services à compétence nationale (principalement à la direction des musées de France, à la direction de l'architecture et du patrimoine et à la délégation au développement et aux affaires internationales). Les deux tiers des effectifs servent dans les services déconcentrés, principalement au sein des conservations régionales des monuments historiques, et de façon croissante dans les écoles du ministère.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	647 034	647 034
Subventions pour charges de service public	25 812	25 812

Conformément à la nature des crédits et à l'exécution 2006, la subvention versée à la BPI inscrite jusque là sur l'action 1 en catégorie 32 a fait l'objet d'un transfert sur l'action 4 catégorie 32 au PLF 2008.

Les subventions pour charges de service public :

	AE	CP
BPI - Bibliothèque publique d'information - soutien au programme de recherches sociologiques sur la lecture	0,03	0,03

Les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel :

Les crédits de fonctionnement de l'action 4 sont dédiés aux moyens du département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) et de la mission de la recherche et de la technologie (MRT) de la délégation au développement et aux affaires internationales.

La diffusion des résultats de la recherche culturelle est aussi soutenue par ces crédits : colloques, publications, site Web, bases de données pour un public spécialisé et un large public, catalogue des collections numérisées (Patrimoine numérique).

	AE	CP
DDAI : réalisation et valorisation de recherches sur la socio-économie de la culture et les industries culturelles. Publications papier et sur support électronique des résultats de la recherche. Valorisation en ligne de la recherche (sites professionnels et grands publics)	0,65	0,65

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	2 111 222	2 111 222

Les crédits d'intervention de l'action 4 sont en grande partie réservés aux programmes de recherche menés dans les domaines de compétence du ministère de la culture et de la communication (recherches sur les patrimoines, recherches dans le domaine de la création, recherches sur les outils en lien avec la numérisation, recherches en socio-économie de la culture) au sein des unités mixtes de recherche de l'accord cadre CNRS / MCC, dans des universités, des grandes écoles, dans des établissements publics et des associations. Ils soutiennent également les projets retenus dans le cadre des programmes de recherche propre aux besoins de la recherche culturelle à moyen termes (4 ans) ainsi que les programmes réalisés avec des partenaires européens. Des crédits seront aussi consacrés aux investissements du Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) à hauteur de 105 823 € en AE=CP.

	AE	CP
Accord cadre CNRS/MCC : cet accord a été signé en 2003 pour une période de 4 ans. En 2006, il permet de soutenir 36 unités mixtes de recherche et 27 programmes sur convention, associant équipes du ministère de la culture et de la communication et CNRS	1,00	1,00
Autres structures de recherche : établissements publics, universités, grandes écoles... Projets européens, développement des technologies de l'information et de la communication adaptées au patrimoine culturel, recherches socio-économiques, programmes nationaux de recherche sur la conservation et la restauration du patrimoine...	1,11	1,11
TOTAL	2,11	2,11

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	99 643 926	101 995 014	107 503 647	106 465 150	114 424 376	111 874 376
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux	99 643 926	101 995 014	107 503 647	106 465 150	114 424 376	111 874 376

Les subventions pour charges de service public regroupent principalement les dotations en faveur de la Cité des sciences et de l'industrie (CSI) et du Palais de la découverte.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Prévision 2008
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	605	607	609
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	49	50	50
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	1 150	1 161	1 161

Les emplois de la CSI rémunérés par l'Etat sont des mises à disposition rattachées au ministère de l'éducation nationale.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)			
	Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs	
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
CSI - Cité des sciences et de l'industrie	49	926			50	937		
Palais de la découverte		224				224		
Totaux	49	1 150			50	1 161		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

Missions

Les missions fondamentales de la Cité des sciences et de l'industrie s'articulent autour de deux axes :

- **la diffusion scientifique** : la Cité entreprend de rendre accessible à tous les publics les savoirs scientifiques, techniques et industriels, ainsi que de présenter les enjeux de société liés à leurs évolutions. Elle développe une offre diversifiée d'expositions permanentes et temporaires pour tous les publics, des conférences et des débats scientifiques, la mise à disposition de ressources documentaires, notamment à travers la médiathèque et la Cité des métiers, une programmation cinéma 3D et grand écran (à la Géode, dont elle est l'actionnaire majoritaire) et l'organisation de spectacles et d'évènements culturels nationaux, tels que la fête de la science. La Cité participe activement, à travers son Plan d'action régionale, à la diffusion sur l'ensemble du territoire national d'une offre étendue de produits muséologiques de qualité. La Cité est aussi active à l'international (édition scientifique, partenariat avec TV5, soutien à la francophonie...)

- **la médiation scientifique** : toutes ces activités sont accompagnées par des animations confiées à des médiateurs scientifiques dans les espaces, et complétées par l'édition de documents pédagogiques de préparation ou d'accompagnement à la visite. La Cité contribue également à la diffusion de la culture scientifique et technique par son activité de co-édition d'ouvrages de vulgarisation.

Action de rattachement

La Cité des sciences est rattachée à l'action 3 « opérateur de la culture scientifique et technique » du programme 186 « recherche culturelle et culture scientifique » de la Mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » (MIRE). A ce titre elle concourt à l'objectif n°3 relatif à la promotion, auprès du public le plus large, de la recherche culturelle et de la culture scientifique et technique. Par ailleurs, la Cité des sciences participe également à l'objectif de développement d'un accès équitable à la culture à travers l'action 4 « action en faveur des publics spécifiques » du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission Culture.

État de la contractualisation

Etablissement public national à caractère industriel et commercial, placé sous la double tutelle du ministère de la culture et de la communication (DDAI) et du ministère en charge de la recherche, la Cité des Sciences a signé le 1er novembre 2006 un contrat de performance pour les années 2006-2008 qui s'articule autour de trois grands axes stratégiques :

- 1- Rester à la pointe de l'offre de culture scientifique et technique en travaillant, d'une part sur la qualité de l'offre en l'enrichissant de médiation et d'animation, et, d'autre part, sur son renouvellement en actualisant les surfaces d'exposition
- 2- Accueillir un public plus large et plus nombreux en développant l'attractivité de son offre et son accessibilité à tous les publics et notamment les plus éloignés de la culture et des sciences.
- 3- Rechercher la performance économique et sociale en augmentant la part de ressources propres et la compétence de ses salariés.

Présentation budgétaire et justification au 1er euro

Comme le montre le tableau ci-dessous, la masse salariale représente 48.5% du budget. Cette dépense correspond à un nombre d'emplois de 937 ETPT. Les crédits de fonctionnement sont concentrés sur l'entretien et l'exploitation du bâtiment (37,5%) et sur les offres culturelles (production d'expositions) et l'accueil du public (33,1%), alors que la masse salariale est principalement affectée à l'offre culturelle. En matière d'investissement, 90% du budget sont consacrés à l'offre culturelle (expositions en particulier), à l'accueil du public et à l'entretien du bâtiment.

Hors subventions, les ressources de la CSI représentent 19,6 M€, soit 19% du total des produits. Le principal poste de ressources propres provient de recettes de billetterie pour 7,6 M€ soit 40% des ressources propres de la CSI. Les locations d'espaces et les autres services apportent 6,2 M€ soit 32% des ressources propres, le reste de ressources propres provient des produits financiers, d'activités annexes et de gestion courante.

Indicateurs	2007 (BP)
Part des charges du personnel /dépenses du compte de résultat	48,5%
Part de la subvention de l'État dans les charges du cdr	81,5%
Coût d'un jour de fonctionnement	271 957 €
Part de l'investissement pris en charge par la subvention de l'État	32%

Perspectives 2008

Quatrième établissement public culturel le plus fréquenté de France après le Louvre, Versailles et Pompidou, la Cité a reçu en 2006, 3 millions de visiteurs (dont 1,7 million de payants) ce qui constitue son second record historique de fréquentation après l'année 2005. En 2008, la Cité va mettre en place un projet volontariste d'amélioration des modalités d'accueil des visiteurs, facteur-clé de son attractivité, de l'augmentation de sa fréquentation et de la fidélisation de nouveaux publics. Il visera principalement à renforcer la lisibilité de l'offre par la construction de parcours de visite et à optimiser l'exploitation et la gestion des fonctions d'accueil. Par ailleurs, la Cité engagera dans la continuité de ce qui a été fait en 2007 le renouvellement de son offre permanente avec la rénovation de la Cité des enfants (5-12 ans) et la restructuration progressive des espaces d'exposition permanente (Grand récit de l'Univers et observatoire des innovations).

Enfin, après avoir signé en 2007 la convention d'occupation temporaire de la 4ème travée du bâtiment avec l'opérateur privé « Apsys », les travaux d'aménagement devraient commencer en 2008. Cet espace, resté inoccupé depuis l'inauguration du site, accueillera un pôle de commerces et de loisirs culturels grand public sur le thème de la convergence numérique et du cinéma. L'ouverture est prévue pour 2012.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique	86 999	88 957	90 312	89 312	93 740	92 780
Subventions pour charges de service public	86 999	88 957	90 312	89 312	93 740	92 780
Totaux	86 999	88 957	90 312	89 312	93 740	92 780

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
90 075	3 873		18 756	112 704

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Offres culturelles	19 992	8 538	7 030	35 560
Accueil du public	9 975	7 350	5 947	23 272
Diffusion nationale et internationale	3 709	2 079	95	5 883
Activités commerciales	1 434	2 048	855	4 337
Bâtiment et installations techniques	8 296	17 993	4 465	30 754
Fonctions support	6 573	9 918	608	17 099
Totaux	49 979	47 926	19 000	116 905

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007		Prévision 2008
		Titulaires	Contractuels	
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	925,6	3	934	937
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	48,8	50		50
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le ou les programmes de rattachement : éducation nationale)</i>	49	50		50
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>				

Le nombre d'emplois indiqué correspond aux emplois permanents et non permanents en équivalent temps plein travaillé. S'agissant des autres emplois en fonction dans l'opérateur, il s'agit de mises à disposition rattachées au ministère de l'éducation nationale.

PALAIS DE LA DÉCOUVERTE

Missions

La mission fondamentale du Palais de la découverte est de participer à la formation culturelle de toutes les catégories de la population dans le domaine des sciences et de leurs applications. Son activité se décline en quatre axes :

- **la diffusion** de la culture scientifique, par une approche singulière mettant le public en contact avec les sciences fondamentales, grâce à de véritables expériences scientifiques et des phénomènes réels mis en scène par une médiation humaine ;
- **la production** d'événements à vocation scientifique tels que la fête de la science qui se décline sur tout le territoire national ;
- **l'édition** scientifique, à travers la revue « découverte » qui constitue un important support d'information et de vulgarisation scientifique ainsi que par l'édition de documents pédagogiques de préparation ou accompagnement à la visite ;
- **la formation** scientifique initiale et continue, par l'organisation d'exposés à destination des groupes scolaires et par la formation d'enseignants en IUFM.

Action de rattachement

Le Palais de la découverte est rattachée à l'action 3 « opérateur de la culture scientifique et technique » du programme 186 « recherche culturelle et culture scientifique » de la Mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » (MIREs). A ce titre, il concourt à l'objectif n°3 relatif à la promotion, auprès du public le plus large, de la recherche culturelle et de la culture scientifique et technique.

Nature des liens avec l'opérateur / orientations stratégiques

Etablissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, placé sous la tutelle du ministère en charge de la recherche, le Palais de la découverte présente la particularité d'être positionné dans un programme budgétaire dont la responsabilité est confiée à un acteur différent de son ministère de tutelle. Cette particularité devrait s'effacer à l'avenir. En revanche, la mission d'inspection tripartite conduite en 2006, relative au développement pluriannuel du Palais, proposait comme axe de développement :

- une nouvelle gouvernance plus responsabilisante avec une transformation du statut de l'établissement en EPIC et une implication du ministère de la culture et de la direction du budget en tant qu'administration de tutelle ;
- une réorganisation de l'établissement tournée d'avantage vers le public. Elle comprendrait les trois segments d'activité suivants (expositions et médiations, édition et événementiel scientifiques, formation) ;
- une rénovation de la muséographie afin de rationaliser l'utilisation des espaces et de moderniser l'ensemble des installations permanentes.

Ces propositions méritent d'être approfondies.

Présentation du budget / Justification au 1er euro

Comme le montre le tableau ci-dessous, la masse salariale représente 53,3% du budget. Cette dépense correspond à un nombre d'emplois de 224 ETPT.

Hors subventions, les ressources du Palais représentent 3,16 M€, soit 16,7% du total des produits. Le principal poste de ressources propres provient de recettes de billetterie pour 2,6 M€ soit 85,4% des ressources propres du Palais. Les

recettes de partenariats apportent 0,33 M€ soit 10% des ressources propres, le reste de ressources propres soit 0,2 M€ proviennent des recettes de location d'espace et des produits financiers, d'activités annexes et de gestion courante.

Indicateurs	2007 (BP)
Part des charges du personnel /dépenses du compte de résultat	53,3%
Part de la subvention de l'Etat dans les charges du cdr	79,6%
Coût d'un jour de fonctionnement	52 220 €
Part de l'investissement pris en charge par la subvention de l'Etat	87%

Les 2 M€ de subvention versés par le ministère de la culture au titre des travaux de 1ère sécurité sont réintégrés dans la partie investissement.

Perspectives 2008

Le Palais de la Découverte poursuivra les travaux de sécurité menés en 2007. L'année 2008 marquera également l'installation de l'Académie des technologies dans les locaux du Palais.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique	13 629	13 629	14 817	14 817	17 851	16 261
Subventions pour charges de service public	13 629	13 629	14 817	14 817	17 851	16 261
Totaux	13 629	13 629	14 817	14 817	17 851	16 261

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
15 410	335		3 161	18 906

La différence entre le financement de l'état et la subvention inscrite dans les comptes s'explique par des subventions du ministère de la recherche versée par projet à hauteur de 0,203 M€ et par 0,390 M€ de dégel 2006 non consommé en 2006.

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
10 192	8 606	305	19 103

Le décalage entre les ressources et les dépenses de l'opérateur s'explique par le déficit de 200 K€ affiché au budget. Les dépenses sont présentées hors dotation aux amortissements (0,305 M€)

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | OPÉRATEURS

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévisions 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	223,9	224	224
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	0	0	0

Le nombre d'emplois indiqué correspond aux emplois permanents et non permanents en équivalent temps plein travaillé. Pour information, ces effectifs comprennent les agents titulaires du ministère de l'éducation nationale (158,3 en 2006 et 165,3 en 2007) dont les postes budgétaires ont été transférés sur le budget de l'établissement.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

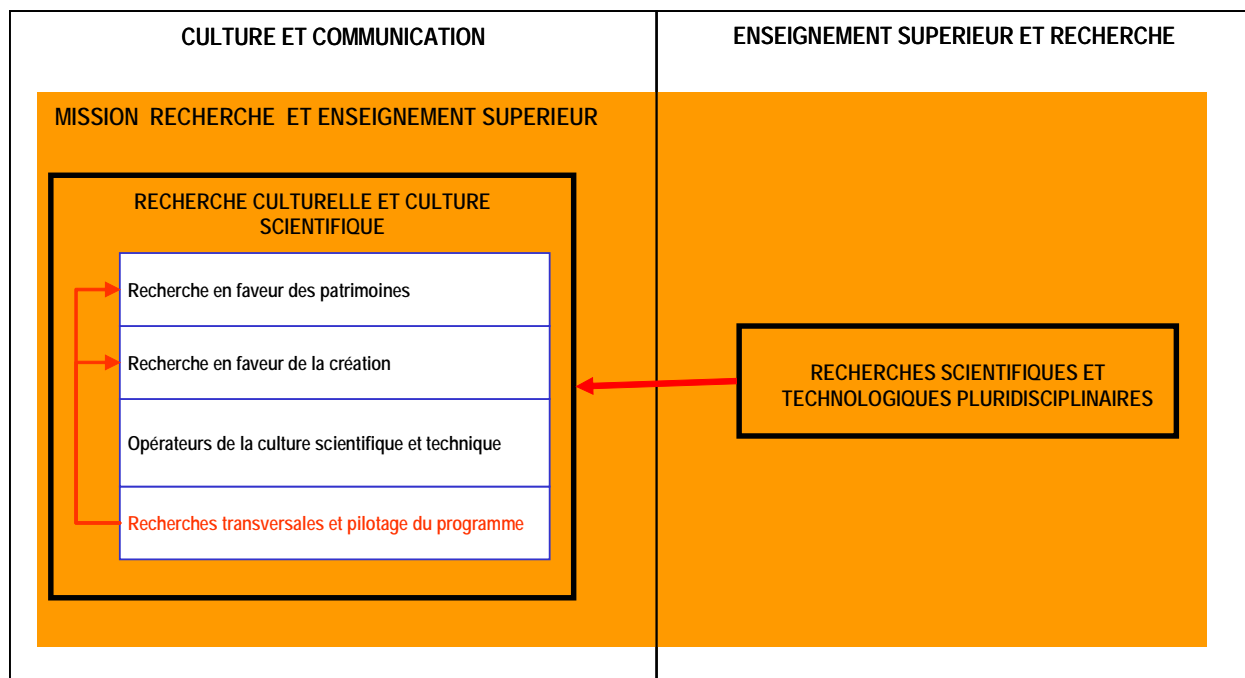
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2008 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2007 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche en faveur des patrimoines	6 937 105	+30 199 460	+3 103 810	+40 240 375	+35 824 070
Recherche en faveur de la création	2 078 827	+9 042 349	+948 980	+12 070 156	+10 414 283
Opérateurs de la culture scientifique et technique	109 040 949		+14 513 015	+123 553 964	+111 412 367
Recherches transversales et pilotage du programme	39 241 809	-39 241 809		0	0
Totaux	157 298 690	0	+18 565 805	175 864 495	157 650 720

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-18 565 805
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-18 565 805

OBSERVATIONS

JUSTIFICATIONS DES DÉVERSEMENTS INTERNES

L'action « Recherches transversales et pilotage du programme » est une action transversale et majoritairement dédiée aux recherches en matière de patrimoines et de création, elle comprend en effet :

- les crédits de rémunération des personnels de recherche non susceptibles d'être directement rattachés à une action donnée ainsi que des personnels de recherche en poste dans les directions régionales des affaires culturelles,
- des crédits de soutien aux recherches interdisciplinaires dans le domaine de la connaissance et de la conservation du patrimoine culturel,
- des crédits de soutien aux recherches et études en sciences sociales sur la culture et les industries culturelles ;
- des crédits de soutien aux pôles publics d'excellence scientifique répartis sur le territoire ;
- des crédits de soutien aux recherches territorialisées dans le cadre du programme interministériel « Apprentissages, transmission et créativité de la ville et dans la ville » ;
- des crédits de soutien aux recherches sur les systèmes d'informations culturelles numériques ;
- des crédits pour la valorisation des travaux de la recherche.

A ce titre et afin de mieux évaluer l'effort de recherche du ministère dans les domaines du patrimoine et de la création, cette action est donc déversée sur l'action « recherche en faveur du patrimoine » et sur l'action « recherche en faveur de la création ».

Nature des crédits déversés :

Les crédits de l'action « recherches transversales et pilotage du programme » du programme Recherche culturelle et culture scientifique se répartissent comme suit :

- 1 - Les crédits de personnels des services déconcentrés chargés de la recherche et des services centraux dont l'activité est exclusivement liée au pilotage du présent programme et aux recherches transversales.
- 2 - Les crédits de fonctionnement dédiés aux moyens du département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) ainsi qu'à la mission de la recherche et de la technologie (MRT) de la délégation au développement et aux affaires internationales.

La diffusion des résultats de la recherche culturelle est aussi soutenue par ces crédits : colloque, publications, site Web, bases de données pour un public spécialisé et un large public, catalogue des fonds numérisés.

3 - Les crédits d'intervention en grande partie réservés aux programmes de recherche menés dans les domaines de compétence du ministère (recherche sur les patrimoines, recherches dans le domaine de la création, recherche sur les outils en lien avec la numérisation, recherches en socio-économie de la culture) au sein des unités mixtes de recherche de l'accord cadre CNRS / MCC, dans des universités, des grandes écoles, dans des établissements publics et des associations. Ils soutiennent également les projets retenus dans le cadre d'appels à projets de recherche ainsi que les programmes réalisés avec des partenaires européens.

Modalités de ventilation :

L'action « Recherches transversales et pilotage du programme » a été répartie entre les actions « Recherche en faveur des patrimoines » et « Recherche en faveur de la création » au prorata du coût direct de ces actions l'une par rapport à l'autre.

JUSTIFICATION DES DÉVERSEMENTS EXTERNES

Nature des crédits déversés :

Une partie des crédits du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » se déverse sur les actions du programme « Recherche culturelle et culture scientifique ». En effet, le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » résulte de la fusion, opérée en loi de finances pour 2007 de deux programmes antérieurement distincts:

- le programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;
- le programme « orientation et pilotage de la recherche », programme soutien ayant pour ambition de contribuer au pilotage de la politique publique de recherche et d'innovation mise en œuvre à travers les programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) dont le ministère chargé de la recherche est le chef de file.

Les crédits dédiés à la diffusion de la culture scientifique et technique sont ventilés par le ministère chargé de la recherche vers l'action en faveur des opérateurs de la culture scientifique et technique compte tenu de la proximité des objectifs poursuivis.

Modalités de ventilation

Les modalités de ventilation des crédits déversés à partir du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » sont conformes aux recommandations du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) exprimées dans son avis rendu en janvier 2006.

Les crédits de l'ANR sont déversés vers l'ensemble des programmes de recherche de la MIREs, au prorata du poids budgétaire de ces programmes. Cette méthode, préconisée par le CIAP pour les crédits de fonctionnement de l'agence, est appliquée à titre conservatoire à son budget d'intervention, imputé sur le programme à compter de 2008 (ce qui accroît notablement les déversements de l'espèce par rapport à ceux effectués dans le cadre du PLF et de la LFI 2007). Une méthode plus élaborée, construite sur les éléments de programmation scientifique de l'ANR, sera mise en œuvre dans le cadre de la présentation du PLF 2009.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS OBTENUS

La ventilation externe des crédits issus du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » conduit à augmenter de 11,8% les crédits du programme « Recherche culturelle et culture scientifique », l'action « opérateurs de la culture scientifique et technique » bénéficiant d'environ 80% des crédits déversés.

L'action prépondérante du programme « Recherche culturelle et culture scientifique » correspond aux opérateurs de la culture scientifique que sont la Cité des Sciences et de l'Industrie et le Palais de la découverte. L'action « Opérateurs de la culture scientifique du programme » représente en effet environ 70% des crédits du programme, et ce, avant comme après ventilations.

Pour les crédits ne relevant pas des opérateurs, il apparaît clairement que la recherche au ministère de la culture et de la communication se porte majoritairement sur les domaines relatifs au patrimoine. Ainsi, après ventilation, l'action « Recherche en faveur des patrimoines », pèse près d'un quart des crédits du programme (22,9%), contre 4,4% avant déversement. Les crédits relatifs à la création restent, quant à eux, minoritaires au sein du programme passant de 1,3% à 6,9% après ventilations.

PROGRAMME 142

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE AGRICOLES

MINISTRE CONCERNÉ : MICHEL BARNIER, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	620
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	622
Présentation du programme et des actions	627
Objectifs et indicateurs de performance	633
Justification au premier euro	636
Opérateurs	649
Analyse des coûts du programme et des actions	656

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-Louis BUËR

Directeur général de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n° 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles

Le programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles » vise à assurer la synergie entre la recherche, la formation et le développement ; c'est ce que le Ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) a choisi en proposant la constitution de pôles de compétences en sciences et technologies du vivant et de l'environnement qui fédèrent les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les instituts techniques sous sa responsabilité dans une même zone.

L'enseignement supérieur agricole, qui forme chaque année plus de 13 000 étudiants dans 22 établissements publics et privés, dispose d'un système de formation de haut niveau dans des établissements où la recherche a maintenant une reconnaissance complète au niveau universitaire avec la participation aux Écoles Doctorales, aux activités des Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et aux Unités mixtes de recherche (UMR). Cette formation s'appuie aussi largement sur l'insertion dans la vie professionnelle avec différents stages en entreprises et des travaux de gestion de projet.

La recherche est conduite dans les établissements d'enseignement supérieur et les organismes nationaux de recherche. La recherche finalisée constitue un axe majeur d'intervention du MAP qui assure le financement des organismes placés sous sa tutelle et l'attribution de soutiens de programme aux UMR.

En matière de développement, les interventions du MAP portent sur l'appui aux centres techniques, le financement d'actions de recherche dans le domaine de la sélection végétale, de la qualité et de la sécurité des aliments et la mise en place de plates-formes technologiques.

La labellisation d'Unités mixtes technologiques (UMT) et de Réseaux mixtes technologiques (RMT) en 2006 et 2007 devrait créer des liens efficaces entre formation, recherche et développement.

Le choix des trois objectifs suivants est à relier avec la stratégie du MAP en matière de formation de recherche et de développement. Les secteurs dépendant du MAP doivent relever le défi de l'évolution des contextes économique, social et environnemental, auxquels ils s'adapteront en innovant et en renouvelant leurs compétences.

Ce renouvellement des compétences passe par la formation de cadres de haut niveau ouverts à l'international et en phase avec les avancées de la science (objectif n° 1).

S'agissant de l'efficacité de l'enseignement, l'introduction progressive du contrôle de gestion dans tous les établissements permettra d'appréhender la part des moyens globaux affectés à chacune de leurs productions finales (calcul des coûts complets). S'agissant de la dépense de l'État par catégorie d'étudiants, l'indicateur mis en place est renseigné à partir des moyens en personnels et en crédits attribués par le MAP à chaque établissement (objectif n° 2).

Il s'agit, en outre, d'observer la fluidité de la chaîne qui s'étend de la production des connaissances à leur diffusion (objectif n° 3). L'innovation suppose une mobilisation rapide des connaissances scientifiques et techniques dans des projets en partenariat entre la recherche publique et ses partenaires du développement et de la formation disséminés sur le territoire à proximité des acteurs économiques et des créateurs de valeurs.

Un indicateur permet d'appréhender l'efficacité de l'appui scientifique et technique aux politiques publiques. Cet appui bénéficie, tout d'abord, aux ministères (services centraux et déconcentrés) et aux autres acteurs politiques locaux pour construire et exprimer les politiques publiques. Il intervient ensuite pour aider à la mise en œuvre de ces politiques par les services déconcentrés des ministères et les professionnels. Cet appui scientifique est également valorisé vers le développement tant pour l'agriculture que pour les industries agroalimentaires, ce qui permet d'assurer une bonne articulation entre la recherche et le développement.

Les leviers d'action stratégique retenus s'articulent principalement, pour l'enseignement supérieur et la recherche, autour de la constitution de pôles de compétences associant formation, recherche et développement, et agissant dans le cadre de partenariats.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **OBJECTIF 1 : Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international**
 - INDICATEUR 1.1 : Taux d'insertion des diplômés
- **OBJECTIF 2 : Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service**
 - INDICATEUR 2.1 : Dépense moyenne de formation par catégorie de formés
- **OBJECTIF 3 : Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques en appui aux politiques publiques et au développement**
 - INDICATEUR 3.1 : Taux d'efficacité de l'appui scientifique et technique aux politiques publiques et au développement

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	Enseignement supérieur	157 078 469	46 948 837	30 600 000	234 627 306	
02	Recherche, développement et transfert de technologie	2 557 539	27 413 373	13 257 790	43 228 702	
Totaux		159 636 008	74 362 210	43 857 790	277 856 008	

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	Enseignement supérieur	157 078 469	48 548 031	30 600 000	236 226 500	
02	Recherche, développement et transfert de technologie	2 557 539	27 413 373	15 098 596	45 069 508	
Totaux		159 636 008	75 961 404	45 698 596	281 296 008	

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	Enseignement supérieur	156 657 779	44 652 345	29 151 675	230 461 799	
02	Recherche, développement et transfert de technologie	2 277 253	32 403 996	7 257 167	41 938 416	
Totaux		158 935 032	77 056 341	36 408 842	272 400 215	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	Enseignement supérieur	156 657 779	46 250 749	29 157 464	232 065 992	
02	Recherche, développement et transfert de technologie	2 277 253	32 698 534	8 803 436	43 779 223	
Totaux		158 935 032	78 949 283	37 960 900	275 845 215	

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS**2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Enseignement supérieur	137 591 226	42 508 036	27 656 938	207 756 200
02	Recherche, développement et transfert de technologie	10 963 728	15 899 823	14 937 285	41 800 836
Totaux		148 554 954	58 407 859	42 594 223	249 557 036

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Enseignement supérieur	137 591 226	42 989 384	27 815 376	208 395 986
02	Recherche, développement et transfert de technologie	10 963 728	16 677 774	13 085 677	40 727 179
Totaux		148 554 954	59 667 158	40 901 053	249 123 165

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	Consommés en 2006	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008
Titre 2. Dépenses de personnel	148 554 954	158 935 032	159 636 008	148 554 954	158 935 032	159 636 008
Rémunérations d'activité	94 288 977	98 570 320	96 137 482	94 288 977	98 570 320	96 137 482
Cotisations et contributions sociales	53 715 158	60 000 725	62 068 267	53 715 158	60 000 725	62 068 267
Prestations sociales et allocations diverses	550 819	363 987	1 430 259	550 819	363 987	1 430 259
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	58 407 859	77 056 341	74 362 210	59 667 158	78 949 283	75 961 404
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	-777 951					
Subventions pour charges de service public	59 185 810	77 056 341	74 362 210	59 667 158	78 949 283	75 961 404
Titre 6. Dépenses d'intervention	42 594 223	36 408 842	43 857 790	40 901 053	37 960 900	45 698 596
Transferts aux ménages	7 412 801	7 449 462	8 617 170	7 412 801	7 450 941	8 617 170
Transferts aux entreprises	407 367		546 294	478 226		546 294
Transferts aux autres collectivités	34 774 055	28 959 380	34 694 326	33 010 026	30 509 959	36 535 132
Totaux	249 557 036	272 400 215	277 856 008	249 123 165	275 845 215	281 296 008

PRÉSENTATION DES DÉPENSES FISCALES⁷

Avertissement

Les chiffrages présentés pour 2008 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2008. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2008 est, pour sa part, présenté dans le tome I de l'annexe "Évaluation des Voies et Moyens".

DÉPENSES FISCALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Chiffrage pour 2006	Chiffrage pour 2007	Chiffrage pour 2008
Informations complémentaires			
300201 Exonération des revenus patrimoniaux des établissements publics scientifiques, d'enseignement et d'assistance pour leurs revenus fonciers agricoles et mobiliers (Impôt sur les sociétés) <i>Réf. CGI: 206-5 - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1948 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2002</i>	nc	nc	nc

DÉPENSES FISCALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT CONTRIBUTANT AU PROGRAMME SANS QUE CE SOIT LEUR OBJET PRINCIPAL

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Chiffrage pour 2006	Chiffrage pour 2007	Chiffrage pour 2008
Informations complémentaires			
110242 Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement supérieur (Impôt sur le revenu) <i>Réf. CGI: 199 quater F - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires: 989.000 - Méthode de chiffrage: Simulation - Niveau de fiabilité du chiffrage: bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1992 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2002</i>	165	175	175

⁷ Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que le chiffrage de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ». Le cas échéant, les dépenses fiscales sur impôts locaux relatives au programme sont présentées dans un autre tableau. La catégorie de « dépenses fiscales sur impôts locaux » élargit la notion de « dépense fiscale » aux mesures dérogatoires applicables aux impôts directs locaux présentant un impact direct sur les ressources et les charges de l'État (mesures compensées par l'État, et dégrèvements d'impôts directs locaux).

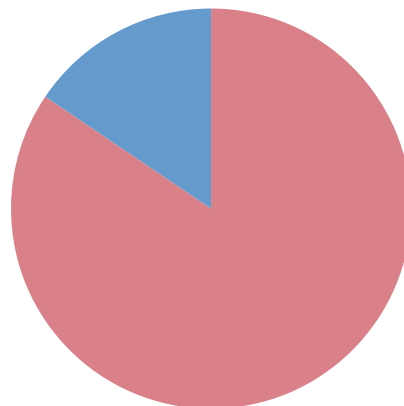
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Enseignement supérieur	234 627 306	236 226 500
02	Recherche, développement et transfert de technologie	43 228 702	45 069 508
Totaux		277 856 008	281 296 008

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2008

● Action n°01 (84,44%)



● Action n°02 (15,56%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme "Enseignement supérieur et recherche agricoles" regroupe les moyens destinés, d'une part, à assurer la formation de vétérinaires, de paysagistes et d'ingénieurs dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et, d'autre part, à favoriser la cohérence et la valorisation de la recherche, du développement et du transfert de technologie dans les domaines agricole, agroalimentaire, forestier, halieutique et rural. Le pilotage du programme vise à assurer la synergie entre la recherche, la formation et le développement.

L'enseignement supérieur agricole recouvre le secteur des sciences et technologies du vivant et de l'environnement alliant une formation de haut niveau associée à une activité de recherche, reconnue au niveau universitaire par les écoles doctorales et, au niveau des EPST, par la création d'UMR.

Les missions des établissements d'enseignement supérieur sont, notamment, les suivantes :

- dispenser les formations supérieures longues dans les métiers liés à l'agriculture, l'agroalimentaire, la médecine et la santé des animaux ;
- participer à la politique de développement scientifique par des activités de recherche fondamentale appliquée et clinique ;
- conduire des actions de recherche, d'innovation et d'ingénierie dans les domaines de l'éducation et de la formation ;
- contribuer à la veille scientifique et technique, à l'innovation technologique et au développement ainsi qu'à la valorisation des résultats de la recherche ;
- participer à la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- concourir à la mise en œuvre de la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale.

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche a défini les quatre axes de la politique qu'il entend mettre en œuvre dans l'enseignement supérieur agricole :

- adapter l'enseignement supérieur agricole aux demandes émergentes de la société ;
- développer les liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur ;
- renforcer et adapter les cycles de formation supérieure en cohérence avec l'ouverture internationale ;
- mettre en œuvre une politique contractuelle entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur agricole public.

A la suite de cette annonce, le Ministre a présenté le 17 mai 2004 un projet de réorganisation de l'enseignement supérieur agricole autour de sept pôles de compétences. Ceux-ci regroupent sur une même zone géographique toutes les compétences existantes en formation, recherche et développement, en sciences et technologies du vivant et de l'environnement.

L'enseignement supérieur agronomique, agroalimentaire, vétérinaire et du paysage s'appuie sur un réseau de 22 établissements (15 établissements publics et 7 établissements privés sous contrat avec l'État) qui assurent la formation de plus de 13.000 étudiants.

Ces établissements, répartis principalement en trois grandes familles (écoles d'ingénieurs, écoles vétérinaires et école de paysagistes) forment des cadres supérieurs appelés à exercer dans les domaines agronomique, forestier, agro-industriel, agroalimentaire ainsi que dans les secteurs de l'environnement, de l'aménagement rural et de l'architecture paysagère. Ils assurent également la formation des cadres supérieurs techniques des ministères ainsi que celle des professeurs de l'enseignement technique agricole public.

L'action "Enseignement supérieur agricole" est décomposée en quatre sous-actions : enseignement supérieur public, formation initiale des agents de l'État, enseignement supérieur privé et aides aux étudiants (secteurs public et privé).

La recherche menée au sein des établissements d'enseignement supérieur et des organismes nationaux de recherche, notamment l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), est utilisée en faveur du développement d'une agriculture multifonctionnelle.

La recherche finalisée en appui aux politiques publiques constitue l'un des axes d'intervention du MAP, qui assure :

- le financement d'organismes sous cotutelle : l'INRA et le Centre national du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et forêts (CEMAGREF) pour des missions d'appui scientifique technique ;
- l'attribution de soutiens de programmes aux UMR entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche.

En matière de **développement**, les interventions du MAP portent sur :

- l'appui aux centres techniques assurant des activités de recherche appliquée et développant le transfert des connaissances scientifiques et techniques et des innovations aux exploitations agricoles (ACTA - Association de coordination technique agricole) et aux PME-PMI du secteur agroalimentaire (ACTIA - Association de coordination

technique pour l'industrie agroalimentaire), en complément des moyens alloués aux organismes de développement grâce à une taxe fiscale affectée ;

- le financement d'actions de recherche en matière de sélection végétale et dans le domaine de la qualité et de la sécurité des aliments (notamment les actions inscrites dans les Contrats de projets État-Régions) ;
- la mise en place de plates-formes technologiques sur les sites de l'enseignement technique et les réseaux thématiques qui préparent en partenariat avec l'enseignement supérieur et les professionnels à la licence professionnelle.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Enseignement supérieur
- ACTION n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Enseignement supérieur

84,4 %

Les effectifs de l'enseignement supérieur agricole long relevant du MAP sont passés de 11.235 étudiants en 1997-98 à 13.313 étudiants (en intégrant les formations de 3^{ème} cycle) en 2006-2007, ce qui représente pour cette période une hausse de 18,5 %.

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs en 1997-1998 et en 2006-2007 par type de formation :

Famille de formations	1997-1998	2006-2007
I. Enseignement public (+9,3%)	7.798	8.525
Écoles d'ingénieurs agronomes (ENSA)	2.562	3.202
Écoles d'ingénieurs des travaux (ENIT et assimilée)	2.024	2.423
Centres de 3e cycle et écoles d'application	543	386
Écoles vétérinaires (ENV)	2.244	2.235
Formation de paysagistes	178	191
Formation d'enseignants	247	88
II. Enseignement privé (+39,3%)	3.437	4.788
Écoles d'ingénieurs en agriculture	3.437	4.788
Total I et II	11.235	13.313

Les principaux financements mobilisés par l'État en faveur de l'enseignement supérieur agricole sont attribués selon les modalités décrites ci-dessous.

Enseignement supérieur public

Sont regroupés les moyens en personnel, de fonctionnement et d'investissement.

S'agissant des moyens de fonctionnement courant des établissements d'enseignement supérieur agricole public, la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) a mis au point un mode de répartition entre établissements, le « CERES » (critères d'évaluation et de répartition dans l'enseignement supérieur) qui sert de base à l'attribution de la dotation de fonctionnement hors-contrat.

En effet, la contractualisation avec les établissements publics d'enseignement supérieur a été engagée par la DGER et constitue l'un des quatre axes de la politique en faveur de l'enseignement agricole.

Le contrat, établi pour quatre ans sur la base du projet de l'établissement, porte sur les moyens budgétaires programmés, l'offre pédagogique, la structuration de la recherche et le patrimoine. Les établissements ont finalisé leur projet en 2005 ; la première vague de contrats sera renouvelée en 2008 sur la base d'un document d'orientation stratégique diffusé en fin de printemps 2007.

Des dotations particulières seront attribuées dans ce cadre contractuel.

La DGER a développé une politique de soutien en faveur des étudiants ayant satisfait à des critères de mérite dans le cadre d'études longues : dernière année d'ingénieur, dernière année de master, thèses vétérinaires... Au moyen des bourses sur critères universitaires, l'objectif du MAP est de renforcer l'attractivité des formations de 3^{ème} cycle dispensées dans ses établissements, favorisant l'ouverture à l'international des diplômés de l'enseignement supérieur agricole et confortant la professionnalisation des formations par la pratique des stages.

Par ailleurs, des moyens particuliers sont attribués aux établissements organisateurs des concours d'entrée dans les écoles.

Formation initiale des agents de l'État

Le MAP a fait le choix d'identifier les moyens humains et financiers des établissements d'enseignement supérieur publics consacrés à la formation initiale des futurs agents de l'État (ingénieurs du génie rural, des eaux et forêts, ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, inspecteurs de la santé publique vétérinaire, professeurs de l'enseignement technique agricole...).

Enseignement supérieur privé

Le financement de l'enseignement supérieur agricole privé résulte des dispositions du décret n° 86-1171 du 31 octobre 1986, modifié par le décret n° 2003-1003 du 14 octobre 2003. La subvention est calculée automatiquement à partir des paramètres suivants, définis dans le décret :

• Paramètres fixes :

- obligations annuelles horaires des enseignants,
- volume horaire nécessaire à l'enseignement,
- effectifs des travaux dirigés et des travaux pratiques.

• Paramètres variables :

- nombre d'étudiants (augmentation plafonnée à 1 % par an),
- pourcentage d'enseignants permanents,
- valeur du point de la Fonction publique.

Aide aux étudiants

L'aide sociale a pour objectif de permettre aux étudiants issus des familles les plus modestes de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions. Elle relève de l'application de dispositions législatives et réglementaires inscrites dans le Code de l'Éducation et le Code Rural. Les ressources des parents de l'étudiant constituent le paramètre principal dans la détermination des bourses. Une stricte parité est observée avec les étudiants relevant des ministères de l'éducation nationale, d'une part, et de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'autre part.

Les bourses à l'étranger ont vocation à permettre aux étudiants d'y effectuer des stages et des périodes de formation.

ACTION n° 02

Recherche, développement et transfert de technologie

15,6 %



Cette action se partage entre l'appui à la recherche, d'une part, et les aides au transfert de technologie et au développement agricole, d'autre part.

Appui à la recherche

Outre les crédits de rémunération des personnels mis à disposition du CEMAGREF (missions d'appui scientifique et technique au MAP), les moyens mobilisés concernent les subventions aux établissements publics de recherche et les aides à la formation par la recherche.

Le MAP assure la cotutelle d'organismes exerçant des missions de recherche : l'INRA et le CEMAGREF.

Le Ministère participe à la définition de la politique de recherche de l'INRA et du CEMAGREF, notamment, par le biais des contrats quadriennaux pour qu'une réponse optimale soit apportée à des problèmes scientifiques et techniques, mais aussi qu'un appui aux politiques publiques soit réalisé.

Dans les établissements de l'enseignement supérieur agricole, un peu moins de 10 % des étudiants sont amenés à suivre une formation par la recherche pour compléter leur formation initiale. Le plus souvent, cette formation par la recherche est dispensée au sein d'unités labellisées, bénéficiant d'un soutien de programme, soit relevant en propre des établissements d'enseignement supérieur, soit associées avec des organismes de recherche, formant ainsi des UMR.

Transfert de technologie et développement agricole

Les financements concernent, principalement, les instituts et centres techniques agricoles et de l'industrie agroalimentaire.

A ce titre, le MAP mène une politique incitative en attribuant des crédits à l'ACTA et à l'ACTIA. En contrepartie, ces têtes de réseaux élaborent des plans d'orientation stratégique.

Conformément aux recommandations du comité national d'évaluation de la recherche (CNER – rapport 2004, chapitre recherche agronomique), ces crédits sont essentiellement destinés à renforcer le rôle d'interface des instituts et centres techniques entre la recherche finalisée et les professionnels. Ils permettent de soutenir et de conforter les structures qui, après évaluation, auront démontré la qualité de leurs programmes et de leurs résultats. Ceci inclut leur implication dans les diverses formes de partenariat que promeut le MAP pour améliorer la compétitivité et la durabilité de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire (pôles de compétence, unités mixtes technologiques, projets transversaux à plusieurs filières de production...).

Ces crédits financent également des opérations dans les domaines de la sélection végétale et de la qualité et de la sécurité des aliments.

Le caractère appliqué des travaux de recherche financés est particulièrement souhaité. Enfin, ces crédits contribuent aux transferts de technologie effectués par les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, notamment dans le cadre de la nouvelle mission d'animation des territoires ruraux que leur confie la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international

L'efficacité socio-économique de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire est appréciée notamment par le taux d'insertion professionnelle. Ce taux est mesuré par une enquête 3 mois après la sortie du cursus.

Une insertion aussi rapide suppose une embauche quasiment immédiate après l'obtention du diplôme. C'est donc un indicateur contraignant qui se justifie par le fait qu'il s'agit de formations de haut niveau et adaptées aux besoins des employeurs.

Cette insertion est notamment favorisée, outre l'adéquation des référentiels aux besoins des secteurs économiques, par les stages en milieu professionnel effectués en cours d'études, par la formation, par la recherche et par l'ouverture à l'international des étudiants. C'est pourquoi sont présentées à l'appui de l'indicateur retenu les informations suivantes concernant l'année 2006 :

- la part des stages en milieu professionnel dans les études : plus de 30 % ;
- le taux d'étudiants formés par la recherche : 7,6 % ;
- le taux d'étudiants ayant effectué un stage à l'étranger avec une bourse de la DGER : 11 %.

Pour compléter cet indicateur, la DGER réalise tous les 4 à 5 ans une enquête complémentaire d'insertion 4 ans après l'obtention du diplôme.

INDICATEUR 1.1 : Taux d'insertion des diplômés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux d'insertion des diplômés à 3 mois	%	62,6	65	65	66	66,5	70

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données** : données transmises à la DGER après l'enquête annuelle auprès des étudiants diplômés effectuée par la conférence des grandes écoles.
- **Explications sur la construction de l'indicateur** : l'indicateur donne le rapport entre le nombre d'étudiants diplômés occupant un emploi 3 mois après la sortie de l'école sur la population totale des diplômés de la même année qui ont recherché un emploi ; il s'agit donc d'un taux d'activité net, hors poursuite d'études et volontariat international. Le délai de 3 mois peut paraître court, mais il s'agit de formations professionnalisantes et d'étudiants sortant avec des compétences très ciblées.
- **Commentaires** : Il n'a pas été possible de reprendre les données du CEREQ (taux d'insertion à 3 ans – « Enquête génération 2001 ») car les réponses des diplômés de l'enseignement agricole sont trop peu nombreuses pour être significatives. Pour sa part, la DGER mène, tous les 4 à 5 ans, une enquête sur l'insertion des diplômés de l'enseignement agricole. Dans la dernière enquête réalisée en 2002, le taux d'insertion net des diplômés des écoles publiques d'ingénieurs est de 96,3 %. Une nouvelle enquête est en cours en 2007.

OBJECTIF n° 2 : Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service

Les formations concernées sont celles des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes. Chaque école est traitée séparément. Ensuite, est calculée une moyenne, pondérée par les effectifs des écoles, pour chaque catégorie.

L'objectif est d'optimiser la dépense unitaire de formation et d'analyser l'origine des différences.

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 2.1 : Dépense moyenne de formation par catégorie de formés

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Ingénieurs	€	11 815	13 265	13 500	13 500	13 700	14 000
Vétérinaires	€	12 709	15 288	15 000	15 450	15 600	16 000
Paysagistes	€	14 549	18 998	16 500	19 000	19 000	19 000

Précisions méthodologiques :

• **Sources des données** : Ces dépenses sont calculées à partir de la grille CERES d'attribution des subventions de fonctionnement et des emplois à chaque école.

• **Explications sur la construction de l'indicateur** : L'indicateur indique la dépense de fonctionnement pour l'Etat des différentes catégories de formés, par année de formation. Il s'agit de la dépense de formation au sens strict ; les dépenses de l'Etat pour les travaux de recherche, menés par les enseignants-chercheurs qui sont en poste dans ces écoles de formation, ne sont pas prises en compte.

Pour les vétérinaires, il s'agit de la dépense moyenne, pondérée par les effectifs, de chacune des 4 écoles vétérinaires.

Pour les ingénieurs, il s'agit de la dépense moyenne, pondérée par les effectifs, de chacune des 12 écoles de formation.

En ce qui concerne les charges salariales, elles sont évaluées en utilisant les coûts standards par catégorie d'agents.

• **Commentaires** :

A partir de 2007, certaines écoles ont fait l'objet de regroupement : Agro Paris Tech qui comprend l'INA PG, l'ENSIA de Massy et l'ENGREF, d'une part, et Montpellier Sup Agro qui comprend l'ENSAM, le CNEARC et le CEP de Florac, d'autre part.

OBJECTIF n° 3 : Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques en appui aux politiques publiques et au développement

Il s'agit de renforcer l'appui scientifique et technique aux politiques publiques de la part des principaux opérateurs attributaires de moyens spécifiques. Cela concerne plusieurs catégories d'opérateurs et de thématiques :

- **l'INRA**, attributaire de missions d'intérêt général déléguées par l'État et concernant notamment la cartographie des sols, la sélection animale et la sélection végétale ;

- **le CEMAGREF**, qui effectue par convention des travaux concernant la gestion durable de l'agriculture, des espaces ruraux et de la forêt, le développement des territoires ruraux, les services publics locaux, l'eau, l'agriculture et l'hydraulique de l'espace rural, la qualité des milieux aquatiques, l'optimisation de l'usage des pesticides et des fertilisants, la santé et la sécurité des opérateurs agricoles, la sécurité sanitaire et l'hygiène des aliments, les systèmes d'information et la traçabilité, la gestion des compétences, la diffusion et le transfert.

- **les établissements d'enseignement supérieur agricole** concernant la formation par la recherche ;

- **les organismes de développement** concernant les interfaces entre la recherche et l'agriculture ainsi qu'entre la recherche et les industries agroalimentaires. Les opérateurs sont les instituts et les centres techniques de l'agriculture et des industries agroalimentaires.

INDICATEUR 3.1 : Taux d'efficacité de l'appui scientifique et technique aux politiques publiques et au développement

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2011 Cible
Part des chercheurs (en ETP) dont les travaux sont consacrés à l'appui aux politiques publiques	%				25	25	25
Part des publications consacrées au développement	%				28	28	30

Précisions méthodologiques :

• **Sources des données** : rapport annuel des opérateurs par thématiques.

• **Explications sur la construction de l'indicateur** : L'indicateur comprend deux sous-indicateurs :

- l'appui aux politiques publiques, mesuré par la part des ETP de chercheurs dont les travaux sont consacrés à cet appui dans le total des ETP de chercheurs titulaires ;

- l'appui au développement, mesuré par la part des publications consacrées à ce thème par rapport à l'ensemble des publications.

• Commentaires :

Dans un contexte d'évolution du nombre des ETPT chercheurs vers la recherche académique, l'objectif du MAP est de maintenir l'effet de levier des crédits du programme 142 en faveur de l'appui aux politiques publiques. Le sous-indicateur présenté ici a donc pour objet de veiller à ce que cet équilibre soit maintenu, et que l'évolution de la recherche académique ne se fasse pas au détriment des ETP consacrés à l'appui aux politiques publiques. Il s'agit donc d'inscrire ce sous-indicateur dans une perspective de stabilité, plutôt que dans une tendance haussière. Dans le cas du CEMAGREF qui représente plus de 50 % des crédits de l'action 2 du programme, les ETPT financés par le MAP ne représentent qu'environ 15 % des ETPT chercheurs totaux et l'objectif est d'atteindre une quote-part de 25% pour l'appui aux politiques publiques dans les activités du CEMAGREF. Une enquête complémentaire conduite dès 2007 pour l'INRA permettra d'affiner ce résultat et de fixer éventuellement une prévision et une cible actualisées.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Enseignement supérieur	157 078 469	77 548 837	234 627 306	157 078 469	79 148 031	236 226 500
02 Recherche, développement et transfert de technologie	2 557 539	40 671 163	43 228 702	2 557 539	42 511 969	45 069 508
Totaux	159 636 008	118 220 000	277 856 008	159 636 008	121 660 000	281 296 008

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2006	Plafond autorisé pour 2007	Demandés pour 2008	Variation 2008 / 2007	Demandés pour 2008 (y.c. charges sociales)
A administratifs	83	86	85	-1	6 699 270
A techniques	277	433	383	-50	27 341 430
B et C administratifs	311	362	318	-44	12 766 206
B et C techniques	1 067	751	801	+50	30 573 363
Enseignants	878	1 038	1 104	+66	82 255 739
Totaux	2 616	2 670	2 691	+21	159 636 008

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rémunérations d'activité	96 137 482	96 137 482
Cotisations et contributions sociales	62 068 267	62 068 267
Prestations sociales et allocations diverses	1 430 259	1 430 259

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

ÉLÉMENTS SUR LES EFFETS DE STRUCTURE

Remarque méthodologique : la ventilation des crédits par catégorie d'emplois, telle que figurant au tableau ci-dessus, inclut les dépenses correspondant aux prestations sociales et allocations diverses, aux crédits de vacances et aux autres crédits divers du titre 2.

Le Centre national de promotion rurale (CNPR), localisé à Clermont-Ferrand, sera intégré à l'ENESA de Dijon au 1^{er} janvier 2008. Les moyens et l'efficacité du CNPR seront ainsi renforcés en le rapprochant d'un établissement d'enseignement supérieur qui lui apportera sa compétence en matière scientifique et technique et lui permettra d'assurer une mission générale de transfert pédagogique, scientifique et technique. Le transfert du programme 143 au programme 142 représente 34 ETPT et 1,6 M€ de crédits de titre 2. La structure d'emplois annoncée pour 2008 tient compte de l'exécution telle qu'elle se présente pour 2007, et modifie donc la prévision 2007, les différences par rapport à l'exécution 2006 s'expliquant intégralement par une modification de la catégorie de la nouvelle nomenclature des emplois (NNE) de rattachement de certains corps.

Le programme emploie 2 691 ETPT pour une masse salariale globale de 159 636 008 €. Aucune suppression d'emplois ne sera appliquée sur ce programme en 2008. Les hypothèses de sorties et d'entrées retenues devront permettre d'atteindre cet objectif. La différence entre le solde des entrées-sorties et la variation des effectifs entre le PLF 2008 et la LFI 2007 s'explique par l'extension en année pleine des suppressions d'emplois 2006, par des transferts entre programmes et par des mesures de périmètre.

HYPOTHÈSES DE SORTIES

Ces sorties définitives se font à la date moyenne du 1^{er} juillet.

	Départs en retraite	Autres sorties ⁽¹⁾	Total	Date moyenne de sortie (mois)	Coût moyen indiciaire et indemnitaire hors charges sociales
A administratifs	3	2	5	7	61 188 €
A techniques	6	21	27	7	72 896 €
B-C administratifs	9	11	20	7	22 191 €
B-C techniques	20	17	37	7	28 518 €
Enseignants	21	47	68	7	31 084 €
TOTAL	59	98	157		

⁽¹⁾ détachements, disponibilités, décès,...

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

	Recrutements externes	Autres entrées ⁽¹⁾	Total	Date moyenne d'entrée (mois)	Coût moyen indiciaire et indemnitaire hors charges sociales
A administratifs	3	2	5	7	38 881 €
A techniques	6	21	27	7	50 390 €
B-C administratifs	9	11	20	7	29 507 €
B-C techniques	20	17	37	7	26 834 €
Enseignants	22	46	68	7	23 490 €
TOTAL	60	97	159		

⁽¹⁾ recrutements externes hors concours, hors contrats, retours de mobilité, de détachement, de disponibilité,...

Répartition des ETPT par catégorie d'emplois en pourcentage et âge moyen des agents

	Pourcentage par catégorie d'emplois	Age moyen des agents
A administratifs	3,2 %	49,4
A techniques	14,2 %	42,9
B-C administratifs	11,8 %	48
B-C techniques	29,8 %	47,2
Enseignants	41,0 %	46,2
TOTAL	100 %	46,3

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

Le GVT positif est estimé à 1,98% en 2008, ce qui représente une progression de la masse salariale de 2,2M€ (hors CAS pensions).

Le GVT négatif est estimé à -0,89% en 2008, ce qui représente une diminution de la masse salariale de -1M€ (hors CAS pensions).

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Coûts moyens par catégorie d'emplois (en €)

A administratifs	55 845
A techniques	51 978
B-C administratifs	27 926
B-C techniques	26 194
Enseignants	52 666

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Enseignement supérieur	2 655
02	Recherche, développement et transfert de technologie	36
Total		2 691

LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Le programme comprend 2 691 ETPT.

	ETPT	% du total
Action n°1	2 655	98,66%
Action n°2	36	1,34%
TOTAL	2 691	100%

LES EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS ET L'ACTIVITÉ DES SERVICES

L'action 01 regroupe les personnels de l'enseignement supérieur agricole public.

L'action 02 regroupe les personnels de la recherche.

ÉLÉMENTS SALARIAUX**MESURES GÉNÉRALES**

L'impact en 2008 de la hausse du point fonction publique intervenue le 1er février 2007 (+0,8 %) est 0,1 M€ au titre de l'extension année pleine.

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 46,1 M€ au titre des personnels civils (taux de 56,02 % dont 0,31 % pour les allocations temporaires).

Le montant de la cotisation employeur au fonds national d'aide au logement (FNAL) est de 0,4 M€ en 2008, compte tenu de l'achèvement de l'alignement sur les taux du secteur privé (taux de 0,5 %, dont 0,1 % pour la rémunération sous plafond de sécurité sociale et 0,4 % pour la rémunération déplafonnée).

PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES (MONTANTS HORS CAS) AE = 0,928 M€ CP = 0,928 M€

Les accords du 25 janvier 2006 relatifs à la promotion professionnelle et à l'amélioration des carrières dans la fonction publique

- 1) La catégorie A bénéficiera de mesures dont le coût est estimé en 2008 à 0,01 M€.
- 2) La catégorie B bénéficiera de mesures dont le coût est estimé en 2008 à 0,01 M€.

La poursuite des plans de requalification

Le ministère de l'agriculture et de la pêche poursuit la mise en œuvre de plusieurs plans de requalification qui s'inscrivent dorénavant dans le cadre des accords du 25 janvier 2006.

1) Plan en faveur des B administratifs : accès au corps des attachés pour les corps de secrétaires des trois secteurs (administration centrale, services déconcentrés, enseignement) ; il s'agit d'une mesure d'accompagnement de la fusion des trois corps d'attachés. Le coût de cette mesure est estimé à 0,005 M€.

2) Plan en faveur des C techniques : il s'agit de la requalification d'adjoints techniques en techniciens supérieurs. Le coût de cette mesure est estimé à 0,06 M€.

3) Plan de requalification de la filière administrative en catégorie C : fusion des corps d'agents et d'adjoints administratifs. Commencé en 2004, ce plan a pour objectif de ramener le pied de filière de la catégorie C administrative à 5%. Le coût de cette mesure est estimé à 0,01 M€.

Autre mesure

Chefs de mission : création d'un échelon fonctionnel et mise en place d'une nouvelle grille : 0,016 M€

La réforme des contingents annuels d'avancement de grade

Cette mesure vise à améliorer les conditions d'avancement des différentes catégories de personnel. Le coût de cette mesure est estimé à 0,068 M€.

Les mesures indemnitaires

Les mesures indemnitaires s'inscrivent dans la poursuite de la politique d'harmonisation qui vise à réduire les écarts entre les statuts, entre les filières administrative, technique et enseignante et entre l'administration centrale et les services déconcentrés. Le coût de cette mesure est estimé à 0,749 M€.

CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS EMPLOYEURS ; PRESTATIONS ET ACTION SOCIALES

LES PRESTATIONS SOCIALES AE = 1 411 935 € CP = 1 411 935€

Ces crédits alloués aux prestations sociales participent notamment aux dépenses suivantes :

20.735 € au titre des crédits affectés aux congés de fin d'activité.

480.611 € au titre des crédits affectés aux congés de longue durée.

L'ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE AE = 85 421 € CP = 85 421 €

Aides à la famille

- Prestation pour la garde de jeunes enfants de moins de 3 ans : suppression de la prestation à compter du 01/01/2007 (circulaire n° 2120 du 10/07/2006);

- Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant : son montant est de 20,29 € par jour et par enfant ; aucune condition de ressources n'est exigée pour cette allocation.

Séjours d'enfants

- Séjours en centre de vacances avec hébergement : allocation variable selon les ressources ;

- Séjours en centre de loisirs sans hébergement : allocation variable selon les ressources ;

- Séjours en maison familiale de vacances et gîte de France : allocation variable selon les ressources ;

- Séjours dans le cadre éducatif : allocation variable selon les ressources ;

- Séjours linguistiques : allocation variable selon les ressources.

Enfance Handicapée

- Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans : son montant est de 142,05 € par mois et par enfant ;

- Allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre vingt et vingt sept ans : son montant est de 112,01 € par mois et par enfant ;

- Séjours en centre de vacances spécialisés : l'allocation est de 18,59 € par jour et par enfant.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Crédits de paiement de la génération CPER 2000-2006

Action	CP demandés pour 2008	CP sur engagements à couvrir après 2008
01 Enseignement supérieur	4 220 000	8 499 365
02 Recherche, développement et transfert de technologie	1 278 000	0
Totaux	5 498 000	8 499 365

Génération CPER 2007-2013

Action	CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2007	AE demandées pour 2008	CP demandés pour 2008 sur engagements antérieurs	CP demandés pour 2008 sur AE 2008	CP sur engagements à couvrir après 2008
01 Enseignement supérieur	23 210 000	2 465 000	2 979 785	2 465 000	1 906 219	1 073 566
02 Recherche, développement et transfert de technologie	10 290 000	0	1 413 781	0	1 413 781	0
Totaux	33 500 000	2 465 000	4 393 566	2 465 000	3 320 000	1 073 566

Totaux des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2008	CP sur engagements à couvrir après 2008
11 283 000	9 572 931

Action 01 « Enseignement supérieur »

Les crédits sont consacrés aux opérations d'investissements financées au titre des CPER (rénovation et construction de bâtiments) et correspondent à la programmation linéaire des engagements de l'Etat retenue par le MAP. Pour la période 2007/2013, la participation du programme 142 aux opérations jugées prioritaires, selon la circulaire de la DIACT du 23 mars 2006, a été arrêtée à 3,32 M€ par an.

Pour 2008, la demande vise à :

- stabiliser les CP à 4,37 M€ pour solder le maximum d'opérations en cours et ne pas faire peser sur les établissements des risques financiers liés à l'insuffisance de CP,
- adapter les AE à 2,98 M€ correspondant aux engagements de l'Etat dans le cadre des mandats conclus au titre des CPER 2007-2013.

Action 02 « Recherche et transfert de technologie »

Les crédits demandés (1,41 M€ en AE et CP) permettront, d'une part, le financement d'équipements scientifiques et de bourses de thèses au sein des établissements d'enseignement supérieur agricole, en accord avec les besoins exprimés par les régions et les organismes de recherche partenaires.

Le montant de ces bourses sera en principe majoré à hauteur de 50 %, le cofinancement étant apporté par la collectivité régionale.

D'autre part, il s'agira de soutenir l'innovation dans la filière agroalimentaire par le cofinancement avec les collectivités territoriales de projets de recherche et de développement dans le cadre des CPER.

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007		CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007			
(1)		(2)			
274 402 825		278 357 790			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE demandées pour 2008	CP demandés sur AE antérieures à 2008 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2008	Total des CP demandés pour 2008	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2008
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
271 239 018	277 856 008	2 990 431	278 305 577	281 296 008	5 748 972
					Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008
					(9)
					1 769 840
					Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008
					(10)
					1 369 840
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **
					(11) = (8) - (9) - (10)
					2 609 292

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2008 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Les CP demandés en 2008 pour couvrir les AE antérieures à 2008 correspondent d'une part (1,39 M€) au paiement du solde de programmes de recherche dans le domaine agroalimentaire (CPER et hors CPER), et d'autre part, à du rattrapage de report de charges (1,6 M€) concernant les travaux dans les établissements de l'enseignement supérieur (CPER et hors CPER).

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Enseignement supérieur

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	157 078 469	77 548 837	234 627 306
Crédits de paiement	157 078 469	79 148 031	236 226 500

EFFECTIFS

L'action 01 comprend 2 655 ETPT. Elle regroupe les personnels de l'enseignement supérieur agricole public.

Pour cette action, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement des dépenses de personnels s'élèvent à 157 078 469 €.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	46 948 837	48 548 031

Les crédits de l'action 1 sont versés aux 15 établissements publics et aux 7 établissements privés de l'enseignement supérieur agricole pour la réalisation des missions décrites dans la partie « opérateurs » du projet annuel de performance du programme. Des éléments de justification complémentaires figurent également dans cette partie.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICES PUBLICS : AE : 46 948 837 € CP : 48 548 031 €

Fonctionnement des établissements :

AE : 20 725 570 € CP : 20 725 570 €

Le MAP a élaboré un système de calcul et de répartition des dotations de fonctionnement finançant la formation initiale et continue diplômante. Le CERES (Critères d'Évaluation et de Répartition dans l'Enseignement Supérieur) repose sur des critères objectifs et quantitatifs.

Les paramètres intervenant dans le calcul sont :

- 8 145 étudiants pris en compte dans le calcul (correspondant à environ 9 000 étudiants accueillis en établissements),
- 335 862 heures de formation nécessaires,
- 223 860 heures assurées par les enseignants-chercheurs et enseignants des établissements publics,
- 561 948 m² de bâtiments d'enseignement et de recherche, dont près d'un quart (127 617 m²) est consacré à la recherche.

Moyens de la contractualisation avec l'État :

AE : 13 695 392 € CP : 13 695 392 €

A la différence de la subvention de fonctionnement de base, qui s'appuie sur des critères identiques pour tous les établissements, les paramètres pris en compte dans la contractualisation sont propres à chaque contrat et aux actions définies avec les établissements. Les actions le plus souvent retenues relèvent de la pédagogie, de la vie étudiante, de

la formation continue, de l'international, de la politique scientifique ou de la prise en compte de missions spécifiques confiées à certains établissements (Potager du Roi à l'ENSP, missions d'appui au système éducatif).

Ces moyens sont renforcés par des transferts en provenance du programme 143 « Enseignement technique agricole » : après le CEMPAMA et le CEP en 2007, ce sont 0,65 M€ qui sont transférés en 2008 au titre de l'intégration du Centre national de promotion rurale à l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon.

Pôles et structures :

AE : 671 000 € CP : 671 000 €

Certaines structures bénéficient d'un financement en application d'engagements contractuels dans le cadre du soutien à la mise en place des pôles de compétences.

Gestion des étudiants :

AE : 1 200 000 € CP : 1 200 000 €

Les établissements organisateurs des concours étudiants reçoivent une subvention qui s'établit à 80 € par étudiant soit 720 000 € en 2008 pour 9 000 étudiants.

Les bourses sur critères universitaires sont attribuées en priorité aux étudiants de 3^{ème} cycle sur la base d'un montant moyen de 250 € par étudiant. Il est prévu d'y consacrer 480 000 € en 2008 pour 1 920 bénéficiaires.

Gestion des élèves fonctionnaires :

AE : 526 000 € CP : 526 000 €

Les établissements supportant des charges particulières dues au recrutement d'élèves fonctionnaires en formation initiale (ENGREF, ENGEES, ENITA et ENFA) bénéficient d'un financement particulier qui intègre, notamment, le remboursement des droits de scolarité.

Missions spécifiques des établissements :

AE : 351 090 € CP : 351 090 €

Les concours de recrutement des personnels des établissements et la formation continue des enseignants chercheurs font l'objet d'un financement spécifique.

Investissements hors CPER :

AE : 6 400 000 € CP : 6 607 760 €

Les crédits de paiement permettent avant tout le financement de travaux de sécurité (notamment suite à l'intervention des commissions de sécurité) et de maintenance des bâtiments. Comme en 2007, 39 opérations seront financées en 2008 pour un montant de 6,6 M€. En 2008, les autorisations d'engagement nouvelles s'établissent à 6,4 M€.

Les crédits de paiement permettront avant tout le financement de la nécessaire remise aux normes de sécurité des établissements et la mise en oeuvre des directives sur leur accessibilité en tant qu'établissements recevant du public. Une partie du report de charges sera également apuré (0,4 M€ en AE et 0,2 en CP).

Investissements CPER :

AE : 2 979 785 € CP : 4 371 219 €

Les opérations financées dans le cadre des CPER (2^{ème} tranche de la campagne 2007-2013) portent principalement sur la mise aux normes internationales des écoles par la rénovation ou la construction de bâtiments. Le nombre d'opérations engagées devrait être de 10 en 2008.

La dotation en crédits de paiement en 2007 a été intégralement destinée à financer les 18 opérations déjà engagées et non soldées inscrites au précédent CPER. Les crédits 2008 seront à la fois réservés au financement des premières tranches d'opérations engagées en 2007, au lancement des travaux d'études concernant les nouvelles opérations à ouvrir en 2008 et à de l'apurement de report de charges (1,4 M€ en CP).

Revalorisation de la cotisation au CAS pensions pour les agents des établissements du supérieur :

AE : 400 000 € CP : 400 000 €

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	8 200 000	8 200 000
Transferts aux autres collectivités	22 400 000	22 400 000

TRANSFERTS AUX MENAGES AE : 8 200 000 € CP : 8 200 000 €

Aides aux étudiants :

AE : 8 200 000 € CP : 8 200 000 €

Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole peuvent bénéficier de **2 catégories de bourses** :

- Les **bourses sur critères sociaux (BCS)** sont attribuées à plus de 2 600 étudiants, dont 572 bénéficient seulement de l'exonération des droits de scolarité (échelon 0) et 2 071 se répartissent entre les 5 échelons de bourse. Les étudiants boursiers se situent majoritairement à l'échelon le plus élevé (échelon 5), soit 638 d'entre eux en 2006-2007 (près d'un tiers des étudiants boursiers). Sur la base d'un taux moyen de **3 405 €**, les BCS représentent une dépense de **7 052 283 € en AE = CP pour 2008** auxquels il convient de rajouter **40 680 € au titre de bourses de mérite**, soit un montant total de **7 092 963 €**

La dotation 2008 (7 400 000 €) permet, en outre, de ramener à un mois de dépenses le report de charges à la fin de l'année en mobilisant **307 037 €** à ce titre.

- Les **bourses de coopération internationale (BCI)** bénéficient à environ 2 000 étudiants, soit le quart des inscrits en formation initiale (en vue de l'obtention des diplômes d'ingénieur, de vétérinaire et de paysagiste). Le montant unitaire moyen de la bourse à l'étranger est fixé à 400 € soit **800 000 €** consacrés aux BCI.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS AE : 22 400 000 € CP : 22 400 000 €

Enseignement supérieur privé :

AE : 22 400 000 € CP : 22 400 000 €

Le financement des établissements privés d'enseignement supérieur agricole sous contrat avec l'État est défini par le décret n° 86-1171 du 31 octobre 1986, modifié par le décret n° 2003-1003 du 14 octobre 2003. Ce dernier prend en compte les paramètres suivants dans le calcul de la subvention :

- obligations annuelles horaires des enseignants (192 heures en 2007),
- volume horaire nécessaire à l'enseignement,
- effectifs des travaux dirigés et des travaux pratiques,
- coût théorique d'un enseignant (Indice majoré 716 * 1,55 * valeur du point = 60 386 €).

La dotation 2008 permet de prendre en compte 3 489 étudiants, soit un volume de 71 464 heures qui entraîne la prise en charge financière de 371 enseignants.

Compte tenu du coût moyen d'un enseignant, le **besoin pour 2008** s'établit à **22 400 000 €** (AE = CP).

ACTION n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	2 557 539	40 671 163	43 228 702
Crédits de paiement	2 557 539	42 511 969	45 069 508

EFFECTIFS

L'action 02 comprend 36 ETPT. Elle regroupe les personnels de la recherche mis à disposition.

Pour cette action les autorisations d'engagement et les crédits de paiement des dépenses de personnels s'élèvent à : 2 557 539 €.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	27 413 373	27 413 373

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICES PUBLIC

AE : 27 413 373 € CP : 27 413 373 €

CEMAGREF

AE : 23 085 403 € CP : 23 085 403 €

Les moyens demandés serviront au soutien d'activités de recherche et de programmes d'appui à la décision publique des services du MAP et au transfert et à la diffusion des connaissances vers les milieux professionnels et les établissements d'enseignement techniques et supérieurs agricoles :

- rémunérations d'emplois de personnel technique et administratif et de personnels mis à disposition ;
- subvention pour le soutien de base aux activités de recherche et d'appui aux politiques publiques.

A. Mesures d'emplois

Les mesures reflètent les dispositions du contrat quadriennal entre le CEMAGREF et l'État, signé le 10 février 2005.

B. Financement du fonctionnement et des activités scientifiques et techniques

1) Fonctionnement

La subvention doit permettre le financement des actions de formation continue et d'action sociale des agents.

2) Financement des activités scientifiques et techniques

Le contrat quadriennal prévoit que l'État accompagnera les dotations de soutien de base « en tenant compte de l'ensemble des effectifs permanents, quelle que soit leur origine ».

Pour 2008, la dotation inclut l'impact de la revalorisation du taux de contribution aux charges de pension civile de 39,5 à 50 % au 1^{er} janvier 2008 (905 000 €).

INRA**AE : 2 747 970 € CP : 2 747 970 €**

Ces crédits sont destinés à couvrir la rémunération de 84 agents qui assurent pour le compte du MAP des missions régaliennes déléguées à l'institut :

- données relatives aux semences destinées à être inscrites au catalogue des variétés végétales,
- système d'information support des schémas de sélection animale,
- inventaire et cartographie des sols.

Pour 2008, la dotation inclut l'impact de la revalorisation du taux de contribution aux charges de pension civile de 39,5 à 50 % au 1^{er} janvier 2008 (105 000 €).

Organismes de développement (têtes de réseaux)**AE : 1 580 000 € CP : 1 580 000 €**

Il est prévu une subvention pour charges de service public à l'Association de coordination technique agricole (ACTA) et à l'Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire (ACTIA) d'un montant de 1 580 000 € en AE et CP. Cette subvention permet à ces associations de remplir leur rôle de têtes de réseau des organismes de développement (instituts et centres techniques agricoles et agroalimentaires).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	417 170	417 170
Transferts aux entreprises	546 294	546 294
Transferts aux autres collectivités	12 294 326	14 135 132

TRANSFERTS AUX MENAGES**AE : 417 170 €****CP : 417 170 €****Equipements scientifiques et bourses de thèses :**

La dotation proposée en PLF 2008 permettra le financement d'équipements scientifiques et de bourses de thèses en accord avec les besoins exprimés par les régions et les organismes de recherche partenaires, notamment dans le cadre des contrats de projets Etat-Régions 2007-2013.

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES**AE : 546 294 €****CP : 546 294 €****Recherche appliquée à la sélection végétale**

Le MAP soutient financièrement des projets de recherche sélectionnés à la suite d'appels d'offres concernant les semences et les organes de multiplication végétative. Ces projets doivent permettre en particulier d'obtenir des données pour adapter les techniques de production aux besoins de qualité et de quantité exprimés par cette filière. Ces travaux peuvent aussi permettre à l'agriculture conventionnelle de progresser dans des techniques de production de semences et de plants plus respectueuses de l'environnement.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES**AE : 12 294 326 €****CP : 14 135 132 €****Formation par la recherche****AE : 4 307 180 €****CP : 4 307 180 €**

Les moyens alloués se répartissent en des dotations de soutien à des unités qualifiées, des financements de projets de recherche et développement sélectionnés dans le cadre d'appels d'offres et des bourses de thèse et de « post-doc ».

Quelques indicateurs peuvent être fournis pour démontrer la forte implication des établissements dans cette démarche :

- 32 masters co-habilités avec l'Université,
- 5 écoles habilitées à délivrer le doctorat,
- 750 étudiants inscrits en formation par la recherche,
- 163 unités de recherche labellisées,
- 350 projets de recherche financés depuis 1998,
- plus de 160 bourses financées depuis 1998,
- plus de 720 cadres scientifiques.

Il doit de plus être signalé que de nombreux chercheurs d'établissements publics, principalement à l'INRA, sont présents dans les écoles.

Le MAP a engagé une réorganisation de son enseignement supérieur. Sept pôles de compétences ont été constitués pour favoriser les collaborations entre les établissements du ministère, les universités, les organismes de recherche et les structures de développement.

Les actions de recherche concernent :

1) les soutiens de programme aux unités de recherche de l'enseignement supérieur agricole attribués à chaque équipe en fonction du nombre de cadres scientifiques ; le nombre total de cadres scientifiques s'élevant à près de 790 établissements (publics et privés), chacun bénéficiera d'un montant moyen théorique de 4 150 € par an, soit une dépense de **3,278 M€**

2) le financement de la part recherche des contrats quadriennaux d'établissement (aide au développement de l'encadrement doctoral). En 2008, la totalité des établissements ayant signé leur contrat, cette dépense s'élèvera à **1,029 M€**

Organismes de développement

AE : 4 850 623 € CP : 5 300 192 €

Afin de renforcer le développement d'innovations, en application de la loi d'orientation agricole (LOA) du 5 janvier 2006, le MAP établit une procédure de qualification (ou labellisation), associant le ministère chargé de la recherche et des instituts et centres techniques qui s'impliqueront de manière pérenne dans des démarches collaboratives, en synergie avec des établissements de recherche ou d'enseignement agricole.

A ce titre, la dotation demandée pour 2008 permettra :

- le financement des différents dispositifs en lien avec la qualification des structures du développement (UMT et RMT pour 2,5 M€ en AE et 2,55 M€ en CP) ;
- la qualification des Instituts agro-industriels (pour 1,65 M€ en AE=CP).

Sont également demandés 0,7 M€ d'AE et 1,1 M€ de CP qui permettront de payer les soldes de financement accordés dans le cadre d'appels à projets de recherche antérieurs lancés par l'ACTA et l'ACTIA.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

Partenariat national de développement des industries agroalimentaires (PNDIAA)

AE : 1 000 000 € CP : 1 000 000 €

Une convention a été signée en 2007 entre le MAP et OSEO afin de financer le développement d'un fonds spécifique pour compléter et élargir les actions en faveur des Industries agro-alimentaires (IAA). Ces crédits visent également à soutenir des projets partenariaux de recherche et de développement, sources d'innovation au bénéfice des IAA.

GIS Agriculture pour la chimie et l'énergie (AGRICE)**AE : 150 000 € CP : 150 000 €**

Le MAP est responsable du Plan gouvernemental sur les biocarburants et membre fondateur du GIS AGRICE, seule structure nationale à œuvrer sur le thème de la valorisation non alimentaire des plantes. A ce titre, il se préoccupe de l'utilisation des ressources agricoles à des fins énergétiques et chimiques.

Les crédits demandés permettront à AGRICE de financer des projets novateurs sur ces thèmes.

Recherche appliquée au domaine agroalimentaire**AE : 1 986 523 €****CP : 3 377 760 €**

L'objectif est de produire des connaissances nécessaires à l'évaluation et à la gestion des risques alimentaires dans un contexte de collaboration entre les scientifiques, les professionnels et les pouvoirs publics. Les actions financées dans le cadre d'appels à projets permettent de développer des partenariats solides entre la recherche publique et la recherche privée et de renforcer le maillage du territoire national par des acteurs locaux de recherche et développement.

Près de 1 400 000 € d'AE ouvertes au titre des années antérieures doivent être honorées en 2008.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	59 185 810	59 667 158	77 056 341	78 949 283	74 362 210	75 961 404
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)	17 520 000	19 770 000	17 030 085	17 475 159	17 559 623	17 958 192
Totaux	76 705 810	79 437 158	94 086 426	96 424 442	91 921 833	93 919 596

En 2008, des subventions pour charges de service public pour un montant de 23,1 M€ en AE=CP et de 2,7 M€ en AE=CP seront respectivement versées au CEMAGREF et à l'INRA. Ces opérateurs font l'objet d'une présentation dans un autre programme de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Prévision 2008
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	2 616	2 670	2 691
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	2 616	2 670	2 690
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	889	868	868

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	2 614	850			2 668	829		
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires	2	39			2	39		
Totaux	2 616	889			2 670	868		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE ET VÉTÉRINAIRE

Présentation des écoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire :

Sont regroupés 15 établissements publics d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire :

- le Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (MONTPELLIER SUP AGRO), institué par le décret n° 2006-1593 du 13 décembre 2006, issu du regroupement de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier (ENSAM) et du Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (CNEARC).
- l'Ecole Nationale de Formation Agronomique de Toulouse-Auzeville (ENFAT), instituée par le décret du 26 mars 1964,
- l'Ecole Nationale d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon (ENESAD), instituée par le décret n°93-739 du 29 mars 1993,
- l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires (ENITIAA), instituée par le décret n°73-1038 du 9 novembre 1973,
- l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux (ENITAB), instituée par le décret n°63-637 du 28 juin 1963,
- l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand (ENITACF), instituée par le décret n°84-882 du 4 octobre 1984,
- l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES), instituée par le décret n°66-260 du 25 avril 1966 (créant l'ENITRTS, dénomination changée en ENGEES par l'arrêté du 23 novembre 1992),
- l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage (ENSP), instituée par le décret n°94-1225 du 30 décembre 1994 modifié par le décret n°2001-335 du 10 avril 2001,
- l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA), instituée par ordonnances royales de 1762 et 1765 et par les décrets n°78-115 et n°78-117 du 27 janvier 1978,
- l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon (ENVL), instituée par ordonnances royales de 1762 et 1765 et par les décrets n°78-115 et n°78-117 du 27 janvier 1978,
- l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes (ENVN), instituée par le décret du 4 juillet 1979,
- l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT), instituée par ordonnance royale du 6 juillet 1825 et par les décrets n°78-115 et n°78-117 du 27 janvier 1978,
- l'Institut national de l'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agroalimentaire de Rennes (AGROCAMPUS), institué par décret n°2004-50 du 13 juillet 2004 modifié,
- l'Institut National d'Horticulture (INH), institué par décret n°97-1235 du 26 décembre 1997 modifié,
- l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AGRO PARIS TECH), institué par le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006, issu du regroupement de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon (INA P-G), de l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts (ENGREF) et de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Agricoles et alimentaires (ENSIA),

Ces établissements peuvent être classés en 4 grandes catégories :

- les écoles d'ingénieurs,
- les écoles vétérinaires,
- l'école de paysagistes,
- les écoles de formation de fonctionnaires.

Ils sont tous constitués sous la forme d'établissement public administratif (EPA) à l'exception de l'ENESAD, d'Agro Paris Tech et de Montpellier Sup Agro qui sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) et qui ont le statut, en ce qui concerne Agro Paris Tech et Montpellier Sup Agro, de grand établissement.

Placés sous la tutelle du MAP (DGER), ils forment des cadres supérieurs appelés à exercer dans les domaines agronomique et forestier, agro-industriel, agroalimentaire ainsi que dans les secteurs de l'environnement, de l'aménagement rural et de l'architecture paysagère. Ils assurent également la formation des cadres supérieurs techniques du ministère ainsi que celle des professeurs de l'enseignement technique agricole public.

DOMAINE D'INTERVENTION :

L'enseignement supérieur agricole recouvre le secteur des sciences du vivant alliant une formation de haut niveau à une activité de recherche reconnue au niveau universitaire par les écoles doctorales et au niveau des EPST par la création d'UMR.

MISSIONS :

Au titre de leur mission, ces établissements publics :

- dispensent les formations supérieures longues dans les métiers liés à l'agriculture, l'agroalimentaire, la médecine et la santé des animaux ;
- participent à la politique de développement scientifique par des activités de recherche fondamentale, appliquée et clinique ;
- conduisent des actions de recherche, d'innovation et d'ingénierie dans les domaines de l'éducation et de la formation ;
- contribuent à la veille scientifique et technique, à l'innovation technologique et au développement ainsi qu'à la valorisation des résultats de la recherche ;
- participent à la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- concourent à la mise en œuvre de la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale.

ÉVOLUTION EN 2008 :

Cette configuration va évoluer pour deux raisons :

1) Des regroupements d'établissements s'opèrent dans le contexte de la mise en place des pôles de compétences.

- Deux établissements publics d'enseignement supérieur, Agrocampus à Rennes et l'Institut National de l'Horticulture à Angers, se rapprocheront en juillet 2008 pour aboutir à la constitution d'un établissement unique, doté du statut d'EPCSP « Grand Etablissement ».
- La création de cet établissement s'inscrit dans une stratégie qui vise à accroître la visibilité internationale de l'enseignement supérieur agricole français, dans un contexte général de développement des échanges d'étudiants sollicités par de nombreux établissements européens, dont certains disposent d'une bonne notoriété et offrent une très large palette de formations.

2) le MAP a fait le choix d'adosser progressivement les centres d'appui à l'enseignement technique agricole - qui relèvent aujourd'hui du programme 143 - aux établissements d'enseignement supérieur. Deux des quatre établissements publics nationaux ont été intégrés dans des établissements de l'enseignement public agricole en 2007 :

- le Centre d'Étude du Milieu et de Pédagogie Appliquée du Ministère de l'Agriculture de Beg-Meil (CEMPAMA) a été intégré à l'Institut national d'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agroalimentaire de Rennes (AGROCAMPUS) par le décret n° 2006-610 du 26 mai 2006 ;
- le Centre d'Expérimentation Pédagogique de Florac (CEP) a participé à la création du centre international d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier Sup Agro) et a été intégré dans ce grand établissement.

Un troisième EPN sera intégré à l'ENESA de Dijon au 1^{er} janvier 2008 : le Centre national de promotion rurale (CNPR), localisé à Clermont-Ferrand.

AXES POLITIQUES DES ÉTABLISSEMENTS :

Le MAP a défini les quatre axes suivants pour la politique que les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole mettront en œuvre :

- adapter l'enseignement supérieur agricole aux demandes émergentes de la société ;
- développer les liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur ;
- renforcer et adapter les cycles de formation supérieure en cohérence avec l'ouverture internationale ;
- mettre en œuvre une politique contractuelle avec l'État.

MISE EN PLACE DE PÔLES DE COMPÉTENCES :

En vue de l'application de cette politique, le Ministre a présenté le 17 mai 2004 un projet de réorganisation de l'enseignement supérieur agricole autour de pôles de compétences. Ceux-ci regrouperont sur une même zone géographique toutes les compétences existantes en matière de formation, de recherche et de développement en sciences et technologies du vivant. Ces pôles sont au nombre de sept :

- quatre dans lesquels les établissements sous tutelle du ministère de l'agriculture représentent, seuls, la dimension « formation » : les pôles francilien, montpelliérain, ouest et Clermont-Lyon ;
- trois dans lesquels sont présents les établissements sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : les pôles toulousain, dijonnais et lorrain.

Ces pôles de compétence sont dotés d'une structure juridique sous la forme de GIS (groupement d'intérêt scientifique), leur conférant ainsi une existence concrète pour engager une contractualisation avec le MAP sur des actions identifiables.

DÉTAIL DES FINANCEMENTS DE L'ÉTAT :

Les établissements publics d'enseignement supérieur sont financés principalement par l'action 01 « enseignement supérieur » du programme.

Ces financements se décomposent en 4 sous-actions : établissements d'enseignement supérieur public, formation initiale des agents de l'État, aides aux étudiants et enseignement supérieur privé (cf. présentation de l'action 01).

Il convient d'indiquer que les établissements bénéficient également de subventions destinées à favoriser la formation des étudiants par la recherche. Ces financements sont attribués à des unités de recherche, soit relevant en propre des établissements, soit associées avec des organismes de recherche, formant ainsi des UMR. Ces subventions, d'un faible montant relativement à l'ensemble du programme, sont inscrites sur l'action « recherche, développement et transfert de technologie ».

AUTRES SUBVENTIONS ET RESSOURCES PROPRES :

Outre les subventions de l'État, les établissements de l'enseignement supérieur bénéficient de subventions de la part des collectivités publiques (15% du total des subventions versées aux établissements en 2003, dont 6 % par les régions essentiellement dans le cadre des CPER), de la taxe d'apprentissage (4%), du versement des bourses (5%) et de diverses autres subventions d'exploitation (en provenance d'organismes internationaux notamment, 7%).

Enfin, la catégorie des ressources propres et autres regroupe les recettes liées aux inscriptions, à l'organisation des concours, aux produits des exploitations (agricoles ou viticoles), aux prestations de service (hébergement, restauration, formations, cliniques dans les écoles vétérinaires) et aux amortissements. La part relative de ces recettes dans les budgets totaux, sera mieux identifiée au niveau national dès lors que le contrôle de gestion, actuellement en phase d'élaboration, sera mis en place dans tous les établissements.

Il convient de rappeler qu'un EPN (le CNPR jusque-là porté par le programme 143), est intégré dans le programme 142 (enseignement supérieur et recherche agricoles) dans le cadre du pôle dijonnais.

Enfin, le groupement d'intérêt public « École nationale des services vétérinaires » (GIP ENSV) a été constitué en 2007 pour contribuer aux missions de l'enseignement supérieur agricole en tant qu'école d'application du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire. Il assure l'année d'approfondissement en santé publique vétérinaire et le certificat d'études approfondies en santé publique vétérinaire pour le compte des écoles nationales vétérinaires. Il peut

accueillir des agents des fonctions publiques et leur délivrer des formations dans les domaines de la santé publique vétérinaire.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Enseignement supérieur	50 024	50 505	52 342	54 343	55 149	56 748
Subventions pour charges de service public	42 508	42 989	44 892	46 892	46 949	48 548
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Transferts	7 516	7 516	7 449	7 451	8 200	8 200
Action n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie	4 296	4 296	4 724	4 725	4 724	4 724
Transferts	4 296	4 296	4 724	4 725	4 724	4 724
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 435	1 435	1 014	1 009	1 408	1 408
Subventions pour charges de service public	0	0	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Transferts	1 435	1 435	1 014	1 009	1 408	1 408
Totaux	55 755	56 236	58 080	60 078	61 281	62 880

Les chiffres indiqués dans les tableaux prennent en compte l'intégration du CNPR dans le programme 142.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
66 150	16 540	1 960	93 600	178 250

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
40 160	100 170	51 190	191 520

Les dépenses d'intervention (5 440 milliers d'euros) ne sont pas retracées dans ce tableau.

Par ailleurs, l'écart de 13 M€ entre les ressources et les dépenses est essentiellement dû à des travaux de mise en sécurité, qui font l'objet soit de « travaux courants » (fonctionnement), soit de nouveaux travaux de construction (investissement). A cet égard, les subventions allouées aux établissements en 2008 seront augmentées sur ce poste.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	850	829	829
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	2 622	2 668	2 689
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le ou les programmes de rattachement)</i>	2 622	2 668	2 689
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	0	0	0

L'augmentation des effectifs en 2008 est la résultante de l'intégration du CNPR au 1^{er} janvier 2008.

L'observation de ces données indique une stabilité sur la période 2006-2008. Certaines écoles ont dû cependant recruter des CDD pour assurer l'intégralité des missions qui leur étaient confiées. Ces contractuels sont alors recrutés sur les ressources propres de ces établissements.

ASSOCIATIONS DE COORDINATION TECHNIQUE AGRICOLE ET DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

L'ACTA et l'ACTIA, associations loi 1901, sont les structures de coordination des réseaux d'instituts et centres techniques agricoles pour la première et agroalimentaires pour la seconde. Elles jouent un rôle fondamental d'interface entre la recherche publique d'amont et les professionnels (agriculteurs et industriels), indispensable pour l'innovation. Elles soutiennent et évaluent des projets de recherche appliquée. Elles assurent la cohérence des projets financés et leur adéquation avec les orientations stratégiques pluriannuelles retenues. Le MAP souhaite renforcer le rôle d'animation de ces structures.

L'ACTA et l'ACTIA sont rattachées à l'action 02 « Recherche, développement et transfert de technologies » de ce programme .

Cette action permet la mise en œuvre d'opérations qui viennent en appui aux politiques publiques du MAP (formation à et par la recherche, aide à la décision publique, appui aux secteurs économiques) et vise à renforcer les interactions et les échanges entre la formation, la recherche et le développement dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et du développement des territoires ruraux.

Le Conseil d'administration de l'ACTA comprend un contrôleur général économique et financier (MINEFE) et un représentant de l'Etat pour le développement agricole et rural (MAP). Les ministères chargés respectivement de l'agriculture, de la recherche et de l'environnement sont représentés dans le comité d'orientation scientifique et technique qui définit, dans le cadre du plan d'orientation scientifique et technique quinquennal, les thèmes et orientations prioritaires.

La représentation des pouvoirs publics au conseil d'administration de l'ACTIA est assurée par un contrôleur général économique et financier (MINEFE) et par les ministères chargés de l'agriculture et de la recherche. Ces ministères sont également représentés au sein du conseil scientifique et technique.

Un contrat d'objectifs a été signé avec l'ACTA ; il est en cours de signature avec l'ACTIA.

Le MAP souhaite rationaliser les réseaux existants, renforcer l'excellence de la recherche effectuée dans les instituts et centres techniques et renforcer leurs liens avec la recherche et la formation. A cet effet, en application de la loi d'orientation agricole (LOA) du 5 janvier 2006, le MAP a élaboré une procédure de qualification des instituts et centres techniques et promeut de nouvelles formes de partenariat avec les organismes de recherche et d'enseignement supérieur (UMT et RMT). L'Etat soutiendra financièrement les structures s'engageant dans ces démarches (de l'ordre de 75 000 à 100 000 € par UMT et de 50 000 € par RMT).

Concernant le domaine agroalimentaire, ces crédits s'inscrivent dans le PNDIAA qui vise à soutenir la filière.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie	5 064	7 314	7 581	8 024	6 431	6 880
Subventions pour charges de service public	1 564	1 564	1 400	1 400	1 580	1 580
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Transferts	3 500	5 750	6 181	6 624	4 851	5 300
Programme 775 : Développement agricole et rural pluriannuel	2 138	2 039	2 000	2 000	2 000	2 000
Transferts	2 138	2 039	2 000	2 000	2 000	2 000
Totaux	7 202	9 353	9 581	10 024	8 431	8 880

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
1 400	230	0	3 862	5 492

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
2 601	2 410	120	5 131

La différence entre les dépenses et les ressources de l'opérateur s'explique par le montant des transferts que l'opérateur reverse aux membres de son réseau.

Il s'agit de versement du CAS « développement agricole et rural » au titre de l'activité de "tête de réseau" que l'ACTA exerce auprès des ICTA (instituts et centres techniques agricoles).

L'ACTIA n'en bénéficie pas.

Dépenses de transfert non retracées dans le tableau des dépenses : les AE (4,85 M€) et CP (5,30 M€) autres que ceux correspondant aux subventions pour charges de service public sont utilisés pour le financement des projets retenus dans le cadre des appels d'offres lancés par l'ACTA et l'ACTIA.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	39	39	39
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	2	2	1
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le ou les programmes de rattachement)</i>	2	2	1
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	0	0	0

Les données relatives à la période 2006-2007 indiquent une quasi stabilité des effectifs de ces opérateurs. Il n'est pas envisagé de nouveaux recrutements pour l'année 2008.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

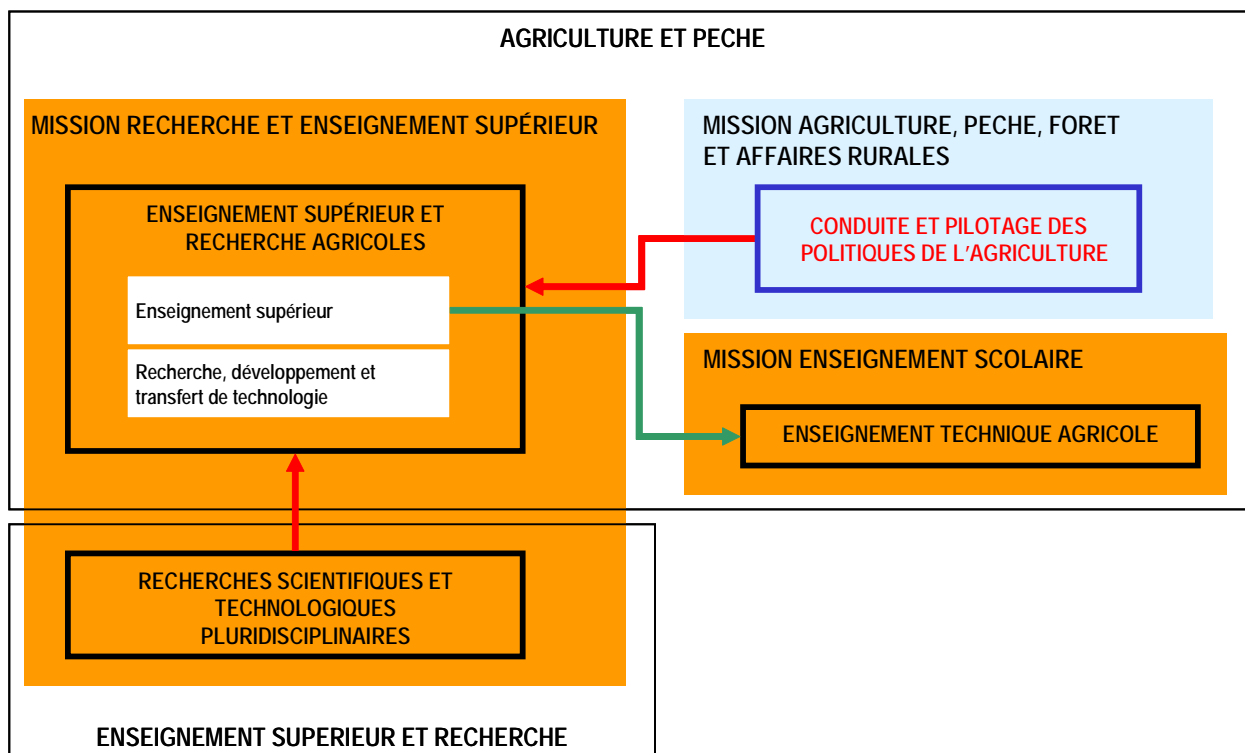
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2008 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2007 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Enseignement supérieur	236 226 500		+13 983 248	+250 209 748	+239 569 579
Recherche, développement et transfert de technologie	45 069 508		+6 128 851	+51 198 359	+45 698 945
Totaux	281 296 008		+20 112 099	301 408 107	285 268 524

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-20 112 099
Enseignement technique agricole (Mission « Enseignement scolaire »)	+13 351 257
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-24 895 710
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (Mission « Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales »)	-8 567 646

OBSERVATIONS

MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE

Les actions de ce programme intègrent l'ensemble des dépenses de personnel, fonctionnement et investissement liées à la gestion et à la mise en œuvre du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche agricoles.

FONCTIONS DE SOUTIEN ET MODALITÉS DE RAPPROCHEMENT ET DE VENTILATION

Le programme bénéficie de sa quote-part des crédits en provenance des actions du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » : moyens de l'administration centrale, moyens communs. Cette quote-part est estimée à 1% pour 2008.

Par ailleurs, ce programme bénéficie d'une partie des moyens de l'action « actions incitatives et soutien à l'innovation » du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Ces déversements intègrent les crédits de fonctionnement et d'intervention de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). Pour le PLF 2008, en l'absence de données sur les bénéficiaires des crédits d'intervention, les montants déversés sont établis au prorata du poids budgétaire du programme dans la mission « Recherche et enseignement supérieur ». A l'intérieur du programme, ils sont déversés au prorata du poids budgétaire de chaque action. Une méthode plus élaborée, construite sur les éléments de programmation scientifique de l'ANR, sera mise en œuvre dans le cadre du PLF 2009.

Ce programme comporte également des établissements d'appui à l'enseignement technique agricole, rattachés à des écoles supérieures : le CNPR rattaché à l'ENESAD, Florac rattaché à Montpellier et Fouesnant rattaché à Agrocampus de Rennes. Les moyens de ces établissements font l'objet d'un déversement vers le programme « enseignement technique agricole ».